This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Acad.
757
(1859, 1

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS.

Digitized by Google

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Nancy, imprimerie de v^e Raybois, rue du faub. Stanislas, 3.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS,

1859.

—

TOME I.

NANCY

VEUVE RAYBOIS, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE,

Rue du faubourg Stanislas, 3.

1860

Königl. Sternwarte

W 61/57/57

Digitized by Google

Bayerische
Staatsbibliothek
MÜNCHEN

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 1860.

COMPTE RENDU

PAR M. LEMACHOIS.

MESSIEURS,

J'ai toujours pensé que les littérateurs ou les savants pouvaient être divisés en deux catégories.

Un homme a reçu, en naissant, une grande fortune, une grande intelligence, et, maître de choisir parmi tant de voies larges et faciles ouvertes devant lui, il se sent attiré dans la plus noble de toutes, et met ainsi ses loisirs opulents au service de ses études littéraires.

Un autre, en naissant, n'a reçu du ciel que l'intelligence. C'est encore un privilége, et je ne saurais le plaindre. Mais s'il veut faire à la littérature l'hommage de cette intelligence, il doit accepter un double labeur. Depuis qu'elle existe, la littérature — la littérature sérieuse au moins, ne parvient pas toujours à faire vivre

Digitized by Google

les littérateurs. Permettez-moi de croire, Messieurs, que ce dédain des richesses tient à son essence même. La littérature, telle que vous la comprenez, est une religion qui parfois exige des siens le vœu de pauvreté.

Et c'est là, précisement, ce qui rapproche les deux hommes dont nous venons de parler. Ils s'avancent dans deux voies parallèles : celle-là un peu plus fleurie, celle-ci un peu plus aride. Mais ils marchent vers le même but, ils éprouvent des jouissances égales. Et la récompense est pour l'un ce qu'elle est pour l'autre ; car si jamais l'égalité a régné, c'est dans cette république des lettres. On juge l'œuvre, on apprécie le succès, sans demander si l'auteur est un des heureux de la terre qui s'est ennobli par les lettres, ou un pauvre selon le monde, qui a demandé à l'étude, à la pensée, la rançon de sa pauvreté.

Cette douce et vaillante philosophie n'évoque-t-elle pas devant vous, Messieurs, le souvenir de l'excellent homme que nous avons perdu au commencement de cette année, de M. Justin Lamoureux, le doyen des membres de votre Compagnie?

M. Justin Lamoureux faisait partie de l'Académie de Stanislas depuis cinquante-cinq ans. C'est un privilége rare. Ce qui est plus rare encore, peut-être, c'est ce demi-siècle parcouru sans défaillances, et rempli par des travaux d'une incontestable valeur. Ces travaux, tout le monde les a lus, tout le monde a pu apprécier l'importance des recherches qu'ils ont demandées. M. Justin La-

Digitized by Google

moureux aimait surtout un genre d'études auquel les qualités de son cœur le rendaient essentiellement propre. Nous voulons parler des biographies. Les biographies habilement, élégamment écrites ne manquent pas. C'est l'impartialité qui fait trop souvent défaut. Combien de ces jugements, toujours rendus en l'absence du prévenu, sont le résultat d'un examen superficiel, ou d'une malveillance systématique! Combien d'hommes d'autrefois ne nous apparaissent qu'au travers d'une appréciation passionnée, inique, et désormais sans appel possible! — M. Justin Lamoureux a mis, dans les biographies que nous avons pu lire, la douce équité, la bienveillance sévère, la tolérance éclairée d'un sage.

J'ai un éloge plus éclatant encore à adresser à la mémoire de votre ancien collègue. Il était un de ces hommes d'un autre âge qui tiennent l'argent pour une des moindres nécessités de la vie, pour bon seulement à échanger contre des livres. Ses modestes émoluments d'agent des finances, ou de magistrat lui suffirent. L'étude l'empêcha toujours de se demander s'il existait quelque part des richesses et des loisirs stériles.

M. Justin Lamoureux était notre doyen, je viens de le dire. Ne trouvez-vous pas que la disparition de ce confrère, dont l'élection remontait aux premières années de la reconstitution de notre Compagnie, de ce confrère, de cet ami qui avait eu sa large part aux travaux communs, prend un caractère doublement douloureux pour vous, Messieurs, qui professez un respect si profond et si lé-

Digitized by Google

gitime pour nos traditions ? Un de nos savants collaborateurs (1), dont je tiens aujourd'hui la place, sans avoir la prétention de le remplacer, insistait, dans une précédente solennité, sur une remarquable pensée :

« Une Académie, vous disait-il, est un corps. L'idée » matérielle que représente cette expression dans son » sens propre, n'a rien qui rabaisse l'objet qu'elle dé- » signe, et l'image qu'elle offre à la pensée donne la » meilleure définition possible de ce que sont les Acadé- » mies, de leur mode d'existence, de renouvellement et » de perpétuité. »

C'est d'une vérité saisissante. Mais permettez-moi d'ajouter ceci : — lorsque dans une de ces forêts majestueuses, une de ces masses de verdure qui « se renouvellent et se perpétuent, » vous voyez tomber un arbre témoin incontesté d'un grand fait, vous vous prenez à regretter cette disparition, et à oublier un instant les arbres jeunes et vigoureux qui vont bientôt cacher la place où se dressait le vétéran. Ainsi, Messieurs, s'expliquent et se justifient les regrets que vous ont fait éprouver la mort de M. Justin Lamoureux, et le tribut de sympathique vénération que j'essaie de payer à son souvenir.

Un autre de vos membres titulaires, M. Henri Lepage, a désiré passer dans la classe des correspondants. Cette résolution de l'infatigable archéologue, à qui vous devez

(1) M. Lacroix.

Digitized by Google

tant d'importantes études, tant de précieuses recherches, vous l'avez combattue vainement, mais de toutes vos forces. Il vous reste cette consolation que M. Henri Lepage ne cesse pas d'appartenir à l'Académie de Stanislas dont il sera toujours un des membres les plus distingués.

La mort nous a enlevé trois correspondants, MM. Vallot, Seringe et Stiévenart.

M. Vallot vous appartenait depuis cinquante-huit ans, depuis le 22 septembre 1802. Il habitait une ville que la splendeur héroïque de son passé rend digne d'être attachée à Nancy par les liens d'une estime réciproque. M. Vallot était de Dijon. Professeur renommé, il avait enrichi la science de plusieurs ouvrages de grand mérite, parmi lesquels nous citerons le *Dictionnaire critique d'histoire naturelle*, et l'*Ichtiologie française*, un des meilleurs livres qui aient été publiés sur cette matière.

M. Seringe avait été élu par vous en 1842. Lui aussi était naturaliste. Il vivait dans un pays dont la flore est un trésor inépuisable ; il était membre de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève. Nous avons de lui le *Musée helvétique d'histoire naturelle*, ouvrage très-important et très-apprécié.

C'est au moment même où nous croyions avoir clos cette liste de nos pertes que nous avons appris la mort de M. Stiévenart, doyen de la Faculté des Lettres de Dijon. M. Stiévenart était né dans la Meuse ; il vous appar-

Digitized by Google

tenait depuis seize ans. Elève de l'Ecole polytechnique, il avait quitté la science pour les lettres. Admirateur passionné de l'antiquité, helléniste et latiniste de premier ordre, il a donné des traductions consciencieuses. Nos bibliothèques classiques lui doivent les *Œuvres complètes de Demosthène et d'Eschine,* le sixième chant de l'*Iliade,* un examen de cinq comédies d'*Aristophane,* la traduction de *Prométhée enchaîné,* d'Eschyle et d'*Iphigénie à Aulide,* d'Euripide, et, en classiques latins, les *Poésies lyriques,* d'Horace.

Bien que toujours éloigné de Nancy, M. Stiévenart, était avec vous en relations suivies. Il revendiquait comme un privilége charmant son titre de Lorrain. Sa mort a été pour nous une surprise douloureuse à laquelle rien ne nous avait préparé.

Nous mentionnerons également, Messieurs, la mort de M. le docteur Carron du Villard, oculiste distingué, membre correspondant de l'Académie de Stanislas depuis 1842. Depuis quelques années, M. Carron du Villard habitait l'Amérique.

Voilà, Messieurs, des pertes bien sensibles. Si elles peuvent être rachetées, elles le seront par les choix heureux que vous avez faits pendant cette même année.

Vous avez élu deux membres titulaires pour remplacer MM. Lamoureux et Henri Lepage : ce sont MM. Edouard Cournault et Renard. Tous deux étaient déjà membres correspondants, l'un depuis cinq années, l'autre depuis deux années seulement. Je n'ai donc plus à exposer les

Digitized by Google

titres des nouveaux élus ; je constate seulement que vous les avez attachés, heureusement, et plus étroitement à votre Compagnie. Notre satisfaction bien légitime nous autorise à dire que nous attendons du penseur profond qui a écrit l'*Ame*, et de l'habile professeur de notre Faculté des Sciences, de nouvelles études, c'est-à-dire, des pages précieuses pour vos *Mémoires*.

Jamais, je le crois, Messieurs, vous n'avez ajouté à la liste de vos membres correspondants un contingent plus riche que celui de cette année.

Je citerai d'abord un Normand, M. Floquet, correspondant de l'Institut. Vous ne pourrez oublier, Messieurs, la joie que vous éprouvâtes en admettant parmi les membres correspondants de votre Compagnie le savant auteur des *Etudes sur la vie de Bossuet*, du *Privilége de Saint-Romain*, de l'*Histoire du Parlement de Normandie*. Ce dernier ouvrage est un des plus considérables qui aient été écrit dans ce temps-ci. Il a valu à M. Floquet le grand prix Gobert. La *Vie de Bossuet* est la première partie d'une œuvre extraordinairement curieuse. Elle donne sur l'illustre prélat, sur sa jeunesse, qui se passa en Lorraine, à Metz, à Sarrebourg, les notions les plus intéressantes ; elle suit Bossuet, pas à pas, jusqu'au moment où l'évêque de Meaux devient le précepteur du Dauphin. M. Floquet est un de ces écrivains chercheurs, patients, ardents au travail, aussi consciencieux qu'érudits, et qui, chose trop rare, ont pour la vérité, et par conséquent pour le lecteur un inaltérable respect.

Digitized by Google

Un professeur de l'Université de Louvain, M. Nève, a obtenu de vous son admission au nombre de vos correspondants étrangers. On ne sait ce que l'on doit le plus estimer, ou de la solidité, ou de la variété du savoir de votre nouvel élu. Orientaliste fort apprécié déjà, possédant les idiomes sémitiques, le copte, le sanscrit, M. Nève est en même temps un philologue classique, un antiquaire et un historien. Il a soumis à votre examen, et a présenté, comme titre à sa candidature, dix-huit ouvrages parmi lesquels nous avons trouvé : l'*Introduction à l'histoire des littératures orientales*, l'*Eloge de Ballanche*, les *Monuments du Christianisme primitif*, les *Chefs belges de la première croisade*, un mémoire sur le *Collége des Trois-Langues;* en un mot, des travaux révélant une érudition d'une rare étendue, une intelligence qui s'est rendue familiers tous les genres de littératures.

Le nom de M. Volpicelli vous était depuis longtemps connu. L'auteur de la découverte du principe nouveau de la *Polarité électro-statique*, des travaux sur la *Loi de Mariotte*, des travaux sur la *Propriété des rayons solaires* pris à diverses heures de la journée ou sur divers points du soleil, le secrétaire perpétuel de l'Académie pontificale des *nouveaux Lynx* devait être un ami pour vous. Vous lui avez ouvert avec empressement les portes de l'Académie de Stanislas, dès qu'il l'a demandé. Et permettez-moi d'ajouter que votre Compagnie s'enorgueillit de voir les savants étrangers solliciter ainsi le titre

Digitized by Google

de membre correspondant. Ce sont là, d'ailleurs, des relations qui s'établissent de plus en plus nombreuses, pour le grand avantage de la science et de la littérature.

Enfin, Messieurs, vous avez accueilli cordialement quatre noms lorrains, quatre noms nancéens, MM. Louis Lallement, Leupol, Forthomme et Henri.

M. Louis Lallement, malgré les graves études exigées par la position brillante qu'il occupe au barreau, a doté de travaux nombreux l'histoire de la nationalité lorraine. Et ce sont des travaux que vous tenez à récompenser. Je n'ai pas à faire ici l'énumération des titres qui recommandaient M. Louis Lallement à vos suffrages. Ils sont suffisamment connus, ils sont tenus en haute estime. Son *Précis sommaire de l'histoire de Lorraine*, ses *Maisons historiques de Nancy*, sa *Monographie de l'église Saint-Epvre*, et tant d'autres écrits que nous lui devons, sont connus de tout le monde à Nancy. Peut-être, Messieurs, aurez-vous le droit de demander à votre jeune et savant confrère quelques-uns de ces livres de longue haleine qui ajoutent singulièrement à la gloire littéraire d'une contrée déjà riche en livres de ce genre. Dès à présent, une seule chose manque à M. Louis Lallement pour aborder cette vaste entreprise: le temps, nous sommes certains d'avance qu'il le trouvera.

M. Leupol a été admis en même temps que M. Louis Lallement. Ça été, vous le voyez, Messieurs, une bonne journée pour l'Académie. Votre Compagnie a eu déjà

Digitized by Google

l'occasion d'insister sur un fait exceptionnellement honorable pour la Lorraine savante. Grâce à l'initiative vigoureuse et féconde d'un homme haut placé dans les lettres, et que vous comptez au nombre de vos membres les plus actifs, Nancy est devenu un foyer d'orientalisme. Pas une ville de province, parmi les plus fières et les plus renommées, ne pourrait revendiquer un tel honneur.

M. Leupol est un de ces orientalistes. Si, l'année dernière, une grammaire sanscrite est sortie des presses nancéennes, ce qui constitue un fait inouï dans ces temps de centralisation à outrance, nous le devons à la collaboration de MM. Burnouf et Leupol. Et cette grammaire, je me hâte de le dire, est aujourd'hui la méthode la plus complète et la plus concise à la fois ; elle livre aisément les secrets de cette langue mère aux hommes studieux et désireux de s'initier aux magnificences de l'antique littérature hindoue. Vous avez donc, Messieurs, secondé ces tendances pleines de promesses, en prenant la résolution de doter la typographie locale d'une fonte de caractères sanscrits. Ce sera un acte de munificence digne de vous, et ce sera aussi un acte de prévoyante sagesse.

M. Leupol n'est pas seulement un orientaliste, c'est aussi un poëte, un poëte aux idées ardentes, à l'esprit délicat, c'est un écrivain qui ajoutera à la valeur de la partie littéraire de vos Mémoires.

M. Forthomme est un ancien élève de l'Ecole normale supérieure ; il est agrégé des sciences physiques, et pro-

Digitized by Google

fesse, depuis onze ans, la physique et la chimie au Lycée de Nancy. Le succès de son enseignement lui a fait une réputation légitime. M. Forthomme est auteur d'un *Traité élémentaire de physique*, dont le premier volume a déjà paru. Dans un travail récent, il a indiqué un procédé de son invention pour mesurer d'une manière aussi sûre que commode l'indice de réfraction des liquides. En outre, votre nouveau correspondant a traduit, avec une patience extrême et un véritable dévouement à la science, deux ouvrages allemands d'une importance véritable : le *Traité d'analyse à l'aide des liqueurs titrées*, de M. Morh ; le *Traité de haute optique*, de M. Beer. L'admission de M. Forthomme est, pour l'Académie, une bonne fortune.

M. Henry est, lui aussi, professeur au Lycée. C'est un historien savant et modeste. Après une absence de sept années, dont a profité Reims, la vieille cité champenoise, il nous est enfin revenu, et, nous avons le droit de l'espérer, pour ne plus nous quitter. C'est un travailleur patient, habile et trouveur. Il a rendu aux érudits le service de mettre en lumière plusieurs documents originaux que possèdent les bibliothèques de Reims. Nous lui devons le *Journalier de Jean Pussot*, un Létoile Remois dont les mémoires naïfs ont été publiés par M. Henri, qui les a complétés par une *Notice biographique*, des *notes* et un *appendice* qui rehaussent singulièrement le mérite de ces documents. Nous devons encore à notre correspondant la publication de l'*Etat et déclarations de la*

Digitized by Google

ville de Reims après les assassinats de Blois (1588-1589) ; de l'*Essai sur la vie politique de Gerson,* d'une *Notice sur Philibert Babon de la Bourdaisière,* ambassadeur de France à Rome sous les règnes de François II et de Charles IX, et d'une *Notice* sur le manuscrit qui contient sa correspondance, ouvrage dont l'Académie de Reims a décidé l'impression comme d'un document historique fort important. Voilà quels étaient les principaux titres de M. Henry au diplôme de membre correspondant. Ils avaient, à l'accueil que vous leur avez fait, des droits éloquents.

Telles sont, Messieurs, les modifications apportées par le temps, par ses coups infaillibles, dans la composition de l'Académie de Stanislas. Votre Compagnie s'est maintenue, vous le voyez, au rang digne du vaste et puissant rayon dont elle est le centre, digne de la noble contrée dont elle représente l'esprit studieux et l'intelligence élevée. Elle conserve enfin, avec un soin pieux, les traditions d'affectueuse confraternité, de dévouement aux intérêts littéraires, scientifiques, artistiques de la Lorraine, qu'elle a reçues de ses prédécesseurs et de son royal fondateur.

La distribution des prix à laquelle vous allez assister, Messieurs, est un témoignage public des rapports récemment établis entre la *Société des amis des arts* et notre Compagnie. Lors de sa réorganisation, cette Société a pensé qu'elle rencontrerait chez nous un désir sincère

Digitized by Google

de lui prêter aide et secours. Elle ne se trompait pas. Les arts ont de tout temps figuré, à l'Académie de Stanislas, à côté des lettres et des sciences ; l'Académie a toujours compté des artistes au nombre de ses membres soit titulaires, soit correspondants. Nous avons donc accueilli, avec empressement, l'offre qui nous était faite de concourir aux efforts d'une association dont le but est d'entretenir le goût des arts du dessin dans notre province.

De là, la distribution, dans cette séance, des médailles décernées aux artistes par une commission dans laquelle l'Académie est représentée par quatre de ses membres. De là vient aussi que les armoiries que nous a données Stanislas figurent sur l'un des revers de ces médailles.

Les ressources dont dispose la *Société des amis des arts* sont trop restreintes pour que l'on puisse compter sur l'efficacité absolue de ses encouragements. Nous ne savons si elle réussira à retenir à Nancy des artistes dont le talent cherche un théâtre plus vaste. Mais elle pourra du moins, en rappelant ici les œuvres de quelques Lorrains fixés à Paris, empêcher que ces artistes ne nous deviennent étrangers. Peut-être aussi lui sera-t-il donné d'établir, entre Nancy et les autres villes de la Lorraine, des rapports utiles à tout le monde et destinés à fortifier chez les amateurs, au bénéfice de l'art, le culte du beau sous sa forme plastique. Il ne dépendra pas de l'Académie qu'il n'en soit ainsi, et son sympathique patronage

Digitized by Google

est acquis d'avance à tout ce qui se fera de sensé et de pratique pour arriver à un tel résultat.

Nancy, Messieurs, a ce rare privilége de compter parmi les artistes vivants qui ont eu le grand prix de Rome, trois de ses enfants : un sculpteur (1), un architecte (2), un peintre (3). Est-il possible que l'amour des arts du dessin s'éteigne, ou seulement s'affaiblisse sérieusement dans une cité semblable ? Ce serait une douleur, un désastre que la jeune génération voudra nous épargner.

(1) M. Jaquot.
(2) M. Morey.
(3) M. Sellier.

Digitized by Google

DE L'UNION

DE LA PHILOSOPHIE

ET

DE LA LITTÉRATURE

AU XVII^e^ SIÈCLE

DISCOURS DE RÉCEPTION

PAR M. A. DE MARGERIE.

MESSIEURS,

Ma reconnaissance vous exposerait à d'interminables discours, si l'expression en devait être aussi prolongée qu'elle a été tardive. Deux fois déjà, depuis que vous m'avez admis à l'honneur de siéger parmi vous, j'ai laissé passer l'occasion d'adresser mes remercîments solennels à votre généreuse hospitalité, qui, pour ne pas séparer ceux qu'unissent de communs travaux, a voulu donner au dernier venu de la Faculté des Lettres une place à côté de ses aînés. J'appréciais trop vivement une telle faveur pour me dissimuler mon impuissance à y répondre en des termes qui eussent droit de vous satisfaire. Je sentais bien que la métaphysique, muse austère et un peu sauvage, serait dépaysée au milieu de l'éclat d'une fête,

Digitized by Google

même d'une fête consacrée aux travaux de la pensée; et je sentais mieux encore combien j'étais peu préparé à tenter quelque excursion en dehors des études spéciales qui m'ont seules valu l'honneur d'être votre collègue.

Les années m'ont porté leurs conseils, et m'ont permis d'entrevoir une issue à la difficulté qui me tenait captif. Le vaste champ où la littérature et la philosophie ont chacune leur domaine, m'a montré non point un terrain neutre n'appartenant ni à l'un, ni à l'autre, mais un terrain commun où toutes deux sont chez elles; et j'ai pensé qu'en étudiant les effets de leur alliance là où elle a été plus intime et plus féconde, je pourrais, sans sortir des limites où m'enferme la nature de mes travaux, rentrer dans les conditions littéraires dont un discours public ne s'affranchit jamais sans péril.

Le terrain où la littérature et la philosophie se rencontrent, c'est, vous l'avez deviné, Messieurs, l'étude de la nature humaine; et le pays privilégié qui a recueilli les plus beaux fruits de leur union, c'est la France du XVII^e^ siècle.

En effet, si vous envisagez dans son ensemble cette époque incomparable de notre vie littéraire, et si vous cherchez ce qui en fait la merveilleuse unité, ce qui donne comme un air de famille à ses génies inégaux et divers, vous reconnaîtrez aisément que toutes les œuvres qu'elle a produites — celles du moins qui ont vécu —

Digitized by Google

se rapprochent les unes des autres par leur caractère psychologique et moral. Le XVIIe siècle n'est pas l'âge de la poésie descriptive : sans donner dans le préjugé qui refuse à ses grands écrivains tout sentiment vif et vrai de la nature extérieure et de ses beautés charmantes, on peut dire que Sophocle, Théocrite, Virgile, Horace les avaient mieux comprises et les ont mieux rendues. Il n'est pas l'âge de la poésie épique ; et l'on doit reconnaître que sous ce rapport il reste aussi loin du Dante que d'Homère. Il n'est pas enfin (et ceci soit dit sans manquer de respect aux ravissantes mélodies d'Athalie et d'Esther) l'âge de la poésie lyrique : ni la gravité méthodique de ses penseurs, ni l'exquise délicatesse de ses hommes d'esprit ne s'accomodait de cette forme libre et spontanée qui permet à l'enthousiasme du cœur et aux caprices de l'imagination de se déployer à leur aise. Mais il est par excellence le siècle où la pensée se replie sur elle-même et où l'habitude de la méditation ramène sans cesse à la vie intérieure les âmes dispersées et blessées par les agitations du dehors. C'est le siècle où le brillant gentilhomme qui, à quatorze ans, traduisait Anacréon, devient l'abbé de Rancé, et où quarante années passées aux Carmélites expient pour sœur Louise de la Miséricorde les éphémères triomphes de la duchesse de La Vallière. C'est le siècle où l'illustre factieux, qui se fit aimer de Mme de Longueville, écrit le livre des *Maximes* au sortir de la Fronde, et où Mme de Longueville, à son tour, soumet humblement à la direction de Bossuet

Digitized by Google

ce cœur ardent et fier qui, longtemps, n'avait été faible que contre lui-même. Enfin, c'est le siècle où la question de la *grâce* qui touche aux plus profonds mystères de la nature humaine, et la question du *quiétisme* qui intéresse toute la vie morale, passionnent et divisent les gens du monde comme les théologiens, la cour et la ville aussi bien que la Sorbonne.

Ces exemples illustres, indices frappants de l'état des âmes au XVII^e^ siècle, nous font aisément pressentir la physionomie de sa littérature, s'il est vrai, comme on l'a dit, que la littérature, avant d'agir sur les mœurs et les goûts d'une époque, commence par les exprimer. Jamais elle ne les exprima d'une manière plus fidèle. Si les hommes du XVII^e^ siècle vivent beaucoup avec eux-mêmes, on sent, en lisant les livres que leur temps a produits, que les écrivains avaient, eux aussi, cette habitude de la *conversation intérieure*, et qu'ils s'adressaient à un public dont on ne pouvait retenir l'attention qu'en lui parlant de l'homme, pour lui enseigner ses devoirs ou lui signaler ses faiblesses, pour le toucher par le spectacle de ses passions ou l'amuser par la peinture de ses ridicules.

Je ne m'arrêterai pas, Messieurs, à vous montrer ce caractère profondément *humain* dans les livres qui avouent l'intention de parler à l'homme de ses mœurs, soit pour l'aider à les réformer, soit simplement pour lui en donner le spectacle; et je n'indique ici ce genre de production que pour en signaler l'abondance et la splen-

Digitized by Google

deur. Un siècle qui, ouvert par saint François de Sales et fermé par Massillon, a vu paraître les Pensées de Pascal, les Maximes de La Rochefoucauld et les Caractères de La Bruyère, les essais de Nicole, les sermons de Bourdaloue et les lettres spirituelles de Bossuet et de Fénelon, un tel siècle est sans doute, non-seulement en France, mais dans le monde entier, non-seulement dans les temps modernes, mais dans toute l'histoire, l'âge d'or des études morales.

Mais j'insiste sur un phénomène plus inattendu et plus significatif encore, c'est que cette habitude de donner l'homme en spectacle à l'homme, de peindre ses passions dans ce qu'elles ont de plus véhément, d'analyser ses sentiments dans ce qu'ils ont de plus délicat, parfois de plus subtil, se retrouve à un degré presque égal, en des œuvres d'un tout autre genre et d'un tout autre dessein, en des œuvres qui ne se proposent que le divertissement, et qu'une morale sévère aurait droit peut-être de juger avec quelque rigueur. J'aurais trop à faire si je voulais dresser la liste complète des ouvrages où on ne s'attendait pas à trouver la psychologie, et où on la rencontre à chaque pas, sans que son nom grec vienne effaroucher les oreilles françaises. Je citerai seulement pour préciser ma pensée par des noms propres, Mlle de Scudéry, Racine et Lafontaine.

A la surface, la *Clélie* est un roman ; au fond, c'est une dissertation sur l'amour. Les aventures y abondent comme dans le *Roland* ou dans l'*Amadis*. Mais ces in-

Digitized by Google

cidents ne sont plus le fond du tableau, il n'en sont que le cadre, et le romancier s'en sert comme d'un prétexte à moraliser longuement, plus longuement qu'il ne le faut, sur un sentiment qu'on ne peut plus bannir de la littérature, mais qu'on peut tantôt corrompre en l'abaissant vers la jouissance sensuelle, tantôt épurer en le tournant vers l'idéal. Dans le premier cas, il n'est qu'un *appétit*, et la psychologie n'a presque rien à y voir; dans le second, il est un *sentiment*, à la fois très-enthousiaste et très-raffiné, très-puissant et très-faible, toujours le même dans son essence intime, variable à l'infini dans ses manifestations, offrant par conséquent au romancier un modèle unique dont les attitudes changent sans cesse, et au moraliste, des faits qui semblent, par leur complexité, défier la délicatesse et l'exactitude de ses analyses. Voilà comment la *Clélie* a dix volumes, et comment le *Cyrus* n'est pas d'une dimension moins formidable. Ce n'est pas cela qui nous ferait peur, et nous sommes de force à lire, pendant plus d'une année, les suites indéfiniment successives de tel roman qui ne menaçait pas d'être si long lorsque nous nous y sommes laissé prendre. Mais nos auteurs ont trouvé, pour soutenir l'intérêt, des procédés autres que ceux de Mlle de Scudéry; et si le feuilleton qui doit chaque matin nous donner des nouvelles de nos gens, nous apportait, au lieu des complications désirées, douze colonnes de conversations ou de monologues sur un point de psychologie ou de morale, bientôt, je le crains, les *Mousquetaires*

Digitized by Google

n'auraient pas plus de lecteurs que la *Clélie* n'en compte aujourd'hui.

Quant à Racine, comment ne pas reconnaître dans son œuvre immortelle le caractère que nous avons signalé dans l'œuvre oubliée de Mlle de Scudéry ? Moraliste de profession, il ne songe guère à l'être ; et les larmes qu'il fait couler ne serviront pas plus que le rire excité par Molière à réformer les mœurs publiques. Même, si vous en exceptez cette aimable et généreuse Monime, sœur légitime et charmante de Pauline, ses héros et ses héroïnes montrent bien rarement dans leurs actions ou leurs discours ce sentiment idéal du devoir et de l'honneur qui intervenait avec une contenance si fière sur la scène du vieux Corneille ; aussi j'avoue ne savoir que répondre en ce point à l'indulgent Fénelon, lorsqu'il blâme les spectacles où l'on ne dépeint les passions que pour les allumer. Mais si vous jugez la peinture en elle-même, abstraction faite de son influence morale, qui a mieux connu le cœur humain que Racine ? Qui l'a mieux analysé, non par un travail froidement anatomique qui classe méthodiquement les nuances, et met une étiquette à chaque variété constatée, mais en des scènes vivantes où la passion vient successivement se révéler à nous sous tous ses aspects ? Ce qui fait l'impérissable intérêt des tragédies de Racine, ce n'est pas l'habileté de l'intrigue, ni la multiplicité des événements, ni l'imprévu des coups de théâtre, c'est le jeu énergique et vrai des passions humaines ; et si les péripéties inattendues et les

Digitized by Google

brusques retours de fortunes ajoutent à la beauté du drame et à notre émotion, c'est parce qu'en présence de ces coups subits, la passion, prise au dépourvu, se révèle avec une sincérité plus puissante.

Que vous dirai-je de Lafontaine, à vous les compatriotes de l'artiste éminent que Lafontaine lui-même semble avoir choisi pour collaborateur ? Que dirai-je, sinon que ce paysagiste exquis, et ce fidèle historiographe du lapin et du renard est en même temps le peintre ingénieux et doucement railleur de nos misères à nous autres hommes ; que son art inimitable est de choisir à chaque type humain la peau de bête qui lui sied le mieux, puis de le faire parler et agir de telle sorte qu'on n'ait nulle peine à le reconnaître sous ce déguisement ? Il n'est pas question de savoir si les moralités de ces drames sont toujours suffisamment héroïques, et si les conseils du fabuliste sont ceux d'un chrétien ou d'un épicurien : en disant que Lafontaine est un moraliste, j'entends qu'il excelle à peindre les mœurs de son temps, et aussi les mœurs éternelles de l'humanité, non qu'il est un maître irréprochable de vertu parfaite. Ne voyez donc en lui que l'observateur, l'amateur délicat qui a rempli sa galerie de tableaux des types les plus divers et les mieux caractérisés ; puis dites s'il manque quelque chose à sa collection ? Nous y sommes tous, vous comme moi, habillés en oiseaux ou en quadrupèdes. Sans doute chacun de nous ne s'y reconnaît pas, et c'est un nouveau trait de caractère que l'auteur de la *Besace*

Digitized by Google

n'a pas laisser échapper ; mais nous y reconnaissons notre prochain. Qui de vous n'a rencontré le renard dans le monde des affaires, le loup dans le monde politique, le corbeau et la pie dans les salons, la cigale dans la rue, la fourmi dans son ménage, et, en temps de révolution, le lapin dans les journaux du parti de l'ordre, et la belette dans ceux du socialisme?

Ainsi, Messieurs, la psychologie est partout dans la littérature de ce siècle, soit que l'écrivain porte un regard clairvoyant sur les mœurs de ses contemporains et nous introduise plus avant peut-être dans le secret de leurs pensées qu'ils n'y pénètrent eux-mêmes, soit que se recueillant en son âme, il promène dans ses plus obscurs recoins la lumière d'une impitoyable analyse. Tous les siècles où l'on a su penser avaient vu des moralistes et des psychologues ; aucun n'avait vu, comme le XVII^e^, la psychologie et la morale devenir et demeurer le goût exclusif, ou tout au moins dominant, de deux générations lettrées, et fournir à deux générations d'écrivains le thème inépuisable de leur poésie comme de leur prose, et de leurs badinages comme de leurs sermons.

Essayons de faire la philosophie de cette histoire. En français plus modeste, essayons de déterminer les causes d'un fait si remarquable, et, à tout prendre, si honorable pour notre littérature. J'en indiquerai trois ; et, sans quereller le moins du monde ceux qui, plus sagaces, en découvriraient d'autres, je pense que celles-ci, qui

Digitized by Google

sont les plus apparentes, sont aussi les plus profondes : je veux dire la religion, le cartésianisme, la conversation.

Messieurs, tout chrétien sincère et qui prend au sérieux les obligations de sa foi, est, sans qu'il s'en doute, un psychologue. Il sait ce que c'est que l'âme, qu'elle est spirituelle et qu'elle est immortelle ; il sait qu'elle est faite pour le bien infini et que cependant elle n'y peut atteindre par ses propres forces ; il sait qu'elle est inclinée au mal par la chute originelle, et que cependant elle est libre ; en un mot, il atteint à la fois les extrémités de sa misère et de sa grandeur ; et tandis que chacune de ces deux connaissances, séparée de l'autre et non équilibrée par elle, laisse dans l'ombre une moitié de notre nature et aboutit à l'orgueil stoïque ou à la mollesse épicurienne, le chrétien, tenant fortement les deux bouts de la chaîne, trouve dans cette possession simultanée le mot de toutes les énigmes, et l'explication de tous les phénomènes contradictoires dont partout ailleurs on est si fort embarrassé. Il sait pourquoi

Je ne fais pas le bien que j'aime,
Et je fais le mal que je hais.

Il ne s'étonne pas de ces mauvais sentiments et de ces défaillances étranges qui traversent si souvent les âmes vertueuses comme un nuage sombre traverse un ciel

Digitized by Google

serein. Il *combat* comme si sa vertu ne dépendait que de lui-même, et il *prie* comme si elle dépendait de Dieu seul.

Mais il ne s'en tient pas à ces principes généraux, et ces principes eux-mêmes le conduisent à une pratique qui est proprement la méthode psychologique mise au service de la morale.

Si la nature humaine était saine et que toutes nos inclinations, placées dans des circonstances favorables, allassent au bien en suivant leur pente, il suffirait, pour assurer notre vertu, de disposer convenablement ces circonstances et de veiller sur les choses du dehors, comme il suffit au pilote d'un navire solide et bien construit d'être assis à la barre et de le faire passer au large des écueils. Mais si l'ennemi est dans la place, si l'équipage a lieu de craindre que l'incendie ne s'allume ou que le bâtiment ne fasse eau, ou que la chaudière n'éclate, il faut de bien autres précautions. Il faut surveiller les matières inflammables, explorer les parois par où le flot peut pénétrer, visiter toutes les pièces dont le mauvais état peut amener l'explosion de la machine : il faut, en un mot, que l'attention des chefs se replie sur les périls du dedans sans cesser de s'étendre aux périls du dehors. De même, si j'ai compris qu'il y a dans la nature humaine un mal dont nulle âme n'est exempte, mais dont nous sommes atteints en diverses manières et à des degrés inégaux, il est absolument nécessaire que je sache à quoi m'en tenir sur cet obstacle intérieur à

Digitized by Google

mon perfectionnement moral, et que je connaisse ma maladie de naissance, puisque je suis appelé à la traiter. Il ne suffit pas qu'au moment où la tentation m'attaque et où le mal se manifeste, je sois averti de sa présence. Il faut que je puisse en prévoir le retour. Il faut que, parmi mes inclinations mauvaises, je sache distinguer celle qui sert de centre et de lien à toutes les autres ; car c'est contre elle que je dois diriger mon principal effort, et non pas épuiser ma vigueur en escarmouches et en combats d'avant-postes contre des adversaires illusoires. Il faut qu'avant et après l'action, je me rende un compte exact de mon état intérieur, et que je soumette à un contrôle sévère les motifs qui me sollicitent ou qui m'ont décidé ; et comme ces motifs sont habituellement fort complexes, je dois, fussé-je l'homme le plus illettré du monde, leur appliquer ce procédé que les savants ont appelé l'*analyse*, et que la pauvre servante chrétienne, qui le pratique avec une délicatesse rigoureuse, ne connaîtra jamais par son nom. En outre, si j'ai accepté cette grande vérité d'expérience et de raison, que notre vie doit être un progrès continu, sous peine de devenir une décadence rapide, me voilà engagé à ces recueillements périodiques où l'âme, se faisant une solitude à elle-même, arrête les comptes de la journée, constate les profits et les pertes, recherche les causes de ses victoires ou de ses défaites, et enregistre au profit du lendemain l'expérience de la veille. Enfin, l'œil de notre conscience, même à le supposer sincère, n'est pas toujours assez clairvoyant pour

Digitized by Google

démêler ce qui se passe en notre âme. Mille préventions et mille troubles involontaires nous laissent souvent dans une incertitude douloureuse sur la valeur morale des intentions qui ont dirigé notre conduite. Notre raison aussi n'est pas toujours assez ferme pour discerner le devoir, visible comme le soleil tant qu'on se tient dans la sphère des principes généraux, il s'obscurcit dans la vie pratique, à mesure qu'il se complique de mille circonstances imprévues. C'est alors que les âmes sérieusement préoccupées de leur progrès moral, affligées aussi des hésitations qui les tiennent en suspens à l'heure où il faudrait agir, cherchent l'appui d'une raison plus éclairée et plus impartiale, plus calme et plus résolue que la leur, et, lui découvrant leurs incertitudes et leurs misères, la mettent en état de leur apprendre sur leur propre compte beaucoup de choses qu'elles ignoraient ou qu'elles connaissaient mal. Cette tutelle volontairement cherchée et généreusement acceptée s'appelle la *direction*. Si elle est possible dans toute doctrine philosophique qu'accepte l'idée du devoir, vous devinez aisément quelle importance elle va prendre dans une religion où elle sera le supplément et comme l'annexe de la confession. Sénèque fut, au temps de Néron, comme un directeur de conscience; mais qui songerait à comparer les Epîtres à Lucilius aux Lettres spirituelles de S. François de Sales, de Bossuet ou de Fénelon? Sénèque ne savait guère de l'âme humaine que ce que lui en avaient appris les Stoïciens ses maîtres, et ce qu'il avait constaté par ses expé-

Digitized by Google

riences personnelles. Les maîtres de la vie spirituelle au XVII^e^ siècle apportent à la direction des âmes non-seulement les principes de l'Evangile, approfondis et fécondés par seize cents ans d'études, mais aussi ces trésors infinis d'expériences particulières que leur ministère sacré vient grossir chaque jour en faisant successivement passer sous leurs yeux toutes les variétés de la faiblesse et de la vertu humaine. Aussi, c'est chez eux qu'il faut chercher les plus exacts renseignements psychologiques comme les meilleurs conseils de morale. Et si l'habitude de vivre de la vie intérieure, et de regarder philosophiquement les choses mêmes du dehors, donne aux écrits de Pascal, de la Rochefoucauld et de Labruyère un caractère admirable de vérité et de profondeur, vous trouverez chez les illustres directeurs qui furent leurs contemporains, non-seulement une doctrine plus sûre, mais une connaissance plus intime de l'homme, plus complète, plus dégagée de tout esprit de système, plus sympathique aussi, et plus constamment échauffée par le désir d'être utile aux âmes.

Que si vous demandez comment ces idées sérieuses ont eu leur retentissement jusque dans les œuvres frivoles, et comment ces habitudes de la vie chrétienne qui sont ce que l'on peut imaginer de moins théâtral et de moins romanesque, ont influé sur le ton du roman et du théâtre, la raison n'en est point malaisée à découvrir. Ne savons-nous pas par expérience que, quand une pensée tient le premier rang dans les préoccupations d'une épo-

Digitized by Google

que, elle se retrouve partout, et là même où l'on s'attendait le moins à la rencontrer? A l'époque où il y avait en France une vie politique très-développée, la politique n'envahissait-elle pas les salons et la littérature? Et depuis que nous avons donné dans nos cœurs une si belle place aux spéculations financières, n'est-il pas question de la Bourse au théâtre, dans les romans, et.... Dieu me pardonne... dans la poésie? Comment donc s'étonner si les hommes du XVII^e^ siècle, au milieu du calme brillant qui suivit les troubles de la Fronde, le souvenir encore plein de ces intrigues qui avaient jeté un jour impitoyablement vrai sur les misères et les petitesses des grandes âmes, habituées d'ailleurs par leur éducation religieuse et par les beaux développements que la vie chrétienne ne cessait de prendre autour d'eux, à penser beaucoup aux choses du cœur et à la vie morale, comment s'étonner, dis-je, qu'ils aient porté partout cette préférence délicate pour tout ce qui touche à la nature humaine, et qu'après avoir cherché dans la littérature sérieuse des enseignements et des conseils de conduite, ils aient demandé à la littérature frivole, aux fictions du roman et du théâtre, le spectacle de ces passions dont ils avaient connu tous les orages?

Telle fut, Messieurs, l'influence des traditions chrétiennes sur la littérature du XVII^e^ siècle. Elle fut la principale mais non pas la seule; et le cartésianisme n'a pas peu contribué à donner à l'esprit général de cette grande époque le *tour psychologique* que nous avons signalé.

Digitized by Google

Vous connaissez le mot fameux gravé sur le piédestal de cette statue de Descartes, qui, la première, souhaite la bienvenue aux bateaux à vapeur de la Loire, lorsqu'ils se rangent le long du quai de Tours : *cogito, ergo sum*; je pense, donc je suis. Plusieurs estiment que ce n'est pas une grande découverte; et il est vrai que ce mot isolé ne suffirait pas à la gloire d'un homme ou d'une école. J'oserai même avouer que, si le *cogito ergo sum* est un raisonnement, je n'en fais qu'un cas très-médiocre, et que, pour croire à mon existence, je n'ai pas besoin qu'on me la prouve par raison démonstrative. Mais ce n'est pas un raisonnement, c'est un point de départ, une devise, la révélation d'un esprit philosophique, qui fut celui de Socrate, et celui de Platon, et celui de St Augustin, lequel, douze siècles avant Descartes, avait, on s'en souvient, dit la même chose à peu près dans les mêmes termes. Ainsi entendu, ce mot signifie que l'étude de la nature humaine est l'introduction nécessaire de toute métaphysique et de toute morale; que notre âme a, pour s'élever à Dieu, un chemin non pas plus facile, mais plus sûr et plus court que le monde visible; que s'il est vrai que les cieux racontent la gloire de leur auteur, il est vrai aussi que le royaume de Dieu est au dedans de nous-mêmes; car là seulement se trouvent ces vérités éternelles qui sont à la fois présentes et supérieures à notre esprit, et cette idée de l'infini que nous n'avons pas faite et que nous ne pouvons pas défaire, et cette aspiration au parfait dans le bonheur, dans la vertu, dans l'art, qui est

Digitized by Google

vraiment le grand côté de la nature humaine, comme elle est la source de toute beauté poétique et littéraire. Quand la philosophie dépouille l'homme de toutes ces ressemblances avec son auteur qui est en même temps son modèle, quand, ne laissant subsister en lui que le moi égoïste et sec, elle tarit la source de toute inspiration généreuse, quand, coupant les communications de la terre au ciel, elle nous force à placer notre idéal dans le plaisir des sens, alors je comprends que les vrais artistes se sentent peu attirés vers un si chétif personnage, texte de satire quand il est ridicule, sujet de mélodrame quand il est violent, mais indigne d'inspirer de grandes œuvres, parce qu'il n'a pas de grandes pensées et ne sait pas faire de grandes choses. Alors la poésie se détourne de l'homme vers la nature éternellement jeune et splendide; alors Lucrèce, qui fut un grand poète et un mauvais philosophe, trouve, dans la contemplation des puissants phénomènes du monde extérieur, les images et les émotions qu'il ne peut plus demander à la nature humaine dégradée par son maître Epicure.

Mais l'homme de Descartes vaut la peine qu'on le regarde vivre. S'il a, jusque dans son plus haut essor, quelque marque de faiblesse, il garde jusque dans ses chutes quelque trace de grandeur et quelque espoir de résurrection. Ses passions sont d'une âme qui sans doute subit trop souvent leur tyrannie, qui se sent libre, néanmoins, et peut secouer leur joug. C'est lui qui combat et triomphe dans Polyeucte et Sévère, dans Chimène et

Digitized by Google

Pauline. C'est lui aussi qui va succomber dans Phèdre; mais à peine sera-t-il tombé que l'immortel sentiment de sa liberté fera explosion dans son âme et vengera la morale en châtiant le criminel.

Si donc, Messieurs, vous voulez bien vous rappeler quelle fut au XVII^e^ siècle la popularité de la doctrine cartésienne, et vous représenter l'éclat dont elle entourait les études morales et psychologiques, vous comprendrez comment son action, se joignant à celle du christianisme, et ajoutant l'habitude des méditations philosophiques à l'habitude des méditations religieuses, concourut à faire de tous les écrivains des moralistes, et à leur préparer un public capable de comprendre et de goûter cette saine et forte littérature.

Enfin Messieurs, pour populariser ce goût, pour le faire entrer définitivement dans les habitudes de la société française, il fallait que le bonheur des circonstances vînt s'ajouter à l'action de ces deux causes profondes. La méditation, religieuse ou scientifique, est chose solitaire; la direction des âmes reste un secret entre le maître et le disciple : ni l'une ni l'autre ne suffit pour que les idées morales se produisent avec éclat au dehors, et circulent dans la société comme une monnaie que tous connaissent et dont tous se servent volontiers. C'est à la conversation qu'appartient le privilége de naturaliser les idées comme de naturaliser les mots. Vous savez, Messieurs, que cet art charmant, dont les derniers représentants s'éteignent

Digitized by Google

tous les jours, a pris son origine en France, au XVII^e^ siècle, avec les salons. Vous savez quelles circonstances politiques et sociales ont présidé à sa naissance, entouré son berceau et favorisé son développement. Je n'ai pas la prétention de vous en retracer l'histoire ; elle vous a d'ailleurs été racontée naguère dans une autre enceinte avec un éclat et une autorité qui me dispensent de la refaire. Je voudrais seulement, en finissant, vous faire remarquer que si les événements du jour, la satire peu charitable du prochain, les caprices de l'imagination en forment la surface fragile et la broderie aërienne, il y avait au fond, dans ces entretiens de tant de grands et beaux esprits, quelque chose de plus solide. Ce quelque chose c'était la nature humaine. Je n'en saurais rien que j'oserais presque l'affirmer. Il est impossible de causer (à moins que la politique ou la science pure ne viennent transformer la causerie en discussion ou en dissertation) il est impossible de causer longtemps avec les mêmes personnes sans que la nature humaine entre en scène et y reste. Quand les nouvelles sont épuisées (et elles le sont vite dans une société paisible où les péripéties sont rares), il faut se taire, ou il faut parler pour exprimer ses sentiments et écouter pour recueillir ou deviner ceux des autres. L'historiette de la veille, qui a eu les honneurs du début, disparaît bien vite sous les réflexions qu'elle provoque ; et soit que le cœur s'épanche dans ces causeries intimes qui sont les meilleures, soit que l'esprit éclate et que l'imagination s'élance en des entretiens

Digitized by Google

plus mondains et moins familiers, ce sont toujours les âmes qui donnent aux âmes quelque chose d'elles-mêmes. Si la littérature vient animer et varier l'échange des propos, tenez pour certain que ce sera encore par son côté psychologique et humain qu'elle pénétrera dans les salons. On s'y inquiétera peu de savoir si l'intrigue de la nouvelle tragédie est sagement conduite et l'exposition régulière; cela, c'est l'affaire des professeurs de littérature. Mais on s'intéressera aux caractères et aux passions; et chacun, sans s'en douter, montrera ce qu'il est en disant ce qu'il pense de Rodrigue, ou de Monime, ou du Misanthrope. Ainsi la conversation donnera le ton à la littérature et la poussera de plus en plus vers les études morales; et celle-ci, rentrant dans le monde d'où elle est sortie, alimentera ce goût des choses de l'esprit à qui elle-même doit sinon sa naissance, du moins ses plus beaux développements.

Les choses, Messieurs, se sont en effet passées de la sorte. Si nous ne sommes pas admis dans les salons du XVII^e^ siècle, nous pouvons, du moins, écouter aux portes et recueillir de la bouche de M^me^ de Sévigné ces indiscrétions charmantes, qui nous montreront partout chez ces incomparables causeurs, la réflexion à côté de l'anecdote, la pensée grave à côté de la boutade ou de la médisance, et toujours l'âme humaine sur cette sellette où elle se trouvait si bien, et d'où nos cercles, hélas! l'ont bannie comme une étrangère.

Voilà, Messieurs, quelles étaient les préoccupations fa-

Digitized by Google

vorites du XVII^e^ siècle. Le XIX^e^ en a d'autres dont je ne veux pas médire, et auxquelles je n'ai pas la prétention de rester indifférent. Je m'y associerais sans réserve, si plus d'un symptôme inquiétant ne me faisait craindre que l'esprit de nos contemporains, à force de fixer ses regards sur le monde extérieur dont il poursuit glorieusement la conquête, ne perde un peu trop l'habitude de se replier sur lui-même, et ne se détache de la vie morale, à mesure que les conditions de la vie matérielle lui apparaissent plus brillantes dans l'avenir. Ce n'est pas une condamnation que je porte, c'est un péril que je signale, un péril auquel chacun de nous doit aviser pour sa part virile, *pro virili parte*, mais auquel on résistera plus efficacement par cet effort collectif dont notre Compagnie donne le salutaire et généreux exemple. Nos Académies de provinces n'ont pas été fondées pour faire de grandes découvertes et changer la face de la science : leur rôle plus modeste, mais plus constamment utile, est d'entretenir sur les points principaux du sol français le culte désintéressé des choses de l'esprit, et d'établir entre les hommes de lettres et les hommes de science ces contacts féconds où il y a tant à gagner pour les uns et pour les autres. Vous comptez dans vos rangs d'éminents interprètes des lois qui président soit aux mouvements des corps célestes, soit à l'action des forces de la nature, soit à la production et à la distribution de la richesse. Mais aucun d'eux n'oublie que, si le spectacle de la vie physique est digne d'être contemplé avec un religieux respect, l'âme humaine est un théâtre où

Digitized by Google

s'accomplissent des phénomènes d'une valeur plus haute; que la ligne droite tracée par le devoir et suivie par l'honnête homme dépasse en harmonieuse beauté les courbes infaillibles dont l'astronome calcule les éléments; et qu'enfin les efforts de la plus saine économie politique pour indiquer aux hommes les conditions de leur prospérité matérielle seraient perdus pour leur bonheur si on ne leur enseignait en même temps à chercher avant tout *le Royaume de Dieu et sa justice*. Gardons toujours, Messieurs, ce noble souci des intérêts moraux de l'humanité, gardons-le comme le lien qui réunit en un faisceau fraternel les travaux si divers dont se grossissent nos recueils ; gardons-le comme une richesse nationale, et comme le meilleur héritage du grand siècle auquel j'ai demandé ses enseignements, gardons-le comme le principe du seul progrès légitime, celui qui, à travers les victoires remportées sur la matière, conduit l'homme à la connaissance de la vérité et à la pratique du devoir.

Digitized by Google

ÉLOGE

DE

M. DE CAUMONT

DISCOURS DE RÉCEPTION

PAR M. J. DUCHESNE.

MESSIEURS,

Votre bonté, daignant sourire à mon audace,
Dans vos rangs fraternels m'invite à prendre place,
Et moi — reconnaissant, mais troublé d'un tel choix,
A cet insigne honneur je cherche encore mes droits;
Je cherche, mais en vain !.. — Sans orgueil, puis-je croire
Qu'en ce jour vous payiez d'une si haute gloire
Quelques vers, fruits légers d'un vain caprice, essais
Naguère salués d'un trop heureux succès :
Je crains d'ailleurs, je crains l'embarras où nous jette
L'étalage indiscret du beau nom de poëte;
J'aime l'ombre, la paix, et veux fuir prudemment
Le périlleux fardeau d'un tel engagement.

Mais votre choix, Messieurs, cache une autre pensée :
Vous honorez en moi ce glorieux Lycée
Que je sers, m'efforçant de lui rendre aujourd'hui
Tout ce que mon jeune âge avait reçu de lui;

Digitized by Google

J'aime à lui renvoyer ainsi votre suffrage
Et j'en deviens plus fier alors qu'il le partage.
Maintenant je voudrais dignement acquitter
La dette qu'envers vous je viens de contracter
Mais, de mon propre fonds déplorant l'indigence,
J'emprunterai sans peur, fort de votre indulgence,
A vous-mêmes, Messieurs, et je ne ferai rien
Que vous restituer de mon mieux votre bien.

J'évoque devant vous la mémoire chérie
D'un homme, honneur trente ans de votre Académie;
Aimable et sérieux — éminent professeur
Qui formait la pensée en s'attachant le cœur;
Algébriste profond, mais dont la fantaisie
Jusqu'au sein du calcul portait la poésie;
Esprit exact et fin — dont les talents divers
Maniaient aussi bien les chiffres que les vers;
Causeur charmant, cœur d'or, qu'un besoin de tendresse
A tous, même aux ingrats, tenait ouvert sans cesse;
Enfin type accompli d'élégante gaîté,
D'honneur, de courtoisie et surtout de bonté.

Vous savez mieux que moi, Messieurs, si ce modèle
De Henry de Caumont est le portrait fidèle :
Elevé parmi vous, il grandit sous vos yeux;
Vous avez vu briller son printemps radieux,
Et, témoins des progrès de sa noble carrière,
Vous pourriez retracer sa course tout entière;
Moi, je suis venu tard, et bien qu'il m'ait admis,
Indulgent comme un père, au rang de ses amis,
Malgré tout l'abandon de ce commerce intime
Qu'établit entre nous sa généreuse estime,

Digitized by Google

(Souvenirs enchanteurs, mais amers aujourd'hui !)
Comme presque jamais il ne parlait de lui,
Dans les épanchements de sa douce vieillesse,
Je n'ai pu qu'entrevoir l'éclat de sa jeunesse ;
Mais vous m'avez tout dit, Messieurs — et vos discours,
Pleins d'éloquents regrets, m'ont peint ses premiers jours ;
Vos récits ont pour moi complété son histoire,
J'éprouvai sa bonté, vous m'avez dit sa gloire ;
Vos cœurs, tout plein de lui, pour moi se sont ouverts :
Que son nom, près de vous recommandant mes vers,
Me protége, et supplée à mon peu d'éloquence.

J'ai grand besoin, Messieurs, d'une telle espérance :
Il faudrait son talent pour vous entretenir
Des mérites nombreux qu'il savait réunir :
L'instinct du dévoûment, fond de son caractère,
Se marque tout d'abord au choix de sa carrière ;
Enseigner, à ses yeux, n'était pas seulement
Exposer sans nuage, instruire clairement :
Non : c'était devenir moins un maître qu'un père,
C'était communiquer son âme tout entière,
Pour donner au pays, sans ménager l'effort,
De fermes citoyens au cœur droit, simple et fort ;
Son zèle et sa vigueur s'étaient trempés d'avance
Dans les temps agités de sa première enfance :
Il avait vu gronder dans Paris, son berceau,
La Révolution fondant l'âge nouveau :
Enfant, il l'avait vue, avant de rien construire,
Régner par l'échafaud ; puis, lasse de détruire,
Organiser enfin la libre égalité
Et du peuple français l'invincible unité.
Enlevé par l'orage à sa ville natale,

Digitized by Google

Il devint Nancéen. Notre École centrale
Pour le jeune exilé s'ouvrit avec bonheur
Et mûrit promptement cet esprit plein d'ardeur.

Aujourd'hui qu'en tous lieux l'instruction versée,
Fille et soutien de l'ordre, affranchit la pensée,
Bien peu, trop peu de nous daignent tourner les yeux
Vers ces débuts obscurs, œuvre de nos aïeux :
Qui dirait cependant les services suprêmes
Que rendaient à la France, et, de loin, à nous-mêmes
Ces Écoles d'un jour, asiles généreux
Et foyers de lumière en des temps ténébreux;
Quand, les traditions partout étant rompues,
Du vieil enseignement les règles disparues,
Il fallait tout créer, tout appliquer soudain :
Alors nul n'était sûr même du lendemain;
Les partis s'agitaient frémissants, et la guerre
Sans trêve, sans repos, assiégeait la frontière :
Il fallait, au plus tôt s'improvisant soldats,
Quitter pour le fusil la plume et le compas;
La patrie avant tout! — Souvent maîtres, élèves,
Pour elle abandonnant leurs travaux ou leurs rêves,
Et se levant au cri : « La France est en danger! »
Couraient loin de la classe écraser l'étranger.
Donc nos jeunes Français, en ce temps peu commode,
Travaillaient sans trop d'ordre et sans trop de méthode;
Ils ne connaissaient pas tous ces mille secours
Que le progrès inflige aux enfants de nos jours,
Manuels, Mémentos et superbes programmes;
Mais ils portaient en eux ce qui nourrit les âmes,
Ce qui peut tenir tête au monde révolté,
(L'Europe l'a bien vu!) Quoi donc? la volonté!

Digitized by Google

Elle éclate partout dans les humbles annales
Qui nous restent encor des Écoles Centrales;
Là, partout retentit un éloquent appel
A l'énergie intime, au travail personnel.
On aime à saluer ce temps fécond en hommes [sommes,
Moins savants, mais plus forts, plus grands que nous ne
Le temps de ces héros plébéiens dont le cœur
Jouait avec la mort et vivait de l'honneur :
C'est le temps où Drouot, préparant sa carrière,
Penché sur ses calculs près du four de son père,
Sous ce flambeau brûlant triomphait du sommeil
Et mûrissait sa force à ce rude soleil.
Voilà comme entourés d'obstacles salutaires,
Par la lutte affermis, se sont formés nos pères;
Voilà comme à leurs fils ils ont pu, sans faiblir,
Léguer un plus brillant et facile avenir :
Nos succès sont leur œuvre : au sein de notre gloire,
Gardons de leur labeur la fidèle mémoire.

A ces grands souvenirs, de bonne heure, Caumont
Vint parmi nous, Messieurs, associer son nom :
Comme élève d'abord il brilla dans l'École;
Déjà même, déjà digne d'un autre rôle,
Il enseignait d'instinct; et, maître improvisé,
Par l'estime de tous sans peine autorisé,
On le vit quelquefois, préludant à sa gloire,
Charmer, simple écolier, son petit auditoire :
C'était déjà sa joie et son bonheur, à lui,
D'enhardir, de guider la faiblesse d'autrui,
Et c'était l'amitié qui lui montrait d'avance
De son esprit naissant le don et la puissance.

Digitized by Google

Aussi, quand vient pour lui le moment délicat
De se marquer son poste et choisir un état,
Fidèle à ses débuts, à lui-même fidèle,
Il sait prendre la voie où la raison l'appelle :
Un instant, il est vrai, cherchant partout le beau,
Eloquent, il s'éprit des lauriers du barreau ;
L'étude de nos lois et de la procédure,
Sans charger son esprit, compléta sa culture ;
Il devint avocat. Mais au seuil du Palais,
Prudent, il s'arrêta sans le franchir jamais :
Cependant le bon sens, la haine de l'emphase,
L'amour de la clarté, le dédain pour la phrase,
Le respect du public et des formes de l'art
Semblaient en lui promettre un avocat à part :
La gloire l'attendait ! — Mais près de la jeunesse
Un regret douloureux le rappelait sans cesse ;
Il dut suivre, il suivit cet invincible attrait
Qui de la Providence est un ordre secret.

C'était l'heure où, rouvrant les routes délaissées,
La main de l'Empereur relevait les Lycées ;
Le nôtre alors naissait — et dès les premiers jours
Caumont de son talent lui voua le secours ;
Là, durant vingt-sept ans, du calcul et des nombres
Il enseigna les lois, il éclaircit les ombres :
A sa voix, entraînés sur les pas des Leibnitz,
Des Kèpler, des Newton, tous ces jeunes esprits
Le suivaient sans fatigue, et bientôt par eux-mêmes
Affrontaient les détours de ces vastes problèmes
Qui, du temps et des cieux sondant les profondeurs,
Embrassent l'univers de leurs chiffres vainqueurs.
Devant les candidats formés par sa parole

Digitized by Google

S'ouvrait à deux battants notre première Ecole,
Et son nom, grandissant après chaque examen,
Semblait de la victoire un présage certain.

Par quel secret, Messieurs, eut-il le privilége
D'inaugurer ainsi les palmes du collége ?
En philosophe austère, avait-il bien des fois
Du progrès des esprits approfondi les lois
Et médité longtemps, avant de se produire,
D'infaillibles moyens pour plaire et pour instruire ?
Non ; mais un instinct sûr le guidait : tout d'abord
Avec son jeune peuple il se trouvait d'accord ;
— Sa nature était jeune. — Il comprenait d'avance
Cet âge, où fièrement échappé de l'enfance,
L'élève encore captif tourne un œil enchanté
Vers l'horizon du monde et de la liberté ;
Age ombrageux, léger, mais aimant et sincère,
Peu charmé d'obéir, mais jaloux de bien faire ;
C'est en homme déjà qu'il veut être traité ;
Pour le soumettre il n'est qu'un moyen, la bonté ;
Non pas cette bonté lâchement débonnaire
Qui flatte au lieu d'aimer et ne songe qu'à plaire,
Mais la bonté virile, intrépide amitié
Qui lutte contre nous pour nous, et sans pitié
Combattant les défauts dont notre orgueil s'enivre,
Donne un rude conseil, puis nous aide à le suivre.
C'était là son secret, raison et dévoûment.

De là toute sa force. — Oserai-je un moment
Vous le montrer, Messieurs, dans la classe attentive,
Séduisant au travail les âmes qu'il captive ?
L'art des vers, j'en conviens, à ces humbles tableaux

Digitized by Google

N'a pas encore daigné consacrer ses pinceaux
Superbement campée aux cimes du Parnasse,
La Muse eût dérogé visitant une classe :
Mais nous, d'un tel dédain corrigés aujourd'hui,
Nous du pompeux au vrai ramenés par l'ennui,
Sans honte nous cherchons aux scènes de la vie
L'humble et naïve fleur qu'on nomme Poésie.

Naturel, et charmant par sa simplicité,
Caumont ne s'arme point de fausse majesté :
Du bonnet doctoral, de la toge imposante
Le secours l'importune et l'ombre l'épouvante;
Il demeure lui-même — affable sans fadeur,
Populaire, mais digne, et ferme sans raideur.
Il permet la gaîté ; que dis-je — il la partage;
Elle éclaire l'esprit, rafraîchit le courage :
Du reste, il en modère à son gré les élans
Par un regard, un geste, — et non des châtiments :
Punir l'humiliait : — à ses yeux, c'était dire :
« Plus d'une âme, en ces lieux, échappe à mon empire;
« En maître maladroit, sans prestige moral,
« Je n'enchaîne les cœurs que d'un lien brutal!
« Je règne sans amour, — et, despote vulgaire,
« Je deviens un tyran, quand je dois être un père! »
Si, troublés par l'éclat de son nom glorieux,
Quelques-uns devant lui n'osent lever les yeux,
Cette crainte l'afflige; il redouble de grâce;
Sur leurs fronts par degrés la contrainte s'efface;
Son sourire triomphe, et l'élève ravi
Qui n'attendait qu'un maître, entrevoit un ami.

Ainsi s'ouvraient les cœurs : alors il pouvait lire

Digitized by Google

Jusqu'au fond des esprits qu'il avait à conduire;
Il savait des défauts et des talents futurs,
Démêler finement les traits encore obscurs,
Stimuler, diriger l'essor de la pensée
Des chaînes du jeune âge encore embarrassée.
Surtout il se gardait de lui prêter d'abord
Un secours indiscret qui dispensât d'effort;
Il mettait le jeune homme en lutte avec l'obstacle,
Et lui, témoin muet de ce noble spectacle,
Certain qu'un dur labeur fait les succès plus prompts,
Il laissait son enfant gagner ses éperons.
Mais, lorsque dans la nuit de quelque affreux problème
Un brave se perdait — et doutant de lui-même,
Sombre, las d'un combat vainement essayé,
Cachait son front brûlant sur sa main appuyé;
Son maître, fier pour lui d'un chagrin salutaire,
Près de lui sur son banc s'asseyait, — du mystère
Levait un peu le voile, — et comme par hasard
Laissait tomber un mot qui chassait le brouillard;
Ou plutôt, ménageant son orgueil et sa gloire,
Sans l'aider, lui vantait sa prochaine victoire,
L'animait du regard, le soutenait du cœur
Et, sans vaincre à sa place, il le faisait vainqueur.
— Mais les jours où, quittant cet humble ministère,
De l'Algèbre il explique en maître le mystère;
Quand, d'un doigt prompt et sûr, il trace au tableau noir
Ces symboles légers, dont l'immense pouvoir
Par delà tous nos cieux traversant l'étendue,
Surprend, pèse et décrit la planète inconnue, —
C'est fête alors pour tous!.. — A voir leurs fronts joyeux,
Le feu de leurs regards, on dirait qu'à leurs yeux
Il déroule l'histoire aux merveilleuses scènes

Digitized by Google

Ou du riche univers les mouvants phénomènes ;
Tant le chiffre impassible et ses austères lois
De vie et de couleur se parent à sa voix.

Jaloux de son honneur et remplis d'espérance,
Tous ôsaient lui promettre une mâle assurance
Quant le brûlant mois d'août viendrait pour eux ouvrir
Ces terribles concours, portes de l'avenir :
Si pourtant, près du but, leur jeune hardiesse
Chancelle, redoublant de zèle et de tendresse,
Seul du moment suprême il calme les terreurs,
Il excite, il contient, il relève les cœurs ; —
Il souffle dans les rangs cette gaîté vaillante
Qui joue avec la peine et que la lutte enchante ;
Et ses heureux soldats, tous fiers de leur drapeau,
Partaient, sûrs pour leur chef d'un triomphe nouveau.
Mais alors, épuisé de fatigue et de craintes,
Souvent d'un mal cruel il sentait les atteintes ;
Ses lauriers s'expiaient !.. souriant jusqu'au bout :
« Ce n'est rien, disait-il, rien que ma fièvre d'août. »

Tant d'abnégation avait sa récompense ;
L'âge mûr acquittait les dettes de l'enfance,
Et ceux que sur les bancs sa grâce avait conquis
Dans le monde à jamais sont restés ses amis ;
C'est là, Messieurs, c'est là de notre vie austère
De nos obscurs travaux le plus digne salaire :
Nous sentons, en semant dans tous ces jeunes cœurs,
Du beau, du vrai, du bien les fécondes lueurs,
Mûrir entre eux et nous une affection sainte ;
Jour à jour le travail en resserre l'étreinte ;
Aux purs rayons de l'art notre fraternité

Digitized by Google

Grandit dans la lumière et dans la vérité ;
Du maître et des enfants les âmes, réunies
Sous l'inspiration des plus nobles génies,
Echangent doucement de mutuels bienfaits
Qu'ils comprendront plus tard et n'oublieront jamais.

L'enfant nous doit beaucoup ; mais nous, pouvons-nous taire
Les services qu'il rend à notre caractère ?
Il force à mieux savoir pour guider sans erreur
Un esprit qui se livre au nôtre avec candeur ;
Il force au dévoûment, au calme, à la justice ;
Il guérit de l'orgueil par sa simple malice,
Parfois même il console — et sa franche gaîté
Éclaircit plus d'un front par la vie attristé.

Caumont se rappelait jusque dans sa vieillesse
Les élèves nombreux formés par sa tendresse ;
Il les aimait encor. Fidèles comme lui,
Tous revenaient souvent embrasser leur ami ;
C'étaient là ses beaux jours ; il accueillait en père
Le brillant officier décoré par la guerre,
L'habile ingénieur, le savant, le marin ;
Avec eux échangeant des souvenirs sans fin ;
De leur gloire présente il recevait l'hommage :
Puis des frères absents on évoquait l'image ;
On pleurait leurs revers, on fêtait leurs succès ;
Premières amitiés, leçons, jeunes essais,
On se redisait tout : de la route suivie
On voyait mieux le sens ; on s'expliquait sa vie.
Enfin, pour affermir au sentier de l'honneur
Ces hommes dont sa voix avait formé le cœur,
Caumont savait trouver, comme un vieux camarade,

Digitized by Google

Le sourire qui plaît, le ton qui persuade ;
Après un dernier mot, un serrement de main,
Le jeune homme plus fort reprenait son chemin.

Ce don d'autorité, marque du vrai mérite,
Le servit mieux encor lorsque sous sa conduite
Il tint, Recteur chéri, nos Colléges nombreux :
Fort de trente ans de gloire acquise au milieu d'eux,
Il régna par l'estime. Actif avec sagesse,
Vigilant, mais discret, bienveillant sans faiblesse,
Malgré l'esprit d'un temps peu flatté d'obéir,
Il fit respecter l'ordre en le faisant bénir : —
Des maîtres, dont sa main réglait la destinée,
Il défendait les droits, l'honneur, la renommée,
Et pour guider leur vie, éclairer leurs efforts,
De ses sages conseils leur versait les trésors.
Lui fallait-il sévir, il frappait sans colère ;
Condamnant en Recteur, il soulageait en père :
Un jour il dut proscrire un malheureux puni,
Mais dans l'exil sa bourse assista le banni.

Ces sentiments, Messieurs, dictaient son éloquence
Dont le goût pur, l'adresse et l'exquise élégance,
La dignité sans fard jointe à l'accent du cœur
Montraient dans le savant le fin littérateur :
Soit qu'en des vers charmants son facile génie
Egayât les travaux de votre Académie ;
Soit qu'auprès d'un ami, dans le moindre billet,
Son esprit ou son cœur s'épanchât en secret ;
Partout on retrouvait ce soin modeste, aimable,
Ce style où se trahit l'artiste véritable
Qui, jaloux par respect de tout exprimer bien,

Digitized by Google

Cherche en tout le parfait et ne néglige rien.

Dès ses plus jeunes ans, les lettres, la science
Dans sa pensée active avaient fait alliance ;
Il ne séparait pas, sous ce double flambleau,
La recherche du vrai de l'étude du beau :
Il savait respecter cette intime harmonie,
Cachet de l'unité de la Cause infinie
Qui sur un même plan fonda, loin du hasard,
Les lois de la nature et les règles de l'art :
Quelle leçon, Messieurs, pour ceux dont la faiblesse
Divise ce qu'a joint l'éternelle sagesse,
Et, du savoir complet redoutant le fardeau,
Mutile la lumière et brise le faisceau !..

Ce ne sont pas ici les savants que j'accuse ;
Dans la science même ils ont trouvé leur Muse,
Et souvent leurs écrits, brillants de vérité,
Par là même de l'art nous offrent la beauté :
Mais la littérature, ombrageuse et jalouse,
N'a pu voir sans dépit cette nouvelle épouse
Qui de l'esprit humain attirant les faveurs,
Partage son pouvoir, balance ses honneurs ; —
Au lieu de rechercher cette utile alliée,
Elle boude — et parfois, rivale humiliée,
De la science à tort redoutant les progrès,
Affecte un froid dédain ou maudit ses succès :
Insensée !.. Ah ! plutôt, comprenant mieux ta gloire,
Tu devrais applaudir et chanter sa victoire :
Fière de ses travaux, base de ta grandeur,
Tu devrais bien plutôt lui dire : « Va, ma sœur !
« Sur l'immense nature épanche ta lumière ;

Digitized by Google

« Soumets le monde à l'homme ; asservis la matière ;
« Livre-moi les secrets de l'ordre universel ;
« Je saurai mieux comprendre et louer l'Éternel.
« De la Mythologie et de ses vieux fantômes
« Tes rayons bienfaisants ont purgé mes royaumes ;
« Poursuis !... — que l'industrie aux forces de géant,
« Dirige la parole au fond de l'Océan,
« Et, joignant par l'amour les peuples de la terre,
« Brise leurs préjugés et détruise la guerre.
« Ton triomphe est le mien. Va ! — Je saurai, ma sœur,
« Célébrer tes héros et doubler ta splendeur ! »

Je sais, Messieurs, je sais que votre Académie
L'aime, cette alliance, et la personnifie ;
Votre empire est complet. — Tout récemment encor
L'un de vous poursuivait et mesurait l'essor
De ce fluide ailé qui porte nos pensées
Jusqu'aux deux bouts du monde au même instant lancées,
Et de ce beau travail l'ingénieux auteur,
Ce savant plein d'audace est un littérateur (1).

Ainsi, dans ses loisirs loin d'une étude abstraite,
Sans effort, sans orgueil, Caumont fut un poëte :
Pourtant, de l'art des vers mesurant la hauteur,
Son bon sens repoussait le vain titre d'auteur ;
Vers ce superbe espoir sa modeste pensée,
Même en rêve, jamais ne s'était élancée :
Content de divertir un cercle familier,
Il eût borné sa gloire à son humble foyer,

(1) M. Emile Burnouf, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Nancy.

Digitized by Google

Et fêté sans éclat, en ses rimes légères,
De son bonheur caché les doux anniversaires :
Quand son nom, franchissant le seuil de sa maison,
Dépassa malgré lui ce paisible horizon,
Rebelle à tant d'honneur, il répétait en sage :
« Mes élèves, du moins, sont mon meilleur ouvrage. »
Mais ce talent, si cher à vos justes regrets,
Quelle esquisse saura vous en rendre les traits ?

Heureux accord d'abandon, de finesse,
D'entrain joyeux et de vague tristesse,
A l'ironie unissant la tendresse,
De chaque genre il sut prendre la fleur :
Dans ses vers où l'esprit pétille,
Souvent, près du mot qui scintille,
Tout d'un coup une larme brille,
Doux éclair qui montre le cœur.

Sans parure et sans négligence,
Toujours correct avec aisance,
Un fidèle instinct d'élégance
Dirige et mesure ses pas :
Au gré de son caprice aimable,
Il orne de nouveaux appas
La Chanson, le Conte, la Fable
Et le travail ne paraît pas.

Dans ses couplets de gaîté folle,
Jamais le tour de sa parole
Ne trahit le chiffre ou l'école,
Le maître sévère ou grondeur :
C'est partout un brillant convive

Digitized by Google

Qui veut qu'on chante, que l'on vive ;
C'est la jeunesse alerte et vive,
Belle de franchise et d'ardeur.

Plus tard, mûri par les leçons de l'âge,
Son talent, de la Fable essayant le langage,
Plaide avec la Brebis les droits de la bonté,
Persifle du Dindon la lourde vanité,
Et, si quelqu'un pouvait rappeler Lafontaine,
Caumont, dans plus d'un trait échappé de sa veine,
Mariant la satire à la naïveté,
Des grâces du Bonhomme a parfois hérité.

Mais le premier joyau de sa belle couronne,
C'est le conte. Il y règne et n'imite personne ;
Vraiment Français, malin et touchant à la fois,
Il joint le don des pleurs au vieil esprit gaulois.
Là, tantôt badinant sur son propre génie,
Il nous dira plein d'une allègre humeur :
« Je le sens trop. Mon métier de conteur
« Ne cessera qu'au delà de la vie ;
« Et jusqu'au jour où, soupant chez Pluton,
« J'y boirai l'eau qui trouble la mémoire,
« Même en passant le funèbre Achéron,
« Pour dérider le farouche Caron
« Je pourrai bien lui conter quelque histoire. »
Puis, s'attristant soudain, il jette sans apprêt,
Ces vers d'un sentiment qu'une femme envirait :
« Lorsque la fleur d'hiver renaît dans nos prairies,
« Qui de nous, promenant ses vagues rêveries
« Sur le bord des ruisseaux, dans le fond des forêts,
« N'a prêté sa pensée à l'onde qui frissonne,

Digitized by Google

« A la feuille qui cède au souffle de l'automne,
« A l'oiseau dont l'accent soupire les regrets?
« Pour écho notre cœur a toute la nature !.. »
Ainsi, sur cette fine et mobile figure,
L'œil surprend à la fois le sourire, les pleurs,
Et l'éclair du plaisir et l'ombre des douleurs.

Ses vers étaient lui-même, et ce talent sincère
Est le reflet loyal d'un charmant caractère :
Fils de la vieille France, il avait hérité
De ses traditions d'exquise urbanité,
Apanage sacré cultivé par nos pères
En ces jours que leurs fils prennent pour des chimères,
Jours d'entretiens polis, animés, délicats :
On respectait la femme et l'on ne fumait pas !..
Il en avait gardé cette galanterie,
Souvenir des vieux temps de la chevalerie,
Hommage du plus fort qui, devant la beauté,
Reine de droit divin, — s'incline avec fierté.
En lui brillait ce don de fine causerie,
Cette gaîté du cœur qui s'ouvre et qui s'oublie ;
Ce tact qui pour chacun sait trouver ce qui plaît,
Qui sait même écouter et sans honte se tait.
Ces aimables secrets de grâce et de réserve,
Notre Cité, Messieurs, les goûte et les conserve :
Mais garde-t-on partout ces mœurs et ce talent ?
Nos cercles disputeurs, le cigare indolent,
Nos calculs, nos débats, sur la hausse et la baisse
N'effarouchent-ils pas la vieille politesse ?..
Hélas ! s'il était vrai !.. Désertant ce trésor
Pour le culte insensé du bien-être et de l'or,
Si la France abdiquait son génie et sa gloire,

Digitized by Google

Ce que regretterait ma pieuse mémoire,
Certes ce ne sont point ces dehors gracieux,
Ni cet éclat mondain qu'adoraient nos aïeux ;
Mais bien les sentiments qui de la politesse
Sont la source éternelle et font seuls sa noblesse,
L'oubli constant de soi, le dévoûment, l'honneur ;
Sans eux, elle n'est rien qu'un mensonge moqueur.

Caumont ne mentait pas ; son généreux langage
D'une âme bienveillante était vraiment le gage ;
Sur la foi de son cœur il estimait autrui,
Et, craignant du soupçon la contrainte, l'ennui,
Fuyait comme un fléau la prudence vulgaire
Qui nous vient entre nous prêcher l'état de guerre.
Parfois traité de dupe, il raillait à son tour
Les partisans glacés des maximes du jour ;
Il répétait, plaignant leur sèche défiance :
« S'ils ont raison, si la souffrance
« Ne doit plus croire aux pleurs que verse la pitié,
« Si le masque de l'amitié
« Sous ses traits enchanteurs cache l'indifférence ;
« En nobles sentiments, en vertus, en plaisir,
« Autour de moi si je ne puis saisir
« Qu'un fantôme imposteur qui fuit et m'abandonne ;
« Si des illusions le voile m'environne,
« Dieu puissant !.. daigne l'épaissir ! »

Dieu l'exauça, Messieurs ; jusqu'au bout de la vie,
Malgré les chagrins, l'âge et la sombre insomnie,
Il ne perdit jamais cette foi dans autrui
Et cette aménité qui n'appartint qu'à lui :
Je crois revoir encor ce triste et bon sourire,

Digitized by Google

Et ce regard voilé — qui pourtant savait lire,
Ainsi qu'un ami vrai, dans le fond de vos cœurs
Pour saisir votre idée ou charmer vos douleurs ;
Et cette expression affectueuse, émue,
Qui révélait une âme aimante et contenue,
Quand son front où les ans gravaient leur majesté,
S'inclinait moins par l'âge encor que par bonté.

Ah ! si j'osais ouvrir, mais d'une main discrète,
De ses derniers hivers la modeste retraite !
Là son âme, en silence, aimait à déployer
Tous ses plus purs trésors à l'ombre du foyer ;
Vous verriez transformés, mûris par la vieillesse,
Tous les dons éclatants, gloire de sa jeunesse ;
Là vous verriez sortir, comme un fruit de sa fleur,
La foi, la piété, du culte de l'honneur :
Vous le verriez grandir en domptant la souffrance
Jusqu'au terme, où s'armant d'une sainte espérance,
Entre les bras des siens, à jamais regretté,
Il s'endort en chrétien dans l'immortalité !...

Certes notre Lorraine, en beaux types féconde,
A donné de nos jours à la patrie, au monde,
Des héros imposants plus fiers et plus fameux :
Caumont, toujours courtois, s'efface devant eux ;
Mais lui, plus sympathique en sa modeste gloire,
Il laisse une aussi pure et plus douce mémoire ;
Savant, littérateur, il a représenté
Le double essor d'esprit propre à notre cité ;
Enfin il a conquis une palme suprême,
La plus belle sans doute,... il est de ceux qu'on aime!

Digitized by Google

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

(M. A. DE METZ-NOBLAT)

AUX RÉCIPIENDAIRES.

MESSIEURS,

La fortune vous a mal servis. Un philosophe ; — un poëte ; — pour leur répondre, un économiste, que la métaphysique éblouit plutôt qu'elle ne l'éclaire, et qui n'a jamais même balbutié la langue du Parnasse. Ainsi en arrive-t-il souvent dans notre Compagnie. Comme elle embrasse dans sa petite sphère toutes les branches des connaissances humaines, les choses ne s'y peuvent passer comme dans les sociétés purement littéraires, où, au pis-aller, c'est à un vaudevilliste qu'échoit l'honneur de recevoir un historien. Chez nous, il y a chance pour qu'un algébriste souhaite la bienvenue à un romancier. Le moyen, en pareil cas, de s'en tirer, autrement qu'en faisant peu usage de son propre fonds, et en empruntant beaucoup à l'esprit de ses confrères !

C'est à quoi j'ai été réduit. Sans me trouver, Messieurs, dans l'humiliante extrémité de ne vous goûter que sur parole, il me faut, pour donner quelque valeur

Digitized by Google

à mes éloges, les placer sous le couvert de l'Académie, et me constituer l'organe des jugements d'autrui. Aussi, bien que je les partage, serai-je, je ne le sens que trop, un malhabile interprète des sentiments de notre Société sur la valeur de vos œuvres. Veuillez me pardonner, l'un et l'autre, d'affaiblir contre mon gré l'expression de son estime. Sur un terrain qui m'est aussi étranger, je dois être sobre de paroles, de peur de méprise, et par crainte de trahir les pensées que je voudrais traduire.

A M. de Margerie.

Comment, en effet, Monsieur, oserais-je entretenir cet auditoire de votre *Essai sur la philosophie de Saint Bonaventure*, moi qui n'ai jamais lu les œuvres du docteur séraphique, et qui, si je les lisais sans guide, serais incapable de les comprendre! C'est, grâce à vous, que je connais un peu le premier des mystiques. Sans vous, je n'aurais probablement jamais su quelle part il a faite à la Raison dans la recherche de l'infini. Vous avoir écouté me donne bien le droit d'applaudir aux réflexions sur le mysticisme chrétien, dont vous avez fait précéder l'analyse de l'*Itinéraire* et des *Commentaires ;* cela m'autorise sans doute à louer le style gracieux dans lequel vous exprimez avec une sensibilité exquise toutes les délicatesses du pur amour ; mais cela ne me confère pas le titre de critique, et encore bien moins celui de juge ; car les fonctions d'arbitre s'accomodent mal avec la

Digitized by Google

qualité de disciple. D'ailleurs, même avec votre secours, je ne serais pas bien sûr de voir toujours clair dans le nuageux domaine de la scholastique transcendante.

Vous l'avouerai-je, Monsieur, à vous pour qui les problèmes les plus ardus de la philosophie ne sont qu'un jeu, trois systèmes seulement se présentent avec netteté à mon esprit :

Le panthéisme, qui fait de l'homme un simple phénomène du grand Tout, et lui enlève à la fois la liberté, la responsabilité et même la personnalité ;

Le spiritualisme rationaliste, qui en fait une créature intelligente, libre et responsable ; mais qui ne lui donne d'autres règles de conduite que les inspirations de sa conscience, et ne lui procure aucun moyen de communication avec la Cause infinie par laquelle il est, et à laquelle il doit un jour rendre compte de ses actes ;

Et, enfin, cet autre spiritualisme, qui, par le bienfait d'une révélation, comble l'abîme que laisse subsister le premier entre la créature et le Créateur, en découvrant à l'homme le secret de sa destinée, et en lui imposant des lois morales clairement définies.

J'ignore, Monsieur, par quels arguments la science que vous cultivez sait triompher des doctrines qui, sous des noms et des formes aussi variés que l'imagination de l'homme est féconde, aboutissent à la confusion et à la coïternité de la pensée et de la matière. Ce sont des hauteurs où je n'essaie même pas d'atteindre. Je me contente de ce cri de ma conscience qui me dit que je suis,

Digitized by Google

et que je suis libre. Il s'élève si haut au dedans de moi, que la preuve mathématique du contraire n'ébranlerait pas un seul instant ma conviction, et que, même en face d'une démonstration invincible, jaillirait des profondeurs de mon âme une protestation triomphante. Oui, je suis ; je suis une personne, un être distinct du monde qui m'entoure ; et comme je ne suis visiblement pas ma propre cause, il faut, de toute nécessité, que je sois l'effet d'une cause supérieure et créatrice. Et alors, non pas seulement moi, mais tout le reste ; tout, hors « CELUI QUI EST. » Nous sommes donc trois : Dieu, le monde et moi. Le monde est bien grand, et son immensité m'écrase. Il est créé comme moi pourtant, et comme moi fini. Mais l'infini ! Quel rapport naturel établir entre moi et vous, mon Dieu, vous, le créateur du ciel et de la terre ? Puisque vous êtes, il me faut vous servir ; mais comment ? Qu'exigez-vous de moi ? « Parlez, Seigneur, car votre serviteur vous écoute. » Et si vous ne parlez, incapable de s'élever seul jusqu'à vous, il retombera la face contre terre pour se consumer dans le doute ou l'erreur, ou plutôt encore pour vivre dans l'oubli de ce qu'il vous doit, comme rebuté par votre trop souveraine majesté, *oppressus gloriâ.*

Voilà toute ma philosophie, Monsieur. C'est aussi la vôtre. Mais tandis que de cet imposant édifice je ne saisis que les lignes principales, que la base et le faîte, la structure intérieure vous en est familière, et vous en savez, jusque dans leurs plus petits détails, l'artifice et l'orne-

Digitized by Google

ment. Du spiritualisme chrétien vous connaissez non-seulement les fondements et les principes, non-seulement la beauté et la force morale, mais aussi les procédés de discussion et la dialectique, mais encore les ressources cachées et les mystérieuses richesses. Vous en saisissez même, je ne dirai pas tous les raffinements, car cette expression pourrait vous sembler une critique, mais les plus fines nuances et les attraits voilés. J'en trouve la preuve dans votre prédilection pour saint Bonaventure. Vous ne goûteriez sans doute pas autant le mysticisme ; si vous n'aviez le don d'en pénétrer les secrets.

Où je me sens parfaitement à l'aise avec vous, Monsieur, c'est lorsque vous consentez à descendre des hauteurs de la métaphysique sur le terrain de la philosophie morale. Les deux volumes sur la famille, que vous venez de publier, sont pleins de charme. Déjà j'en connaissais les meilleurs chapitres, car cet ouvrage attachant est le résumé de votre cours de l'année dernière ; et néanmoins il renferme tant de choses excellentes qu'il a eu pour moi tout l'attrait de la nouveauté. Une nature aussi riche que la vôtre, Monsieur, donne trop à la fois pour que l'auditeur saisisse du premier coup, et, comme au vol, tout ce que vous mettez dans vos leçons d'esprit, de grâce et de sentiment. Il est besoin de la lecture pour suivre tous les développements de votre pensée, pour en démêler toutes les délicatesses.

Quelle fine et exacte analyse du caractère de l'homme, de la femme et de l'enfant ! Quel touchant tableau des

Digitized by Google

joies et des peines de la famille ! Quelle juste vue des conditions du bonheur intime ! En cessant d'être une passion, en devenant un devoir, l'amour, sous votre plume, n'en a que plus d'enchantements. En l'élevant, en le perfectionnant, en l'ennoblissant, vous ne lui ravissez rien du côté de la tendresse, et vous lui révélez le plus précieux des secrets, celui de rendre durables des élans aussi passagers qu'enivrants lorsqu'ils sont déréglés. Quelle distance, — dût mon sentiment passer pour un blasphème, je ne saurais le déguiser, — quelle distance entre l'amour tel que vous le voulez, et celui dont un célèbre écrivain nous a offert un si étrange portrait ! Il y a de la poésie chez tous deux, mais tandis que dans M. Michelet, le sensuel, le chimérique et le faux sont mêlés aux plus délicieuses peintures, dans votre livre, Monsieur, tout est vrai, tout est pratique, tout est pur, et nul alliage de mauvais aloi ne vient souiller l'or de vos conseils.

Mais la famille se complète par les enfants. Après avoir tracé les devoirs des époux, vous exposez ceux des parents ; et ici encore, qui ne rendrait justice à la perspicacité de vos vues, à la sagacité de vos avis, à la parfaite connaissance du cœur humain que dénotent vos jugements. A vos yeux, Monsieur, l'éducation commence pour ainsi dire au berceau. L'enfant est encore dans les bras de sa mère, il commence à peine à sourire et à balbutier, que déjà le caractère se révèle, et que déjà aussi les caresses elles-mêmes peuvent être des leçons. Cepen-

Digitized by Google

dant la raison commence à briller sur ce jeune front. Alors commence aussi, plus sérieusement, la tâche, à la fois douce et ardue, qu'exprime si heureusement le mot *élever*. Elle ne finit, à vrai dire, qu'au moment où l'enfant sort de la maison paternelle pour fonder à son tour une nouvelle famille.

En ce qui touche le fils, vous aviez l'expérience pour guide. Le cœur vous a fait deviner ce qui convient à la jeune fille. Au dévoûment du père et de la mère, vous donnez, pour tous les âges, des règles marquées au coin du plus parfait bon sens et de la plus ingénieuse sollicitude. Ce que j'admire surtout, c'est que vous faites habilement servir l'éducation des enfants à parachever celle des parents, et cela en montrant combien la leçon est vaine si l'exemple ne la confirme, et si le maître ne peut servir de modèle. Viennent ensuite, et la piété filiale, et l'amitié fraternelle. Pour en expliquer les douceurs et les obligations, vous trouvez des accents qui remuent, et qui conjurent l'oubli. Le serviteur lui-même n'est point négligé; ses humbles offices ont rencontré en vous un équitable et généreux avocat. Je n'en suis point surpris, car aucune des inspirations de la charité ne vous fait défaut.

Au surplus, c'est de toutes les parties de votre ouvrage que s'exhale le salutaire parfum de la vertu. D'un bout à l'autre, le lecteur se sent comme enveloppé d'une saine et bienfaisante atmosphère, et vous savez si parfaitement exprimer la beauté du bien, que, non content

Digitized by Google

de commander l'intérêt, vous faites naître et vous soutenez l'émotion. La meilleure part en rejaillit sur vous-même, sous la forme de sympathie. On ne se fait de la vie domestique un idéal si frais, si riant et si pur qu'à la condition d'avoir soi-même une âme honnête, droite, tendre, sensible, élevée ; une âme à laquelle aucun noble sentiment ne reste étranger. Aussi, à qui vous lit, ne pouvez vous demeurer indifférent : malgré qu'on en ait, il faut vous aimer.

Si, au lieu d'être ici l'interprète de l'Académie, j'avais le droit de vous exprimer mes propres sentiments, je n'hésiterais pas un instant à dire sans ambage d'où vient la supériorité de votre philosophie morale. Ce n'est point à vos croyances religieuses, Monsieur, que vous devez les qualités de votre cœur, de votre esprit et de votre imagination, mais c'est du christianisme que vous tirez la sûreté et la fermeté de vos principes ; c'est lui qui vous souffle ce *sursum corda* que vous avez le don de communiquer à vos auditeurs. Voilà votre phare ; voilà la lumière à défaut de laquelle tant d'autres sont tombés dans le sophisme ou se sont égarés dans le monde des rêves.

Mais je m'oublie, Monsieur, entraîné par une amitié, qui, j'ose l'espérer, me servira d'excuse près de nos confrères. Il ne doit être question à l'Académie que de cet amour du beau, du vrai et du bien, qui est le patrimoine commun de tous ses membres, et je n'ai pas besoin d'en sortir pour découvrir vos titres à leurs suffrages.

Digitized by Google

C'est dans une langue charmante que vous exprimez les idées dont la justesse nous frappe, et les sentiments dont l'élévation nous ravit. Clair, fin, souple, fluide, harmonieux, votre style est plein de gracieuses images et de tours qui captivent. Il est coloré sans enluminure, chaleureux sans emphase ; et jusque dans la forme, on retrouve chez vous, Monsieur, cette riche simplicité dont la séduction est irrésistible.

Ils le savent bien, ceux que votre facile parole ramène chaque année plus nombreux et plus attentifs aux pieds de votre chaire ; soit que vous leur montriez comment l'éducation morale de l'homme est l'œuvre de toute la vie ; soit que vous leur exposiez l'histoire de la philosophie ancienne depuis Pythagore jusqu'à Plotin, ou celle de la philosophie chrétienne, depuis les premiers Pères de l'Eglise jusqu'à Bossuet ; soit que vous leur enseigniez, dans un cours de psychologie, ce qu'est la raison ou l'idée du beau, comment se comporte la volonté ou comment agissent les passions ; soit que vous vous livriez à l'étude des moralistes du XVII^e^ siècle ; soit que, passant du domaine de la philosophie à celui de la littérature (votre discours de tout à l'heure montre quels liens unissent l'une à l'autre), vous compariez le théâtre de Racine et de Voltaire aux œuvres de Sophocle, d'Euripide et de Shakspeare, ou le livre de Job et les Psaumes aux poésies lyriques de la Grèce et de Rome.

Permettez-moi d'ajouter, Monsieur, qu'à la science du philosophe et au talent du littérateur, s'unissent en vous

Digitized by Google

les qualités de l'homme du monde. Celles-ci, ne sont assurément pas les premières aux yeux de l'Académie ; mais elle est d'un temps où on les estimait trop pour n'y point encore attacher beaucoup de prix ; et, sans prendre la forme pour le fond, elle sait, grâce à une expérience de plus de cent années, combien de charme et d'agrément apportent l'urbanité et le savoir vivre, non-seulement dans les relations personnelles, mais jusque dans l'exposition des doctrines et les discussions scientifiques. Aussi, Monsieur, avez-vous été le très-bien venu parmi nous. Un seul nuage troublait notre joie : vous n'occupiez pas encore la chaire de philosophie à titre définitif. Vous possédant à peine, nous craignions déjà de vous perdre. Une mesure récente vous a attaché d'une façon plus stable à la Faculté des Lettres de Nancy. Nos vœux les plus chers sont comblés, et nous n'avons plus qu'un souhait à former, — souhait égoïste sans doute, mais dont nous n'avons pas le courage de rougir : — c'est que votre mérite, si hautement prisé ici, soit ailleurs assez méconnu pour qu'on vous oublie au milieu de vos nouveaux amis, et au sein d'une province qui voudrait vous avoir conquis pour toujours.

A M. Duchesne.

Pour vous, Monsieur, vous ne nous appartenez pas seulement par l'adoption : des liens, je ne dirai pas plus forts, mais plus anciens et plus intimes, — des liens de

Digitized by Google

famille, pour ainsi dire, — vous unissent à nous : vous êtes enfant de Nancy. Aussi, avant de nous enorgueillir de vous comme confrères, nous jouissions déjà de vos succès comme compatriotes. Assurément l'Académie honore les qualités que déploient dans une tâche aussi utile qu'ingrate les professeurs du Lycée, et elle ne manquera jamais de saisir les occasions de témoigner l'état qu'elle fait de leur personne et de leur savoir ; mais en vous nommant titulaire, c'est bien à vous, Monsieur, et à votre talent qu'elle a prétendu rendre hommage.

Il manque sans doute au professeur de collége, pour se faire connaître et appuyer, et la publicité des leçons, et le choix des matières, et la qualité de l'auditoire. Néanmoins, quelque chose perce toujours au dehors de ce qu'il peut et de ce qu'il vaut. L'estime publique, quoi qu'on en dise, va le chercher jusque dans l'obscurité de son œuvre. Il travaille dans l'ombre, cela est vrai, mais dans une ombre transparente, comme celle des tableaux du Titien. Au premier aspect, les portions éclairées de la toile attirent seules le regard. L'œil ne distingue même pas d'abord les personnages cachés sous les teintes sombres; s'ils parlaient, ils se diraient volontiers sacrifiés. Il n'en est rien pourtant. Peu à peu, dans ces masses noires, le regard démêle des formes et des couleurs qui attirent l'attention, qui bientôt la commandent, et quelquefois la retiennent plus longtemps que les figures placées en pleine lumière. C'est ainsi, Monsieur, que votre intelligent amour des lettres nous était connu de longue date.

Digitized by Google

Nous savions aussi, que non content, comme tant d'autres, d'en savourer seul les délicieuses jouissances, vous éprouvez le généreux besoin de les faire partager aux jeunes gens confiés à vos soins. Aux plus insensibles, votre zèle communique l'ardeur qui vous anime; aux plus rebelles, votre sympathique ascendant impose, pour pour ainsi dire, le goût, je dirais volontiers la passion, des études littéraires. De votre classe, aucun élève ne sort indifférent aux immortelles beautés de Virgile et d'Homère, de Demosthènes et de Ciceron. Aucun maître ne la visite qui ne soit émerveillé par un tel succès, et qui ne salue en vous un incomparable professeur. C'est que vous avez ce feu sacré qui fait des merveilles en toutes choses, et qu'en toutes choses on rencontre trop rarement. Nous n'ignorions rien de tout cela, Monsieur, lorsqu'un discours en vers, prononcé à une distribution de prix, est venu révéler au public votre talent dans la langue rimée.

Sur un sujet ancien vous aviez trouvé des pensées heureuses et nouvelles; elles étaient exprimées en bons vers. Il était impossible que l'Académie n'y remarquât point une véritable inspiration poétique. Vous ne vous contentiez pas de versifier des idées ingénieuses, des traits piquants, des conseils salutaires, des aperçus pleins de sagacité sur les travers de la jeunesse actuelle: vous faisiez preuve d'imagination et de sensibilité, et vous montriez qu'au don de bien dire, se joignait en vous le don de toucher et de peindre. Dès lors, votre

Digitized by Google

place fut marquée parmi nous : nous vous nommâmes Académicien *in petto,* comme le Pape nomme quelquefois des cardinaux. En attendant de pouvoir faire plus et mieux, nous vous avions associé à la Compagnie par le titre de correspondant, et la satisfaction de vous faire *nôtre* davantage ne nous a pas été refusée très-longtemps.

Les espérances de l'Académie n'ont point été trompées, Monsieur : le morceau que nous venons d'entendre en fait foi. Je ne crains d'être démenti par aucun de nos auditeurs, en disant que vous êtes du petit nombre de ceux à qui la Muse daigne au moins sourire, et qui jouissent du rare privilége de donner à leurs sentiments une forme harmonieuse et cadencé.

Pour nous faire goûter votre talent, Monsieur, il n'était pas besoin de le consacrer à la chère mémoire de M. de Caumont, et de vous placer en quelque sorte sous son patronage. Moins porté par votre sujet, vous eussiez encore conquis tous nos suffrages, mais la Compagnie vous sait gré d'avoir, en cette occasion solennelle, demandé vos inspirations à la reconnaissance. De M. de Caumont, je n'ai guère connu, personnellement, que cette affable bienveillance qu'il ne refusait à personne, mais mon père avait été un de ses élèves au Lycée de Nancy. C'est dire qu'il s'honorait d'être de ses amis.

J'ai été, pour ainsi dire, élevé dans l'admiration de cet heureux assemblage des dons, du caractère et de l'intelligence, que vos vers ont fait un instant revivre devant le public, comme ils survivent dans le cœur de tous

Digitized by Google

ceux qui ont eu la fortune d'approcher cet homme du monde accompli, à qui la souplesse, les ressources variées et l'inépuisable richesse d'un esprit supérieur, ont donné d'usurper à vingt-cinq ans les graves qualités de professeur, et de retenir à soixante la fraîcheur de sentiments de la jeunesse.

Je ne suis point surpris, Monsieur, bien que votre âge ne vous ait permis de cultiver assidûment M. de Caumont que pendant les dernières années de sa vie; je ne suis point surpris que vous soyez tombé, après deux autres générations, sous le charme de tant de solides qualités. Il y a d'autant moins lieu de s'en étonner, que vous rappelez, par plus d'un côté, celui dont vous venez de nous faire l'éloge. A votre insu, en retraçant son image, vous vous peigniez un peu vous-même. Comme lui, vous avez l'art de captiver vos élèves. Comme lui, vous possédez le précieux talent d'agir sur leur imagination et sur leur volonté; comme lui, vous savez leur faire aimer ce qui est leur devoir; comme lui, vous avez reçu le don de vous communiquer à vos auditeurs, et d'infuser dans leur âme, si je puis m'exprimer ainsi, les sentiments de la vôtre. Vous n'auriez pas été un si heureux interprète de votre modèle, si vous n'étiez en même temps son disciple, et presque son émule.

Pardonnez-moi, Monsieur, de n'insister pas davantage sur les titres qui vous désignaient aux suffrages de l'Académie. Un commerce intime nous a permis d'en apprécier toute la valeur, mais vous en cachez la meilleure

Digitized by Google

part au public avec une si jalouse modestie, que je craindrais, en disant toute la vérité, de sembler vous surfaire. Ce serait vous rendre un bien mauvais office ; car tout excès dans la louange, voire même la simple apparence de l'excès, provoque sur le champ une réaction en sens contraire dans l'esprit de l'auditeur, et fait naître chez lui un sentiment absolument opposé à celui qu'on voudrait produire. Le cœur humain est ainsi fait que tout ce qui est accordé à autrui nous semble volontiers ravi à nous-mêmes, et une voix trop écoutée s'élève au-dedans de nous : la voix de l'amour-propre, qui marchande avec la louange et chicane sur le prix des choses.

Plus même est voisine du sommet la région de l'idéal, dans laquelle s'élance un écrivain, plus rigoureuse envers lui se montre la critique ; sans doute parce qu'en s'élevant plus haut, l'auteur nous humilie davantage. Il semble que nous voulions nous venger, par un redoublement de sévérité, des dons que nous n'avons point reçus ; notre premier mouvement, du moins, est de traiter en présomptueux, tout mortel assez hardi pour parler la langue des dieux. Aussi, faut-il veiller sur son admiration. S'il est vrai qu'en matière d'éloges, le plus sûr soit d'être modeste pour ses amis aussi bien que pour soi-même, l'avis est particulièrement bon à suivre lors que c'est d'un poëte qu'il s'agit. Le louer trop peu, c'est le mieux servir, je ne dis pas que le louer trop, cela va s'en dire, mais que le louer assez. Laissez-moi donc, Monsieur, imiter les peintres de la nature méridionale.

Digitized by Google

Jamais ils n'osent faire leurs ciels aussi purs que ceux de la Grèce et de l'Italie, leurs mers aussi bleues que l'azur du golfe de Naples ou de l'Hellespont. *Plus* serait *trop* pour qui ne connaît pas, et cependant, leurs tableaux pour ceux qui connaissent, ne sont point une trop infidèle image de la réalité.

Peut-être, lors de votre élection, quelques personnes se sont-elles étonnées qu'une seule pièce de vers vous ouvrît les portes de notre Compagnie. Maintenant, Monsieur, que vous venez, par un excellent discours, de justifier notre choix aux yeux du public, si tant est que cela fût nécessaire, vous ne trouverez pas mauvais, je m'assure, que j'explique devant cet auditoire les motifs d'un empressement qui pourrait bien avoir été appelé de la précipitation. D'abord cet unique morceau avait suffi pour nous faire pressentir en vous un poëte; et nos censeurs, si nous en avons, reconnaîtrons désormais que nous ne nous étions point trompés. Grâce, d'ailleurs, à quelques pages dérobées par l'amitié à votre portefeuille, nous n'ignorions pas que ces vers étaient loin d'être les seuls fruits de votre inspiration. Néanmoins, pour vous nommer titulaire, nous aurions peut-être attendu une seconde manifestation publique de votre talent, — vous ne vous offenserez pas de me l'entendre dire,—si les œuvres poétiques d'une valeur réelle n'était devenues chose rare. C'est par là, je puis vous le confesser aujourd'hui, que notre promptitude d'entraînement semble à tous parfaitement simple et naturelle; c'est là ce qui nous a fait

Digitized by Google

devancer l'exécution de nos projets. Nous avons apporté d'autant plus de hâte à vous élire, que les « sentiers du Parnasse » sont à présent moins hantés.

Et ce n'est pas à Nancy seulement que « Phœbus se montre plus sourd, et Pégase plus rétif » que jadis : c'est à peu près partout.

Il y a bien peu de vrais poëtes aujourd'hui. La France, il est vrai, n'a guère connu les suprêmes transports de la Muse. En poésie comme en peinture, elle a surtout créé des œuvres nobles et châtiées. Corneille a des cris sublimes ; Racine exprime à merveille les sentiments élevés et touchants ; la facilité de Voltaire est prodigieuse ; chez cent autres auteurs moins célèbres, l'esprit est jeté à pleines mains ; mais, malgré tout, le grand souffle poétique ne nous a-t-il pas manqué ? Loin de moi la pensée de déprécier des chefs-d'œuvre qui sont un des plus beaux titre de gloire de notre pays. Je veux seulement dire qu'il se trouve dans le génie français trop de goût et de mesure, pour que l'idéal le ravisse jusqu'à lui faire perdre terre, et lui arrache, sauf par instants, des accents surhumains. Mais parce que les Homère et les Pindare nous ont été refusés, nous n'avons cependant pas à nous plaindre de notre lot. Dans les sociétés modernes, nos grands tragiques du XVII^e^ siècle n'ont point été surpassés. Ils nous auraient fait défaut, que ce serait encore assez de La Fontaine et de Molière pour rendre notre littérature immortelle. Dans la première moitié de ce siècle, après une longue éclipse, une école avait surgi, à laquelle,

Digitized by Google

malgré ses inégalités, ses faiblesses et ses écarts, on ne saurait refuser le sentiment de la véritable poésie. Malheureusement, cette ère nouvelle s'est fermée avant d'avoir tenu toutes ses promesses et répondu à nos espérances. Depuis que la voix de Musset s'est éteinte; depuis que celle de Lamartine s'est fourvoyée dans le tumulte des assemblées et des carrefours; depuis que celle de Victor Hugo s'est égarée dans les nuages de la métaphysique sociale et de la politique philosophique, la poésie semble, en France, sur le point de mourir. Sauf quelques rares échos d'une époque plus heureuse, nous avons presque perdu jusqu'à cet art de rimer dont Boileau fut le législateur et Delille le modèle. La raison en est, sans parler des tendances de plus en plus réalistes de nôtre époque, que la poésie ne semble plus guère qu'un passe-temps, même à ceux qui la cultivent. Bien peu d'entre eux paraissent songer qu'autre chose est un versificateur, autre chose un poëte, et que les mieux doués ne trouvent guères l'inspiration en se jouant.

C'est ce qui a été exprimé dans des vers anonymes que je vous demande la permission de vous citer en finissant. L'auteur, — artiste ou poëte éconduit, sans doute, — suppose qu'il rencontre en un lieu écarté,

> Triste, rêveuse et le front dans la main,

une femme qu'il croit reconnaître.

> Mon Dieu ! C'est elle. Aux jours de ma jeunesse,

Digitized by Google

Elle passa, rapide comme l'air,
Non loin de moi. Jamais tant douce ivresse
(Et cependant ce ne fut qu'un éclair)
Ne s'empara de mon âme éperdue.
Illuminé d'une pure clarté,
Presqu'ébloui, mon esprit, à sa vue,
Crut entrevoir la suprême beauté.
— Le temps qu'il faut à la feuille qui tombe,
A l'eau qui fuit, au rayon qui s'éteint,
Au chant qui passe, — et le noir de la tombe
M'enveloppait et me glaçait soudain.

C'est elle encore. Elle ici délaissée !
Quel changement ! Ses traits sont amaigris ;
Sa lèvre est pâle, et sa tempe creusée.
Ce corps penché, ce front chargé d'ennuis,
Ces cheveux blancs, ces rides du visage,
Ces yeux sans flamme, est-ce l'œuvre du temps ?
Ou du chagrin disent-ils le ravage !
« Qui l'aurait cru, que vous, jamais, des ans
» Vous subiriez et le poids et l'injure ?
» Qui l'aurait cru que la main du malheur
» Pût vous frapper, vous si belle et si pure,
» Et couvrir d'ombre une telle splendeur ! »

« Il est vrai, je suis vieille ; aussi vieille que l'homme, »
Dit-elle, en m'imposant par sa vibrante voix ;
« Plus vieille que Paris et plus vieille que Rome,
» Plus vieille que *jadis*, plus vieille qu'*autrefois*.
» Mais je suis toujours belle. En moi de la jeunesse
» La sève est languissante... Elle ne peut mourir.
» Il suffit d'un baiser, d'un mot, d'une caresse,
» Pour me rendre à la vie et pour me rajeunir.
» Vienne qui m'aime..... enfin ! Vienne en qui l'étincelle
» Des célestes amours s'allume, — et tu verras

Digitized by Google

» Ma beauté refleurir, et ma gloire immortelle
» D'une aurore de mai faire pâlir l'éclat.
» Mais le premier muguet, qui, passant me courtise,
» De me donner vingt ans n'eut jamais le pouvoir.
» Il faut mieux qu'un caprice ; et l'étourdi qui vise
» Aux faciles plaisirs ; qui, du matin au soir,
» M'appelle sans respect ; dont la sollicitude
» N'est qu'un jeu, qu'un outrage, — à ma lèvre, à mon front,
» N'enlève pas un pli. Dans cette solitude,
» Où d'indignes désirs jamais ne parviendront,
» J'attends qu'un cœur plus noble, une âme plus choisie,
» M'aime d'un amour chaste, et pur, et tendre, et fort.
» J'attends le doux baiser, ou le divin transport
» Qui me doit affranchir. — Je suis la Poésie. »

Digitized by Google

Digitized by Google

Bayerische
Staatsbibliothek
MÜNCHEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS.

MÉMOIRES DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION.

SUR LA

PROPAGATION DE L'ÉLECTRICITÉ,

PAR M. N.-A. RENARD.

1° Parmi les partisans d'un fluide unique, capable de produire la chaleur, la lumière et l'électricité, les uns regardent cette dernière comme provenant uniquement des variations de la masse d'éther contenue dans les corps, sans que les vibrations du fluide jouent aucun rôle ; les autres, au contraire, ne veulent admettre que des vibrations. L'expérience peut seule élucider cette question si intéressante aux yeux des savants. Peut-être les conclusions de ce petit travail aideront-elles à atteindre ce but, et voici comment : Si l'électricité est due

Digitized by Google

à des vibrations de l'éther, sa vitesse de transmission sera constante, comme pour la lumière ; si, au contraire, elle est uniquement due à un transport de molécules, cette vitesse, comme nous allons le reconnaître, variera en raison inverse de la distance. A ne juger que d'après les faits acquis, on peut affirmer avec beaucoup de vraisemblance, qu'aux environs de la source électrique, il y a à la fois transport et vibrations, et qu'à des distances un peu considérables, les vibrations seules existent, absolument comme quand une goutte d'eau tombe à la surface d'une masse liquide : elle se perd dans cette masse aux environs du point où elle est tombée, en même temps qu'elle devient un centre de vibrations qui se propagent au loin. Les lois de Ohm, si bien d'accord avec l'observation, ne permettent guère de douter d'un transport de molécules dans des courants de petites dimensions. De même l'attraction et la répulsion des corps légers devient difficile à expliquer autrement que par ce transport. Mais d'autre part nous avons reconnu ailleurs que, dans un conducteur indéfini, l'intensité du fluide positif ou négatif varie en raison inverse de la distance au centre de la source, ce qui prouve qu'elle devient insensible à des distances un peu considérables.

A ma demande, deux amis de la science, déjà connus par les expériences qu'ils ont entreprises il y a quelques années sur la vitesse de l'électricité, MM. Burnouf et Guillemin, veulent bien reprendre la suite de ces expériences. J'espère que dans peu de temps, grâce à leur

Digitized by Google

bienveillante coopération, on possèdera autre chose que des conjectures sur le mode de propagation du fluide électrique.

§ I.

PROPAGATION DE L'ÉLECTRICITÉ DANS UN FIL CONDUCTEUR.

2° *Equation du mouvement :* Soit s la distance d'une tranche de longueur ds à un point fixe du circuit pris pour origine ; ω la section du fil supposée constante ; K son coefficient de conductibilité ; ε la densité ou la tension du fluide positif ou négatif au point considéré. La quantité d'électricité qui traverse la première face de l'élément pendant un temps infiniment petit dt est $-\mathrm{K}\,\omega\,\frac{d\varepsilon}{ds}\,dt$; celle qui sort par l'autre face est $\mathrm{K}\,\omega\left(-\frac{d\varepsilon}{ds}-\frac{d^2\varepsilon}{ds^2}\,ds\right)dt$. L'excès de la première quantité sur la seconde est donc $\mathrm{K}\,\omega\,\frac{d^2\varepsilon}{ds^2}\,ds\,dt$. D'autre part, ε étant la densité de l'électricité au bout du temps t, elle sera $\varepsilon+\frac{d\varepsilon}{dt}\,dt$ au bout du temps $t+dt$; par suite la quantité de fluide accumulée pendant l'instant dt aura aussi pour expression $\omega\,ds\,\frac{d\varepsilon}{dt}dt$. Egalant les deux valeurs précédentes, nous obtiendrons l'équation :

$$\frac{d\varepsilon}{dt}=\mathrm{K}\frac{d^2\varepsilon}{ds^2}\ (1).$$

Digitized by Google

Si, au commencement du mouvement, la couche électrique, qui provoque l'ébranlement dans la longueur du fil, est comprise entre deux valeurs de s très-peu différentes 0 et l, et si $\varepsilon = \mathrm{F}(s)$ est la fonction qui indique comment varie sa densité dans cet intervalle, l'intégrale de l'équation précédente pourra, comme on sait, s'écrire sous l'une des formes suivantes :

$$\varepsilon = \frac{1}{2\pi} \int_{-\infty}^{\infty} \int_{-\infty}^{\infty} \mathrm{F}(\alpha)\, e^{-\mathrm{K} m^2 t} \cos. m (s - \alpha)\, dm\, d\alpha \quad (2)$$

ou

$$\varepsilon = \frac{1}{2\sqrt{\mathrm{K}\pi t}} \int_{-\infty}^{\infty} \mathrm{F}(\alpha)\, e^{\frac{(s-\alpha)^2}{4\,\mathrm{K}t}}\, d\alpha \quad (3),$$

ou encore, si l'on pose :

$$\frac{(s-\alpha)^2}{4\,\mathrm{K}t} = p^2, \text{ d'où } \alpha = s \pm 2p\sqrt{\mathrm{K}t},$$

et par conséquent $d\alpha = \pm 2\sqrt{\mathrm{K}t}\, dp$

$$\varepsilon = \frac{1}{\sqrt{\pi}} \int_{-\infty}^{\infty} e^{-p^2}\, \mathrm{F}(s \pm 2p\sqrt{\mathrm{K}t})\, dp \quad (4).$$

3° La fonction F (s) est nulle pour toutes les valeurs de s qui ne sont pas comprises entre 0 et l. Si nous considérons une section correspondante à une valeur de s plus grande que l, nous aurons $\mathrm{F}(s + 2p\sqrt{\mathrm{K}t}) = 0$,

Digitized by Google

quelle que soit la valeur de t. Par conséquent, pour toute section en dehors de la couche primitive, nous devrons prendre la formule :

$$\varepsilon = \frac{1}{\sqrt{\pi}} \int_{-\infty}^{\infty} e^{-p^2} F(s - 2p\sqrt{Kt})\, dp \qquad (5).$$

Cette formule nous montre que ε et par suite le flux électrique dont l'expression est $-K\omega \frac{d\varepsilon}{ds}$, sont nuls tant que l'on a : $s - 2p\sqrt{Kt} > l$; ils cessent de l'être quand $s - 2p\sqrt{Kt} = l$; et ils redeviennent nuls pour ne plus cesser de l'être, quand $s - 2p\sqrt{Kt} < 0$. Ainsi la production d'électricité positive ou négative commence à s'opérer pour une couche située à une distance s de l'origine, après un temps $t = \frac{(s-l)^2}{4p^2K}$; elle cesse pour $t = \frac{s^2}{4p^2K}$. Elle n'a donc en ce point qu'une existence de courte durée. De la seconde de ces relations, ou de la première dans laquelle il est permis de négliger l par rapport à s, nous déduisons :

$$\frac{s}{t} = \frac{4p^2K}{s} \qquad (6).$$

ce qui nous conduit aux conclusions suivantes :

1° *La vitesse de propagation de l'électricité de transport dans un fil conducteur, n'est pas constante, mais varie en raison inverse de la distance;*

Digitized by Google

2° *Elle est proportionnelle au coefficient de conductibilité du fil ;*

3° *Elle est indépendante de la section du fil.*

L'expression $\frac{s}{t}$ ne représente réellement la vitesse de propagation de l'électricité, que dans le cas où cette vitesse est constante. Nous lui conservons néanmoins cette dénomination, pour parler le langage ordinaire.

S'il s'agit d'un fil homogène et par conséquent ayant la même conductibilité partout, ou doit avoir, suivant que le mode de transmission de l'électricité a lieu par transport ou par vibrations :

$$\frac{s}{t} \times s = 4\,p^2\,\mathrm{K} = \text{quantité constante},$$

$$\text{ou bien } \frac{s}{t} = \text{quantité constante},$$

quelle que soit la valeur de s. C'est ce résultat qu'il importe de vérifier par l'expérience sur des fils de grande dimension.

4° D'après l'expression connue du flux électrique $-\mathrm{K}\omega\frac{d\varepsilon}{ds}$, la quantité d'électricité qui traverse la première face de l'élément, considéré pendant le temps infiniment petit dt, est $-\mathrm{K}\,\omega\frac{d\varepsilon}{ds}\,dt$. D'autre part, si u représente la vitesse moyenne des molécules du flux dans le sens même du mouvement, cette quantité aura aussi pour expression $\omega\,\varepsilon\,u\,dt$. D'où nous pouvons conclure :

Digitized by Google

$$u = -K\frac{\frac{d\varepsilon}{ds}}{\varepsilon} \qquad (7).$$

Différencions la valeur (3) de ε par rapport à s et divisons le résultat par cette valeur même ; nous obtiendrons :

$$-K\frac{\frac{d\varepsilon}{ds}}{\varepsilon} = \frac{s}{2t} - \frac{1}{2t}\cdot\frac{\int_{-\infty}^{\infty} F(\alpha)\, e^{-\frac{(s-\alpha)^2}{4Kt}}\, \alpha\, d\alpha}{\int_{-\infty}^{\infty} F(\alpha)\, e^{-\frac{(s-\alpha)^2}{4Kt}}\, d\alpha}.$$

Dans cette équation, le second terme du second membre est négligeable par rapport au premier ; car sa valeur absolue est plus petite que $\frac{l.\varepsilon}{2t.\varepsilon}$ ou $\frac{l}{2t}$. Nous pouvons donc écrire avec une grande approximation :

$$u = \frac{1}{2}\cdot\frac{s}{t} \qquad (8).$$

Ce qui nous montre :

Que *la vitesse propre des molécules du flux dans le sens même du mouvement, suit très-sensiblement la même loi que la vitesse de propagation, et de plus en est la moitié.* Cette loi est d'autant plus exacte que la valeur de s est plus grande.

Digitized by Google

§ II.

PROPAGATION DE L'ÉLECTRICITÉ DANS UN CONDUCTEUR INDÉFINI HOMOGÈNE.

5° *Equations du mouvement en coordonnées rectangulaires :* Considérons dans l'intérieur du corps conducteur un élément de volume $dx\,dy\,dz$. Soit ε la densité du fluide en ce point. D'après l'expression connue du flux électrique, la quantité d'électricité, qui entre par l'élément de surface $dy\,dz$ dans le temps dt est $-\mathrm{K}\,dy\,dz\,\frac{d\varepsilon}{dx}\,dt$; celle qui sort par la face opposée est

$$\mathrm{K}\,dy\,dz\left(-\frac{d\varepsilon}{dx}-\frac{d^2\varepsilon}{dx^2}dx\right)dt.$$

L'excès de la première quantité sur la seconde est donc $\mathrm{K}\,dx\,dy\,dz\,\frac{d^2\varepsilon}{dx^2}\,dt$. Les excès correspondants pour les autres faces sont

$$\mathrm{K}\,dx\,dy\,dz\,\frac{d^2\varepsilon}{dy^2}\,dt,\quad \mathrm{K}\,dx\,dy\,dz\,\frac{d^2\varepsilon}{dz^2}\,dt.$$

Par suite, l'excès total du flux entrant sur le flux sortant est

$$\mathrm{K}\,dx\,dy\,dz\left(\frac{d^2\varepsilon}{dx^2}+\frac{d^2\varepsilon}{dy^2}+\frac{d^2\varepsilon}{dz^2}\right)dt.$$

D'autre part, ε étant la densité du fluide positif ou né-

Digitized by Google

gatif au bout du temps t, elle devient $\varepsilon + \frac{d\varepsilon}{dt} dt$ au bout du temps $t + dt$; par suite, la quantité d'électricité introduite dans l'élément de volume pendant le temps dt, a aussi pour expression $dx\ dy\ dz \frac{d\varepsilon}{dt} dt$. Égalons ces deux valeurs, ce qui nous donne :

$$\frac{d\varepsilon}{dt} = K\left(\frac{d^2\varepsilon}{dx^2} + \frac{d^2\varepsilon}{dy^2} + \frac{d^2\varepsilon}{dz^2}\right) (9).$$

Soient u, v, w les composants de la vitesse moyenne du flux, suivant les axes des x, des y et des z. Les quantités d'électricité qui traversent les faces $dy\ dz$, $dx\ dz$, $dx\ dy$ auront aussi pour expression

$$\varepsilon u\ dy\ dz\ dt, \quad \varepsilon v\ dx\ dz\ dt, \quad \varepsilon w\ dx\ dy\ dt.$$

D'où nous conclurons, en égalant ces valeurs aux précédentes :

$$u = -K\frac{\frac{d\varepsilon}{dx}}{\varepsilon}, \quad v = -K\frac{\frac{d\varepsilon}{dy}}{\varepsilon}, \quad w = -K\frac{\frac{d\varepsilon}{dz}}{\varepsilon} (10).$$

Par suite, la vitesse du flux dans sa propre direction sera :

$$V = K\sqrt{\left(\frac{d\varepsilon}{dx}\right)^2 + \left(\frac{d\varepsilon}{dy}\right)^2 + \left(\frac{d\varepsilon}{dz}\right)^2}$$

et cette direction sera elle-même déterminée par les formules :

Digitized by Google

$$\text{Cos. } \alpha = \frac{-\frac{d\varepsilon}{dx}}{\sqrt{\left(\frac{d\varepsilon}{dx}\right)^2+\left(\frac{d\varepsilon}{dy}\right)^2+\left(\frac{d\varepsilon}{dz}\right)^2}}$$

$$\text{Cos. } \beta = \frac{-\frac{d\varepsilon}{dy}}{\sqrt{\left(\frac{d\varepsilon}{dx}\right)^2+\left(\frac{d\varepsilon}{dy}\right)^2+\left(\frac{d\varepsilon}{dz}\right)^2}}$$

$$\text{Cos. } \gamma = \frac{-\frac{d\varepsilon}{dz}}{\sqrt{\left(\frac{d\varepsilon}{dx}\right)^2+\left(\frac{d\varepsilon}{dy}\right)^2+\left(\frac{d\varepsilon}{dz}\right)^2}}$$

Si nous introduisons les quantités u, v, w, nous pourrons aussi écrire l'équation (9) sous la forme :

$$\frac{d\varepsilon}{dt}+\frac{d(\varepsilon u)}{dx}+\frac{d(\varepsilon v)}{dy}+\frac{d(\varepsilon w)}{dz}=0.$$

6° *Equations du mouvement en coordonnées polaires :* Soit L la longitude, λ la latitude, r le rayon vecteur d'un point quelconque du corps, en sorte que l'expression d'un élément de volume soit r^2 cos. $\lambda\, dL\, d\lambda\, dr$ et que les faces de cet élément qui forment le sommet où les coordonnées sont les plus petites, aient pour valeurs : $\omega = r^2 \text{ cos. } \lambda\, dL\, d\lambda$, $\omega_1 = r \text{ cos. } \lambda\, dL\, dr$, $\omega_2 = r\, d\lambda\, dr$.

Le flux qui entre par la face ω pendant un temps infiniment petit dt est $K\, r^2 \text{ cos. } \lambda\, dL\, d\lambda \left(-\frac{d\varepsilon}{dr}\right) dt$; celui qui sort par la face opposée est

Digitized by Google

$$K \cos.\lambda\, dL\, d\lambda \left(-r^2 \frac{d\varepsilon}{dr} - \frac{d\left(r^2 \frac{d\varepsilon}{dr}\right)}{dr} dr \right) dt.$$

Par suite, l'excès du flux entrant sur le flux sortant est :

$$K \cos.\lambda\, dL\, d\lambda\, dr \frac{d\left(r^2 \frac{d\varepsilon}{dr}\right)}{dr} dt.$$

En répétant pour les autres faces, ce que nous venons de dire pour la précédente, nous obtiendrons pour le flux entrant par la face ω_1 :

$$K\, r \cos.\lambda\, dL\, dr \left(-\frac{d\varepsilon}{r\, d\lambda} \right) dt;$$

pour le flux sortant par la face opposée

$$K\, dL\, dr \left(-\frac{d\varepsilon}{d\lambda} \cos.\lambda - \frac{d\left(\frac{d\varepsilon}{d\lambda} \cos.\lambda\right)}{d\lambda} d\lambda \right) dt;$$

$$\text{Excès : } K\, dL\, d\lambda\, dr \frac{d\left(\frac{d\varepsilon}{d\lambda} \cos.\lambda\right)}{d\lambda} dt;$$

pour le flux entrant par la face ω_2 :

$$K r\, d\lambda\, dr \left(-\frac{d\varepsilon}{r \cos.\lambda\, dL} \right) dt;$$

pour le flux sortant par la face opposée :

$$\frac{K\, d\lambda\, dr}{\cos.\lambda} \left(-\frac{d\varepsilon}{dL} - \frac{d^2\varepsilon}{dL^2} dL \right) dt,$$

$$\text{Excès : } \frac{K\, dL\, d\lambda\, dr}{\cos.\lambda} \cdot \frac{d^2\varepsilon}{dL^2} dt.$$

Digitized by Google

Par suite, l'excès total du flux entrant sur le flux sortant pendant le temps dt, est :

$$K\left(\frac{d\left(r^2\frac{d\varepsilon}{dr}\right)}{dr}\cos.\lambda+\frac{d\left(\frac{d\varepsilon}{d\lambda}\cos.\lambda\right)}{d\lambda}+\frac{1}{\cos.\lambda}\frac{d^2\varepsilon}{dL^2}\right)dL\,d\lambda\,dr\,dt.$$

D'autre part, la densité du fluide étant ε au bout du temps t, devient $\varepsilon+\frac{d\varepsilon}{dt}dt$ au bout du temps $t+dt$. Par suite, la quantité d'électricité introduite dans l'élément de volume pendant le temps dt a aussi pour expression $\frac{d\varepsilon}{dt}r^2\cos.\lambda\,dL\,d\lambda\,dr\,dt$. En égalant les deux valeurs précédentes de cette même quantité, nous aurons :

$$r^2\frac{d\varepsilon}{dt}=K\left(\frac{d\left(r^2\frac{d\varepsilon}{dr}\right)}{dr}+\frac{1}{\cos.\lambda}\frac{d\left(\frac{d\varepsilon}{d\lambda}\cos.\lambda\right)}{d\lambda}+\frac{1}{\cos.^2\lambda}\frac{d^2\varepsilon}{dL^2}\right)\quad(11).$$

ou en posant $\sin.\lambda=\mu$,

$$\frac{d(r\varepsilon)}{dt}=K\left(\frac{1}{r^2(1-\mu^2)}\frac{d^2(r\varepsilon)}{dL^2}+\frac{d(1-\mu^2)}{r^2\,d\mu}\frac{d(r\varepsilon)}{d\mu}+\frac{d^2(r\varepsilon)}{dr^2}\right)\quad(12).$$

Si nous désignons par u_1, v_1, w_1 les trois composants

Digitized by Google

de la vitesse moyenne du flux, perpendiculairement aux trois faces $\omega, \omega_1, \omega_2$, nous obtiendrons, par un raisonnement semblable à celui que nous avons fait dans le cas des coordonnées rectangulaires :

$$u_1 = -\frac{K}{\varepsilon}\frac{d\varepsilon}{dr}, v_1 = -\frac{K}{r\varepsilon}\frac{d\varepsilon}{d\lambda}, w_1 = -\frac{K}{r\varepsilon \cos.\lambda}\cdot\frac{d\varepsilon}{dL} \quad (13)$$

et par suite :

$$\left.\begin{aligned} V &= \frac{K}{\varepsilon}\sqrt{\frac{1}{r^2\cos.^2\lambda}\left(\frac{d\varepsilon}{dL}\right)^2 + \frac{1}{r^2}\left(\frac{d\varepsilon}{d\lambda}\right)^2 + \left(\frac{d\varepsilon}{dr}\cdot\right)^2} \text{ ou} \\ V &= \frac{K}{\varepsilon}\sqrt{\frac{1}{r^2(1-\mu^2)}\left(\frac{d\varepsilon}{dL}\right)^2 + \frac{1-\mu^2}{r^2}\left(\frac{d\varepsilon}{d\mu}\right)^2 + \left(\frac{d\varepsilon}{dr}\right)^2} \end{aligned}\right\} \quad (14)$$

équation qui donne la valeur de la vitesse dans sa propre direction. Si θ représente l'angle que fait cette direction avec le rayon vecteur, nous aurons :

$$\text{Cos. } \theta = \frac{u_1}{V} = \frac{-\frac{d\varepsilon}{dr}}{\sqrt{\frac{1}{r^2(1-\mu^2)}\left(\frac{d\varepsilon}{dL}\right)^2 + \frac{1-\mu^2}{r^2}\left(\frac{d\varepsilon}{d\mu}\right)^2 + \left(\frac{d\varepsilon}{dr}\right)^2}} \quad (15).$$

7° Pour fixer les idées, nous supposerons que la couche électrique qui provoque l'ébranlement dans le conducteur, soit comprise entre deux sphères de rayons très-petits a et $a + l$, ayant leurs centres à l'origine. Sa densité peut du reste varier d'une manière quelconque dans cet intervalle. Pour le moment, nous supposons qu'elle varie avec r seulement et qu'elle soit représentée par $\varepsilon = F(r)$ pour $t = 0$. Il en sera de même pour les couches ébranlées et la loi de cet ébranlement nous sera donnée par l'équation :

Digitized by Google

$$\frac{d\,(r\varepsilon)}{dt} = \mathrm{K}\,\frac{d^2\,(r\varepsilon)}{dr^2}$$

L'intégrale de cette équation, qui s'obtient comme dans le cas d'un fil conducteur, est :

$$r\,\varepsilon = \frac{1}{2\pi}\int_{-\infty}^{\infty}\int_{-\infty}^{\infty}\alpha\,\mathrm{F}(\alpha)\,e^{-\mathrm{K}m^2 t}\cos.\,m(r-\alpha)\,dm\,d\alpha \quad (16)$$

ou

$$r\varepsilon = \frac{1}{2\sqrt{\mathrm{K}\pi\,t}}\int_{-\infty}^{\infty}\mathrm{F}(\alpha)\,e^{-\frac{(r-\alpha)^2}{4\,\mathrm{K}t}}\alpha\,d\alpha \quad (17)$$

ou enfin

$$r\varepsilon = \frac{1}{\sqrt{\pi}}\int_{-\infty}^{\infty}e^{-p^2}\,\mathrm{F}\,(r+2\,p\,\sqrt{\mathrm{K}t})\,(r+2\,p\,\sqrt{\mathrm{K}t})\,dp \quad (18).$$

La fonction F (r) est nulle pour toutes les valeurs de r qui ne sont pas comprises entre a et $a+l$. Si nous considérons une couche extérieure à la couche primitive, la fonction F $(r+2\,p\,\sqrt{\mathrm{K}t})$ sera nulle quelle que soit la valeur de t. Nous devrons donc prendre :

$$r\varepsilon = \frac{1}{\sqrt{\pi}}\int_{-\infty}^{\infty}e^{-p^2}\,\mathrm{F}\,(r-2\,p\,\sqrt{\mathrm{K}t})\,(r-2\,p\,\sqrt{\mathrm{K}t})\,dp$$

Cette équation nous montre que ε et par conséquent le flux électrique sont nuls, tant que l'on a :

$$r-2\,p\,\sqrt{\mathrm{K}t} > a+l \text{ ou } t < \frac{(r-a-l)^2}{4\,p^2\,\mathrm{K}}$$

Digitized by Google

ils cessent de l'être pour

$$r - 2p\sqrt{Kt} = a + l \text{ ou } t = \frac{(r - a - l)^2}{4p^2 K};$$

enfin ils redeviennent nuls pour ne plus cesser de l'être

$$\text{quand } r - 2p\sqrt{Kt} = a \text{ ou } t = \frac{(r - a)^2}{4p^2 K}.$$

Ils n'ont donc pour un point situé à une distance r de l'origine qu'une durée égale à $\frac{2l(r-a) - l^2}{4p^2 K}$.

De la première de ces équations nous déduisons :

$$\frac{r - a - l}{t} = \frac{4p^2 K}{r - a - l} \quad (19).$$

Ce qui nous donne les mêmes lois de propagation que dans le cas d'un fil conducteur, c'est-à-dire que :

1° *La vitesse de propagation de l'électricité de transport varie en raison inverse de la distance ;*

2° *Elle est proportionnelle au coefficient de conductibilité du corps conducteur.*

3° Si nous voulons avoir la vitesse propre des molécules du flux électrique dans le sens même du mouvement, laquelle est donnée par la première des formules (13), savoir :

$$u_1 = -\frac{K}{\varepsilon}\frac{d\varepsilon}{dr}$$

Nous aurons à prendre la dérivée de ε par rapport à r. De la formule (17), nous déduisons :

$$u_1 = \frac{K(1 + 2p^2)}{r} - \frac{2Mp^2 K}{r^2} \quad (20)$$

Digitized by Google

en ayant égard à la relation (19) ou à la suivante $\frac{r}{t} = \frac{4\,p^2\,K}{r}$ qui lui équivaut très-sensiblement, et en posant :

$$M = \frac{\int_{-\infty}^{\infty} e^{-\frac{(r-a)^2}{4Kt}} F(\alpha)\,\alpha^2\,d\alpha}{\int_{-\infty}^{\infty} e^{-\frac{(r-a)^2}{4Kt}} F(\alpha)\,\alpha\,d\alpha}$$

A des distances un peu considérables, le second terme de la formule (20) est très-petit par rapport au premier. En le négligeant, nous conclurons pour la vitesse u_1, les mêmes lois que pour la vitesse de propagation.

9° Supposons que la source d'électricité reste constante et que le système soit parvenu à un état de mouvement stationnaire. L'équation qui fait connaître la distribution du fluide positif ou négatif dans un conducteur indéfini homogène parvenu à l'état d'équilibre dynamique, est

$$\frac{d\left(r^2\frac{ds}{dr}\right)}{dr} = 0,$$

d'où l'on conclut :

$$\frac{ds}{dr} = \frac{a}{r^2}$$

$$s = -\frac{a}{r}$$

Digitized by Google

Il n'y a pas de constante à ajouter dans cette dernière intégrale, parce que la valeur de ε est nulle pour $r = \infty$. Par suite, la première des formules (13) nous donnera :

$$u' = \frac{K}{r} \quad (21)$$

résultat que nous avons déjà rencontré ailleurs. En remarquant que la valeur de u_1 a aussi pour expression $\frac{dr}{dt}$, nous conclurons :

$$\frac{dr}{dt} = \frac{K}{r}$$

et par conséquent :

$$\frac{r^2}{2} = Kt$$

$$\text{ou } \frac{1}{2}\frac{r}{t} = \frac{K}{r} = u_1 \quad (22).$$

Ce qui nous montre d'abord, comme précédemment, que *la vitesse de propagation de l'électricité de transport est proportionnelle au coefficient de conductibilité du conducteur et inversement proportionnelle à la distance à la source; et de plus, que la vitesse propre des molécules du flux électrique en est la moitié.*

A l'origine du mouvement, la valeur de u_1, qui est très-sensiblement égale à $\frac{K(1+2p^2)}{r}$, comme l'indique la formule (20), est plus grande que $\frac{K}{r}$. Elle diminue donc depuis le commencement du mouvement jusqu'à ce

Digitized by Google

que le système soit parvenu à un état d'équilibre dynamique, tout en suivant très-sensiblement la même loi. Ce résultat s'explique facilement, si l'on observe qu'à mesure que la source déverse de l'électricité, la résistance que rencontre le flux électrique va toujours en augmentant.

10° Nous avons admis jusqu'à présent que la densité du fluide positif ou négatif dans l'intérieur de la couche primitive varie seulement avec le rayon de cette couche. Supposons maintenant qu'elle varie d'une manière quelconque, en sorte que la densité ε à la surface d'une sphère de rayon r, ne soit pas nécessairement la même en tous les points. Soit ε' la valeur moyenne de cette densité, et soit par conséquent :

$$\varepsilon' = \frac{\int_{-1}^{1}\int^{2\pi} r^2 \varepsilon \, d\mu \, dL}{4\pi r^2}$$

$$\text{ou } r\varepsilon' = \frac{1}{4\pi}\int_{-1}^{1}\int_{0}^{2\pi} r\varepsilon \, d\mu \, dL.$$

En multipliant tous les termes de l'équation (12) par $d\mu \, dL$ et intégrant par rapport à μ et L depuis $\mu = -1$ jusqu'à $\mu = 1$, et depuis $L = 0$ jusqu'à $L = 2\pi$, nous la transformerons dans la suivante :

$$\frac{d(r\varepsilon')}{dt} = K\frac{d^2(r\varepsilon')}{dt^2} \quad (23)$$

Digitized by Google

car le terme $\frac{d\,(1-\mu)\,\frac{d\,(r_\varepsilon)}{d\mu}}{d\mu}$ multiplié par $d\mu$ et intégré par rapport à μ, donne $(1-\mu^2)\,\frac{d\,(r_\varepsilon)}{d\mu}$, quantité qui devient nulle pour $\mu = -1$ et $\mu = 1$; le terme $\frac{d^2\,(r_\varepsilon)}{dL^2}$ multiplié par dL et intégré par rapport à L donne $\frac{d\,(r_\varepsilon)}{dL}$, quantité qui a la même valeur aux limites $L = 0$ et $L = 2\pi$.

L'intégration de l'équation (23) conduira à la conclusion que : *la vitesse de propagation est la même dans tous les sens et suit les mêmes lois que précédemment.*

Digitized by Google

QUEL EST LE PREMIER LIVRE

IMPRIMÉ EN LORRAINE?

PAR M. CLESSE.

> Præcipuâ quâdam diligentiâ notantur editiones gothicæ..... tàm typis editorum quàm manu scriptorum, addito loco, tempore, formâ editionis ac nomine typographi.
>
> D. B. Pez. *Prospectus de la Biblioth. bénédictine.*

Tout le monde sait que la sanglante bataille de Nancy, où vint périr si malheureusement Charles-le-Téméraire, jeta tout d'un coup sur la Lorraine, unie récemment au duché de Bar, un vif éclat. C'est à partir de cette époque que le mouvement intellectuel et artistique qui la travaillait la plaça au rang des Provinces les plus distinguées. L'art typographique entre autres s'y introduisit presque simultanément sur trois points différents : Saint-Nicolas-du-Port, Saint-Dié et Longeville-devant-Bar-le-Duc se disputent l'honneur de son premier établissement. Il appartenait à la Bibliographie lorraine d'assigner un rang à ces trois localités, et c'est principalement aux recherches infatigables de M. Beaupré, conseiller à la Cour impériale de Nancy, que nous devons toutes nos lumières sur ce sujet. Aussi ce Mémoire ne tend-il pas à prouver en quel temps, ni en quel lieu l'art typographique prit naissance dans notre pays : il s'agit tout simplement de savoir *quel est le premier livre connu,*

Digitized by Google

imprimé en Lorraine, que l'on peut montrer aujourd'hui.

Depuis longtemps déjà la *Nancéide* de Pierre de Blaru, imprimée à Saint-Nicolas-du-Port en 1518, par Pierre Jacobi, a perdu tous ses droits. Il existe un autre produit des presses du même imprimeur, qui porte la date de 1503 et dont voici le titre : *Hore Virginis Marie ad usum Tullensis Ecclesie* (1).... Ce livre d'*Heures* a conservé jusqu'aujourd'hui les honneurs de l'antériorité : nous allons montrer qu'il doit les perdre.

Pendant que Jacobi imprimait à Saint-Nicolas, et peut-être Gauthier Lud à Saint-Dié (2), une autre presse fonctionnait à Longeville-devant-Bar. Les Bibliographes n'en connurent d'abord qu'un seul produit, qui laissait même plusieurs renseignements à désirer. M. Brunet annonçait, dans la 4e édition de son *Manuel du libraire*, que le *Viat de Salut*, par Guillaume Parvi ou Petit, y avait été imprimé par ordre d'Hector d'Ailly, évêque de Toul, et c'était là tout ce que l'on savait, lorsqu'en 1852, un compte de Jehan Gerlet d'Amance (1505-1506), vint révéler à M. Beaupré (3) que Longeville possédait une imprimerie vingt-un ans plus tôt : « A Messire Mar- » tin Mourot, prebstre, demeurant à Longeville, la » somme de quatre florins d'or pour avoir imprimé cent » douze transcripts et vidimus de la bulle *De Lacticiniis*,

(1) Beaupré. *Recherches sur l'origine de l'imprimerie en Lorraine.*

(2) La date *certaine* d'une imprimerie à Saint-Dié ne remonte qu'à 1507.

(3) *Nouvelles recherches de bibliographie lorraine.*

Digitized by Google

» dont il y a dix en parchemin et le surplus en papier. » — Par mandement du Roi (René II). Donné à Bar le » dix-huict d'octobre 1506.» — Martin Mourot imprimait donc à Longeville-devant-Bar dès 1506. Cependant personne, que je sache, n'a dit avoir vu l'un ou l'autre produit de cette presse. — Aujourd'hui le Bibliophile peut satisfaire sa vive et innocente curiosité : il existe encore de nos jours un ouvrage de Martin Mourot, imprimé à Longeville ; de plus, cet ouvrage est antérieur à tout ce qu'on connaît de lui : nous voulons parler d'un Missel imprimé sous la date du 15 mars 1501 (V.S.).

L'impression d'un ouvrage aussi volumineux et qui demanda, pour sa composition et sa correction, un certain temps, doit faire remonter à plusieurs mois avant sa date, le travail des presses de Longeville; en outre, il est peu croyable que Mourot ait débuté par la publication, à ses risques et périls, d'un Missel de plus de 360 pages, qui demandait un matériel et des avances assez considérables. Il est donc fort possible que, tôt ou tard, on découvre quelque travail antérieur à la date de 1501. Cette supposition est d'autant plus croyable, que Mourot ne paraît pas avoir mené une existence cosmopolite comme la plupart des imprimeurs de cette époque : nulle autre part qu'à Longeville, il n'est connu, et il semble même s'y trouver au sein de sa famille (1).

(1) C'est à Longeville même, quand notre imprimeur vivait sans doute encore et exerçait son art, qu'habitait un certain Didier Mourot qu'anoblit le duc Antoine par lettres du 3 octobre 1527 (V. D. Pelletier, *Nobil. de Lorr.*).

Digitized by Google

Plus tard, cette famille semble se perpétuer aux environs de Longeville. D. Sébastien Mourot, entre autres, abbé de Saint-Avold, qui prêcha avec quelque réputation, était originaire de Mognéville. De tous les sermons qu'il composa, il ne fit imprimer qu'une oraison funèbre, et cette oraison funèbre est celle d'un abbé de Longeville, D. Hilarion, de Bar.

Quoi qu'il en soit, le *Missel* dont il s'agit doit être regardé comme le premier en date des livres imprimés en Lorraine qui sont parvenus jusqu'à nous. On n'en connaît qu'un seul exemplaire, et cet exemplaire est peut-être l'unique produit des presses barrisiennes.

Nous allons donner une description exacte *de visu* de cet incunable qui brave aujourd'hui les injures du temps, conservé dans la Bibliothèque publique de Saint-Mihiel (1) sous le sigle D, n° 18, du nouveau catalogue.

Le Missel de Martin Mourot se présente sous l'aspect d'un petit in-folio noirâtre de $0^m,35$ sur $0^m,24$, au dos duquel on lit : *Missale Tullense gothicum,* et sur les plats

(1) En ouvrant un ancien catalogue de cette Bibliothèque, M. Blondeau, ancien principal du collége de Commercy, ayant remarqué la date et les indications de cet ouvrage, me fit part de sa découverte, ainsi qu'à M. Beaupré, l'auteur des excellentes *Recherches sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine.* Je m'empressai de faire visite à cette rareté bibliographique et de prendre quelques notes qui ont été communiquées à ces deux savants Bibliophiles. Leur accueil bienveillant me permet de faire connaître le premier à l'Académie de Stanislas ce précieux incunable, duquel ils avaient à juste titre tous les droits de parler avant moi.

Digitized by Google

de la couverture : *M. S. Mich. in Loth.* — Le papier en est sec, sonore, sans *paton ;* il n'est ni *fluant,* ni *coulé ;* on y remarque parfaitement les empreintes des *vergeures* qui sont ici horizontales et des *pontuseaux* qui sont perpendiculaires. — Le filigrane est un cœur *fiché* d'une croix : une seule fois j'ai rencontré, au lieu de ce cœur, une main étendue (f° 99). Le papier des *gardes* n'est pas le même. — Les lettres ont la forme gothique avec les signes ordinaires d'abréviations : on en trouve de trois ou quatre dimensions. — Impression sur deux colonnes, sans *réclames.* — Tout ce qui doit appeler l'attention du lecteur, titres, renseignements, rubriques, etc., est imprimé en rouge. — Les capitales sont de la même couleur, mais à la main et d'une grande simplicité : quelquefois elles manquent (comme dans toute la 8e page, recto, de la 1re série de chiffres) ; quelquefois aussi une petite lettre majuscule du texte se trouve comme une réclame imprimée en noir dans l'espace réservé pour la capitale. — Les filets du cadre et des interlignes sont d'une encre rouge ; on les rencontre quelquefois seuls à la fin d'une colonne où l'on ne lit plus rien ; ce qui fait supposer, ou que cette *réglure* a été mise avant la lettre, ou qu'elle était une forme dans laquelle on insérait les caractères, qui dès lors ne pouvaient *chevaucher.*

Notre Missel réunit les parties ordinaires de ce genre d'ouvrages ; on peut en distinguer quatre :

I. La première comprend 8 feuillets. Les deux pre-

Digitized by Google

miers ont été coupés ; il n'en reste plus que des *onglets*. C'étaient probablement celui du titre et celui de la dédicace de l'ouvrage. — Les six feuillets suivants, sans chiffres, signatures ni réclames, renferment l'ancien calendrier de l'Eglise ; une page pour chaque mois. En tête de chaque page et après les indications du nombre des jours solaires et lunaires du mois, on lit une petite phrase proverbiale ; les voici réunies :

Pocula ianus amat.
Et febrius algeo clamat.
Martius arva fodit.
Et aprilis florida nutrit.
Ros et frōs nemor/ mayo sūt fomes amor/
Dat iunius fena.
Julio resecatur auena.
Augustus colligit spicas.
September conterit uuas.
Seminat october.
Spoliat uirgulta november.
Querit hr̄e cibū porcū mactādo december.

Viennent ensuite une petite Table pascale et de courtes instructions sur les *temps des épousailles :* qū phibētur spōsalia. Celebratio nuptiar/ prohibētur a prima dn̄ica aduētus dn̄i usque ad octauas Epiphanie. Item etc..... sed traditio uxoris et nuptiarum solemnitas et corporalis copula prohibetur sicut et celebratio nuptiarum. Unde versus :

Ad te le . veterem circū quasivo benedicta,
Coniugiū prohibet aduētus hilariiq/ relaxat,
Septuagesima vetat : octava pasche relaxat,
Rogamen prohibet : concedit trina potestas.

Au verso du sixième feuillet qui reste, se trouve une gravure au trait, pleine page, représentant l'Ecu de la

Digitized by Google

Maison de Lorraine *sommé* de la couronne ducale, et sur les 8 quartiers l'écu de Lorraine.

II. Proprium de Tempore. — Chiffré 1-234. — Signat. *a-x*; A-H.

Le premier feuillet de cette seconde partie est lacéré; le second feuillet commence donc par la 4e férie du 1er dimanche de l'Avent.

Immédiatement avant l'office de Pâques, on trouve quelques Rubriques (f° 92-105), par exemple : — Les *Cantus solemnis et ferialis* des Préfacès et du *Pater*; mais il n'y a que les portées du plain-chant qui sont tracées : la notation manque; — les *Præparationes Missæ*, etc....

Au verso du 99e feuillet : gravure, page pleine : Jésus en croix. D'un côté sa sainte Mère, les bras croisés sur le cœur; de l'autre le disciple bien-aimé, appuyant sur sa poitrine son livre évangélique; sur les derniers plans, la ville de Jérusalem. Le tout encadré d'arabesques.

Fol. 106 Recto. Gravure deux tiers de page. *In Die sancte Pasche.* Jésus debout, sortant une jambe du tombeau au milieu de trois soldats terrifiés; l'étendard de la Croix flotte dans sa main gauche, tandis que sa main droite semble répandre de fécondes bénédictions; au fond, Jérusalem et trois saintes femmes qui remarquent la Résurrection. Dans l'encadrement : *Alle....luya. xpūs surre.... sicut dixit.*

Fol. 170. Verso. Gravure, pleine page. Dieu le père,

Digitized by Google

assis sur un trône et coiffé de la tiare et de l'auréole. Une boule surmontée d'une croix est placée dans sa main gauche; de la droite, il bénit. A ses côtés, six anges (3-3); deux grotesques dans l'encadrement; aux quatre coins intérieurs, les quatre évangélistes symbolisés par l'Ange, le Taureau, l'Aigle et le Lion : *Matthæum, Lucam, Johannem, Marcum.*

III. Fol. 171. *Sequitur officium de festivitatib| sanctor| et sanctar|.*

Ce *Proprium* est renfermé dans les signat. A-H ci-dessus indiquées.

IV. *Incipit commune Sanctorum.* Nouvelle pagination, f° 1-46, signat. aa-ff. Cette partie se termine par l'*Officium pro defunctis.*

Enfin le verso du 46e feuillet contient le privilége d'imprimer donné par Olry de Blâmont, évêque de Toul. Cette pièce étant très-importante, je la transcris textuellement.

« Ad honorē preconiū et laudem individue trinitatis :
» necnō intemerate Dei genitricis. Duncq| prothomarty-
» ris Stephani : ac oīm celestium agminū. Reverendissi-
» mus in xpō pater : ac dm̄s dm̄s Olricus de albomōte.
» Dei et sancte sedis apostolice gratia. antistes et comes
» Tullen̄ : venerabili ac discreto viro dm̄o Martino
» Mourot presbitero (arti Impressorie operā dāti. In
» longavilla prope Barrum morā trahenti : dyocesis
» Tullen̄ prefate) cōcessit et permisit Imprimere hec
» et similia missalia ritui ecclesie sue Tullen dicata.

Digitized by Google

» que sunt adeo correcta et diligēti lucubratione emen-
» data. ut notā erroris haud facile sit comperire In
» quibus multa sanctorum inseruntur suffragia : pariter
» et noua officia nuscp̄ aliis in missalibus scriptis redacta.
» nec ullum in hiis comperitur requirere : demptis
» paucis euāgeliis et epistolis. suis in locis bene signatis
» atq/ notatis. que quidē missalia fuere exarata in preli-
» bata longavilla : sumptibus et opera memorati dñi
» Martini. anno Domini millesimo quingentesimo primo.
» Die vero martis quinta decima mensis martii.

Comme on le voit, cette page est la plus précieuse sous le point de vue qui nous occupe, en ce qu'elle place le Missel de Saint-Mihiel au premier rang des incunables lorrains. Bien certainement, on n'a pas toujours en Bibliographie la satisfaction de dire, comme je le fais ici : le livre existe; il est là : voyez-le.

Digitized by Google

SUR QUELQUES PERFECTIONNEMENTS

A APPORTER DANS L'ÉTABLISSEMENT

DES FISTULES GASTRIQUES ARTIFICIELLES,

PAR M. BLONDLOT.

Dans les sciences d'expérimentation, l'invention ou le perfectionnement d'un instrument nouveau devient presque toujours la source et le point de départ de découvertes plus ou moins importantes. Cette vérité, à l'appui de laquelle la physique et la chimie nous offrent de nombreux exemples, n'est pas moins applicable à la physiologie : aussi l'invention des fistules gastriques, qui convertissent des animaux conservant la santé la plus parfaite en véritables appareils toujours prêts à fonctionner, a-t-elle marqué, d'un avis unanime, l'ouverture d'une ère nouvelle pour l'étude des phénomènes digestifs.

Cette expérience, dont la découverte ne saurait m'être contestée, est en quelque sorte devenue classique ; car, depuis 1843, époque où je l'ai fait connaître, dans mon *Traité analytique de la digestion*, elle a été reproduite partout où la science de la vie compte quelques représentants. Toutefois, bien qu'elle soit fort simple, et d'une exécution si facile qu'elle est à la portée des vivisecteurs

Digitized by Google

les moins exercés, je n'ai cependant pas tardé à reconnaître moi-même qu'elle laissait encore à désirer ; aussi, depuis longtemps, me suis-je appliqué à y apporter tous les perfectionnements dont elle est susceptible. Or, ce sont ces modifications que je me propose de faire connaître dans ce mémoire. Peut-être paraîtront-elles de peu d'importance aux physiologistes spéculatifs, qui n'ont pas l'habitude de descendre dans le détail des voies et moyens à l'aide desquels on arrive à la constatation des faits ; mais les expérimentateurs m'en sauront gré, et c'est à eux surtout que je m'adresse.

L'établissement des fistules gastriques sur les chiens, les seuls animaux sur lesquels elles aient jusqu'ici réussi, comporte, en quelque sorte, deux temps : l'un consiste dans l'opération même par laquelle on pratique l'ouverture anormale, et l'autre dans l'adaptation d'un corps étranger qui la rend permanente.

Je dirai peu de chose relativement au premier point. Dans mon *Traité de la digestion*, j'indique le mode opératoire suivant. Après avoir incisé les parois abdominales, dans la région épigastrique, selon la direction de la ligne blanche, on saisit l'estomac et l'on passe un fil d'argent recuit dans les parois du grand cul-de-sac, de manière à comprendre entre les deux bouts du fil une étendue de deux à trois centimètres ; après quoi, ceux-ci étant rapprochés, on les dirige vers l'angle supérieur de la plaie, et on les donne à tenir à un aide, pendant qu'on réunit les parois de l'abdomen par quelques points de

Digitized by Google

suture. Cela fait, on introduit entre les fils restés dehors une petite cheville de bois, contre laquelle on les tord, de manière à amener l'estomac en contact avec les parois abdominales, avec lesquelles il ne tarde pas à contracter adhérence. Aujourd'hui je procède un peu différemment. Après avoir ouvert l'abdomen et saisi l'estomac comme précédemment, je passe à travers les parois de ce dernier, à la région indiquée, au moyen d'une aiguille courbe, un fil solide dont je forme une anse; puis je fais aux parois abdominales une espèce de boutonnière d'un centimètre et demi, à peu près, d'étendue, dans la partie qui correspond directement au grand cul-de-sac ; c'est-à-dire, vers l'hypochondre gauche, et, à travers cette ouverture, je fais passer d'abord l'anse de fil, et ensuite, par quelques tractions exercées sur celui-ci, la portion d'estomac qu'il a comprise ; après quoi, je la maintiens au dehors en passant au travers une petite cheville de bois autour de laquelle j'entortille le fil double. Les parois abdominales sont ensuite recousues à la manière ordinaire.

Ce mode opératoire présente sur l'ancien les avantages suivants. D'abord, l'expérience et la théorie m'ont démontré depuis longtemps qu'il convient d'établir l'ouverture de l'estomac dans le grand cul-de-sac préférablement à tout autre point, pour diminuer la tendance des matières alimentaires à s'échapper au dehors ; or, cette partie du viscère est assez éloignée de la ligne blanche, sur laquelle est pratiquée l'incision abdominale,

Digitized by Google

pour qu'il en résulte, dans les fistules établies d'après l'ancien procédé, des tiraillements plus ou moins fâcheux. En second lieu, quand on opère par le nouveau mode, la portion de l'estomac entraînée au dehors se trouvant étreinte, en quelque sorte, de toute part dans l'ouverture abdominale, les abhérences s'établissent beaucoup plus vite et plus solidement ; de sorte qu'on n'a pas besoin d'attendre la cicatrisation complète de la plaie principale pour procéder au second temps de l'opération. Enfin, par ce procédé, les membranes de l'estomac lui-même revêtissent intérieurement le trajet fistuleux, et lui fournissent immédiatement une muqueuse naturelle dont les avantages sont faciles à apprécier.

Le second temps de l'opération consiste, avons-nous dit, à introduire dans l'ouverture anormale un corps étranger qui l'empêche de se fermer, tout en permettant de pénétrer à volonté dans la cavité gastrique. En effet, ainsi que je l'ai indiqué dans mon *Traité de la digestion*, la tendance de la plaie à se fermer est telle, que quarante-huit heures suffisent ordinairement pour que l'occlusion soit complète. Pour remplir l'indication dont il s'agit, je songeai tout d'abord au double bouton employé par Dupuytren dans l'opération de la grenouillette; je n'eus d'autre modification à y apporter que de lui donner de plus grandes dimensions, et d'employer, pour tige médiane réunissant les deux plaques, un tube susceptible d'être fermé par un simple bouton de liége. Du reste, cette canule à double rebord s'introduit de la ma-

Digitized by Google

nière suivante. Après avoir suffisamment dilaté la plaie avec de l'éponge préparée, on engage une des plaques dans l'ouverture fistuleuse, et l'on force le passage jusqu'à ce qu'elle soit dans l'estomac ; après quoi, les chairs venant à se resserrer, la canule se trouve d'autant mieux assujettie que, avec le temps, il se forme tout autour un anneau fibreux très-résistant.

Depuis la publication de l'ouvrage précité, plusieurs modifications à mon procédé ont été proposées par divers auteurs. Ainsi, certains expérimentateurs trouvent préférable de faire l'expérience en un temps, et, à cet effet, pendant que l'abdomen est ouvert, ils introduisent une des plaques de la canule dans une boutonnière faite à l'estomac; puis ils la fixent par la suture à l'angle supérieur de la plaie abdominale. D'autres, au lieu de canules en argent, d'une seule pièce, telles que je les avais décrites, en ont employé en verre, en fer, en corne ou même en buis, ou bien les ont singulièrement compliquées en les faisant de plusieurs pièces, s'adaptant les unes aux autres de différentes manières. J'ai moi-même essayé la plupart de ces modifications, et j'ai trouvé que, malgré la complication de quelques-unes d'entre elles, aucune ne remédie efficacement à l'inconvénient suivant. Comme l'épaisseur des parois abdominales est susceptible d'éprouver de grandes variations, soit par l'accroissement de l'animal, lorsqu'il est opéré jeune, soit par l'augmentation ou par la perte de son embonpoint, il en résulte que tantôt la canule, devenue trop courte, s'en-

Digitized by Google

fonce dans les chairs, qui finissent par la recouvrir, ou bien que, par l'effet opposé, elle fait au dehors une saillie plus ou moins considérable ; ce qui l'expose à être arrachée accidentellement. En définitive, ces inconvénients et quelques autres encore qu'il serait inutile de signaler ici, m'ont engagé à supprimer complétement la canule et à la remplacer par un moyen beaucoup plus simple.

Ce moyen consiste dans une espèce d'opturateur, en forme de champignon, représenté dans ses dimensions réelles par la figure suivante.

Il peut être indifféremment en buis, en corne, ou

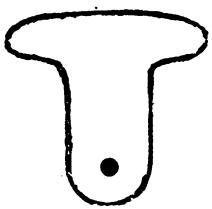

mieux en gutta-percha. A sa partie supérieure, il porte, comme on le voit, un élargissement en forme de plaque qui, placé sur l'orifice interne ou stomacal de l'ouverture fistuleuse, fait office de soupape et empêche en même temps l'instrument de s'échapper. D'autre part, sa tige est percée à sa partie inférieure de plusieurs trous dirigés en sens inverse les uns des autres, pour qu'ils puissent être assez rapprochés sans se confondre. Ces trous sont destinés à loger une goupille qui, tant qu'elle est en place, empêche l'obturateur de rentrer dans l'estomac (1).

Pour placer cet obturateur, il faut d'abord l'introduire dans la cavité gastrique par les voies naturelles, ensuite

(1) Cette goupille consiste dans un fil de cuivre d'environ deux millimètres de diamètre sur deux à trois centimètres de longueur.

Digitized by Google

en amener la tige dans le trajet fistuleux, qu'elle doit complétement boucher ; puis on le fixe au moyen de la goupille. Voici, au surplus, comme il convient de procéder pour obtenir ce résultat.

On prend une tige de baleine flexible, et l'on entortille à l'une de ses extrémités une ficelle à la fois fine et solide, de manière à en former un petit peloton assez peu serré pour que, poussé dans l'œsophage de l'animal, il abandonne la baleine dès qu'on vient à la retirer. Le peloton étant arrivé dans l'estomac, on attend quelques minutes pour lui laisser le temps de se développer, ayant soin, pendant ce temps d'empêcher le chien de couper avec ses dents l'extrémité de la ficelle qui sort de la gueule. Cela fait, il s'agit de retirer l'autre extrémité par la plaie fistuleuse. A cet effet, je me sert d'un crochet mousse extrêmement simple, que j'obtiens en pliant un fil de fer de façon à le doubler, puis en le repliant de nouveau en forme de crochet. Cet instrument étant introduit dans l'estomac par la fistule, je le dirige dans tous les sens, jusqu'à ce qu'il ait saisi une anse de ficelle; ce qui est l'affaire de quelques minutes. Celle-ci étant alors retirée, il en résulte que, tandis que l'un des bouts sort par la gueule, l'autre pend hors de la plaie. On fixe alors solidement le premier à l'obturateur, en le passant dans l'un des trous dont la tige est percée ; puis, après l'avoir enduit d'un corps gras, on fait pénétrer celui-ci dans l'estomac, en exerçant quelques tractions sur l'extrémité de la ficelle qui sort de la plaie, pendant qu'un

Digitized by Google

aide tient écartées les mâchoires de l'animal. Une fois l'obturateur dans la cavité gastrique, rien n'est plus facile que d'en amener la tige dans le trajet fistuleux qu'il est destiné à boucher, et dont on l'empêche ensuite de sortir en introduisant la goupille dans le trou le plus rapproché des parois abdominales. Comme celle-ci pourrait à la longue blesser la peau, il est prudent d'interposer entre elles une petite rondelle en cuir ou en gutta-percha. Du reste, toutes ces manœuvres, dont la description peut paraître plus ou moins compliquée, sont en réalité d'une exécution extrêmement facile et fort peu douloureuses pour l'animal, qui s'habitue bien vite à la présence du corps étranger.

Quant à la manière de pénétrer dans l'estomac par l'ouverture fistuleuse, elle est des plus simples. On commence par fixer à la tige de l'obturateur, en le passant dans le trou le plus inférieur, un fil double que l'on arrête par un nœud; cela fait, on enlève la goupille; puis l'obturateur étant poussé dans l'estomac, l'ouverture reste libre pour l'introduction des instruments que l'on juge à propos d'y faire pénétrer. S'agit-il de refermer l'ouverture, on tire le double fil resté dehors, et avec lui, la tige de l'obturateur, qui vient de nouveau remplir son office.

Les avantages de cette nouvelle disposition sont faciles à saisir. D'abord l'obturateur est beaucoup plus simple et moins dispendieux que la canule en argent, et il est surtout plus facile à mettre en place. De plus, il n'est

Digitized by Google

point exposé, comme celle-ci, à être arraché par l'animal. Enfin, l'ouverture fistuleuse, plus large et jusqu'à un certain point extensible, se prête mieux à l'introduction des instruments d'un certain volume, tels que thermomètres, tubes, etc. Ces avantages que j'ai pu constater moi-même sur un animal qui est en ma possession et qui, opéré depuis plus d'un an, n'a pas éprouvé le moindre dérangement dans sa santé, bien que j'utilise fréquemment sa fistule, ces avantages, dis-je, seront appréciés par les expérimentateurs, qui, je n'en doute pas, s'empresseront d'adopter le perfectionnement que je propose.

Digitized by Google

INFLUENCE DES CORPS GRAS

SUR LA

SOLUBILITÉ DE L'ACIDE ARSÉNIEUX,

CONSIDÉRÉE

DANS SES RAPPORTS AVEC LA TOXICOLOGIE,

PAR M. BLONDLOT.

J'avais toujours pensé, avec la plupart des chimistes, que l'acide arsénieux manifeste peu de tendance à se combiner aux corps gras (1), lorsque, dans ces derniers temps, le hasard plaça sous mes yeux une note, publiée en mars 1856, dans le Journal de chimie médicale, par M. Bor, pharmacien à Amiens, dans le but d'appeler l'attention des toxicologistes sur l'affinité que l'arsenic offre pour la graisse, avec laquelle il se combinerait, selon lui, pour former une sorte de savon fort peu soluble dans l'eau ; d'où il déduit cette conséquence pratique que, si l'arsenic avait été administré dans des liquides graisseux, comme le bouillon ou le lait, ce serait princi-

(1) Dans les nombreuses expertises qui m'ont été confiées, j'ai souvent été à même de vérifier l'exactitude d'une remarque faite depuis longtemps par MM. Barse et Chevallier, dans leur *Manuel de l'appareil de Marsh*, p. 157, à savoir que la graisse des corps empoisonnés par l'arsenic ne renferme pas sensiblement de ce toxique.

Digitized by Google

palement dans la graisse qui surnage le premier ou dans la crème du second qu'on devrait trouver le toxique.

Ces assertions, quoique peu en harmonie avec les données connues dans la science, me semblèrent cependant mériter un examen d'autant plus sérieux qu'elles paraissaient établies sur des faits aussi simples que faciles à vérifier. Telle est l'origine des recherches que je me propose d'exposer dans ce mémoire.

Je commencerai par rappeler les principaux faits sur lesquels s'appuie l'auteur de la note en question. Il cite d'abord deux cas d'expertise chimico-légale.

Dans la première, il s'agit d'un jeune homme qui s'était volontairement empoisonné avec de l'acide arsénieux, pris dans du bouillon. Un habile chimiste, Barruel, préparateur à la Faculté de médecine, ayant été chargé de faire l'analyse d'un reste de ce bouillon trouvé dans la chambre du défunt, usa vainement sa science à la recherche du poison : tout ce qu'il put obtenir, ce fut un précipité si léger qu'il était à peine perceptible, de sulfure d'arsenic, dans le bouillon abandonné à lui-même pendant trois mois, après qu'on y eût fait passer un courant d'acide sulfhydrique.

Le second fait a été observé par l'auteur lui-même. Chargé par l'autorité judiciaire d'analyser une soupe grasse qui avait servi à un empoisonnement, il en décanta d'abord la partie liquide, dans laquelle il chercha vainement la présence de l'arsenic, par les procédés employés avant l'invention de l'appareil de Marsh, no-

Digitized by Google

tamment par l'acide sulfhydrique; tandis qu'en agissant par les mêmes procédés sur le pain et la graisse restés au fond du vase, il parvint à obtenir un précipité assez considérable de ce toxique.

A ces observations on peut joindre la suivante, qui est fournie par le savant rédacteur du journal, M. Chevallier, dans une note annexée à l'article en question. Une personne ayant jeté de l'arsenic blanc dans un pot-au-feu qui cuisait lentement, cet arsenic ne se mêla pas, dit-il, au bouillon, mais s'unit à la graisse et formait une masse blanche, qui se trouvait au fond de la marmite.

Justement surpris des résultats que nous venons de mentionner, M. Bor fit l'expérience suivante pour en découvrir la cause.

Une petite capsule de porcelaine, à peu près remplie d'eau, fut placée sur le feu; et, quand le liquide entra en ébullition, il y ajouta quelques grammes d'axonge, qui ne tarda pas à se fondre et vint en occuper la surface, ainsi que cela arrive toujours dans un bouillon gras ou autre liquide de même nature. Une pincée d'arsenic en poudre étant alors ajoutée, celui-ci s'est, dit-il, combiné avec le corps gras, puis est tombé au fond du vase.

Ce fait, suivi de quelques autres essais qu'il jugea à propos de passer sous silence, suffit à l'auteur pour établir en principe que l'arsenic a de l'affinité pour la graisse et que de cette combinaison résulte une espèce de savon, qui se dissout difficilement dans l'eau bouillante, et, par la même raison, doit être très-peu soluble dans ce même liquide froid.

Digitized by Google

On comprend de suite combien cette expérience, non moins que les observations qui précèdent, est incomplète, et combien surtout les explications qui l'accompagnent sont peu rigoureusement déduites. Il s'agissait donc de reprendre ce travail en sous-œuvre.

Et d'abord, en répétant l'expérience ci-dessus, voici ce que j'ai constaté. Dès qu'on a ajouté l'acide arsénieux en poudre, les plus gros fragments de celui-ci gagnent plus ou moins promptement le fond de la capsule, entraînant après eux quelques gouttelettes de graisse; tandis que les parcelles les plus tenues restent en suspension dans le corps gras, auquel elles communiquent un aspect opalin; de sorte qu'après le réfroidissement, on trouve dans celui-ci des quantités plus ou moins considérables d'arsenic : ce qui assurément n'a pas lieu de surprendre. Mais il n'en est pas de même de la particularité suivante. Si l'on jette le contenu de la capsule sur un petit filtre préalablement humecté, pour que la graisse n'en obstrue pas les pores, le liquide qui passe est incolore, d'une limpidité parfaite et ne retient pas en suspension la moindre parcelle de graisse. Or, si, après l'avoir acidulé avec quelques gouttes d'acide chlorhydrique, on y verse une solution d'acide sulfhydrique, au lieu d'un précipité abondant de sulfure d'arsenic que l'on semblerait devoir obtenir, le liquide louchit à peine et ne fournit, soit par l'ébullition, soit par le repos qu'un précipité presque imperceptible.

Pour mettre ce phénomène, assurément fort remar-

Digitized by Google

quable, dans toute son évidence, j'ai fait les expériences comparatives que je vais indiquer.

Exp. I. Dans deux tubes en verre, soit A et B, j'introduisis 5 centimètres cubes d'eau distillée, qui, dans chacun, occupa la hauteur d'environ 5 centimètres. Dans le tube A, je versai ensuite par-dessus l'eau une couche d'huile d'amandes douces d'environ un millimètre de hauteur, puis enfin un petit fragment d'acide arsénieux pesant 5 centigrammes, qui, en traversant la couche d'huile, en entraîna avec lui au fond du tube une très-petite goutelette. Dans l'autre tube B, j'introduisis un semblable morceau d'acide arsénieux, avec cette seule différence qu'il fut projeté dans l'eau avant l'addition de la couche d'huile et que, par conséquent, il n'eut aucun contact avec cette dernière. Les deux tubes ayant été maintenus, pendant une heure, dans un bain-marie dont la température variait de 40 à 50 degrés, sans aucune agitation, je versai le contenu de chacun d'eux sur un filtre. Or, tandis que le liquide du tube B précipitait abondamment en jaune par l'acide sulfhydrique, celui du tube A louchissait à peine par ce réactif. En effet, ayant été dosés l'un et l'autre au moyen de la teinture d'iode (1), le premier se trouva contenir sous un même volume, 15 fois autant d'acide arsénieux que le second.

(1) Pour opérer ce dosage, il faut d'abord rendre le liquide alcalin par l'addition d'un peu de carbonate de soude, puis on ajoute de l'empois récent. La quantité de solution iodée nécessaire pour produire la couleur bleue exprime la proportion d'acide arsénieux.

Digitized by Google

Exp. II. Au lieu d'un seul fragment d'acide arsénieux, j'introduisis dans mes tubes la même quantité de cet acide en poudre fine, les autres conditions restant d'ailleurs les mêmes. Or, la seule différence que j'observai, c'est que dans le tube A, l'arsenic, au lieu de se précipiter immédiatement au fond de l'eau, resta comme suspendu, sous forme d'un petit mamelon, à la partie inférieure de la couche d'huile, qui semblait le retenir; de sorte que je fus obligé de lui imprimer quelques secousses pour le faire tomber au fond du tube, entraînant avec lui une certaine quantité de graisse, à laquelle il communiquait un aspect opalin. Du reste, le résultat final fut à peu près semblable à celui de l'expérience précédente.

Exp. III. Dans chacun de mes tubes, je mis 10 centimètres cubes d'eau distillée et 5 centigrammes d'acide arsénieux en poudre, qui gagnèrent promptement le fond du liquide. Puis, ayant versé une petite goutte d'huile dans le tube A, je le secouai pendant quelques secondes, après l'avoir fermé avec le doigt. Les deux tubes ayant été ensuite maintenus à la température de 40 à 50 degrés pendant 2 heures, je filtrai les liquides et procédai au titrage. Or, l'arsenic contenu dans le liquide du tube A se trouva être à celui du tube B, pour un même volume, :: 1 : 17.

Exp. IV. Au fond de mes deux tubes, j'ai d'abord introduit deux petits fragments, du même poids, et aussi semblables que possible d'acide arsénieux; puis, j'ai

Digitized by Google

simplement touché celui du tube A avec une baguette de verre préalablement trempée dans l'huile; de sorte que la quantité de corps gras qui resta adhérente à l'arsenic se voyait à peine. Les deux tubes ayant ensuite reçu le même volume d'eau ont été maintenus à 50 degrés environ, pendant deux heures, comme dans les expériences précédentes. Or, les liquides ayant été filtrés, celui qui provenait du tube A louchissait à peine par l'acide sulfhydrique, et, titré par l'iode accusa 15 fois moins d'acide arsénieux que le liquide du tube B, dont l'arsenic n'avait touché aucun corps gras.

Exp. V. Je pris deux flacons, A et B, dans chacun desquels je mis 50 centimètres cubes d'eau distillée et 2 décigrammes d'acide arsénieux en poudre fine. Dans le flacon A j'ajoutai deux ou trois gouttes d'huile, et j'agitai, comme précédemment, pendant quelques secondes. Les deux flacons ayant été maintenus dans le même bain-marie, entre 40 et 50 degrés, je procédai à leur titrage comparatif, de 2 heures en 2 heures. Or, après les deux premières heures, la quantité d'arsenic dissoute dans le liquide du flacon A était à celle qu'avait dissoute le liquide du flacon B :: 2 : 24. Deux nouvelles heures après, elle était :: 4 : 45 ; deux heures ensuite, :: 6 : 70, et enfin, deux heures plus tard encore, :: 6 : 80. — De sorte que, si, d'un côté, la proportion d'acide arsénieux successivement dissout par le liquide exempt de graisse allait en augmentant comme les nombres 24, 45, 70, 80, la proportion de ce même acide qui, toutes

Digitized by Google

choses égales d'ailleurs, s'était successivement dissoute dans le liquide contenant une trace de graisse, était représentée par les chiffres 2, 4, 6, qui, bien que de beaucoup inférieurs, conservent cependant avec les premiers une sorte de proportionnalité.

Exp. VI. Les expériences précédentes ayant été faites soit avec de l'eau ordinaire, soit avec de l'eau distillée, il était important de vérifier si la présence d'un corps gras s'opposerait aussi efficacement à la solubilité de l'acide arsénieux dans l'eau légèrement acidifiée par un acide quelconque, notamment par l'acide chlorhydrique, ou, au contraire, alcalisé à un faible degré par du carbonate de soude, A cet effet, je maintins entre 40 et 50 degrés, pendant 2 heures, différents tubes contenant chacun, pour 10 c. m. c. de liquide, 5 centigrammes d'acide arsénieux en poudre, que j'agitais de temps à autre.

Le tableau suivant exprime le résultat obtenu.

Eau distillée	+ une goutte d'huile	=	1	Chiffres exprimant la quantité relative d'acide arsénieux dissoute dans un même volume de liquide.
	sans huile	=	16	
Eau acidulée	+ une goutte d'huile	=	1	
	sans huile	=	21	
Eau alcalisée	+ une goutte d'huile	=	1	
	sans huile	=	21	

J'ai répété plusieurs fois cette expérience, et, bien que, chaque fois, les chiffres obtenus aient quelque peu varié, j'ai toujours trouvé que l'acide arsénieux dissous dans le liquide où se trouvait le corps gras était en proportion

Digitized by Google

incomparablement moindre que dans le même liquide exempt de graisse, sans que la réaction acide ou alcaline apportât de changement bien notable dans la différence.

Exp. VII. Dans les expériences rapportées jusqu'ici, la température n'excédait pas 40 à 50 degrés. Or, il convenait d'examiner si une température de plus en plus supérieure n'apporterait pas des changements considérables dans les résultats. A cet effet, je pris deux flacons, A et B, dans chacun desquels je mis 50 centimètres cubes d'eau distillée et deux décigrammes d'acide arsénieux en poudre fine; puis, dans le flacon A, j'ajoutai deux ou trois gouttes d'huile, ayant soin d'agiter pendant quelques secondes. Les deux flacons ayant été placés dans le même bain-marie, j'en maintins la température, pendant une heure, entre 40 et 50 degrés : après quoi, ayant agité les liquides, de manière à en mélanger les différentes couches, j'en filtrai une petite quantité pour en faire le dosage. Or, je trouvai que l'arsenic dissous dans le liquide du flacon A était à celui du flacon B :: 1 : 15. Je chauffai alors, pendant une heure, entre 70 et 80 ; or, un nouveau titrage me fit voir que, pour la quantité de liquide employé au dosage précédent, l'arsenic dissous du flacon A était devenu, relativement à celui du flacon B, :: 10 : 60. Le liquide du bain-marie étant maintenu en pleine ébullition, pendant une heure, un dernier titrage me fit voir que l'arsenic dissous dans le liquide A était, toutes choses égales d'ailleurs :: 30 : 140. D'où il suit que, si la graisse n'empê-

Digitized by Google

che pas l'acide arsénieux d'être relativement plus soluble, à mesure que la température s'élève, il s'en dissout toujours incomparablement moins en présence qu'en l'absence d'un corps gras.

Je terminerai l'exposé de ces faits par une expérience qui résume, en quelque sorte, toutes les autres, et qui est surtout remarquable par son extrême simplicité.

Exp. VIII. Dans deux tubes, A et B, j'introduisis 15 centimètres cubes d'eau distillée, avec un morceau d'acide arsénieux gros comme une forte tête d'épingle et pesant 5 centigrammes : avec cette seule différence qu'avant d'être introduit dans le liquide, le morceau du tube A fut légèrement touché avec une baguette imprégnée d'huile, puis essuyé avec un linge. Les deux tubes étant ensuite placés dans le même bain-marie, j'ai mis le liquide en pleine ébullition. Or, environ une demi-heure après, le fragment d'arsenic placé dans le tube B était complétement dissous ; tandis que celui du tube A, touché par le corps gras, n'avait éprouvé qu'une diminution presque imperceptible à l'œil.

Ces faits étant établis, il s'agirait d'abord d'en trouver l'explication et d'en déduire ensuite des conséquences pratiques.

Relativement au premier point, je pose en principe que l'insolubilité relative de l'acide arsénieux en présence d'un corps gras ne peut être attribuée qu'à l'une des deux causes suivantes : ou bien le corps gras ayant plus d'affinité que l'eau pour l'acide arsénieux, l'enlèverait à cette

Digitized by Google

dernière, pour former, en s'y combinant, une sorte de savon; ou bien la graisse ne s'opposerait à la solubilité de celui-ci qu'en s'interposant en quelque sorte mécaniquement et peut-être par un effet de contact, en tout cas, sans combinaison aucune. La première de ces hypothèses, qui paraît être, comme nous l'avons vu, celle de M. Bor, ne saurait soutenir un examen sérieux. Voici d'abord, à cet égard, une expérience qui me semble péremptoire.

Exp. IX. Je pris une dissolution normale d'acide arsénieux dans l'eau distillée. Cette dissolution préparée pour d'autres expériences, était titrée au millième. J'en mis dix centimètres cubes au fond d'un tube A, et j'introduisis par-dessus un gramme d'huile d'amandes douces. Dans un autre tube B, je mis une quantité absolument égale du même liquide normal; après quoi, je maintins le tout dans le bain-marie, entre 40 et 50 degrés, pendant une heure, ayant soin d'agiter de temps à autre le contenu du tube A. Je filtrai séparément les deux liquides, et après en avoir acidulé une portion avec de l'acide chlorhydrique, j'y fis passer un courant d'acide sulfhydrique, qui occasionna dans l'un et l'autre un précipité aussi abondant de sulfure jaune. En effet, titrés par l'iode, les deux liquides accusèrent exactement la même quantité d'acide arsénieux; ce qui prouve que l'huile n'en avait point enlevé à la solution aqueuse.

Contre l'hypothèse en question, on pourrait aussi invoquer les particularités suivantes. C'est d'abord que

Digitized by Google

l'effet produit n'est pas en rapport avec la proportion du corps gras employé, relativement à celle de l'acide arsénieux ; puisqu'il suffit d'une trace de graisse pour rendre insoluble une quantité infiniment plus considérable de ce dernier : ce qui éloigne toute idée de combinaison. C'est, en second lieu, que tous les corps gras, quelle que soit la facilité avec laquelle ils se prêtent à la saponification, pourvu qu'ils soient à l'état liquide, paraissent jouir d'une efficacité à peu près égale pour produire l'effet dont nous nous occupons. En troisième lieu, c'est que la présence d'un acide énergique, tel que l'acide chlorhydrique, ou d'une base puissante ne mettent point obstacle au phénomène en question.

Il résulte, en définitive, de ces différentes considérations, que si les corps gras manifestent pour l'acide arsénieux à l'état concret une sorte d'affinité, par suite de laquelle ils semblent se rechercher et adhèrent l'un à l'autre, cette affinité, en quelque sorte capillaire, n'aboutit ni à une combinaison chimique proprement dite, ni même à une simple dissolution. Ce n'est pas que je prétende que l'acide en question soit absolument insoluble dans les corps gras ; je dis seulement qu'il y est bien moins soluble encore que dans l'eau, et que, par conséquent, si les corps graisseux mettent obstacle à sa dissolution aqueuse, ce ne peut être qu'en s'interposant mécaniquement, c'est-à-dire, en imbibant l'acide arsénieux et en recouvrant sa surface, à l'état concret, d'une sorte d'enduit imperméable à ce menstrue, à moins qu'on

Digitized by Google

ne fasse intervenir ici une force catalytique, qui ne me semble pas probable.

Je n'insisterai pas davantage sur ces considérations théoriques, pour passer aux applications qui découlent directement des faits.

Les conséquences pratiques que l'on peut tirer des expériences qui ont été produites précédemment sont de deux sortes. Les unes concernent la recherche de l'arsenic et la constatation de l'empoisonnement par ce toxique, dans les affaires judiciaires; les autres sont relatives au traitement à employer pour s'opposer à l'absorption de ce redoutable poison, à l'égard duquel la science a été jusqu'à présent si impuissante.

L'auteur de la note qui m'a servi de point de départ prétend, comme nous l'avons vu, que, quand de l'arsenic a été administré dans un liquide graisseux, comme le bouillon ou le lait, par exemple, c'est principalement dans la graisse qu'on doit le retrouver. Or, ainsi généralisé, ce principe conduirait à de nombreuses erreurs.

Et d'abord, si l'acide arsénieux avait été préalablement dissous, avant d'avoir été ajouté au liquide graisseux, il est évident que le corps gras pourrait en être à peu près exempt, tandis que le menstrue aqueux le renfermerait en totalité ; c'est-à-dire qu'il se produirait absolument l'inverse de la proposition énoncée. Mais, en supposant même que l'arsenic ait été introduit à l'état concret dans un liquide surmonté par une couche de graisse, il peut se présenter plusieurs circonstances qui influent consi-

Digitized by Google

dérablement sur le résultat. En effet, si l'arsenic est en fragment grossier, il gagnera immédiatement le fond du liquide, n'entrainant après lui qu'une trace presque imperceptible de graisse, qui lui enlève presque toute sa solubilité ; de sorte que, dans ce cas, non-seulement le liquide aqueux n'en recèlerait que des traces ; mais que la graisse elle-même qui serait à la surface n'en contiendrait pas non plus. Si, au contraire, il est en poudre fine, il pourra rester plus ou moins complétement en suspension dans la couche graisseuse qui nage à la surface du liquide, comme nous l'avons vu dans l'expérience II. On voit donc que le précepte de rechercher l'arsenic dans les matières adipeuses, loin d'être applicable à la généralité des cas, ne l'est au contraire, que dans quelques circonstances, en quelque sorte, exceptionnelles, qui ne se présentent qu'assez rarement. Toutefois, ces particularités ne doivent pas être perdues de vue par les experts, ainsi que le témoignent directement les observations placées en tête de ce mémoire. Elles doivent les engager notamment à soumettre au moins à une ébullition énergique et prolongée, les liquides graisseux dans lesquels ils veulent rechercher l'arsenic, lorsqu'ils ne jugent pas à propos de les traiter de manière à détruire les matières organiques ; ce qui est toujours préférable.

Les faits que nous avons produits pourraient aussi servir à expliquer certaines particularités qui se sont plusieurs fois déjà présentées dans les fastes judiciaires. C'est que, de deux ou plusieurs personnes ayant pris une

Digitized by Google

quantité à peu près égale d'un même breuvage, l'une soit empoisonnée, tandis que l'autre n'éprouve pour ainsi dire aucun accident. Il suffirait pour cela que la première eût pris soit le dessus soit le fond d'un liquide graisseux dans lequel de l'arsenic en poudre aurait été projeté, tandis que la seconde n'aurait fait usage que du liquide intermédiaire.

Ces mêmes faits expliquent encore pourquoi, dans certains cas, les accidents toxiques ne se manifestent que plus ou moins longtemps après l'ingestion de l'acide arsénieux ; ce qui a pu quelquefois égarer les investigations de la justice et jeter des doutes dans l'esprit des experts eux-mêmes. J'en citerai, pour preuve, entre autres, les exemples suivants, que j'emprunte au *Traité de Toxicologie,* de M. Flandin.

Dans le premier, qui a été observé par le docteur Tavernier, il s'agit d'une jeune fille qui, pour se suicider, avait pris, vers 11 heures du matin, dans une soupe qu'elle avait préparée (1), une quantité considérable d'acide arsénieux en poudre grossière. Or, elle en éprouva d'abord si peu d'effet qu'elle dina copieusement à 2 heures, et ce ne fut qu'à 8 heures du soir que les premiers symptômes de l'empoisonnement commencèrent à se manifester.

Dans le procès de Mistriss Smith, jugée en Angleterre, en 1827, il était acquis aux débats que la victime n'avait

(1) On sait que les soupes réputées maigres au point de vue du dogme religieux, sont pour le moins aussi grasses que les autres.

Digitized by Google

été atteinte des premiers symptômes de sa dernière maladie que 8 heures après que l'accusé eût eu la seule occasion de lui administrer de l'arsenic. Ce retard parut sans antécédent aux médecins appelés à se prononcer devant le jury. Ils hésitèrent à déclarer que la maladie pût être la conséquence d'un empoisonnement, et cette hésitation suffit pour faire acquitter l'accusée.

Depuis ce procès, M. Page a publié l'observation d'un enfant de trois ans et demi, qui, ayant pris 4 décigrammes d'acide arsénieux avec du pain et du beurre, après un vomissement provoqué par l'émétique, ne présenta aucun symptôme d'empoisonnement jusqu'au troisième jour, où il fut pris d'accidents toxiques auxquels il succomba, le cinquième jour.

N'est-il pas infiniment probable que, dans tous ces cas, mais particulièrement dans le dernier, la dissolution et, par suite, l'absorption de la substance vénéneuse avaient été singulièrement retardées par la présence d'un corps gras? C'est de cette manière que l'on peut expliquer comment la pâte arsénicale autorisée par le gouvernement pour la destruction des animaux nuisibles, pâte dans laquelle il entre de la graisse, se montre en général si peu efficace. C'est sans doute aussi une des raisons pour lesquelles l'acide arsénieux en poudre administré avec des aliments, c'est-à-dire, avec des substances qui contiennent constamment une quantité plus ou moins grande de graisse, produit, toutes choses égales d'ailleurs, des effets bien moins meurtriers que lorsqu'il est administré à jeun.

Digitized by Google

S'il en est ainsi, les substances adipeuses pourraient être considérées comme un puissant antidote dans l'empoisonnement par l'acide arsénieux. Cette application importante d'un phénomène qu'il n'avait fait qu'entrevoir n'a pas échappé à M. Bor. Il cite même deux cas d'empoisonnement par une dose considérable d'arsenic, dont les effets toxiques auraient été, selon lui, à peu près complétement annihilés par cette circonstance que le poison aurait été pris dans du lait et dans du bouillon. Sur ce point encore, je ne saurais partager sans restrictions, l'opinion de cet observateur. En effet, il faut d'abord établir ici, comme nous l'avons fait précédemment, une distinction capitale entre l'arsenic qui est administré en dissolution ou qui s'est ultérieurement dissous dans l'estomac et celui qui y est encore à l'état concret. Car, dans le premier cas, les corps gras ne jouiraient évidemment d'aucune efficacité spécifique. Dans le second cas, au contraire, en s'opposant à la dissolution du poison, ils mettraient, par là même, obstacle à son absorption. Toutefois, cet empêchement ne serait point absolu ; d'abord parce que si les corps gras diminuent considérablement la solubilité de l'acide arsénieux, ils ne la détruisent pas d'une manière complète ; de sorte que, pour être plus ou moins retardée, l'absorption ne s'en fait pas moins à la longue, de façon à amener un résultat funeste : ce qu'attestent une multitude de faits. Il est même à remarquer que l'acide arsénieux étant rendu presque insoluble par son contact avec un corps gras doit

Digitized by Google

moins irriter l'estomac et probablement provoquer moins énergiquement ses contractions ; de manière, qu'au lieu d'être vomi, le poison a plus de tendance à passer dans les intestins, d'où il pénètre dans l'organisme d'autant plus insidieusement que son action locale est moindre : ce dont l'enfant cité plus haut nous offre un exemple bien remarquable.

D'ailleurs, rien ne prouve que l'acide arsénieux à l'état solide ne puisse être absorbé, en petite quantité, s'il est dans un état de division extrême. Non-seulement les données de la physiologie autorisent cette manière de voir, mais il existe des faits qui prouvent directement que l'arsenic métallique lui-même aurait été absorbé à l'état pulvérulent. On peut consulter notamment, à cet égard le *Traité de Toxicologie* d'Orfila, T. I, p. 377.

Ces restrictions admises, les corps gras n'en sont pas moins un moyen précieux contre l'empoisonnement qui nous occupe ; car, à raison de son peu de solubilité dans les véhicules aqueux, l'arsenic est surtout ingéré en poudre plus ou moins grossière, et l'on sait que lors des autopsies cadavériques, on le rencontre souvent, sous cet état, logé et en quelque sorte incrusté dans la muqueuse gastro-intestinale. Or, dans ces circonstances, les corps gras deviennent un véritable spécifique, de beaucoup préférable à tout ce qu'on a proposé jusqu'ici pour rendre l'arsenic plus ou moins insoluble en le combinant à des bases minérales. En effet, je me suis assuré directement que les arsénites qui en résultent,

Digitized by Google

arsénites de fer, de chaux, de magnésie etc., sont tous plus ou moins décomposés par le suc gastrique, dont l'acide déplace l'acide arsénieux. Les corps gras n'ont point cet inconvénient; puisque, comme nous l'avons vu, ils mettent obstacle à la solubilité de l'acide arsénieux aussi bien en présence des acides qu'en présence des liquides neutres ou alcalins. Rien, d'ailleurs, ne s'opposerait à ce qu'on employât concurremment l'un et l'autre moyen, les corps gras empêchant l'acide arsénieux à l'état concret de se dissoudre, et les bases ramenant à l'état insoluble celui qui s'est déjà dissous. Dans tous les cas, il est essentiel de ne pas oublier en cette circonstance la première et la plus importante des indications que comporte l'empoisonnement en général, savoir : l'évacuation de la substance vénéneuse, alors même qu'on l'a amenée à un état plus ou moins insoluble. On fera donc vomir par les moyens usités, et l'on provoquera des évacuations alvines, en donnant la préférence aux corps huileux, en même temps que l'on administrera abondamment du lait, du bouillon, ou tout autre liquide graisseux.

Ce moyen n'est pas nouveau assurément. On sait que les corps gras ont joui autrefois d'une grande réputation contre l'empoisonnement qui nous occupe et les auteurs anciens sont remplis d'observations qui témoignent de leur efficacité en pareil cas. Parmi un grand nombre de faits de ce genre, je n'en citerai qu'un seul, qui, sans être absolument démonstratif, me semble cependant très-remarquable. Il est consigné dans la 59e lettre de Mor-

Digitized by Google

gagny (*de sedibus, etc.*) : c'est celui de dix jeunes gens, qui, après avoir pris plus de deux onces d'arsenic, furent sauvés par de l'huile et du lait, qu'on leur administra jusqu'à ce que tous les efforts de vomissements cessèrent. Ils en prirent tant, ajoute l'auteur, que dix mesures suffirent à peine à chacun d'eux.

Le même auteur rapporte une particularité beaucoup plus significative encore : c'est que, de son temps, il n'était pas rare de voir des charlatans avaler impunément de l'arsenic en poudre, parce que, dit-il, auparavant ils avaient eu la précaution d'ingérer des mets gras et huileux, qu'ils rejetaient ensuite le plus tôt possible, par le vomissement, à l'insu de tout le monde.

Aujourd'hui, si le lait et les corps gras sont encore d'un usage vulgaire dans l'empoisonnement qui nous occupe, ce moyen n'est pas accepté par la science à titre de spécifique ; car les toxicologistes ne conseillent d'y avoir recours que comme à de simples moyens adoucissants n'ayant d'action que sur les organes avec lesquels le poison est en contact ; tandis que, d'après ce qui précède, indépendamment de ce rôle secondaire, ils peuvent agir contre l'arsenic lui-même, à la manière d'un véritable antidote, d'autant plus précieux qu'il est partout à la portée de tous. C'est donc encore un cas qu'il faut ajouter à tant d'autres où l'expérience et l'empirisme ont devancé la théorie.

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

JACQUES CALLOT,

PAR M. E. MEAUME.

TROISIÈME PARTIE.

I. PIÈCES DOUTEUSES. — II. PIÈCES FAUSSEMENT ATTRIBUÉES AU MAÎTRE. — III. PIÈCES GRAVÉES SUR LES DESSINS DE CALLOT, OU RÉPUTÉES TELLES. — IV. IMITATEURS DE CALLOT. — V. COPIES.

SECTION PREMIÈRE.

PIÈCES DOUTEUSES.

Dans notre seconde partie, comprenant la description de l'œuvre de Callot, nous avons indiqué toutes les pièces sur l'authenticité desquelles il ne peut s'élever aucune controverse sérieuse. Lorsque nous avons éprouvé un doute à cet égard, nous nous sommes fait un devoir de rejeter la pièce suspecte du catalogue

Digitized by Google

de l'œuvre. Nous avons vu toutes celles qui sont décrites dans notre seconde partie, à l'exception de quelques morceaux que nous avons admis, parce que leur authenticité a été reconnue par Mariette, sans la moindre hésitation.

Nous avons vu également plusieurs des pièces que nous allons décrire ; mais, malgré nos recherches, il ne nous a pas été donné de rencontrer toutes celles qui sont indiquées par Gersaint dans le Catalogue de Quentin de Lorangere. Plusieurs se trouvent mentionnées dans un catalogue manuscrit fait par Piéri-Bénard, lorsqu'il fut chargé de vendre à l'amiable la collection de M. Rossi dont le fonds principal provenait du cabinet Paignon-Dijonval. L'acquéreur de cette collection, importante surtout par le nombre des pièces douteuses ou attribuées légèrement à Callot, fut M. le baron Werstolck de Soelen. Depuis, elle a été vendue aux enchères en Belgique ; mais le catalogue de cette vente ne contient aucune description. Les indications du catalogue manuscrit de Piéri-Bénard sont, elles-mêmes, très-succinctes et ne nous ont presque rien appris. Nous avons donc été obligé de considérer comme douteux les morceaux que nous n'avons pu voir, et de transcrire, sans aucune garantie, les passages des ouvrages où ils se trouvent décrits. Il est vraisemblable que, si toutes ces pièces avaient passé sous nos yeux, nous en aurions fait figurer une grande partie dans la section où nous avons placé celles qui ont été faussement attribuées à Callot.

Digitized by Google

§ I.

SUJETS RELIGIEUX.

883. *L'annonciation.*

Nous avons décrit, sous les n° 72, 73 et 74, trois morceaux rarissimes qu'on attribue généralement à Callot et que nous considérons comme douteux. Nous n'avions pas vu alors la composition annoncée sous le n° 74. Depuis, elle est tombée entre nos mains.

C'est une copie, en contre partie, de l'un des ovales décrits sous le n° 34. On n'y voit ni les solives ni la fenêtre qu'on remarque dans l'estampe décrite sous le n° 73.

884. *L'immaculée conception.*

» Une pièce emblématique de sept pouces onze lignes de large, sur six pouces quatre lignes de haut, représentant l'Immaculée conception, où la Vierge paroît sur un croissant, soutenue par deux anges qui la couronnent : on voit une gloire au-dessus de ces deux anges. Il y a un cartouche dans lequel est gravé : *Gustate ogni Delitia o voi Ch'entrate in questa vigna d'anime beate.* Elle est gravée à l'eau forte, approchant des premières manières de Callot, mais tenant beaucoup de celle de Canta Gallina, dont elle pourroit bien être ; elle paroît avoir été faite pour quelque confrérie. » (Gersaint, pièces tirées de l'œuvre de M. Pottier, à la suite du Catalogue de l'œuvre de Quentin de Lorangere, p. 115.)

Digitized by Google

885. *La sainte Famille.*

» Pièce en hauteur de six pouces sur quatre pouces une ligne de large ; il y a un ange debout à chaque côté de la Vierge, dont l'un a les mains croisées et l'autre les a jointes : elle est gravée à l'eau forte d'un goût libre et sans nom ; cette pièce est unique. » (Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 64.)

886. *La Vierge et l'enfant Jésus.*

Lorsque nous avons décrit cette pièce, n° 70 de notre catalogue, nous supposions, à tort, que Mariette, au père duquel elle avait appartenu, la considérait comme authentique. Nous ne connaissions pas alors la note suivante dans laquelle Mariette exprime son doute en décrivant la pièce en question : « La sainte Vierge en demi-figure quittant un ouvrage d'aiguille auquel elle était occupée pour considérer l'enfant Jésus qui regarde un oyseau perché sur sa cage. On lit, au bas, cette inscription : *Non me duo passeres asse voeneunt*, et le nom : I Callot F. Cette pièce est une copie d'une estampe, gravée par J. ou R. Sadeler et on l'attribue à Callot. Il est difficile à se déterminer sur le oui ou le non sur l'épreuve que j'en ai vue dans l'œuvre de M. de Lorangere : elle était trop usée. En tout cas, il faut que ce soit un des ouvrages d'apprentissage de Callot. »

« *Hauteur : 4 pouces 6 lignes. Travers : 3 pouces 6 lignes.* »

C'est la pièce, dont parle Gersaint : Catalogue de Lorangere, p. 65.

887. *Saint Paul.*

A la suite du Catalogue de l'œuvre de Lorangere, Gersaint cite quelques morceaux tirés d'un œuvre dont

Digitized by Google

il s'est défait en Hollande. Parmi ces morceaux il décrit : « Une moyenne pièce en hauteur représentant S. Paul, appuyé sur son épée, son martyre dans le lointain : elle est gravée au burin, sans nom, mais douteuse.»

Ce Saint Paul doit être différent de celui qu'on croit avoir été gravé par De Son d'après un dessin de Callot, et que nous décrivons n° 1319.

888. *La tentation de saint Antoine.*

Il n'est pas à notre connaissance que Callot ait traité ce sujet autrement que dans les compositions décrites n^os^ 138 et 139.

Après avoir parlé de ces pièces et de la copie faite par Mei Tinghi de la tentation gravée à Florence, Gersaint ajoute, p. 70 du Catalogue de Quentin de Lorangere: «Outre ces trois tentations, il y en a encore deux autres qui sont uniques, et que je n'ai vues que dans l'œuvre du Roi ; dans l'une, qui porte cinq pouces trois lignes de hauteur sur quatre pouces deux lignes de largeur, saint Antoine y est couché sur des nuages ; un diable, à cheval sur lui, le tient d'une main par la barbe, et de l'autre, il le frappe avec un bâton ; il y a quantité d'autres diables qui soutiennent ce saint, et le bas de cette pièce représente une mer ; elle est gravée à l'eau forte et sans nom. L'autre tentation est un petit ovale de trois pouces sept lignes de longueur, sur deux pouces neuf lignes de hauteur ; elle est gravée assez passablement, et aussi sans nom : le saint Antoine est dans le coin du paysage, sur le devant. Ces deux tentations sont très-douteuses,

Digitized by Google

et ne pourraient être tout au plus, que gravées d'après Callot; le goût de sa composition n'est remarquable, ni dans l'une, ni dans l'autre pièce.»

Gersaint cite encore ces deux pièces à la p. 112 de son Catalogue de Quentin de Lorangere. Nous les avons vainement cherchées à la Bibliothèque impériale.

889. *Saint Philippe Benizi.*

Mariette est, à notre connaissance, le seul qui ait parlé de cette pièce. Il la décrit ainsi: « Deux anges soutenant une triple couronne au-dessus de la tête de saint Philippe Benizi, fondateur de l'ordre des Servites, lequel médite sur un crucifix. Cette pièce, gravée au burin, est attribuée par quelques-uns à J. Callot et regardée comme un de ses premiers ouvrages de gravure.»

Plus tard Mariette a ajouté: « Elle pourrait être de lui. Elle est gravée dans la manière des pièces des miracles de N. D. de l'Annonciade de Florence, qui passent pour être incontestables de Callot. La gravure de l'écriture est la même. Cette écriture consiste en quatre vers latins, qui sont au bas de la planche. Ils commencent par *Dum patrium, etc.* »

« *Hauteur*: 7 *pouces*, 4 *lignes*. *Travers*: 5 *pouces*. »

890. *Saint Benoit.*

Il est vu, debout, tenant une croix. Nous ne pouvons mentionner cette pièce que d'après le Catalogue de vente, imprimé après la mort de Mariette, p. 352, le-

Digitized by Google

quel ne mérite aucune confiance. Nous sommes tenté de croire que l'attribution est fausse. Mariette ne fait aucune mention de cette pièce dans ses notes manuscrites.

891. *Le retable au chef de saint Jean.*

M. Benard père (Catalogue Paignon-Dijonval, 2e part. n° 5876) décrit de la manière suivante ce morceau qu'il dit être unique : « Un retable d'autel, composé de deux colonnes corinthiennes ; entre ces colonnes est une arcade et au milieu une croix ; au-dessous, dans un panneau, le chef de saint Jean. — En hauteur. »

892. *Le martyre de saint Etienne.*

« Sujet dans un ovale. Morceau sans nom de Callot. — Hauteur : 2 pouces, 10 lignes. Largeur : 2 pouces, 2 lignes. Epreuve avant le nom d'Israel. » (Regnault-Delalande, Catalogue de Silvestre, p. 191.)

Si des épreuves de cette pièce portent effectivement le nom d'Israël, il est bien étonnant que nous n'en ayons jamais rencontré de telles dans les nombreux œuvres de Callot que nous avons été à même de consulter depuis plus de dix années. Regnault-Delalande est le seul qui en parle, et nous sommes porté à croire que la pièce n'est pas de Callot ou qu'elle ne porte jamais le nom d'Israël.

Digitized by Google

§ II.

Sujets profanes.

893. *Cérémonie dans une église.*

Cette estampe représente l'intérieur d'une église dans laquelle un prince reçoit le serment de fidélité de ses sujets. Il est debout, sous un dais, ayant derrière lui la princesse son épouse, ses deux enfants et un cardinal. Des ministres font la lecture des conditions du serment et, plus loin, sont rangées treize personnes qui font le serment et qui paraissent être les cantons. L'église est remplie des seigneurs de la cour, placés selon leur rang, et d'un nombre prodigieux de peuple. Au fond de l'église est l'autel et un évêque assis au devant. Le dôme est octogone. Sa décoration est simple ; sur les piliers de la nef il y a deux cartouches où sont les armes de la famille *della Rovere*. Dans une galerie circulaire, établie autour du dôme, on voit une troupe de musiciens jouant de divers instruments. La scène se passe certainement en Italie. — Morceau anonyme.

Largeur: 500 *millim.* ? *Hauteur:* 432 *millim.* ?

Après avoir décrit cette pièce, Mariette ajoute ce qui suit: « Extrait de l'œuvre de M. de Montarsis qui avait passé, à sa mort, entre les mains de M. de Girangi. M. Zanetti de Venise la lui a achetée en 1721 et c'est avant de la faire partir pour l'Italie qu'il me l'a communiquée et que j'ai eu occasion d'en extraire ces pièces qui sont les seules qui ne sont pas dans mon catalogue. »

L'épreuve de Zanetti dont parle Mariette doit être celle de la

Digitized by Google

Bibliothèque impériale. On sait, en effet, que l'œuvre formé par Zanetti, et qu'il avait vendu à Denon, a été acheté par l'Etat après la mort de ce dernier. D'ailleurs la particularité signalée par Mariette se retrouve sur cette épreuve.

Au premier abord, l'inscription rapportée paraît avoir été gravée ; mais en l'examinant avec soin on voit, comme le dit Mariette, qu'elle a été écrite à la main ; car l'encre est d'un autre ton que celle de la gravure.

Nous n'avons pu découvrir exactement le sujet de cette rare estampe dont on ne connaît d'autre épreuve que celle du Cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale. C'est évidemment une pièce de circonstance qui a été exécutée en Italie et dont l'explication doit se trouver dans des légendes placées au bas de l'estampe, auxquelles correspondent des numéros et des lettres de renvoi qui font pressentir un texte. L'épreuve qui a passé sous nos yeux ne présente ni marque du cuivre ni trait carré ; ses dimensions doivent être plus considérables que celles que nous indiquons, surtout si, comme tout le fait supposer, les légendes que nous n'avons pas vues se trouvent sur la même planche.

Cette épreuve a été vue par Mariette, qui remarque ce qui suit : « L'on y a écrit au bas, à la main : *Iullius Parigii In I C.* (C traversé par un l) *F.* — Je la croy plutôt de Labelle. Elle est bien. Il y a des lettres de renvoi qui ont rapport à une explication du sujet. »

894. *Le Petit prédicateur.*

« Une petite pièce en hauteur, de trois pouces deux lignes sur deux pouces une ligne ; on la connoît sous le nom du Petit prédicateur. Ce morceau représente en petit, et en contre-partie, le même sujet qui est gravé dans le catafalque de l'Empereur Mathias ; mais la décoration du catafalque ne s'y trouve pas. Cette pièce est fort rare ; je ne l'ai vue que chez le Roi et dans cet

Digitized by Google

œuvre ; je ne sais point à quelle occasion elle pourrait avoir été faite ; mais comme elle se trouve gravée en contre-partie, il faudrait l'examiner avec grande précaution, pour pouvoir en constater la vérité. » (Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 119, OEuvre de M. de Clèves.)

Cette pièce paraît avoir été gravée en même temps que la sainte Marie Victoire, décrite n° 146. C'est pour cette raison que nous la rangeons parmi les douteuses. Mariette n'hésite pas à la déclarer apocryphe : « Elle est, dit-il, gravée sans art par un ignorant, qui a composé son sujet de quelques groupes de figures, tirées de la pièce gravée par Callot, représentant la pompe funèbre de l'Empereur Mathias. Il est aisé de s'en apercevoir, pour peu qu'on veuille regarder et il est étonnant que les curieux placent cette mauvaise pièce dans leurs œuvres de Callot et la regardent comme une pièce très-rare. »

895. *Les Sacrifices.*

On lit dans le Catalogue de Quentin de Lorangere, p. 62, à la suite de l'article qui concerne les trois sacrifices, ovales en hauteur : « Deux autres morceaux du même sujet de la femme voilée (c'est un guerrier voilé ; voyez notre n° 166) répétés avec grandes différences ; dans l'un, l'habillement de la figure voilée est avec changement, et il y a un chien qui est derrière elle ; ainsi que la figure de la gauche et le fond, qui sont totalement différents ; l'autre ne diffère des deux premières que dans le voile de la figure qui est à gauche ; deux pièces réputées uniques. »

Nous avons reproduit, n° 166, une longue note de Mariette, qui paraît se rapporter aux deux pièces signalées par Gersaint, que nous n'avons jamais vues.

Digitized by Google

896. *Pallas à cheval.*

« Elle tient de la main droite une massue d'armes à pointes : elle est en hauteur, et de moyenne grandeur ; plusieurs curieux l'attribuent à Callot ; mais le plus grand nombre la donne à Claude Deruet, d'après Callot ; ce qui paraît bien plus vraisemblable. » (Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 96.)

897. *Neptune.*

« Un Neptune sur les eaux, environné de Tritons. Il est gravé à l'eau forte, sans nom, et porte trois pouces sept lignes de large, sur deux pouces neuf lignes de haut. Cette pièce me paraît douteuse. »

Cette pièce est citée par Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 111, comme se trouvant dans l'œuvre du Roi. On ne la rencontre plus à la Bibliothèque impériale.

898. *Plan de divers campements.*

« Une pièce qui contient douze petits ovales gravés sur la même planche, sans nom. Ces ovales représentent le plan de divers campements ou marches, gravés simplement, avec des traits ou des points. Il faudrait être bien clairvoyant pour pouvoir reconnaître si ces douze petits morceaux sont de Callot ou non, n'y ayant rien qui puisse caractériser le goût et la manière d'un graveur. »

Gersaint déclare, p. 113 et 114 du Catalogue de Lorangere, avoir vu cette pièce dans l'œuvre du Roi. On ne la trouve plus aujourd'hui à la Bibliothèque impériale.

Digitized by Google

899. *Titre des œuvres de Gaillard.*

On lit dans le Catalogue de la bibliothèque dramatique de M. de Soleine, T. 1, n° 1024 : « OEuvres du S^r^ Gaillard. Paris, Jacques Dugast, 1634. Deux parties en un vol. in 8 de 8 feuillets préliminaires, *y compris le titre gravé par Callot.* — 88 et 94 pages. »

Il ne nous a pas été donné de voir ce volume.

900. *Titre de livre.*

« Un titre de livre de quatre pouces deux lignes de haut, sur deux pouces sept lignes de large, gravé à l'eau forte, sans nom, dans lequel il y a des faisceaux d'armes, et au bas un écusson où sont les armes de l'auteur du livre, ou de celui à qui ce livre est dédié ; ce titre paroît avoir été fait pour un livre qui traite de l'art militaire ; il n'est point achevé, et pourroit bien n'avoir point eu d'éxécution : il n'a ni nom, ni légende, mais il paroît indubitablement être de Callot, et unique. » (Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 114, morceaux tirés de l'œuvre de M. Pottier.)

901. *Autre titre.*

« Un titre pareil à celui des exercices militaires, gravé en contre-partie, dans le cartouche duquel il y a, au lieu de l'écriture, deux petits essais de gravure. Ce titre paroît plutôt copié d'après l'original, que de Callot même ; cependant il n'est pas commun. » (Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 76.)

Digitized by Google

902. *Bras gauche, tenant un sabre.*

« Un petit morceau d'environ un pouce de diamètre, dans lequel est gravé un bras gauche, tenant un sabre ; il approche beaucoup de ceux que Callot a gravés pour le livre du combat à la Barrière ; mais il ne paroît être ni de lui, ni d'après lui. » (Œuvre de M. de Clairembault, cité par Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 118.)

903. *Le buisson ardent.*

« Une emblème qui représente un buisson ardent, renfermé dans un cartouche bisarre, avec la devise : *ardendo virescit :* elle porte deux pouces neuf lignes de haut, sur deux pouces trois lignes de large. » (Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 97.)

904. *Cep de vigne avec une banderole (pièce emblématique).*

« Une devise où il y a un cep de vigne avec une banderole qui passe au travers, et sur laquelle est écrit : *Carlo vitale,* et au-dessus : *D'una oro Gialdo sopra fino.* Elle a deux pouces de haut, sur quatre pouces trois lignes de large, et elle est sans nom. » (Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 116 ; morceaux tirés de l'œuvre de M. Pottier.)

905. *Tournois.*

« Sept pièces de tournois, gravées à Florence dans le goût des intermèdes, avec le nom de Callot ; il paroît, qu'elles ont été faites pour un livre, et que peut-être il

Digitized by Google

y en a un plus grand nombre. Quatre de ces intermèdes portent le nom de Callot et sont assurément gravés par lui : ils sont en hauteur et étroits, à peu près de huit pouces, sur quatre pouces ; je ne les ai jamais vus que dans cet œuvre.» (Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 122.)

906. *Le marquis de Marignan.*

« Un portrait, renfermé dans un oval ; titre de livre de six pouces neuf lignes de haut, sur quatre pouces deux lignes. On lit au bas de la planche : *Jo. Jacobus Medicœus Marchio Mariniani Insubriæ decus*, et pour légende : *Virtute Doloque.* Pièce réputée unique ; c'est le portrait du marquis de Marignan, général des troupes de l'Empereur Charles V, dont le nom de famille est en italien *Medechino*, que les Médicis ont reconnu pour être de leur famille. »

Cette pièce est citée par Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 117, comme se trouvant dans l'œuvre de M. Pottier. Une épreuve, faisant partie du cabinet de M. Borluut de Noortdonck, a été vendue à Gand en décembre 1858.

907. *Charles de Médicis.*

« Un portrait aux armes de *Médicis*, au bas duquel sont deux vers latins, qui commencent par ces mots : *Magnanimi, Vultum, Caroli*, etc. Il porte neuf pouces et demi de haut, sur huit pouces et demi de large. Il est sans nom, et n'est gravé que d'après Callot. »

Gersaint affirme p. 110 du Catalogue de Lorangere, que ce por-

Digitized by Google

trait faisait partie de l'œuvre du Roi. Nous l'avons vainement cherché à la Bibliothèque impériale, tant dans l'œuvre de Callot que dans les nombreuses collections de portraits que possède ce riche établissement.

908. *Armoiries de France.*

« Les armes de France, renfermées dans un cartouche d'un goût de rocailles : elle sont couronnées et entourées du collier de l'ordre du Saint-Esprit, et portent trois pouces six lignes de hauteur, sur trois pouces de largeur ; on lit au bas : *In Firenze.* Ces armes, ainsi que les quatre autres suivantes, sont extrêmement rares, quelques-unes même sont uniques et ne se trouvent point dans l'œuvre du Roi ; elles sont toutes gravées par Callot. » (Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 96)

909. *Armoiries de Florence.*

Sur un rideau dont les deux angles supérieurs sont noués, on voit un écusson portant les armes des Médicis. Une couronne ducale surmonte la composition. On lit dans le bas sur une banderole : **ORBIBVS YS OLIM TOTVS PROMITTITVR ORBI^e^.** — Morceau anonyme. — *Très-rare.*

Hauteur : 164 *millim. Largeur :* 114 *millim.*

Cette pièce, dont nous n'avons vu qu'une seule épreuve, est gravée dans le goût de la Belle plutôt que dans celui de Callot. Elle ne paraît être ni de l'un, ni de l'autre. Cependant Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 97, l'attribue sans hésiter à Callot.

Ces armes sont à l'eau forte et entièrement différentes de celles que Gersaint (Catalogue de Lorangere, p. 121) a vues dans l'œuvre

Digitized by Google

de Mariette et qu'il dit être gravées en bois, d'après Callot. Mariette ne parle pas, dans ses notes, de ces armoiries sur bois, non plus que de celles à l'eau forte que nous décrivons. Les seules armes de Médicis que mentionne Mariette et que nous n'avons pas vues, sont celles qui décorent l'oraison funèbre du sénateur Donato dell Antella. Voyez n° 431.

910. *Armoiries papales.*

Elles sont renfermées dans un cartouche, surmonté d'une couronne de marquis (et non de comte, comme le dit Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 97). Au milieu, se voient deux clefs en sautoir, surmontées d'une thiare. — Morceau anonyme. — *Très-rare.*

Hauteur : 78 *millim. Largeur :* 58 *millim.*

Ces armoiries sont bien celles dont parle Mariette au fol. 31 de ses notes manuscrites et qu'il classe dans les pièces apocryphes : « Des armoiries, petites, dans un cartouche, couronnées d'une couronne de marquis. Il y a dans ces armes deux clefs, surmontées d'une thiare papale. Cette pièce est à l'eau forte.»

Cette pièce et la précédente faisaient partie de l'œuvre de M. Robert Dumesnil, qui les considérait comme douteuses.

911. *Armoiries de la famille de l'Escale.*

« Une pièce de deux pouces deux lignes sur un pouce dix lignes. Ce sont les armes de la famille de l'Escale, ayant, en chef, un aigle à deux têtes éployées, et au-dessous une échelle. Les dites armes sont environnées du collier de l'ordre de S[t] Michel, elles sont gravées à l'eau forte, sans nom. »

Gersaint décrit ainsi cette pièce, Catalogue de Lorangere, p. 121,

Digitized by Google

comme faisant partie de l'œuvre de Mariette. Cependant ce dernier ne la mentionne pas dans ses notes manuscrites.

912. *Armoiries de Lorraine.*

« Les armes du prince de Lorraine, surmontées d'une couronne et entourées de deux branches de laurier : elles ont trois pouces quatre lignes de hauteur, sur deux pouces neuf lignes de largeur ; il est imprimé au bas : *A Nancy.* » (Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 96.)

Cette description ne se rapporte pas à celle que nous avons donnée, sous le n° 602, des armoiries de Lorraine qui sont à la Bibliothèque impériale et qui doivent être différentes de celles dont parle Gersaint *loc. cit.*

Le même auteur décrit à la p. 110, d'après l'œuvre du Roi, des armoiries de Lorraine dont les dimensions se rapportent exactement à celles de notre n° 602.

913. *Armoiries du cardinal Nicolas François, de Lorraine.*

« Les armes d'un Cardinal de Lorraine, aux deux côtés desquelles sont assis deux enfants, dont l'un tient une crosse, et l'autre une mitre : elles portent quatre pouces deux lignes de largeur, sur trois pouces six lignes de hauteur. »

Cette pièce est ainsi décrite par Gersaint, p. 116 du Catalogue de Lorangere, d'après l'œuvre de M. Pottier. La description est exacte. Les dimensions de ces armoiries, exprimées en mesures métriques, sont :

Largeur : 112 *millim. Hauteur :* 88 *millim.*

Quoique cette pièce soit anonyme, il ne peut exister aucun

Digitized by Google

doute sur son authenticité. Ce doute a existé pour nous tant que nous n'avons pu parvenir à la voir, et il était d'autant plus sérieux que le catalogue de Green (en anglais) indique que ces armoiries sont celles de Mantoue.

Nous n'avons connu cette vignette qu'après l'impression du Catalogue de l'œuvre dans lequel nous l'aurions comprise si nous l'avions vue en temps utile. Elle a été employée deux fois : 1° Sur le frontispice du livre intitulé : De l'Institvtion et progres des religievx... Nancy *Anthoine Charlot* 1629, in-4°; il est décrit p. 412 des savantes Recherches sur l'imprimerie en Lorraine, par M. Beaupré; 2° Sur le frontispice d'un autre volume sorti des mêmes presses, sous le même format et sous la même date. Ce dernier volume, intitulé : Recveil de tesmoignages apostoliques, a été décrit p. 107 (3e partie) des Nouvelles recherches de M. Beaupré, qui n'indique pas que la vignette dont il s'agit a été gravée par Callot.

Ajoutons que la vignette représentant les armoiries de Nicolas François est placée au-dessus de l'adresse de l'imprimeur.

L'épître dédicatoire à Nicolas François est signée : *Frere Thomas de Rouen prédicateur indigne.*

Il ne serait pas impossible que la pièce gravée par Callot ne se trouvât pas sur tous les exemplaires du Recveil de tesmoignages.

914. *Deux femmes, habillées à l'allemande.*

« Une pièce de la grandeur de celles des Caprices, représentant deux femmes, habillées à l'Allemande, dont l'une est ombrée et l'autre au trait. Pièce unique et sans nom. »

Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 109, cite cette pièce comme se trouvant dans l'œuvre du Roi. Elle n'existe plus à la Bibliothèque impériale.

Digitized by Google

915. *Figure comique au gros ventre.*

« Une petite pièce de deux pouces neuf lignes de hauteur, sur un pouce huit lignes de largeur, représentant une figure comique, qui a le ventre gros, avec une ceinture autour, où est attaché un sabre, sur lequel il a la main appuyée ; dans le fond, il y a un morceau d'architecture, avec quelques petites figures : cette pièce est très-légérement gravée ; elle pourroit être des premiers tems de Callot, et elle n'est connue que dans cette œuvre. » (Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 77.)

916. *Homme se déchaussant auprès d'une boutique.*

« Une très-petite pièce, gravée à l'eau forte et sans nom : elle pourroit être des premières manières de Callot ; elle porte deux pouces de large, sur un pouce quatre lignes de haut, et représente un homme, qui se déchausse au pied d'une boutique ; cette pièce est unique. » (Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 80.)

917. *Jeune homme et jeune fille.*

« Deux autres petits morceaux en hauteur, et aussi de forme irrégulière et très-étroite, dont l'un représente un jeune homme qui danse, et l'autre une jeune fille. Ces deux pièces, qui sont de Callot, selon toutes les apparences, ont été pareillement trouvées derrière la vüe, et l'Aqueduc de Joüi prés de Metz, deux Planches gravées par le Clerc, dans ses premiers temps, et que le S^r Helle a rapportées à Paris avec quelques autres,

Digitized by Google

au retour de son voyage d'Allemagne. » (Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 100.)

918. *Le vielleux (1re planche).*

« Un gueux qui joue de la vielle et qui a un petit garçon à côté de lui ; pièce en hauteur, mais pas tout-à-fait si haute que celles du livre des Gueux. Elle est sans nom et assez bien gravée ; cependant je ne la croirois pas de Callot. » (Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 112 et 113 ; morceaux tirés de l'œuvre du Roi.)

Cette pièce ne se trouve plus à la Bibliothèque impériale. Il en est de même de la suivante.

919. *Le vielleux (2e planche).*

« Une autre pièce, de trois pouces onze lignes de largeur, sur quatre pouces onze lignes de haut, très-bien gravée à l'eau forte, et du bon temps de Callot, sans nom. Elle représente un vielleux et un petit garçon à ses côtés, avec un fond. » (Gersaint, p. 109 du Catalogue de Lorangere ; morceaux tirés de l'œuvre du Roi.)

920—921. *Deux sujets des Balli.*

« Deux morceaux de trois pouces huit lignes de large, sur trois pouces de haut, sans nom : l'un représente deux hommes habillés comiquement, qui ont une bouteille empaillée entre eux deux ; dans le fond il y a deux autres hommes qui se battent à l'épée, et il est écrit au bas, à rebours : *Cap Zerbino.* Le second représente deux hommes, dont l'un se passe une épée entre

Digitized by Google

les deux cuisses, et l'autre lui tourne le dos. On voit dans le fond une figure montée à rebours sur un âne, et un autre qui souffle au derrière de l'âne. Il y au bas de celui-ci : *Cucuba Cap Babeo*. Ces deux sujets se trouvent répétés dans la suite des Balli, et ils y sont en contre-partie de ceux-ci. Je ne les connois nulle part, ils paroissent de Callot; mais aussi ne seroient-ils point deux copies fidèles et faites par un graveur intelligent? Ces répétitions, qui se trouvent de l'autre côté de celles qui sont originales, deviennent toujours suspectes.» (Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 116 et 117, morceaux tirés de l'œuvre de M. Pottier.)

922. *La petite jardinière.*

On voit, à droite, une femme, portant sur sa tête un panier rempli de légumes au milieu desquels se trouve une cruche. Elle tient sous son bras gauche un autre panier également plein de légumes. A la gauche du bas on voit un âne bâté et, dans le fond, une maison au devant de laquelle sont trois personnages. Plus loin, des montagnes. — Morceau anonyme.

Largeur : 55 *millim. Hauteur* : 33 *millim.*

C'est la pièce décrite par Gersaint, p. 119 du Catalogue de Lorangere; morceaux tirés de l'œuvre de M. de Clèves. Nous l'avons rencontrée à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

923—928. *Caprices (suite de six pièces).*

« Six pièces de trois pouces une ligne de largeur, sur un pouce neuf lignes de hauteur, gravées, à ce qu'il pa-

Digitized by Google

rott, dans les premiers temps de Callot ; elles sont dans le goût de ses Caprices. Deux sont à trois figures et les autres sont à deux figures ; le nom de Callot est au bas de quatre de ces morceaux ; ils pourroient être des essais que Callot auroit faits pour ses Caprices. Ils sont uniques. » (Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 115 ; morceaux tirés de l'œuvre de M. Pottier.)

929—943. *Autres caprices (suite de quinze pièces).*

« Une suite de quinze morceaux, à peu près de la grandeur de ceux des Caprices, à l'exception d'un, qui est un peu plus grand ; sans nom et très-joliment gravés : ils représentent divers sujets, et caprices, à grandes et petites figures. Ces pièces sont attribuées par les uns à Callot, et par les autres à la Belle ; il est vrai qu'elles paroissent bien plutôt être de ce dernier, et faites dans le temps qu'il cherchoit à imiter Callot : c'est pourquoi il est libre de les placer dans l'un de ces deux œuvres, jusqu'à ce qu'il se soit trouvé quelqu'un assez connoisseur, ou qui ait plutôt assez d'autorité auprès des curieux pour les pouvoir déterminer, tant sur cette pièce, que sur nombre d'autres sur lesquelles il y a la même contestation.

Il n'y a de ces quinze morceaux, dans l'œuvre de Callot du Roi, que celui qui représente un valet de chien ; cette suite est extrêmement rare, et même introuvable. » (Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 77.)

Digitized by Google

944—955. *Figures grotesques.*

« Douze morceaux de quatre pouces de haut, sur deux pouces trois lignes de large, gravés sur quatre planches; ils représentent diverses figures grotesques et théatrales, qui, peut-être, pourroient être d'après Callot; mais elles sont très-douteuses. » (Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 116; morceaux tirés de l'œuvre de M. Pottier.)

956—961. *Paysages.*

« Six paysages avec chaumières, de deux pouces neuf lignes de haut, sur trois pouces huit lignes de large, gravés à l'eau forte, des premières manières de Callot, à ce que l'on prétend : il y a au bas de chaque planche J. C. ce qui, peut-être, a autorisé à les lui donner. Ces six paysages sont uniques, n'étant connus que dans cet œuvre. » (Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 84.)

962. *Autre paysage.*

« Un paysage de trois pouces de hauteur, sur quatre pouces deux lignes de largeur, et sur le devant duquel on voit deux pélerins qui paroissent demander le chemin à un cavalier, qui est sur la droite. Cette pièce est sans nom, mais assez passablement gravée; elle est aussi unique. » (Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 84.)

Digitized by Google

963—964. *Marines.*

« Deux marines bien gravées à l'eau forte, de trois pouces six lignes de haut, sur cinq pouces cinq lignes de large. Elles sont uniques. » (Gersaint, p. 109, Catalogue de Lorangere, dit avoir vu ces pièces dans l'œuvre du Roi ; on ne les trouve plus aujourd'hui à la Bibliothèque impériale.)

965—966. *Marines.*

« Deux très-petites vues de mer avec différents navires, sans nom, mais qui paroissent dans le goût de Callot, cependant douteuses. »

Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 122, cite ces deux pièces comme ayant fait partie d'un œuvre dont il s'est défait en Hollande.

On voit, dans l'œuvre de Callot de la Bibliothèque impériale, deux pièces gravées dans le goût de Platte-Montagne auxquelles l'indication ci-dessus paraît se rapporter ; mais elles ne sont pas de Callot.

967—970. *Ports de mer d'Amérique.*

« Quatre morceaux en long, presqu'entièrement finis au burin et approchant du goût de Callot : ils représentent différents ports de mer et rades, et ont été faits pour la description particulière de quelque partie de l'Amérique. Un de ces morceaux représente le port d'Acapulco. »

Ces quatre pièces faisaient partie de l'œuvre dont Gersaint s'est défait en Hollande. L'indication ci-dessus se trouve à la p. 122 du Catalogue de Quentin de Lorangere.

Digitized by Google

971—975. *Pièces mentionnées par Florent Lecomte.*

On trouve les mentions suivantes dans le catalogue de l'œuvre de Callot dressé fort inexactement par Florent Lecomte :

1° « Une petite pièce ovale en hauteur, représentant un chœur d'église. »

2° « Un paradis, petite pièce en large. »

3° « La pièce nommée la petite amarante. »

4° « Une vierge, assise entre saint Jacques et saint Jérome. »

Gersaint n'avait pu découvrir aucune de ces pièces. Nous n'avons pas été plus heureux. Le défaut de précision, dans les indications, rend d'ailleurs les recherches très-difficiles.

975 *bis*. *Armoiries de Melchior de la Vallée.*

Une note manuscrite de feu M. Fachot, ancien bibliothécaire de la ville de Nancy, indique que Callot aurait gravé les armoiries de Melchior de la Vallée. Nous n'avons jamais rencontré cette pièce.

Digitized by Google

SECTION DEUXIÈME.

FAUSSES ATTRIBUTIONS.

§ I.

SUJETS RELIGIEUX.

976. *La nativité.*

« Petite pièce en rond de dix-neuf lignes et demie de diamètre ; c'est une nativité de *N. S.* où le petit *S.* Jean présente un mouton à l'enfant Jésus, qui est sur les genoux de la Vierge. Cette pièce ne me paroît être ni de Callot, ni d'après lui. » (OEuvre de Lorangere, Gersaint, p. 84.)

977. *Jésus-Christ en prières au Jardin des oliviers.*

Ce morceau, assez mal gravé à l'eau forte, se joint quelquefois à la Grande passion (décrite nos 12—18). MM. Regnault-Delalande (Catalogue de Silvestre, p. 188) et Bénard (Catalogue Paignon-Dijonval, p. 205), le regardent comme douteux à cause du nom de Callot qu'on lit sur la terrasse, vers le milieu de l'estampe. Cette mention ne peut concerner la gravure. Elle indique, tout au plus, que la pièce a été exécutée sur un dessin de Callot. On lit, au bas, le distique suivant : *Tristis et afflictus Dominus Patrem orat in horto | e't sudore madet, sanguinis inde sui.*

Largeur : 214 *millim. Hauteur :* 148 *millim.* dont 15 de marge.

Digitized by Google

Mariette a possédé cette planche. Cette circonstance pourrait faire supposer que la pièce en question a été gravée sur un dessin de Callot, aussi bien que la Descente de croix dont nous avons parlé dans la note qui suit notre n° 18. — Cette pièce a été chiffrée 3, pour entrer dans la composition d'une suite de copies de la Grande passion. V. *infrà* sect. V, n°s 12—18.

978. *L'homme de douleurs, assis sur sa croix.*

« Petite pièce gravée au burin par un maître très-ignorant; mais parce qu'il s'y trouve un nom qui approche de celui de Callot, des gens veulent pour cela qu'elle soit de lui et la rangent parmi les pièces qu'il gravait dans ses premiers commencements d'apprentissage. On y lit : *J. Culot fecit.* »

» *Hauteur :* 2 *pouces. Travers :* 1 *pouce* 8 *lignes.* »

Mariette, notes manuscrites, fol. 62.

979. *Le Sauveur mort entre les bras de son père.*

« Une pièce gravée au burin, sans nom, et portant la date de l'année 1595. Elle a six pouces sept lignes, sur neuf pouces une ligne de haut; elle représente J.-C. mort entre les bras du Père Eternel. Il est écrit au bas : *Qui vult ergo salvus esse,* etc. Pour que cette pièce fût vraye, il faudroit que Callot fût né avec la science infuse, puisque, suivant la date de cette pièce, qui porte 1595, Callot n'auroit eu que deux ans quand elle a été faite, n'étant né qu'en 1593. Ainsi il n'est pas difficile de décider sur la nullité de cette pièce. » (Pièces tirées sur l'œuvre du Roi; Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 111.)

Digitized by Google

980—997. *Différents sujets de la passion.*

« Dix-huit petits morceaux, qui ont été joints à cette suite comme étant de Callot, mais qui ne paroissent être ni de lui ni d'après lui ; ils sont, je crois, gravés par Wierix : ils représentent, en plus grande partie, différents sujets sur la passion ; ils sont de différente grandeur et extrêmement petits. » (Œuvre de Lorangere, Gersaint, p. 62.)

998—999. *Visitation de la Vierge et saint Jérôme.*

« Deux petits ovales de trois pouces sept lignes de large, sur deux pouces neuf lignes de haut, gravés à l'eau forte, sans nom : l'un représente une Visitation de la Vierge, et l'autre un S. Jérôme ; ils ne sont tout au plus que d'après Callot. » (Pièces tirées sur l'œuvre du Roi, Gersaint, p. 112.)

1000. *Le Martyre de saint Laurent.*

Il est représenté, au milieu de l'estampe, entouré d'une foule de soldats à pied et à cheval. A droite, sur une élévation, une tour ; à gauche, une montagne dans laquelle a été pratiqué un escalier. On lit à la gauche du bas : *Jac. Callot fe.*

Largeur : 258 *millim. Hauteur :* 156 *millim.* dont 18 de marge.

On connaît deux états de cette pièce :

I. Les soldats n'ont point de lances en main. — *Très-rare.*

II. Ces lances existent. — Rare à trouver en belle épreuve.

Digitized by Google

Gersaint (Catalogue Lorangere, p. 67) et M. Regnault-Delalande (Catalogue de Silvestre, n° 191) n'hésitent pas à attribuer à Callot cette pièce, qui n'est certainement pas de lui. Mariette n'avait aucun doute à cet égard ; car il dit : « Le martyre de saint Laurent ;— cette pièce, où l'on a gravé au bas le nom de *J. Callot*, n'est cependant ni de son dessin ni de sa gravure. C'est une supposition d'autant plus facile à reconnaître, que la pièce est exécutée par un graveur ignorant, qui n'a pu imiter en aucune sorte la manière qu'il voulait contrefaire. »

La sévérité de ce jugement tient peut-être à ce que Mariette avait sous les yeux une mauvaise épreuve. Quant la pièce est bien imprimée, elle est passable, et elle paraît avoir été exécutée par un homme assez exercé à manier la pointe. Nous ne serions pas éloigné de l'attribuer à Israël Henriet. C'est aussi l'avis de M. Robert Dumesnil, dont nous aimons à invoquer l'autorité.

Mariette indique que quelques curieux rangent, à tort, dans l'œuvre de Callot les pièces suivantes, qui sont de Nicolas De Son (*sic*) et que nous décrivons plus loin :

La Samaritaine. (Voyez n° 1320.)

Le Christ, à table, avec deux de ses disciples dans le château d'Emaüs. (Voyez n° 1318.) Cette pièce est autre que celle dont nous avons donné la description n° 51.

Saint François d'Assise adorant la Vierge et l'enfant Jésus. (Voyez n° 1320).

Saint François d'Assise, debout, soutenu par deux anges qui sont dans le ciel. (Voyez n° 1320).

Mariette pense que ces quatre pièces ne sont ni de la gravure ni de l'invention de Callot.

Digitized by Google

§ II.

Sujets profanes.

1001. *L'assemblée des Dieux.*

On lit dans Gersaint : « Un morceau en hauteur, tiré du Temple des muses et qui représente les géants, dont Callot a gravé l'assemblée des Dieux, qui se trouve dans le haut du ciel. » (Catalogue de Lorangere, p. 73.)

Cette attribution, reproduite par MM. Huber et Rost et par M. de Heinecken, est tout à fait fausse.

La gravure à laquelle Gersaint fait allusion se trouve en regard de la page 9 de l'ouvrage intitulé : Tableaux dv temple des muses tirez dv cabinet de fev Mᵉ. Favereav... avec les descriptions, remarques et annotations, composées par Mʳᵉ Michel de Marolles, abbé de Villeloin. Paris, Nic. Langlois 1655, in-fol.

Cette estampe représente les géants, qui tentent d'escalader le ciel. Le sujet principal est au burin ; mais le paysage du fond est à l'eau forte, ainsi que le ciel, où se trouve l'assemblée des dieux.

On lit dans la marge du bas quatre vers latins, à droite : *Extruere hi montes... Ovid. 5. Fast.* et à gauche : *Les géants.*

Morceau anonyme, mais qui est de Diepenbeck.

Le seul motif qui a pu faire attribuer à Callot la gravure du ciel de cette estampe est que la disposition des personnages, composant l'assemblée des Dieux, rappelle celle de la Pandore ci-dessus décrite n° 729.

1002. *Les Titans foudroyés par Jupiter.*

Les Titans sont foudroyés et renversés sous les rochers qu'ils avaient entassés pour escalader le ciel. Pièce ovale en travers, gravée au burin, au bas de la-

Digitized by Google

quelle en lit: *M. G. F.* Les angles de l'ovale sont ombrés.

Largeur : 335 *millim. Hauteur :* 207 *millim.*

On connaît trois états de cette pièce :

I. Avant les raies dont nous allons parler. — *Très-rare.*

II. On voit deux raies, dont l'une s'étend depuis le pied jusqu'au de là de la tête du Titan renversé sous l'échelle, que tient un autre Titan à droite. Une seconde raie, partant du nuage, à gauche, traverse une partie du paysage du fond. — *Rare.*

III. On lit à la gauche du bas, dans la marge : *In Roma presso Carlo Losi l'anno* 1773.

Cette pièce, attribuée sans hésitation à Callot par Gersaint (p. 73 du Catalogue de Lorangere) et par M. Regnault-Delalande (Catalogue de Silvestre, p. 201), ne peut appartenir à notre maître, ni pour le dessin, ni pour la gravure.

On lit, à cet égard, dans les notes de Mariette : « Le sujet, représenté dans une forme ovale, est gravé au burin et attribué par tous les curieux à Callot. L'invention paraît en être de quelque peintre florentin. »

Plus tard Mariette a ajouté : « Cette pièce est rare et a toujours été mise par les curieux dans l'œuvre de Callot. L'on y voit cependant, au bas, cette marque : *M. G. F.* sur les terrasses. C'est celle de Mathieu Greuter ; mais la gravure n'a rien de sa manière. J'ai vu une nativité d'après Spranger marquée ainsi, et gravée en 1584; et un saint Jean l'Evangéliste, à genoux devant la sainte Vierge, d'après le Barroche, gravée aussi en 1584, et marquée *M. G. F.* Ces deux pièces sont de la manière de celle-ci et ont quelque chose de celle de Corneille Cort. Qui empêcherait de croire qu'elles sont gravées par un de ses disciples, dont le nom est ignoré? » Mariette exprime la même opinion en décrivant l'œuvre de Mathieu Greuter, notes manuscrites t. 3, fol. 228, et celui de Barroche t. 1, fol. 72.

Digitized by Google

1003. *Portrait de Bernard, duc de la Valette, gouverneur de Metz.*

Il est représenté à cheval près de Saturne, personnifiant le temps, qui lui apporte un casque ; la renommée soutient, au-dessus de sa tête, une couronne de lauriers. Le lointain représente une vue de Metz. On lit dans la marge : BERNARD DVC DE LA VALLETTE, PAIR ET COLLONNEL GENERAL DE | FRANCE, GOVVERNEVR ET LIEVTEN.NT GEN.AL POVR LE ROY EN SES VILLE | ET CITADELLE DE METZ PAYS EVESCH.EZ ET GOVVERNEMENTS DESDICTS LIEVX | TOUL ET VERDUN. *Présenté à son* EXCELLENCE *par son tres-humble et tres-obeissant seruiteur M. Lasne Graueur en taille douce du* ROY 1627.

Hauteur : 534 millim. Largeur : 415 millim.

Ce portrait est gravé au burin par Michel Lasne. Le fond seul est à l'eau forte. Nous ne pouvons nous ranger à l'opinion commune, qui attribue ce fond à Callot, bien qu'elle soit appuyée sur l'autorité de Mariette, qui s'exprime ainsi au fol. 50 de ses notes manuscrites ; « Dessiné et gravé au burin par Michel Lasne en 1627. L'on découvre dans le lointain de cette pièce la vue de la ville de Metz. Elle est gravée à l'eau forte, et c'est le seul ouvrage que Callot y ait fait. » — Plus nous regardons ce paysage et moins nous y retrouvons le dessin et la pointe de Callot. Il nous paraît, bien plutôt, être des commencements de Collignon.

Digitized by Google

1004. *Portrait de Charles IV, duc de Lorraine.*

Il est peu de gravures qui aient autant occupé les iconographes. Quoiqu'on ait très-souvent décrit ce portrait, il l'a toujours été inexactement. Toutefois, la divergence même des opinions nous fait un devoir de les rapporter intégralement. Leur reproduction est même nécessaire pour l'intelligence des explications que nous avons à donner.

Florent Le Comte est le premier qui ait parlé de cette pièce, dans son Cabinet des singularités d'architecture, sculpture et gravure (Paris, 1699—1700, 3 vol. in-12). Il l'attribue à Callot, et cette erreur, successivement reproduite, est arrivée jusqu'à nous, non sans avoir donné lieu à de nombreuses discussions.

Gersaint a parlé plus amplement, mais non plus exactement, de ce portrait, dans le Catalogue raisonné des diverses curiosités du cabinet de M. Quentin de Lorangere. Il classe cette pièce dans l'œuvre de Callot et décrit ainsi l'épreuve qu'il avait sous les yeux en la comparant avec celle qui existait alors au Cabinet du Roi :

« Le portrait de Charles IV, Duc de Lorraine et de Bar, de dix-sept pouces de large, sur treize de haut. Ce prince est à cheval, et tient, à sa main gauche, une masse d'armes à pointes ; il y a sur le haut de la planche une banderole dans laquelle le nom de ce prince se trouve gravé ; sur la droite de l'estampe, aussi dans le haut, il y a un ange, sortant d'un nuage, qui lui présente un casque ; on voit, dans le lointain, le profil de la ville de Nancy. Les vers gravés au bas de cette planche qui sont ci-après sont à contre-sens, ce qui fait croire que c'est une contre-épreuve (1) quoiqu'on n'en connaisse point l'original :

---

(1) La pièce que décrit Gersaint est très-certainement une contre-épreuve du quatrième état que nous ferons connaître ci-après. L'auteur se trompe lorsqu'il dit qu'on ne connait pas l'original ; il va lui-même le décrire plus loin ; mais comme l'épreuve qu'il avait

Digitized by Google

Le Jourdain vit fleurir sur le bord de son onde
Les Palmes à foison de tes braves Ayeux (1):
Le ciel a réservé à ton bras glorieux
Celles qu'on doit porter ayant vaincu le monde.

« On ne voit aucun nom gravé sur cette planche et la date en est coupée. — Il y a de grandes contestations au sujet de cette pièce. Florent Le Comte la donne à Callot dans le Catalogue qu'il a fait de l'œuvre de ce Maître; elle est placée comme telle dans l'œuvre du Roi; mais elle y est bien différente de celle-ci. Celle du Roi est sans ange dans le haut de la planche et sans banderole; il y a une aigrette sur la tête du cheval et qui ne se trouve pas dans la précédente; on y voit gravé le nom de *C. Dervet* sur un des canons (2) qui servent de trophées, au bas de la planche, à main gauche, et sur un autre canon, à main droite, le nom de J. Callot est écrit à la main. Charles IV a, dans celle-ci, un bâton de commandant à la main et il y est répresenté beaucoup plus jeune, ce qui détermine à croire que c'est le premier qui ait été gravé (3); les vers sont les mêmes que dans la planche précé-

---

alors sous les yeux appartient à l'un des états antérieurs, il a cru à l'existence de deux planches, tandis qu'en réalité il n'y en a qu'une seule; mais elle a subi de nombreux changements.

(1) Allusion à la prétendue descendance des ducs de Lorraine de la Maison de Bouillon. Presque tous les écrivains lorrains du dix-septième siècle admettaient cette erreur généalogique.

(2) Gersaint se trompe en disant qu'il existait deux canons dans le trophée d'armes placé au bas de l'estampe. Il a pris pour un canon l'énorme lance qu'on voit, à droite, dans les divers états. Nous avons vainement cherché au Cabinet des Estampes l'épreuve décrite par Gersaint, elle ne se trouve plus, ni dans l'œuvre de Callot, où elle n'aurait jamais dû être placée, ni ailleurs.

(3) Gersaint raisonne toujours dans la fausse hypothèse où il y aurait eu deux planches gravées pour le même portrait. La vérité est,

Digitized by Google

dente. Cependant ces deux planches ne sont point copiées l'une sur l'autre, ni par la ressemblance des tailles, ni par une imitation régulière dans la composition (1). La date de 1628 est gravée, à droite, au bas de l'estampe. Ce portrait est extrêmement rare, n'étant connu que dans l'œuvre du Roi, dans celui-ci (2), et dans un autre œuvre qui est à Nancy (3). A les bien considérer, on s'aperçoit que le goût de la gravure approche beaucoup des premières manières de Callot (4).

» Outre ces deux portraits, il s'en trouve un troisième qui est de la même grandeur et de la même composition que celui de l'œuvre de M. de Lorangere, où l'ange se trouve dans le haut. On

---

comme nous l'avons déjà dit, qu'il n'y a eu qu'une seule planche. Gersaint a été trompé par les nombreux changements qui ont été successivement faits sur cette planche. L'épreuve vue par lui au Cabinet du Roi appartenait à l'un des deux premiers états décrits ci-après ; tandis que la contre-épreuve du Cabinet Lorangere provient d'un état postérieur.

(1) Les changements faits au personnage et aux inscriptions sont, en effet, tellement considérables qu'on pouvait aisément s'y tromper ; mais si Gersaint avait considéré attentivement les fonds des deux estampes, il aurait vu qu'ils sont identiques.

(2) Celui de Quentin de Lorangere.

(3) Probablement celui de M. Barbe qui a décrit l'œuvre de Callot dans la Bibliothèque historique de Dom Calmet.

(4) Gersaint, en faisant cette attribution inconsidérée, ne se souvient plus de la date de 1628, qu'il déclare lui-même avoir lue sur l'épreuve du Cabinet des Estampes. A cette époque Callot avait fait tous ses chefs-d'œuvre ; c'était certainement le meilleur temps du maître. D'ailleurs, la pièce ne pouvant, en aucun cas, être antérieure à 1624, date de l'avénement de Charles IV, il est impossible qu'elle soit des premiers temps de Callot, puisqu'il a commencé à graver dès1608, et même peut-être auparavant. (Voyez pages 12 et suiv. de notre première partie.)

Digitized by Google

y voit aussi gravé le nom de C. Dervet, et il paraît être d'une autre planche (1). Cette dernière pièce ne diffère de la première que par le portrait de Charles IV qui s'y trouve d'un âge plus avancé et différemment coiffé et aussi par ces vers :

Le Jourdain vit fleurir sur *les bords* (2) de son onde
Les Palmes qu'il reçut de tes braves ayeux :
L'Europe a vu cueillir à ton bras glorieux
Celles que ton renom répand partout le monde (3).

« Celui-ci est le dernier des trois qui ait été gravé (4). On l'attribue à Sébastien le Clerc (5) et on prétend qu'il l'a copié

---

(1) C'est toujours la même, mais l'épreuve vue par Gersaint provient d'un état encore postérieur à celui de la contre-épreuve de M. de Lorangere. L'épreuve dont Gersaint parle ici était dans le cabinet du même amateur, mais rangée dans l'œuvre de le Clerc (Catalogue Lorangere, p. 147).

(2) Citation inexacte. Nous avons sous les yeux une épreuve de l'état décrit par Gersaint sur laquelle on lit : *le bord.*

(3) Outre l'identité des fonds, une preuve matérielle constate que toutes ces épreuves ont été fournies par une seule et même planche. Avec un peu d'attention, on retrouve, dans les vers qu'on vient de lire, la trace des vers précédents, et l'on parvient même à reconstituer quelques mots de l'ancienne inscription à la place qu'ils doivent occuper.

(4) Plus exactement : les changements signalés sont les derniers que la planche ait subis.

(5) Nous ne sommes pas éloigné de croire que c'est effectivement Sébastien le Clerc qui a fait, en 1660 ou 1664, les derniers changements à la planche. Cela devient très-vraisemblable si l'on remarque que c'est lui qui a gravé les planches du Triomphe de Charles IV d'après les dessins de Deruet. La tête du duc a été vieillie pour la seconde fois, afin qu'on pût placer des épreuves du portrait en tête de la publication faite chez Dominique Poirel, en 1664. On sait d'ailleurs

Digitized by Google

d'après celui de Callot. Je n'entreprendrai pas de vouloir fixer les curieux sur l'affirmative, ou la négative de ces trois pièces ; je laisse ce soin à des yeux plus clairvoyants ou à des personnes plus éclairées qui voudront bien se charger de la querelle et la décider. » (Gersaint, *loc. cit.* p. 106 et suiv.).

Le savant Mariette a évité les erreurs et les contradictions de Gersaint. Le célèbre iconographe possédait deux épreuves du portrait de Charles IV. Il les attribue, avec raison, à Deruet ; mais il admet, à tort, l'existence de deux planches. Voici comment il s'exprime au t. 4, fol. 251 de ses notes manuscrites conservées à la Bibliothèque impériale : « Le portrait de Charles IIII, à cheval, gravé par C. Deruet. C'est presque le même que cet artiste avait déjà gravé en 1628 ; mais il ne laisse pas d'y avoir des différences, surtout dans la teste. Du reste, cette nouvelle planche est de même grandeur que la première. »

Cette partie des Notes de Mariette n'ayant jamais été publiée, Jombert a reproduit, dans le Catalogue de l'œuvre de le Clerc, publié par lui en 1774, une partie des erreurs de Gersaint. Voici sa description : Charles IIII, duc de Lorraine et de Bar. Il est représenté à cheval, vu de profil, la tête nue tournée en face, allant de gauche à droite, tenant un sceptre terminé en masse d'armes, armé de cuirasse et cuissarts de fer, avec une écharpe. Un ange porté sur un nuage, au-dessus d'un palmier, lui présente son casque couronné de lauriers. Dans le lointain, est une vue de Nancy, au milieu d'une vaste campagne. Il y a quatre vers français, dans deux cartels, au bas de la planche. Au-dessous de la figure équestre sont les armes du prince, accompagnées d'un trophée d'armes, dont un canon, sur la volée duquel on lit : *Cl. Dervet fecit* (1). Ce qui n'empêche point de mettre cette estampe

---

combien ces changements sur les planches gravées étaient familiers à Sébastien le Clerc.

(1) On lit, en réalité : *ɔC Deruet fecit.*

Digitized by Google

dans l'œuvre de le Clerc, parce que la petite vue de Nancy et les autres lointains sont certainement de lui. Quelques amateurs ont attribué (je ne sais sur quel fondement) ce portrait à Callot, mort dès 1635, et le mettent dans l'œuvre de ce maître (1). »

Jombert est certainement dans le vrai en critiquant l'opinion de Gersaint et celle des amateurs qui donnent le Charles IV à Callot ; mais il tombe, lui-même, dans une inconséquence étrange en voulant attribuer à Sébastien le Clerc, sinon tout le portrait, au moins les lointains. En effet, ces lointains ont existé dans tous les états, même dans ceux où la planche est datée de 1628. Cette date, quoique grattée, se lit encore assez facilement sur les épreuves du dernier état. Le fond est même la seule partie de la planche qui n'ait pas été retouchée. Or, c'est précisément ce travail, fait au plus tard en 1628, que Jombert attribue à le Clerc, né en 1635 !

Après Gersaint et Jombert, le seul auteur du dix-huitième siècle qui ait parlé du portrait de Charles IV est le baron de Heinecken. Il reproduit, en les aggravant, les erreurs de Gersaint. Comme il ne décrit pas ce portrait *de visu* et qu'il le range parmi les pièces douteuses attribuées à Callot, sa description est sans intérêt ; on peut la consulter au t. 4, p. 521, du Dictionnaire des artistes, Leipzig, 1789, in-8°.

Au dix-neuvième siècle, MM. Huber et Rost (Manuel des amateurs de l'art, t. VII, p. 148, Zurich, 1804) sont les premiers qui aient parlé du Charles IV. Ils s'expriment ainsi : « Charles IV, duc de Lorraine, à cheval, avec des attributs militaires, où on lit sur l'un des canons *C. Dervet fec.* 1628 ; pièce gravée pour le livre intitulé : Triomphe de S. A. Charles IIII, duc de Lorraine, à son retour dans ses états, Nancy, 1664, in-folio. L'invention de cette pièce est attribuée à Callot et la petite vue de la ville de

(1) « Voyez le Catalogue du cabinet de M. Quentin de Lorangere, par Gersaint, in-12, 1744, p. 106 et 107 » (note de Jombert).

Digitized by Google

Nancy est gravée par J. Clerc. » — Nous ne nous arrêterons pas à discuter cette opinion qui contient autant d'erreurs ou de contradictions que de lignes. Comment Deruet mort, suivant les auteurs, en 1642 (lisez 1660), aurait-il pu graver une pièce pour un livre publié en 1664! comment peut-il en être ainsi, alors qu'on lit sur la pièce elle-même la date de 1628! Il est de toute évidence que la gravure, quoique insérée plus tard dans le Triomphe, n'a pas été faite pour cette publication. Par quelle étrange aberration veut-on toujours que Callot ait été pour quelque chose dans cette pièce? Quant à l'attribution du fond à Jean Le Clerc (1), il suffit d'avoir vu les belles pièces que cet artiste a gravées pour être convaincu qu'il n'est pour rien dans celle de Deruet. Du reste, cette erreur n'appartient pas en propre à MM. Huber et Rost: ils l'ont empruntée au baron de Heinecken, qui, après avoir rangé, ainsi que nous l'avons indiqué, le Charles IV parmi les pièces douteuses de Callot, dit résolument: « La petite vue de la ville de Nancy, avec les autres lointains, sont gravés par J. Clerc, mais le reste par Cl. Drevet. » (Dictionnaire des artistes, t. IV, p. 603.)

Dans une note du Catalogue de M. Jacques-Augustin de Silvestre (Paris, 1810, in-8°), M. Regnault-Delalande a reproduit une partie des erreurs de Gersaint, sans chercher à élucider la question. « Ce portrait, dit-il, est également attribué à Callot et à Sébastien le Clerc. Au bas, sur un canon à la gauche de l'écusson aux armes

---

(1) Et non *J. Clerc*. Il ne faut pas confondre cet artiste, né à Nancy, et qui fut un peintre distingué, avec son homonyme et contemporain J. Le Clerc, éditeur d'estampes à Paris, et dont on trouve le nom sur une multitude d'estampes de cette époque. Il n'a également rien de commun avec Sébastien le Clerc, né à Metz, qui lui est bien postérieur. L'œuvre gravé de J. Le Clerc a été donné par M. Robert-Dumesnil, t. V, p. 78 du Peintre-graveur français. Nous aurons, un jour, l'occasion de revenir sur cet artiste et d'ajouter quelques pièces à celles qui ont été décrites par M. Robert-Dumesnil.

Digitized by Google

du duc de Lorraine, le nom de Claude chevalier de Deruet (le prénom et le titre de chevalier indiqués par deux C entrelassés).»

M. Nagler (Neues allgemeines Künstler-Lexicon) a parlé deux fois du portrait de Charles IV. A la p. 362 du t. III de son ouvrage, il le donne à Deruet, tout en reconnaissant qu'on l'attribue aussi à Callot ; puis, oubliant ces attributions, il le range (p. 480) parmi les ouvrages de *Claude Drevet*, graveur au burin, qui florissait au commencement du dix-huitième siècle. Il veut aussi que ce *Claude Drevet* ait fait ce portrait d'après Callot. Enfin, l'auteur indique que le même sujet a été gravé, en contre-partie, avec cette différence « que la Victoire qu'on voit à droite dans le morceau précédent manque ici. » Il est évident qu'il s'agit d'une épreuve du troisième état de la même planche, et que la pièce indiquée comme étant d'après Callot est une contre-épreuve.

M. Robert-Dumesnil, dans l'article consacré à Claude Deruet, au tome cinquième du Peintre-graveur français, n'admet pas, et avec raison, l'existence de deux ou de trois planches; mais bien de trois états différents du même cuivre. Il attribue, sans hésiter, la pièce à Deruet ; mais il donne à Callot la gravure du fond, ainsi que la gravure et la composition des vers qu'on lit dans les premiers états. Il n'est pas impossible que Callot ait composé ces vers qui nous paraissent, en effet, avoir été gravés par lui ; cependant cette poésie nous paraît plutôt appartenir à Henri Humbert, auteur du Combat à la Barrière. Voyez nos 492-503.

M. Beaupré n'avait à parler que d'une manière incidente du portrait de Charles IV, dans ses Recherches sur l'imprimerie en Lorraine. Il admet comme nous qu'il n'y eut jamais qu'une seule planche, qu'elle a été retouchée deux fois, et qu'elle subsistait en 1664, après avoir fourni à plusieurs tirages (p. 475).

Viennent enfin MM. de Chennevières et de Montaiglon, beaucoup plus exacts que leurs devanciers et qui sont plus près qu'eux de la vérité. Voici la description de ces auteurs qui, prenant la planche dans son état primitif, la suivent dans presque toutes ses transformations :

Bayerische Staatsbibliothek MÜNCHEN
Digitized by Google

« Le nouveau duc, très-jeune et tête nue, monté sur un énorme cheval et galopant de gauche à droite, se dessine tout entier sur le ciel ; il a une cuirasse et une écharpe, ses cuisses et ses bras sont armés, et il tient de la main droite un bâton de commandement ; entre les jambes de sa monture on voit le profil lointain de Nancy, qui, bien qu'un peu maigre par endroits et sans vivacité d'effet, est buriné (1) avec assez de finesse, de netteté et d'esprit pour qu'on lui ait souvent fait l'honneur de l'attribuer à Callot. Quant à moi, je le crois de Deruet. Ce qu'il y a de plus adroit et de plus fort dans ce fond, ce sont les imperceptibles cavaliers qui courent ou qui partent ; mais, si l'on regarde avec soin les troupes qui, dans un plan de bataille gravé par Deruet (2), s'avancent au fond et sont d'une dimension analogue, on retrouvera les mêmes mouvements, les mêmes poses et le même faire ; les dernières ondulations des terrains de l'horizon ont les mêmes tailles que la spirituelle colline qui est à gauche dans ce portrait de Charles IV. Enfin, le milieu du bas est occupé par un amas d'armes qui accompagnent l'écusson de Lorraine surmonté de la couronne ducale (un des canons de gauche porte la signature *C de Deruet fecit*) (3) tandis que, sur les deux côtés, on lit ces quatre vers :

Le Jourdein vit fleurir sur le bort de son onde
Les palmes a foison de tes braves ayeux

---

(1) Nous n'apercevons aucune trace de burin dans cette estampe ; mais nous croyons que l'intention des auteurs a été, malgré l'expression par eux employée, de désigner des travaux à la pointe.

(2) Voyez ci-après notre n° 1005.

(3) « M. Robert-Dumesnil signale un état antérieur qui ne différerait de celui-ci que par l'absence de la particule *de* avant *Deruet* » (note de M. de Chennevières, Peintres provinciaux, t. II, p. 286). — Il n'y a dans tous les états qu'un seul canon, qui est à gauche. On a souvent pris pour un canon une lance tronquée qui se trouve au bas du trophée, à droite.

Digitized by Google

Le Ciel a reserué a ton bras glorieux
Celle' qu'on doit porter ayant uaincu le monde (1).

» Voilà l'état originaire de la planche ; il est à l'eau forte pure et très-agréable. Voyons maintenant quels changements elle a éprouvés. Et d'abord, Deruet, sans rien toucher encore au cavalier, commença par ajouter un palmier à la gauche de la gravure ; c'est au moins ce qu'il faut conclure de la description du rédac-

---

(1) « M. Robert-Dumesnil, qui donne le fond à Callot, lui attribue même la composition et la gravure de ces vers. Nous ne pouvons être de cet avis. Si le fond était de Callot (et il serait toujours singulier qu'il eût ainsi consenti à faire dans une estampe une partie aussi peu importante que ces vers et même ce fond), il aurait bien autrement de piquant et de couleur, et l'absence de ces qualités, jointe à la ressemblance du faire avec celui des fonds et du plan de bataille, m'empêche de croire qu'il soit d'une autre main que de celle de Deruet. Le Catalogue de Callot, donné dans Dom Calmet, dit que c'est une planche de Callot, retouchée et perdue par Deruet, qu'il traite de méchant graveur. M. Robert-Dumesnil nous paraît aussi bien sévère pour un homme dont toutes les planches ont passé pour être de Callot, et dans une desquelles lui-même donne au grand Callot ce qui est à Deruet. » (Note de MM. de Chennevières et de Montaiglon.) — Nous adhérons complétement aux opinions exprimées dans cette note. Nous pensons que la planche originaire a été entièrement gravée par Deruet et que Callot n'y est pour rien autre chose que l'écriture des vers. — Quant à M. Robert-Dumesnil, nous pensons que s'il avait connu les tableaux d'Orléans, le Palais ducal de Nancy, et quelques autres morceaux dont nous avons parlé dans nos Recherches sur Deruet, Paris, 1854, in-8°, il n'aurait pas dit de cet artiste que ses *travaux furent vains ou puérils*. Nous faisons trop de cas de l'opinion de M. Robert-Dumesnil pour ne pas ressentir quelque crainte en n'étant pas complétement de son avis ; mais il n'a décrit que trois pièces de Deruet. S'il eût été plus amplement informé, nous croyons que son jugement eût été tout autre.

Digitized by Google

teur du Catalogue Paignon-Dijonval (n° 5963, 2e partie, p. 208). L'épreuve de ce Cabinet, qui a dû passer en Angleterre, était sur satin vert, et l'état doit être rare, car ce palmier ne faisait qu'ouvrir une série de modifications bien plus importantes ; leur présence constitue l'état ordinaire, le troisième de M. Robert-Dumesnil et le quatrième de notre description.

» Ainsi, du nuage qui surmonte ici le palmier de gauche, sort le buste d'un petit génie ailé, tenant un casque ceint de lauriers ; à droite l'inscription CHARLES IIII DVC DE LORRAINE ET DE BAR, qui, dans l'état précédent, avait le ciel comme fond, a été entourée d'une banderole. Mais ces changements ne sont rien auprès de ceux de la figure. Les cheveux sont autres et les traits eux-mêmes ; tout à l'heure ces derniers étaient jeunes et d'un air un peu naïf ; ils ont ici quelques années de plus ; les moustaches sont plus marquées, et l'ensemble de la tête a bien autrement d'élégance guerrière et de courage ; la fraise est remplacée par une collerette ; la pièce de la cuirasse d'où sort le bras a été figurée en mufle de bête ; la cuirasse elle-même est moins longue, et la sorte de demi-cotte de fer qui couvre les reins est aussi plus courte et laisse plus voir le vêtement de dessous ; en outre, le mouvement de la main droite n'est plus le même : elle ne tient plus un bâton de commandement, mais une masse d'armes à pointes. Le cheval offre aussi quelques changements : les plumes de sa tête ont disparu (1) ; sa longue queue est plus fournie et se trouve, à sa naissance, enfermée dans un ornement, duquel elle tombe, comme la houppe d'un gland. Enfin, au bas de l'inscription on a ajouté la date 1628. On voit que ceux qui ont attribué à Sébastien le Clerc une part quelconque dans cette pièce, parce qu'elle a été jointe au Triomphe de Charles IV, publié en 1664, sont loin de la vérité, et que ces retouches sont bien antérieures à l'époque où il parut. D'ailleurs, pour quiconque a étudié Deruet, celles-ci ne peuvent

(1) En laissant cependant des traces visibles.

Digitized by Google

avoir été faites par un autre que par lui ; en effet, le palmier est un arbre qu'il a mis dans presque toutes ses compositions allégoriques (1) ; le gros enfant dans le nuage a tout le caractère des siens ; le casque qu'il tient est ceint de lauriers, exactement comme celui que porte Charles IV dans le plan de bataille indiqué plus haut ; cette queue, arrangée, si je puis dire, en forme de houppe de gland, se retrouve à d'autres chevaux de Deruet : c'est du pur Louis XIII, et jamais, sous Louis XIV, pareille idée ne serait venue (2). Ainsi, le premier état de cette planche peut être reporté à 1624 (3) ; elle aura été faite pour l'avénement de Charles IV ; c'est, en effet, le 31 juillet qu'il succéda à Henri II ; il avait alors vingt-un ans, et la tête de la planche est plutôt plus jeune. Quatre ans après, et pour un motif que nous ignorons, Deruet a voulu que sa planche devînt le Charles IV tel qu'il était en 1628 ; le duc avait alors vingt-cinq ans, et la tête de l'état avec tous les changements n'a que cet âge. Si la planche avait été retouchée en 1664, époque à laquelle le duc en avait soixante et un,

---

(1) Philippe Bardin explique ainsi qu'il suit l'allégorie du palmier : « Son Altesse ayant toujours témoigné que la force de son esprit magnanime et la grandeur de son courage ne pouvaient être fléchies par le poids des adversités..., porte ici, avec d'autant plus de raison, pour son emblême un *Palmier*, arbre que les naturalistes remarquent ne pouvoir être courbé ni fléchi par la pesanteur du faix, contre lequel il se redresse toujours par sa force et sa propre vertu. » Triomphe de Charles IV, Nancy, 1664, in-folio, feuillet I, 4e page, au *verso*, *ad notam*.

(2) Nous admettons, avec M. de Chennevières, que les changements qu'il indique ont été faits sous Louis XIII, et probablement vers 1641, à l'époque de la paix de Saint-Germain. Tous ces changements sont effectivement de Deruet ; mais il y a eu depuis de nouveaux changements à la tête, surtout à la perruque : ces derniers ne peuvent appartenir à Deruet.

(3) Cette conjecture nous paraît tout à fait vraisemblable.

Digitized by Google

il eût été absurde d'ajouter à la première tête quelques années seulement. Comme la planche existait encore, on l'a jointe telle qu'elle était ; mais le Clerc n'y est pour rien, pas plus, à mon avis, qu'autrefois Callot. »

Nous ne saurions adopter cette dernière conclusion. M. de Chennevières déclare lui-même (p. 290, *ad notam*) n'avoir pas connu les derniers états de la planche, et c'est là, nous le croyons, ce qui différencie son opinion de la nôtre (1). Son raisonnement serait exact si la planche était restée en 1664 telle qu'elle était en 1628 ou 1641 ; mais il n'en est rien. Il suffit de voir les deux derniers états joints au Triomphe de Charles IV, pour reconnaître que le prince y est tout autrement coiffé que dans les états décrits par M. de Chennevières. La forme de sa perruque se rapporte tout à fait aux modes de 1660, tandis qu'on ne retrouvera jamais aucune tête coiffée ainsi en 1628, ou même en 1641. Aussi, notre conviction bien arrêtée est-elle que la planche a été retouchée une dernière fois en 1660 ou 1664 ; et comme, à cette époque, Sébastien le Clerc avait gravé les dessins de Deruet, il est extrêmement vraisemblable qu'il retoucha en même temps la tête de Charles IV de manière à le vieillir de nouveau et lui donner ainsi un peu plus de ressemblance.

Quoi qu'il en soit, nous allons résumer ci-après ce que nous croyons être la vérité sur les différents états du portrait de Charles IV. L'étendue et l'exactitude de la description donnée par M. de Chennevières, pour les premiers états, nous dispensent d'insister longuement à cet égard.

Largeur : 468 *millim.* *Hauteur :* 350 *millim.*

On connaît six états de cette planche :

---

(1) M. de Chennevières suppose, avec raison, que dans le Triomphe de Charles IV, qu'il dit être introuvable à Paris, l'état du portrait du duc est encore différent.

Digitized by Google

I. A l'eau forte pure. Le prince, très-jeune, les moustaches naissantes, est vêtu de son armure, tête nue et regardant de face en tournant la tête vers la gauche. Il est monté sur son cheval de bataille, qui galoppe vers la droite, et tient, de sa main droite, étendue vers la gauche, son bâton de commandement. Le fond, traité très-légèrement, représente le profil de Nancy. Sur le ciel, qui est blanc, on lit en haut de la droite : CHARLES IIII DVC DE LORRAINE ET DE BAR. Au milieu du bas, on voit les armes de Lorraine entourées d'un trophée d'armes parmi lesquelles se trouve, à gauche, un canon sur la volée duquel est écrit, près de la gueule : *ϽC deruet fecit.* De chaque côté est un cartouche contenant les vers ci-après, accouplés deux par deux. M. Robert-Dumesnil y a reconnu, avec raison, l'écriture de Callot, ce qui peut faire supposer qu'ils sont de sa composition :

Le Jourdein uit fleurir sur le bort de son onde
les palmes a foison de tes braues ayeux
le Ciel a reserué a ton bras glorieux
Celle' quon doit porter ayant uaincu le monde.

En cet état la pièce est sans date.

II. En avant du nom de l'artiste on lit la particule *de.* Du reste, on ne remarque encore aucun autre changement ou addition (1).

---

(1) Nous mentionnons ici, d'après Gersaint, un état qui serait intermédiaire entre le second et le troisième, mais qui nous paraît très-douteux. Il se distinguerait de tous les autres par un canon à droite du trophée, au bas de la planche. Gersaint dit avoir vu, au Cabinet du Roi, une épreuve de cet état portant écrit à la main, sur le canon de droite, le nom de Ja. Callot. Cette épreuve ne se retrouve plus aujourd'hui au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque impériale. Si l'existence de cet état était aussi bien constatée qu'elle l'est peu, il s'en suivrait que ce canon de droite aurait été, plus tard, remplacé par des lances et des piques. Peut-être Gersaint a-t-il pris pour la

Digitized by Google

III. Avec un palmier à gauche, mais sans le génie ailé dont il va être parlé dans le IVe état.

M. Robert-Dumesnil n'ayant pas vu cet état n'en parle pas. Son existence est cependant bien constatée par le Catalogue de M. Paignon-Dijonval. Son rédacteur, M. Bénard, dit positivement qu'*il n'y pas de Victoire au haut du palmier* (2e partie, p. 208, n° 5963). — M. de Chennevières, qui n'a pas vu les épreuves du Cabinet Paignon-Dijonval, admet, comme nous, l'existence de cet état, qui nous paraît incontestable. — M. Bénard avait certainement le moyen de faire la remarque qu'il nous a conservée, puisque M. Paignon-Dijonval possédait deux contre-épreuves de l'état avec le génie.

IV. La planche a été retouchée. Le prince paraît plus âgé que dans les états précédents. Un génie ailé, à gauche, au-dessus du palmier, présente un casque au duc, qui tient de la main droite une masse d'armes au lieu d'un bâton de commandement. Le nom du prince, au haut de la droite, est enfermé dans une banderole. Les vers sont les mêmes que dans les états précédents ; mais, sous le mot *monde* du dernier vers, à droite, on lit le date de 1628.

Cette description concorde avec celle que donne Gersaint de la contre-épreuve de cet état qui se trouvait dans le Cabinet de M. Quentin de Lorangere. Toutefois, cet auteur ajoute : « On ne voit aucun nom gravé sur la planche... la date a été coupée. » Pour que Gersaint ait parlé de cette date, il faut qu'il en ait aperçu quelques traces; car il n'admet pas que l'épreuve du Cabinet de Lorangere et celle du Roi sortent de la même planche. Reste à expliquer l'absence de nom signalée par Gersaint et qui constituerait un nouvel état (1). Elle ne

---

culasse d'un canon l'énorme garde de la lance qui se voit à droite dans tous les états qui nous sont passés sous les yeux. Nous aimons mieux croire, toutefois, que la pièce vue par Gersaint au Cabinet du Roi n'était autre chose qu'une contre-épreuve dans laquelle le canon devait effectivement se trouver à droite.

(1) Dans une note finale, M. de Chennevières paraît admettre l'existence de cet état, *sans le nom de Deruet*, mais avec le palmier

Digitized by Google

peut provenir que d'un grattage ou autre manœuvre frauduleuse pratiquée dans le but de faire considérer la pièce comme étant de Callot. L'absence de nom est impossible, puisque la mention *ɔC Deruet fecit* est exactement la même dans tous les états antérieurs et postérieurs à celui qui nous occupe.

V. Nouveaux et importants changements (1). Le prince paraît encore plus âgé et est tout autrement coiffé. La forme de sa perruque est celle qui était de mode vers l'année 1660. La date de 1628 a été enlevée ainsi que la particule *de* en avant du nom de Deruet; mais non sans laisser des traces très-lisibles. Enfin, des changements assez considérables ont eu lieu dans l'écriture des vers qui se lisent ainsi :

Le Jourdain uit fleurir sur le bord de son onde
les palmes quil receut de tes braues ayeux
L'Europe a veu cueillir a ton bras glorieux
Celles' que ton renom repand par tout le monde

VI. Cet état diffère du précédent en ce qu'on aperçoit dans le nuage, et sous le casque, une tache provenant d'un accident arrivé à la planche qui paraît avoir été frottée, en cet endroit, de manière à produire une série d'éraillures. Cet état est celui de la planche retrouvée en 1847, et dont il a été tiré des épreuves en 1848.

---

et le génie. Il laisse également passer sans contradiction l'état donné par Gersaint, que nous indiquons ci-dessus en note comme très-douteux. Nous persistons à considérer comme problématique l'existence d'un canon à la droite du trophée et qui aurait été effacé depuis. Quant à l'état *sans le nom de Deruet,* après la première retouche de la planche, il est tout à fait impossible.

(1) Les changements signalés en cet état ont été opérés pour que les épreuves pussent servir à décorer le Triomphe de Charles IV, publié à Nancy, chez Dominique Poirel, en 1664. Nous ne sommes pas éloignés de croire qu'ils ont été faits par Sébastien le Clerc.

Digitized by Google

1005. *Plan d'une bataille, qu'on suppose être celle de Nordlingue.*

Mariette est le premier qui ait parlé de cette pièce. Il la décrit ainsi, t. II, folio 28, de ses notes manuscrites : « Le Plan d'une bataille où, sur le devant, est le duc de Lorraine Charles IV, armé à l'antique et monté sur un cheval sous les pieds duquel sont renversés ses ennemis; et, au haut de la planche, du même côté, est une Renommée qui, d'une main, tient une trompette et, de l'autre, un cartouche renfermant les armes de Lorraine.

» Cette pièce est à l'eau forte, gravée sans goût. Elle passe pour être de Callot et de ses premières choses. Je n'en crois rien. Je crois même qu'on a coupé un coin, à gauche, où sans doute était le nom de celui qui l'a faite. Il me semble avoir vu des pièces gravées dans la même manière, dans une entrée faite en Lorraine, je crois, du duc d'Epernon (1). Les devants sont gravés d'une manière fort large ; il y a des lettres et des chiffres de renvoi, ce qui a fait connaître qu'il doit y avoir une explication relative (13 pouces 6 lignes de haut, 17 pouces 8 lignes de travers) (2). »

En montrant combien il était peu vraisemblable d'attribuer cette pièce à Callot, Mariette était loin d'adopter cette opinion. Toutefois, en l'absence du nom de l'artiste, la discussion pouvait s'ou-

---

(1) Les souvenirs de Mariette le servent mal ; il confond l'Entrée de madame de la Valette, à Metz, avec le Triomphe de Charles IV; c'est le portrait de ce prince joint au volume publié à Nancy, en 1664, qui offre certaines analogies avec le Plan de bataille décrit par Mariette.

(2) En marge de cette note Mariette a écrit : « Me paraît du même qui a gravé la Fuite en Egypte et la Madone du refuge. » Plus tard les incertitudes de Mariette ont cessé et il a écrit au bas de la page : « L'endroit coupé est celui où était gravé le nom de C. Deruet ; car la pièce est de lui. »

Digitized by Google

vrir. Mais on ne comprend pas la persistance de Jombert qui, ayant sous les yeux une épreuve entière de ce morceau, avec la signature de Deruet, s'obstine néanmoins à le ranger, non dans l'œuvre de Callot, mais dans celui de Sébastien le Clerc, à la suite du Charles IV. Il est, en vérité, bien singulier que l'on se soit ainsi évertué à trouver des noms illustres pour leur attribuer les ouvrages de Deruet. Quoique ces erreurs fassent peu d'honneur à la sagacité de leurs auteurs, elles ne témoignent pas moins de l'estime qu'on avait pour les gravures de Deruet, qui, aux yeux de certains connaisseurs, passaient pour être l'ouvrage de Callot, de Jean ou de Sébastien le Clerc. Quoi qu'il en soit, voici le passage de Jombert :

« Le nom de Cl. Dervet, que l'on voit au bas de cette planche et de quelques autres de cette suite, pourrait occasionner des doutes bien fondés sur la nécessité de les insérer dans l'œuvre de le Clerc ; mais l'usage a prévalu, et pour ne parler que de cette dernière estampe (le Plan de bataille), on est tellement accoutumé à la voir dans l'œuvre de ce maître, qu'on le regarderait comme incomplet si elle y manquait. Cette bataille ne se trouve point dans le livre ci-dessus (le Triomphe de Charles IV). »

Voici maintenant la description de M. Robert-Dumesnil : « *Plan de bataille.* — Carte topographique offrant une vaste étendue de pays comprenant des plateaux, des vallées, une ville, des hameaux et des bois. Ce pays présente des corps armés dont plusieurs combattent. Il est marqué de lettres et de chiffres qui renvoient à des explications que nous n'avons pas aperçues. Au milieu du bas, est un cartouche vide, surmonté d'une croix de Lorraine, couronnée, passée dans deux C entrelacés en sens contraire, et au-dessous de laquelle on voit le nombre IIII. Ce cartouche est accompagné, à droite, d'un trophée d'armes, et à l'opposite, d'un trophée de corps morts et de mourants que le prince Charles de Lorraine foule aux pieds de son cheval galopant à droite. A la gauche du haut, est la figure de la Victoire tenant d'une main sa trompette et soutenant de l'autre les armes de Lorraine. Sur la terrasse, à

Digitized by Google

gauche, *ϑC Deruet fecit.* » (Peintre-graveur français, t. V, p. 75 et 76.)

MM. de Chennevières et de Montaiglon donnent des détails encore plus étendus : « Il existe, disent-ils, une troisième pièce de Deruet ; c'est une bataille de Charles IV, représentée en perspective, comme la curieuse suite des batailles que le cardinal de Richelieu avait fait faire pour son château de Poitou, et que Versailles a recueillie, ou comme sont, de nos jours, les tableaux stratégiques de Siméon Fort. Au bas et au milieu de la planche, qui a 482 millim. de largeur, sur 364 de hauteur, un cartouche bizarre et malheureusement vide est surmonté de la croix de Lorraine couronnée, passée dans deux C enlacés en sens contraire et accompagnés, au-dessous du nombre IIII ; la partie qui est à droite de cet écusson est occupée par des armes répandues à terre ; celle qui est à gauche, par des morts et des mourants ; c'est là que, sur le cadavre gisant d'un cheval, se dresse le cheval du duc, caparaçonné d'une peau de lion et ayant encore une grosse houppe à la queue ; le cavalier, la tête coiffée d'un casque ceint de lauriers, est vêtu à la romaine et brandit une épée de son bras nu. Au delà de ce premier plan s'étend la vue perspective ; l'état-major paraît être sur un terme qui touche à l'écusson, et plus loin se voit la bataille. Les deux camps, une ville, certains accidents de terrains, les corps de troupes, sont marqués de lettres de renvois et de chiffres ; ceux-ci n'ont pas leur légende sur la planche même, et donnent, par suite, à supposer, bien qu'elle n'ait pas de numéro, comme en ont en général les gravures de livre, qu'elle a pu être accompagnée d'un texte et faire partie d'un ouvrage que nous avons vainement cherché et qui peut-être n'a jamais existé qu'en projet ; d'ailleurs, l'écusson vide pourrait recevoir cette légende, et peut-être existe-t-il un état où il soit rempli. M. Robert-Dumesnil suppose, après d'autres, que c'est la bataille de Nordlingue. On serait en Lorraine mieux à même de le décider. J'ajouterai, d'après lui, car la signature a été coupée à l'exemplaire du Cabinet des estampes, qu'on lit tout en bas, à gauche, le nom *ϑC Deruet*

Digitized by Google

fecit. Enfin, dans le coin supérieur, du même côté, et par suite, au-dessus de Charles IV, une Renommée, assise sur les nuages, tient de la main droite les armes de Lorraine et va, de la gauche, mettre à sa bouche la longue trompette. Quant à la planche, elle est, dans son ensemble, moins heureuse et plus lourde que le portrait; les fonds dont j'ai dit la ressemblance avec ceux de celui-ci, sont la partie la meilleure et ne peuvent être ici contestés à Deruet; le passage gradué entre les premiers plans et les derniers, les dégradations successives des objets et des terrains, montrent qu'une seule main a fait toute la planche; il serait inadmissible d'en faire deux parts, les fonds et les devants; car on ne saurait en marquer la distinction. »

Largeur : 482 *millim. Hauteur :* 363 *millim.*

1006. *L'éventail, représentant une danse.*

Gersaint s'exprime ainsi au sujet de cette pièce : « Un morceau, à-peu-près de la même forme et grandeur que l'éventail, renfermé pareillement dans un cartouche, qui finit par un fleuron en fruits. Cette pièce représente trois danseurs et trois danseuses, qui sont placés dans le milieu du sujet, avec des joueurs d'instruments et nombre de spectateurs. Elle est rare, fort bien gravée et sans nom; ce qui fait que les curieux sont en dispute à son sujet : les uns la donnent à Callot, et les autres prétendent qu'elle est faite par la Belle, dans le temps qu'il voulut imiter le goût de Callot. Elle est placée chez le Roi dans l'œuvre de ce dernier, et Florent Lecomte l'a mise dans son Catalogue de l'œuvre de Callot. Cependant elle paraît incontestablement plutôt de la Belle. » (Catalogue de Lorangere, p. 88.) — Tel est aussi l'avis de Jombert.

Digitized by Google

Mariette confirme l'opinion de Gersaint et de Jombert, en disant: « L'éventail, gravé par la Belle, et de ses premières mamières, est attribué par quelques curieux à Callot; mais c'est mal à propos. Florent Lecomte est tombé dans cette méprise dans son Catalogue de l'œuvre de Callot, t. 2, p. 97. »

Nous avons vu cette pièce dans l'œuvre de la Belle à la Bibliothèque impériale. Elle appartient incontestablement à ce maître.

Largeur : 298 *millim. Hauteur :* 243 *millim.* ?

Il existe une copie libre de cette pièce avec l'*excudit* de Moncornet. Cette imitation, où l'on voit plus de personnages que dans l'estampe originale, est gravée dans le genre de Cochin le vieux. Elle est rangée au t. 6 de l'œuvre de Callot, à la Bibliothèque impériale, parmi les pièces gravées d'après Callot, quoiqu'elle ne soit pas de son dessin. On voit, au fond, une fontaine avec un jet d'eau à l'entrée d'une allée. Des personnages dansent une espèce de menuet au son de plusieurs instruments à corde. Ils sont environnés d'un grand nombre d'autres personnages debout et assis. La fontaine, dont nous venons de parler, n'existe pas dans l'original, et l'ornement du bas se termine en pointe pour former le manche de l'éventail; tandis que, dans l'estampe imitée, le cartouche se termine en bas par un ornement plus large que haut. On lit au bas, à gauche de l'ornement dont nous venons de parler. *Balthasar Moncornet ex*, et à droite: *A Paris Cum Pri.*

Largeur : 296 *millim. Hauteur :* 225 *millim.*

Il y a des épreuves où l'*excudit* de Moncornet a été effacé et remplacé par d'autres inscriptions.

On connaît encore une autre pièce, gravée par Nicolas Cochin, dit le vieux, dans le genre de l'Eventail. On lit dans le haut, sur une banderole : LE TRIOMPHE DE DAVID, et dans le bas: *Balthasar Moncornet ex cum privilegio a Paris.* Ce morceau n'a pas de rapport avec l'éventail de la Belle; mais le cartouche est imité de celui de Callot. Cette pièce, classée à la Bibliothèque impériale dans l'œuvre de Cochin le vieux, est incontestablement de

Digitized by Google

ce maître. Nous avons vu une épreuve de ce morceau, laquelle constitue le premier état de la planche. La légende de la banderole porte : *Le trionfé de dauid.*

1007. *Silène.*

Gersaint décrit ainsi la pièce suivante, p. 104 du Catalogue de Quentin de Lorangere : « Un morceau octogone assez grand, et qui représente un silène à cheval, soutenu par un satyre ; ce morceau est entouré d'une treille, qui en forme la bordure ; il y a au bas de la bordure une espèce de petit creuset, gravé vers le milieu, en tirant un peu sur la gauche : il est écrit en dedans de la bordure : *Guido Bolognen. Inve.* et au-dessous : 1619. *Jo. Bac. Costantino fe. Roma.* On prétend que ce morceau est tout des premiers temps de Callot ; il se trouve même dans l'œuvre du Roi, et feu M. du Laurent, qui était l'oracle de son temps, que l'on consultait sur ces contestations, a dit à plusieurs personnes qu'Israël Silvestre lui avait assuré qu'il étoit gravé par Callot ; cependant la gravure ne paroît nullement de son goût, et malgré cette autorité, tout porte à penser qu'il n'en est pas ; ce qui pourrait encore aider davantage à confirmer la nullité de cette pièce, ce sont les deux noms qui se trouvent gravés sur la planche, dont l'un est incontestablement le nom du peintre, et l'autre celui du graveur ; néanmoins, cette pièce n'est pas commune. »

Il est impossible que cette pièce soit de Callot. Outre, qu'il n'était pas à Rome en 1619, le nom du graveur lève toute espèce de doute. Quelle apparence que Callot ait été se déguiser sous

Digitized by Google

le nom de *Jo. Bac. Constantino*? Comment peut-on dire d'ailleurs, qu'une pièce gravée en 1619 soit des premiers temps du maître? C'est, au contraire, l'époque à laquelle il créait ses chefs-d'œuvre : la Grande foire de Florence, les Comédiens, les Caprices et tant d'autres.

Gersaint décrit, p. 105, une autre épreuve de cette pièce d'un état antérieur, sans le petit creuset et sans l'écriture au bas de la planche.

Voici ce qu'on lit à cet égard dans le Catalogue manuscrit, rédigé par Pieri Benard : « Bacchus ivre dans une forme octogone, premier état avant le petit creuset, pièce capitale et belle. — J'ignore pourquoi les collecteurs de Callot, Marolles, Lorangere, Mariette (*) et autres, ont mis cette pièce dans l'œuvre de ce maître, puisque c'est une des plus précieuses productions d'Annibal Carrache, que Bartsch classe sous le n° 18. Je l'ai vue vendre 160 fr. — Silène sur un âne, soutenu par un satyre, forme octogone, entourée d'une bordure, formée de ceps de vigne. »

Il suit de là qu'il y aurait deux estampes qu'on aurait attribuées à Callot.

Nous avons vu l'une d'elles dans l'œuvre d'Annibal Carrache ; c'est le n° 18 de Bartsch, qu'on désigne ordinairement sous le nom de *la Soucoupe* ou *la Tasse*. Cette pièce n'a aucun rapport avec celle dont parle Gersaint.

Il existe à la Bibliothèque de l'Arsenal une autre estampe, différente de celle dont parle Gersaint, et qui, pas plus que toutes les autres, ne peut appartenir à Callot, bien qu'elle porte son nom. En voici la description :

Dans un cartouche circulaire, formé de ceps de vignes chargés de raisins, on voit Silène, qu'un satyre cherche à hisser sur son âne, tandis qu'un autre satyre placé devant lui, et tenant une

---

(*) Mariette n'a pas rangé cette pièce parmi les productions de Callot. La citation est fausse.

Digitized by Google

outre sur son épaule en verse le contenu sur le Dieu. En avant sont deux bacchants, dont l'un tient un panier au-dessus de sa tête et l'autre porte une amphore entre ses bras. Un enfant ailé voltige au-dessus de la tête du principal personnage et cherche à introduire dans sa bouche le jus d'une grappe de raisin, qu'il tient de la main droite en la pressant de la main gauche. On lit au-dessus du cartouche : *Guido Bolognen inu.*, et au-dessous : *Iac. Callot* 1619.

Nous ne pouvons dire si l'estampe qui vient d'être décrite est la même que celle dont parle Gersaint. Ce pourrait être un état bien différent de celui qu'il décrit; mais, à coup sur, ce n'est pas la Soucoupe d'Annibal Carrache. C'est tout au plus une imitation d'une copie de la pièce gravée dans un octogone. Dans tous les cas, il est certain que Callot n'est pour rien dans aucune des estampes, dont nous venons de parler.

1008. *Titre des Commentaires de Montluc.*

« *Commentari del Signor Biagio di Monluc, Marescial di Francia*, etc. C'est un titre de livre imprimé à Florence, en 1630, de sept pouces dix lignes de haut, sur cinq pouces deux lignes de large, sans nom; mais il approche beaucoup plus du goût de la Belle que de celui de Callot. Il est de la dernière rareté. » (Gersaint, pièces tirées de l'œuvre de M. Pottier, Cat. Lorangere, p. 115.)

Il n'est pas vraisemblable, que ce titre puisse être de Callot, qui avait quitté Florence dix ans avant l'époque de sa publication.

1009. *La Poverta contenta.*

« Titre, de quatre pouces sept lignes, sur deux pouces cinq lignes, intitulé : *La Pauverta contenta.* Il représente

Digitized by Google

un soldat tenant un drapeau ; il y a au bas, sur un bouclier à droite : *Iac. Colle f.* Je crois qu'on l'a inséré dans cette œuvre, par rapport à la ressemblance de ce nom avec celui de Callot ; car il ne paraît ni de Callot, ni d'après lui. » (Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 75.)

Mariette s'exprime ainsi au sujet de cette pièce : « Un jeune homme debout, armé à la Romaine, tenant d'une main un étendart et de l'autre un bouclier, sur lequel est écrit : *La Poverta contenta* et le nom du graveur : *Iac. Colle fe.* La conformité de nom a fait attribuer ce titre de livre à J. Callot par quelques curieux ; mais mal à propos. Il est dans la manière de Jac. Piccini de Venise et apparemment de quelqu'un de ses élèves.

» *Hauteur : 4 pouces 4 lignes. Travers : 2 pouces 4 lignes.* »

1010. *Titre de l'analyse physique du lait.*

A la suite du Catalogue de Quentin de Lorangere, Gersaint a inséré une note communiquée par M. Helle, qui l'avait reçue d'un curieux de Nancy, lui donnant avis de l'existence de la pièce suivante, qu'il signale comme étant extrêmement rare : « Titre de Livre in 4° du bon tems de Callot ; il est intitulé : *Lactis Physica Analisis,* etc. Ce livre est fait par un Médecin Florentin; on y voit le dieu Esculape qui sacrifie à la nature qui est représentée par une femme posée sur un piédestal : elle jette du lait par les deux mamelles ; deux pauvres malades apportent des baquets pour lui en demander ; Esculape leur montre la déesse qui le fournit. Dans le fond il y a des bestiaux qui pâturent, et dans le haut un enfant qui porte les armes de Médicis. » (Page 123.)

Digitized by Google

Cette pièce est en effet une des plus rares, non de Callot, mais de la Belle, dont on voit le monogramme sur un arbre, à la droite du bas. Nous complétons la note dont il s'agit, en rapportant l'inscription gravée sur un rideau, dans le haut de l'estampe, et dont cette note n'indique que les premiers mots. Voici ce titre : LACTIS PHYSICA ANALYSIS | AVCTORE IOANNE NARDIO PHILPHO MED.CO FLORENO.

Hauteur : 215 *millim. Largeur :* 169 *millim.*

1011. *Armoiries de France.*

« Les armes de France couronnées par la Piété et la Justice. Ce morceau porte deux pouces six lignes de hauteur, sur deux pouces huit lignes de largeur. Il est gravé au bas de ces armes : *Pietate Justitia,* et au-dessous : *A Metz*, en impression. Cette pièce paraît être des premières manières de Callot, et ne se trouve que dans l'œuvre du Roi, et dans celui-ci. » (Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 83.)

Mariette n'hésite pas à déclarer cette pièce apocryphe. Il la décrit de la manière suivante : « La Religion et la Justice soutenant une couronne de laurier au-dessus des armes de France. Cette petite pièce, gravée à Metz, est regardée comme une pièce rare de Callot ; mais c'est faute de l'avoir examinée de près, car c'est un pillage du titre de livre qu'il a gravé pour les Coutumes de Lorraine ; et, par dessus cela, la planche est d'un ignorant.

« *Travers:* 2 *pouces* 6 *lignes. Hauteur :* 2 *pouces* 10 *lignes.* »

Nous avons vu cette pièce, chez M. Noël, à Nancy ; elle n'est certainement pas de Callot.

Digitized by Google

1012. *Le Commandant.*

A droite, un cavalier, couvert d'une riche armure, fait une indication vers une bataille qui se livre au fond de l'estampe; à gauche, une ville en flammes. En avant du cavalier, un page fait une indication vers le lieu de l'incendie. — Morceau anonyme.

Largeur : 102 *millim. Hauteur :* 90 *millim.*

Gersaint a décrit cette pièce p. 116 du Catalogue de Lorangere, parmi celles qui composaient l'œuvre de M. Pottier, sans se souvenir qu'il l'avait déjà décrite d'après l'œuvre du Roi, p. 112. Elle se trouve encore à la Bibliothèque impériale, au t. 6 de l'œuvre de Callot.

1013. *Paysan jouant de la flûte près d'un jeune homme qui mène une femme par la main.*

« Cette petite vignette, dit Mariette, notes manuscrites, fol. 53, est gravée au burin ainsi que la suivante. Elles ne sont point de Callot comme quelques-uns le prétendent, mais d'un anonyme, qui les a copiées, en partie, d'après les Caprices gravés à Florence.

» *Hauteur :* 1 *pouce* 2 *lignes. Travers :* 2 *pouces.* »

1014. *Paysanne portant un panier de fruits sur sa tête.*

Vignette, servant de pendant à la précédente.

Mêmes dimensions.

1015. *Porte-faix chargé d'une hotte remplie de sacs.*

« On attribue encore cette pièce à Callot, parce qu'elle est dessinée dans sa manière; mais pour la gravure, elle

Digitized by Google

n'est certainement pas de lui. Elle est gravée à l'eau forte par une personne qui n'en avait point la pratique. Le porte-faix, vu par le dos, est à un coin de la planche et, au-dessous, cette marque : *AB F* que je ne connais pas et qui est sans contredit celle du graveur.

» *Hauteur :* 2 *pouces* 5 *lignes. Travers :* 3 *pouces* 2 *lignes.* »

Mariette, notes manuscrites, fol. 52.

1016. *Le marchand de peignes.*

« Figure comique, ayant une malle sur son dos et un peigne à la main, avec un fond très-legérement gravé, et qui paraît être d'un assez bon tems de Callot, sans nom. Cette pièce porte deux pouces sept lignes de haut, sur trois pouces cinq lignes de large ; elle est presque unique, n'étant connue que dans l'œuvre du Roi et dans celui-ci. » (Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 83.)

Voici l'opinion de Mariette : « Un petit mercier, tenant un peigne et portant sa boutique derrière le dos. — Mauvaise pièce d'un anonyme, que je crois gravée en Italie et qui est attribuée sans aucune raison à Callot.

» *Hauteur :* 2 *pouces* 6 *lignes. Travers :* 3 *pouces* 4 *lignes.* »

1017. *Paysanne assise dans une campagne.*

« Une petite pièce de deux pouces six lignes de hauteur, sur deux pouces de largeur, gravée à l'eau forte, du bon temps de Callot, avec son nom au bas : elle représente une femme assise dans une campagne, tenant un enfant entre ses bras, et un autre enfant qui mange un fruit, et qui est accroupi au pied d'un arbre, sur la

Digitized by Google

droite ; morceau unique. » (Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 79.)

L'opinion de Gersaint sur l'authenticité de cette pièce est reproduite par tous ceux qui l'ont copié. Mais elle est condamnée par Mariette dans les termes suivants : « Une paysane assise en pleine campagne, allaitant son enfant. Près d'elle est un autre de ses enfants assis au pied d'un arbre, qui mange du fruit. Le nom de *Ia. Callot fe* est à cette pièce. C'est une supercherie : elle n'est ni de son dessin, ni de sa gravure, mais d'un maître peu habile. »

« *Hauteur : 2 pouces 6 lignes. Travers : 2 pouces.* »

1018. *Gros-Guillaume.*

Parmi les pièces apocryphes de Callot, Mariette range la suivante, dont Gersaint et Regnault-Delalande ne font pas mention.

« Gros-Guillaume, comédien de l'hôtel de Bourgogne, représenté sur la scène dans son habit de théâtre ; il tient son toque à la main et semble adresser la parole aux spectateurs. Cette petite pièce n'est certainement point de Callot. Elle est attribuée par quelques-uns à La Belle ; ce que je ne crois point encore, et, par d'autres, à Lepautre.

» *Hauteur : 2 pouces 9 lignes. Travers : 1 pouces 7 lignes.* »

1019. *Etudes de chevaux et figures au trait.*

« Un pièce en largeur, représentant différens essais de gravures seulement au trait, comme chevaux, chiens, diverses figures grandes et petites, et deux navires ; elle est sans nom, et porte un pied trois lignes de large, sur

Digitized by Google

huit pouces six lignes de haut. Ce morceau est en grande réputation, se trouvant unique ; il doit véritablement être recommandable pour un œuvre, s'il est de Callot ; mais il y a beaucoup plus d'apparence que ce ne sont que des essais de pointe que quelque graveur a voulu faire d'après Callot, ou de génie, pour se former la main : la gravure en est sèche et maigre, et n'approche point du goût de ce maître. » (Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 95.)

L'opinion de Gersaint concorde avec celle de Mariette, qui s'exprime ainsi : « Une pièce remplie de quantité d'études de chevaux et figures, seulement au trait, pillées pour la plupart du Ballet de Nancy (le Combat à la barrière), des Caprices et autres ouvrages de Callot. Ceux qui la mettent dans l'œuvre de Callot sont très-mal fondés ; c'est très-peu de chose.

» *Elle a* 12 *pouces* 6 *lignes de trav.*, 8 *pouces* 6 *lignes de haut.* »

1020—1021. *Portails de Reims.*

On attribue à Callot la gravure des petits personnages qui se trouvent en avant des portails de la Cathédrale de Reims et de l'église Saint-Nicaise de la même ville. Ces personnages ne sont même pas gravés sur des dessins de Callot. Ils appartiennent à De Son qui, dans ces deux pièces comme dans beaucoup d'autres, a imité la manière de Callot. Elles sont décrites nos 1327 et 1328.

1022. *Chœur d'une église.*

Florent Lecomte attribue à Callot un chœur d'église. C'est peut-être la pièce que nous avons vue au tome 6 de l'œuvre du maître à la Bibliothèque impériale.

Digitized by Google

Voici ce qu'en dit Mariette : « Vue de l'intérieur du chœur d'une église, dans une forme ovale. Quelques-uns prétendent que cette petite pièce est de Callot, et elle pourrait être de son dessin ; mais, pour la gravure, il y a plus d'apparence qu'elle est d'Israël Silvestre.

» *Hauteur :* 2 *pouces* 9 *lignes. Travers :* 2 *pouces* 1 *ligne.* »

L'épreuve qui se trouve à la Bibliothèque impériale porte : *Hauteur :* 74 *millim. Largeur :* 57 *millim.*

Cette pièce anonyme est aussi attribuée à Silvestre par M. Faucheux, dans son excellent Catalogue de l'œuvre de Silvestre, n° 370.

Elle a été encore attribuée à la Belle par Jombert, n° 69 de son Catalogue de l'œuvre de ce maître.

1023. *L'homme aux escargots, ou le cornard content.*

Nous croyons que Callot n'est pour rien dans cette pièce, qui est de Charles David, tant pour le dessin que pour la gravure. Nous la rangeons cependant parmi les pièces gravées sur les dessins de Callot, ou réputées telles, à cause des mots *J. Callot Inventor* qui s'y trouvent tracés. V. n° 1199.

1024--1033. *Bourgeoises ou modes de femmes.*

Suite de onze pièces gravées par Israël Henriet, et qu'on trouve dans presque tous les œuvres de Callot comme appartenant à ce maître. Il n'est même pas certain qu'il en ait fourni le dessin. Elles sont décrites n^{os} 1209-1219.

Digitized by Google

1034. *Vue du carrefour d'une ville.*

Le milieu de l'estampe est occupé par un palais orné d'un écusson fleurdelysé et de bas-reliefs. Les fenêtres situées aux étages supérieurs sont garnies de spectateurs; ceux qui se trouvent au premier et au second étage s'appuient sur de riches draperies qui pendent au dehors. On ne voit qu'une seule fenêtre au rez de chaussée; elle est fermée par des barreaux en fer, en avant desquels un homme se tient debout. Ce palais donne sur trois rues remplies de spectateurs. Le ciel est achevé, ainsi que le fond et une partie du premier plan; mais le sujet principal de l'action est à peine indiqué à la pointe sèche. Les personnages terminés regardent passer un groupe inachevé. Il n'y a rien de gravé à gauche. Les essais de gravure s'arrêtent, de ce côté, à l'angle de la maison principale. — Morceau anonyme.

Largeur: 300 *millim. Hauteur:* 250 *millim.*

Telle est la description de l'épreuve que nous avons vue à la Bibliothèque impériale; nous en avons vu à Nancy, chez M. Noël, une autre épreuve, non terminée. La gravure n'est certainement pas de Callot, non plus que de la Belle.

Ce morceau est très-rare et ne semble pas avoir jamais été mis dans le commerce. Il paraît cependant qu'il en existe des épreuves terminées dont nous empruntons la description au Catalogue de Lorangere, p. 105: « Une pièce portant un pied quatre lignes de largeur, sur neuf pouces trois lignes de hauteur. Elle représente une place publique de Florence, avec plusieurs bâtiments dans le fond, dans laquelle place on voit une marche de gens à cheval, qui précèdent un carosse, et plusieurs autres figures à droite et

Digitized by Google

à gauche : un palais qui se trouve vers le milieu de la place, est orné de tapisseries et de tapis qui pendent aux fenêtres. Cette pièce est gravée à l'eau forte, sans nom, d'un très-bon goût : elle est d'une extrême rareté ; on l'attribue aussi à la Belle, dont elle paraît incontestablement être bien plutôt que de Callot ; elle est cependant placée chez le Roi dans l'œuvre de Callot, et s'y trouve d'une épreuve avant que la planche ait été achevée. »

Jombert, Catalogue de la Belle, p. 188, parle aussi de ce morceau dans les termes suivants : « Un morceau très-rare, représentant une place de Florence, décorée par une fête publique. Sur la droite de l'estampe est un grand palais orné de plusieurs tapis aux fenêtres ; sur le devant, on voit une marche de gens à cheval, qui précèdent un grand carosse vide. Plusieurs amateurs ont attribué cette pièce à Callot ; mais il est aisé d'apercevoir qu'elle est dessinée absolument dans le goût de La Belle. Elle se trouve dans l'œuvre de la Belle du cabinet de M. Dijonval. »

On lit dans les notes de Mariette : « Une pièce où sont représentés plusieurs Prélats de la cour romaine, montés sur des mules et précédant un carrosse aux armes de la maison de Barberine ; ce qui forme une espèce d'entrée de cérémonie dans une rue remplie de spectateurs, bordée de bâtiments, dont le principal est un palais sur la façade duquel sont peintes les armes du Pape de la maison de Farnèse. Cette pièce est attribuée mal à propos à Callot ; une partie des principales figures est prise du parterre de Nancy et de ses autres ouvrages. C'est, sans doute, la cause de la méprise. On ne peut pas dire de qui elle est. En général, elle est exécutée sans esprit et par un graveur fort médiocre. »

1035-1037. *La place de Sienne.*

Il existe plusieurs vues de cette place, dont aucune n'appartient à Callot. Trois seulement lui ont été faussement attribuées. Nous allons les décrire successivement. Quant à celles qui ont été gravées, dans de grandes

Digitized by Google

proportions, par Bernard Capitelli, voyez nos 1308 et 1309.

De ces trois planches, Jombert ne mentionne que la seconde (no 201 de l'œuvre de la Belle) et la troisième (no 202 *id.*). Il ajoute que : « Ces deux petites estampes se mettent indifféremment dans l'œuvre de Callot ou dans celui de la Belle, et paraissent copiées l'une d'après l'autre; à l'exception des figures sur le devant qui sont supprimées dans la plus petite. »

1035. *La place de Sienne* (*1re planche*).

Apprêts d'une course de chevaux qui doivent franchir successivement plusieurs cordes dont chacune est fixée par l'une de ses extrémités au milieu de la place, tout près du sol, de manière à former entre elles différents angles aigus par suite de l'écartement de l'autre extrémité. Plusieurs personnages à pied, à cheval et en voiture se voient dans les angles formés par les cordes. A droite, sur le premier plan, une villageoise est vue par derrière, portant un panier sur sa tête. A gauche, on voit un cheval en liberté. — Morceau anonyme.

Largeur : 99 *millim. Hauteur :* 68 *millim.*

Cette pièce est évidemment de Julien Periccioli et fait partie d'une suite décrite ci-après nos 1368-1579.

1036. *La place de Sienne* (*2e planche*).

La course est commencée et l'on voit plusieurs cavaliers qui franchissent les cordes dans l'intérieur de l'enceinte; tandis qu'autour de cette enceinte, et sur le devant de l'estampe, on voit un grand nombre de chevaux au galop montés par des

Digitized by Google

hommes armés de fouets à double lanière. La villageoise vue par le dos ne s'aperçoit pas dans cette planche, dont la composition est toute différente de la première. — Morceau anonyme.

Largeur : 135 *millim. Hauteur :* 91 *millim.*

Cette pièce est attribuée à la Belle ; mais elle n'est pas de lui. Elle pourrait bien être de Bernard Capitelli, qui a reproduit ce sujet dans de plus grandes dimensions. C'est le n° 201 du Catalogue de l'œuvre de la Belle par Jombert.

1037. *La place de Sienne (3e planche).*

Composition rappelant en grande partie celle de la 1re planche, avec cette différence qu'on n'y aperçoit pas, sur le devant, la villageoise dont il a été parlé ci-dessus, non plus que le cheval en liberté. On voit d'ailleurs, dans la planche présentement décrite, une rue en perspective, à gauche, qui ne se trouve pas dans la première. — Morceau anonyme. — *Très-rare.*

Largeur : 98 *millim. Hauteur :* 74 *millim.*

Cette pièce est la seule dont parle Mariette, sans la décrire. C'est, du moins, la seule à laquelle se rapportent les dimensions par lui indiquées et qui sont : *Travers*, 3 *pouces*, 7 *lignes. Hauteur*, 2 *pouces* 9 *lignes.* On lit au fol. 51 des notes manuscrites : « Vue du palais et de la grande place de Sienne. — Quoique plusieurs prétendent que cette petite pièce soit de Callot, l'on ose cependant assurer qu'il n'en est pas le graveur, et il est même encore assez incertain qu'elle l'ait été sur un de ses dessins. — Gravée à l'eau forte fort spirituellement. »

Cette pièce est rangée parmi les morceaux authentiques au T. 5 de l'œuvre de Callot de la Bibliothèque impériale. Nous la croyons de Melchior Gerardini ; c'est la plus jolie des Places de Sienne.

1038. *Le petit pont en avant du château.*

On lit au fol. 57 des notes de Mariette : « Une vue d'un château environné d'un fossé rempli d'eau dans le-

Digitized by Google

quel un homme pêche à la ligne, tandis que d'autres regardent, par dessus un pont de pierre, qui est sur le devant. Quelques-uns prétendent que cette pièce est un des premiers ouvrages de Callot à l'eau forte ; mais c'est une erreur. Elle est de ce M. De Son dont on a déjà vu ci-devant quelques morceaux dans la manière de Callot.

» Sans nom ni marque.

» *Travers :* 8 *pouces* 9 *lignes. Hauteur* : 3 *pouces* 10 *lignes.* »

Cette pièce paraît être la même que celle dont nous donnons la description, n° 1339, et qui fait partie d'une suite de douze paysages gravés par De Son.

1039--1042. *Suite de quatre paysages dédiée au prince de Toscane.*

Nous observerons, dans la description de cette suite, l'ordre indiqué par Gersaint, qui s'exprime ainsi : « Quatre paysages de la même grandeur ; ils ont huit pouces six lignes de largeur, sur six pouces de hauteur. Il y a sur le premier (notre n° 1) une dédicace écrite sur une banderole qui entoure des armes, et qui porte: *Al Ser. Mattia Principe di Toscana.* On voit, dans ce premier, un pont de bois, sur lequel passent des voyageurs ; il y a dans le second (notre n° 2) un pont de pierre, au pied duquel sont plusieurs petites figures, qui font différents travaux ; le troisième (notre n° 3) est une vue de l'ancien Paris, avec le pont-neuf et la tour de Nesle ; et sur le devant, à gauche, il y a un carosse attelé de quatre chevaux ; le quatrième et dernier (notre n° 4) représente différentes arcades et ruines, où des brigands assassinent des voyageurs. Sur deux de ces pièces on voit écrit, dans le bas, le nom de *Pietro Petruccini.* Plusieurs curieux prétendent que ces quatre paysages sont gravés par Callot ; il est vrai qu'ils sont un peu dans son goût ; mais cependant d'une gravure plus dure que

Digitized by Google

la sienne ; quelques autres croient qu'ils pourroient être de *Canta Gallina*, maître de Callot ; ils sont extrêmement rares et ne se trouvent pas même dans l'œuvre du Roi. » (Catalogue de Lorangere, p. 103.) — La première pièce ainsi que la troisième et la quatrième sont aujourd'hui à la Bibliothèque impériale. Nous les décrivons ci-après, nos 1039, 1041 et 1042. Pour la seconde, nous sommes forcé de nous en tenir à la description de Mariette.

S'il est incontestable que cette suite n'est pas de Callot, il est beaucoup plus difficile d'indiquer le nom du graveur. Mariette lui-même a beaucoup hésité. Après l'avoir attribuée à la Belle, puis à Bazzicaluve, il est resté dans l'incertitude. Quant au dessinateur, il s'est nommé dans les deux premières pièces de la suite ; c'est Pietro Petruccini. Ces quatres pièces sont évidemment de la même pointe. Elles ne sont pas chiffrées.

1039. *Le pont sur l'Ombrone.*

(1) Paysage au milieu duquel on voit un pont en bois, traversé par deux cavaliers allant à la rencontre d'une troupe de pèlerins précédée d'un âne chargé de bagages. Dans le ciel, les armes de Florence avec cette légende : AL SERMO MATTIA PRINCIPE *di toscana.* — Dans le bas une inscription en trois lignes : *Fu gia inuention mia il Ponte dell'Ombrone. Colla mia assistenza si riduse in opera. Ordinai dianzi che s'intagliasse. Hora umiliste cosi intagliato a* V. A. S. *lo cōsacro.* | *Sotto il nome di Lei sara L'intaglio piu ammirabile del suo esemplare. Soprasta quelli ad un fiume d'aqqun uariabile, e corrēte. Soggiacera questi ad un mare di gloria* | *stabile, et eterna* — *Siena* 30 *Ottre* 1629. — *Pietro Petruccini.*

Largeur : 250 *millim. Hauteur :* 160 *millim. dont* 16 *de marge.*

On connaît deux états de cette pièce :

I. Avant l'inscription sur la banderole. — *Extrêmement rare ; unique peut-être.*

Digitized by Google

II. C'est celui qui vient d'être décrit. — *Très-rare.*

Il ne serait pas impossible que Pietro Petruccini, dont on lit le nom à la suite de l'inscription qui vient d'être rapportée, ait gravé cette pièce ainsi que les trois autres qui sont évidemment de la même main. Zani indique que Petruccini vivait dans la première partie du dix-septième siècle et qu'il fut tout à la fois : mathématicien, dessinateur de paysages et graveur. Toutefois, on ne connaît aucune pièce gravée par cet artiste, et l'inscription ci-dessus peut s'entendre en ce sens que Petruccini a seulement fourni le dessin de la pièce à laquelle se rapporte cette inscription. On doit donc rester dans le doute, quant à l'auteur de la gravure, tant qu'on n'aura pu la comparer à une pièce parfaitement authentique sortant de la même main.

La gravure est dans le goût de celle de la Belle à ses débuts ; mais elle n'est cependant pas de lui. Quant à Callot, il n'y est évidemment pour rien. C'est ce dont témoigne surabondamment la date de *Sienne,* 30 *octobre* 1629. A cette époque, il y avait déjà huit ans que Callot avait quitté l'Italie où il n'est jamais revenu depuis.

Mariette s'est occupé de cette pièce à diverses reprises. Voici ce qu'on lit, à cet égard, au fol. 30 de ses notes manuscrites : « La veue d'un pont de bois, bâti sur l'Ombrone. — Sur le devant sont trois cavaliers qui le considèrent ; en haut les armes de Médicis, avec cette inscription : *Fu gia in uention...* etc.... (suit l'inscription ci-dessus rapportée) à l'eau forte. Je suis sûr qu'elle n'est pas de Callot ; mais bien des premières manières de la Belle. »

Plus tard Mariette a ajouté : « Elle est dans la manière du repas des Piaccevoli, gravé en 1627, deux années seulement auparavant. »

Cette attribution à la Belle n'est pas encore démentie dans la note suivante écrite en marge de la précédente : « Il est remarquable que le cartouche qui renferme les armes de Médicis, et toute la partie du ciel, sont copiés d'après la pièce de Callot qui

Digitized by Google

représente la Carrière de Nancy ; preuve que cette pièce n'est pas de Callot qui ne se serait pas assurément copié dans un temps où il était si habile. Il y a plus, la plupart des figures qui sont sur le devant sont, en grande partie, prises du Siége de Breda. »

Dans les notes que nous transcrivons ci-après, Mariette reconnaît que les quatre pièces de la suite sortent de la même main. Tout en persistant à croire qu'elles ne sont pas de Callot, il revient sur l'attribution ci-dessus faite à la Belle.

1040. *Le pont de pierre sur l'Arno.*

(2) Nous n'avons pu parvenir à voir cette pièce, dont Mariette donne la description suivante : « Vne pièce représentant la veue d'un pont de pierre de cinq arches, bâti sur l'Arno. Elle est de la même grandeur et gravure que le pont de bois sur l'Ombrone, et dédiée par le même Pierre Petruccini à Mathias prince de Toscane. Voici l'inscription qu'on lit au bas :

Non indignatur quem fertilis Arabia, pontem
Pagina dædales cuspide puncta refert.
At nunc ante tuos se sternunt maxime Princeps,
Ingenium artificis, pagina, ponsque pedes.

» Et le nom ensuite de *Petrus Petruccinus*.

» Cette pièce, qu'on met dans l'œuvre de Callot, n'est certainement pas de lui ni de son dessin. Je ne sais qui l'a gravée ; il est toujours certain qu'elle l'a été, à Sienne, par un maître qui cherchait à imiter la manière de Callot.

» *Hauteur :* 5 *pouces* 10 *lignes. Travers :* 9 *pouces* 3 *lignes.* »

1041. *Le Pont-neuf à Paris.*

(3) Cette pièce est une imitation de différents ouvrages de Callot. Elle est signée par l'artiste italien qui a gravé les trois morceaux précédents ; mais cette signature est illisible. On voit sur

Digitized by Google

le devant, à gauche, un carrosse attelé de quatre chevaux, dans d'autres parties, on retrouve différents détails tirés du Marché d'esclaves (n° 712), de la Foire de Florence (n° 624) et du Siége de Breda (n° 510). Les lettres I. C. se lisent, sur le ciel, à gauche du haut. — *Très-rare.*

Largeur : 231 *millim. Hauteur :* 138 *millim. dont nous n'avons pu mesurer que* 19 *millim. de marge blanche.*

Mariette décrit ainsi cette pièce, fol. 27 de ses notes manuscrites : « La vue du pont-neuf, qui sert de fond à la pièce des esclaves, et, sur le devant, un carosse à quatre chevaux, à la portière duquel est un cavalier suivi de deux hommes à pied, dont l'un tient une demi-pique. Plus loin une danse ; tout cela est extrait du siége de Breda, de la foire de Florence et de diverses autres pièces de Callot. Aussi n'est-elle point de lui. Il y avait au bas le nom du graveur qu'on a gratté pour faire passer la pièce comme étant de Callot ; l'on n'y voit plus que *Siena*.

» *Travers :* 8 *pouces* 8 *lignes. Hauteur :* 5 *pouces* 9 *lignes.* »

Plus tard, Mariette a écrit en marge :

« Puis qu'il y a au bas le nom de la ville de Sienne, serait-elle du même graveur qui aurait gravé la vue du pont sur l'Ombrone, que j'attribue à la Belle et qui pourrait être de quelque graveur de Sienne, dont j'ignore le nom ? Ce qui est certain, c'est que la manière de ces deux pièces est fort ressemblante. »

En interligne, et encore plus tard, Mariette a écrit :

« Elle est certainement du même qui a gravé, à Sienne, la vue du pont sur l'Ombrone. M. de Lorangere en a une épreuve avec le nom du graveur ; mais il est presqu'impossible de le pouvoir lire la planche n'étant pas bien imprimée en cet endroit. »

Nous avons vu une épreuve bien imprimée dans laquelle on lit facilement, à la droite du bas : *fec. Siena.* Le nom du graveur est plus difficile à déchiffrer ; nous ne pouvons lire autre chose que : Lupy ; mais l'écriture est trop confuse pour que nous puissions affirmer que ce nom est bien celui du graveur. D'ailleurs nous ne connaissons pas d'artiste du nom de *Lupy.*

Digitized by Google

1042. *Attaque de brigands dans des ruines.*

(4) Une troupe nombreuse de bandits attaque et dévalise, à main armée, des voyageurs qui cherchent à s'échapper. A gauche, un carrosse dont on a fait descendre les voyageurs et en avant duquel se trouve un mulet blessé chargé de bagages. Au fond, un monument antique ressemblant au Colysée de Rome. — Morceau anonyme. — *Très-rare.*

Largeur : 226 *millim. Hauteur :* 141 *millim., plus une marge blanche dont nous ne pouvons indiquer que* 5 *millim.*

Mariette s'exprime ainsi, à l'occasion de cette pièce, au fol. 27 de ses notes manuscrites : « Des voleurs attaquent un carosse, des cavaliers et d'autres passants sous une ruine. Gravé à l'eau forte. On l'attribue à Callot ; mais elle n'est pas de lui. Elle est gravée en Italie par le même qui a gravé la pièce précédente (celle où l'on voit le pont-neuf dans le fond), sans nom.

» *Travers :* 8 *pouces* 8 *lignes. Hauteur :* 5 *pouces* 9 *lignes.* »

1043—1046. *Suite de quatre paysages, sans dédicace.*

Cette suite n'est pas chiffrée. Nous observerons, pour sa description, l'ordre indiqué par Gersaint, qui s'exprime ainsi : « Quatre paysages de moyenne grandeur et de forme longue : ils portent quatre pouces deux lignes de largeur, sur près de deux pouces de hauteur ; quelques-uns les disent de Callot, et ils se trouvent aussi dans l'œuvre du Roi. Dans l'un, qui est sans nom, on voit, sur la droite, deux pélerins qui ont chacun leur bourdon à la main. Dans le second il y a, aussi sur la droite, un puits avec une fouine sur le bord du puits, et une grande hôtellerie, sur la gauche, au bas de laquelle est gravé : *G. L. Jos Vrong.* Le troisième représente une bataille dans le fond, et, sur le devant de la droite, une espèce de prisonnier que l'on arrête ; on lit au bas de la planche : *Giacob. Callot. F.* Le quatrième paysage, qui est un

Digitized by Google

peu plus petit, et sans nom, et qui approche le plus du goût de Callot, représente une rivière, avec une ville dans le lointain, et, sur le devant de la droite, se trouve une blanchisseuse au pied d'une maison de paysan : ces quatre pièces néanmoins sont fort douteuses. » (Catalogue de Lorangere, p. 85.)

1043. *Les deux pèlerins.*

(1) Ils sont à droite de l'estampe, sur une élévation, au pied d'un arbre. Chacun d'eux a son bourdon à la main. Celui qui est le plus près de l'arbre se baisse pour ramasser une hache.

Largeur : 141 millim. Hauteur : 49 millim. plus une marge blanche qui n'a pu être mesurée.

1044. *L'hôtellerie.*

(2) Nous n'avons pu réussir à voir cette pièce que Gersaint décrit ainsi : « Sur la droite, un puits avec une fouine sur le bord du puits, et une grande hôtellerie sur la gauche, au bas de laquelle est gravé : *G. L. Jos. Vrong.* »

Les dimensions ne sont pas indiquées ; elles doivent peu différer de celles de la pièce précédente.

1045. *Le prisonnier.*

(3) Près d'un arbre, un guerrier décoiffé est arrêté par quatre hommes à pied, qui le menacent de leurs épées, pendant qu'un cavalier, placé à gauche et coiffé d'un chapeau à plumes, dirige un pistolet vers la tête du prisonnier que menace également un groupe de cavaliers placé à droite ; à gauche, une maison en flammes, et, dans le fond, une bataille. On lit dans la marge, à droite : *Giacob Calot f.*

Largeur : 107 millim. Hauteur : 60 millim. dont 10 de marge.

Digitized by Google

1046. *La rivière en perspective.*

(4) Une rivière, vue en perspective, occupe la plus grande partie de l'estampe. A droite, une femme lave du linge, en avant d'une chaumière. A gauche, un homme, vu par le dos, au pied d'un arbre, avec un chien auprès de lui. Sur l'eau, trois barques ; dans le fond, une ville.

Largeur : 95 *millim. Hauteur :* 52 *millim.*

1047. *Le combat naval.*

Nous renvoyons, pour la description de cette pièce qui est d'Ercole Bazzicaluve, à l'œuvre de cet artiste dont nous donnons ci-après la description nos 1266 et suivants.

Elle avait d'abord été attribuée à Callot par Mariette qui, ensuite, a reconnu son erreur. Il s'exprime ainsi dans une première note : « Une autre planche, représentant le combat de plusieurs Galères de la religion de saint Etienne contre deux vaisseaux turcs. Elle est traitée différemment que toutes les autres planches ci dessus (nos 550—555) et elle me paraît bien de Callot. Elle est gravée à l'eau forte avec art et propreté. On n'y voit aucune inscription ; *elle est fort rare ;* je ne l'ai encore vue que dans l'œuvre de M. de Lorangere.

» *Travers* : 9 *pouces* 5 *lignes. Hauteur :* 4 *pouces* 9 *lignes.* »

Plus tard Mariette a écrit : « Elle est assurément d'Ercole Bazzicaluve et se trouve à la suite de quelques paysages et batailles du même auteur, qui n'a mis son nom qu'à la première feuille. »

Digitized by Google

1048--1055. *Suite de huit paysages dédiée au grand-duc de Toscane.*

On lit dans Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 85 : « Huit paysages dont le titre représente une Renommée placée sur un piédestal, avec une vûe de Florence dans le fond : ce qui désigne le lieu dans lequel Callot les a ou dessinés ou gravés ; car les uns les prétendent absolument de Callot, et les autres soutiennent qu'ils ne sont que d'après ses dessins. Ils sont très-bien gravés, et dans le goût de Callot, quoique d'une manière un peu plus rude et plus sèche. Ils ont six pouces de hauteur, sur neuf de largeur, et sont sans nom. Ils sont extrêmement rares à trouver complets, et il y a très-peu d'œuvres où ils se rencontrent tous les huit. »

Cette suite se compose de douze pièces et non de huit. Nous en décrivons neuf ci-après (nos 1283-1291) dans l'œuvre d'Ercole Bazzicaluve, condisciple et imitateur de Callot. On ne comprend pas comment on a pu attribuer cette suite à Callot, puisque la mention : *Ercole Bazzicaluve di Pisa F.* se trouve sur la première pièce de la suite. Voici, au surplus, le jugement de Mariette : « Une suite de huit paysages d'Ercole Bazzicaluve de Pise. — Ils sont dédiés au grand-duc et datés de Florence en 1638. Il les appelle dans la dédicace : *Primizii giovenili.* Ils ne sont point du dessin de Callot et même nullement dans sa manière ; mais plutôt dans celle de Canta Gallina dont je crois que Bazzicaluve a été le disciple.

Digitized by Google

Je ne vois pas pourquoi plusieurs les mettent dans l'œuvre de Callot.

» *Travers : 9 pouces. Hauteur : 6 pouces.* »

1056—1067. *Suite de douze paysages, représentant des vues des environs de Florence.*

On lit dans Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 86 : « Douze paysages de forme oblongue, y compris le titre qui représente une vue de Florence, renfermée dans une bordure ; ville où, selon ce même titre, ils paraissent aussi avoir été gravés ou dessinés. Le douzième de ces paysages que l'on y joint, et qui représente le *Campo Vaccino*, n'est point de Callot, mais de Silvestre, et quelques-uns le croyent d'après la Belle. On prétend même que les onze autres ne sont gravés que par Collignon, d'après Callot. Ils sont cependant beaucoup dans son goût et gravés avec esprit et finesse. Ce sont des vues de Florence et de ses environs. »

Cette suite n'est en réalité que de onze pièces, titre compris ; elles ont été gravées par François Collignon, sur les dessins faits par Callot pendant qu'il était à Florence. Du reste, en admettant que la suite se compose effectivement de douze pièces, il n'y en a que onze, au plus, qui soient gravées d'après Callot. Voyez ci-après, nos 1187—1198.

1068—1089. *Caprices.*

Suite de douze pièces faussement attribuées à Callot. Elles sont de Julien Periccioli, l'un des imitateurs les plus habiles du maître. Voyez nos 1368–1379.

Digitized by Google

SECTION TROISIÈME.

PIÈCES GRAVÉES SUR LES DESSINS DE CALLOT, OU RÉPUTÉES TELLES.

Une partie des pièces ou suites, comprises dans cette section, aurait pu être rangée dans celle où nous décrivons les ouvrages des principaux imitateurs de Callot. Il y a, en effet, très-peu de pièces à l'égard desquelles on puisse affirmer avec certitude qu'elles ont été gravées sur les dessins de Callot. On est forcé de s'en tenir à la tradition; et nous avons dû la respecter, lorsqu'elle nous a paru quelque peu vraisemblable. Nous décrivons d'abord les morceaux dont nous n'avons pu reconnaître les graveurs. Les autres sont classés, d'après l'ordre alphabétique, sous les noms des artistes qui les ont exécutés.

§ I.

MORCEAUX GRAVÉS PAR DES ARTISTES DONT LES NOMS NE SONT PAS CONNUS.

1090. *La fuite en Egypte.*

Cette pièce est ainsi décrite dans les notes manuscrites de Mariette : « Saint Joseph, à pied, accompagnant la sainte Vierge qui fuit en Egypte, montée sur un âne, lequel marche en compagnie d'un bœuf. Elle tient l'enfant Jésus qui est assis et qui conduit l'âne, par la bride,

Digitized by Google

en le faisant marcher avec une baguette. Saint Joseph porte, sur son dos, les ustensiles de ménage. — Dans un paysage gravé à l'eau forte. — Elle paraît du dessin de Callot ; mais pour être de la gravure, il n'y a pas d'apparence. — Sans nom.

» *Hauteur : 3 pouces 2 lignes. Travers : 4 pouces.* »

1091. *Notre-Dame du Refuge.*

La sainte Vierge est debout au milieu de l'estampe, tenant entre ses bras son divin fils. Plusieurs religieuses, à genoux, s'abritent sous les pans de son manteau. Autour d'elle, se voient des religieux, à genoux. Ils sont conduits, d'un côté, par saint Ignace et, de l'autre, par saint François d'Assise. Dans le fond, des anges gardiens ramènent à la mère du Sauveur des gens égarés. On lit dans la marge : SANCTA MARIA *mater dei refvgivm peccatorū.*

Hauteur : 116 *millim. Largeur :* 84 *millim.*

Mariette, qui a connu cette pièce, déclare qu'elle n'est certainement pas de la gravure de Callot et qu'elle ne peut être, tout au plus, que d'après son dessin. « Elle est, dit-il, dans la manière de la Fuite en Egypte (c'est le morceau décrit nº 1090), mais il n'y a pas de touche. »

Nous avons vu le dessin qui a servi à graver cette pièce. Il ne nous paraît pas être de Callot. Le tout pourrait bien appartenir à De Son.

1092. *Jésus-Christ et la Samaritaine.*

Gersaint (Catalogue de Lorangere, p. 68) et Regnault-Delalande (Catalogue de Silvestre, p. 189) disent que

Digitized by Google

cette pièce a été gravée par De Son sur un dessin de Callot. V. n° 1317.

1093. *Jésus-Christ en prières au jardin des oliviers.*

Nous avons décrit n° 977 cette pièce dont il est aussi parlé au n° 44. Quelques personnes pensent qu'elle a été gravée sur un dessin de Callot. C'est pourquoi nous la mentionnons ici.

1094. *Plan d'Orbitello ou Orbatello.*

Dans un cartouche, en forme d'éventail, on voit le plan d'Orbitello et des côtes maritimes de Porto Ercole. A terre sont plusieurs tours et forts avec un camp. Sur la mer, à la gauche du haut, un combat naval. Un grand nombre de renvois font pressentir un texte, lequel doit se trouver sur une planche accessoire que nous n'avons pas vue. On lit dans le bas : DEDICATA AL SIG. D. FEDERIGO FEDERICI R^e^: DI VICO. — Morceau anonyme.

Largeur : 306 *millim. Hauteur :* 220 *millim.*

Cette pièce, peu commune, se trouve dans plusieurs œuvres de Callot, bien qu'elle ne soit nullement dans sa manière. En Italie, elle passe pour être de lui ou du moins d'après son dessin (Heinecken, Dict. des artistes, t. 3, p. 524). Mariette, lui-même, a dit au fol. 67 de ses notes manuscrites : « J'ai rangé cette pièce ici (dans l'œuvre de Callot) quoiqu'elle ne soit point gravée par Callot ; mais il se pourrait faire qu'elle fût de son dessin, d'autant plus que la planche s'en conserve dans le Cabinet du grand-duc. Je crois que c'est le plan de Vico, mais je n'en ai pas d'autre preuve que celle de l'inscription. Il s'y trouve des chiffres qui font connaître qu'il doit y avoir une explication de cette pièce auxquels ils sont relatifs. »

Digitized by Google

A la suite de nouvelles recherches, Mariette s'est convaincu que la pièce en question ne représente pas le plan de Vico : « C'est certainement, dit-il, le plan d'Orbitello et des côtes maritimes de *Porto Ercole*, défendu par les Espagnols commandés par Don Carlo della Gatta et assiégé par les Français commandés par le Prince Thomas, en 1646. »

Cette date fait nécessairement tomber la supposition que Callot ait pu fournir le dessin du plan dont s'agit, puisque l'événement qu'il retrace est postérieur à sa mort.

Il existe une autre estampe, beaucoup plus grande, qui se rapporte au même événement. Elle a été gravée par Valerio Spada, sur le dessin de Probatta Negroponte, qui rappelle, pour le plan, le dessin de la pièce qu'on attribue faussement à Callot. Le genre de gravure de Spada est une imitation de celui de la Belle.

1095. *Armoiries de Florence.*

« Les armes de la Maison de Médicis, gravées en bois, d'après Callot. Elles ont deux pouces et demi de hauteur, sur deux pouces de largeur. » (Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 121 ; morceaux tirés sur l'œuvre de M. Mariette.)

Les notes manuscrites de Mariette ne font aucune mention de cette pièce.

1096. *Les deux femmes assises.*

« Pièce de moyenne grandeur, en largeur, représentant deux femmes assises, avec des chapeaux sur la tête, et gravée d'après Callot. » (Gersaint, Catalogue de Lorangere p. 82.)

Le morceau ainsi décrit paraît être celui qui se trouve

Digitized by Google

au Tome sixième de l'œuvre du maître à la Bibliothèque impériale. On lit dans la marge du bas : *Callot In.*

Largeur : 156 *millim. Hauteur :* 82 *millim.*

1097. *Six figures comiques gravées au trait, sur la même planche.*

« Un autre morceau, à peu près de la même grandeur et de la même forme (que les deux femmes assises). Six figures comiques gravées au trait. Il paraît être d'après Callot. » (Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 82.)

1098—1120. *Livre de paysages.*

On désigne ordinairement sous ce titre une suite de vingt-deux pièces, avec deux titres différents, que Gersaint (p. 87 du Catalogue de Lorangere) dit avoir été gravée par Noblesse, et dont il porte le nombre à vingt-cinq pièces (*).

(*) Voici le passage de Gersaint : « Vingt-cinq paysages gravés par Noblesse, d'après Callot, compris le titre qui porte : *Livre de paysages propres à la Noblesse, etc. A Paris, chez J. Mariette.* »

Cette indication se rapporte au troisième état de cette suite, lequel ne contient que vingt-deux pièces, y compris le titre et deux planches d'avertissement. Cependant il n'est pas impossible que le titre, portant le nom de Mariette, ait été joint à une autre suite anonyme qui se compose de trente pièces, au moins, et dont la gravure présente quelque analogie avec celle de Noblesse.

Immédiatement après, Gersaint ajoute : « Autre suite de vingt paysages, de même grandeur que les précédents, gravés par Goyran,

Digitized by Google

Tel n'est pas l'avis de Mariette qui attribue cette suite à Collignon et ne porte qu'à vingt le nombre des morceaux dont elle se compose, parce qu'il ne tient pas compte des deux planches gravées en caractères italiques sous le nom d'*Avertissement.*

Il est certain que Collignon a gravé un premier titre et la plus grande partie des morceaux de cette suite, mais non la totalité; car on y voit figurer deux planches qui ont fait originairement partie d'une suite gravée par Israël Henriet et qui, avant d'entrer dans le *Livre de paysages,* portaient la mention : *Israël F.* Ce sont les nos 7 et 9 de la suite chiffrée. L'une de ces planches a été copiée, en contre-partie, pour entrer dans la composition d'une suite anonyme et non chiffrée. L'original et la copie sont décrits nos 1107 et 1151.

Mariette dit positivement que cette suite a été gravée d'après les dessins originaux de Callot. Cette tradition, conservée par l'*Avertissement* de Langlois, s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Cette publication eut un grand succès, et les tirages successifs en ont été considérables. Cependant il est très-difficile de réunir aujourd'hui toutes les pièces dont elle se compose. Une suite complète, du premier état, se conserve à la Bibliothèque de l'Arsenal ; mais avec le titre de Collignon du second état. (V. no 1098.)

Cette suite a été publiée, en premier lieu, avec un titre gravé par François Collignon, qui la dédia à *Louis de Crevant marquis d'Humières.* En cet état, elle ne se compose que de vingt pièces. Depuis ce premier tirage, qui n'est pas chiffré, il en a été fait un second avec les planches chiffrées. Nous avons vu une épreuve

---

sans nom, compris le titre : *Divers paysages mis en lumière par Israel, dédiés à Monseigneur Louis de Crenan* (Crevant). »

Ces deux suites n'en font qu'une à laquelle Goyran ne paraît pas avoir plus travaillé que Noblesse. Quant au titre de dédicace à Louis de Crevant, il a été certainement gravé par Collignon. Lorsqu'on trouve la suite avec ce titre et l'*excudit* d'Israel à chaque morceau, elle ne se compose effectivement que de vingt pièces, titre compris.

Digitized by Google

de ce tirage ; elle porte le n° 2, à droite, et *Israël ex*, à gauche. C'est le n° 6 de la suite de Langlois dont nous allons parler. Ensuite Langlois a fait graver un nouveau titre par Jean Mariette, le père, sur le dessin de Michel Corneille ; dans cette publication, le titre est suivi de deux planches d'*Avertissement*. Cette particularité est attestée par les notes de Mariette, le fils, qui ajoute que, *plus tard, son père a acquis les planches*. On trouve effectivement un second état de ce titre sur lequel se lisent le nom et l'adresse de Mariette.

Les tirages de Langlois et de Mariette portent une série de numéros de 1 à 22, dans le haut.

Ces numéros sont à droite sur les six premières planches, à gauche sur la septième, à droite sur les planches 8, 9, 10 et 11, à gauche sur la douzième, au milieu sur la treizième, à droite sur les planches 14 à 21 et à gauche sur la 22e.

Outre cette série de numéros, on en remarque une seconde, tantôt à la droite et tantôt à la gauche du bas. Cette série porte les mêmes numéros depuis le n° 4 jusqu'au n° 9. Mais, à partir du n° 10, les nos doubles ne correspondent plus.

Ainsi, sur les planches qui portent, dans le haut, les numéros :

10, 11, 12, 13, 14 et 15.

On lit, dans le bas, les numéros :

15, 10, 11, 12, 13 et 14.

C'est-à-dire que, sur la planche chiffrée 10, en haut, on voit, en bas, le n° 15 ; sur celle qui porte, en haut, le n° 11, le chiffre 10 est au bas, et ainsi des autres.

La suite entière doit donc être classée en suivant l'ordre des numéros qui sont au haut des planches. C'est l'ordre que nous avons suivi dans la description ci-après.

1098. *Titre (première planche gravée par Collignon).*

(1) Dans un cartouche où se voient, en haut, les armes du dédicataire, on lit :

Digitized by Google

DIVERS PAISAGES, | *Mis en lumière par Israel.* | *Dediez a Monseigneur* LOUIS DE | CREVANT *Marquis Dhumières* | Auec *privilege du Roy.* A droite, au-dessous du trait carré, n° 1.

Largeur : 162 *millim. Hauteur :* 79 *millim.*

On connaît deux états de cette pièce :

I. C'est celui qui vient d'être décrit. — Il existe probablement un état antérieur avec le mot DIVERS écrit DIVERSES.

II. Au-dessus du mot : CREVANT on lit : *M. Callot inuente.*

1099. *Titre (seconde planche gravée par J. Mariette le père sur le dessin de M. Corneille le jeune).*

(1 *bis.*) Dans un cartouche, au haut duquel se voit un jet d'eau coupé par le trait carré, on lit : LIVRE | *des Paysages de Callot* | *propre à la Noblesse et aux Ingénieurs* | *pour apprendre à dessiner à la plume* | *auec liberté, et en peu de temps.* | A PARIS | *Chez N. Langlois ruë S. Jacques à la Victoire.* | Auec Priuilege du Roy.

Largeur : 161 *millim. Hauteur :* 83 *millim.*

On connaît deux états de ce titre :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. A la place de l'adresse de Langlois on lit :

Chez I. Mariette Rüe St. Jacques à la Victoire | *et aux colonnes d'Hercules* | *Avec privilege du Roy.*

1100. *Avertissement (première planche).*

(2) L'inscription commence par :

Le mérite de Callot... et finit par : *le compas et la règle.*

Le chiffre 2 se lit à la droite du haut :

Cette planche, ainsi que la suivante, ne fait pas partie du premier tirage de la suite tirée en même temps que le titre gravé par Collignon.

Digitized by Google

1101. *Avertissement (seconde planche).*

(3) Cette planche contient la suite de l'Avertissement.

On en connaît deux états :

I. On lit à la fin : *Chez led N. Langlois rue St.-Jacques à la Victoire.* Le chiffre 3 est à la droite du haut.

II. Les dix premières lignes ont été respectées ; mais, dans le second alinéa, on a effacé les cinq lignes suivantes où l'éditeur parle des ouvrages de Sébastien le Clerc et de la Belle. On lit à cette place : *Il se trouve chez le dit N. Langlois plusieurs petits Livrets de figures par les plus habils Autheurs.* A la dernière ligne, le nom de Langlois a été conservé ; mais son adresse a été effacée, sans que Mariette ait jamais mis son nom ni son adresse sur cette planche.

1102. *Sous-titre.*

(4) Il est au bas d'un paysage représentant une masse de rochers percés de plusieurs ouvertures. Le devant est animé par divers personnages de condition. On lit dans la marge : *Liure de diuers Paisages mis en lumière par Israel Auec priuilege du Roy.*

On en connaît deux états :

I. C'est celui qui vient d'être décrit ; il n'est pas chiffré.

II. Le nom de Langlois remplace celui d'Israël. Le chiffre 4 se voit à droite, en haut et en bas.

1103.

(5) Vue d'un petit château bâti sur un rocher entouré d'eau auquel on accède par un petit pont de bois où se trouvent trois personnages. On lit sur l'eau, au milieu : *Israel ex.*

On connaît deux états de cette pièce :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

Digitized by Google

II. Le nom d'Israel a été effacé. Le chiffre 5 se lit, à droite, en haut et en bas.

1104.

(6) Vue d'une ville fortifiée, entourée d'eau. En avant sont trois soldats.

On connaît trois états de cette pièce :

I. On lit à gauche : *Israel ex.*

II. On voit en outre, à droite, le chiffre 2.

Cette pièce est la seule où nous ayons vu le nom d'Israel accompagné d'un chiffre. Il est possible qu'il existe un tirage dans lequel toutes les pièces portent ainsi le nom d'Israel avec un seul chiffre.

III. Le nom d'Israel a été effacé, ainsi que le chiffre 2. Le n° 6 se lit, à droite, en haut et en bas.

1105.

(7) Vue d'une maison franche derrière laquelle on voit les cimes de quatre arbres. A droite, un grand arbre vu en partie. A gauche, un homme et une femme debout. — Cette pièce a été gravée par *Israël Henriet.*

On connaît deux états de cette pièce :

I. On lit à gauche : *Israel F.*

II. Le nom d'Israel a été effacé. Le chiffre 7 se lit, à gauche, en haut et en bas.

1106.

(8) A droite, une église délabrée près d'un marécage. A gauche, dans le fond, un pont de pierres conduit à un village.

On en connaît deux états :

I. On lit, à droite, dans la marge : *Israel ex.*

II. Le nom d'Israel a été effacé. Le chiffre 8 se lit, à droite, en haut et en bas.

Digitized by Google

1107.

(9) Vue d'un village baigné par une rivière. A droite, des hommes, montés sur une barque, passent l'eau en s'aidant d'une corde fixée aux deux rives. A gauche, un homme monté sur une barque, fait feu sur des oiseaux aquatiques. — Cette pièce a été gravée par *Israël Henriet*. — Elle a été copiée en contre-partie. Cette copie entre dans la composition d'une suite anonyme décrite ci-après et dont chaque pièce porte : *Callot In.* V. n° 1131.

On connaît deux états de l'original :

I. On lit, au milieu, sur un tertre blanc : *Israel F.*

II. Le nom d'Israel a été effacé ; le chiffre 9 se lit, à droite, en haut et en bas.

1108.

(10) Vue d'une rue de village ; au milieu, une croix devant laquelle un personnage est agenouillé. Diverses autres figures animent cette composition.

On en connaît deux états :

I. On lit dans la marge du bas, à droite : *Israel ex.*

II. Ce nom a été effacé. On lit à droite, en haut, le n° 10 et, en bas, le n° 15.

1109.

(11) Vue d'une église bâtie sur un rocher, entre deux arbres dont l'un est sur le rocher même, à droite ; l'autre arbre est dans le bas, à gauche.

On en connaît deux états :

I. On lit sur la terrasse : *Israel excud.*

II. Le nom d'Israel a été effacé et l'on voit, à droite, le chiffre 11, dans le haut, et le chiffre 10 dans le bas.

Cette pièce a été imitée par un maladroit qui a gravé, à la droite du haut, les mots : *Jac. Callot Invent.*

Digitized by Google

1110.

(12) Paysage où l'on voit, à droite, plusieurs maisons dont une auberge, baignées par une rivière. A droite, trois hommes debout et conversant. A gauche, sur l'eau, trois barques dont deux sont montées par divers personnages.

On connaît deux états de cette pièce :

I. On lit à gauche, sur l'eau : *Israel ex.*

II. Ce nom a été effacé. On lit à gauche, en haut, le n° 12 et, en bas, le n° 11.

1111.

(13) Vue d'un ermitage sur un rocher entouré d'eau. On y parvient par un pont de bois joignant deux rochers, à gauche. A droite, un religieux pêche à la ligne.

On connaît deux états de cette pièce :

I. On lit, à gauche, sur la terrasse : *Israel ex.*

II. Cette mention a été effacée; on voit, au milieu du haut, le n° 13 et le n° 12 à la gauche du bas.

1112.

(14) Paysage où l'on voit, au milieu, un grand arbre près d'un chemin où se trouvent deux personnages : l'un à cheval et l'autre à pied. Dans le fond, à gauche, une rivière sur laquelle est un pont de bois qu'un paysan traverse, en chassant devant lui un baudet.

On connaît deux états de cette pièce :

I. Vers le milieu de la terrasse, on lit : *Israel ex.*

II. Cette mention a été effacée; on voit, à la droite du haut, le n° 14 et, en bas, le n° 13.

Digitized by Google

1113.

(15) Vue d'une forêt où l'on chasse un cerf.

Il est possible qu'il existe deux états de cette pièce ; mais nous n'avons pas rencontré le premier qui devrait porter : *Israel ex.*

Dans toutes les épreuves qui ont passé sous nos yeux on voit, à droite, en haut, le n° 15 et, en bas, le n° 14.

Cette pièce n'existe pas dans la suite de la Bibliothèque de l'Arsenal dont toutes les planches sont de premier état. Elle s'y trouve remplacée par une petite chasse au lièvre que nous décrivons ci-après.

1113 *bis.*

(15 *bis.*) Vue d'une plaine où trois cavaliers chassent, à courre, deux lièvres qui sont sur le point d'être forcés par les chiens. La chasse se dirige à gauche. A droite, un grand arbre au-dessous duquel on lit, dans la marge : *Israel ex.* Le fond représente le profil de la ville de Nancy lequel semble être une réduction du grand profil de la même ville par Israël Silvestre (Voy. M. Faucheux Catalogue de Silvestre, page 251).

Largeur : 166 ***millim.*** ***Hauteur :*** 89 ***millim.*** ***dont*** 7 ***de marge.***

Il est probable que cette planche, gravée par Collignon, a été perdue et remplacée, plus tard, par la chasse au cerf. On pourrait supposer aussi que cette chasse au lièvre, qui est rare, a été remplacée, dans la suite en question, par une des pièces d'Henriet, et qu'il existe aussi un autre paysage de Collignon dont la seconde pièce d'Henriet aurait pris la place. Mais, jusqu'à présent, la substitution de la chasse au cerf à la chasse au lièvre paraît être l'hypothèse la plus vraisemblable. A la Bibliothèque de l'Arsenal, on voit les deux pièces gravées par Henriet, de premier état (nos 1105 et 1107), avec la chasse au lièvre ; mais non la chasse au cerf.

Digitized by Google

1114.

(16) Paysage boisé où l'on voit un gentilhomme donnant la main à une dame. Devant eux, un personnage danse au son d'une mandoline.

On connaît deux états de cette pièce :

I. Sur la terrasse, à gauche, on lit : *Israel ex.*

II. Cette mention a été enlevée; on lit à la droite du haut le n° 16 qui se trouve reproduit à la gauche du bas.

1115.

(17) Paysage où l'on voit, au milieu du fond, une église de village entourée d'arbres. A droite et à gauche, des maisons; divers personnages, dont un cavalier, à droite, animent cette composition.

On connaît deux états de cette pièce :

I. Sur la terrasse, à droite, on lit : *Israel ex.*

II. Cette mention a été effacée; le n° 17 se lit, à droite, en haut et en bas.

1116.

(18) A droite, un château entouré d'eau et dont le pont levis est traversé par un cavalier. Du même côté, un chasseur agenouillé tire sur des canards. A gauche, un cavalier galoppe vers le château.

On connaît deux états de cette pièce :

I. On lit, à droite, sur la terrasse : *Israel ex.*

II. Cette mention a été enlevée et on lit, à droite, en haut et en bas, le n° 18.

Cette estampe a été copiée en contre-partie. Voyez ci-après n° 1153.

Digitized by Google

1117.

(19) Paysage où l'on voit, à droite, une chaumière; puis une croix devant laquelle un personnage est agenouillé. A gauche, un homme portant une botte et précédé d'un chien se dirige vers cette chaumière.

On connaît deux états de cette pièce :

I. On lit, à gauche, sur la terrasse : *Israel ex.*

II. Cette mention a été enlevée; le n° 19 se lit, en haut, à droite; puis, en bas, à gauche.

1118.

(20) Marine où l'on voit, à gauche, une masse de rochers et, à droite, des fortifications. Sur la mer, un vaisseau et plusieurs barques.

On connaît deux états de cette pièce :

I. On lit, à droite, sur l'eau : *Israel ex.*

Cette mention a été enlevée; le n° 20 se voit, à droite, en haut et en bas.

1119.

(21) A gauche, une fontaine. Au milieu, un bassin où s'abreuve un cheval.

Cette pièce a été imitée dans la suite portant à chaque pièce : *Callot In.* Voy. n° 1124.

On connaît deux états de l'original :

I. A gauche, sur la terrasse, on lit : *Israel In.*

II. Cette mention a été enlevée. On lit à droite, dans le haut, le n° 21 qui se trouve reproduit, au bas, à gauche.

Digitized by Google

1120.

(22) Paysage marécageux où l'on voit, à droite, de grands arbres sous lesquels un chasseur tire sur des canards.

On connaît deux états de cette pièce :

I. On lit, au milieu de la marge : *Israel ex.*

II. Cette mention a été enlevée. On lit sur le ciel, à gauche, le n° 22 qui se trouve reproduit, à droite, dans la marge du bas.

1121–1149. *Suite de paysages portant : Callot In.*

Nous réunissons, sous ce titre, tous les paysages qui portent l'inscription ci-dessus. Ils sont ainsi rassemblés au tome sixième de l'œuvre de Callot à la Bibliothèque impériale, au nombre de vingt-huit. Nous allons en décrire vingt-neuf et il est probable qu'il en existe trente. Les dimensions étant fort variables, nous indiquons celles de chaque pièce. Aucune n'est chiffrée.

Nous présumons que le passage suivant des notes de Mariette s'applique à une partie des morceaux que nous allons décrire.

« Une autre suite de paysages, au nombre de *vingt quatre pièces*, gravée par Silvestre, ou du moins par ses disciples, d'après des dessins de Callot; principalement pour l'usage de ceux qui dessinent le paysage, et particulièrement les ingénieurs et la jeune noblesse. Ils sont tous gravés fort légèrement.

» *Trav.* 5 *pouces* 8 *lig. Hauteur* 3 *pouces.* »

Les vingt-neuf morceaux ci-après décrits ne sont assurément pas de la même main. On a pu en composer des suites factices dont le nombre de pièces a varié. Bien qu'aucun titre n'ait été gravé pour ces paysages, on a pu les réunir, en plus ou moins grand nombre, sous le titre que Langlois a fait graver par Jean

Digitized by Google

Mariette (voy. n° 1099). On les trouve souvent mélangés avec les dix-neuf paysages pour lesquels ce titre a été exécuté. Collignon nous paraît avoir travaillé à ces deux suites.

On doit remarquer aussi que plusieurs pièces de la suite présentement décrite sont des imitations du Livre de paysages. Voy. n°s 1098-1120.

1121.

(1) A droite, des maisons ; à gauche, un arbre sans feuilles dont un homme coupe une branche avec une hache ; au milieu, une rivière avec un pont en planches. L'inscription : *Callot In* est à droite dans la marge.

154 *millim. sur* 75 ; *plus* 5 *millim. de marge.*

1122.

(2) Une maison, vue par derrière, avec un hangar au premier étage. En avant, deux échelles. A droite : *Callot In.*

140 *millim. sur* 82 ; *plus* 3 *millim. de marge.*

1123.

(3) A gauche, un corps de bâtiment en avant duquel on remarque une tour qui est adossée contre une autre construction, où l'on voit un cadran. A droite : *Callot In.*

157 *millim. sur* 77 ; *plus* 6 *millim. de marge.*

1124.

(4) Au milieu, une fontaine dont le trop plein forme un bassin où nagent des canards. A droite, dans la marge : *Callot In.*

156 *millim. sur* 75 ; *plus* 3 *millim. de marge.*

Cette pièce est une imitation, en contre-partie, d'un paysage qui porte le n° 21 dans le Livre de paysages. Voy. n° 1119.

Digitized by Google

1125.

(5) A gauche, un château au devant duquel passe une rivière qui s'étend à droite où l'on voit trois baigneurs. Au milieu, sous un groupe d'arbres, un chasseur tire sur des canards. Dans la marge, à droite : *Callot In.*

159 *millim. sur* 75 ; *plus* 3 *millim. de marge.*

1126.

(6) Au milieu, un groupe de maisons qui s'étend vers la droite. A gauche, un cavalier et deux personnages à pied; du même côté, un grand arbre. A droite, dans la marge : *Callot In.*

159 *millim. sur* 74 ; *plus* 6 *millim. de marge.*

1127.

(7) Au milieu, vers la gauche, une église de village ; à droite, une rue dans laquelle un homme conduit des bestiaux ; à gauche, un grand arbre ; à droite, dans la marge : *Callot In.*

161 *millim. sur* 75 ; *plus* 4 *millim. de marge.*

1128.

(8) A droite, une maison élevée au milieu d'un enclos à la suite duquel sont plusieurs maisons basses. Au milieu, sur le premier plan, un gentilhomme et une dame auxquels une paysanne fait une indication de la main gauche. A gauche, un groupe d'arbres. Dans la marge, à droite : *Callot In.*

154 *millim. sur* 75 ; *plus* 5 *millim. de marge.*

1129.

(9) Au milieu, une grosse tour casematée et surmontée d'un grand mât, en avant d'une ville. Sur le devant, une rivière qu'on

Digitized by Google

traverse sur un pont en pierres où passe un cavalier. A gauche, des fortifications sur un rocher auquel on accède par un pont d'une seule arche. Dans la marge, à droite : *Callot In.*

160 *millim. sur* 76 ; *plus* 3 *millim. de marge.*

Cette pièce est une copie, en contre-partie, d'un paysage gravé par Israël Henriet. Voy. n° 1206.

1130.

(10) Au milieu, un groupe de maisons en avant duquel se trouve une civière et une roue. A droite, sous un grand arbre, un homme assis ; un chien est debout devant lui. Du même côté : *Callot In.*

144 *millim. sur* 75 ; *plus* 3 *millim. de marge.*

Cette pièce est une copie, en contre-partie, d'un paysage gravé par Israel Henriet. Voy. n° 1208.

1131.

(11) A gauche, une rue de village en arrière d'une rivière qui occupe tout le devant et que traverse, à gauche, un bac où se trouvent trois personnages. L'un d'eux fait avancer cette embarcation en se servant d'une corde fixée aux deux rives. A droite, au delà de l'eau, un colombier et, dans le fond, un moulin. A droite dans la marge : *Callot In.*

159 *millim. sur* 74 ; *plus* 3 *millim. de marge.*

Cette pièce est une copie, en contre-partie, d'une de celles qui ont été gravées par Henriet et qui ont été comprises dans la suite publiée successivement par lui, par Langlois et par Mariette. Dans les derniers tirages, l'original porte le n° 9 répété en haut et en bas. Voy. nos 1107 et 1202.

1132.

(12) Vue d'une ville fortifiée, à droite, qui s'étend jusque sur un rocher à pic. A gauche une rivière encaissée et sur laquelle

Digitized by Google

est un petit pont de bois auprès d'un hangar, à droite. A droite aussi : *Callot In.*

159 *millim. sur* 76 ; *plus* 4 *millim. de marge.*

1133.

(13) A gauche, une rivière fait tourner deux roues de moulin. Au milieu, une femme donne à manger à des poules. A droite, un groupe d'arbres abrite une masure. Sur la terrasse, du même côté : *Callot In.*

146 *millim. sur* 77.

1134.

(14) Une église de village, avec des peupliers de chaque côté, occupe le milieu et la gauche de l'estampe. A droite, un grand arbre vu en partie. A gauche, sur la terrasse : *Callot In.*

145 *millim. sur* 83.

1135.

(15) A gauche, sur le devant, une rivière où sont plusieurs barques ; au fond, une ville fortifiée. Au milieu, une maison en avant de laquelle sont deux personnages. A droite, un grand arbre vu en partie. Au milieu, sur la terrasse : *Callot In.*

152 *millim. sur* 73.

1136.

uche, une masse de rochers au pied desquels est taillé un chemin où s'engage un homme chassant devant lui un cheval qui porte du bois. Au milieu, une rivière traversée par un pont de bois. Au fond, des rochers très-élevés. A droite, un personnage marche en s'aidant d'un bâton. Du même côté, on lit dans la marge : *Callot In.*

160 *millim. sur* 76 ; *plus* 4 *millim. de marge.*

Digitized by Google

1137.

(17) Au milieu du fond, un château entouré de murs et flanqué de tourelles. A gauche, un groupe de sept personnages dont un joue de la mandoline. A droite, un grand arbre, vu en partie, au pied duquel on lit, dans la marge : *Callot In.*

160 *millim. sur* 77 ; *plus* 4 *millim. de marge.*

1138.

(18) A droite, près d'un grand arbre vu en partie, on remarque un cheval lancé au galop et dont le cavalier git, à terre, étendu sur le dos. Deux autres cavaliers galoppent vers la droite. Enfin un dernier cavalier tire un coup de pistolet vers des tentes qu'on aperçoit au fond, à gauche, au pied d'une montagne dont le sommet est fortifié. On lit dans la marge, à droite : *Callot In.*

139 *millim. sur* 86 ; *plus* 7 *millim. de marge.*

1139.

(19) Marine où l'on voit une flotille dont le groupe principal est à gauche. A droite, sur une langue de terre, plusieurs personnages sont occupés à différents travaux. Au fond, à droite, des fortifications et, du même côté, dans la marge : *Callot In.*

154 *millim. sur* 74 ; *plus* 5 *millim. de marge.*

1140.

(20) A droite, une grosse tour en avant d'un terrain longeant une rivière qui occupe la gauche de l'estampe. Au fond, à gauche, un pont de six arches conduit à un château. On lit, à droite, dans la marge : *Callot In.*

145 *millim. sur* 83 ; *plus* 4 *millim. de marge.*

Digitized by Google

1141.

(21) A gauche, un camp fortifié dominé par un rocher du haut duquel trois pièces de canon tirent sur un vaisseau qui cherche à gagner la pleine mer. A droite, un fort entouré par la mer et, du même côté : *Callot In.*

160 *millim. sur* 81 ; *plus* 7 *millim. de marge.*

1142.

(22) D'une voûte de rochers, sous laquelle le spectateur est censé se placer, on aperçoit, au milieu de l'eau, une masse de rochers fortifiés, surmontés par une tour au sommet de laquelle on parvient par un escalier extérieur. A gauche, trois personnages, dont un est en partie caché. A droite, au fond, un moulin et, du même côté, dans la marge : *Callot In.*

157 *millim. sur* 75 ; *plus* 3 *millim. de marge.*

Cette pièce est une copie, en contre-partie, d'une pièce gravée par Israël Henriet. Elle ne fait pas partie du Livre de Paysages publié d'abord par Henriet, et, plus tard, par Langlois Voy. n° 1204.

1143.

(23) Marine représentant un golfe. On y voit plusieurs galères dont celle qui est le plus à gauche tire un coup de canon. A droite, une ville fortifiée qui s'étend sur les hauteurs. Du même côté, dans la marge : *Callot In.*

1144.

(24) Vue d'un rocher entouré par la mer, au milieu de l'estampe. A droite, un pont de quatre arches unit le rocher à une ville fortifiée. Du même côté, dans la marge : *Callot In.*

151 *millim. sur* 74 ; *plus* 5 *millim. de marge.*

Digitized by Google

1145.

(25) A droite, un groupe de maisons surmontées d'arbres et bordant une rivière sur laquelle on voit, à gauche, une barque montée par deux hommes. A droite, sur l'eau : *Callot In.*

141 *millim. sur* 76.

1146.

(26) Vue d'une église avec son presbytère, à droite. A gauche, deux arbres. On lit, à droite : *Callot In.*

141 *millim. sur* 94 ; *plus* 4 *millim. de marge.*

1147.

(27) Au milieu, un groupe de maisons auquel se relient des fortifications qui s'étendent vers la droite et en avant desquelles se trouve un pont de bois jeté sur une rivière qu'on ne voit qu'en partie, à droite. Du même côté, sur la terrasse : *Callot In.*

144 *millim sur* 79.

1148.

(28) A gauche, une place fortifiée avec un fossé plein d'eau sur lequel le pont-levis est abaissé. Au milieu, vers la droite, deux personnages assis et vus par le dos. A gauche, dans la marge : *Callot In.*

140 *millim. sur* 82 ; *plus* 3 *millim. de marge.*

1149.

(29) Une petite église se voit à droite sur une élévation. Au milieu, plusieurs maisons. A gauche, un grand arbre, vu en partie, avec une palissade au bas. A droite, dans la marge : *Callot In.*

158 *millim. sur* 76 ; *plus* 5 *millim. de marge.*

Digitized by Google

1150-1167. *Suite de paysages anonymes.*

Elle a beaucoup de rapports avec la précédente, tant pour le dessin que pour la gravure, et elle ne s'en distingue que par l'absence de tout nom d'auteur, de graveur et d'éditeur. Elle n'est point chiffrée, et nous n'avons trouvé aucun titre qui s'y rapporte. On rencontre souvent des pièces de cette suite mêlées avec celles qui ont été ci-dessus décrites. Ce mélange est quelquefois classé sous le titre gravé par Jean Mariette, qui y convient. C'est celui que nous avons décrit n° 1099.

Le nombre des pièces dont cette suite anonyme doit se composer ne nous est pas exactement connu. Les deux exemplaires les plus complets que nous ayons vus n'excèdent pas le nombre de dix-huit. L'un de ces exemplaires se trouve au Tome sixième de l'œuvre de Callot, à la Bibliothèque impériale.

1150.

(1) Au milieu, un château entouré d'eau et flanqué de deux tourelles ; à droite, un canonnier près de sa pièce ; à gauche, un grand arbre vu en partie.

158 *millim. sur* 75.

1151.

(2) A gauche, une église vers laquelle se dirigent deux religieux. En avant, du même côté, une femme fait la charité à un mendiant. A droite, une rivière sur laquelle est une barque con-

Digitized by Google

tenant deux sacs et qu'un homme, à terre, fait approcher du rivage. Au fond, un pont de bois. Dans le lointain, à droite, un pont de pierres, dont on ne voit que deux arches, conduit à une ville.

160 *millim. sur* 75.

Cette pièce a été copiée en contre-partie et dans de plus petites dimensions.

122 *millim. sur* 60.

Il en existe encore une autre copie, aussi en contre-partie, avec quelques changements. L'homme qui tire la barque est remplacé par deux cavaliers. La rivière est couverte d'embarcations. On lit au milieu, sur la terrasse : *Jac. Callot In. F. V. W. ex.*

154 *millim. sur* 75.

1152.

(3) Au milieu, un énorme rocher au bord de la mer qui est à droite. Un chemin creux est pratiqué en avant. A gauche, un grand arbre vu en partie, sous lequel un personnage portant une houe semble parler à un homme accroupi au pied du rocher.

162 *millim. sur* 77.

1153.

(4) A gauche, un château entouré d'eau et dont le pont-levis est traversé par un cavalier. Du même côté, un chasseur agenouillé tire sur des canards. A droite, un cavalier galoppe vers le château.

158 *millim. sur* 74.

Cette estampe est une copie, en contre-partie de celle qui, dans le Livre de paysages publié par Langlois, porte en haut et en bas les chiffres 18. Voy. n° 1116.

Digitized by Google

1154.

(5) A gauche, une église. Au fond, une montagne au pied de laquelle coule une rivière traversée, à droite, par un pont de pierres qu'on voit dans le lointain.

160 *millim. sur* 75.

1155.

(6) Vue d'un château entouré d'eau de tous côtés et dont les murs sont crénelés. On y accède par un pont en bois dont l'entrée est à droite de l'estampe et dont le pont-levis est abaissé. A droite, un grand arbre vu en partie. Au fond, à gauche, une église.

148 *millim. sur* 76.

1156.

(7) Une fortification, au milieu de l'estampe, est entourée de fossés communiquant à la mer qu'on voit au fond; à droite, un petit bataillon carré avec des tentes; au fond, à droite, une ligne de défense.

150 *millim. sur* 77.

1157.

(8) Marine où l'on voit, à gauche, des rochers sur lesquels sont trois soldats dont deux tirent des flèches. Au milieu, un combat naval. Au fond, à droite, une ville fortifiée dominée pas un grand rocher.

158 *millim. sur* 73.

Le combat entre deux galères qu'on voit au milieu de l'estampe est une imitation du n° 544.

Digitized by Google

1158.

(9) A droite, un château fort flanqué de tours et entouré d'eau, avec un pont-levis. Près du fossé, deux personnages debout. Sur le devant, au milieu, deux autres personnages, dont un debout et l'autre assis. La figure debout est celle d'une femme tenant un panier passé à son bras gauche. Dans le fond, à gauche, une église.

147 *millim. sur* 84.

1159.

(10) Groupe de maisons auxquelles on parvient par un escalier qu'un religieux s'apprête à gravir. A droite, une femme montée sur un âne. Entre ces deux personnages, on voit un homme armé d'un bâton et se dirigeant à droite. Dans le fond, à gauche, une église.

158 *millim. sur* 75.

1160.

(11) Le fond est occupé par une maison de campagne entourée de murs et bâtie sur une élévation. En avant, un puits, sur la margelle duquel une figure se penche. A droite, un homme assis, vu par le dos.

141 *millim. r* 82.

1161.

(12) Au fond, un château en partie ruiné. Sur le devant, une rivière fait mouvoir un moulin adossé au château. Aucun personnage ne se voit dans cette composition.

142 *millim. sur* 81.

Digitized by Google

1162.

(13) Vue d'une église de village avec deux peupliers derrière. A gauche, en avant, une maison délabrée; du même côté, un grand arbre sans feuillage, vu en partie.

151 *millim. sur* 81.

1163.

(14) Vue d'un moulin à vent, à gauche, sur une élévation. Au fond, à droite, une colline fortifiée.

142 *millim. sur* 77.

1164.

(15) A gauche, une maison en avant de laquelle se voit un carrosse attelé de deux chevaux. A droite, une rivière dont les bords sont escarpés et sur laquelle se trouve une grande barque.

143 *millim. sur* 76.

Cette estampe se rencontre aussi en contre-partie de celle que nous venons de décrire. Les deux pièces présentent plusieurs changements, et nous ne pouvons dire quelle est celle qu'on doit considérer comme ayant été gravée la première.

1165.

(16) A gauche, un château en partie ruiné dont la porte est surmontée d'un écusson. Au milieu, un hacquet. A droite, un paysan et deux ânes sous deux grands arbres.

159 *millim. sur* 77.

1166.

(17) Marine représentant la rade de la Rochelle et la ville dans le fond. On voit plusieurs vaisseaux en rade et un grand nombre

Digitized by Google

de soldats sur les ouvrages de défense. On lit, au milieu de la marge : *Veüe de la Rochelle.*

Cette pièce est la seule de la suite où il y ait une inscription.

152 *millim.* sur 77; *dont* 6 *de marge.*

1167.

(18) On voit, à droite, un soldat poursuivi par deux femmes sorties d'une auberge et qui cherchent à reprendre divers ustensiles que ce soldat a dérobés. A gauche, un puits.

115 *millim. sur* 68.

Cette pièce est rangée, à la Bibliothèque impériale, au-dessous de la vue de la Rochelle ; cependant elle ne paraît pas faire partie de la suite anonyme que nous venons de décrire. Elle est fort joliment gravée.

1168–1173. *Suite de six paysages publiés par Langlois dit Ciatres, Ciartres ou Chartres.*

On lit dans Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 87 : « Six paysages de forme longue, d'après Callot, sans nom de graveur, mais seulement avec celui du vendeur qui étoit Ciatres (Langlois); ils sont chiffrés par le haut. »

La note suivante de Mariette paraît se rapporter à cette suite.

« Une suite de six paysages dont la première feuille représente une église de village environnée de quelques maisons.

» Ciartres, qui en avait les planches, a fait graver *à toutes* le nom de J. Callot in. Il se peut faire qu'elles soient de son dessin et peut-être gravées par Collignon ; mais je n'oserais trop l'assurer.

» *Trav.* : 7 *pouces* 8 *lignes. Hauteur* : 3 *pouces* 8 *lignes.* »

Digitized by Google

Nous n'avons jamais vu cette suite complète avec *J. Callot In* et l'*excudit* de Ciatres. L'exemplaire qui se trouve au Tome sixième de l'œuvre de Callot, à la Bibliothèque impériale, ainsi que deux autres qui sont passés sous nos yeux, ne contiennent ces mentions que sur la première et la troisième pièce. Nous les avons vues aussi sur la quatrième. Cependant Mariette est tellement affirmatif, qu'il est difficile de révoquer en doute l'existence d'un état de la suite entière avec ces mentions. La description qui va suivre est conforme à la suite de la Bibliothèque impériale.

Largeur : 203 *millim. Hauteur* : 95 *millim.*

1168.

(1) Au milieu, une église de village environnée de plusieurs maisons, lesquelles sont, elles-mêmes, entourées de palissades. Sur le devant, plusieurs personnages, dont un assis et vu par le dos, sous un arbre, à droite. Au bas, sur la terrasse : *I. Callot In Ciartres exc.*

1169.

(2) Une rivière, fuyant dans le fond, occupe le devant et la gauche de l'estampe. A gauche, un pêcheur à la trouble à côté d'un chasseur qui tient son chien en laisse. A droite, un bateau monté par un homme porteur d'une hotte et qui s'apprête à débarquer. Du même côté, un autre personnage porteur d'une houe. Plus loin, un groupe de maisons dont la principale est entourée d'une muraille crénelée. — M. Regnault-Delalande (Catalogue de Silvestre, p. 214) dit avoir vu cette pièce avec l'inscription : *I. Callot In. Ciatres ex.*

1170.

(3) Vue d'une rue de village où se voient deux cavaliers et plusieurs piétons. A droite, une chèvre près d'une palissade. On lit, à gauche : *I Callot jn. Ciartres exc.*

Digitized by Google

1171.

(4) Vue d'une rue de village où l'on voit une femme, à droite, conduisant deux vaches. En avant et du même côté, un puits; au milieu, un homme vu par derrière et porteur d'une houe. A gauche, un grand arbre. On lit à gauche : | *Callot In. Ciartes exc.*

1172.

(5) Vue d'un enclos où se trouve, au milieu du fond, une chapelle rustique accompagnée de bâtiments peu élevés. A gauche, un vieil arbre en avant duquel se trouve une fontaine. Divers personnages et trois vaches animent cette composition.

1173.

(6) A gauche, une rivière surmontée d'un pont de deux arches près duquel on voit plusieurs baigneurs. Au fond, une église. Au milieu, un arbre mort au pied duquel un homme est assis.

Pièces qui ne paraissent se rapporter à aucune des suites ci-dessus décrites.

Nous avons rencontré, dans l'œuvre autrefois possédé par M. Robert-Dumesnil, deux pièces rangées par lui parmi celles qui composent le Livre de paysages publié par Langlois (nos 1098-1120). Il ne serait pas impossible qu'elles aient fait, originairement, partie de cette suite, dont elles ont, à peu près les dimensions; mais il est certain qu'elles n'ont pas été comprises dans les tirages faits successivement par Langlois et par Mariette avec le titre gravé par ce dernier pour celui de Collignon, suivant toute vraisemblance, elles ont été gravées par Collignon.

En voici la description :

Digitized by Google

1173 *bis.*

Première pièce : A gauche, une maison à plusieurs étages, au devant de laquelle est un balcon sur lequel se tiennent deux personnages. Au milieu, un homme, dirigé à droite tire un coup de fusil sur des canards, en avant d'un pont de bois. Le fond est occupé par une montagne. A droite, deux personnages sont assis et vus par le dos, en avant d'une charrette. On lit, à gauche, sur la terrasse : *Israël excud.* — Cette pièce n'est pas chiffrée.

Largeur : 156 ***millim.*** ***Hauteur*** : 75 ***millim.***

1173 *ter.*

Deuxième pièce : Un grand arbre fourchu, vu en partie, occupe le milieu de l'estampe. Au fond, vers la gauche, une petite église. A droite, un arbre vu en partie. Entre les deux grands arbres, un petit groupe de maisons et six petits arbres. En avant des maisons, un homme précédé d'un chien porte une hotte. A droite, en avant de l'arbre qui est de ce côté, on voit un chemin et, à l'extrémité du fond, sur ce chemin, une figure de femme appuyée sur un bâton. — Cette pièce nous semble être de Collignon, imitant la manière d'Israël Henriet. — Elle n'est pas chiffrée et ne porte pas l'*excudit* d'Israël.

Largeur : 140 ***millim.*** ***Hauteur :*** 74 ***millim.***

Digitized by Google

§ II.

Morceaux dont les graveurs ont pu être reconnus.

BREBIETTE pierre.

Peintre, dessinateur et graveur, né à Mantes, en 1598; *mort vers le milieu du dix-septième siècle.*

1174. *Joute sur l'eau.*

On voit, au milieu de l'estampe, un grand nombre de barques montées par les acteurs de la joute. A droite, un pont de pierres garni de spectateurs. A gauche, des maisons établies sur pilotis, en avant desquelles, sont divers personnages qui montent après une corde attachée de deux côtés et faisant arc. — Morceau anonyme.

Largeur : 205 *millim.* ? *Hauteur :* 98 *millim.* ?

Nous n'avons vu de cette pièce qu'une épreuve sans marge et sans aucun nom d'éditeur en dedans du trait carré. Nous pensons, sans toutefois pouvoir l'affirmer, que les mentions ci-après se rapportent à cette pièce qui nous paraît appartenir à Brebiette, pour la gravure.

On lit dans Gersaint, p. 87 du Catalogue de Lorangere : « Un paysage à peu près de la même grandeur (que ceux qui portent l'*excudit* d'Herman Weyen; v. nos 1179 à 1186) et qui représente une joute sur l'eau, de l'édition de le Blond. »

Dans les notes manuscrites de Mariette, article Brebiette, on trouve les mentions suivantes : « Trois dessins de paysages, goût de Callot. — Fête sur l'eau où des mariniers joutent ensemble et d'autres tirent à l'oyë.

» *Hauteur : 4 pouces, Trav. :* 7 *pouces* 6 *lignes.* »

Digitized by Google

CAPITELLI BERNARDINO.

Né à Sienne ; florissait dans la première moitié du dix-septième siècle.

Cet artiste, dont nous mentionnons d'autres travaux, lorsque nous parlons des imitateurs de Callot, (v. nos 1305 à 1311) nous paraît avoir gravé la petite place de Sienne dont le dessin passe pour avoir été fourni par Callot. V. n° 1036.

On trouve la mention suivante au fol. 22 des notes manuscrites de Mariette : « Un festin gravé à l'eau forte par Bernard Capitelli, d'après un dessin dont on attribue l'invention à J. Callot. » Cette pièce est le Repas de l'enfant prodigue décrit ci-après n° 1307. C'est une imitation du Brelan.

COLLIGNON LOUIS-FRANÇOIS.

Elève de Callot, dessinateur et graveur à l'eau forte.

Tous les biographes s'accordent à dire que Collignon est né à Nancy, en 1621. Le lieu de sa naissance est effectivement indiqué par une pièce représentant Salomon et la reine de Saba, dans laquelle l'artiste se dit nancéien, *Nanceianus*. Mais cette même pièce, qui n'est pas dans le goût de Callot, porte la date de 1631 : ce qui oblige à reculer de dix années, au moins, la date de 1621 à laquelle on rapporte généralement l'époque de sa naissance. — On ignore l'époque de sa mort.

On ne le connaît généralement que sous le prénom de *François*, qu'il prenait le plus ordinairement. Il a cependant signé plusieurs pièces avec l'initiale L. Col-

Digitized by Google

lignon, ce qui nous autorise à penser qu'il s'appelait également *Louis*.

La pièce représentant la reine de Saba a été gravée à Augsbourg. Cette ville paraît avoir été la première résidence de Collignon après qu'il eut quitté Nancy. Il était à Paris en 1639 et il gravait pour le compte de François Langlois dit Ciartes. Il doit avoir fait plusieurs voyages à Rome, où il fut éditeur d'estampes aussi bien qu'à Paris.

Collignon a beaucoup gravé d'après Callot et aussi d'après la Belle, Silvestre, Lincler et autres.

1173. *Profil de la ville de Toul.*

Grande pièce en largeur dans laquelle on voit, au fond, la ville de Toul dominée par des montagnes. Sur le devant, plusieurs personnages dans des attitudes diverses. A gauche, sous un arbre au premier plan, un groupe de trois gentilshommes dont un derrière l'arbre. Sur le second plan, des paysans font la moisson. On lit dans la marge : PROFIL DE LA VILLE DE TOVL EN LORRAINE. — A gauche : *Israël Siluestre, del.* et, à droite : *Cum priuilegio Regis.*

Larg. : 558 *millim. Haut.* : 280 *millim. dont* 30 *de marge.*

Cette pièce a donné lieu à de nombreuses controverses. Suivant Gersaint (Catalogue de M. de Lorangere, p. 103), elle a été gravée par Silvestre d'après Callot. La mention *Israel Silvestre del.* proteste contre cette attribution, et il paraît évident que Silvestre a dessiné cette pièce en s'inspirant de Callot, surtout pour le groupe de personnages qui est à gauche. En tout cas, il est certain que Silvestre n'a pas gravé le morceau dont il s'agit.

Digitized by Google

Mariette, qui ne s'était pas d'abord expliqué à cet égard dans la note que nous allons reproduire, attribue la gravure à Collignon dans une autre note retrouvée par M. Faucheux (Catalogue de Silvestre, n° 307). M. Faucheux se range à l'avis de Mariette, en faisant remarquer que le paysage du siége de Thionville qui est dans le grand Beaulieu et que Collignon a signé, rappelle la manière de l'auteur du Profil de Toul.

Dans sa première note, Mariette repousse, de la manière suivante, l'attribution du Profil de Toul à Callot :

« A ce que quelques-uns prétendent, cette pièce a été gravée sur un dessin de Callot ; quoique Silvestre, qui avait la planche et qui devait en être instruit, y ait fait écrire son nom : *Israël Silv. del.* Effectivement il y a beaucoup de la manière de Callot ; mais ignore-t-on que Silvestre a cherché, dans ses commencements, à imiter la manière de ce maître ? »

Voici la seconde note de Mariette d'après laquelle M. Faucheux attribue la pièce dont il s'agit à Collignon : « Profil de la ville de Toul, en Lorraine, gravé par Fr. Collignon, d'après le dessin d'Israel Silvestre. » Mais nous devons dire que cette opinion n'a pas été définitive ; car une note postérieure de Mariette, reproduite par M. de Montaiglon, t. V, p. 215, porte ce qui suit : « Je ne crois pas de Collignon ; plustost d'Israel Henriet. »

On peut remarquer, en effet, que cette pièce est gravée d'une pointe un peu forte et qui rappelle celle d'Israel Henriet ; mais il ne faut pas oublier que, dans ses commencements, Collignon a beaucoup imité la manière d'Israël Henriet, et que Mariette, lui-même, attribue à Collignon certains paysages qui ont été gravés par Henriet (v. nos 1105 et 1107). Le doute entre ces deux artistes est certainement permis ; mais nous inclinons fortement en faveur de Collignon.

1176. *La Quiquengrogne.*

« Plan du château de Moyen, anciennement dit Quiquengrogne, etc., réputé avoir été gravé par Collignon

Digitized by Google

d'après Callot. » (Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 87.)

Cette pièce, dans laquelle rien ne rappelle Callot, porte, dans sa marge, la mention suivante :

PLAN DV CHASTEAV DE MOYEN ENTINEMENT DIT QVI-QVENGROGNE BASTI LAN, 1441, ASSIEGÉ PAR MONSEIGNEVR DV HALLIER | GOVVERNEVR DES DVCHES DE LORRAINE ET DE BAR LAN. 1639. DEDIÉ ET PRÉSENTÉ A MONDIT SEIGR. *François Collignon fecit.*

Larg. : 279 *millim. Haut. :* 186 *millim. dont* 10 *de marge.*

On connaît deux états de cette pièce :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. La faute de l'inscription a été corrigée, et le sixième mot est écrit ANCIENEMENT.

On lit, au sujet de cette pièce, dans les notes manuscrites de Mariette : « Plan du château de Moyen, assiégé en 1639 par M. du Hallier. Cette pièce est certainement de Collignon. Callot n'y a aucune part. »

La pièce que nous avons décrite paraît être la même que celle dont parle Mariette, et il est étonnant que Gersaint ait pu l'attribuer à Callot, puisqu'elle porte en toutes lettres : *Collignon fecit.*

Les ruines du château de Moyen se voient encore aujourd'hui sur une élévation qui domine le village de ce nom traversé par la route départementale de Lunéville à Rambervillers. Nous empruntons au savant travail de M. Lepage (Statistique historique du département de la Meurthe) les détails que nous rapportons ci-après sur le château qui fait le sujet de notre estampe. M. Lepage cite celle de Cochin qui se trouve dans Beaulieu, et il n'a pas connu celle de Collignon qui est beaucoup plus exacte.

Le village de Moyen était autrefois une des nombreuses posses-

Digitized by Google

sions de l'évêché de Metz enclavées dans les états des ducs de Lorraine. Le château fut commencé vers 1444 par Conrad Bayer de Boppart, évêque de Metz, qui contraignit les bourgeois d'Epinal, dont il était seigneur, à y faire des corvées. « Les seigneurs des environs en murmurèrent : l'évêque ne s'en mit pas en peine et nomma ce château *Qui qu'en grogne*, pour marquer le mépris qu'il faisait de leurs discours..... Le château de Moyen était carré, avec une grande enceinte fortifiée de cinq tours placées aux côtés du nord et de l'orient. Le corps du château était environné de fossés et de murs bien solides..... En 1634 ce château, occupé par les troupes de Charles IV, fut assiégé par le maréchal de la Force, dans le but d'attirer le duc en campagne. Le château se rendit, faute d'eau, au bout de six jours ; la garnison en sortit avec armes et bagages. Les soldats lorrains, mal payés et mal disciplinés, continuaient cependant à désoler le pays sans distinction d'amis ou d'ennemis. Ils attaquèrent et reprirent ce château en 1636 et se servirent de ce lieu, comme d'une forteresse, pour exercer plus hardiment leurs ravages dans la province. En 1639, du Hallier, gouverneur de Nancy, pour réprimer ces désordres, alla assiéger le château de Moyen. Thouvenin, capitaine du régiment lorrain de Saint-Baslemont, y était enfermé avec cent hommes. Le siége fut commencé le 1er août 1639, et le château ne fut pris que le 15 septembre de la même année (c'est par erreur que la gravure de Cochin indique la prise du château en 1641). On y tira plus de 4000 coups de canon. Quelque temps après, cette forteresse fut démolie, ainsi que la plupart des châteaux de la Lorraine. Elle n'a pas été rétablie depuis cette époque » (M. Lepage, Statistique de la Meurthe, Vo Moyen).

1177. *La Brouette.*

Paysage où l'on voit, à gauche, un homme qui roule une brouette ; à droite, un groupe auprès d'un feu al-

Digitized by Google

lumé à côté d'une charrette dételée, et, dans le fond, une église. — Morceau anonyme.

Hauteur : 229 *millim. Largeur :* 106 *millim.*

Cette pièce est rangée, à la Bibliothèque impériale, parmi celles qui ont été gravées d'après Callot. Nous en avons rencontré des copies en contre-partie. On lit dans le haut : *Veüe d'un des environs de Nancy.*

1178. *Le Colombier (1re planche).*

Vue d'un village dont la rue principale est animée de plusieurs personnages et de bestiaux. A droite, près d'un puits, en avant d'une maison, un colombier soutenu sur une perche, et plus loin les ruines d'un bâtiment. — Morceau anonyme qui paraît avoir été gravé par Collignon, en Lorraine ; car on en rencontre des épreuves tirées sur papier au chiffre de Charles IV (double C traversé de la croix de Lorraine).

Largeur : 205 *millim. Hauteur :* 108 *millim.*

Mariette n'a pas connu cette pièce ; mais il décrit la suivante, qui en est une copie en contre-partie.

1178 *bis. Le Colombier (2e planche).*

« Vue d'un village où l'on remarque, à gauche, près de la maison qui est le plus sur le devant, une espèce de colombier soutenu en l'air sur une perche, et, plus loin, les ruines d'un bâtiment. — Gravé à l'eau forte par Fr. Collignon d'après un dessin de Callot. » (Mariette, notes manuscrites, fol. 57). — Morceau anonyme.

Largeur : 200 *millim. Hauteur :* 104 *millim.*

Digitized by Google

On connait deux états de cette pièce :

I. C'est celui qui vient d'être décrit : On lit sur la terrasse, à droite : *Israel exc.*

II. Cette inscription a été effacée et remplacée par une autre dont les traces sont peu visibles sur les épreuves modernes qu'on rencontre. On y lit seulement : *excud.*

Dans la suite connue sous le nom de *Livre de paysages* et qui est décrite nos 1098-1120, il s'en trouve un grand nombre qui ont été gravés par Collignon ; mais la suite entière n'est pas de lui.

Voy. aussi les deux pièces décrites à la suite du n° 1173 qui nous paraissent appartenir à Collignon. On ne connaît aucune suite à laquelle on puisse les rattacher, à moins qu'elles n'aient fait originairement partie du Livre de paysages. Le goût de Callot s'y retrouve, comme dans la plupart des pièces ci-dessus décrites.

1179-1186. *Suite de paysages publiée par Herman Weyen.*

« Huit paysages de forme oblongue, chiffrés par le bas, à main gauche, gravés par Callot ; de l'impression d'Herman Wegen. » (Lisez Weyen. — Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 87).

Larg. : 195 *à* 204 *millim. Haut. :* 96 *à* 112 *millim. dont* 5 *à* 7 *millim. de marge, sauf les trois dernières qui n'ont que la marque du cuivre.*

Cette suite, qui paraît avoir été gravée par Collignon, a été attribuée à ce maître par M. Robert-Dumesnil, dans l'un de ses catalogues de vente. En tout cas, il est certain qu'elle n'a pas été gravée par Callot. Elle est, tout au plus, d'après lui.

Digitized by Google

1179.

(1) Un chemin, qui prend naissance au fond de l'estampe, vient aboutir, en tournant, à une maison bâtie sur une élévation à droite et en avant de laquelle se trouve une croix. Divers personnages animent cette composition, qui n'est pas chiffrée. On lit dans la marge : *A Paris, de l'imprimerie d'Herman Weyen, ruë Saint-Jacques, à l'Enseigne Saint-Benoist. Auec Privilege du Roy.*

1180.

(2) Vue d'une église à gauche, au milieu. La droite est occupée par une charrue près de laquelle on voit une roue brisée. On lit à droite : *Herman Weyen excud. Auec Privilege.* — Nous avons vu une épreuve de cette pièce avec le n° 2, mais avant l'*excudit* d'Herman Weyen.

1181.

(3) Vue d'une rue de village. A gauche, une maison franche avec une girouette. Au milieu, un âne chargé de bagages et précédé de son conducteur. A droite, des maisons de paysans avec deux roues en avant d'une palissade. On lit dans la marge, à droite : *Herman Weyen excud. Auec Priuilege*, et, à gauche, le n° 3.

1182.

(4) Au milieu, vers la droite, une église entourée de murs. A droite, un grand arbre près duquel est un chasseur tenant son chien en laisse. Sur le premier plan, du même côté, un homme vu par le dos portant une houe. L'excudit d'Herman Weyen est à droite, dans la marge, et le n° 4 se lit à gauche.

Digitized by Google

1183.

(5) Vue d'une église de village, vers le milieu, à gauche. A droite, un grand arbre au pied duquel est un homme porteur d'une hotte. A côté de lui paît une vache vue par derrière. Le n° 5 se lit sur la terrasse, à gauche, et un peu plus loin : *Herman Weyen exc. auec Pri.*

1184.

(6) Marine avec une grande barque dont les deux voiles sont déployées. Au fond, à droite, un phare. A gauche, près du rivage, un grand arbre; au fond, du même côté, une ville fortifiée. A gauche, sur la terrasse, le n° 6. — Morceau sans nom d'éditeur.

1185.

(7) Vue d'une rue de village qui se prolonge vers le fond. A gauche, une maison dont le toit est effondré; au milieu du chemin, à droite, un paysan vu par le dos se dirige vers le fond. Du même côté, on lit l'excudit d'Herman Weyen, et, à gauche, le n° 7.

1186.

(8) Des ruines occupent le fond et la droite de l'estampe. A gauche, deux bœufs derrière lesquels est un chasseur tenant son chien en laisse. Du même côté, sur la terrasse, on lit le n° 8. — Morceau sans nom d'éditeur.

Digitized by Google

1187–1198. *Paysages dessinés à Florence, par Callot (*).*

Suite non chiffrée de douze pièces, titre compris. Sauf le titre et la dernière pièce, on lit sur toutes, dans le bas : *Callot in f. Israël ex cum priuil. Regis.* Le titre indique que les pièces sur lesquelles se trouve cette mention ont été dessinées à Florence par Callot ; mais, quoiqu'elles ne portent pas le nom de Collignon, il est certain qu'elles ont été gravées par lui. Félibien dit expressément dans ses Entretiens sur les vies des peintres, T. 2, p. 252 : « Israël fit graver à l'eau forte, par Collignon, des paysages sur les dessins de son maître. » Mariette est du même avis ; mais il compte, avec raison, onze pièces de cette suite comme ayant été gravées d'après les dessins de Callot. La douzième n'est certainement pas d'après Callot. Cette dernière pièce ajoutée à la suite par l'éditeur, et qui en fait partie, n'est point, comme le dit Gersaint (Catalogue de Lorangere, p. 86) une vue du *Campo Vaccino.* Du reste, cette pièce, non plus que le *Campo Vaccino,* n'est pas gravée par Silvestre, mais bien par Collignon.

Largeur : 241 *à* 250 *millim. Hauteur :* 110 *à* 120 *millim.*

Voici la note de Mariette (fol. 56) qui se rapporte à cette suite ; « Une suite de diverses vues ou paysages au nombre de onze

(*) Une pièce de cette suite a été copiée, en contre-partie ; c'est le n° 1189. Nous n'avons pas rencontré de copies des autres pièces de cette suite.

Digitized by Google

pièces dessinées à Florence par J. Callot et gravées ensuite à l'eau forte sur ses dessins par Fr. Collignon son disciple. Celui de ces paysages qui est le premier de la suite est environné d'une bordure d'ornements qui n'est point du dessin de Callot et dont il y a ici une première épreuve sans rien de gravé au-dedans. »

En marge, Mariette a ajouté :

« *Diverse vedute designate in Fiorenza per Jacopo Callot; Israel exc.* Il y a, à toutes : *Callot in. et f.* et cependant, il est certain qu'il en est simplement l'inventeur. De ces onze, il y en a deux, dont l'une est le rocher ci-devant gravé par Callot même, l'autre celui de ces quatre paysages qui représente un moulin à eau; l'un et l'autre avec peu de différences. »

Six de ces vues se trouvent dans le Recueil gr. in-fol. publié par Laurent Cars sous le titre suivant : Recueil de cent vues différentes dessinées d'après nature par Israel Silvestre..., etc. Nous indiquons, dans la description ci-après, les six pièces insérées par Laurent Cars dans sa publication. Les numéros par lui ajoutés, et la suppression du nom de Callot qui se trouvait en avant de l'*excudit* d'Israël, constituent un second état de ces six planches.

1187. *Titre.*

(1) Il représente une vue de Florence dans une large bordure d'ornements portant à sa partie supérieure un cartouche d'armoiries dont le champ est resté blanc. On lit sur une banderole qui se déploie dans le ciel : DIVERSE VEDVTE DESIGNATE IN FIORENZA. *Per Jacopo Callot.* Dans le bas, sur la terrasse : *Israel ex. cum priuilegio Regis.*

On connaît deux états de cette pièce :

I. Le paysage et la banderole ne sont pas encore gravés; mais on lit l'inscription qui doit se trouver sur la banderole dans le second état, et, au bas, l'*excudit* d'Israël.

II. C'est celui qui vient d'être décrit.

Digitized by Google

1188. *Le moulin à eau.*

(2) Vue d'un moulin dont on n'aperçoit pas la roue et dont la vanne est abaissée. Plusieurs pêcheurs se voient en dessus et au-dessous du barrage. Au-dessus du barrage, quatre nageurs.

Cette pièce est la reproduction, avec quelques changements, de nôtre n° 717.

On connaît deux états de cette planche :

I. C'est celui qui est décrit ; les mots : *Callot in. f.* précèdent l'*excudit* d'Israël.

II. Les mots : *Callot in. f.* ont été enlevés ; on lit, dans la marge, à droite, le n° 96.

1189. *Le port de mer.*

Reproduction, avec quelques changements, de notre n° 718. Dans l'estampe présentement décrite, les barques sont plus rapprochées du rivage et le fond est différent.

On connaît deux états de cette pièce :

I. C'est celui qui est décrit ; les mots : *Callot in. f.* précèdent l'*excudit* d'Israël.

II. Les mots : *Callot in. f.* ont été enlevés ; on lit dans la marge, à droite, le n° 95.

Il existe une copie en contre-partie de cette reproduction. On trouve des épreuves modernes de cette copie.

1190. *Le grand rocher.*

(4) Reproduction, avec quelques changements, de notre n° 616. On n'y voit ni aigles, ni banderole, ni armoiries. A droite, un groupe de barques en avant desquelles des matelots, descendus à terre, font la cuisine.

Digitized by Google

1191. *La promenade sur l'eau.*

(5) Une rivière coule à gauche, en avant d'une maison entourée en partie d'un mur crénelé. Deux barques, montées par des gens de qualité, sont au milieu de la rivière. Un cavalier et une dame, à droite, s'apprêtent à monter sur une troisième barque qu'on dispose pour la promenade.

1192. *Les baigneurs.*

(6) Un grand nombre de personnages se baignent au-dessus du barrage d'un moulin, à droite, dont les deux vannes sont abaissées.

On connaît deux états de cette planche :

I. C'est celui qui est décrit; les mots : *Callot in. f.* précèdent l'*excudit* d'Israël.

II. Les mots : *Callot in. f.* ont été enlevés; on lit, dans la marge, à droite, le n° 97.

1193. *La chasse aux oiseaux.*

(7) A gauche, un chasseur tire sur des canards ; au milieu, une tirasse avec trois chasseurs ; à droite, deux chasseurs au faucon, à cheval, accompagnés de piqueurs menant des chiens en laisse.

1194. *La chasse au cerf.*

(8) L'animal poursuivi par des chasseurs et une meute, venant de la droite, s'enfuit vers la gauche. Sur une colline, à gauche, plusieurs édifices en amphithéâtre.

On connaît deux états de cette planche :

I. C'est celui qui est décrit; les mots : *Callot in. f.* précèdent l'*excudit* d'Israël.

Digitized by Google

II. Les mots : *Callot in. f.* ont été enlevés; on lit, dans la marge, à droite, le n° 93.

1195. *Le retour de la chasse.*

(9) Au milieu d'un chemin, un homme à cheval tient un faucon sur le poingt gauche; des pièces de gibier sont attachées à la selle de son cheval. Il est suivi par un piqueur tenant deux chiens en laisse. Ces personnages sont à l'entrée d'un village dominé, à gauche, par d'énormes rochers sur lesquels se voient quelques habitations.

On connaît deux états de cette pièce :

I. C'est celui qui est décrit; les mots : *Callot in. f.* précèdent l'*excudit* d'Israël.

II. Les mots : *Callot in. f.* ont été enlevés; on lit, dans la marge, à droite, le n° 94.

1196. *Le combat naval.*

(10) A gauche, sur la mer, un combat naval. A droite, le canon est tiré de deux forts bâtis sur des rochers très-élevés, au pied desquels se trouve un petit corps de troupes.

1197. *L'embarquement des marchandises.*

(11) Vue d'un port de rivière où l'on voit, à gauche, un grand magasin. Du même côté, une charrette attelée d'un cheval et chargée de marchandises est arrêtée en avant de plusieurs barques dont la plus rapprochée commence à recevoir son chargement.

On connaît deux états de cette planche :

I. C'est celui qui est décrit; les mots : *Callot in. f.* précèdent l'*excudit* d'Israël.

II. Les mots : *Callot in. f.* ont été enlevés; on lit, dans la marge, à droite, le n° 92.

Digitized by Google

1198. *Divers édifices de Rome.*

(12) Pièce gravée par Collignon sur le dessin de Silvestre, et dans laquelle Callot n'est évidemment pour rien. M. Faucheux, dans son Catalogue de l'œuvre de Silvestre, n° 11, p. 57 et 58, indique qu'elle fait partie d'une suite de neuf pièces. Nous ne pouvons mieux faire que de lui emprunter sa description : « Le fond représente une vue de la campagne de Rome ; à droite, sur le bord de l'estampe, on voit un mur très-élevé (celui du bastion du château Saint-Ange) : il est surmonté d'une guérite sous laquelle on voit les armes du Pape ; auprès de la guérite se trouve un soldat qui regarde par-dessus le mur. Au bas de ce mur sont deux hommes assis, et, vers le milieu, deux autres plus petits, également assis. Un peu plus sur la gauche, et, au second plan, on voit une église avec un clocher quadrangulaire surmonté d'un dôme. C'est l'église Saint-Jérôme. Enfin, tout à fait à gauche, il y a un édifice, percé de nombreuses fenêtres, au-dessus duquel apparaissent les deux clochers de l'église de la Trinité du Mont. Dans le milieu, on voit des maisons éparses et des arbres. » — On lit, à gauche, sur l'eau : *Israel ex. cum priuil. Regis.*

Largeur : 251 *millim. Hauteur :* 115 *millim. dont* 17 *de marge blanche.*

Cette pièce n'a aucun rapport avec celle dont parle Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 86, dans les termes suivants : « Le douzième de ces paysages que l'on y joint, et qui représente le *Campo Vaccino*, n'est point de Callot, mais de Silvestre ; et quelques-uns le croient d'après la Belle. » Cette indication ne peut se rapporter qu'au n° 17-1, du Catalogue de l'œuvre de Silvestre par M. Faucheux, ou bien au n° 21-6. Nous pensons cependant qu'aucune de ces deux pièces ne doit faire partie de la suite ; quoique nous y ayons rencontré quelquefois la *Veüe du Campo Vaccino regardant le Capitole,* qui, de même que la pièce ci-dessus décrite, est gravée par Collignon. C'est le n° 21-6 de M. Faucheux.

Digitized by Google

DAVID CHARLES.

Né à Paris, vers 1600.

1199. *L'homme aux escargots ou le cornard content.*

MM. Huber et Rost, T. 7, p. 105, disent que cette pièce a été gravée par Ch. David, d'après un dessin de Callot. Tel est aussi l'avis de Mariette, fol. 22, et de Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 113. Elle est gravée au burin et représente un homme tenant un escargot sur son doigt; on voit, sur une table, un plat qui en est rempli. Près de l'homme, est un bouc couronné d'escargots.

On lit, sur le dossier d'une chaise : *J. Callot inventor*, et les lettres C. D. — *Rare.*

Hauteur: 237 *millim. Largeur:* 185 *millim.*

DE SON NICOLAS (*).

Gersaint et Regnault-Delalande attribuent à cet artiste un grand nombre de pièces qu'ils disent avoir été gravées d'après les dessins de Callot. Nous en avons vu plusieurs, et il nous a paru que, dans les pièces dont il s'agit, l'artiste rémois a plutôt imité la manière du maître lorrain, que travaillé d'après ses dessins. L'avis

---

(*) Cet artiste a écrit son nom, tantôt en détachant la particule et tantôt d'un seul mot. Dans ces deux manières d'écrire, le D est toujours majuscule.

Digitized by Google

de Mariette est, le plus souvent, conforme au nôtre, et ce motif nous a engagé à renvoyer à notre quatrième section la description de toutes les pièces attribuées à Callot pour la gravure, et à De Son pour le dessin. Outre toutes celles qui sont mentionnées par Gersaint, on en trouvera plusieurs qu'il n'a pas décrites, bien que l'imitation de la manière de Callot y soit évidente. Voy. nos 1320 et suiv.

HENRIET ISRAEL.

Né à Nancy vers 1590; *mort à Paris en* 1661.

Voyez nos Recherches sur cet artiste, Nancy 1852, in-8°. A l'époque de cette publication, nous ne connaissions aucune pièce gravée par Israël Henriet. Outre les morceaux ci-après décrits, qui sont certainement de lui, Mariette lui attribue le Profil de la ville de Toul (n° 1175). Il a aussi, probablement, gravé le saint Laurent décrit n° 1000.

1200-1208. *Paysages.*

Suite non chiffrée dont nous n'avons pu découvrir que neuf pièces et qui est propablement plus considérable. Bien que le nom de Henriet ne s'y trouve pas, cet artiste est suffisamment indiqué par la mention : *Israël F.* qui se trouve sur sept pièces du premier état de cette suite. La neuvième portant *Israël ex.* est cependant d'un faire identique. Le titre étant daté de 1631, il est impossible de les attribuer à Israël Silvestre, né en 1621. D'ailleurs, elles ne sont pas dans sa manière. La mention : *Israël F.*, qui se lit sur sept de ces pièces, ferait supposer que la composition appartient à Henriet aussi bien que la gravure. Cependant il

Digitized by Google

n'est pas impossible que la suite entière ait été gravée sur des dessins de Callot. Nous n'avons vu cette suite de neuf pièces, en premier état, que dans la riche collection de M. Prosper de Baudicour. On en trouve souvent des morceaux isolés dans les anciens œuvres de Callot ; mais ils sont ordinairement de second état. Deux des pièces d'Israël Henriet, qui font partie de cette suite, entrent dans la composition du Livre de paysages gravé par Collignon. V. nos 1105 et 1107.

1200. *Titre.*

(1) Sur une peau enroulée, que soutient, dans sa bouche et dans ses griffes, une espèce de chimère, on lit, en quatre lignes : DIVERSES PAISAGES | *tant de Paris que des environs* | *faicts par Israël* | 1631. — Le tout se détache sur un fond blanc entouré d'un trait carré.

Largeur : 145 millim. Hauteur : 76 millim., dont 2 millim. de marge blanche.

On connaît deux états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit :

II. On lit, à gauche, sur le fond blanc, au-dessus du trait carré : *Israel ex.*

1201.

(2) Vue d'une maison franche derrière laquelle on voit les cimes de quatre arbres. A droite, un grand arbre vu en partie. A gauche, un homme et une femme debout. — Cette pièce a été insérée dans le Livre de paysages publié par Langlois. Voy. no 1105.

Largeur : 147 millim. Hauteur : 73 millim.

On connaît deux états de cette pièce :

I. On lit, à gauche : *Israël F.*

II. Le nom d'Israël a été effacé. Le chiffre 7 se lit, à gauche, en haut et en bas.

Digitized by Google

1202.

(3) Vue d'un village baigné par une rivière. A droite, des hommes, montés sur une barque, passent l'eau en s'aidant d'une corde fixée aux deux rives. A gauche, un homme, aussi sur une barque, fait feu sur des oiseaux aquatiques. — Cette pièce a été inserée dans le Livre de paysages publié par Langlois. Voyez n° 1107.

Largeur : 145 *millim. Hauteur :* 73 *millim.*

On connaît deux états de cette pièce :

I On lit, au milieu, sur un tertre blanc : *Israël F.*

II. Le nom d'Israël a été effacé ; le chiffre 9 se lit, à droite, en haut et en bas.

1203.

(4) Le milieu de l'estampe est occupé par une grande tour, dans le genre de l'ancienne tour de Nesle et s'élevant près d'une rivière sur laquelle, à gauche, on voit un pont en pierre de quatre arches, en avant d'un bourg, dont le clocher est flanqué de quatre clochetons. A droite, on aperçoit, au dela d'un groupe de maisons, une grande tour carrée à quatre étages. On lit, à gauche, sur l'eau, *Israël F.*

Largeur : 140 *millim. Hauteur :* 68 *millim.*

1204.

(5) D'une voûte de rochers sous laquelle le spectateur est censé se placer, on aperçoit, au milieu de l'eau, une masse de rochers fortifiés, surmontés par une tour au sommet de laquelle on parvient par un escalier extérieur. A droite, trois personnages dont un est en partie caché. A gauche, au fond, un moulin. A droite, on lit : *Israël F.*

Largeur : 146 *millim. Hauteur :* 71 *millim.*

Cette piéce a été copiée en contre-partie. Voy. n° 1142.

Digitized by Google

1205.

(6) Une rivière baigne le bas de l'estampe où, sur le premier plan, on voit un bateau monté par trois personnes. Au delà de l'eau, à droite, on voit un corps de logis surmonté d'un toit rapide, orné d'une girouette et accompagné d'une tour ronde à plusieurs étages. On lit, dans la marge, à gauche : *Israël F.*

Largeur : 145 *millim. Hauteur :* 76 *millim. dont* 2 *de marge.*

1206.

(7) Au milieu, une grosse tour casematée et surmontée d'un grand mât, en avant d'une ville. Sur le devant, une rivière qu'on traverse sur un pont en pierres, orné de deux statues et où se trouvent cinq personnages. A droite, des fortifications, sur un rocher, auxquelles on accède par un escalier et par un pont d'une seule arche surmontée d'une croix. On lit, à gauche : *Israël fe.*

Largeur : 145 *millim. Hauteur :* 73 *millim.*

Cette pièce a été copiée en contre-partie. Voy. n° 1129.

1207.

(8) Un jeune gentilhomme, campé comme ceux de Callot, est debout à la droite du bas, dirigé à gauche où il regarde une habitation somptueuse dans un enclos garni d'arbres. On lit, à la gauche du bas : *Israël F.*

Largeur : 146 *millim. Hauteur :* 73 *millim.*

1208.

(9) Au milieu, un groupe de maisons en avant duquel une civière et une roue sont appuyées sur un mur percé d'une porte, près de laquelle est un homme debout portant un manteau

Digitized by Google

A gauche, on voit quatre arbres entièrement dépouillés de feuilles; deux au second plan et deux sur le devant, au bord d'une mare. Un bûcheron, armé d'une cognée, s'apprête à abattre un de ces arbres; près de lui, une femme ramasse des branches. On lit, au milieu du bas : *Israël ex.*

Largeur : 145 *millim. Hauteur* : 74 *millim., dont* 2 *de marge.*

Cette pièce a été imitée en contre-partie. Voy. n° 1130.

1209-1212. *Bourgeoises dans différentes attitudes (1re suite).* *

Suite de quatre pièces non chiffrées, que Mariette dit avoir été commencées par Callot et qui sont restées inachevées.

Voici la note de Mariette, fol. 22 :

« Quatre attitudes différentes de femmes, en quatre pièces, dont les dessins sont de J. Callot qui avait même commencé de les graver à l'eau forte; mais sa mort étant survenue, elles sont demeurées imparfaites dans l'état où on les trouve ici. »

Cette suite nous paraît avoir été gravée, en tout ou en partie, par Israël Henriet, sur les dessins de Callot. On lit sur les quatre morceaux, à gauche : *J. Callot in. f.*

Hauteur : 141 *à* 155 *millim. Largeur* : 84 *à* 89 *millim.*

1209.

(1) Dirigée à droite, la première porte sur sa robe un par-dessus court garni de fourrure. Son col est orné d'une fraise. Ses mains sont croisées sur son ventre.

---

* Cette suite a été copiée en contre-partie. Les copies sont plus terminées que les originaux.

Digitized by Google

On connaît deux états de cette pièce :

I. C'est celui qui est décrit.

II. On lit à la suite de *J. Callot in. f.* ces mots : *I. Silvestre ex. cum priuil. Regis.*

1210.

(2) Dirigée à gauche et regardant à droite, la seconde pose ses deux mains sur ses hanches où elle maintient sa robe relevée.

1211.

(3) La troisième file debout en se dirigeant à droite. Sa quenouille est tenue de la main gauche et son fuseau de la main droite. Un trousseau de clefs pend à sa ceinture.

1212.

(4) Dirigée à gauche, la quatrième tient un panier passé à son bras roit.

1213-1219. *Bourgeoises dans différentes attitudes (2e suite).* *

Suite de sept pièces non chiffrées, faussement attribuées à Callot et qui sont incontestablement gravées par Israël Henriet.

Hauteur :* 145 *à* 155 *millim. Largeur :* 92 *à* 102 *millim.

---

* Cette suite a été copiée en contre-partie. Ces copies sont chiffrées de 1 à 6.

Digitized by Google

1213.

(1) Vue de profil et dirigée à gauche, la première fait une indication de la main droite; sa gauche est posée sur sa hanche.

On lit à la gauche du bas : *Israël fec̄ : et excū.*

1214.

(2) La seconde est vue par derrière, portant un panier passé sous son bras droit.

On lit à la gauche du bas : *Israël f. et excū*

1215.

(3) La troisième est vue de profil dirigée à gauche, portant un panier passé au bras droit et la main droite sur la gauche.

On lit à la droite du bas : *Israël f. et excū*

1216.

(4) La quatrième est vue de face, portant un enfant sur son bras droit.

On lit à la gauche du bas : *Israël f. et excu*

1217.

(5) La cinquième est vue de face, la main droite passée dans un petit manchon, la gauche étendue sur sa poitrine.

On lit à la gauche du bas : *Israël f. et excū*

1218.

(6) La sixième est vue de profil dirigée à droite. Son bonnet est garni de fourrures. Sa main gauche est croisée sur la droite.

On lit à la gauche du bas : *Israël f. et excu*

Digitized by Google

1219.

(7) La septième est vue de trois quarts, dirigée à droite, montrant sa jeune fille debout devant elle.

On connaît trois états de cette pièce :

I. Avant toute lettre : *Très-rare.*

II. On lit seulement à gauche : *Israël fecit.*

III. Cette inscription a été effacée, et on lit, d'une écriture du milieu ou de la fin du dix-septième siècle : *Damoiselle Catherine Puttinger Epouse de Jacques Callot et sa fille*

Cette inscription, mise longtemps après la mort de Callot, n'a rien de véridique. L'artiste n'a jamais eu d'enfants; on ne dit nulle part qu'il ait épousé une veuve. Si cette estampe eût véritablement représenté la femme de Callot (qui se nommait *Kuttinger* et non *Puttinger*) la légende se verrait sur les épreuves du second état.

GERARDINI MELCHIOR.

Nous avons décrit, n° 1037, la place de Sienne dont Callot passe pour avoir fourni le dessin.

Gerardini a imité Callot dans les suites de caprices dont nous parlons n^os^ 1347 et 1348.

NOBLESSE FRANÇOIS.

Graveur à l'eau forte, né à Cahors en 1652; *mort à Paris vers* 1730. *Elève de Silvestre; mais très-inférieur à ce maître.*

1220-1221.

« Deux morceaux d'après Callot, sans nom, mais gravés par Noblesse. Ils portent chacun trois pouces cinq

Digitized by Google

lignes de haut, sur trois pouces de large; l'un représente un cheval qui se cabre sur les pieds de derrière, et l'autre un *cavalier* à *cheval* (sic). » (Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 113.)

1222.

« Une autre pièce de trois pouces cinq lignes de long, sur trois pouces de haut : elle représente un cheval qui regarde en face, et qui semble marcher au pas; elle est gravée par Noblesse d'après Callot. » (Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 122.)

1223-1242. *Suite dont le nombre de pièces n'est pas exactement connu.*

Mariette indique, au fol. 32 de ses notes, qu'il possède « une suite de dix-neuf planches dont il y en a dix-sept sur chacune desquelles sont représentées diverses attitudes de figures ou caprices qui ont environ 3 pouces 6 lignes de haut sur 5 pouces 6 lignes de large; et deux autres plus petites, dont l'une représente un vieil officier et l'autre un levantin de 4 pouces 6 lignes de haut et de 3 pouces 6 lignes de large; le tout gravé par Noblesse ou d'autres disciples de Silvestre, d'après des dessins (ailleurs, Mariette dit : sur de légères pensées) de Callot. Elles sont peu dans sa manière et je doute s'il n'y en a pas un plus grand nombre. Les planches appartiennent à M. Fagnani; à toutes, il y a : *Callot in.* — Le Roi ou plutôt l'abbé de Chanecy

Digitized by Google

sous le nom du Roi, les a acquises, et toutes les planches qu'il (Fagnani) avait de Silvestre et de la Belle en 1730. »

On trouve au Tome sixième de l'œuvre de Callot, à la Bibliothèque impériale, une suite à laquelle semble se rapporter la note de Mariette ci-dessus transcrite.

Cette suite se compose de vingt pièces; mais deux sont sans aucun nom, tandis que Mariette indique que toutes celles dont il parle portent : *Callot In.* Il ne paraît pas que cette suite soit gravée sur les dessins de Callot ; elle est très-médiocre et sans esprit. — Plusieurs de ces pièces sont divisées par un trait, de manière que chaque morceau peut être coupé en deux. Lorsque cette division a eu lieu, la partie gauche est anonyme. — Toutes ces planches sont sans fond, à l'exception de la dernière qui représente deux femmes assises dans un paysage.

On trouve, dans cette suite de la Bibliothèque impériale, une estampe représentant un vieil officier, dont une autre épreuve existe aussi au Tome troisième de l'œuvre de Silvestre. Ces deux épreuves sont anonymes ; mais le nom de Callot a peut-être été enlevé. La pièce que Mariette appelle un Levantin est entière au Tome troisième de l'œuvre de Silvestre ; elle porte les dimensions indiquées par Mariette.

1243–1272. *Autre suite.*

On lit dans les notes de Mariette, fol. 22 : « Trente paysages de la même grandeur que ceux gravés par Collignon et publiés sous le titre de Livre de paysages

Digitized by Google

propres à la noblesse. Ils sont gravés par Israël Henriet et par Noblesse sur des dessins de Callot. »

Nous n'avons pas rencontré cette suite, qui fait peut-être double emploi avec celles que nous avons décrites.

PERELLE.

1273-1288.

On lit dans le Catalogue de Quentin de Lorangere, p. 87 : « Suite de seize pièces, titre compris, gravée par Gabriel Perelle, que l'on dit être d'après Callot. Le titre porte : Livre de divers paysages mis en lumière par Israël, etc. »

Cette suite, que nous n'avons pas rencontrée, et que Gersaint attribue à Gabriel Perelle, serait d'Adam Perelle, d'après Mariette qui la mentionne ainsi qu'il suit au fol. 57 de ses notes manuscrites :

« Une suite de seize pièces, en y comprenant le cartouche qui y sert de frontispice, représentant divers paysages gravés à l'eau forte par Adam Perelle d'après des dessins que l'on prétend être de l'invention de Callot ; mais la manière de ce dessinateur s'y trouve tellement déguisée, qu'il est difficile de la reconnaître. *Israel ex.* »

Nous avons rencontré deux paysages gravés par l'un des Perelle, dans lesquels se trouvent des personnages imités de la suite du Nouveau testament de Callot. Ces imitations reproduisent une partie de la composition du

Digitized by Google

n° 41. — Nous ignorons si ces deux pièces font partie de la suite de paysages dont parle Mariette.

PERCIOLI JULIEN.

Percioli a imité Callot dans une suite de caprices que nous décrivons n^os^ 1368-1379 et dont la place de Sienne fait partie. Elle est spécialement décrite n° 1035.

SILVESTRE ISRAEL.

Né à Nancy le 16 *août* 1621 ; *mort à Paris le* 11 *août* 1691.

Nous avons mentionné, n° 7 de l'œuvre, un crucifiement faisant partie de la grande passion et qui passe pour avoir été achevé par Israël Silvestre.

1289. *Chœur d'une église.*

C'est une très-petite pièce ovale décrite par M. Faucheux, Catalogue de l'œuvre de Silvestre, n° 370. Le plus grand diamètre a 72 millim. et le plus petit 55. Voici ce que Mariette dit de ce morceau, au fol. 53 de ses notes : « Vue de l'intérieur du chœur d'une église, dans une forme ovale. Quelques-uns prétendent que cette petite pièce est de Callot et elle pourrait être de son dessin; mais, pour la gravure, il n'y a pas d'apparence qu'elle soit d'Israël Silvestre.—Sans aucun nom.

» *Hauteur :* 2 *pouces* 9 *lignes. Travers :* 2 *pouces* 1 *ligne.* »

Digitized by Google

1290-1305. *Sujets divers.*

« Seize morceaux en largeur, de moyenne grandeur, représentant divers sujets de soldats et autres sujets comiques, gravés d'après Callot, par Silvestre. » (Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 80.)

Il n'est pas impossible que plusieurs de ces morceaux fassent partie de ceux qui ont été décrits par M. Faucheux, Catalogue de l'œuvre d'Israël Silvestre, nos 360 et suiv. Rien n'y rappelle Callot. Ces pièces offrent peu d'intérêt.

1306-1329. *Paysages.*

Nous n'avons pas rencontré la suite que Mariette, au fol. 57 de ses notes manuscrites, mentionne ainsi : « Une autre suite de paysages au nombre de vingt-quatre, gravés par Silvestre, ou du moins par ses disciples, d'après les dessins de Callot, faits principalement pour l'usage de ceux qui dessinent le paysage, et particulièrement les ingénieurs et la jeune noblesse. Ils sont tous gravés fort légèrement.

» *Largeur :* 8 *pouces. Hauteur :* 3 *pouces* 5 *lignes.* »

1330. *Profil de la ville de Toul en Lorraine.*

Cette pièce, qui peut avoir été dessinée, mais non gravée, par Israël Silvestre, a été décrite ci-dessus, n° 1175.

Digitized by Google

SILVESTRE CHARLES-FRANÇOIS.

Fils et élève d'Israël Silvestre ; né à Paris en 1667 ; *mort dans la même ville en* 1738.

1331. *La descente de croix.*

Ainsi que nous l'avons indiqué à la suite du n° 18, cette pièce a été certainement gravée d'après un dessin de Callot. En voici la description :

Trois personnages descendent Jésus de sa croix, en présence de saint Jean qui étend les bras du côté du Sauveur. A droite et à gauche, les deux larrons. A droite, Joseph d'Arimathie apporte le saint suaire. A gauche, les Trois saintes femmes. Dans le fond, du même côté, un groupe de cavaliers. On lit, dans la marge, le distique suivant :

Functo offert nato pectus pia Virgo Sepulchrum.
Terra ne christo illud deneget officii.

A la suite de ce distique, on lit :

A Paris, chés Buldet rue de Gesvres, et au-dessous du trait carré, à droite : *C. F. Silvestre fecit.*

Largeur : 210 *millim. Hauteur :* 117 *millim. dont* 18 *de marge.*

WINGAERDE FRANÇOIS VAN DEN.

Dessinateur, graveur à l'eau forte et marchand d'estampes; né à Anvers, vers 1612. *La date de sa mort est inconnue.*

Bien que les pièces ci-après qui passent pour avoir été gravées d'après les compositions de Callot, ne portent que

Digitized by Google

l'*excudit* de François Wingaerde, on s'accorde généralement à reconnaître qu'elles ont été gravées par lui. Du reste, il est très-douteux que Callot ait fourni les dessins de ces estampes. Ici, comme le fait très-bien observer M. Renouvier : « le maître lorrain n'a été pris que pour l'étiquette. Les compositions sont restées flamandes, autant par le dessin que par le travail de gravure. »

1332-1336. *Effets de nuit.*

Suite de quatre pièces non chiffrées, plus une pièce répétée.

1232. *Le concert (1re planche).*

(1) Différents personnages assis autour d'une table éclairée par une chandelle, placée au milieu, chantent un morceau d'ensemble. Ils sont accompagnés par un joueur de violon debout, à droite. Dans le fond, un jeune homme se laisse séduire par une courtisane. On lit dans le bas, à gauche : *Jac. Callot Invent.* et à droite : *franc. Vanden Wyngaerde ex. Antw.*

Largeur : 415 millim. Hauteur : 338 millim. dont 24 de marge.

1233. *Le concert (2e planche).*

(1 *bis.*) On lit dans les notes de Mariette, après la description du morceau qui précède : « Une autre planche du même dessin, beaucoup mieux exécutée que la précédente ; elle est tournée du même côté, mais gravée avec beaucoup plus d'art et d'esprit. Elle l'a été par Jean Leclerc, peintre, disciple de Carlo Venetiano. Il était lorrain et condisciple avec Callot, dans sa jeunesse, d'Henriet. On y lit son nom : *Jean Leclerc fecit,* sur un papier de musique

Digitized by Google

que tient une des figures assises sur le devant de la composition. Au bas de la planche : *Israel Silvestre exc.* On n'y voit point le nom de Callot. » — C'est la pièce mentionnée par Gersaint, p. 82, qui ne fait pas connaître qu'elle a été gravée par Jean Leclerc.

1234. *Les veilleuses.*

(2) Deux femmes sont placées de chaque côté du berceau d'un enfant endormi. Celle du fond est fortement éclairée par un flambeau qu'elle approche du visage de l'enfant. On lit, à gauche : *Jac. Callot in.* et, à droite : *franc. vanden Wyngaerde ex.*

Largeur : 330 *millim. Hauteur* : 270 *millim. dont* 10 *de marge.*

1235. *Femme assise devant une tête de mort.*

(3) Elle est vue de profil, assise devant une table, la main droite posée sur une tête de mort placée de manière à être réfléchie par une glace qui se trouve vis à vis. La figure de la femme est fortement éclairée par une espèce de flambeau placé à côté de la tête de mort. — Morceau anonyme exécuté par l'auteur du Concert et des Veilleuses, dans le même goût.

Largeur : 276 *millim. Hauteur* : 204 *millim. dont* 16 *de marge.*

1236. *Les deux religieux.*

(4) Deux capucins vus de profil sont assis l'un vis à vis de l'autre. Celui de gauche a la tête découverte et pose ses mains sur une tête de mort qu'il tient sur ses genoux. Celui de droite a la tête enveloppée de son capuchon, de manière à ne laisser voir que son nez et sa barbe. Une espèce de torche brûle entre les deux personnages. — Morceau anonyme qui forme le pendant de celui qui précède.

Largeur : 310 *millim. Hauteur* : 240 *millim. dont* 8 *de marge.*

Digitized by Google

SECTION QUATRIÈME.

PRÉCURSEURS, CONDISCIPLES ET IMITATEURS DE CALLOT.

Les premiers maîtres florentins de Callot furent Canta Gallina et Jules Parigi. La manière de ces artistes frappa tellement le jeune Lorrain, que, tout en les dépassant, il conserva toujours quelque chose de leur faire. Son dessin reflète parfois celui de Jules Parigi, et c'est de lui qu'il a pris l'habitude de faire ses personnages un peu longs. Ainsi encore, dans le Combat à la Barrière, gravé à Nancy en 1627, on retrouve la forme des chars de fête gravés par Canta Gallina sur les dessins de Jules Parigi.

Quant à la gravure, la pointe de Callot, quoique beaucoup plus fine et plus spirituelle que celle de Canta Gallina, a produit des travaux dont la disposition est presque identique chez les deux artistes. Cela est sensible, surtout dans les commencements de Callot, et l'on retrouve les traces de cette ressemblance dans presque toutes les pièces gravées par lui de 1615 à 1620.

Les suites des maîtres italiens sous lesquels Callot a travaillé ont été décrites par Bartsch. Comme plusieurs personnes les joignent à l'œuvre de Callot, nous croyons qu'il est convenable d'en parler ici.

On ne connaît que deux pièces gravées par Jules Parigi; ce sont les nos 15 et 18 de l'œuvre de Canta Gallina décrits par Bartsch.

Digitized by Google

Il ne faut pas confondre Jules Parigi, qui fut l'un des maîtres de Callot, avec Alphonse Parigi le jeune (fils ou neveu de Jules), que l'artiste lorrain a pu rencontrer dans l'atelier du célèbre ordonnateur des fêtes de Florence. L'analogie qu'on peut encore trouver entre les travaux d'Alphonse Parigi le jeune et ceux de Callot, tient à la source commune de leurs études. A vrai dire, cet Alphonse Parigi, dont on connaît peu de chose, n'est ni un précurseur, ni un imitateur de Callot. C'est peut-être un de ses condisciples, de même que Bazzicaluve; et, comme la manière de ces trois artistes avait beaucoup d'analogie, on les a souvent confondus. Aussi trouve-t-on, dans les plus anciens œuvres de Callot, une partie des pièces que nous décrivons ci-après. Elles servent à montrer la distance entre l'habileté et le génie.

Callot dut aussi puiser l'idée du grotesque dans les compositions de Jean-Baptiste Bracelli, dont Bartsch ne décrit qu'une seule pièce (T. 20, p. 74). Son œuvre, en quarante-huit pièces, existe à la Bibliothèque impériale, B. e. 3. On y a placé, en tête, la note de Mariette que nous allons reproduire :

« Cette suite de figures fantastiques et grotesques, au nombre de quarante-huit planches y compris le titre et l'épître dédicatoire, est le fruit d'un génie bizarre qui, pour la singularité des idées, renchérit encore sur celui de Callot.

» L'auteur est Jean-Baptiste Bracelli, génois, qui mourut fort jeune, épuisé de travail. Il était élève de

Digitized by Google

Paggi, et l'on apprend, par une inscription qu'il a mise sur la première de ces planches, qu'il les a gravées lui-même à l'eau forte. Il demeurait alors à Livourne : *Giovan. batista Bracelli f. in acqua forte Livorno.* Je crois apercevoir à un coin de la planche, au-dessous d'un canon, la date de 1607 qui est, en effet, le temps que cet artiste vivait. Sa mort arriva en 1609.

» Baldinucci parle de ce Bracelli et de cette suite de pièces dans sa vie de l'Empoli, dont Bracelli avait été le disciple. Callot n'est pas, comme l'on voit, le premier qui ait imaginé ces figures grotesques. Lorsqu'il arriva en Italie, ce goût avait déjà pris racine, surtout à Florence. Il s'y adonna d'autant plus volontiers qu'il y était porté par lui-même ; aussi a-t-il perfectionné ce genre qui, depuis lui, n'a plus eu que de mauvais imitateurs (1).

» Le prince à qui Bracelli a dédié son ouvrage est Pierre de Médicis, fils naturel de Pierre de Médicis, fils de Cosme Ier, grand duc de Toscane.

» C'est M. de la Gorie, de Toulouse, qui m'a fait présent de cette petite suite en 1750. En me l'envoyant, il me semble qu'il m'annonça qu'elle devait être composée de 80 pièces. Mais il se peut qu'il se soit trompé sur ce nombre. C'est un morceau rare : je ne l'ai vu que cette seule fois. »

---

(1) Bracelli est à Callot ce que Beroalde de Verville est à Molière. Il y a la même distance entre les deux hommes de lettres et les deux graveurs.

Digitized by Google

Nous n'avons pas cru devoir décrire les ouvrages des précurseurs de Callot; mais nous ne pouvions garder le même silence à l'égard de ses condisciples ou de ses imitateurs, puisque leurs travaux ont été souvent confondus avec ceux du maître lorrain. Quelquefois aussi, bien qu'aucune confusion ne soit possible, il y a intérêt à montrer quels rapprochements l'imitation a produits entre des artistes qui se sont exercés dans des genres très-différents.

Parmi les contemporains de Callot qui furent peut-être ses condisciples, les seuls auxquels nous nous arrêterons, avec détails, sont Alphonse Parigi le jeune et Hercule Bazzicaluve. On trouvera, plus loin, une description de leurs œuvres qui complète et rectifie celle de Bartsch. Nous avons parlé ailleurs d'Israël Henriet (Voyez n^os^ 1200 et suiv.).

Les écrivains les plus estimables qui, de nos jours, se sont occupés de l'histoire de l'art ont sainement apprécié l'influence de Callot: « Novateur après les Petits-maîtres, Callot, quand la gravure semble épuisée, la féconde et donne à l'école française, du fond de la Lorraine, une initiative qu'elle n'avait point encore eue. Il ne forma pas précisément une école ; mais il influença beaucoup de graveurs, de plusieurs côtés, tant par ses types que par ses procédés d'eau forte » (M. Renouvier; Des types des graveurs).

M. de Chenevières a aussi remarqué, avec raison, l'influence que Callot a eue sur Saint-Igny et sur Bosse, ses contemporains, non-seulement pour la Noblesse à

Digitized by Google

l'église, mais aussi pour quelques vierges (Peintres provinciaux, p. 167 et 173). Nous ne décrivons aucune des pièces de ces maîtres qui ont subi, pour ainsi dire à leur insu, l'influence de Callot et nous nous attacherons principalement à celles dans lesquelles l'intention d'imiter sa gravure ou sa composition est plus ou moins évidente.

Quant à la Belle, Silvestre, le Pautre, etc., ils ont tellement imité Callot, dans les figures de leurs paysages, que, si l'artiste lorrain eût vécu à l'époque où ces pièces ont été gravées, on n'aurait pas manqué de lui attribuer la composition de ces figures, comme on l'a fait pour De Son et pour plusieurs autres.

On peut dire, d'une manière générale, que tous les graveurs à la pointe qui ont vécu avec et après Callot, dans la première partie du dix-septième siècle, ont subi, plus ou moins, son influence, qui se remarque surtout chez les graveurs de modes, sous Richelieu et Mazarin. Ces charmants artistes ont su conserver à leurs figures toute l'élégance et la suprême distinction des modèles. Aussi, M. Renouvier dit-il, avec autant d'esprit que de raison : « Callot a enseigné à nos graveurs comment on donne du style à des fadaises. Nous verrons les ruelles des Précieuses passer tout entières dans leurs estampes. Si quelques-uns d'entre eux ont conservé des goûts moins raffinés et préfèrent des modèles de plus mauvaise compagnie, c'est encore à la Cour qu'ils pourront les prendre. Gaston, duc d'Orléans, fort éloigné de la sagesse du roi son frère, au milieu des

Digitized by Google

guerres et des intrigues où il se trouva mêlé, fut sympathique aux artistes et plus volontiers, par son esprit vif et plaisant, aux facétieux et aux libertins... Lorsqu'il alla à Nancy, l'atelier de Callot eut souvent ses visites (*).» Cette représentation de l'air et des manières de la cour française se remarque particulièrement dans les figures de modes dues au dessin de Saint-Ygny et à la pointe de Bosse, et l'on est disposé à croire, avec M. Renouvier, que : « Ces nouveaux gentilshommes firent reculer les gentilshommes lorrains de Callot, aux yeux du public, qui prise toujours davantage la bonne mine que le fond.»

Cette imitation du genre de Callot s'est continuée pendant toute la durée du dix-septième siècle, toutes les fois qu'on a eu à exécuter des personnages en petit. On la retrouve jusque sur certains entourages des portraits de Nanteuil. Nous indiquerons, comme exemple, celui du Cardinal Mazarin (R. D. n° 180) dans l'encadrement duquel on remarque une vignette en largeur, flanquée de deux cartouches dont l'un représente le combat de Rethel et l'autre celui d'Arras. Ces vignettes nous paraissent être de Collignon, l'un des élèves de Callot. En tout cas, elles sont tout à fait dans le goût du maître lorrain.

(*) Le spirituel auteur auquel nous empruntons ce passage ne veut pas dire que Callot ait été libertin. Il sait, aussi bien que nous, qu'aucune vie ne fut mieux réglée que celle de notre artiste. Lorsqu'il parle des libertins, M. Renouvier désigne les compagnons ordinaires de Gaston, à Paris.

Digitized by Google

On voit, par ce qui précède, que le nombre des pièces qu'on pourrait considérer comme des imitations de Callot égalerait, ou même dépasserait, l'œuvre authentique de ce maître. Nous avons donc dû faire un choix parmi celles qui ont passé sous nos yeux, et dont nous parlons ci-après. Disons aussi que toutes les *pièces faussement attribuées à Callot*, et qui ont été décrites sous cette rubrique (Voy. section deuxième), doivent être rangées parmi les imitations.

Digitized by Google

§ Ier.

IMITATEURS ANONYMES.

1237. *Sujet de sainteté inconnu.*

Pièce ovale en largeur dans laquelle on voit, en avant d'un temple, deux figures qui s'embrassent. Celle de droite a une auréole. — Morceau anonyme classé au Tome sixième de la Bibliothèque impériale, parmi les morceaux gravés d'après Callot.

Largeur : 86 *millim. Hauteur* : 65 *millim.*

1238. *Plan en relief.*

Il représente un château avec jardin. En avant, sont quelques figures debout auprès d'un carrosse. Dans un petit cartouche, à la droite du haut, on lit : VALERI et, au bas, aussi à droite : ORI. Dans la marge, à gauche, on lit : F. L. D. *Ciartres excu* et, à droite, le n° 4. — Cette pièce se trouve, comme la précédente, au Tome sixième de l'œuvre de Callot, à la Bibliothèque impériale.

1239-1241. *Marines.*

Suite de trois pièces anonymes, gravées dans le goût de Platte-Montagne ; mais qui ne paraissent pas être de lui. Elles sont rangées, au Tome sixième de l'œuvre de Callot à la Bibliothèque impériale, parmi les pièces

Digitized by Google

gravées d'après le maître. Cette suite, assez jolie, est peut-être plus considérable.

1239. *Le coup de vent.*

(1) On voit, sur la mer, plusieurs vaisseaux. Celui qui est à gauche reçoit un coup de vent qui le fait incliner à gauche.

Largeur : 88 *millim. Hauteur :* 50 *millim.*

1240. *L'incendie.*

(2) Plusieurs personnages regardent l'incendie d'un vaisseau.

Largeur : 91 *millim. Hauteur :* 50 *millim.*

1241. *La lavandière.*

(3) Vue d'une rivière en perspective. A droite, une maison en avant de laquelle une femme lave du linge. A gauche, un homme vu par derrière, tient un bâton de la main droite. Sur l'eau, plusieurs barques. Au fond, une ville.

Largeur : 94 *millim. Hauteur :* 51 *millim.*

1242-1257. *Suite de seize pièces, non chiffrées, dont le titre est :*

Différentes figures de l'invention de Callot. — La première, qui est le titre de la suite, a pour inscription : *L'énamouré;* puis viennent : *Le Piteux; le beau Pieton; l'Aduenturier ; le Marmiteux ; l'Inulnerable ; Roland le furieux ; Roland l'Amoureux ; le Pieux galand ; le Serieux ; l'Embarrassé ; Cadet de la Truche ; la Charmante; la bien tournée; la belle Alis.*

Digitized by Google

Chacune de ces inscriptions est dans le haut de l'estampe; on lit, au bas : *H. Bonnart, ex.*

Hauteur : 85 *à* 106 *millim. Largeur :* 54 *à* 79 *millim.*

Cette suite, très-médiocre, se trouve à la Bibliothèque impériale, au Tome sixième de l'œuvre de Callot. Elle y est accompagnée d'une autre pièce qui n'en fait peut-être pas partie. Cette dernière est sans aucune lettre et représente un homme coiffé d'un chapeau à plumes, tenant un verre de la main gauche et une cruche de la droite. A côté de lui, un jeune garçon qui tend son verre.

Hauteur : 105 *millim. Largeur :* 78 *millim.*

1358. *Les gueux.*

Imitation anonyme dans laquelle les personnages sont, deux par deux, sur une même planche. La Bibliothèque impériale possède neuf pièces de cette suite, qui n'est pas chiffrée. Le titre manque : à une seule de ces pièces on lit le nom de Callot.

1358 *bis. Les gueux.*

Autre imitation, également anonyme, destinée à l'usage de ceux qui apprennent le dessin à la plume. Dans cette suite, les personnages sont disposés quatre par quatre, ou en plus grand nombre, sur chaque planche, dans des paysages. Chaque figure est répétée au trait et avec les ombres. Cette suite est chiffrée de 1 à 12. On lit sur le n° 1, en haut : VI^eme^ CAHIER *pour dessiner à la plume.*

On en connaît deux états :

Digitized by Google

I. Avant la lettre alphabétique F en haut, à droite de chaque pièce.

II. Avec cette lettre :

1359-1360. *Les cris de Paris.*

Suite de deux pièces à deux personnages chacune. Elles se trouvent classées au Tome sixième de l'œuvre de Callot à la Bibliothèque impériale, bien qu'elles soient des plus médiocres.

1359.

(1) On lit au bas : *Argent de Balletz. Raue douce raue.*

1360.

(2) On lit au bas : *A l'Escaille Viue A la meure meure.*

On trouve à la Bibliothèque de l'arsenal huit pièces analogues. Elles sont classées au tome septième de la collection Acardt, fol. 35, au milieu d'une suite de copies des Balli, portant : *Moncornet excud.* sur la pièce intitulée : *Capᵉ. Cocodrillo.*

1361. *Les jeux.*

Suite de sept pièces non chiffrées, et qui est peut-être plus considérable. On y trouve plusieurs imitations des *Gobbi*. Sur le titre, qui représente cinq joueurs de trou-madame, on lit : LES BEAVX

Et bien a droits joueurs de toutte sortes de jeux.

Et au bas : *M. Van Lochon excud.*

Largeur : 133 millim. Hauteur : 104 millim.

Digitized by Google

1362. *Les Pantalons et les Balli.*

Suite anonyme de huit pièces chiffrées de 1 à 8 comprenant la suite entière des Balli, sans les fonds (V. nos 641-644). Les personnages y sont assemblés, six par six, sur chaque feuille. Sur la première on a ajouté les trois grands Pantalons (Voy. nos 627-629) réduits à la dimension des *Balli*. Cette suite a été exécutée en Allemagne.

Largeur : 276 *millim. Hauteur :* 80 *millim.*

1363. *Les bûcherons en avant des ruines.*

Paysage dans lequel on voit au fond, à droite, deux arcades ruinées, sous l'une desquelles différents personnages portent des fagots. En avant, un homme fend du bois près d'un autre qui le ramasse, tandis qu'un troisième personnage en charge un âne. A droite, deux hommes dont un porte un fusil. — Morceau anonyme gravé dans le goût de Collignon, alors qu'il imitait Israël Henriet.

Hauteur : 160 *millim. Largeur :* 82 *millim.*

1364. *Diverses imitations.*

Dans un ovale d'ornements, on lit : DIVERS POSTURES | *inventée, designée et gravée par Callot,* et | nouvellement mise | au jour : *F. Gerard* | *Iollain Rue S^t. Iacques* | *à la ville de Cologne*, 1686. — Au dessous, dans l'ovale, imitation du no 844 de notre Catalogue et, dans

Digitized by Google

le bas de la planche, divers personnages dans le goût de Callot.

Nous n'avons vu que le titre de cette suite, et nous ignorons le nombre de pièces dont elle se compose.

Hauteur : 118 *millim. Largeur :* 89 *millim.*

1365. *Les Gobbi.*

Imitation faite en Allemagne de la suite décrite sous les nos 747-767. Les fonds de la suite imitée sont lourdement gravés. Elle est chiffrée de 1 à 10 et doit être plus considérable. Le titre manque à la suite que nous avons vue. On lit, sur le n° 1 : *P. Fürst Excu.*

Largeur : 63 *millim. Hauteur :* 41 *millim.*

Digitized by Google

§ II.

IMITATEURS DONT LES NOMS ONT PU ÊTRE RECONNUS.

BAZZICALUVE HERCULE.

Ce graveur, dont le nom est écrit *Bazicaluva* ou *Bazzicaluve,* sur les pièces sorties de sa pointe, est peu connu. Il mérite cependant de l'être, et l'extrême rareté des estampes qui composent son œuvre n'a pas peu contribué à le laisser dans l'oubli. Suivant J. J. Fussli et Heinecken, il fut successivement chambellan à la cour d'Inspruck; mestre de camp de l'archiduc à Florence, châtelain de l'ancienne forteresse à Livourne et gouverneur de celle de Sienne. L'occupation de ces postes importants prouve qu'il gravait en amateur, et non pas en artiste de profession. L'une de ses estampes est datée de 1641 (V. notre n° 1267), et une autre paraît avoir été faite pour une cérémonie qui s'est passée en 1661 (V. n° 1271). On voit donc qu'il florissait vers le milieu du dix-septième siècle. On connaît aussi une suite gravée par lui, et dédiée au grand duc de Toscane, qui porte la date de 1638. Quant au lieu de sa naissance, il est certain qu'il doit être placé à Pise, bien qu'il se qualifie florentin dans la pièce datée de 1641 dont nous venons de parler. On lit, en effet, au bas de la dédicace au grand duc, datée du 24 octobre 1638 : *Ercole Bazzicaluue di Pisa.* L'épithète *Fiorentino* qui se lit sur la pièce de 1641 signifie que l'au-

Digitized by Google

teur est sujet du duc de Toscane; mais elle n'indique pas le lieu de sa naissance. Mariette dit qu'il était Sicilien, ce qui ne s'accorde nullement avec les mentions que nous venons de rapporter.

Heinecken et Fussli disent qu'il avait appris à dessiner et à graver dans l'atelier de Jules Parigi. C'est là, sans doute, qu'il prit une manière qui se rapproche beaucoup de celle de Callot. On ne saurait douter que les travaux du jeune Lorrain n'aient eu une très-grande influence sur Bazzicaluve; car le dessin de ce dernier est une imitation du genre de Callot, alors qu'il avait quitté l'atelier de Parigi, et sa gravure tient beaucoup de celle de la Belle.

Bartsch n'a vu et décrit que sept pièces de Bazzicaluve. Nous allons en décrire trente-huit. Nous nous servons de la description de Bartsch, en la rectifiant, au besoin, pour les pièces qui sont tombées sous nos yeux.

1366. *Saint Sébastien.*

M. Robert-Dumesnil (Catalogue de vente, 1838) décrit ainsi cette pièce que nous n'avons pas rencontrée : « Vu de profil et tourné à droite, le saint est attaché à un tronc d'arbre, au milieu de l'estampe, levant les yeux au ciel. Une gloire radieuse brille à la droite du haut. Dans la marge : S. SEBASTIANO ORA PRO NOBIS. *Ercholo.* — Morceau presque entièrement au burin.

» *Hauteur* : 7 *pouces* 10 *lignes, y compris* 3 *lignes de marge. Largeur* : 5 *pouces* 9 *lignes.* »

Digitized by Google

Il est vraisemblable que cette pièce est des commencements du maître qui, dans la suite, s'adonna exclusivement au paysage et aux sujets de guerre.

1367-1370. *Les batailles.*

Suite de quatre estampes non chiffrées (*).

Largeur : 251 *à* 258 *millim. Hauteur :* 120 *à* 128 *millim.*

1367. *Les cavaliers en marche.*

(1) On remarque, sur le second plan, plusieurs cavaliers qui se dirigent au galop, vers la droite, presqu'à la file les uns des autres. Sur le devant, à gauche, un cavalier coiffé d'un casque et couvert d'une cuirasse s'avance, au galop, vers le spectateur. On lit à la gauche du bas : *Ercole Bazzicaluva Florentino Inuentor e Fecit* 1641. — *Donato supriano Forma.*

1368. *Le combat de cavalerie.*

(2) A droite, sur une colline, une troupe de cavaliers poursuit des cavaliers ennemis fuyant en désordre. A gauche, sur le se-

---

(*) Jombert annonce (Catalogue de la Belle, p. 93) que quelques amateurs placent, mal à propos, ces quatre pièces dans l'œuvre de la Belle. Il reconnaît qu'elles ne sont point de cet artiste, mais bien de Bazzicaluve qu'il appelle *Bazicalva*. « L'inscription datée de 1641, dit-il, prouve clairement que la Belle n'a eu aucune part à ces estampes. D'ailleurs, en les examinant un peu, on s'aperçoit facilement qu'elles tiennent beaucoup plus de la manière de Callot que de celle de la Belle et qu'elles ne sont ni de l'un ni de l'autre de ces artistes. Elles sont faites à Florence, en 1641, et chacun sait que Callot était mort en 1635 et que la Belle était parti pour Paris dès l'année 1640. »

Digitized by Google

cond plan, se voient trois cavaliers arrêtés dont l'un remonte sur son cheval. A droite, sur le devant, un palfrenier, assis par terre, tient par la bride un cheval tout sellé. — ***Morceau anonyme, sans aucune inscription.***

1369. *Autre combat de cavalerie.*

(3) On voit, sur le deuxième plan, un combat de cavalerie où l'on distingue deux couples de cavaliers qui se battent. Sur le devant, à gauche, on voit un cavalier dont la tête est couverte d'un casque. Son cheval, qui se cabre, est dirigé vers le champ de bataille. — ***Morceau anonyme, sans aucune inscription.***

1370. *Le combat naval.*

(4) On voit plusieurs galères de la Religion de saint Etienne combattant contre deux vaisseaux turcs. Sur le devant, deux galères sont aux prises avec un grand vaisseau turc. Un combat semblable est engagé à gauche, vers le fond. Sur le devant, à droite, on remarque un petit bateau chargé de plusieurs personnages. — ***Morceau anonyme, sans aucune inscription et reproduisant, en grande partie, notre n° 544. — Très-rare.***

Cette pièce a été possédée par Mariette qui, au premier abord, avait cru pouvoir l'attribuer à Callot. Il n'est revenu de son opinion qu'après avoir vu la suite entière que nous venons de décrire et qui porte le nom de Bazzicaluve à la première pièce. Voyez, *supra* n° 1047, les deux notes de Mariette qui se rapportent au morceau en question.

Dans une note de son Catalogue de la Belle, p. 90, Jombert reconnaît que la pièce ci-dessus est bien de Bazzicaluve. Il annonce l'avoir vue dans la collection Paignon-Dijonval, où elle se trouvait jointe à la suite de la Belle qui a pour titre : *Divers dessins, tant pour la paix que pour la guerre.*

Digitized by Google

1371. *Les chars de triomphe.*

Marche solennelle de trois chars de triomphe, dont le plus avancé est chargé de drapeaux. Ces trois chars s'avancent de front, à la droite de l'estampe, sur une grande place de Florence entourée de maisons et située sur le bord de l'Arno qui occupe le côté gauche de l'estampe. La place est peuplée d'un grand nombre de spectateurs et de soldats. A droite et à gauche on voit des drapeaux très-ombrés et décorés de la croix des chevaliers de Saint-Etienne. Dans le lointain, à droite, vers l'extrémité d'une rue qui aboutit à cette place, est une vue du dôme de la cathédrale de Florence et de son portail. On voit, à côté, une tour penchée rappelant celle de Pise. On lit, à la gauche du bas : *Ercole Bazzicaluve. D. D.* Cette inscription se trouve dans une petite frise où les trois mêmes chars sont représentés, en petit, sur une même ligne avec plusieurs cavaliers et piétons.

Largeur : 440 millim. Hauteur : 255 millim.

Suivant Jombert : Catalogue de l'œuvre de la Belle, p. 187 : « On met généralement cette pièce dans l'œuvre de ce maître, à la suite des fêtes pour le mariage de Cosme III avec Marguerite-Louise d'Orléans, en 1661. » — Elle se trouve effectivement classée ainsi dans l'œuvre de M. de Beringhen qui se conserve à la Bibliothèque impériale. Toutefois, il est évident que cette pièce n'est autre chose qu'une imitation du genre de Callot, pour le dessin, et de celui de la Belle, pour la gravure.

Digitized by Google

1372. *Paysage en rond.*

Nous n'avons pas vu cette pièce qui est décrite ainsi qu'il suit par Bartsch, sous le n° 1er de l'œuvre de Bazzicaluve :

« Paysage où l'on remarque, au milieu du second plan, une jeune femme portant un paquet sur sa tête. Elle dirige ses pas vers la droite, en passant près d'une gueuse qui a auprès d'elle un enfant, et qui est assise à l'ombre d'un grand arbre, sur le devant, à gauche. — Pièce de forme ronde, sans nom.

» *Diamètre : 5 pouces.* »

1373. *Le rendez-vous de chasse.*

Cette pièce, qui ne paraît devoir faire partie d'aucune suite, est traitée dans le goût de la Belle. A gauche, un paysan conduit par la bride un mulet chargé de provisions. Au milieu, sont deux cavaliers suivis d'un chasseur tenant deux chiens en laisse. A droite, de grands arbres traités dans le goût de Jacques Rousseau. Tout à fait à la gauche du bas, un dessinateur assis; en face, à droite, un homme debout s'apprête à écrire sur une feuille blanche posée sur un tertre. — *Morceau anonyme.*

Largeur : 283 millim. Hauteur : 203 millim.

1374-1379. *Sujets de chasse.*

Suite de six pièces non chiffrées, titre compris, sans aucun nom ni lettre, si ce n'est au frontispice.

Largeur : 170 millim. Hauteur : 120 à 124 millim.

Digitized by Google

1374. *Frontispice de dédicace aux armes du dédicataire Alessandro Visconti.*

(1) Il est sur un rideau étendu qui occupe toute la partie de l'estampe. Il commence par : *All Ill^mo mio Sig Prone Coll^mo ill | Sig^re Alessandro Visconti | A l'honore fattomi*, etc., et finit par : *Ser^re come sopra, Deuotiss^mo | Ercole Bazicaluua.*

1375. *Le départ.*

(2) A gauche, un groupe composé de trois seigneurs à cheval et de plusieurs gens à pied. Au milieu, deux autres seigneurs dont l'un tient un faucon sur la main gauche. A droite, deux chevaux attachés à un arbre.

1376. *Le retour.*

(3) A gauche, un cheval précédé d'un valet de chasse, à pied, qui le conduit par la bride en portant un fusil sur l'épaule gauche. L'homme et le cheval sont chargés de gibier. Au fond, à gauche, une rivière et, à droite, des maisons vers lesquelles se dirigent plusieurs personnages.

1377. *La chasse au sanglier.*

(4) A gauche, deux sangliers attaqués par deux piqueurs armés d'épieux. L'un des sangliers est coiffé par un chien qui le tient à l'oreille, et l'autre est mordu à la patte gauche de derrière par un autre chien. Dans le fond, plusieurs chasseurs accourent. A droite, un valet retient un chien qui veut s'élancer.

1378. *L'entrée en chasse.*

(5) Trois cavaliers se dirigent, à gauche, vers une forêt. Ils sont précédés d'un valet portant un fusil et accompagné d'un

Digitized by Google

chien. A droite, une rivière sur laquelle des chasseurs montés sur une barque tirent des oiseaux aquatiques.

1379. *La halte.*

(6) Deux valets vus par le dos, tenant chacun un chien en laisse, sont assis sur le devant. Dans le fond, un paysage montagneux où l'on voit quelques chasseurs. A droite, un grand arbre dont les racines sont pendantes.

1380. *L'entrée du monastère.*

Cette pièce ne paraît pas faire partie de la suite des chasses, et la manière dont elle est gravée peut faire douter qu'elle soit de notre maître.

A gauche, sur le devant, deux hommes du peuple dont l'un s'appuie sur son fusil. Au milieu, un homme à cheval, vu par le dos, se dirige vers un monastère au devant duquel se trouve plusieurs religieux. Les arbres sont traités dans un goût qui rappelle celui d'Albert Flamen.

Largeur : 180 *millim. Hauteur* : 121 *millim.*

1381-1382. *Les marines.*

Suite de deux pièces non chiffrées.

Largeur : 286 *millim. Hauteur :* 215 *à* 220 *millim.*

1381. *La rivière navigable.*

(1) Entre deux arbres, situés au bord d'un espèce de golfe, on voit plusieurs barques qu'un homme, à gauche, regarde appuyé sur un bâton et monté sur un tertre. Son attention paraît ab-

Digitized by Google

sorbée par la manœuvre que fait un personnage sur la barque qui se trouve la plus rapprochée du rivage. Le nom du maître se lit ainsi, à la droite du bas : *Ercolo Bazichaluva.*

1382. *Le port de mer.*

(2) Au premier plan, à droite, deux hommes assis, vus par le dos, et regardant la mer, sur laquelle se trouvent plusieurs barques qui ont jeté l'ancre dans un port de mer défendu par une tour crénelée. A la vergue de la seconde barque, à droite, sont appendus des vêtements de matelots. Au fond, à gauche, derrière la tour crénelée, on aperçoit des vaisseaux. — *Morceau anonyme.*

1383-1391. *Suite dédiée au duc de Toscane.*

Suivant M. de Heinecken, elle se compose de douze pièces, sur la dernière desquelles on lit : *Insignis huius artifex, etc.* Nous n'avons pu en découvrir que neuf à la Bibliothèque impériale et, chose singulière, ce sont les mêmes qui se trouvent dans l'œuvre de Callot de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. On ne voit aucun chiffre sur ces neuf pièces. Il n'y a d'inscription qu'au frontispice et à deux autres pièces auxquelles nous avons donné les numéros 4 et 6. Cette suite est celle dont parle Gersaint, à la p. 85 du Catalogue de Lorangere, n° 18, dans les termes suivants : « Huit Paysages, dont le titre représente une Renommée placée sur un piédestal, avec une vûe de Florence dans le fond ; ce qui désigne le lieu dans lequel Callot les a, ou dessinés ou gravés (*) ; car les uns les prétendent absolument de

(*) Il est étonnant que Gersaint ait pu se tromper sur l'auteur de

Digitized by Google

Callot, et les autres soutiennent qu'ils ne sont que d'après ses dessins ; ils sont très-bien gravés, et dans le goût de Callot, quoique d'une manière un peu plus rude et plus sèche ; ils ont six pouces de hauteur, sur neuf pouces de largeur, et sont sans nom ; ils sont extrêmement rares à trouver complets, et il y a très-peu d'œuvres où ils se rencontrent tous les huit. » On voit que Gersaint n'a connu que huit des douze morceaux dont se compose cette suite ; c'est aussi le nombre qu'avait rencontré Mariette. V. sa note *suprà*, n° 1048.

Larg. : 235 *à* 252 *millim. H uteur :* 157 *à* 175 *millim. dont* 10 *à* 15 *de marge blanche.*

1383. *Frontispice.*

(1) Sur un piédestal, aux armes de Médicis, on voit une renommée aux ailes éployées et embouchant deux trompettes. Cette figure est gravée dans le goût de la Belle, et le paysage du fond, dans lequel on voit trois arches d'un pont, vers la droite, est dans le goût de Callot. On lit sur le piédestal : SER^mo GRAN DVCA | *A Vostra. Alt^a Ser^a che meriterebbe...* etc. *Di Firenze il di* 24 *di ottobre* 1638 | D. V. A. S. *Vmilissimo et deuotiss^o ser.* | *Ercole Bazzicaluue di Pisa. F.*

1384.

(2) A gauche, sur une élévation, une maison contre laquelle un homme satisfait un besoin naturel. Du même côté, sur le devant,

---

ces paysages, puisqu'il avait sous les yeux le Frontispice de la suite portant la mention : *Ercole Bazzicaluue di Pisa. F.* Cette inscription lève toute espèce de doute.

Digitized by Google

un paysan conduit un cheval par la bride. Au milieu, un cavalier et une amazone se dirigent vers le fond. A droite, une rivière au devant de laquelle est un tombereau traîné par deux bœufs.

1385.

(3) Marine dans le goût de Callot. A droite et au fond, la pleine mer. Du même côté, sur le devant, deux grandes barques. Deux autres plus petites sont à gauche, en avant d'un village où l'on remarque une espèce de tour carrée d'où s'échappe une fumée abondante.

1386.

(4) Bartsch n'a connu que cette seule pièce de la suite qu'il décrit ainsi :

« Paysage où l'on voit, à gauche, une chaumière dans laquelle une villageoise se dispose à entrer. De ce même côté, sur le devant, un gentilhomme à pied, conduisant un chien en laisse, parle à un paysan monté sur une mazette. A la droite du bas sont les lettres E. F. B. qui semblent désigner : *Ercole fec Bazzicaluve*, car la pièce est indubitablement de ce maître. »

1387.

(5) Attaque de brigands dans une clairière. Au fond, un village vers lequel se dirigent trois personnages, dont deux à cheval et un à pied.

1388.

(6) A gauche, une rivière où boit un cheval monté par un enfant, et vers laquelle se dirige un pâtre conduisant des chèvres et des moutons. A droite, sous un grand arbre, un paysan conduit deux bœufs qui viennent de s'abreuver. On lit, à droite, comme au n° 4 : E. F. B.

Digitized by Google

1389.

(7) Marine où l'on voit trois barques. Les deux plus grandes sont à droite, au second et au troisième plan ; la plus petite, qui est montée par trois hommes, est sur le premier plan. A gauche, une chaumière à laquelle on parvient par plusieurs marches et dont la cheminée laisse échapper de la fumée.

1390.

(8) Plusieurs personnages courent après deux chevaux échappés, dont l'un est au fond vers la gauche. Un chien aboie au devant de ce cheval.

1391.

(9) Au bord d'une rivière divisée en plusieurs branches, on voit, à droite, un personnage tournant la tête vers le fond et, à gauche, un âne traversant à gué. Un grand arbre occupe le milieu de l'estampe.

1392–1404. *Morceaux gravés pour la décoration d'un livre.*

Suite de treize pièces anonymes et non chiffrées, décorant l'ouvrage intitulé : LE PAZZIE DE'SAVI, OVERO IL LAMBERTACCIO, Poëme tragico-heroï-comique de *Barthelemy Bocchini*. Venise *L. Bertani*, 1641. in-12. Jombert, qui en a vu douze morceaux, n'y a pas reconnu Bazzicaluve. Voici sa description, p. 66 de son Catalogue de la Belle : « Douze petits sujets de grandeur in-12, petit format, qui paraissent avoir été faits pour un roman et qui sont de la plus grande rareté. On peut

Digitized by Google

les voir à la fin du volume de l'œuvre de Silvestre et de la Belle qui est au Cabinet du Roi et qui a appartenu à M. l'abbé de Marolles.

1. Un char traîné par des bœufs.

2. Deux cavaliers qui vont se battre à l'épée.

3. Trois cavaliers qui courent au combat.

4. Marche de cavaliers conduits par un fantassin.

5. Lucifer sur son trône dans les enfers.

6. Plusieurs philosophes et astronomes, dont l'un a un compas et une sphère à la main.

7. Accouchement d'une femme qui a une jambe et une partie de la cuisse découverte.

8. Femme pendue à la fenêtre d'un bâtiment rustique.

9. Petit combat naval.

10. Combat de cavalerie sur un pont.

11. Grand incendie dans une place publique.

12. Palais du Pape, dont on voit la statue dans une niche.

» Ces douze morceaux sont des premiers temps de la Belle, et l'on y reconnaît aisément le goût de Callot qui lui servait de modèle alors.

» *Hauteur : 4 pouces 1 lig. Larg. : 2 pouces 3 à 5 lig.* »

Nous n'avons rencontré que les nos 1, 5, 9 et 11. Ils sont incontestablement de Bazzicaluve, qui a imité Callot pour le dessin et la Belle pour la gravure. Jombert se trompe évidemment, lorsqu'il donne ces pièces comme ayant été gravées par la Belle en 1630, puisqu'elles décorent un livre publié en 1641. Ce livre a été possédé

Digitized by Google

par M. Robert-Dumesnil, et les estampes dont il était orné ont figuré dans la vente faite à Londres en 1838. La pièce inconnue à Jombert est le frontispice du livre dont nous empruntons la description au Catalogue rédigé par M. Robert-Dumesnil pour la vente dont il s'agit : « Il représente l'écu de Florence adossé à la base d'une colonne étant à droite, où est noué un rideau occupant le haut de l'estampe et sur lequel on lit le titre, ci-dessus rappelé, et la dédicace du livre à Don Laurent, grand duc de Toscane. »

Haut. : 117 *à* 120 *millim. Larg.* : 62 *à* 65 *millim.*

Jombert est dans le vrai en disant qu'on reconnaît dans toutes ces pièces le goût de Callot. Le combat naval (n° 9 de la suite) est une seconde imitation de celui qui fait partie des Médicis (notre n° 544) et que Bazzicaluvé avait déjà reproduite dans la pièce décrite n° 1370. S'il nous avait été donné de voir toutes les pièces de la suite, nous aurions vraisemblablement reconnu, dans le n° 6, les Astronomes (notre n° 203) et, dans le n° 7, une pièce de la suite des Bohémiens (notre n° 670).

CAPITELLI BERNARDINO.

Né à Sienne vers 1600. *Son œuvre a été décrit par Bartsch, Tome* 20, *p.* 153 *et suiv.*

1405. *Le Benedicite.*

Imitation de notre n° 63. On voit l'enfant Jésus debout, au milieu de l'estampe. A droite, la sainte vierge

Digitized by Google

assise entoure, de son bras droit, le col de son divin fils auquel elle présente une cuillerée de soupe prise dans une assiette que tient saint Joseph, assis à gauche. Cette scène est éclairée par une chandelle placée sur une table. Cette composition, différente de celle de Callot, est de Rutilio Manetti, l'un des maîtres de Capitelli. On lit, au bas, dans l'ovale : *Rutil^s Mannet^s Inuen.* | *Bernard^s Capitellus sculpsit senis.* Autour de la bordure, dans la partie supérieure : IN TENERVM TRANSIRE DEVM PANEM ASPICE, ET IDEM, CREDES IN PANEM MOX REDIIRE DEUM.

Et au bas, aussi dans la bordure, une dédicace en deux lignes au jurisconsulte *D. Lælio Taio.*

Grand diamètre : 242 millim. Petit : 185 millim.

Cette pièce, qui est le n° 5 de Bartsch, se trouve à la Bibliothèque impériale, vol. Eb., 22.

1406. *Intérieur d'une église.*

On y voit un grand nombre de personnages debout et à genoux. A gauche, un seigneur debout, appuyé contre un pilier, lit dans un livre. A droite, se trouve un groupe de femmes debout. Ce groupe est dans le goût de Callot. On lit, à la droite du bas, au-dessus du trait carré : *il Capitelli f.* 1631. — Morceau non décrit par Bartsch.

Hauteur : 102 millim. Largeur : 72 millim.

Digitized by Google

1407. *Le repas de l'enfant prodigue.*

Imitation de notre n° 366. Cette pièce très-rare, et que Gersaint n'a vue que dans l'œuvre de Mariette (Catalogue de Lorangere, p. 90, 119 et 120) est de forme ovale, comme la pièce de Callot, dite *le Brelan;* mais la composition est toute différente. Deux jeunes gens et deux courtisannes sont assis à une table carrée couverte de mets et sur laquelle se trouve une chandelle. A gauche, un jeune page verse à boire à l'une des femmes; à droite, un domestique apporte un nouveau plat. On lit au bas, dans la bordure : *Adm^m Ill^ri D. Fortunio Thomasio Patricio Senen. Dnō suo Col.^mo | benignissi patrocinij grati animi breue indicium | Bern. Cap. F. D. D.*

Largeur : 242 *millim. Hauteur :* 189 *millim.*

1408. *La grande place de Sienne (1re planche).*

Cette pièce est le n° 41 de Bartsch, dont nous rapportons la description en la complétant : Carrousel fait dans la grande place de Sienne, en présence du Grand Duc, en 1632. En haut, la Renommée, en l'air, porte une banderole avec cette inscription : FESTA FATTA NEL FAMOSIS. TEATRO DI SIENA AL SERo GRĀ DUCA IL XX OTTBRE 1632. — La marge du bas contient une dédicace à Emile Piccolomini. »

Largeur : 446 *millim. Hauteur :* 363 *millim. dont* 33 *de marge.*

Digitized by Google

1409. *La grande place de Sienne (2e planche).*

Cette pièce est le n° 42 de Bartsch, dont voici la description : « Représentation de ce même carrousel, en contre-partie, mais sans banderole ni inscription dans le haut. La marge du bas offre une dédicace adressée en 1632 par Capitelli au duc de Ghise. »

Largeur : 290 *millim. Hauteur :* 240 *millim. dont* 25 *de marge.*

1410. *La petite place de Sienne.*

Outre ces deux pièces, Bernard Capitelli nous paraît avoir gravé le même sujet, en plus petites proportions. Nous avons décrit cette pièce, n° 1036.

1411. *Les chars de triomphe.*

On trouve encore des imitations de Callot dans la suite de sept pièces décrites par Bartsch, nos 34 à 40, et qui représentent les sept chars de triomphe employés à la fête qui eut lieu à Sienne, en mars 1632. L'un de ces chars figure dans les grandes pièces représentant la place de Sienne dont nous venons de parler.

Enfin, Capitelli a imité Callot dans la grande pièce décrite par Bartsch, n° 43 : *Comparse des gentilshommes siennois dans la place où se font les carrousels à Sienne.* Elle est datée de 1625.

Digitized by Google

CHAUVEAU FRANÇOIS.

Graveur à l'eau forte et au burin, né à Paris vers 1620, *mort en* 1676.

Cet artiste nous paraît avoir gravé les figures qui décorent le livre dont voici le titre :

Le Ravissement de Proserpine de M. Dassoucy, poëme burlesque, Enrichy de toutes ses figures. Paris. Pierre David et Edme Pepingvé, 1653. In-4°.

Nous allons décrire seulement celles qui rappellent Callot. Elles sont dans un cartouche terminé, en haut, par un mascaron. Ce cartouche, qui sert de passe-partout, est le même pour toute la suite. Les planches sont anonymes et gravées à l'eau forte.

1412. *Planche pour le chant II^e^.*

On voit, sur le devant, trois figures de diables dans le genre de ceux de la Tentation gravée par Callot, à Florence (notre n° 138) et dont l'un aiguise ses cornes sur une meule. Dans le haut, Proserpine est conduite par Pluton et suivie de trois démons.

Dimensions de la planche, sans le cartouche :
Largeur : 115 *millim. Haut.* : 88 *millim.*

1413. *Planche pour le chant III^e^*

Au fond, sous un dais infernal, Pluton est à table avec Proserpine à laquelle il passe la main sous le

Digitized by Google

menton. Sur le devant, trois figures burlesques dansent au son d'un instrument qui n'est autre que le nez d'un diable assis à droite et dont il se sert en guise de flageolet.

Mêmes dimensions.

CHAUVEAU PIERRE-JOSEPH.

Cet artiste, qui gravait sur bois et travaillait à Rouen, en 1767, a imité en grand un des gueux de Callot. Nous n'avons jamais rencontré cette pièce.

COCHIN NICOLAS, *dit Cochin le vieux* (*).

Dessinateur et graveur à l'eau forte, florissait vers le milieu du dix-septième siècle. Il vint s'établir à Paris, vers 1648.

Florent le Comte et Mariette disent que Cochin (le vieux) était fils d'un peintre sur verre de Troyes et qu'il fut peintre lui-même, dessinateur et graveur à

(*) Il ne faut pas confondre Nicolas Cochin, dit *le vieux*, graveur du temps de Louis XIII, avec Noel-Robert Cochin qui vivait à la même époque. On doit encore moins se garder de le prendre pour l'un des deux Cochin (Nicolas-Charles), père et fils, qui florissaient au dix-huitième siècle. Voyez, à cet égard, Jombert : Catalogue de la Belle, p. 21, *ad notam*. Voy. aussi l'*Abecedario* imprimé de Mariette, t. 1er p. 382.

Nous avons parlé, dans la section intitulée : Pièces faussement attribuées à Callot, n° 1006, de deux morceaux en forme d'éventail, dont l'un est certainement de Cochin le vieux.

Digitized by Google

l'eau forte. Florent le Comte, ajoute : Il a fait plusieurs morceaux d'invention, et aussi d'après les dessins de François Chauveau, Albert Durer, Rembrandt, Callot, etc. « (Cabinet des singularités, t. 3, p. 97). Il dit encore : « Nicolas Cochin nous a donné, entre autres, cent morceaux ou environ sur la vie de Jésus-Christ, les paraboles, la passion en treize piéces, une autre passion en seize, le martyre des apôtres, aussi en seize piéces carrées, quantité de saints, différents martyrs, dix piéces sur l'histoire de Judith, quantité de petits mystéres copiés d'aprés Callot ; plus de vingt-deux différents petits paysages et petites courses dont plusieurs sont de lui, d'autres d'aprés Jacques Fouquer. » (*eod.*, p. 159).

Il est certain que Nic. Cochin s'est souvent inspiré de Callot dans ses différentes compositions. Il a même quelquefois reproduit, dans de plus fortes proportions, certaines pièces du maître lorrain. Nous citerons entre autres :

La Femme adultère (notre n° 42).

La Résurrection de Lazare (notre n° 44).

La Conversion de saint Paul (notre n° 47).

Cette pièce est dans des proportions beaucoup plus fortes que celles de l'original. *Sa largeur est de* 348 *mill. Sa hauteur de* 243 *millim. dont* 11 *de marge.*

On lit dans la marge, à gauche : *Nicolas Cochin fecit,* et, à droite, *le Blond, excud. demeurant ruë Saint Denis, au Pauillon royal auec priuilege du Roy.*

L'entrée triomphante à Jérusalem (notre n° 45).

Digitized by Google

L'ensevelissement de la Vierge (notre n° 87).

Outre ces imitations presque serviles, Cochin a cru devoir aborder certains sujets déjà traités par Callot. Nous citerons notamment : l'Enfant prodigue, la suite de la Passion ; celle du Martyre des apôtres en ovale ; Saint Laurent, etc.

L'inspiration du maître y est visible, quoique les compositions des deux artistes soient très-différentes. Dans cette catégorie, nous ne décrirons qu'une seule pièce qui a plus particulièrement attiré notre attention.

1414. *La Tentation de Saint Antoine.*

Le saint est agenouillé devant un crucifix, au milieu de l'estampe, et entouré de démons. Une jeune femme, richement vêtue, est à sa droite et cherche à le séduire. Dans le fond, à gauche, l'ermitage du saint est envahi par les démons. Un grand nombre de figures diaboliques, traitées à la manière de Callot, se voient dans toutes les parties de l'estampe. On lit, à gauche, dans la marge : *Nicol Cochin fecit.* et, au miljeu : *Se vend chez le Blond demeurant ruë S. Denys, au Pauillon Royal Avec privilege du Roy.*

Largeur : 320 millim. Hauteur : 260 millim. dont 18 de marge.

Nic. Cochin a reproduit deux fois le même sujet, en petit, avec beaucoup de modifications. On lit dans la marge de l'une de ces compositions : S. Anthoivs. — et au dessous : *Moncornet ex cum priuilegio.*

Digitized by Google

On connaît deux états de cette dernière pièce :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. L'inscription a été effacée.

On lit, à la place : S^te (*sic*) ANTONI. et, au-dessous : *P. Gallays à S^t Francois de Sales.*

L'autre composition, un peu plus petite que la précédente, porte aussi dans la marge : S. ANTHONIVS ; mais on n'y voit pas l'*excudit* de Moncornet. Dans cette dernière pièce, le saint est en prières, à droite. On voit, derrière lui, une sorcière tenant un balai. Il est entouré d'un cercle d'animaux fantastiques qui rampent à terre. La figure de la Volupté est au milieu de l'estampe, sur le premier plan. On voit aussi, dans le haut, des animaux diaboliques, dans le genre de ceux qui traversent le ciel des autres Tentations.

Nicolas Cochin a souvent aussi copié Callot. On trouvera mentionnées, ci-après, les copies des pièces suivantes : Saint Sébastien, n° 137 ; les Pénitents, n^os 147-152.

COLLIGNON LOUIS-FRANÇOIS,

Né à Nancy, vers 1610.

Cet artiste, élève de Callot, a reproduit la manière de son maître dans un grand nombre de compositions, tnout e lui restant inférieur. Il s'est aussi beaucoup inspiré de la Belle et de Silvestre. Nous avons décrit précédemment les pièces qui passent pour avoir été gravées par Collignon, sur les dessins de Callot (V. n^os 1175 et suiv.).

Digitized by Google

Plusieurs pièces gravées par Collignon ont été faussement attribuées à Callot. Telles sont : le fond du Portrait de la Valette (n° 1003); les Paysages de Florence (n^os^ 1187 et suiv.), etc.

On a voulu aussi retrouver Callot dans les *Facétieuses inventions d'amour et de guerre,* dont on attribue la gravure à la Belle (Jombert, p. 68). Nous croyons que les treize planches dont se compose cette suite ont été exécutées par Collignon, avec l'intention très-marquée d'imiter la gravure de la Belle. Quant à la manière de Callot, nous n'y trouvons rien qui rappelle la verve des *Gobbi*, et il nous serait difficile de dire si Collignon est, ou non, l'auteur de ces compositions.

Voici ce que dit Jombert de cette suite : « Facétieuses inventions d'amour et de guerre pour le divertissement des beaux esprits, en treize feuilles, y compris le titre, où il y a deux figures d'enfants, dont l'un a un casque sur la tête. Il y a six planches de deux figures seules, qui sont des soldats nains : le tout dans le goût des *Gobbi* de Callot, ou des charges de Léonard de Vinci. Ces treize estampes des commencements de la Belle sont très-rares. On lit, au bas du titre : *Fr. Collignon excudit cum privilegio Regis.* Il n'y a rien d'écrit sur les autres planches, pas même le chiffre de la Belle.

» *Haut. :* 3 *pouces* 6 *lignes. Larg. :* 4 *pouces.* »

Nous croyons que Jombert se trompe en fixant à l'année 1630 la date de la gravure de cette suite, qui a dû être exécutée quelques années après, non par la Belle, mais par Collignon qui a cherché à imiter aussi

Digitized by Google

parfaitement que possible le genre de l'artiste florentin. On voit, au surplus, qu'il y a réussi, puisqu'il a induit en erreur un connaisseur tel que Jombert. Quant au savant Mariette, il ne s'y est pas trompé. Il indique, Tome Ier, fol. 143, que ces treize planches sont gravées par Fr. Collignon, d'après la Belle.

DASSONVILLE JACQUES.

Graveur à l'eau forte; florissait au milieu du dix-septième siècle.

L'œuvre de ce maître a été décrit par M. Robert-Dumesnil, Tome Ier, p. 171 et suivantes de son Peintre graveur français. Nous extrayons de cet excellent ouvrage la description des nos 8 et 9, dont les compositions rappellent le goût de Callot; mais à la façon de Pierre Quast ou de Salomon Savery.

1415. *Les musiciens champêtres.*

« Vieillard au bonnet haut, à retroussis, orné d'une plume de coq, assis les jambes croisées sur un banc de gazon, au pied d'un chêne, à droite. Il joue de la musette, accompagné par un jeune enfant qui joue du hautbois. Derrière cet enfant, au fond de la gauche, un gueux, debout, paraît prendre plaisir à ce concert. Pièce dans le goût de Callot et dont le fond est blanc. Sur la terrasse, à gauche : *I. Dassonneuille fecit.* »

Haut. : 78 *millim. Larg.* : 45 *millim.*

Digitized by Google

1416. *Les gueux demandant l'aumône.*

« Pendant du morceau précédent. Vieillard barbu, la tête couverte d'un chapeau, et portant besace, venu de la gauche, où, dans le lointain, se voit une église, et paraissant vouloir se fixer au milieu de l'estampe. Son épaule gauche est posée sur une grande béquille et il s'appuie de la main droite sur une petite. Il tient une sébile et demande l'aumône, ce que fait aussi un jeune garçon tendant son chapeau, qui se voit à droite. Dans le fond est une espèce de naine, les mains passées sous son tablier. Le fond est blanc. Au haut de la gauche : *Dassonneuille f.* »

Haut. : 80 *millim. Larg.* : 51 *millim.*

DE SON NICOLAS (*).

Il est né à Reims, au commencement du dix-septième siècle. On a peu de détails sur la vie de cet artiste qui passe, à tort selon nous, pour avoir été l'un des élèves de Callot et pour avoir travaillé d'après ses dessins. Il n'a été que son imitateur. Tel est aussi l'avis de M. Renouvier (Types des maîtres graveurs, 4e part. p. 88) : « Il est certain, comme le dit ce spirituel écrivain, que plusieurs pièces de De Son ont ordinairement

(*) Le nom de cet artiste est tantôt écrit ainsi que nous le rapportons, tantôt d'un seul mot ; mais toujours avec un D majuscule.

Digitized by Google

l'honneur de figurer dans les plus beaux recueils de l'œuvre de Callot.» Ses chefs-d'œuvre sont les deux portails de Reims que nous décrivons ci-après.

1417. *La Samaritaine.*

Jésus instruisant la Samaritaine qu'il rencontre près d'un puits. Le Sauveur est assis à la droite du puits. — *Morceau anonyme.*

Hauteur : 75 *millim. Largeur :* 54 *millim.*

Suivant Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 68, et Regnault-Delalande, Catalogue de Silvestre, p. 189, cette pièce a été gravée par De Son sur un dessin de Callot. Mariette l'attribue à De Son, tant pour la gravure que pour le dessin. Cette opinion s'appuie sur ce que la pièce dont il s'agit sert de pendant à la suivante (le banquet d'Emmaüs) sur laquelle, on lit : *N. De Son fec.*

1418. *Le banquet d'Emmaüs.*

Cette pièce, qui sert de pendant à la précédente, n'est pas mentionnée par Gersaint, non plus que par Regnault-Delalande. Nous la décrivons d'après Mariette qui s'exprime ainsi : « Quelques curieux rangent ces deux pièces (le banquet d'Emmaüs et la Samaritaine) au nombre des ouvrages de Callot. Cependant elles ne sont ni de sa gravure, ni de son invention. Il y en a même une (le banquet d'Emmaüs) qui porte : *N. De Son fec.* C'est celui qui a gravé la Vierge adorée par saint François (notre n° 1420) et qui cherchait à imiter la manière de Callot. »

Mêmes dimensions.

Digitized by Google

1419. *Saint Paul.*

Il tient, de la main droite, son épée dont la pointe repose sur la terre et, de la gauche, un livre ouvert. — *Morceau anonyme.*

Hauteur : 80 *millim. Largeur :* 58 *millim.*

Cette pièce est destinée à servir de pendant au Saint Pierre, décrit n° 101. On l'attribue généralement à De Son. Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 60, affirme qu'elle a été gravée par l'artiste rémois sur le dessin de Callot. La pièce est tellement médiocre qu'il est fort difficile de reconnaître le graveur qui pourrait bien être Rabel.

Mariette ne se prononce pas sur cette question. Voici sa note : « Saint Paul debout, tenant une grande épée dite stramasson; de même grandeur que le petit saint Pierre gravé par Callot. On la dit de lui ; mais elle ne me paraît pas même de son dessin. Elle est mal exécutée.

» *Hauteur :* 3 *pouces. Trav. :* 2 *pouces* 2 *lignes.* »

1420. *Saint François d'Assise adorant la Vierge et l'enfant Jésus.*

Cette composition que Gersaint (Catalogue de Lorangere, p. 68) prétend avoir été gravée par De Son, sur un dessin de Callot, rappelle celle de notre n° 95. La Vierge est assise, au milieu de l'estampe, et vue de face, tenant, sur ses genoux, son divin fils qui tend les bras vers saint François, à genoux, à droite, et les bras étendus en acte d'adoration. A gauche, on voit le petit saint Jean, auquel la vierge présente une fleur. Le fond représente, à gauche, la prédication de saint Jean, et, à

Digitized by Google

droite, saint François, à genoux devant un autel placé dans une grotte surmontée d'une clochette. — *Morceau anonyme.*

Hauteur : 89 millim. Largeur : 69 millim.

Cette pièce est tout à fait dans la manière de De Son ; mais elle paraît plutôt faite d'après son propre dessin que sur celui de Callot. « Quelques-uns, dit Mariette, mettent cette pièce parmi les autres ouvrages de Callot, quoiqu'elle n'y convienne point et qu'elle soit d'un graveur nommé De Son, qui cherchait à imiter sa manière. — Sans nom, ni marque.

» *Hauteur : 3 pouces 4 lig. Travers : 2 pouces 6 lig.* »

Cette pièce se joint quelquefois à la suite décrite sous les nos 90-99.

1421. *Saint François d'Assise.*

Il est vu debout, dirigé vers la droite et soutenu, durant son extase, par deux anges qui sont dans le ciel. — *Morceau anonyme.*

Hauteur : 4 pouces. Travers : 3 pouces.

Nous indiquons cette pièce d'après Regnault-Delalande, Catalogue de Silvestre, p. 192, et Gersaint, Catalogue de Lorangere, p. 68. Ils disent, l'un et l'autre, qu'elle est gravée par De Son, et Gersaint ajoute qu'elle est tout à fait dans le goût de Callot. Mariette, qui l'avait vue, s'exprime ainsi : « Saint François d'Assise, debout et soutenu, durant son extase, par deux anges qui sont dans le ciel. — Cette pièce est de N. De Son ; mais, parce qu'il n'y a pas mis son nom, et qu'on y croit voir quelque légère marque de la manière de Callot, quelques curieux ont pris la licence de la lui attribuer, et cependant fort mal à propos. Elle est à l'eau forte.

» *Hauteur : 4 pouces. Travers : 3 pouces.* »

Digitized by Google

1422. *Femme tenant un enfant entre ses bras.*

Elle se dirige à gauche, regardant à droite. Sa main gauche tient un hochet, et, sur son bras gauche, est un chien avec lequel joue l'enfant. A sa droite, un chien auprès d'un tronc d'arbre ; à gauche, une maison avec une femme à la fenêtre. Au fond, deux personnages. — Morceau anonyme rappelant le genre de De Son, et que Gersaint (Catalogue de Lorangere, p. 83) et Regnault-Delalande (Catalogue de Silvestre, p. 210) attribuent à ce maître. Nous l'avons rencontré à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

1423. *Paysage de forme ovale.*

On lit dans le Catalogue de Lorangere, par Gersaint, p. 84 : « Petit paysage ovale en largeur, gravé par De Son, sans nom. On y voit, sur la droite, un cabaret avec une table, à la porte de ce cabaret où plusieurs personnes boivent et mangent. Elle est rare. » — Cette pièce est aussi décrite à la p. 210 du Catalogue de Silvestre, avec mention d'une copie en contre-partie.

1424. *La fontaine.*

Pièce gravée au burin. Elle fait partie d'une suite publiée par Mariette et dans laquelle elle porte le n° 3, à gauche, dans la marge. Au-dessus de ce n°, sur la terrasse : *P. Mariette excud. avec Priu. du Roy.* Dans la marge, des vers, en deux colonnes. Le premier est :

Digitized by Google

En vain genereuse fonteine ; etc.

Largeur : 125 *millim*, *Hauteur :* 103 *millim.*, *dont* 15 *de marge.*

1424 *bis. L'homme à la poule.*

Il est vu de face, les mains appuyées sur un panier dont il vient de tirer une poule qui repose sur son bras droit. Au fond, à gauche, plusieurs personnages dont un à cheval. On lit dans la marge, à droite : *N. De Son exc.* Bien que cette pièce ne porte que l'*excudit* de De Son, elle est certainement de lui.

Hauteur : 164 *millim.*, *dont* 9 *de marge. Largeur :* 826 *mill.*

1425-1426. *Suite de deux pièces non chiffrées.*

1425. *La marchande de cerises.*

(1) Vue, en perspective, d'une grande rue au milieu de laquelle une marchande de cerises débite sa marchandise à un jeune garçon et à deux femmes, dont l'une est masquée. Au fond, un carrosse attelé de deux chevaux. On lit, à la droite du bas : *N. De Son. ex.* — C'est la pièce décrite par Gersaint, p. 83 du Catalogue de Quentin de Lorangere.

Larg. : 102 *millim. Haut. :* 147 *millim.*

1426. *La foire de village.*

(2) On voit, à gauche, une tente sous laquelle se trouve établie une boutique de mercerie, suivant Gersaint (p. 83), de quincaillerie, suivant Mariette, et qui nous paraît être un magasin d'objets antiques. Près de cette boutique, et tout à fait à gauche, un cavalier que Gersaint dit jouer d'une espèce de hautbois, nous semble examiner une carabine. A droite, une marchande de volaille en-

Digitized by Google

tourée d'acheteurs. Au fond, une église au devant de laquelle on voit une multitude de personnages. — *Morceau anonyme formant le pendant de celui qui précède.*

Larg. : 143 *millim. Haut. :* 95 *millim.*

Mariette dit, en parlant de cette pièce : « Elle n'est ni de l'invention, ni de la gravure de Callot. Elle est de N. De Son, ainsi que plusieurs autres de ce maître qu'on attribue assez mal à propos à Callot. »

1427-1428. *Les portails de Reims.*

Suite de deux pièces non chiffrées que M. Regnault-Delalande (p. 195 du Catalogue de Silvestre) reconnaît avoir été gravées par De Son ; mais dont, suivant lui, les personnages auraient été gravés par Callot. Il est certain que Callot n'est pour rien dans ces deux pièces. Les personnages sont effectivement dessinés dans un goût qui approche du sien ; mais ce ne sont que des imitations. Du reste, ces deux pièces sont belles et fort estimées ; surtout lorsqu'elles sont de premier et de second état, pour le portail de la cathédrale ; et de premier état, pour celui de saint Nicaise.

1427. *Portail de la cathédrale sous l'invocation de Notre-Dame.*

(1) Il occupe le milieu de l'estampe, au fond d'une place garnie d'une balustrade en pierres. Cette place est animée de nombreux personnages. A droite, on aperçoit des édifices religieux, et, à gauche, des maisons. On lit, dans la marge du haut : LE SOMPTVEVX FRONTISPICE DE L'EGLISE NRE DAME DE REIMS' VILLE DU SACRE. 1625. Au bas, dans le milieu, près du trait

Digitized by Google

carré : *N. De Son Rem. fe. sculpt. et ex.* Au dessous, dans la marge, vingt-quatre vers français :

Ne parlez plus de ces spectacles.
. . . . . *ce sainct lieu.*
Par C. Gillat D. M.

Haut. : 448 millim., dont 45 de marge. Larg. : 810 *millim.*

On connaît trois états de cette planche :

I. Avant le nom et l'*excudit* de De Son. — *Très-rare.*

II. C'est celui qui vient d'être décrit.

III. On lit au milieu de la marge du bas : *E. Moreau excudit.*

1428. *Le portail de saint-Nicaise.*

(2) Il occupe le milieu de l'estampe, au fond d'une place, où plusieurs personnages sont attablés, tandis que d'autres se promènent. On lit dans la marge du haut : L'EXCELLENT FRONTISPICE DE L'EGLISE DE L'ABAYE DE SAINCT NICAISE DE REIMS. — Au bas, se trouve une dédicace latine à Phebus d'Albret, suivie de huit vers latins en deux colonnes :

Dum nobis. . . . .
. . . . . *idem perennioro.*

Cette dédicace et les vers sont coupés par un écusson armorié aux armes du dédicataire, et soutenu par deux anges. Sous cet écusson, on lit : *N. De Son Rem. Fecit. Sculpt. et ex.* 1625.

Haut. : 440 millim., dont 41 de marge. Larg. : 300 *millim.*

On connaît deux états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit, à gauche, sous les vers latins : *E Moreau excudit.*

Digitized by Google

1429-1432. *Suite de quatre pièces non chiffrées.*

1429. *Le marchand d'oiseaux.*

(1) Il tient une cage qu'il présente à un groupe placé à gauche et qui se compose d'un enfant, d'une vieille femme et d'un suisse tenant une hallebarde. Au fond, plusieurs personnages se promènent dans un jardin.

Haut. : 92 millim. Larg. : 77 millim.

C'est la pièce décrite par Gersaint, p. 83. Sur l'épreuve de la Bibliothèque de Rouen, on lit, à la droite du bas : *N. De Son fe.* Nous avons vu des épreuves anonymes.

1430. *Le porteur d'eau.*

(2) Il est vu de profil, dirigé à gauche. Au fond, à droite, un autre porteur d'eau, vu par le dos. A gauche, une fontaine où se tient un groupe de cinq personnages dont l'un est assis. — *Morceau anonyme.*

Haut. : 90 millim. Larg. : 79 millim.

C'est la pièce décrite par Gersaint, p. 83, avec la précédente, et par M. Regnault-Delalande, Catalogue de Silvestre, p. 210.

1431. *La laitière.*

(3) Elle est vue de face, ayant un pot sur la tête et un panier au bras gauche. Le fond est animé de plusieurs personnages; on y voit une église à droite. — *Morceau anonyme.*

Haut. : 90 millim. Larg. : 70 millim.

1432. *La femme du soldat.*

(4) Elle est vue de trois quarts, coiffée d'un chapeau à plumes et dirigée à gauche. Elle porte sur son épaule gauche une broche

Digitized by Google

et une marmite. C'est ce que Mariette, qui a vu cette pièce (notes, fol. 26) appelle : « un ménage de cuisine. » Un panier est passé à son bras gauche ; dans le fond, deux figures en avant d'un arbre. — *Morceau anonyme.*

Haut. : 80 *millim. Larg.* : 69 *millim.*

1433-1444. *Suite de douze paysages publiés par Le Blond.*

Cette suite passe pour avoir été gravée sur les dessins de Callot. Cependant Gersaint qui mentionne, p. 87 du Catalogue de Lorangere, le tirage qui en a été fait par le Blond, ne dit pas quel est l'auteur des dessins. De Son a mis, à deux de ces pièces, son nom suivi de : *In et fe* ou *fe.* Rien n'y rappelle le goût de Callot. Il y a doute pour les dix autres. Quoi qu'il en soit, cette suite eut un très-grand succès, lors de sa publication. C'est ce dont témoignent les trois états succesifs que nous allons indiquer, et la suite de copies en contre-partie qui a été publiée par Langlois. Il y a un second état de ces copies, dont nous avons vu huit pièces chiffrées. Les originaux ne sont jamais chiffrés.

Largeur : 243 à 232 *millim. Hauteur* : 100 à 110 *millim.* — *Chaque morceau a, en outre, une marge blanche de* 3 *à* 7 *mill.*

On connaît trois états de la suite originale:

I. Sans aucun nom d'éditeur. Le nom de De Son se lit sur quelques pièces, ainsi que nous l'indiquons. — *Rare.*

II. On lit sur toutes : *le Blond excud.*

III. A la place du nom de le Blond, on lit celui de Drevet.

Digitized by Google

1433. *La noce de village.*

(1) Rue d'un village, au fond de laquelle on aperçoit une église. A gauche, une maison en avant de laquelle se trouve un hangar où dînent plusieurs personnages. Au milieu de la rue, un homme et une femme se dirigent vers la maison, precédés d'un joueur de violon. Plusieurs autres personnages animent cette composition. — *Morceau anonyme.*

1434. *Les apprêts du bal champêtre.*

(2) Deux musiciens sont assis sur la couronne d'un arbre taillé, en parasol, à moitié de sa hauteur. A droite, se trouve le bureau du bal et, à gauche, une auberge. Dans le fond, une église en avant de laquelle se trouve un campanile de forme pyramidale. — *Morceau anonyme.*

1435. *Le coche près du château.*

(3) Ce coche, qui est à quatre roues, se dirige vers un château, à gauche, dont la grande porte est ouverte. Une fontaine monumentale, adossée à un arbre, s'élève au milieu. A droite, trois femmes lavent du linge dans une pièce d'eau. — *Morceau anonyme.*

Cette pièce a été décrite, dans un Catalogue de vente de M. R. D., publié en novembre 1858. Mais cette description indique une pièce en contre-partie de celle ci-dessus. Son auteur avait probablement sous les yeux le premier état de la copie publiée par Langlois, lequel ne porte aucun numéro.

1436. *Les bâtiments en construction.*

(4) Ils occupent le fond de l'estampe. A gauche, un palais dont on commence à élever le premier étage ; à droite, une église dont

Digitized by Google

la charpente n'est pas terminée. Vers le milieu, une fontaine massive, surmontée d'une statue debout. Plusieurs ouvriers sont occupés aux travaux de construction. — *Morceau anonyme.*

1437. *Suzanne et les vieillards.*

(5) Une fontaine monumentale occupe la droite de l'estampe. On y voit Suzanne, auprès de laquelle s'est assis un des vieillards, tandis que l'autre regarde depuis la terrasse. On, lit à la gauche du bas, sur la terrasse : *NDe. Son In et fec.*

1438. *La fuite en Egypte.*

(6) La Sainte famille se voit, à droite, à l'entrée d'un chemin qui monte dans une forêt. Au milieu, un chasseur tire un coup de fusil sur deux oiseaux, au-dessus d'une rivière. Dans le fond, à gauche, un pont de sept arches. On lit, à la droite du bas : *N De Son fe*

1439. *Le petit pont en avant du château.*

(7) Vue d'une habitation somptueuse, à droite, baignée par une pièce d'eau, qui porte une barque montée par quatre personnages. Le trop plein de la pièce d'eau s'écoule sous un petit pont de pierres, d'une seule arche, sur lequel six personnages se tiennent debout. A droite, contre un arbre cassé, un pêcheur s'apprête à jeter la ligne. — *Morceau anonyme.*

Nous avons reproduit, n° 1038, une note de Mariette qui semble se rapporter à cette pièce qui, suivant cette note, aurait été faussement attribuée à Callot.

1440. *Les pêcheurs.*

(8) Ils occupent les deux rives d'un cours d'eau qui paraît venir du fond de l'estampe et qui se perd à gauche. Un homme est

Digitized by Google

assis, à droite, au pied d'un arbre, ayant sur son dos une hotte qu'un autre personnage remplit de poissons. — *Morceau anonyme.*

1441. *Le colombier dans l'enclos.*

(9) Il s'élève, à droite, et fait partie d'un bâtiment d'où sort une société nombreuse, précédée de trois joueurs de clarinette. Ces personnages paraissent être ceux d'une noce, à en juger par le grand nombre de curieux rangés sur le passage du cortége, qui se dirige vers une église qu'on voit, à gauche, dans le fond. A gauche aussi, et en avant, une croix de pierre avec des marches et plusieurs personnages à l'entour. — *Morceau anonyme.*

1442. *La croix de pierre au bord du chemin.*

(10) Elle se trouve, à droite, derrière une charrette à deux roues montée par un homme en manteau et contenant des caisses. Un charretier, à pied, la conduit en faisant claquer son fouet. — *Morceau anonyme.*

1443. *La route au bord de l'eau.*

(11) Un paysan, à la droite du bas, près de deux arbres, tient un fusil de la main droite. Cinq personnages, suivis d'un chien, se voient sur un grand chemin, au milieu du bas et se dirigeant au fond, où l'on aperçoit une chaumière. Une rivière, portant bateau, et que la route semble longer, occupe la gauche du bas. Sur la terrasse, au milieu, on lit : *N. De Son fe.*

1444.

(12) Nous n'avons jamais rencontré la douzième pièce de cette suite, même de second ou de troisième état.

Digitized by Google

FRUYTIERS PHILIPPE.

Peintre et graveur à l'eau forte, né à Anvers en 1625; *mort en* 1660.

1445. *Les Gobbi.*

Imitation de la suite 747-767; mais en plus petites proportions. Nous n'avons rencontré que trois morceaux de cette suite. Les personnages de Callot y sont assemblés, quatre par quatre, sur deux planches qui ont 86 millim. de hauteur sur 64 de largeur. Sur la troisième planche, il n'y a que deux personnages, et ils sont gravés dans de plus fortes proportions. Cette planche a 87 millim. de largeur sur 63 millim. de hauteur. A toutes, on lit, à droite : *L. Fruytiers.* Comme nous ne connaissons pas d'autre artiste de ce nom que celui auquel on donne le prénom de *Philippe*, nous pensons que ces planches doivent lui être attribuées, malgré la présence de la lettre *L* qui précède son nom sur les planches dont il s'agit.

GERARDINI MELCHIOR.

Né à Milan au commencement du dix-septième siècle; mort en 1675.

Il était peintre et graveur à l'eau forte. Il passe pour avoir achevé divers tableaux de son maître J.-B. Crespi, après la mort de celui-ci.

Bartsch a décrit l'œuvre de ce maître, au Tome 21 de son Peintre graveur; il l'appelle, comme nous, Gerar-

Digitized by Google

dini, et c'est, en effet, ce nom qui se lit sur plusieurs de ses pièces. Orlandi le nomme *Gilardino* et d'autres *Giraldini*.

1446. *La petite place de Sienne.*

C'est la troisième des planches représentant cette place. Elle a été décrite ci-dessus, n° 1057, parmi les pièces faussement attribuées à Callot.

1447. *Caprices (1re suite).*

Dans la suite de cinquante pièces, décrite par Bartsch, Tome 21, p. 127, et qui est dédiée au Cardinal Frédéric Borromée, il y a beaucoup de sujets dans le goût de Callot.

1448. *Caprices (2e suite).*

Suite de vingt pièces non chiffrées, beaucoup plus grandes que celles des Caprices de Callot. Bartsch ne l'a pas connue. Elle se conserve à la Bibliothèque impériale, E. b. 22. On y trouve plusieurs imitations des Grandes Misères de Callot, et notamment de notre n° 580. Voici le titre de cette suite : CAPRICCI VARII | ALL *Eminemo et Reuemo Prenpe Cardle* | DON ANTONIO BARBERINI | Di *Noo Vrbano* VIII | *Nipote.* — Sans date.

HOLLAR WENCESLAS.

Dessinateur et graveur à l'eau forte; né à Prague en 1607; *mort à Londres en* 1677.

1449. *Les Gueux.*

Suite de quatre planches comprenant l'ensemble des compositions de Callot, réduites à de plus petites dimensions, de manière que chaque planche de W. Hollar contient cinq des compositions de

Digitized by Google

Callot. Chacune de ces quatre planches a des lointains. Elles sont chiffrées de 1 à 4. Sur la quatrième, on lit : *W Hollar Prag. fe.*

Largeur : 256 *à* 252 *millim. Hauteur :* 83 *à* 88 *millim.*

On a aussi attribué à Wenceslas Hollar une autre imitation des Gueux, dans laquelle les personnages sont épars, quatre par quatre sur chaque feuille, dans un paysage. Nous avons décrit cett suite, n° 1358 *bis.*

Larg. : 179 *millim. Haut. :* 80 *millim.*

KILIAN GEORGES-CHRISTOPHE.

Graveur à l'eau forte, au burin et à la manière noire; né à Augsbourg en 1709; *mort en* 1781.

Kilian a imité, ou fait imiter dans son atelier, la suite des *Balli* de Callot, sans reproduire les fonds. Cette imitation est gravée lourdement et sans goût. Sur la pièce qui rappelle notre n° 557, on lit : *Georg. Christoph. Kilian excudit A. V.*, et, a gauche, le n° 1. Les autres pièces sont anonymes. Nous n'avons vu, que les numéros 1 à 9 de cette suite.

LA BELLE ETIENNE (*Stefano della Bella dit*).

Né à Florence, le 18 *mai* 1610; *mort dans la même ville, le* 22 *juillet* 1664.

Elève de Canta Gallina, de Vanni et de Dandini. Dans sa jeunesse, il s'appliquait à copier, à la plume, les plus belles estampes de Callot. Lorsqu'il commença à graver, il suivit aussi la manière du maître lorrain; mais bientôt après, se livrant à son génie naturel qui le fai-

Digitized by Google

sait incliner à une manière plus moelleuse, il s'en forma une qui lui est particulière, mais dont l'uniformité finit par fatiguer.

« La Belle, dit M. Renouvier, créa la plus notable partie de son œuvre, à Paris, pendant le séjour de dix ans qu'il y fit dans son plus bel âge, de 1640 à 1650, et s'y impatronisa. Ses premiers ouvrages, faits à Florence en 1627, sont, comme ceux que gravait Callot, d'après Parigi... Dans les ouvrages qu'il grava à Paris, un maître nouveau s'y révèle. Il ne ressemble pas plus à Callot, qui est son point de départ, qu'il ne ressemble à Rembrandt, qu'il voulut aussi connaître. Mariette l'a parfaitement apprécié, lorsqu'il le montre abandonnant la manière de Callot, qui lui paraît trop raide et trop comptée, pour en prendre une plus moelleuse et plus flexible, devenue quelquefois trop lourde et trop confuse à force de travail; mais, dans le petit, ayant toujours plus de légéreté et d'esprit que personne. »

L'œuvre de la Belle a été décrit par Jombert, Paris, 1772, in-8°. Nous indiquons, en rectifiant parfois cet ouvrage, les pièces dans lesquelles la Belle passe pour avoir imité Callot.

1450. *Suite de seize pièces (n° 11 de Jombert).*

« Seize petites estampes presque carrées, extrêmement rares et gravées comme en bois, attribuées à Callot, mais qui sont des premiers temps de la Belle, lorsqu'il cherchait à imiter la manière de ce maître, savoir :

1. Groupe de cavaliers, à gauche, qui courent au combat vers la droite.

Digitized by Google

2. Un cavalier tout seul, tourné vers la gauche.

3. Un cavalier à gauche, et le coche qui descend d'une montagne qui est à droite.

4. Huit petits enfants qui jouent avec un chien et une poupée.

5. Course de chevaux dans le Cours, à Rome; à droite, sur le devant, un homme, à cheval, un peu en grand.

6. Six pauvres assis par terre, dont un qui boit dans une tasse.

7. Deux hommes dans un bateau ; l'un le conduit, l'autre tient un fusil. Joli paysage dans le lointain.

8. Soldat qui se repose sur son fusil ; autre qui chasse devant lui un bœuf, ayant un agneau sous son bras droit.

9. Divers jeux d'enfants.

10. Deux chasseurs, avec leurs fusils, dont l'un couche en joue.

11. Un piqueur debout qui conduit deux chiens.

12. Petite chasse où l'animal est pris.

13. Un homme assis, ayant la main droite sur son chien.

14. Deux hommes, à gauche, sur un quai regardant la mer, et des vaisseaux, dans un port, vis à vis.

15. Deux paysans avec des manteaux : l'un vu par derrière, tenant un petit paquet sous son bras gauche ; l'autre tourné à gauche et le regardant, conversant sur une terrasse à droite : tout le fond est blanc.

16. Le fauconnier à cheval : figure copiée de la grande chasse au cerf de Callot (notre n° 711).

« *Hauteur de la plupart de ces estampes :* 2 *pouces* 8 à 9 *lignes, sur environ* 3 *pouces* 3 *à* 6 *lig. de longueur.*

»Elles ne doivent point être numérotées, et il n'y a aucun nom, ni de graveur, ni de marchand. Ces seize estampes se trouvent dispersées dans le premier volume de l'œuvre de la Belle qui est au Cabinet du Roi, et qui a appartenu à M. de Beringhen. »

Digitized by Google

Facétieuses inventions d'amour et de guerre (n° 15 de Jombert).

Nous avons indiqué ci-dessus (V. Collignon) que cette suite de treize pièces a été gravée par Collignon sur les dessins de la Belle.

1451. *Figure dans le goût des Caprices (n° 18 de Jombert).*

« Un homme en manteau vu par derrière, ayant un paquet sous le bras gauche, tenant un bâton de la main droite; quelques petites plantes à sa gauche; un peu de terrasse sous ses pieds. Tout le reste de la planche est blanc. Elle est dans le goût des *Caprices* de Callot.

» *Haut.* : 3 *p.* 1 *lig. Larg.* : 2 *p.* 3 *lig.* »

1452. *Le Polonais debout (n° 20 de Jombert).*

« Petite estampe quarrée d'un Polonais debout, regardant à gauche, tenant sa hache de la main gauche; un autre Polonais plus loin; à droite, dans le lointain, un autre à cheval; plus loin encore, un autre homme debout sur un fond blanc, sans aucun nom, ni lettre au bas. Cette pièce est beaucoup dans la manière de Callot.

» *Haut.* : 3 *p.* 9 *lig. Larg.* : 3 *p.* 7 *lig.* »

1453. *Les Nains (n° 23 de Jombert).*

« Quatre petites estampes de charges très-comiques, gravées dans le goût de Callot, et qui sont de la plus grande rareté.

1. Un nain monté sur un âne; un nain le tire par la bride; un autre, par derrière, le frappe à coups de bâton.

2. Une dame avec son écuyer et deux demoiselles suivantes; le tout en nains.

Digitized by Google

3. Deux nains qui se disposent pour se battre à l'épée.
4. Concert ridicule de cinq nains.

» *Haut. :* 3 *pouces* 9 *lignes. Long. :* 5 *pouces.*

1454. *Les Pantalons (n° 25 de Jombert).*

« Petite estampe *callotine,* en longueur, de cinq Pantalons et un nain, figures grotesques avec lointains. Cette planche paraît des commencements de la Belle, et très-fort dans la manière de Callot ; il y a, au bas, plusieurs faux traits et des essais de burin ; on y voit aussi tracé à l'eau forte : 1632 et le mot *Gabaella,* au-dessous du nain. »

1454 *bis. Fête sur l'Arno (n° 32 de Jombert).*

Cette pièce, dessinée par la Belle dans la manière de Callot, a été gravée par Luccini. Voyez n° 1463.

1455. *Lactis physica analysis (n° 36 de Jombert).*

Nous avons décrit, n° 1010, cette estampe qui a été faussement attribuée à Callot. Elle est incontestablement de la Belle.

1456. *L'Eventail (n° 46 de Jombert)*

Nous avons décrit, n° 1006, cette pièce qui est de la Belle et non de Callot.

1457. *Plan d'Orbitello (n° 47 de Jombert).*

Cette pièce, qui n'appartient, ni à Callot, ni à la Belle, a été décrite n° 1094.

Digitized by Google

1458. *Pompe funèbre de l'Empereur Ferdinand II (n° 49 de Jombert).*

« Suite de cinq estampes à laquelle on joint ordinairement le portrait du grand duc Ferdinand II (n° 48 de Jombert). Elles sont toutes dans la manière de Callot. On connaît deux états du titre.

I. On y lit : *Essequie della Maesta Cesarea del imperadore Ferdinando II, celebrate... etc.*

II. Cette inscription a été effacée et remplacée par la suivante : *Orazione di Pietro Strozzi, recitata da lui publicamente... etc.*

» *Hauteur totale : 7 pouces 10 lignes, Largeur : 5 pouces 6 lignes.* »

1458 *bis. Le Char d'amour (n° 58 de Jombert).*

« *Figure della festa a cavallo rappresentata nel teatro del Ser^mo Granduca di Toscana, il di 15 Juglio, 1637.* — Grande estampe représentant un cirque, avec un arc de triomphe dans le fond ; elle est entourée de seize autres petites pièces où l'on voit des figures de ballets, à cheval, très en petit. Au bas de celle qui est en haut de l'estampe, est écrit : *Carro d'Amore.* Au bas de la grande du milieu, où est le titre ci-dessus, on lit : *Angelo Ricci invent. del Ballo. Felice Gambr^ni Ingeniore. Stefano della Bella delin et fecit.*

» *Haut. : 12 pouces. Long. : 16 pouces 5 lig.* »

Dans cette estampe, le char de l'amour est imité de l'une des planches gravées par Callot, à l'occasion des fêtes de Florence.

1459. *Le Marché (n° 62 de Jombert).*

« Vue d'un marché ou halle, avec un petit chien à qui un homme apprend à se tenir debout. Cette estampe est gravée dans le goût de Callot. Dans le fond, à droite, est un chanteur de cantiques.

» *Hauteur : 3 pouces 6 lignes. Longueur : 8 pouces.* »

Digitized by Google

1460. *Chœur d'une église (n° 69 de Jombert).*

Nous avons décrit, n° 1022, cette pièce qui a été faussement attribuée à Callot, et qui paraît être d'Israël Silvestre.

1460 *bis. Le Grand vaisseau du carrousel du duc de Modène (n° 185-3 de Jombert).*

« Cette estampe représente la marche d'un grand vaisseau accompagné de beaucoup de gens à pied et à cheval. Au bas, est écrit : *Nave del colombo gia transformata da nettuno,* etc. Dans le lointain, au milieu de l'estampe, on voit un poisson de grosseur monstrueuse qui sort de dessous un autre. Au haut, sont les armes du duc de Modène. *S. D. Bella f.* »

« *Haut. :* 11 *pouces* 4 *lignes. Larg. :* 8 *pouces* 6 *lignes.* »

La Belle a encore eu quelques reminiscences de Callot, que l'on retrouve dans deux suites, dont l'une, de treize pièces, a pour titre : *Agréable diversité de figures.* Elle est dédiée à M. Artus Gouffier, marquis de Boisy et porte la date de 1642. C'est le n° 84 de Jombert. L'autre est une suite de Caprices, sans date, en 14 pièces, titre compris, lequel porte : *Caprice faict Par de la Belle Et mis en lumière par Israel.* C'est le n° 85 de Jombert.

LENFANT JEAN.

Peintre au pastel ; graveur au burin et à l'eau forte. Né à Abbeville vers 1615 *; mort à Paris en* 1674.

Cet artiste, qui n'est ordinairement cité que comme portraitiste, a imité Callot dans les deux pièces suivantes, que nous avons trouvées à la Bibliothèque de l'Arsenal, Coll. Accardt, Tome 1^er^ des paysages, fol. 214, n° 505 et Tome 7, fol. 33. — Ces deux pièces nous paraissent être des commencements de Lenfant.

Digitized by Google

1461. *Les Duellistes.*

Pièce en rond à l'eau forte, gravée dans un carré. En avant d'un peristyle, un homme joue du violon en regardant deux duellistes qui se battent sur le premier plan. Au fond, des arbres ; à droite, une rivière. Imitation de notre n° 820.

Dans le haut, au-dessus des arbres, on lit huit vers en deux colonnes. Le premier vers de celle de droite, est :

Le combat est assez bizarre.

Le premier vers de la colonne de gauche, est :

L'un blesse son homme à la pence.

Dans le bas, au-dessous des combattants, on lit quatre vers dont le premier est :

Ceux qui se battent pour l'Amour.

Et à droite : *Lenfant fe et ex.*

Côté du carré : 240 millim.

1462. *La Danse burlesque.*

Théâtre éclairé par une rampe. On y voit des Pantalons qui dansent en rond. Imitation de notre n° 786. En haut, sur un rideau, on lit l'inscription suivante :

LA DANCE BVRLESQVE.

Le soin de plaire à Siluie | *L'Amour toujours nous inspire*
Est icy nostre employ | *Ce qu'il y a de plus doux;*
Chacun y suit son enuie | *Ce n'est jamais que pour rire*
C'est notre unique loy | *Qu'on ayme parmy nous.*

A Paris chez L'enfant rue saint Iacque.

Au pied des personnages :

Dansons aymable Bergere | *Ioüons aux jeux les plus doux.*

Larg. : 252 millim. Haut. : 246 millim.

Digitized by Google

LUCCINI ANTOINE-FRANÇOIS

Artiste florentin, assez médiocre, qui vivait au dix-septième siècle. Voyez l'Abecedario de Mariette.

Nous avons rencontré, à la Bibliothèque impériale, œuvre de la Belle, et à la Bibliothèque de l'Arsenal, Collection Accardi, les pièces de cet artiste que nous décrivons ci-après.

1463. *Fête sur l'Arno.*

Pièce gravée sur le dessin de la Belle, et dont les personnages sont surtout dans le goût de Callot. La gravure se rapproche de celle de la Belle, quoiqu'elle lui soit bien inférieure. On lit, au bas, une dédicace à *Camillo Campiglia*, par Luccini. La pièce est signée, à gauche : *Stef della Bella invetor*, et, à droite : *Anton Franco Iucini fecit.*

Jombert (n° 32) indique qu'il existe des épreuves avec la date de 1634.

Largeur : 498 *millim. Hauteur :* 353 *millim.*

1464. *Les Caprices.*

Suite de vingt-quatre pièces numérotées ; plus un titre tenu par trois singes sur lequel on lit :

COMPENDO | DELL ARMI DE | CARAMOGI | D'ANT. FRAN. | LVCINI | IN FIRENZE AN M. D. C. XXVII.

Au bas, à gauche : F. l. Ciartres excud.

Larg. : 117 *millim. Haut. :* 82 *millim.*

Cette suite, à l'eau forte, est peu spirituelle, quoique l'auteur, ou plutôt l'imitateur, se soit inspiré, tout à la fois, des ouvrages de Callot et des Songes drolatiques de Pantagruel.

Digitized by Google

MAUPIN PAUL.

Graveur sur bois, né à Abbeville ; florissait dans la première moitié du dix-septième siècle.

M. Renouvier nous apprend que cet artiste était à Rome, en 1621, où il a gravé sur bois, avec dédicace au cardinal Borghese, deux Gueux de Callot. Ils sont signés : *Paulus Maupinus Romæ* 1621.

Cette date est celle du départ de Callot de Florence. A cette époque, les planches des Gueux n'étaient pas gravées, et les pièces de Maupin ont dû être exécutées sur des dessins de Callot.

MONCORNET BALTHASAR.

Graveur à l'eau forte et éditeur d'estampes, à Paris, au milieu du dix-septième siècle.

1465. *L'Annonciation.*

Cette pièce est décrite ci-après, au n° 73 des copies.

1466. *Le Livre de fleurs.*

Suite de six pièces, titre compris. Elles sont chiffrées de 1 à 6, et le nombre en est peut-être plus considérable. Dans un cartouche de fleurs, en ovale, on lit le titre suivant : LIVRE DE | FLEVRS ET DE | FEVILLES POVR | SERVIR A L'ART D'OR- | FEVRERIE INVANTE | PAR FRANCOIS LE | FEBVRE MAISTRE | ORFEVRE A PARIS | *BALTHASAR MONCORNET* | *FECIT ET EXCUDIT* | F. I. d. *Ciartres* | *excudit* | Auec priuilege | 1655.

Digitized by Google

Au bas de ce titre et de chaque pièce, on voit des figures pillées dans les différents ouvrages de Callot, tels que : Les *Balli,* les Caprices, le Jeu de boules, les Bohémiens, etc. On y voit aussi des imitations de certaines pièces de De Son.

Haut. : 206 *millim. Larg. :* 162 *millim.*

1467. *Les Balli.*

Moncornet paraît aussi être le graveur d'une suite non chiffrée, imitant celle des *Balli* (n° 641). Chaque pièce, qui est sans fond, contient cinq personnages. On voit huit de ces pièces au Tome 6 de l'œuvre de Callot à la Bibliothèque impériale.

PARIGI ALPHONSE.

Florissait dans la première partie du dix-septième siècle.

Son œuvre a été décrit par Bartsch, Tome 20, en douze pièces; il y en a au moins quinze, savoir :

(1-7) Estampes pour la Tragédie de sainte Ursule, représentée à Florence, au commencement du dix-septième siècle.

Il existe à la Bibliothèque impériale (T. b. 51. a.) un volume, petit in-8°, qui contient plusieurs pièces d'Alphonse Parigi et, entre autres, une suite incomplète de la sainte Ursule ; mais avec un titre non décrit par Bartsch et que nous reproduisons :

LA REGINA | SAINT ORSOLA | *del S^r Andrea Saluadore* | *Rappres^ta nel Teatro Sereniss* | GRAN DVCA DI TOSCANA | *Al Sereniss Principe* | VLADISLAO SIGISMONDO | *Principe di Polonia è di Suetia* | *Aggiuntini i Fiori del Caluario* | *dello stesso Autore* | Con Priuilegio. | Au bas, sur un cartouche :

Arno con Vranio. e le Muse Prologo. Fiorenza per Pietro Ceconcelli con lic : de Superiori. 1625.

Digitized by Google

Ce titre, jusques et y compris le *con Priuilegio*, est écrit sur une draperie aux armes des Médicis. Au-dessous de cette draperie, on voit l'Arno penché sur son urne, entouré d'Uranie et des muses ; le fond représente une vue de Florence. — *Morceau anonyme.*

Haut. : 116 *millim. Largeur :* 65 *millim.*

(8) Ce même volume contient, à la p. 103, un cartouche servant de frontispice au recueil dont voici le titre :

FIORI DEL CALVARIO | *sonetti* | *del S. Andrea Salvadori* | *Nella Sanctiss. Passione* | *di Nostro Sig.* | *Dedicati alla Principissa* | M. MADDALENA | DI TOSCANA. |

Ce titre est écrit sur une draperie occupant l'intérieur d'un cartouche aux armes de Médicis.

On lit au bas, à gauche : AP (ces lettres sont réunies).

Haut. : 110 *millim. Larg. :* 65 *millim.*

Les huit pièces d'Alphonse Parigi, indiquées ci-dessus, se trouvent à la Bibliothèque impériale. Rien n'y rappelle Callot, dont on retrouve la manière dans l'un des titres de la suite ci-après.

(9-15) Ces pièces, qui correspondent aux numéros 7-12 de Bartsch, décorent un opéra qui a pour sujet Flore, ou la naissance des fleurs. Cet opéra, en cinq actes, a été imprimé à Florence, chez Ceconcelli, en 1628, in-4°.

Le frontispice est un vase de fleurs sur lequel on lit :

LA FLORA | D'ANDREA SALVADORI, | *dedicata all' AA. SS.* | D'ODOARDO FARNESE, | *e margerita* | *di Toscana* | Duchi di Parma e Piecenza, etc., in-4°.

Hauteur : 198 *millim. Largeur :* 136 *millim.*

Morceau anonyme.

Il existe une autre édition de ce livre, avec un frontispice différent que Mariette mentionne dans la note ci-après.

« Frontispice de livre intitulé : *La Flora del signore Andrea Salvadori rappresentata al Ser^mo di Parma, Firenze.* C'est un rideau sur lequel est écrit le titre, attaché au-dessus d'un pié-

Digitized by Google

destal, au devant duquel sont les armes du duc de Florence. Elle est bien gravée, à l'eau forte, dans le goût de la Belle, et passe pour être de Callot. En l'examinant de près, je trouve, dans l'ombre, à un des coins : AP; c'est la marque d'Alphonse Parigi. »

Les cinq autres estampes qui décorent ce livre, du moins dans l'édition de 1628 que nous avons vue, se rapportent aux cinq actes de la pièce et portent les inscriptions suivantes :

1er Acte. — AVVISO DI MERCVRIO A BERECINTIA DEA DELLA TERRA, ET ALLE NINFE DE CAMPI. — A droite : *Alfonsus Parigius deli. : et fecit.* 1628.

Largeur : 280 *millim. Hauteur* : 200 *millim. dont* 28 *de marge.*

2e Acte. — SBARCO DI VENERE E DELLA SVA CORTE CONDOTTA DA ZEFFIRO NELLE SPIAGGE TIRRENE. — A droite, même signature que ci-dessus. — *Mêmes dimensions.*

3e Acte. — AMORE CHIEDE LA GELOSIA A PLVTONE.

Même signature. — *Mêmes dimensions.*

4e Acte. — TEMPESTA COMMOSSA DA AMORE NE CAMPI TOSCANI.

Même signature. — *Mêmes dimensions.*

5e Acte. — IL NATAL DE FLORI IRRIGATI DAL FONTE PEGASEO COL BALLO DELL' AVRE.

Même signature. — *Mêmes dimensions.*

On voit que l'œuvre de ce maître se compose, au moins, de quinze pièces, et nous pensons qu'il doit être plus considérable.

PERICCIOLI JULIEN.

Le nom de cet artiste, que Nagler écrit *Periccivoli*, nous est révélé par la jolie suite que nous allons décrire. Il était de Sienne et Zani (Tome 15) nous apprend qu'il était peintre, architecte, paysagiste et gra-

Digitized by Google

veur à l'eau forte. Il vivait en 1647 et mourut vers 1660.

La note suivante de Mariette nous fournit, sur cet artiste peu connu, les détails que nous allons reproduire :

« Le père Azzolini, dans son livre intitulé : *le Pompe Sanesi*, Tome 2, p. 588, fait mention de ce *Julien Periccioli* qui était de Sienne, et qui, d'écrivain, s'était mis à dessiner. Etant à Venise, le comte de Feidlingh, ambassadeur extraordinaire d'Angleterre auprès de cette République, l'engagea au service du Roi d'Angleterre, Charles Ier. Il fit ensuite le voyage du Levant, et, après avoir été à Constantinople, Candie, Rhodes et Alexandrie, il repassa en Sicile et en Espagne, et arriva enfin en Angleterre, où il eut l'honneur de montrer à dessiner au fils du Roi. Le prince Robert Palatin le conduisit au siége de Bréda. Il passa ensuite en France, et le roi d'Angleterre l'ayant rappelé, l'envoya en Italie, en 1639. Les troubles de ce royaume (d'Angleterre) l'empêchèrent d'y retourner. Il entra, pour lors, au service du prince de Toscane, Mathias, qui lui procura celui du grand-duc. Il y était en 1649, temps que l'auteur (le père Azzolini) écrivait. Son talent était de faire des dessins, à la plume, de vues et d'ordonnances de différents spectacles. Je n'en ai vu aucune ; mais je préjuge, par ces petites pièces qu'il a gravées, qu'il cherchait à imiter les manières de Callot et de la Belle. Le père Azzolini dit qu'il avait appris à dessiner à la princesse Louise Palatine de Bavière, fille de la reine de Bohême, et au prince Léopold de Toscane, et que c'est lui qui a gravé toutes les planches du livre : *Arcana del mare del duca di Nortumbria*, dont les cartes marines furent dessinées par *Luc Holstenius*. Periccioli les enrichit de plusieurs petits sujets de son invention. »

1468–1479. *Les Caprices.*

Suite de douze pièces non chiffrées et sur l'une desquelles on lit : *Julianus Pericciolus fecit.* Mariette était,

Digitized by Google

d'abord, dans le doute sur la question de savoir si cette mention qu'on lit sur la frise du portique d'une église (notre n° 4 de la suite) désigne le nom du graveur ou celui de l'architecte qui a bâti l'édifice. Mais le doute doit disparaître, depuis que Mariette a reconnu que cette église est celle de Sainte-Marie-Nouvelle, à Florence, qui existait longtemps avant la naissance de Periccioli. Les autres pièces de la suite sont anonymes. «Toutes les figures sur les devants, dit Mariette (notes ms. fol. 27), sont gravées à l'eau forte d'une manière large, et les fonds sont finis dans la manière de ceux qui sont aux Caprices de Florence de Callot. Ils ne sont certainement pas de ce graveur. S'ils ne sont pas de ce Periccioli, ils sont des premières manières de la Belle à qui elles ressemblent très-fort. » Plus tard, Mariette a reconnu que la suite n'est pas de la Belle, mais bien de Periccioli. — Cette suite est classée, à la Bibliothèque impériale, au Tome sixième de l'œuvre de Callot.

Larg. : 98 *à* 100 *millim. Haut.* : 66 *à* 70 *millim.*

1468. *Le Forçat.*

(1) Un forçat joue des cimbales, sur le devant. Dans le fond, un port de mer.

1469. *La Bonne aventure.*

(2) Un jeune homme, couvert d'un manteau, par dessus lequel il a passé son ceinturon, se fait dire la bonne aventure par une Egyptienne. Le fond représente une vue d'une partie de Florence.

Digitized by Google

1470. *La Place de Sienne.*

(3) C'est la place de Sienne (1re *planche*) décrite ci-dessus, n° 1035.

1471. *La Villageoise.*

(4) Une villageoise vue par le dos, portant un panier sur la tête, et pieds nus. C'est la même qui figure dans la pièce précédente. De l'autre côté, un cavalier coiffé d'un chapeau à plumes se dirige vers le fond, qui représente la place de Sainte-Marie-Nouvelle à Florence, avec l'église de ce nom. Sur la frise du portique, on lit : *Julianus Periciolus fecit.*

1472. *Le Joueur d'orgue.*

(5) Un homme assis, touche l'orgue dont un jeune homme, placé derrière, fait manœuvrer le soufflet. Plus loin, on voit un groupe de quatre seigneurs, à pied. Ce groupe est tiré du Parterre de Nancy (notre n° 622).

1473. *Les Deux turcs.*

(6) Deux Turcs vus par le dos. L'un tire une flèche, et l'autre en prend une dans son carquois. Dans le fond, on voit une place où s'élève une colonne. Mariette pense que cette place est celle du Saint-Esprit à Florence.

1474. *Le Joueur de violon.*

(7) Un jeune homme, debout, joue du violon. Plus loin, un Suisse se repose sur sa hallebarde.

1475. *Le Cheval couché.*

(8) Un cheval couché, vu de trois quarts. Au fond, un carrefour animé de plusieurs personnages.

Digitized by Google

1476. *Le Sonneur de trompette.*

(9) Un homme, assis, sonne de la trompette. Dans le fond, des personnages, assis, exécutent un concert.

1477. *Le Garde suisse ou hallebardier.*

(10) Un garde suisse, avec le morion en tête, porte sa hallebarde sur son épaule. Dans le fond, on voit l'église de *Santa Maria del fiore* où se rend le grand-duc, accompagné de sa garde.

1478. *Le Gueux demandant l'aumône.*

(11) Un gueux demande l'aumône. De l'autre côté, on voit un seigneur debout qui n'est autre que la figure du duc de Lorraine, tirée du parterre de Nancy (notre n° 622). On voit aussi d'autres figures copiées de la même pièce. Le fond représente la partie de l'Arno, comprise entre deux ponts, où se passe la scène principale de l'Eventail (notre n° 617).

1479. *La Course des chevaux barbes.*

(12) A droite, sur le premier plan, un homme à cheval, couvert d'un manteau et coiffé d'un chapeau à plumes, regarde une course de chevaux barbes qui a lieu dans une rue garnie de spectateurs. Le cheval qui se trouve en avant des autres est à gauche. Cette pièce n'est pas de Periccioli, mais de la Belle, et fait partie de la suite décrite par Jombert (n° 11-5 de l'œuvre de la Belle; voyez ci-dessus, n° 1450). Elle se trouve cependant jointe à la suite de Periccioli, au Tome 6 de l'œuvre de Callot, à la Bibliothèque impériale, et Mariette l'a décrite avec la suite de Periccioli, tout en l'attribuant à la Belle. Elle est un peu plus petite que les autres.

Larg. : 88 *millim. Haut.* : 67 *millim.*

Digitized by Google

PERELLE ADAM.

Nous avons indiqué précédemment, d'après Mariette (nos 1275-1288), une suite de seize paysages qu'il croit avoir été gravés par Adam Perelle, et qui seraient plutôt des imitations de Callot.

RABEL DANIEL.

Peintre en miniature, dessinateur à la plume et graveur à l'eau forte. Il vivait dans la première moitié du dix-septième siècle.

Cet artiste a gravé plusieurs figures de modes, d'une pointe très-fine; mais qui, selon Mariette, est sans feu et sans âme. Ce jugement est peut-être un peu sévère. Si Rabel n'a pas l'esprit de Callot, il n'en a pas moins, dans plusieurs pièces, un certain piquant. On peut voir, à la Bibliothèque impériale, dans un volume de la collection de Marolles, une suite de Caprices qui rappellent Callot. Nous ne décrirons de lui qu'une seule pièce anonyme, mais que M. Renouvier lui attribue. C'est une Tentation de Saint-Antoine, conçue autrement que celle de Callot et exécutée plus pesamment; mais non sans quelque sel. — M. Robert-Dumesnil l'avait admise dans sa collection.

1380. *La Tentation de Saint-Antoine.*

Le saint est à droite, agenouillé au devant d'un monticule sur lequel dansent trois démons. Une femme

Digitized by Google

nue, abritée par un parasol, est à sa droite. Tout autour du saint, et dans le haut de l'estampe, sont plusieurs figures diaboliques. On lit, à droite, sur la terrasse : *F. L. D. Ciartres excu.* — *Morceau anonyme.*

Larg. : 210 *millim. Haut.* : 180 *millim.*

RUPERT ROBERT (prince Palatin, dit le Prince).

Inventeur de la gravure en manière noire ; né vers 1620, *mort en* 1682.

Nous trouvons l'indication suivante dans le Catalogue de Weber, 1855, p. 22, n° 198 :

« Gueux italien, à genoux, dans le genre de Callot ; il est dirigé à gauche, tournant sa tête vers le ciel ; dans le fond, un paysage avec une rivière ; à gauche, on voit deux tours, une maison et trois personnes ; à droite, une gondole, avec quelques personnes. Pièce très-librement gravée à l'*eau forte* (et non en manière noire), voir Varburton : *Memoirs of Prince Rupert, London*, 1849. — L'épreuve manque de conservation, rognée de tous côtés ; elle a 228 millim. de hauteur et 150 de largeur ; elle a été carrée. »

STELLA JACQUES.

Peintre et graveur à l'eau forte ; né à Lyon en 1596, *mort à Paris en* 1657.

Sans être, à proprement parler, un imitateur de Callot, Jacques Stella a cependant gravé, dans la manière du maître lorrain, la pièce représentant la cérémonie de

Digitized by Google

la Présentation des tributs au Grand duc de Toscane. Stella est plus peintre, plus coloriste que Callot ; mais moins harmonieux. La pièce ci-dessus indiquée a été décrite, n° 5 de l'œuvre de Stella, Tome septième du *Peintre graveur français* de M. Robert-Dumesnil. Elle a été copiée par Luccini.

TINGHI ANTOINE-MEI.

Ce graveur à l'eau forte, vivait dans la première moitié du dix-septième siècle. Outre les quelques morceaux gravés par lui, dans la Pompe funèbre de la Reine d'Espagne, il n'est connu que par deux pièces portant, l'une et l'autre, la date de 1627. L'une d'elles est une copie de la Tentation de Callot dont parle Gersaint, p. 70 du Catalogue de Quentin de Lorangere. Nous décrivons cette pièce dans la section V, ci-après, sous le n° 138.

Digitized by Google

SECTION CINQUIÈME.

COPIES.

Aucun auteur n'a été autant copié que Callot. Le plus souvent, ces copies sont médiocrement exécutées. Il y en a, cependant, un assez grand nombre qui sont loin d'être sans mérite.

Dans cette partie de notre travail, nous nous sommes moins attaché à décrire la totalité des copies qui ont été faites (ce qui serait impossible), que celles où nous avons cru trouver un certain intérêt, soit par le mérite de leur exécution, soit par leur rareté, soit parce qu'elles sont trompeuses.

Les pièces comprises dans la description qui va suivre sont classées suivant l'ordre des numéros du Catalogue de l'œuvre. Nous n'avons pas donné les dimensions de ces copies qui sont, en général, celles des originaux. Lorsqu'elles en diffèrent, nous avons eu soin de l'indiquer.

Toutes les fois que nous ne disons pas qu'une copie est en *contre-partie*, nous sous-entendons qu'elle est dans le sens de l'original.

Nous donnons, presque toujours, les signes matériels servant à distinguer les copies des originaux. Il y a cependant quatre suites à l'égard desquelles cette indication n'a pas été possible. Ce sont celles qui se trouvent décrites sous les rubriques suivantes : *La petite Passion*

Digitized by Google

(19-30) ; *la Vie de la Vierge* (76-89) ; *les Petits Apôtres* (120-137) et *les Caprices* (768-867). Pour ces quatre suites, il est nécessaire de comparer les pièces suspectes avec celles qui portent les numéros ajoutés par Fagnani.

1. *Le Passage de la mer rouge.*

§ 1er. *Copies dans le sens de l'original.*

1re copie.

Elle est trompeuse. Le faussaire a reproduit l'inscription de la marge, le nom de Callot et l'*excudit* d'Israël. On la reconnaît à ce qu'il n'y a pas de point après *Callot. f*, ni après *Parisijs* — D'ailleurs elle a 3 millim. de moins, en largeur, que l'original, et 3 millim. de moins, en hauteur.

2e copie.

On lit, à la droite du bas : *Callot In.*

§ 2e. *Copies en contre-partie.*

1re copie.

On lit, à la gauche du bas : *Iac Callot In*

2e copie.

Elle est fort jolie. A droite : *Callot. f*: Au bas: *Exeuntes ex. AEgypto.... legitur.*

2. *Elie et la veuve de Sarepta.*

Copie, en contre-partie, dont nous avons déjà parlé dans la note qui accompagne notre n° 2. On l'attribue généralement à Collignon.

Digitized by Google

On en connaît deux états :

I. Avant toute lettre.

II. On lit, à la droite du bas : *I C Invent.*

On dit qu'il existe une autre copie de la même pièce, par De Son, sans le nom de Callot. Nous ne l'avons pas vue.

3. *L'Enfant Jésus.*

Une copie, en contre-partie, de cette pièce, sans le nom de Callot, est comprise dans une suite publiée, et probablement gravée, par Pasquier. Cette suite se compose des douze sujets de la Petite passion, de trois des sujets des Banquets (nos 48, 50 et 51) et de l'Enfant Jésus. Les dimensions de cette suite, fort médiocre, sont un peu plus fortes que celles des pièces originales.

4. *Saint Jean prêchant dans le désert.*

Copie en contre-partie. On y voit saint Jean, à droite, tandis qu'il est à gauche dans l'original. Au bas, sur la terrasse, à droite : *Callot.* — Et, dans la marge : *P. Gallays a S. François de Sales. excu.*

Il existe aussi deux autres copies en ovales ; l'une dans le sens de l'original, et l'autre, en contre-partie.

6. *Le Massacre des Innocents (2e planche).*

1re copie.

On lit, à la droite du bas : *Marx Anth. Hannas ex.*

2e copie.

Quoique mal exécutée, elle est assez trompeuse. Dans l'original, les assises des pierres sont indiquées, au-dessus de l'archivolte la

Digitized by Google

plus élevée, par deux traits horizontaux, derrière le buste. Ces traits n'existent pas dans la copie.

Ces deux copies ont été faites sur la seconde planche gravée à Nancy.

On connaît aussi une troisième copie, fort médiocre, exécutée dans de plus fortes proportions que celles de l'original.

7. *L'Ecce Homo.*

Copie au burin, en contre-partie et dans de plus fortes proportions, avec les mêmes vers. Les armes et la dédicace ne s'y trouvent pas.

9. *Le Portement de croix.*

1re copie.

Elle est en contre-partie; nous en avons déjà parlé, en note, sous le n° 9. — Cette pièce est anonyme.

2e copie.

Comme la première, elle est en contre-partie, c'est-à-dire que le chien court vers la gauche, tandis qu'il court vers la droite dans l'original. On lit, à gauche, dans la marge : *Callot In.*

12-18. *La Passion de Notre-Seigneur.* (Suite dite la Grande Passion.

1re suite de copies.

Copies, avec les mêmes distiques, mais dont l'écriture est moins grosse que celle des originaux.

On en connaît trois états :

1. Avant les numéros.

Digitized by Google

II. La suite est chiffrée de 1 à 7.

III. La suite est de nouveau chiffrée, de 1 à 8, au moyen de l'addition de la pièce représentant Jésus au Jardin des Oliviers, décrite ci-dessus, n° 977 et qui, dans ce second état, porte le n° 3.

2e suite de copies.

Elle est en contre-partie, avec : *M. Van Lochon excud.*

Nous avons vu une copie du n° 16, dans le sens de l'original, qui est d'une gravure différente de celle de la suite dont nous venons de parler. La gravure du distique est imitée de manière à tromper un œil peu exercé. La copie se reconnaît à ce qu'on n'y voit pas nettement de point d'interrogation après le mot : *ueste*, tandis que ce signe est parfaitement exprimé dans l'original.

19-30. *La Passion de Notre-Seigneur.* (Suite dite la Petite Passion.)

Cette suite a été copiée et imitée très-souvent. Nous avons compté jusqu'à sept variétés de ces copies, dont la fausseté saute aux yeux. On la reconnaît, soit parce que les dimensions des copies sont plus fortes que celles des originaux, soit parce qu'on lit sur les copies : *Callot In.* ou d'autres inscriptions qui ne se trouvent pas dans la suite originale. Il n'existe d'incertitude qu'à l'égard d'une suite tellement trompeuse, et dont l'auteur a reproduit si exactement les estampes originales, qu'on ne peut signaler aucune différence matérielle. Ces copies, si fidèles, sont cependant froidement exécutées, et, à défaut de comparaison avec les originaux, ce vice de la plupart des copies peut servir à faire reconnaître celles-ci.

Digitized by Google

31-36. *Mystères de la Passion et Vie de la Vierge.* (Suite en ronds et en ovales.)

Nous avons rencontré une suite des quatre grands ovales formant la partie supérieure des planches nos 34 et 35. Cette suite est en contre-partie.

Le reste de la suite n'a pas passé sous nos yeux.

Il existe au Tome septième de l'œuvre de Callot, à la Bibliothèque impériale, un des ronds reproduit dans une forme ovale.

37-47. *Le Nouveau Testament.*

Quatre pièces de cette suite ont été copiées en contre-partie. On lit, à gauche : *Callot In.* Nous n'avons rencontré ainsi que les nos 45 et 47.

Nous avons aussi rencontré une épreuve, dans le sens de l'original, du no 45, ce qui fait pressentir l'existence de la suite complète.

Cette copie se distingue à ce qu'on lit, à droite, sur la terrasse, le nom de Callot qui ne se trouve pas dans l'original.

On trouve, à la Bibliothèque impériale (Supplément à l'œuvre de Callot), une suite de copies aussi en contre-partie, mais sans aucun nom. Elle est bien gravée, dans le goût de Callot, quoique moins spirituelle. Elle paraît être de Nicolas Cochin (le vieux), ainsi que la copie du no 97, dans le sens de l'original.

Nicolas Cochin (le vieux) a imité cette pièce dans de plus fortes proportions. Voyez la notice sur Nicolas Cochin qui précède notre no 1314.

48-51. *Les Quatre banquets.*

Nous avons vu dans l'œuvre de De Son, à la Bibliothèque impériale, une copie d'une pièce des Quatre banquets, gravée par cet artiste.

Digitized by Google

On trouve encore trois pièces de cette suite dans une publication faite par Pasquier, dont nous avons parlé au n° 3 des copies.

Enfin, nous avons vu, à la Bibliothèque impériale, une pièce de cette suite avec le nom de Callot, en deux lignes.

53-63. *L'Enfant Prodigue.*

Copie en contre-partie, avec les mêmes vers; mais sans l'*excudit* d'Israel.

65. *La Sainte famille à table.*

1re copie.

Elle est trompeuse. On la distingue à ce que l'inscription de l'angle gauche du bas porte seulement *Nanceij*; tandis que, dans l'original, il y a : *et fec Nanceij.*

2e copie.

Plus trompeuse encore. Nous avons indiqué les différences à la note du n° 65 du Catalogue de l'œuvre.

3e copie.

En contre-partie. Les inscriptions sont celles de l'original.

4e copie.

La composition n'y est point renfermée dans une forme ronde. De plus, il y a un fond de chambre, avec une porte et une fenêtre. Elle est dans le sens de l'original. Mariette qui l'a vue, ainsi que la précédente, la trouve passablement exécutée. L'épreuve que nous avons rencontrée chez M. Noël, à Nancy, contient une dédicace à Alphonse de Gonzague et porte la date de 1671. — *Morceau anonyme.*

Haut. : 190 *millim. dont* 22 *de marge. Larg.* : 157 *millim.*

Digitized by Google

5^e^ copie.

Elle est dans le sens de l'original ; mais inachevée. On prétend qu'elle a été commencée par Callot; mais Mariette dit qu'il y a peu d'apparence qu'il en soit ainsi.

On en connaît deux états :

I. Avant toute lettre.

II. On lit, dans la bordure, au bas : *Callot* et au dessous : LA S^te^ FAMILLE | *Voyez comme quoy Dieu s'est plu a faire l'Enfant; Tant il vous ayme.* Cette inscription est de la fin du dix-huitième siècle.

Dans les deux états, les travaux sont exactement les mêmes ; la pièce est toujours inachevée.

Outre ces cinq copies, il y a aussi une imitation, dans une forme ovale, par Bernard Capitelli. Voyez n° 1305.

73. *L'Annonciation.*

Copie, en contre-partie, du n° 73, qui pourrait bien n'être lui-même qu'une copie. L'estampe décrite dans le Catalogue de l'œuvre est anonyme. Dans celle que nous décrivons ici, on lit, au bas de l'ovale, un distique latin, et, au-dessous : *B. Moncornet. Fecit.*

74. *L'Annonciation.*

Cette composition est une copie, en contre-partie, de l'un des ovales décrits sous le n° 34. On n'y voit ni les solives, ni la fenêtre qu'on remarque dans l'estampe décrite sous le n° 73. — *Extrêmement rare; unique peut-être.*

On donne quelquefois, comme étant la pièce que nous venons de décrire, une épreuve du même sujet, coupée dans une épreuve de la planche décrite n° 34. M. de Gaillard, dont l'œuvre est aujourd'hui à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, a été victime de

Digitized by Google

cette supercherie. Il a payé 14 livres, il y a environ cent ans, une pièce détachée de la suite originale qui alors, comme aujourd'hui, ne vaut pas cinq sols.

75. *L'Annonciation ou la* NUNCIATA *de Florence.*

Nous avons indiqué à tort, sous le n° 75 du Catalogue de l'œuvre, l'existence d'un second état de la pièce originale. La pièce jointe au *Scelta d'Alcuni miracoli*, que nous avions prise pour un second état, n'est qu'une copie dans le sens de l'original. L'expression des figures n'est plus la même. Du reste, les dimensions de cette copie sont celles que nous avons indiquées comme se rapportant à une réduction de la planche originale.

76–89. *Vie de la Sainte Vierge.*

Cette suite a été aussi souvent copiée ou imitée que celle de la Petite Passion. Plusieurs de ces copies sont en contre-partie, ou reproduisent les pièces originales, avec les mêmes inscriptions. Les plus grandes différences sont dans le titre.

90–98. *Différents sujets.*

Il n'est pas à notre connaissance que toutes les pièces de cette suite aient été copiées. Nous n'avons rencontré que les copies suivantes :

94. *Jésus-Christ en croix entre les deux larrons.*

Nous avons indiqué, sous ce numéro, un troisième état de la pièce originale. Cet état n'existe pas. La pièce finie par Valdor est une copie, en contre-partie, de la pièce gravée au trait par Callot, et qui n'a jamais été terminée. On lit, à gauche de cette copie : *I. Callot. inv.* ⟨ *I Valdor fec.*

On lit, dans la marge, en deux colonnes :

Digitized by Google

En hic ternas Cruces spectas,
Pharos celsas, et erectas
Super Mundi Maria :

In sinistra, naufragium,
In dextera, spes nauium,
Portus est in Media.

97. *La Conversion de Saint Paul.*

1re copie.

Copie trompeuse, dans le sens de l'original, par un graveur qui ne s'est pas fait connaître ; mais qui paraît être Nicolas Cochin (le vieux). On lit, à droite, les mots : *Jac. Callot in.* qui ne se trouvent pas dans l'original.

2e copie.

Copie en contre-partie, au burin, par Valdor. Au bas, une dédicace, en trois lignes, à Paul de Groesbeeck. On lit, au-dessous de cette dédicace : *Joanes Valdor fecit cum gratia et Priuil Serm* 1627. — Cette pièce se trouve, à la Bibliothèque impériale, œuvre de Waldor E. D. 3. a.

99. *L'Assomption au chérubin.*

Copie, en contre-partie, de cette jolie pièce, alors que la planche était de premier état ; c'est-à-dire, avec l'ovale terminé par des points. Le copiste n'a point reproduit, au bas, la tête de chérubin qui se voit dans l'original ; mais il a ajouté, à gauche, dans la marge : *J. Callot. in.*

101. *L'Apôtre Saint Pierre.*

Copie, en contre-partie, qui paraît être de François Collignon. On lit, à droite : *Callot*, et, dans la marge : *Saint Pierre.*

Quant au Saint Paul qu'on dit avoir été gravé par De Son, et qui est le pendant de cette copie, voy. ci-dessus, n° 1419.

Digitized by Google

102. *Saint Jean dans l'île de Patmos.*

1re copie.

Elle est en contre-partie. On lit, à gauche, sur le petit rocher : *Iacobus Callot Inuent.* Cette copie paraît avoir été gravée par Collignon. Elle décore le Dictionnaire des graveurs par Basan.

2e copie.

Aussi en contre-partie. On lit, à gauche : *Callot.*

103. *Saint Paul.*

Nous avons dit par erreur, dans notre note sur le nº 103, que cette pièce a été copiée. Nous n'en avons rencontré aucune copie.

104–119. *Les Grands apôtres.*

1re suite de copies.

Aucune pièce de cette suite ne porte l'*excudit* d'Israël, non plus que le nom de Callot, si ce n'est sur le titre. Il existe un état du titre de ces copies dans lequel cette pièce est inachevée, à partir de la cinquième ligne où l'on voit seulement : A I C. On a voulu, quelquefois, faire passer ces copies pour des épreuves du premier tirage. Les différences matérielles entre les copies et les originaux sont impossibles à signaler, pour les pièces autres que le titre. Mais la lourdeur de la pointe, dans les copies, surtout dans les fonds, ne peut laisser aucun doute.

2e suite de copies.

Avec : *Callot In* à chaque pièce, et l'*excudit* de Moncornet sur celle qui représente saint Jean.

Digitized by Google

3e *suite de copies.*

Elle a été exécutée, de nos jours, dans l'intention frauduleuse de la faire passer pour la suite originale; mais elle est très-mal exécutée. On la reconnaît à ce que, dans la pièce qui représente le Sauveur, les rayons de l'auréole n'atteignent pas la partie supérieure de la planche; tandis que, dans l'original, ces rayons viennent se briser à cet endroit.

Il existe encore d'autres copies de cette suite, également mal exécutées, et dont la description serait aussi fastidieuse qu'inutile.

120–135. *Les Petits apôtres.*

Les copies de cette suite sont encore plus nombreuses que celles de la Passion et de la Vie de la Vierge. Nous ne pouvons que nous référer à nos précédentes observations.

137. *Saint-Sébastien.*

1re *copie.*

Sur la terrasse, à droite : *Callot In.* Dans la marge : *f. Colignon.*

2e *copie.*

Sur la terrasse, à droite : *Jean Valet excudit* et, plus loin : *Callot Inuentor.* Dans un second état, le nom de Valet a été remplacé par celui de Gagniere. — Cette copie nous paraît être de Nic. Cochin (le vieux).

3e *copie.*

On lit, à droite : *A Paris chez Vanhack. Callot In.*

Digitized by Google

4e copie.

Sur la terrasse, à droite : *Callot In*

5e copie.

Sur la terrasse, à droite : *Callot.*

Toutes ces copies sont dans le sens de l'original ; nous ne connaissons d'autre reproduction en contre-partie, que celle de Nic. Cochin (le vieux) beaucoup plus petite que celle dont nous venons de parler. On lit, à gauche, sur la terrasse : *B. Moncornet ex cum priuilegio* et, dans la marge : S. SEBASTIANVS MARTYR. | *Nuda quid ad quercum religatis brachia Siluam : Ipsa mihi Silvam velera sagitta facit :*

138. *La Tentation de Saint-Antoine, gravée à Florence.*

Reproduction, dans de plus grandes proportions, de notre n° 138. La composition est gravée sur deux grandes feuilles qui s'assemblent.

On lit, dans la marge : SERmo FERDINANDO. II. ETRVRIÆ MAG : DVCI. V. E MAGNO INGENIORVM..... SVA MANV INCISAM. ET IMPRESSAM. Antoni Mei Tinghi dat. donat. dicat. CIↃIↃCXXVII (1627) et au-dessous : *Iacomo Callot inuent.*

Larg. : 925 millim. Haut. : 745 millim. dont 12 millim. de marge.

On connaît deux états de cette pièce :

I. On lit au bas : *Con priuilegio.*

II. Ces mots ont été effacés et remplacés par : *Sup. permissu.*

D'ailleurs le prénom de cet artiste est écrit : ANTONIVS et son nom TINGHI*us*.

Gersaint (p. 70 du Catalogue de Lorangere) et Mariette, dans

Digitized by Google

ses notes manuscrites, indiquent que cette pièce, assez spirituelle, a été gravée sur le dessin original de Callot, et Mariette ajoute qu'elle a les dimensions de ce dessin, qu'il a vu dans la galerie du Grand duc, à Florence. Gersaint dit que ce dessin se trouvait, vers le milieu du dix-huitième siècle, chez M. Julienne (des Gobelins) ; ce qui est assez difficile à concilier.

Florent le Comte, de même que la plupart de ceux qui ont écrit après lui, ont parlé de cette pièce comme si elle était originale. Cette copie, qui n'est pas sans mérite, est peu commune et elle fait connaître la composition originale qui est presque introuvable.

139. *Autre Tentation de Saint Antoine dédiée au duc de la Vrillière.*

1re *copie.*

Avec l'adresse de *J. B. de Poilly* et *Jac Callot inuen et fe.*

2e *copie.*

On lit, au bas : *A Paris chez Mondhare*, au-dessous d'une dédicace à M. de Montmorin de St Herem.

3e *copie.*

Elle est anonyme. — L'épreuve que nous avons vue est rognée.

4e *copie.*

Elle est gravée, en contre-partie, par Pacot.

Digitized by Google

145. *Saint François dans un lys.*

1re copie.

Elle est trompeuse, et dans le sens de l'original. On la reconnaît à ce que le petit écusson, à droite du bas (celui où l'on voit deux mains surmontées d'une croix), n'est qu'à un demi-millim. du trait carré; tandis que, dans l'estampe originale, il en est distant d'un millim. et demi.

2e copie.

Elle est en contre-partie; c'est-à-dire que l'écusson dont nous venons de parler, qui est à droite dans l'original, se trouve à gauche dans la copie.

147-152. *Les Pénitents et Pénitentes.*

1re suite de copies.

Elle est en contre-partie; le nom du saint est au bas de chaque pièce, près du trait carré. A toutes : *Callot fe*— mais on n'y voit pas l'*excudit* d'Israel, non plus que le *cum privilegio*. Cette suite est dans le genre de Nicolas Cochin le vieux.

2e suite de copies.

Aussi en contre-partie, avec les mêmes inscriptions dans la marge; mais à un centimètre et demi, environ, du trait carré; tandis que, dans la suite qui précède, ces inscriptions n'en sont distantes que d'un ou de deux millimètres. Cette dernière suite, dont on rencontre des épreuves tirées sur vélin, est très-inférieure à la première.

Les légendes qui se trouvent au bas de chaque pièce sont d'une écriture du dix-huitième siècle, ce qui laisse à supposer que c'est

Digitized by Google

à cette époque que ces copies ont été exécutées. Nous ne les avons jamais rencontrées sans lettre.

154. *Prêtre portant le saint sacrement de l'Eucharistie.*

Nous avons dit, à tort, dans la description de l'estampe originale que le personnage est dirigé vers la *gauche ;* c'est vers la *droite* que le personnage est tourné.

1re copie.

Elle est dans le sens de l'original, qui, mesuré à la hauteur du nez du personnage, n'a que 23 millim. de largeur. La copie, mesurée au même endroit, a près de 25 millim.

2e copie.

Elle est en contre-partie.

On en connaît trois états :

I. Avant le trou qui a été percé au haut de la pièce, pour simuler la défectuosité de l'original.

II. Avec ce trou.

III. La pièce a été diminuée en largeur ; les angles sont aigus. Dans cet état, sa largeur est de 22 millim., tandis qu'elle en a 24 dans les états précédents.

157-163. *Les Péchés capitaux.*

1re suite de copies.

Dans le sens des originaux, avec *I Callot In* à la pièce qui représente l'orgueil.

2e suite de copies.

En contre-partie, avec *Carolus Allard excudit* à la pièce figu-

Digitized by Google

rant l'Orgueil. Elle est chiffrée de 1 à 7. Le nom de Callot est à la première pièce seulement.

3e suite de copies.

Aussi en contre-partie ; mais sans aucun nom.

4e suite de copies.

Egalement en contre-partie ; avec des fonds à chaque pièce. — Suite anonyme.

164-166. *Les Sacrifices.*

Copie en contre-partie dont on connaît deux états :

I. On lit à la gauche du bas : *I Callot In.*

II. Ces mots ont été effacés.

203. *Le Titre aux astrologues.*

Copie, en contre-partie, fort joliment exécutée. Elle nous paraît être de Salomon Savery, dont on voit l'*excudit* à gauche. Le nom de *Jac Callot* est à droite.

492-503. *Le Combat à la barrière.*

Nous allons décrire dix pièces reproduisant plusieurs fragments copiés dans cette suite. — Ces pièces sont toutes en contre-partie.

(1) Copie, dans de plus fortes proportions, des quatre tambours et des deux fifres de l'Entrée du Prince de Phaltzbourg (v. n° 493). On lit le n° 71, à la droite du bas.

Larg. : 110 *millim. Haut. :* 76 *millim.*

(2) Copie, dans les mêmes proportions que celles de la pièce précédente, des trois plus grands personnages qui se voient, à la

Digitized by Google

gauche du haut, dans l'Entrée de M. de Macey (n° 494). On lit le n° 72 à la droite du bas.

(3) Copie du char traîné par le Temps, dans l'entrée du Marquis de Moy (n° 498). Elle est dans les mêmes proportions que l'original, et on lit, au milieu : *Iacques Callot in.*

Larg. : 121 *millim. Haut. :* 79 *millim.*

(4) Copie du char traîné par deux chiens, dans la pièce ci-dessus (498). — Même inscription. — Mêmes dimensions de la planche.

(5) Copie du char traîné par deux hommes, dans l'Entrée du Prince de Phaltzbourg (n° 493). — Même inscription que ci-dessus. — Mêmes dimensions de la planche.

(6) Copie du char traîné par une Renommée, dans la même planche (493). — Même inscription que ci-dessus. — Mêmes dimensions de la planche.

Copie du char d'Apollon dans l'Entrée de son Altesse (n° 499). — Même inscription que ci-dessus. — Mêmes dimensions de la planche.

(8) Copie, dans la même pièce (n° 499), du char placé en regard du précédent (n° 499). — Même inscription que ci-dessus. — Mêmes dimensions de la planche.

(9) Copie du char qui se trouve au milieu du bas, dans l'Entrée du Marquis de Moy (n° 498). — Même inscription que ci-dessus. — Mêmes dimensions de la planche.

(10) Copie du char représentant un rocher où travaillent des cyclopes, dans l'Entrée de Charles IV (n° 499). — Même inscription que ci-dessus. — Mêmes dimensions de la planche.

Il résulte de la description qui précède que les n°s 1 et 2 sont dans de plus fortes proportions ; tandis que les n°s 8 à 10 ont les mêmes dimensions que les originaux. Il est probable que cette suite est plus considérable. A l'exception des n°s 1 et 2 qui sont chiffrés 71 et 72, les autres pièces ne le sont pas. Ces n°s 1 et 2 ne paraissent pas gravés par la main qui a produit les huit autres.

On connaît deux états de cette suite :

Digitized by Google

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. Au-dessous du nom de Callot, on lit : *Paris chez P. Landry rue S. Iacques.*

Nous avons vu aussi d'autres copies d'une partie des fragments ci-dessus décrits ; elles sont également dans des dimensions plus fortes que celles des originaux, et en contre-partie.

534-549. *Actions ou principaux faits des Médicis.*

Deux pièces de cette suite ont été copiées. La première est le Combat de six galères (n° 544). Cette rare copie, qui est de Bazzicaluve, a été souvent considérée comme une pièce originale de Callot. Nous l'avons décrite n° 1370.

L'autre copie est celle du Couronnement de la grande duchesse (n° 549). Elle a été fabriquée de nos jours dans l'intention d'en faire passer les épreuves comme provenant de la planche originale, avant que celle-ci fût retrouvée. Voici quelques-unes des différences matérielles que présentent les deux planches :

1° Les armoiries de Florence et de Lorraine, légèrement tracées dans l'original sur la partie supérieure du dais, sont à peine indiquées dans la copie.

2° La partie visible du front de l'homme placé derrière le col du cheval, à gauche, et dont on n'aperçoit que le sommet de la tête, est ombrée dans l'original ; tandis que cette partie est entièrement blanche dans la copie.

3° Le bas du manteau jeté sur l'épaule du personnage, à gauche, et qui tient la bride du cheval, est garni, dans l'original, d'une légère broderie qui n'existe pas dans la copie.

Cette copie est sans intérêt, depuis que la planche originale, si rare autrefois, a été retrouvée. Il est fort extraordinaire que cette planche, perdue pendant près de deux siècles, se soit retrouvée précisément dans les mêmes mains où sont actuellement les quinze autres. Le fait n'en est pas moins constant et nous avons vu des épreuves modernes, avec la lettre ajoutée, de la suite en-

Digitized by Google

tière en seize pièces. Nous ignorons comment les quinze premières pièces de la suite originale sont sorties du cabinet du grand duc où elles étaient conservées avant la révolution de 1789. Ces quinze pièces étaient assez rares en France, à cette époque, et Mariette n'avait pu se les procurer qu'en les faisant venir de Florence par l'intermédiaire de Nicolas Gaburri. Une longue lettre de ce dernier à Mariette, datée de Florence du 4 oct. 1732, contient ce qui suit : « Vous trouverez, à part pour vous, dans le volume du *Musée florentin* qui vous est destiné, les sujets de compositions gravées par Callot, et dont vous me parlez dans votre lettre du 24 mai, concernant la maison de Médicis, que l'on voit peintes dans les corridors qui, du palais Pitti, conduisent à la galerie royale. Vous me dites qu'elles doivent être au nombre de seize pièces ; mais je puis vous assurer qu'il n'y a pas plus de huit jours, on en sortit la collection entière pour le roi d'Angleterre, qui l'avait demandée au Grand duc, et il n'y en a que quinze planches. Il est vrai que je vous en ai envoyé un exemplaire il y a peu de temps. M. Louis Ciriès en a emporté un grand nombre pour les vendre. Je les ai vues avant qu'il ne les achetât, mais ces épreuves étaient toutes tellement fatiguées, que je doute qu'il ait pu en retirer un grand bénéfice. Il m'en reste un seul exemplaire en bon état, et je vous prie de vouloir bien l'accepter tel qu'il est, comme une faible compensation à tant de services que vous m'avez rendus (M. Dumesnil, Histoire des plus célèbres amateurs français, tome I, p. 320). »

550-553. *Le Combat des quatre galères du Grand duc.*

On ne connaît que deux pièces de cette suite qui aient été copiées. Elles sont gravées, en contre-partie, dans la manière de Claude Goyrand, auquel Mariette les attribue. Elles ne portent aucune inscription autre qu'*Israel ex.* qu'on voit, à gauche, sur le n° 551, et, à droite, sur le n° 553.

Larg. : 205 *millim. Haut. :* 105 *millim.*

Digitized by Google

557-563. *Les Petites Misères de la guerre.*

1re suite de copies.

Suite sans titre et sans aucune inscription ni chiffres.

2e suite de copies.

Suite trompeuse avec le titre. Chaque pièce reproduit l'*excudit* d'Israel sur les six pièces de la suite, mais non sur le titre. Les numéros y sont. On lit, dans la marge du titre : *Carolus Allard excudit.* Nous avons vu chez M. Noel, à Nancy, une copie trompeuse du n° 6 ; mais nous ne pouvons dire si elle appartient à cette suite de copies. Dans cette épreuve du n° 6, l's du mot Israel touche le trait carré, tandis que dans l'original, il y a entre cette lettre et le trait carré une distance d'environ un millimètre.

Ce n° 6 fait partie d'une suite de six pièces sans le titre que nous avons vue chez M. Thiéry. Elle est fort joliment exécutée.

564-581. *Grandes Misères de la guerre.*

1er suite de copies par Claude Gelée, dit le Lorrain.

Il doit paraître bien extraordinaire qu'un génie tel que celui de Claude Lorrain se soit asservi au rôle de copiste et, surtout, qu'il ait cherché à reproduire celui des ouvrages de Callot qui est le plus éloigné de son genre de talent.

Cependant le fait est hors de doute, et, bien que nous n'ayons pas vu ces copies, qui se conservent au *British Museum*, nous ne pouvons que nous incliner devant le jugement du savant Conservateur de cet établissement, M. Carpenter, qui a bien voulu nous écrire ce qui suit :

« J'ai acquis la conviction, par une comparaison attentive des originaux des Misères de la guerre de Callot, avec les copies qui

Digitized by Google

sont au *British Museum*, que ces copies sont bien de Cl. Lorrain.

» Les copies que nous possédons sont au nombre de six. Ce sont les nos 2, 4, 9, 11, 12 et 15 de la suite originale. Elles sont loin d'être exécutées avec la grande finesse et l'habileté de main particulières à Callot, et qui se remarquent surtout dans le no 9 de la suite gravée par cet artiste : mais elles sont bien de Claude Gelée.

» L'ombre et le feuillé des arbres a beaucoup de rapport avec le travail du paysage de Claude : *Le départ pour les champs* (R. D., no 16). Dans la copie du no 15 de Callot, la manière dans laquelle les bâtiments sont traités, a une grande affinité avec la pointe dont Claude s'est servi pour graver la *Vue d'une place de Rome* (R. D. no 38).

» Je remarque que dans les pièces de Claude, plusieurs sont traitées d'une manière toute particulière. Ce sont : *Le dessinateur* (R. D. no 9) ; *Le port de mer au fanal* (R. D. no 11) ; *Le départ pour les champs* (R. D. no 16). Je trouve aussi, dans la *Vue d'une place de Rome* (R. D. no 38), que le style du dessin et le mouvement de certaines figures ont un cachet particulier.

» Tout cela, selon moi, diffère de la manière ordinaire de Claude, et se rapproche de ce qu'on trouve dans les copies qu'il a exécutées d'après Callot. Il est vraisemblable que ces copies ont été faites à la même époque que les pièces ci-dessus, ou peu de temps après ; mais, dans tous les cas, c'est la même main qui a gravé les unes et les autres. »

L'extrême rareté des copies conservées au *British Museum* paraîtrait indiquer que Claude Gelée n'a gravé les pièces dont il s'agit qu'à titre d'essai, et qu'elles n'ont pas été mises dans le commerce. Les judicieuses remarques de M. Carpenter doivent conduire à supposer que, vers 1634 (les Misères de Callot sont de 1633), Claude Gelée en était encore à chercher les grands effets qu'il obtint plus tard de sa pointe magique. En tout cas, elles révèlent une phase particulière de ce talent merveilleux.

Digitized by Google

2e suite de copies.

Avec les mêmes vers que ceux des originaux, mais sans le nom d'Israël. Celui de Callot n'y est pas. Nous n'avons vu que sept planches de cette suite, dont le titre manque.

3e suite de copies.

Cette suite a été fabriquée par un ignorant, pour être vendue à la place de la suite originale, avant que les planches de cette dernière aient été acquises par Leloutre. Elle reproduit toutes les inscriptions de l'original ; mais elle est lourdement gravée et sans aucun esprit. On la reconnaît à ce que l'écriture des vers est d'un caractère plus moderne dans les copies que dans les originaux.

582-584. *Les Exercices militaires.*

Suite de copies publiées par Clément de Jonghe. On lit, au bas, à la place de l'*excudit* d'Israel : *Clemendt de Ionghe. excudit* 1635. *I. Callot fet.*

Dans le second état, on lit, à la place de l'*excudit* de Cément de Jonghe : *S. Savery excu* 1635.

Gersaint mentionne la pièce suivante que nous n'avons pas rencontrée :

« Un titre pareil à celui des Exercices militaires, gravé en contre-partie, dans le cartouche duquel il y a, au lieu de l'écriture, deux petits essais de gravure. Ce titre paroît plutôt copié d'après l'original que de Callot même ; cependant il n'est pas commun (Catalogue de Lorangere, p. 76). »

597. *Funérailles de l'Empereur Mathias.*

Copie, en contre-partie, avec les mêmes inscriptions, si ce n'est qu'on lit, à la droite du bas : *I Callot In.*

On connaît deux états de cette copie :

Digitized by Google

I. C'est celui qui vient d'être décrit :

II. Au-dessous du nom de Callot, on lit : *Gallays ex.*

617. *L'Eventail.*

Toutes les copies que nous allons décrire reproduisent, sur la banderole, les inscriptions de l'original.

1re copie.

A droite : *Jacomo Callot Inv* et, à gauche : *Edouard Ecman Sc* Très-jolie pièce gravée sur bois. Mariette dit qu'il ne comprend pas comment on a osé entreprendre un pareil travail.

2e copie.

On lit, à gauche, sur le cartouche : *Jacomo Callot in* et, à droite : *Francesco Collignon scul.*

3e copie.

A droite : *Jacomo Callot*, et, à gauche : *chez Bonnart.*

On en connaît deux états :

I. Avant le nom de Bonnart et avec *In* à la suite du nom de Callot.

II. C'est celui qui vient d'être décrit.

4e copie.

Elle est en contre-partie. On lit, au milieu du mascaron du bas : *Jacomo Callot in Nanci.*

Digitized by Google

622. *Le Parterre de Nancy.*

Copie qui paraît avoir été exécutée en Allemagne, bien qu'elle reproduise toutes les inscriptions françaises. On la reconnaît aux différences suivantes : Après le mot ***Madame*** du troisième vers, il y a une virgule dans l'original ; cette virgule n'existe pas dans la copie. Les mots : ***doux-flairantes*** du cinquième vers sont unis par un trait d'union dans l'original ; ce trait d'union manque dans la copie.

1re copie.

On lit, à gauche, dans la marge : ***F. L. D. Ciartres excu.***

La partie droite de l'épreuve que nous avons vue étant coupée, nous ne pouvons dire si cette partie contient une inscription gravée.

2e copie.

Un peu plus petite que l'original. — ***Morceau anonyme et sans aucune inscription.***

623. *Le Jeu de boules.*

1re copie.

Elle est de Claude Goyran. On lit, à gauche, sur la terrasse : ***Ia Callot In Nancij*** et, dans la marge, à gauche : ***Cl. Goyrand fecit*** — à droite : ***Jo. Valet excud.***

2e copie.

On lit : ***Ia Callot in Nanceij*** sur la terrasse, à gauche, et, à droite, dans la marge : ***Ganiere ex.***

Digitized by Google

3e copie.

On y lit, à gauche, *Ia. Callot In Nanceij* — au milieu sur la terrasse : *Chez N. Bonnart, ruë S. Iacques à l'Aigle.*

On connaît deux états de cette pièce :

I. On ne voit aucun nom d'éditeur. Dans cet état la gravure ressemble à celle de Nic. Cochin (le vieux), quoiqu'elle soit plus lourde que celle des pièces qui appartiennent à cet artiste.

II. C'est celui qui vient d'être décrit. L'imitation du genre de Cochin, sensible dans le premier état, n'apparaît plus dans celui-ci.

624. *La Grande Foire de Florence.*

1re copie.

Copie, en contre-partie, par Salomon Savery et dédiée par lui à Michel Blondo, dont les armes remplacent celles de Florence.

On en connaît deux états :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit, à gauche, dans la marge : *Clément de Jonge excudit.*

2e copie.

Il existe, en outre, une copie anonyme d'un fragment de cette pièce. Elle est gravée sur bois, vraisemblablement par Edouard Ecman. Ce fragment reproduit la gauche du bas de l'estampe. Il est entouré d'un trait carré, et mesure 340 millim. de largeur sur 167 de hauteur.

Digitized by Google

627-629. *Les Trois Pantalons.*

Cette suite de copies se reconnaît à ce qu'on lit, à gauche, au bas de chaque pièce : ***Callot in.;*** tandis que, dans l'original, on lit sur le n° 627 : ***Ia. Callot fe. firenza,*** et que les deux autres pièces sont anonymes.

On rencontre, quelquefois, cette suite de copies avant que le nom de Callot ait été mis sur les trois pièces.

641-664. *Les Balli.*

1re suite de copies.

Chaque pièce est entourée d'un trait carré, qui n'existe pas dans la suite originale.

2e suite de copies.

Suite très-trompeuse, et qui a été classée par erreur, à la Bibliothèque impériale, parmi les originaux. On la reconnaît à ce que le titre ne porte pas le mot *fe.* à la suite de : ***Jac Callot in.*** De plus, on y lit l'*excudit* de Gallays, qui ne se trouve jamais sur le titre original. Quant aux autres pièces de la suite, qui n'est jamais chiffrée, il faut beaucoup d'habitude pour distinguer les originaux des copies. Au besoin, il sera bon de confronter, avec une suite chiffrée, les pièces qu'on rencontrera sans les numéros.

3e suite de copies.

Elle est en contre-partie, lourdement gravée et sans esprit.

4e suite de copies.

M. de Heinecken, Tome 4, p. 501, indique que : « L'édition

Digitized by Google

sous l'adresse de G. Valk est retouchée. » L'auteur a pris des copies pour des originaux. Le nom de Valk n'existe que sur une suite de copies.

666. *Le Brelan.*

1re *copie.*

Elle est en contre-partie. On lit, au bas : *Jacob Callot fecit.* Au lieu des mots : *Jac. Callot fe,* qui se lisent dans l'original.

On en connaît deux états :

I. C'est celui qui vient d'être décrit; il est avant l'adresse de Mariette, dans la marge.

II. On lit dans la marge, au-dessous des mots : PRODIGVS HINC SECVM : *A Paris chez P. Mariette.*

2e *copie.*

Aussi en contre-partie, sans le nom de Callot. L'épreuve que nous avons vue à la Bibliothèque impériale (Supplément à l'œuvre de Callot) a été privée de sa bordure.

667-670. *Les Bohémiens.*

Cette suite a été très-souvent copiée. La plupart de ces copies se reconnaissent facilement, soit parce qu'on y lit des noms d'éditeurs, qui ne se trouvent jamais sur les estampes originales, tels que : *Chereau, Langlois, Mariette, Wischer,* etc., soit parce que, à la suite du nom de Callot, on lit : *inuentor* ou *in ;* tandis que, dans les originaux, le nom du maître n'est jamais suivi que de l'abréviation : *fec.* Sur l'une de ces suites de copies, on lit : *Cl. Goyrand fecit.*

S'il est facile de reconnaître les copies que nous venons de signaler, il n'en est pas de même à l'égard d'une suite très-trompeuse, qui a été classée, à la Bibliothèque impériale, parmi les

Digitized by Google

originaux. Les estampes de cette suite de copies sont généralement plus noires que les estampes originales, et les ombres sont plus fortement accusées. En outre, le copiste, en cherchant à produire une imitation exacte, n'a obtenu que des planches froides et dépourvues d'esprit. Quant aux différences matérielles, elles sont fort difficiles à signaler. Nous nous bornerons à indiquer les plus apparentes qui se rencontrent sur le n° 668, en haut duquel on lit: *Ne uoila pas de braues messagers.*

Dans l'original, l'*a* du nom de *Callot*, qu'on lit à la gauche du bas, est coupé en deux par un trait échappé, de sorte qu'on semble pouvoir lire : *Cellot*. On voit, très-distinctement, un petit espace blanc entre le trait qui coupe l'*a* et la partie inférieure de cette lettre. Dans la copie, cette lettre, quoique reprise par le bas, avec une intention évidente d'imiter l'original, n'est pas coupée aussi fortement par un trait, et le point blanc est presqu'imperceptible. De plus, l'original mesure 134 millim. de largeur, d'un trait carré à l'autre; tandis que la copie n'a que 130 millimètres.

671. *La Dévideuse et la Fileuse.*

Copie en contre-partie; mais les deux figures sont sur deux planches, savoir : La dévideuse dans une chambre; la fileuse, à l'entrée d'un jardin. — *Morceaux anonymes.*

673-684. *La Noblesse.*

1re suite de copies.

Suite anonyme et sans fonds.

2e suite de copies.

Suite dans laquelle chaque pièce est entourée d'un trait carré et porte le nom de Callot. Ces pièces ont été gravées, six par six, sur la même planche.

Digitized by Google

3e suite de copies.

Elle est anonyme et en contre-partie.

685-709. *Les Gueux.*

§ Ier. *Copies dans le sens des originaux.*

1re suite.

Suite complète, en 25 pièces gravées sur bois par Edouard Ecqman, et non chiffrée.

On lit sur le titre, à gauche : *Iacomo Callot in*, et, à droite, *Edouard Ecqman scul.* — Sur la planche représentant les Deux Pèlerins (n° 687) on lit à gauche : *Callot.* — Les autres pièces de la suite sont anonymes. Cette suite a été tirée, tantôt d'une seule teinte, tantôt en camaïeu ; ces dernières sont très-estimées. Il est impossible, cependant, de dire si le tirage en camaïeu a précédé ou suivi le tirage d'une seule teinte.

2e suite.

Suite avec *Callot in*, et l'*excudit* de P. Mariette. Elle est chiffrée de 1 à 24.

3e suite.

On lit sur le titre : *Iacomo Callot in F. L. D. Ciartres excudit.* Elle est chiffrée de 1 à 24, dans un ordre différent de celui de la précédente, lequel ne se rapporte pas plus que celui de cette dernière à l'ordre adopté par Fagnani, pour le numérotage de la suite originale.

4e suite.

On lit, au bas : *J. C.* (en lettres entrelacées) *fec.*

Digitized by Google

Nous n'avons vu, de cette suite, que le titre et le n° 16, qui est le n° 21 de la suite originale chiffrée (705 de notre Catalogue). On lit, au bas du titre : *Iacomo Callot in. A Paris chez P. Mariette rue S. Iacques à lesperance.*

5e suite.

On lit deux vers, soit au haut, soit au bas de chaque morceau. A chaque pièce : *I Calot in*, à la gauche du bas.

§ II. *Copies en contre-partie.*

1re suite.

On lit sur le titre, à droite : *Iacomo Callot in. et fe* et, à gauche : *Saverij cx.* — Cette suite de copies, en 25 pièces non chiffrées, est exécutée dans le goût de la Grande Foire de Florence gravée par Salomon Savery. Après les copies sur bois d'Edouard Ecqman, celles de Salomon Savery sont les meilleures. — *Rare.*

2e suite.

Cette suite, qui a été gravée en Italie, avec des fonds à chaque pièce, porte sur le titre : *Iacobus Callot in fecit Francesco de Paulli formi.* Sur la planche représentant les deux pèlerins (n° 687), on lit : *Callot in.* Toutes les autres pièces sont anonymes.

3e suite.

Suite chiffrée de 1 à 24, dont nous n'avons pas vu le titre. Le numérotage ne correspond pas à celui de Fagnani.

4e suite.

On lit au bas de chaque pièce : *N. Bonnart A l'Aigle.* — Nous n'avons pas vu le titre de cette suite.

Digitized by Google

Outre ces suites de copies, nous avons vu, aussi en contre-partie, une copie isolée de la planche des deux pèlerins. On y lit, à la droite du bas : *Callot.*

On connaît encore plusieurs autres suites portant soit le nom de Vanheck, soit celui de Bonnart, ou de Crépy ou d'un autre éditeur postérieur à Callot.

711. *La Chasse.*

Copie en contre-partie ; on lit à droite : *Jac Callot f.*

712. *La Petite vue de Paris.*

Il en existe au moins trois copies qui sont, toutes, avec le fond terminé. L'une est dans le sens de l'original, et les deux autres sont en contre-partie.

De la copie dans le sens de l'original, nous n'avons vu qu'une épreuve privée de sa marge ; ce qui ne nous a pas permis de reconnaître si cette marge contient des inscriptions. A gauche, au-dessus du trait carré : *Callot.*

1re copie en contre-partie.

On lit, à droite : *Iacomo Callot In F* et, dans la marge, à droite : *P. Mariette excudit.*

2e copie en contre-partie.

On lit, à droite : *Iacomo Callot In*, et, dans la marge, à gauche : *Corn van Tienen ex.*

Digitized by Google

713-714. *Les Deux Grandes vues de Paris.*

§ Ier. *Copies dans le sens des originaux.*

1re suite.

Nous n'avons vu que la copie du *Pont neuf*. Elle est trompeuse et porte, à droite, comme dans l'original : *Callot fec.* On la reconnaît : 1° à ce qu'il n'y a pas de point après le mot *fec* — tandis que ce point existe dans l'original ; 2° à ce qu'il y a *cinq* oiseaux qui voltigent, à droite de la Tour de Nesle ; tandis qu'il n'y en a que *quatre* dans l'original. Les fonds sont gravés très-lourdement.

2e suite.

Les deux planches originales ont été copiées. Les copies sont trompeuses. On les reconnaît au mot *In* qui se lit à la suite du nom de Callot, au lieu du mot *fec* qui se lit dans les estampes originales.

On rencontre, très-souvent, ces copies privées de leur marge inférieure. Lorsque cette marge existe, on peut constater trois états différents :

I. C'est celui qui vient d'être décrit ; la marge est entièrement blanche.

II. On lit, au milieu de la marge : *Joan Valet exudit (sic).*

III. Le nom de *Gagniere* a remplacé celui de *Valet.*

3e suite.

Les deux planches originales ont été copiées. Les copies sont trompeuses. On les reconnaît, comme les précédentes, au mot *In* (ainsi écrit sur la vue du Louvre et écrit *in* sur la vue du Pont neuf) qu'on lit à la suite du nom de Callot, au lieu du mot *fec*, qui se lit à la même place, dans les estampes originales. En outre, on

Digitized by Google

lit dans la marge, à droite : *f. Collignon.* On rencontre, le plus souvent, ces copies dépourvues de leur marge inférieure.

4e suite.

Nous n'avons rencontré que la copie du Pont neuf. On y voit six numéros de renvois correspondant à autant de légendes dans la marge. On lit, à droite, sur la terrasse : *Callot In* et, au milieu de la marge : *Veuë ancienne de Paris* ; puis, à droite : *Chez Bonnart rue saint Iacques à l'Aigle.*

§ 2e. *Copies en contre-partie.*

1re suite.

Les deux planches originales ont été copiées. On y voit, dans l'intérieur de chaque planche, des inscriptions désignant les monuments. On lit, au milieu de la marge : *Callot Inuent.*, et, à gauche : *F. L. D. Ciartres excudit.* Aux épreuves postérieures, cette adresse est effacée.

2e suite.

Nous n'avons pas vu la copie du Pont neuf. Sur celle du Louvre, il n'y a aucun nom ni inscription.

715-718. *Les Quatre Paysages.*

Toutes les copies de cette suite, que nous avons vues, sont en contre-partie.

1re suite.

Les nos 715, 716 et 717 sont anonymes. Sur la terrasse du no 718, on lit : *Callot in.*

Digitized by Google

2e suite.

Cette suite est chiffrée de 1 à 4. On lit au bas : *J. Callot.*

3e suite.

Nous avons vu une copie du n° 718. On y lit sur la terrasse, à gauche : *C. Vischer excud. J. Callot.* — Les trois autres pièces de la suite n'ont pas passé sous nos yeux.

729. *La Pandore.*

§ 1er. *Copie dans le sens de l'original.*

Elle est assez trompeuse. On la reconnaît à deux caractères : 1° Elle est anonyme. 2° On ne voit pas, dans l'ombre de l'escalier taillé dans le rocher, un homme qui descend, en allant à la rencontre de celui qui se dispose à monter. Cet homme, qui descend, se voit dans l'original.

§ 2e. *Copie en contre-partie.*

1re copie.

Elle est anonyme. On en connaît deux états :

I. Les nuages qui entourent Jupiter ne sont pas terminés, et il y a des lacunes dans le trait carré du haut.

II. Les nuages sont terminés; les lacunes n'existent plus dans le trait carré.

2e copie.

On lit à droite, sur la terrasse : *Jac. Callot.*

On connaît deux états de cette pièce :

Digitized by Google

I. C'est celui qui vient d'être décrit. La marge est blanche.

II. On lit dans la marge, à droite : *N. Bonnart à l'aigle*, et huit vers dont le premier est :

L'homme vivait heureux sans peine et sans misère.

730-746. *Figures variées.*

§ 1er. *Copies dans le sens des originaux.*

Suite de copies très-trompeuses. On la reconnaît à ce que, sur le titre, il n'y a pas de point après le nom de Callot, tandis que ce point existe dans l'original. En outre, chaque pièce de la suite de copies est entourée d'un trait carré fortement accusé ; tandis que, dans la suite originale, il n'y a, sur la plupart des pièces, qu'un filet très-léger.

On connaît deux états de cette suite :

I. C'est celui qui vient d'être décrit. Les estampes de cet état sont plus brillantes et plus léchées que celles de la suite originale ; mais elles sont beaucoup moins spirituelles.

II. Les planches ont été chiffrées dans l'ordre adopté, par Fagnani, pour le numérotage des planches originales.

§ 2e. *Copies en contre-partie.*

1re suite.

Bien qu'elle ne porte pas le nom de Collignon, cette suite nous paraît avoir été gravée par cet artiste. On n'y voit de traces de filets que sur les nos 740, 742 et 743.

2e suite.

Elle est beaucoup moins bien gravée que la précédente.

Digitized by Google

747-767. *Les Bossus.*

§ 1er. *Copies dans le sens des originaux.*

Nous ne connaissons qu'une suite de copies anciennes, dans le sens des originaux. Elle est trompeuse. On la reconnaît à ce qu'elle est chiffrée dans un ordre différent de celui qui a été adopté par Fagnani, pour la suite originale.

Il existe encore une mauvaise suite de copies, faite au dix-neuvième siècle, dans le sens des originaux, et chiffrée dans l'ordre adopté par Fagnani. L'écriture du titre est d'un caractère plus moderne que celui de la suite originale.

§ 2e. *Copies en contre-partie.*

1re suite.

Suite sans numéros, dont nous n'avons pas vu le titre.

2e suite.

Autre suite, également sans numéros. Nous y avons remarqué la copie de la pièce rare, qui n'est point chiffrée dans la suite originale (n° 748).

3e suite.

Autre suite, également non chiffrée, et où se voit la même pièce. On lit sur le titre : *A Paris chez M. Van Lochon rue St Iacque Callot inuentor.*

4e suite.

Suite chiffrée, mais dans un ordre différent de celui qui a été adopté par Fagnani. Les numéros sont placés au milieu du bas de l'estampe.

Digitized by Google

768-867. *Les Caprices.*

Cette suite a été souvent copiée ; mais aucune de ces reproductions n'approche de celle qui a été exécutée, sur bois, par Edouard Ecqman ou Ecman (*). Elle est, dit Mariette, gravée avec tout le talent possible. La finesse des dernières pièces a été rendue d'une manière étonnante.

Nous avons vu, à la Bibliothèque impériale, une suite presque complète de ces charmantes copies. Il n'y manque qu'une pièce et la dédicace. Ces estampes ont été gravées, les unes dans le sens des originaux et les autres en contre-partie. Toutes sont entourées d'un double trait carré, dont l'un est gras. On lit sur le titre : CAPRICCE | de DIVERSES FIGV- | INVENTÉES PAR | IAC-QUES CALLOT | EDOUARD ECMAN | SCULPSIT ET EXCV 1621.

Quant aux autres copies, elles rentrent dans la classe de celles que nous avons signalées précédemment. Les unes sont trompeuses et les différences sont presque impossibles à signaler. D'autres portent, avec elles-mêmes, les signes évidents de l'imi-

---

(*) Le nom de cet artiste est écrit tantôt *Ecman*, tantôt *Ecqman* sur les pièces qu'il a gravées. M. Brulliot, T. 2, n° 690, écrit *Eckmann* ou *Ecmann* et M. Nagler écrit *Eckeman*. Labbé de Marolles, dans le Livre des peintres-graveurs, p. 27, dit : « *Notre* Edouard *Egman* », ce qui ferait croire que ce charmant graveur sur bois, dont il est parlé au Tome I^er^, p. 295 de Papillon, était Français. Mariette dit quelque part qu'il était Belge. C'est aussi ce qu'indique M. Brulliot, d'après MM. Hubert et Rost, qui disent qu'Ecman est né à Malines en 1610. Cette date est impossible, car on ne peut admettre qu'un enfant de onze ans ait pu exécuter la merveilleuse suite de Caprices qui porte la date de 1621. On ne possède aucun détail sur sa vie. Toutes les estampes qu'il a gravées sur bois sont rares.

Digitized by Google

tation. Ainsi l'on voit, tantôt l'*excudit* de Bonnart avec *Callot In* ; tantôt des chiffres au haut de chaque pièce ; ou bien le sujet est renfermé dans un ovale et traité dans de plus fortes proportions. C'est alors plutôt une imitation qu'une copie. Plusieurs pièces de cette suite ovale portent : *Callot in Moncornet excud.*

Il existe encore une suite gravée dans les dimensions des figures variées.

Enfin, nous avons vu des imitations ou essais faits par un amateur ; on y voit un mélange tiré des *Caprices*, des *Balli* et de plusieurs autres suites de Callot.

868-881. *Les Fantaisies.*

Suite de copies dans le sens des originaux, qui paraît avoir été faite par Salomon Savery. On lit, au bas du titre : *S. Savrij Excudit Calot sculpter (sic).*

Il existe une autre suite de copies modernes, dans le sens des originaux. Le faussaire a reproduit le nom de Silvestre et les nos de Fagnani, selon l'ordre adopté par ce dernier. L'écriture, d'un caractère moderne, fait reconnaître la fraude.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR LA

CHUTE DES JÉSUITES

PAR M. DE METZ-NOBLAT.

La chute de Jésuites a eu le privilége d'occuper beaucoup les esprits il y a quelques années. Absorbée aujourd'hui par d'autres sujets, l'attention publique s'est détournée de l'ordre d'idées auquel se rattache ce fait historique. Cependant la question reste pleine d'intérêt pour les esprits sérieux. L'apaisement des passions qui s'en étaient emparées et l'envenimaient, n'est point, aux yeux des personnes sensées, une raison de la négliger. Le moment doit leur paraître favorable, au contraire, pour l'examiner avec calme, maturité et réflexion.

Il est peu de noirceurs, de perfidies et d'attentats à la morale dont les Jésuites n'aient été accusés. Or, la vérité est qu'ils ont toujours été de saints religieux, et qu'ils furent aussi innocents des perversités morales que des erreurs dogmatiques qu'on leur a reprochées. Il a pu y avoir des fautes ou des défaillances individuelles, mais la Compagnie elle-même resta pure. Autres furent ses torts, si toutefois ce peut être un tort d'embrasser de bonne foi une opinion libre. Ce qui est incontestable,

Digitized by Google

c'est que les Jésuites étaient, il y a cent ans, favorables à la subordination du temporel au spirituel ; ce qu'enseigne l'histoire, c'est que, pleins d'ardeur et de dévoûment, ils mirent de grandes vertus au service de leurs convictions ; ce qui ressort d'une étude impartiale des faits, c'est que ce sont précisément leurs qualités éminentes qui attirèrent l'orage sur leur tête. En effet, c'est l'éclat jeté par l'Institut, qui le désigna plus spécialement aux coups des partisans du principe opposé, le principe de la subordination du sacerdoce à l'empire ; car, au siècle dernier, les Jésuites se distinguaient des autres ordres religieux et même du clergé séculier, par leur zèle, leur savoir et leur activité bien plus que par leurs doctrines. La liberté religieuse et l'indépendance réciproque des deux puissances ne comptaient alors qu'un bien petit nombre de zélateurs sincères, et les ecclésiastiques qui n'appartenaient pas au camp du vieil ultramontanisme d'Innocent III, inclinaient presque tous plus ou moins vers l'une des sectes, qui, à des degrés divers, acceptaient la tutelle et la suprématie du pouvoir civil. On peut assurément discuter les opinions de l'Institut et contredire ses principes, mais il n'est pas juste de lui faire un crime des uns et des autres. De ce que sa manière de voir sur le difficile problème des rapports de l'Eglise et de l'Etat était en opposition avec les idées qui semblent devoir l'emporter dans l'avenir, ce n'est point un motif pour le charger de méfaits dont il n'est pas coupable et d'une corruption dont il fut exempt. Ce n'est pas davantage une raison

Digitized by Google

pour méconnaître les immenses services qu'il a rendus à la foi, à la société et à la civilisation. Les Jésuites ont été les antagonistes de ce qu'on appelle aujourd'hui la sécularisation de l'Etat, cela est vrai ; mais même envers des adversaires, ou plutôt, envers des adversaires surtout, l'équité est un impérieux devoir. Sachons le remplir en dépit de tous les préjugés et de tous les partis pris. Champions d'un système tombé pour ne plus renaître sans doute, mais en même temps prêtres, professeurs, missionnaires et savants d'un rare mérite, voilà ce que furent les membres de la compagnie de Jésus, et ce qu'il faut avoir le courage de dire à des générations trompées et aveuglées par les passions inséparables des grandes luttes.

Dans une matière aussi disputée un arrêt sommaire ne saurait suffire. Il faut l'appuyer de considérants, et à ceux-ci donner les faits et leur saine appréciation pour base. C'est ce que je me propose de faire en revenant, après tant d'autres, sur la chute des Jésuites. Les pièces ne manquent point au procès. Plus ou moins récemment la suppression de la Compagnie a été racontée par le comte de Saint-Priest, par M. Cretineau-Joly, par le P. Theiner et par le P. de Ravignan. Tous quatre ont eu entre les mains des documents originaux, tirés des archives du Vatican, du *Gésù*, de France et d'Espagne; et comme ils ont écrit à des points de vue très-différents, il est probable qu'ils ont fait usage de tous les documents de conséquence. Après eux il reste peu à découvrir. Si

Digitized by Google

la vérité ne sort pas de l'ensemble de leurs travaux, il faut renoncer probablement à la savoir jamais.

Ce qui frappe sur-le-champ dans la chute des Jésuites, ce qui révolte tout esprit non aveuglé par la haine, c'est l'illégalité et la cruauté des mesures auxquelles la Compagnie a été en butte de la part des princes qui l'ont expulsée de leurs Etats. Lors même que tous les reproches qui lui étaient adressés eussent été fondés, les couronnes n'avaient pas le droit d'infliger de semblables traitements aux membres d'une corporation qu'elles avaient jusque-là reconnue, admise et protégée. Elles pouvaient, à la rigueur, lui retirer les faveurs et les priviléges qui lui avaient été concédés, sauf à s'entendre avec le Souverain Pontife sur le dégré de latitude que leur laissaient les engagements pris envers le Saint-Siége, et sauf à donner à la Société un délai raisonnable pour disposer librement de ses biens; elles pouvaient déclarer, disons-nous, qu'à l'avenir elles ne reconnaîtraient plus à l'Ordre de saint Ignace la qualité de personne civile; mais elles ne pouvaient, ni mettre la main sur ses propriétés, ni arrêter les Jésuites comme des malfaiteurs et les entasser inhumainement sur des vaisseaux pour aller les jeter sur la côte romaine. On ne saurait assurément contester à l'Etat la faculté d'accorder ou de refuser l'existence légale à une association quelconque, mais lorsqu'il a une fois reconnu une corporation religieuse comme personne morale, il n'est pas maître de lui retirer cette qualité selon son bon plaisir. Eût-il de justes et de graves motifs de

Digitized by Google

le faire, il ne le peut qu'en usant de grands ménagements envers les personnes et en respectant les droits acquis. Or, c'est ce que ne firent ni Pombal, ni Charles III, ni Tanucci. En France, les Jésuites ne furent pas personnellement soumis à des mesures violentes; mais leurs biens furent confisqués, et leur institut fut flétri par un arrêt du Parlement qui est une flagrante usurpation du temporel sur le spirituel, puisqu'un Ordre approuvé par l'Eglise y est accusé d'hérésie.

Mais passons sur des rigueurs maintenant désavouées par les ennemis des Jésuites eux-mêmes; sur des abus du droit de la force, qui, aujourd'hui, trouvent plus facilement des imitateurs que des apologistes.

A la mort de Clément XIII, dont les jours furent abrégés par les malheurs de la compagnie de Jésus, celle-ci n'existait plus en Portugal, en Espagne, en France et à Naples. Les princes de la maison de Bourbon en demandaient la suppression totale au Saint-Siége. Pourquoi cette guerre acharnée?

Les accusations auxquelles était alors en butte l'institut de saint Ignace sont si diverses, et parfois si contradictoires (1), qu'il est tout d'abord assez difficile de

(1) « Ce qu'il y eut d'assez étrange, dans leur désastre universel, a dit Voltaire, c'est qu'ils furent proscrits dans le Portugal pour avoir dégénéré de leur Institut, et en France pour s'y être trop conformés. » Aussi un plaisant prétendait-il que pour accommoder tout le monde, il n'y avait qu'à envoyer à Lisbonne les Jésuites français, et faire venir en France les Pères portugais. »

Digitized by Google

démêler les véritables causes du concours de haines, de défiances, de griefs ou de simples antipathies sous lequel il succomba.

On ne saurait, en effet, prendre au sérieux toutes les imputations des adversaires de la Compagnie.

Ainsi, il n'est pas admissible que les auteurs du fameux arrêt de 1762 aient sincèrement cru les Jésuites coupables d'encourager « la simonie, le blasphême, la magie » et le maléfice, l'astrologie, l'irréligion de tous les gen- » res, l'idolâtrie et la superstition..... « Quoi ! les doctrines d'un Ordre qui se signala, dès son origine, par son zèle à combattre l'hérésie ; qui fut institué surtout en vue de contenir, et, s'il était possible, de refouler le protestantisme, auraient été « de tout temps favorables au » schisme des Grecs ; attentatoires au dogme de la pro- » cession du Saint-Esprit ; favorisant l'arianisme, le so- » cinianisme, le sabellianisme, le nestorianisme ; ébran- » lant la certitude d'aucuns dogmes sur la hiérarchie, sur » les rites du sacrifice et du sacrement ; renversant l'au- » torité de l'Eglise et du Siége apostolique ; favorisant les » luthériens, les calvinistes et autres novateurs du seizième » siècle ; reproduisant l'hérésie de Wiclef ; renouvelant » les erreurs de Tichonius, de Pélage, des semi-péla- » giens, de Cassien, de Fauste, des Marseillais ; ajoutant » le blasphême à l'hérésie ; injurieuses aux saints Pères, » aux apôtres, à Abraham, aux prophètes, à saint Jean- » Baptiste, aux anges ; outrageuses et blasphématoires » contre la bienheureuse vierge Marie ; ébranlant les fon-

Digitized by Google

» dements de la foi chrétienne ; destructives de la divinité » de Jésus-Christ ; attaquant le mystère de la Rédemp- » tion ; favorisant l'impiété des déïstes ; apprenant aux » hommes à vivre en bêtes, et aux chrétiens à vivre en » païens... » De telles assertions sont aussi ridicules qu'odieuses. Il fallait que le Parlement fût bien aveuglé par la passion, pour que des magistrats, dignes d'ailleurs de la considération publique par leurs lumières et l'honorabilité de leur caractère, assumassent la responsabilité de calomnies aussi flagrantes. C'était oublier bien vite l'impression de dégoût qu'avait produite sur l'opinion le supplice du P. Malagrida, que l'hypocrite marquis de Pombal trouva piquant de faire condamner comme hérétique par l'Inquisition de Portugal, et qui périt étranglé et brûlé dans un auto-da-fé solennel. Cependant le P. Malagrida n'était qu'un individu, et il était plus croyable qu'un membre de l'Ordre fût tombé dans l'erreur, que l'Ordre tout entier depuis sa fondation. Question de droit à part, il serait bizarre, on en conviendra, que l'Eglise eût ignoré, pendant plus de deux siècles, que les doctrines d'une société nombreuse, qui prêchait et enseignait par toute la terre, fussent entachées d'hérésie.

Les objections, les difficultés, si l'on veut, que l'Institut avait rencontrées dans le sein même de l'Eglise, portaient sur des points d'une toute autre nature et d'une importance infiniment moindre. Toutes les corporations et communautés religieuses fondées avant la compagnie de Jésus, avaient fait une obligation à leurs membres de la

Digitized by Google

prière en commun. Saint Ignace, préoccupé surtout du rôle actif auquel il destinait ses disciples, avait supprimé les exercices du chœur. Cette innovation dans les habitudes cénobitiques heurtait les idées reçues, et souleva de nombreuses critiques. Des papes mêmes, notamment Paul IV et Pie V, se montrèrent opposés sur ce point aux constitutions de saint Ignace; mais, ou bien ils cédèrent aux instances et aux raisons des Jésuites qui désiraient conserver la règle de leur fondateur, ou bien leurs successeurs revinrent sur les modifications qu'ils avaient cru devoir y apporter.

Des membres du clergé s'élevèrent aussi contre la faculté que se réservait la Compagnie de renvoyer ceux de ses membres qui n'étaient point encore arrivés au rang de profès. En prononçant les trois vœux, ils se liaient envers l'Institut; mais celui-ci ne prenait point envers eux d'engagements définitifs, et ils restaient exposés à une expulsion arbitraire. On ne saurait nier que cette clause des Constitutions est bien rigoureuse, mais il faut convenir aussi que cette succession progressive d'épreuves est éminemment propre à maintenir l'Institut dans sa pureté primitive, et c'est peut-être à ce second et plus sérieux noviciat qu'il doit de n'avoir pas eu besoin de réformes. D'ailleurs, en entrant dans la Compagnie, chacun sait à quoi s'en tenir, et si, maître de sa volonté, le novice accepte ces dures conditions, on ne voit pas pourquoi on lui refuserait la liberté de contracter des liens dont il a pu d'avance mesurer le poids.

Digitized by Google

La même observation s'applique au principe d'obéissance absolue qui constitue l'une des bases de l'Institut. Il est très-vrai que le pouvoir des supérieurs n'a d'autres limites que les Constitutions elles-mêmes. Sans tomber dans les déclamations auxquelles a servi de thème la fameuse formule *perindè ac cadaver,* on peut donc trouver excessive une autorité qui demeure sans contrepoids, puisque l'omnipotence des chefs va jusqu'au droit d'expulsion arbitraire; puisqu'aucun terme ne borne la durée de cette omnipotence; et puisque le correctif de l'élection, adopté par la presque universalité des autres ordres religieux, n'est en usage dans la Compagnie que de loin en loin, pour le choix du Général, et n'est exercé que par un nombre relativement très-restreint de membres de l'Institut. Des souverains pontifes, Sixte-Quint entre autres, ont été de cet avis. Mais après tout, en prononçant ses vœux, le postulant sait à quoi il s'engage, et s'il lui plaît de se soumettre à une telle règle, d'abdiquer à ce point son libre arbitre, pourquoi l'Etat en ferait-il un motif d'exclusion contre la Compagnie?

Loin d'expliquer leur proscription, le rôle joué par les Jésuites dans les missions, devait leur concilier la faveur des couronnes catholiques aussi bien que l'admiration des Fidèles. En Europe, la Compagnie n'existait pas encore, pour ainsi dire, qu'elle se signalait déjà par son zèle à combattre les erreurs de Luther et de Calvin. Arrêter les progrès de la Réforme; créer, pour lui tenir tête, un bataillon d'élite, avait été le but de saint Ignace. Ses disci-

Digitized by Google

ples ne faillirent point à la tâche que leur avait assignée leur fondateur. Aussi la Société fut-elle, dès son berceau, attaquée et détestée par toutes les hérésies, « ce qui est son triomphe, » ainsi que le remarquait fort justement celui de nos rois qui en décréta l'abolition. Dans l'extrême Orient et dans le Nouveau-Monde, les Jésuites montrèrent un courage et une charité qui commandèrent le respect à leurs ennemis les plus acharnés. A n'en considérer même que les résultats temporels, leurs travaux apostoliques méritaient la reconnaissance des princes et des peuples, car les missionnaires de la Compagnie rendirent d'immenses services à la France et à l'Espagne ; et ceux qu'en reçut le Portugal furent si grands, qu'il se donna pour ainsi dire à elle, afin de lui témoigner sa gratitude. Il y a sans doute eu quelque chose d'outré dans le régime appliqué aux réductions du Paraguay ; mais on ne saurait disconvenir qu'il était merveilleusement approprié au caractère des tribus indiennes, que les Jésuites s'efforçaient d'initier à la civilisation en même temps qu'à la vérité. Des imprudences et des fautes ont pu être commises ailleurs, soit par des individus, soit même par la Société ; mais le moyen de ne se tromper jamais, lorsqu'on aborde, à la fois, et chez tous les peuples, les questions les plus délicates et les plus propres à exciter les passions ; le moyen, malgré la sévérité de la règle, de contenir et de diriger sur tous les points du globe, le zèle de tant d'apôtres ! Qu'on grossisse, tant qu'on voudra, les torts des Jésuites dans la question des cérémonies chi-

Digitized by Google

noises et des rites malabares, on ne parviendra jamais à en faire une cause sérieuse de persécution. Quand on aura établi que les missionnaires de la Chine ont montré trop de condescendance pour des usages plus ou moins entachés d'idolâtrie ; que ceux de l'Inde se sont trop inspirés des conseils de la prudence humaine et pas assez des préceptes de la charité évangélique, en se soumettant aux préjugés de caste des Indous, on aura tout dit; et les Jésuites répondront toujours que, s'ils se sont laissés égarer par leur zèle, ils ont abandonné la mauvaise voie dans laquelle ils s'étaient engagés à bonne intention, lorsque le Pape s'est prononcé contre eux.

Il est vrai qu'ils se montrent généralement complaisants sur certains points secondaires, afin, dans certains cas, d'ouvrir plus aisément les cœurs à la parole de vie ; dans d'autres, afin d'assurer mieux son empire dans les choses capitales. Ainsi, il est de tradition dans la Compagnie (qui a été fondée par un Espagnol et longtemps dirigée par des Espagnols, il ne faut pas l'oublier), qu'il est bon de se prêter au goût du peuple pour les cérémonies extérieures, et pour un culte qui parle aux sens en même temps qu'à l'âme. Elle ne voit aucun danger à attirer ou retenir les fidèles dans les églises par des pompes un peu théâtrales ; et, de ces concessions, innocentes à ses yeux, elle croit pouvoir tirer de grands fruits spirituels. Cela peut être vrai, dans les contrées méridionales surtout, et nous ne croyons pas qu'il faille lui en faire un crime, pourvu qu'elle ne dépasse pas la juste mesure, et qu'elle

Digitized by Google

ne laisse point la forme prendre la place du fond. La pente est glissante, sans doute ; car les hommes, pris en masse, penchent naturellement vers l'idolâtrie. La preuve en est que presque toutes les races humaines sont tombées dans l'adoration de la créature, quoiqu'elles aient retenu la notion primitive du créateur. Mais si les Jésuites ont, ici ou là, poussé la condescendance trop loin en cette matière, il serait souverainement injuste d'en faire un titre de condamnation contre eux ; car ils n'ont assurément pas voulu altérer la pureté de la doctrine catholique, et le Saint-Siége n'avait qu'à parler pour faire abandonner à l'Institut des tendances qui ne sont point inhérentes à sa nature.

Les erreurs dans lesquelles étaient tombés quelques casuistes de la Société, ne l'étaient pas davantage. Elles l'étaient si peu, que les Jésuites s'attirèrent l'inimitié de Madame de Pompadour pour n'avoir pas voulu se prêter à une de ces capitulations de conscience qu'on leur reproche avec tant d'acrimonie. En allant au fond des choses, on trouve qu'elles sont bien différentes de ce que les passions les ont faites. Il faut n'avoir point vécu, ou n'avoir pris garde à rien, pour ignorer que la morale, malgré la précision de ses règles, présente dans la pratique, plus d'une grave difficulté. Quelqu'un a dit : « Le plus difficile n'est pas toujours de faire son devoir, mais de le connaître. » L'observation est très-juste, et s'applique à la vie privée presque autant qu'à la vie publique. Il y a des circonstances dans lesquelles deux préceptes sont en

Digitized by Google

contradiction, au moins apparente. Auquel obéir? Lequel sacrifier? Questions délicates, et qui ne comportent guères que des solutions particulières. On a cependant tenté, afin de faciliter aux confesseurs la direction des consciences, de soumettre les cas difficiles à des règles générales. Il en est résulté ce qu'il aurait fallu prévoir, c'est que des tolérances inévitables, des concessions forcées, des compromis nécessaires, qui ne choquaient personne tant qu'ils étaient restés individuels; dont usaient sans scrupule les personnes les plus vertueuses, les chrétiens les plus rigides, parurent immorales dès qu'ils furent classés, formulés et codifiés. Les traités de casuistique semblèrent des justifications anticipées du péché; des encouragements au vice, dont on plaidait d'avance les circonstances atténuantes; des dérogations à la rigueur de la loi évangélique. Ajoutons qu'une fois lancés dans le jugement des cas douteux, les théologiens s'étaient laissé emporter beaucoup trop loin. Un casuiste qui décide dans une circonstance particulière donnée, s'arrête dans le cercle des faits qui sont soumis à son appréciation; mais celui qui aborde des problèmes hypothétiques, s'aventure dans un monde sans bornes et où il court grand risque de s'égarer. C'est ce qui est arrivé. A force de vouloir distinguer, expliquer, analyser, les Pères qui se livrèrent à ces périlleuses investigations, portèrent véritablement atteinte à la pureté de la loi morale. Tout n'est point calomnie dans les *Provinciales,* quoique beaucoup des citations fournies à Pascal soient tronquées ou travesties; mais ce

Digitized by Google

qui est une calomnie, c'est d'attribuer à l'Institut des propositions dangereuses ou condamnables soutenues par quelques-uns de ses membres, par des casuistes, presque tous Espagnols, alors que son unique tort avait été de n'en pas mesurer la portée, et de ne point désavouer celles qui pouvaient scandaliser les Fidèles. Remarquons surtout que plusieurs des décisions, si vivement attaquées par Pascal, sont justement celles qui ont prévalu, tandis que ses solutions, à lui, ont été abandonnées, bafouées et incriminées. Je n'en veux pour exemple que la proscription du prêt à intérêt. Sur ce point, les Jésuites ont, tout simplement, devancé de deux siècles les autres théologiens dans la voie du bon sens et du progrès. N'oublions pas enfin, que les traités de casuistique incriminés s'adressaient, non aux pénitents, mais aux confesseurs ; et que la rigide austérité des théologiens gallicans n'avait pas encore été adoucie par l'interprétation, plus tolérante, de la morale évangélique qui prévaut aujourd'hui partout sous l'égide de saint Liguori.

Que si l'on aborde la fameuse accusation de régicide, qui a joué un si grand rôle dans l'histoire des Jésuites, on est bien étonné de l'importance exagérée qu'on lui a attribuée. Des théologiens de la Compagnie, cela est parfaitement vrai, ont soutenu la thèse que le meurtre du tyran est licite ; mais, de l'aveu de La Chalotais, cette doctrine n'a point été inventée par eux. Il ne serait peut-être pas juste de l'attribuer à saint Thomas, mais saint Bonaventure, saint Antoine, archevêque de Florence,

Digitized by Google

saint Raymond de Pegnafort, général des Dominicains, et saint Bernard, le dernier « Père de l'Eglise, » l'avaient ouvertement professée bien longtemps avant la fondation de la Société. On est, tout d'abord, fort scandalisé de trouver des patrons aussi respectables à une théorie d'assassinat ; mais, en se plaçant à leur point de vue, on comprend qu'elle ne devait point leur sembler criminelle. Les limites des droits respectifs des peuples et des princes sont absolument impossibles à poser dans le domaine de l'abstraction. Une seule chose a toujours paru inadmissible aux nations chrétiennes, c'est qu'un souverain puisse user, pour le malheur de ses sujets, de l'autorité dont il est investi. Sans doute, la Religion conseille aux peuples la patience et la soumission, même envers les mauvais princes ; mais il est universellement admis, sauf par quelques champions à outrance du droit divin monarchique, que cette résignation n'est pas sans bornes ; et que l'obéissance cesse d'être un devoir, lorsque la tyrannie est poussée trop loin. Quels sont les moyens légitimes de se soustraire au joug ? A notre époque, on pense qu'en pareil cas la révolte est licite, et qu'il est permis d'opposer la violence à la violence, soit en chassant le souverain, soit en lui imposant, à main armée, un changement de système ; mais, comme cela ne peut guères se faire sans engager une lutte, nous ne sommes point choqués par la pensée que d'innocents serviteurs de la tyrannie périssent pour expier les torts de leur maître. C'est une idée à laquelle nous sommes façonnés. Les scolastiques s'é-

Digitized by Google

taient, eux, façonnés à l'idée que le tyran seul devait payer de la vie ses forfaits, s'il n'y avait d'ailleurs pas d'autre moyen de s'en défaire. Ils avaient sans doute oublié de réfléchir que le premier scélérat venu pouvait toujours accuser le souverain de tyrannie pour justifier son crime; mais nous ne prenons pas beaucoup plus garde que toute émeute peut en dire autant pour excuser une prise d'armes et l'érection de barricades. Le mieux eût été, alors comme aujourd'hui, de laisser dormir ces problèmes. Quelques Jésuites partagèrent avec beaucoup d'autres théologiens, étrangers à la Compagnie, avec des jurisconsultes comme Jean Bodin et Charles Dumoulin, le tort de les soulever; et, en voulant trancher des questions parfaitement insolubles en théorie, ils tombèrent dans l'apologie du crime. Mais ces erreurs doctrinales étaient si peu particulières à l'Institut, qu'à l'époque de la Ligue, lorsque la thèse du tyrannicide descendit des bancs de l'Ecole sur la place publique, on vit les autres ordres monastiques, le clergé séculier, la Sorbonne, l'Université et le Parlement, se livrer à toutes les passions et s'abandonner à tous les excès de ces temps malheureux, autant et plus que les Jésuites, lesquels, au contraire, firent preuve d'une grande modération relative, et s'employèrent, de tout leur pouvoir, à réconcilier le Saint-Siége avec Henri IV, dès que celui-ci eut abjuré le protestantisme. Or, tout le monde ne partagea pas sur-le-champ leur confiance dans la sincérité de ce prince, ce qui ne doit point surprendre, puisqu'il avait déjà changé

Digitized by Google

deux fois de religions selon les exigences politiques du moment.

Du reste, toutes ces accusations de régicide, de restrictions mentales, de morale relâchée, de dévotion aisée, se résument en une seule : on impute aux Jésuites la maxime que la fin justifie les moyens. Or, c'est là une doctrine si abominable, si monstrueuse, si exécrable, qu'elle révolte les consciences les plus dépravées. Le paganisme lui-même la repoussait. Contraire à la simple morale naturelle, elle est, à plus forte raison, réprouvée par la morale infiniment plus parfaite du christianisme. Comment pourrait-elle être professée, admise ou même seulement tolérée, dans le sein d'un ordre religieux approuvé par l'Eglise? On peut affirmer sans hésitation que cela n'est pas, parce que cela est impossible. L'assertion opposée ne sera jamais qu'une accusation non moins dénuée de preuves que contraire au bon sens; car on ne saurait considérer comme un acquiescement au détestable principe dont il s'agit, certaines erreurs de casuistique desquelles on pourrait remonter logiquement jusqu'à la théorie de « la Souveraineté du but. » C'est à l'école révolutionnaire qu'était réservé l'honneur de la formuler et d'en faire sa devise.

Mais si la Compagnie n'a jamais enseigné qu'un acte coupable devient innocent, lorsqu'il est inspiré par de bonnes intentions, n'a-t-elle du moins jamais fait fléchir les règles absolues de la morale devant le désir de procurer le bien? Même en l'absence de toute preuve, ce se-

Digitized by Google

rait se risquer beaucoup que de le soutenir, car la maxime que la fin justifie les moyens, est aussi universellement pratiquée qu'universellement réprouvée. Par quel miracle les Jésuites auraient-ils seuls échappé à une loi aussi générale ?

Oui, générale ; tellement générale, qu'il n'y a pas une cause, pas un parti, qui n'ait usé, pour atteindre son but, d'expédients déloyaux ou criminels. Cela est triste à dire, mais l'histoire de l'humanité toute entière en fait foi. Et qu'on y prenne garde. Il n'est point ici question des hommes qui se laissent emporter par leurs mauvaises passions, et qui, pour les assouvir, ne reculent devant rien. Non, il s'agit de ceux qui poursuivent des visées légitimes, des visées qu'ils considèrent du moins comme telles, en toute sincérité ; il s'agit de ceux qui peuvent se rendre cette justice qu'ils sont mus par des intentions véritablement louables. Eh bien ! l'homme est ainsi fait que les préoccupations de son esprit ou de son cœur troublent sa conscience, et cela au point de ne lui point laisser distinctement démêler le bien du mal. Une fois possédé du désir d'atteindre à une fin qu'il croit bonne, et à la réalisation de laquelle il dépense son activité et ses facultés, il s'aveugle sur la moralité des moyens qui s'offrent à son zèle et à son industrie. Concentrée tout entière sur le but de ses efforts, son âme ne s'en laisse point distraire pour peser la valeur morale de ses actes. Toute arme lui est bonne qui fait prévaloir ses projets.

Il est facile de se récrier, mais non pas de nier, car

Digitized by Google

les preuves surabondent, et on n'a que l'embarras du choix. Il n'est pas une page d'histoire qui n'en fournisse quelque éclatant témoignage. Le désir de se créer ou de conserver de riches colonies n'a-t-il pas amené les puissances chrétiennes à tolérer, à reconnaître, à favoriser même l'esclavage? Est-ce que pour accroître la grandeur de sa patrie, on ne s'est pas cru autorisé, toujours et partout, à user de toutes les cruautés de la guerre et de toutes les ruses de la diplomatie. Que si de la politique extérieure nous passons à la politique intérieure, nous trouvons l'adage *salus populi suprema lex*, invoqué, admis et pratiqué par tous les gouvernements et tous les partis. Les actes les plus violents et les plus arbitraires, les violations de la loi les plus flagrantes, les coups d'Etat, les révolutions, les jugements par commission, les massacres, les exécutions en masse, fourmillent dans les annales de tous les peuples et de tous les temps. C'est bien autre chose encore lorsqu'on passe en revue les faits dont la responsabilité ne doit retomber que sur des individus, bien qu'ils aient été dictés par l'esprit de parti. Nous trouverions que la conspiration des poudres a été ourdie, quoi qu'on en dise, par des gentilshommes catholiques; qu'un gentilhomme protestant, Poltrot de Méré, a tué en guet-apens François de Guise; que l'assassin de Henri III fut un moine dominicain; qu'une machine infernale fut disposée sur le chemin du premier consul par des royalistes, tout comme celle de Fieschi sur le chemin du roi Louis-Philippe par des républicains. On n'en fini-

Digitized by Google

rait pas si on voulait tout dire. Les forfaits individuels dictés par des intentions qui ont pu paraître louables à leurs auteurs, sont en vérité comme innombrables. C'est que sous tous les drapeaux, même les plus honorables, l'homme est toujours le même, docile à la passion et rebelle au frein d'une morale rigoureuse.

Et ne manquons pas de remarquer que plus juste est la cause, plus forte est la tentation. Cela ne veut point dire que les bonnes causes soient sous ce rapport moins pures que les mauvaises, car c'est le contraire qui est vrai, et les scrupules qu'apportent les honnêtes gens dans le choix des moyens sont même un désavantage pour eux dans leurs luttes avec les méchants ; mais cela signifie qu'à se montrer plus sévères à elles-mêmes elles ont un plus grand mérite. En effet, plus notre esprit est convaincu de la légitimité de ses désirs et de ses prétentions, plus nous sommes enclins à considérer nos contradicteurs et nos adversaires comme des gens sans foi, et au besoin comme des scélérats, vis-à-vis desquels nous n'avons aucun égard à garder, envers qui la droiture est au moins de la duperie, et qu'il serait naturel de traiter à la façon des chiens enragés. Aussi, dans les temps de crise, les mesures les plus violentes sont-elles prônées et patronées par des gens dont le cœur est excellent, mais dont l'intelligence est étroite. Leur esprit est si complétement fermé aux idées contraires aux leurs, qu'ils tiennent très-sincèrement pour coquins tous ceux qui ne pensent pas comme eux. C'est l'histoire des émigrés, qui, en 1815,

Digitized by Google

traitaient de « brigands, » des soldats dont le seul tort était de conserver un trop fidèle dévoûment au grand capitaine qui les avait enivrés de gloire militaire.

S'il en est ainsi dans les matières qui sont laissées à nos disputes, à quoi ne doit-on pas s'attendre, lorsque c'est le vrai et le bien absolus qui sont mis en cause! Comment espérer que des hommes en possession de vérités incontestables, de vérités qu'ils regardent du moins comme telles, dont ils ne doivent pas la connaissance aux faibles et incertaines lumières de la raison, mais qu'ils ont reçues, qu'ils pensent du moins avoir reçues du ciel, ne sortiront point des bornes de la modération et d'une impartiale équité, lorsqu'ils verront combattre leurs principes! Mais les nier, les attaquer, c'est à leurs yeux insulter Dieu lui-même. Des êtres capables de ce sacrilége n'ont droit à aucun ménagement. Contre eux tout est permis. Voilà quel est, partout et toujours, le premier mouvement, non-seulement des masses ignorantes, mais des esprits les plus élevés, lorsqu'il s'agit de croyances religieuses. A quelques rares et honorables exceptions près, il n'y a de *naturellement* tolérants que les sceptiques et les opprimés. Encore ces derniers oublient-ils bien vite leurs principes de liberté, et deviennent-ils persécuteurs à leur tour dès qu'ils sont les plus forts. Malgré l'esprit de douceur et de charité qui règne dans tout l'Evangile, les chrétiens n'échappent pas à cette infirmité de la nature humaine. De là les excès des hérétiques contre l'Eglise, et les excès des fidèles contre les dissi-

Digitized by Google

dents. De là vient que des horreurs comme la Saint-Barthélemy peuvent être commises avec la participation des très-honnêtes gens.

Mais ce n'est pas seulement contre des incrédules ou des rebelles que l'Eglise a des luttes à soutenir; c'est aussi contre les souverainetés temporelles, qui ne respectent pas toujours sa liberté et son indépendance; et comme cette liberté et cette indépendance sont essentielles à son existence, il était difficile que quelques-uns de ses membres ne se crussent pas autorisés, pour les conquérir ou les défendre, à user d'une habileté moins scrupuleuse qu'on ne le voudrait. Il lui faut en outre régir les consciences. Or, il était immanquable qu'à bonne intention et pour mieux assurer à la vérité l'empire des âmes, des prêtres se trouvassent qui fissent aux passions et aux faiblesses individuelles, sur des matières secondaires, des concessions qui sont loin d'être toujours sans inconvénients. On peut s'en affliger, mais il serait tout à fait injuste de ne pas admirer, qu'étant données la nature humaine et la force de conviction propre à une religion aussi parfaite que le catholicisme, l'Eglise ait comparativement si peu cédé à la tendance universelle, et respecté si fidèlement, à travers tant de crises formidables, l'austère morale de son divin fondateur.

Maintenant, qu'on puisse reprocher aux Jésuites quelques-unes de ces dérogations à la ligne de conduite générale suivie par l'Eglise, c'est ce que nous n'entreprendrons pas de contester. Ce serait vraiment merveille

Digitized by Google

qu'un ordre dont le rôle fut si important et l'activité si grande, ne soit pas tombé, ici ou là, dans un écart si difficile à éviter, et qui a été l'écueil de tant d'autres. Pour qu'une société aussi nombreuse, dont les membres furent mêlés à tant d'affaires dans toutes les parties du monde, n'ait jamais dévié de la ligne droite, il faudrait un miracle. Ce miracle, Dieu ne l'a point fait; les Jésuites peuvent en convenir sans peine et sans embarras. Que la cause dont les partisans les plus honnêtes n'usèrent jamais de moyens condamnables pour atteindre une fin qui leur semblait légitime, leur jette la première pierre. Ah! si la Compagnie ne pouvait être accusée de sacrifier la morale au succès que par ceux qui n'ont jamais fait de concessions au désir de réussir, elle n'aurait point à repousser cette injure. Au siècle dernier, ses adversaires auraient été obligés pour la détruire, d'avoir recours à d'autres imputations; car ni les princes, ni leurs ministres, ni les corps judiciaires, n'étaient exempts, et loin de là, des torts qu'ils reprochaient à l'Institut, et dont il était beaucoup plus innocent qu'eux. Les moyens mis en usage pour le détruire en sont la meilleure preuve. Assurément tous les actes de la Société, qui, mauvais en eux-mêmes, ne trouveraient leur justification que dans la pureté de l'intention, méritent d'être flétris; mais il est souverainement inique de n'appliquer qu'à elle la juste rigueur des principes, et de se montrer à la fois sévère envers les Jésuites jusqu'au jugement téméraire, et indulgent envers leurs adversaires jusqu'à la complicité morale.

Digitized by Google

En résumé, il doit être évident, ce nous semble, pour tout esprit impartial qui a lu à tête reposée les pièces du procès, que si les Constitutions des Jésuites, leurs doctrines théologiques et la conduite extérieure de l'Ordre, servirent de prétexte à leur destruction, il en faut chercher ailleurs la véritable cause.

M. de Saint-Priest, qu'on ne soupçonnera pas de partialité pour l'institut de saint Ignace, reconnaît hautement que dans le débat qui s'engagea au sujet des Jésuites entre les couronnes et le Saint-Siége, ils ne furent que l'occasion. En réalité, c'était des rapports du spirituel et du temporel qu'il s'agissait. C'étaient les droits et les prérogatives réciproques des deux puissances qui étaient en question.

On sait quelles furent les tristes suites de la solution donnée par la glorieuse et puissante main de Charlemagne à cet éternel problème. A peine ce grand prince eut-il fermé les yeux, que le désordre et la décadence commencèrent, favorisés par une immense corruption. Dans toute l'histoire de la chrétienté, il n'y a pas d'époque plus néfaste pour l'Eglise que le dixième siècle. Alors surgit la grande figure de Grégoire VII. Afin d'échapper au joug honteux qui pesait sur le pouvoir spirituel, la Papauté intervertit les rôles, et imposa, après des luttes terribles, sa suprématie au pouvoir temporel. Celui-ci, en théorie sinon en fait, avait été réduit à l'état de subordonné. Aussi pure que grande était la conception du saint et courageux Hildebrand et de ses successeurs; leurs intentions étaient

Digitized by Google

excellentes; leur conscience était droite, et leur esprit convaincu de la légitimité autant que de la nécessité de la combinaison, érigée en système, que leur avait suggérée les besoins de la situation; mais, comme dans l'exercice de cette extension accidentelle de pouvoir, les papes ne pouvaient plus compter sur l'assistance du Saint-Esprit, il leur arriva de n'en pas toujours user avec la circonspection et la modération désirables. Sur ce terrain, qui n'était pas celui de la Promesse, la Papauté commit plus d'une méprise. Il se trouva que ce juge suprême n'était ni aussi éclairé, ni aussi impartial que les auteurs de la combinaison l'avaient espéré. Dans les querelles qui agitaient alors les nations et les souverains, elle ne sut pas toujours, en effet, porter du côté du bon droit l'immense force arbitrale dont elle était dépositaire. De là un revirement dans l'esprit des peuples, qui s'étaient d'abord montrés favorables aux prétentions pontificales, parce qu'elles leur servaient de garantie contre les excès du pouvoir temporel; mais auxquels inspira d'autres sentiments le spectacle des abus nés du régime qu'ils avaient d'abord accueilli comme un bienfait. Développé par le grand schisme, ce mouvement d'opinion éclata jusque dans le sein du clergé aux conciles de Bâle et de Constance; il aida singulièrement aux progrès de la Réforme; il poussa les nations catholiques, la France surtout, à des résolutions et à des mesures destinées à protéger l'indépendance de leurs gouvernements. Cependant les idées de Grégoire VII et d'Innocent III étaient restées pour le

Digitized by Google

Saint-Siége la règle véritable des rapports des deux puissances, et demeuraient à ses yeux l'idéal vers lequel devaient se diriger ses aspirations et ses efforts. Encore aujourd'hui, non-seulement en Italie, mais par tout le monde, il ne manque pas d'esprits pour qui la subordination du temporel au spirituel est le système par excellence; celui qu'il faut regretter et désirer, bien qu'à cause du malheur des temps on en puisse tolérer d'autres. Mais pendant que cette théorie semi-théocratique, dont les Papes n'avaient été désenchantés ni par les résistances de la France et de l'Allemagne du moyen âge, ni par son impuissance à prévenir les schismes et les hérésies, conservait faveur et crédit à Rome, les ombrages des puissances temporelles grandissaient chaque jour. Comme il arrive toujours quand un mouvement de réaction se produit, le but fut dépassé. Depuis longtemps la Papauté était devenue incapable d'imposer en fait une suprématie dont l'Ecole et les livres de théologie étaient le refuge, que des hommes pieux et éclairés cherchaient encore de très-bonne foi à imposer des barrières aux prétentions désormais impuissantes des successeurs de Boniface VIII. Forts de ces préoccupations intempestives, séduits par les facilités apparentes de gouvernement que donnaient aux princes protestants l'usurpation du pouvoir spirituel, les rois les plus profondément chrétiens se laissaient entraîner à porter une main sacrilége sur les choses de Dieu, et, renversant de rechef les rôles, s'immisçaient en des matières qui ne sont pas de leur domaine. Sans rien con-

Digitized by Google

céder en droit, le Saint-Siége, sentant sa faiblesse, subissait par nécessité des atteintes à son autorité qu'il n'avait plus la force de repousser. L'impunité ne faisait qu'enhardir ces sortes d'entreprises. La diminution de la foi, les progrès de l'incrédulité et l'invasion des hautes régions de la société par les idées philosophiques, précipitèrent le mouvement. Les choses en étaient venues à un tel point, au milieu du dix-huitième siècle, que la perspective d'un schisme n'effrayait plus la plupart des hommes d'Etat, et souriait à quelques-uns. Imposer le joug de la société civile à l'Eglise, secouer toute espèce de lien sérieux avec la Papauté, leur paraissait une simple question de savoir faire. Il est possible qu'ils n'eussent pas été suivis jusqu'à ces extrémités par les peuples dont ils régissaient les destinées, mais ils croyaient pouvoir en arriver là sans rencontrer de résistances, à la seule condition de procéder avec habileté et précaution, et la disposition apparente des esprits était de nature à en autoriser l'espérance.

Nous n'exagérons rien. Que tels fussent les sentiments et les visées d'alors, c'est ce que prouve surabondamment toute l'histoire du dix-huitième siècle. En France les traditions de Louis XIV étaient exactement suivies, et on y tenait sévèrement la main au maintien, de plus en plus rigoureux, de certaines servitudes imposées au clergé gallican sous le nom de libertés : l'interdiction aux évêques de tout commerce direct avec Rome, par exemple, et le contrôle de la puissance civile sur tous les actes

Digitized by Google

épiscopaux. En Espagne, le pieux Charles III faisait discuter par son conseil d'Etat la réforme du clergé séculier et régulier ; mettait en question la nécessité des conciles provinciaux et des synodes diocésains ; défendait de recourir à Rome sinon dans les cas extraordinaires ; commandait la réduction des biens de main-morte ; limitait les cas de dispense, et promulguait enfin la pragmatique du 18 janvier 1762, d'abord révoquée sur les instances de Clément XIII, mais renouvelée en 1768. Les curieuses dépêches du Ministre de France à Lisbonne établissent que le Marquis de Pombal songea très-sérieusement au schisme (fait prouvé d'ailleurs par la provocation de la rupture avec le Saint-Siége, et la volonté manifeste de la prolonger le plus longtemps possible), et qu'il conçut même la pensée de faire détrôner Clément XIII. En ce qui touche Joseph II, personne n'a rien à apprendre ; car ce prince, animé pourtant d'un amour sincère de l'humanité et de la justice, a donné son nom aux tendances envahissantes du pouvoir civil. Chacun sait qu'il conféra aux évêques la faculté des dispenses de mariage ; déclara non avenues toutes les bulles non revêtues du *placet* impérial ; fixa une limite aux donations faites par les novices ou religieux à leurs couvents ; attribua l'autorité des chefs d'Ordre sur les couvents à l'Ordinaire ; ordonna d'arracher des livres d'Eglise les bulles *Unigenitus* et *In cœna Domini ;* ajourna les ordinations ; ferma les écoles de théologie ; supprima force monastères, chapitres et bénéfices, puis en appliqua les revenus au trésor public. Le

Digitized by Google

rituel lui-même n'échappa point à sa passion de réformer l'Eglise : les mesquines et minutieuses modifications qu'il voulut y introduire lui valurent, de la part de Frédéric II, le sobriquet moqueur de « Mon frère le sacristain. » Le grand duc de Toscane marchait sur ses traces, et son code sur la discipline ecclésiastique est resté fameux sous le titre de Lois Léopoldines. C'est sous son règne et sa protection que s'assembla le concile de Pistoja, dans lequel deux cents prêtres adhérèrent aux doctrines des jansénistes français sur la grâce, sur les indulgences, sur la liturgie, sur la hiérarchie ecclésiastique et les droits de l'Etat en matière religieuse. Enfin, pour couronner cette série d'entreprises sur le pouvoir spirituel, notre première assemblée révolutionnaire vota la constitution civile du clergé, dont les principales dispositions sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les rappeler. Or, tel était, à la fin du dernier siècle, le courant des idées que ces coups portés à l'autorité de l'Eglise paraissaient aux princes, à leurs ministres, aux magistrats, aux classes supérieures de la société, autant de victoires et de conquêtes.

Ainsi une lutte ouverte ou cachée s'engageait, il y a cent ans, entre le spirituel et le temporel. La révolution française fut l'apogée de cette crise violente. Nous en ressentons encore les derniers contre-coups ; nos grands-pères en ont connu les premiers tressaillements. D'un côté la Papauté défendait, pour l'honneur du principe, le système de subordination de l'Empire au Sacerdoce ;

Digitized by Google

de l'autre, les puissances catholiques marchaient à la domination de l'Eglise par l'Etat. Les Jésuites furent le champ de bataille sur lequel se rencontrèrent ces regrets et ces ambitions.

Pourquoi la rencontre eut-elle lieu sur ce terrain? C'est ce qu'il est facile d'expliquer.

Au nombre des réformes que la plupart des hommes d'Etat de ce temps prétendaient imposer à l'Eglise, se trouvait, et au premier rang, la suppression des ordres monastiques. Cette atteinte à l'organisation ecclésiastique fait encore aujourd'hui partie du programme de tous les politiques qui n'ont pas répudié l'héritage du dix-huitième siècle, et qui sont demeurés sous l'empire des préjugés et des sentiments de cette époque. Rien de plus naturel. Pour les partisans de la subordination du pouvoir spirituel au pouvoir temporel, les ordres religieux sont un obstacle : ils veulent le renverser pour arriver plus facilement à leurs fins. Cet obstacle écarté ou surmonté, ils trouveraient sans doute des résistances très-sérieuses aussi de la part du clergé séculier. L'événement l'a bien prouvé en France, et nous sommes journellement témoins d'éclatants exemples de dévoûment au Saint-Siége et à l'unité catholique, donnés par des prêtres et des évêques. Toutefois, les liens du clergé séculier avec la Papauté étant moins étroits, ses membres ayant plus à craindre ou à espérer de l'Etat pour ce qui concerne leurs intérêts temporels, on se flatte encore aujourd'hui, malgré les leçons de l'expérience, d'obtenir son adhésion ou sa ré-

Digitized by Google

signation plus facilement que celle du clergé régulier, soit par la menace, soit par la faveur. Cette illusion était plus naturelle au dix-huitième siècle, puisque les évêques avaient accepté les entraves mises par les princes catholiques à leurs communications avec le souverain pontife, et puisqu'ils paraissaient, en France notamment, attacher un grand prix à une demi-dépendance décorée du nom de liberté. Les membres du clergé régulier, au contraire, n'ayant rien à craindre ou à espérer de l'Etat, étaient considérés comme des partisans plus intraitables de la liberté de l'Eglise. C'était donc contre eux qu'éclatait plus forte et plus vive l'animadversion des précurseurs, des émules et des disciples, grands et petits, de Febronius. Toutefois cette hostilité était plus ardente ou plus déclarée contre les uns que contre les autres. Au fond, la doctrine de tous était bien également contraire aux vues et aux tendances du pouvoir civil; mais tous n'étaient pas également résolus, également actifs, également habiles. C'était naturellement contre le plus zélé, le plus influent de tous les grands ordres, contre le plus mêlé à toutes les affaires, que devaient se concentrer les défiances les plus profondes et les plus implacables animosités. Or, cet ordre était celui de saint Ignace. On trouvait des Jésuites depuis les extrémités de l'Asie jusqu'en Amérique; en Europe, on les voyait à la tête du plus grand nombre des colléges et dans la chaire de toutes les grandes villes; dans presque toutes les cours ils étaient confesseurs des princes et des grands. Or, il serait puéril de nier que leur influence était em-

Digitized by Google

ployée à contrecarrer les projets et les tentatives des partisans de la suprématie temporelle. Ceux-ci n'en ignoraient. De là une animosité à outrance contre la Compagnie. La combattre, l'abattre si possible, était le vœu de tous, depuis les futurs auteurs de la constitution civile du clergé, jusqu'aux gallicans à la façon de Pithou.

Moins violente peut-être, en ce sens qu'il s'y mêlait plus de dédain et de ce qu'elle se dispersait sur plus d'objets, était l'hostilité des hommes, alors désignés sous le nom de philosophes, qui, à la suite des libres-penseurs anglais, avaient abandonné les sentiers de la Foi pour ce qu'on appelle aujourd'hui le Rationalisme. Il s'est trouvé des incrédules à toutes les époques, mais la négation de toute vérité intrinsèquement inaccessible à la raison était restée longtemps la doctrine d'un petit nombre d'individus isolés. La découverte de l'imprimerie et l'ébranlement profond que produisit le protestantisme dans la société chrétienne, donnèrent des disciples à l'incroyance : d'erreurs solitaires, ces deux grands événements firent des sectes et des écoles. Procédant du libre examen et s'appuyant sur lui, la philosophie du XVIII^e^ siècle aurait reconnu, si elle avait été juste et logique, que la liberté de croire et de pratiquer ses croyances était au moins aussi respectable que la liberté de nier et de s'abstenir. Mais les adeptes trouvaient la société organisée sur le principe de la contrainte, non-seulement chez les nations restées catholiques, mais aussi chez les peuples qui avaient embrassé la Réforme. Leurs livres étaient

Digitized by Google

brûlés, leurs opinions condamnées, leur liberté menacée, leurs personnes emprisonnées au nom des doctrines religieuses régnantes; et cela dans les pays catholiques surtout, parce que là on ne s'accommodait point de ces symboles ambigus qui permettent de donner à la division les apparences de l'union. Ils prirent donc toutes les Eglises en haine, l'Eglise catholique par-dessus toutes les autres, et à l'intolérance de la société, répondirent par une intolérance en contradiction avec leur principe. Cette inconséquence dure encore. Elle était bien autrement accusée, lorsqu'on en était encore aux promesses de la raison. Désabusés par de cruels mécomptes, les hommes de notre siècle reconnaissent au catholicisme, lors même qu'ils le repoussent, des mérites que lui refusaient, au dix-huitième siècle, ceux mêmes qui n'avaient point ouvertement rompu avec lui. Beaucoup de néophytes de la philosophie nouvelle le tenaient alors de très-bonne foi pour un obstacle au bien, au vrai, au beau même; car le *Génie du christianisme* a été écrit pour mettre en lumière ses qualités esthétiques. Le détruire leur semblait le but le plus louable et le plus utile que pût se proposer un ami de l'humanité. On se mit à l'œuvre avec le succès que chacun sait. Comme il s'agissait de tout renverser de fond en comble, on s'en prenait à tout à la fois. La suppression des ordres religieux étant un des principaux articles d'un plus vaste programme, on ne demandait pas mieux que de s'allier provisoirement avec ceux de leurs ennemis qui prétendaient sauver tout ou partie du reste.

Digitized by Google

On se prêta même volontiers à diriger contre les Jésuites le plus fort de l'attaque. Puisque les pays de race latine étaient encore trop profondément religieux, pour qu'on risquât, comme le fit plus tard la Révolution, de proscrire à la fois tous les grands ordres monastiques, pourquoi ne pas les battre en brèche un à un, en commençant par celui qui jouissait du privilége de susciter le plus d'ombrages et de haines? Procurer l'abolition de la Compagnie de Jésus serait pour eux une première et grande victoire; car les Jésuites étaient les champions les plus vaillants, et on peut dire sans faire injure à d'autres ordres qui avaient brillé auparavant d'un très-vif éclat, mais en qui sommeillait à cette heure la séve vitale, les champions les plus distingués, par la science et par la diversité des talents, de la foi catholique dans toutes les parties du monde. C'était le corps d'élite de l'Eglise, les grenadiers de la Papauté, comme disait D'Alembert, et des grenadiers qu'on trouvait à l'avant-garde comme au corps de bataille. Combattre l'hérésie et rétablir l'autorité pontificale compromise, telle avait été la pensée de saint Ignace. Ses disciples y restaient fidèles. Ils avaient la prétention, et ils la justifiaient par leur savoir et par leurs vertus, d'être le bataillon sacré des Papes. L'anéantir était donc porter un grand coup à la chaire apostolique et par suite à l'Eglise. On le croyait du moins, et cet espoir animait l'ardeur des plus tièdes et des moins résolus.

Mais si détruire la Compagnie était enlever au catho-

Digitized by Google

licisme une arme puissante, l'essayer était une entreprise ardue. Pour réussir, il fallait lui enlever son prestige. Or, le plus sûr moyen d'effacer la mémoire de ses bienfaits et de faire méconnaître ses vertus, était de rendre vie à toutes les accusations auxquelles elle avait été en butte, et de lui imputer de nouveaux méfaits. De là tout cet échafaudage d'incriminations contradictoires dont la réflexion fait justice. On espérait, et cet espoir ne fut pas déçu, la noircir assez aux yeux des peuples pour leur faire désirer ou supporter sa suppression. Ce qui est triste à dire, c'est que parmi les personnes qui l'accablaient d'outrages, se trouvaient nombre de très-honnêtes gens. Tel est, en effet, l'aveuglement produit par l'esprit de parti, que le plus galant homme du monde croit sans hésitation tout ce qui est défavorable à son adversaire, et répète, comme s'il en avait des preuves authentiques, les articulations les plus exagérées, les plus fausses, les plus absurdes même. C'est la seule manière d'expliquer la condamnation de l'Institut pour fait d'hérésie. Un fou sans doute avait jeté cette calomnie au milieu de la bataille, et le Parlement de rédiger les considérants de son arrêt. Encore fallait-il des fous ou des méchants pour lancer le premier cri, est-on tenté de dire. Eh bien, non. Il suffit souvent d'un esprit prévenu. Nous sommes tous si enclins à mal interpréter les actions les plus innocentes de nos ennemis, et, de leur part, à tout prendre comme tout envisager par le mauvais côté!

Comme les mêmes raisons qui désignaient la Compa-

Digitized by Google

gnie aux coups des philosophes et des jansénistes, engageaient les catholiques restés fidèles à la soutenir de toutes leurs forces, on comprend tout d'abord, et pourquoi la lutte s'engagea à l'occasion des Jésuites, et pourquoi elle fut si acharnée.

L'abolition de la Compagnie n'aurait sans doute pas eu lieu, si tous les catholiques qui n'inclinaient point vers le jansénisme avaient épousé sa cause et lui avaient prêté un chaleureux appui. Mais ce concert ne se rencontra point, et les Jésuites succombèrent abandonnés par une partie de ceux qui auraient dû les défendre. De la part de ces derniers, ce ne fut ni faiblesse, ni lâcheté, quoi qu'en aient dit des apologistes sans réserve ni mesure. Autres furent les causes de cette espèce de désertion, et ces causes il est aisé de les découvrir.

D'abord les Jésuites ne devaient pas trouver grand aide près des partisans de l'indépendance respective des deux puissances. Quels que fussent la piété et le dévoûment au Saint-Siége des catholiques qui tiennent l'immixtion de l'Eglise dans les affaires temporelles pour aussi nuisible à la religion que contraire à l'esprit de l'Evangile, il était probable qu'ils ne rompraient pas beaucoup de lances en faveur d'un institut qui soutenait les prétentions de Rome avec presque autant d'ardeur que ses droits; qui passait pour travailler à la restauration de la puissance pontificale, telle que l'avait comprise et acceptée le moyen âge; sur lequel enfin se concentraient d'une part toutes les espérances des partisans de

Digitized by Google

ce régime, et de l'autre toutes les craintes de ses adversaires. La doctrine de la subordination du pouvoir temporel au pouvoir spirituel, soit d'une manière directe comme le voulaient les plus outrés des ultramontains, soit d'une façon indirecte comme se bornait à le soutenir l'ultramontanisme relativement modéré de Bellarmin, se retrouvait bien au fond de toutes les théologies. Elle était ouvertement professée par tous les ordres religieux. Les papes la maintenaient par les censures de l'*Index*, par la publication périodique des bulles anciennes dans lesquelles elle était revendiquée, et même, lorsqu'ils croyaient l'occasion favorable, par des actes récents. C'était assez pour entretenir la défiance et justifier des mesures de précaution ; mais cela n'avait rien de bien redoutable et n'inquiétait plus sérieusement aucun politique clairvoyant (1), car il était évident que la Papauté n'avait plus la force d'user des droits dont elle avait été investie à une autre époque. Elle n'avait pu les exercer, en effet, qu'en vertu du consentement universel de la chrétienté, et maintenant ce consentement lui faisait complétement défaut. Si les Jésuites s'étaient bornés à soutenir en principe, comme tant d'autres, que le pouvoir temporel est de sa nature et de droit divin subordonné au pouvoir spirituel, princes et ministres ne se seraient probablement

(1) Dans les parlements eux-mêmes il y avait une forte minorité favorable au maintien de la Compagnie. Les cours souveraines de Franche-Comté, d'Alsace, de Flandre et d'Artois, ainsi que le Parlement de Lorraine, se prononcèrent en ce sens.

Digitized by Google

pas plus occupés de leurs doctrines que de celles des Dominicains ou des Franciscains. Mais ils déployaient une infatigable activité à faire prévaloir, non pas tant la théorie de la suprématie pontificale que les principes de gouvernement regardés par les théologiens comme les conditions de la légitimité du pouvoir. L'enseignement et la direction des consciences leur en fournissaient les moyens. Comme confesseurs des rois surtout, ils exerçaient sur la direction des affaires une influence qui, pour être détournée, n'en était pas moins efficace, et ils en usaient dans le sens des idées romaines ; de sorte que le pouvoir temporel acceptait, au tribunal de la pénitence, des impulsions qu'il aurait repoussées sous la forme de brefs, de bulles et de monitoires. De là, contre la Compagnie, de la part des catholiques opposés à la suprématie théocratique, un mauvais vouloir auquel échappaient les ordres qui ne jouissaient que peu ou point de ce crédit. Il était dès-lors peu à craindre qu'à l'heure du péril ceux-ci se rangeassent du côté des Jésuites, par cela seul qu'ils défendaient en commun avec eux les droits purement spirituels du Saint-Siége.

Il n'y avait pas à compter davantage sur les catholiques favorables aux principes de tolérance qui gagnaient alors beaucoup de terrain, car il était notoire que ces principes n'étaient point du goût de la Compagnie, et qu'elle les considérait comme mauvais et condamnables. Tout au plus les aurait-elle admis dès-lors, ainsi que d'autres l'ont fait depuis, comme une concession de

Digitized by Google

circonstance, comme une arme désespérée, comme un moyen transitoire d'arriver à l'empire exclusif du catholicisme, seule situation conforme, pensait-elle, aux saines traditions et aux devoirs des deux puissances. Cette manière de voir n'était assurément point particulière aux Jésuites. Elle était franchement adoptée par les théologiens les plus jaloux de l'indépendance du pouvoir civil. Bossuet, que l'on ne soupçonnera pas d'ultramontanisme, est un contradicteur tout aussi déclaré de la liberté de conscience et de la liberté des cultes que le plus outré des ultramontains, et il fait un devoir positif aux chefs d'empires de s'opposer par la contrainte, par le glaive au besoin, dans la mesure commandée par les circonstances, à tout enseignement et à toute propagation de l'erreur. La révocation de l'édit de Nantes lui agréa tout autant qu'au P. La Chaise. On ne pouvait donc adresser sur ce chapitre aux Jésuites, aucun reproche qui ne retombât sur le clergé gallican lui-même, mais ils étaient en possession de diriger la conscience des rois et des grands personnages, et c'est sur eux surtout que dès lors retombaient naturellement tous les griefs des partisans des idées de tolérance, parce qu'en fait, c'était du sein de la Société que partait l'opposition la plus efficace et la plus énergique à ces idées. Ainsi, de ce côté encore, elle ne devait point trouver de défenseurs.

De plus, on lui savait ennemies toutes les personnes jalouses de son crédit. C'est le sort inévitable de la grandeur d'exciter l'envie ; et comme l'influence des Jésuites

Digitized by Google

sur quelques cours catholiques passait pour plus grande qu'elle ne l'était réellement, ils devaient avoir, et ils avaient en effet, pour adversaires, tous ceux qu'offusquait la confiance des princes dans la Compagnie, soit parce qu'ils eussent voulu la supplanter, soit qu'étant hors portée d'atteindre si haut, ils fussent seulement froissés dans leur amour-propre ou leurs intérêts par la politique de leurs souverains. Ainsi qu'il arrive toujours en pareil cas, toutes les prétentions écartées, toutes les ambitions repoussées, tous les intérêts méconnus ou sacrifiés, s'en prenaient à la Compagnie et lui attribuaient leurs déboires. Il était d'autant plus difficile que ces mécontentements divers ne retombassent point sur elle, que son action s'exerçant par nature derrière le rideau et dans le secret du cabinet, la porte était ouverte à toutes les suppositions, et qu'on pouvait la rendre responsable de tout ce qui se faisait, et même de ce qui ne se faisait pas; car rien n'excite les imaginations comme le mystère, et il n'y a pas d'hypothèses invraisemblables, absurdes, que les hommes n'accueillent avec une avide curiosité, pourvu qu'elles soient malignes ou méchantes.

Désireux de faire beaucoup d'amis à leur institut, — dont ils regardaient de très-bonne foi le développement et la popularité comme fort utiles, nécessaires mêmes à l'Eglise, par une de ces illusions d'amour-propre auxquelles les corps n'échappent pas plus que les individus, et qu'excusaient, au cas particulier, le nombre et la qualité des services rendus, — des Jésuites étaient in-

Digitized by Google

tervenus dans les affaires privées ; s'étaient employés en faveur de celui-ci pour se l'attacher par la gratitude et s'en faire un client, de celui-là pour le récompenser de son dévoûment et de ses bons offices ; avaient, en un mot, cherché à se créer par des bienfaits une influence de patronage. Mais c'est là une arme à deux tranchants, un rôle qui d'ordinaire attire plus d'inimitiés qu'il ne procure d'appuis. Les liens de la reconnaissance sont toujours peu solides, tandis que les sentiments de rancune sont implacables. Or, il est impossible de s'entremettre au profit de l'un sans froisser tous ceux qui ambitionnaient le même avantage, et ils sont toujours nombreux. S'en voyant frustrés, ils se liguent tout naturellement, sans avoir besoin de se concerter, et poursuivent de leurs haines, de leur malveillance au moins, l'auteur vrai ou supposé de leurs déceptions. Lorsque celui-ci appartient à un corps, leur animadversion ne demeure pas personnelle : elle s'étend sur toute l'association dont il fait partie. C'est ce qui était arrivé à la Compagnie, qui avait nombre d'adversaires de ce genre.

Les universités, et tout ce qui les touchait de près ou de loin, n'aimaient point les Jésuites. La Société s'était posée en rivale de ces savantes et antiques corporations. Elle leur disputait la prééminence dans la culture des sciences, et dans l'art d'instruire la jeunesse. Plus d'un conflit s'était élevé, qui avait pour origine véritable les jalousies réciproques des deux corporations enseignantes entre lesquelles se partageait la faveur publique. Ces

Digitized by Google

luttes avaient été fort loin, parce que les amours-propres inspirés par l'esprit de corps, sont les plus ombrageux et les plus intraitables de tous. L'homme cesse de se défier des conseils de l'orgueil, lorsque sa propre individualité n'est pas en jeu. Dès qu'il a fait le sacrifice de sa vanité personnelle à un être collectif dans lequel il s'absorbe, il obéit sans scrupule aux suggestions de l'amour-propre, parce qu'il ne s'aperçoit pas qu'il se recherche encore lui-même en travaillant à la prédominance du corps dont il est membre.

Des causes analogues avaient engendré plus d'un malentendu entre la Compagnie et le clergé séculier. En devenant prêtre, on ne cesse pas d'être homme. En se dévouant au service de Dieu, on ne se délivre pas des passions et on ne devient pas inaccessible aux communes faiblesses. Il ne faut donc pas s'étonner, si, malgré leurs éclatantes vertus, les Jésuites se sont laissés quelquefois entraîner à une confiance plus grande en leur manière de voir qu'en celle des évêques dans les diocèses desquels ils exerçaient leur ministère; et si, mus par un amour sincère mais peu judicieux du bien, ils ont cru pouvoir, en certains cas, chercher dans leur Ordre un point d'appui contre l'autorité épiscopale, soit afin de faire prévaloir des pratiques ou des principes qu'ils estimaient meilleurs, soit pour contrarier des habitudes ou des plans qu'ils considéraient comme fâcheux et même blâmables. Il ne faut pas s'étonner non plus, si, forts de la pureté de leurs intentions et jaloux de leurs

Digitized by Google

droits, les évêques ont défendu leur dignité et leurs prérogatives avec une fermeté parfois un peu rude. C'est ainsi qu'entre les Jésuites et l'évêque d'Angelopolis, Palafox, s'élevèrent au sujet de priviléges qui parurent au prélat une atteinte à sa juridiction, des contestations qui eurent un grand retentissement. Toutefois ces luttes entre le clergé séculier et la Compagnie furent rarement poussées aussi loin, et la mésintelligence, lorsqu'elle éclatait, s'arrêtait d'ordinaire en deça du point où naissent les ombrages et les défiances. Elles n'empêchaient point les deux partis de se rendre mutuellement justice, et lorsque sonna l'heure du péril, il se trouva que beaucoup d'évêques, sur le mauvais vouloir desquels on croyait pouvoir assez compter pour obtenir d'eux une manifestation hostile à la Compagnie, prirent chaudement sa défense. C'est du moins ainsi que les choses se passèrent en France, où la presque unanimité des évêques se prononça pour la conservation de la Société. En Portugal et en Espagne, le clergé séculier se montra moins clairvoyant et plus docile aux désirs des philosophes qui, à la vérité, il faut le dire pour sa justification, y déguisèrent mieux leurs arrière-pensées. Trente-quatre prélats espagnols demandèrent à Clément XIV la suppression de la Compagnie. En Portugal, l'attitude de l'épiscopat fut plus hostile encore. Déclarés coupables d'actes de commerce par le cardinal Saldanha, les Jésuites furent interdits par le Patriarche. Ce fut en Portugal encore qu'on trouva des inquisiteurs assez complaisants pour livrer au bras séculier l'infortuné P. Malagrida.

Digitized by Google

Plus sourdes, mais plus vivaces peut-être, étaient les rivalités qui divisaient les Jésuites et d'autres ordres religieux. L'infirmité humaine n'avait pas permis que des corporations antiques, fondées par de grands saints, illustres par les vertus dont elles avaient donné l'exemple et les services qu'elles avaient rendus à la religion dans les divers travaux de l'apostolat, vissent sans ombrage une société nouvelle s'élever à côté d'elles sur des bases jusque-là inusitées, affranchir ses membres dans une mesure inouïe des obligations de la vie cénobitique, appliquer aussitôt son activité à toutes les fonctions du ministère sacré, s'établir dans tous les coins de la vigne du Seigneur, marcher sur les brisées de leurs devanciers, jeter un vif éclat dès son berceau, s'emparer partout du premier rôle, attirer à elle la faveur des princes et des peuples, les éclipser en un mot. Cette même infirmité humaine n'avait pas permis davantage, que, fière de ses succès, glorieuse de ses conquêtes spirituelles, flattée de ses rapides progrès, de son influence extérieure et de sa prospérité intérieure, la compagnie de Jésus ne fit pas sentir aux autres Ordres, que, sans méconnaître leurs services passés, elle se croyait appelée à les surpasser et à les remplacer. Elle était comme ces hommes jeunes, intelligents, ayant conscience de leur mérite, qui rejoignent dans la carrière où ils se lancent, des hommes déjà mûrs, décorés de longs services, pleins encore de vigueur et de capacité, mais d'un sang moins bouillant et d'un zèle attiédi par l'âge. Jusque dans leurs respects perce la con-

Digitized by Google

fiance de faire plus et mieux que ces vétérans honorés, et un tel sentiment n'échappe jamais, ni au plus sagace des observateurs, l'amour-propre, ni à la plus inquiète des susceptibilités, la crainte d'être méconnu. Celui qui est venu le premier ne trouve jamais qu'on lui rende assez justice, et le nouveau venu exige qu'on lui sache trop de gré des témoignages de déférence que les convenances et la justice imposent à la haute opinion qu'il a de lui-même. Il est difficile de ne se point heurter, lorsque des rapports se nouent dans de telles conditions. C'est ce qui ne manqua pas d'arriver entre les Jésuites et les grands Ordres qui occupaient avant eux le premier rang. Il y eut des froissements dans les missions et dans les universités. La faveur du public et la confiance des grands personnages engendrèrent des jalousies. De là des luttes dont la charité eut à souffrir. Ainsi, en Espagne, peu de temps avant la suppression de la Compagnie, une satire attribuée à l'un de ses membres, *Fray Gerundio*, dépeignit avec une verve mordante les défauts et les faiblesses des autres ordres monastiques. Ailleurs encore, il y avait des blessures, ou mal cicatrisées, ou toujours saignantes.

A Rome même, et jusque dans le sein du sacré collége, l'Institut avait des adversaires. Pour ne pas citer des noms propres à la légère, nous ne parlerons que des cardinaux Passionei, Spinelli, Archinto, Corsini, Malvezzi. Enorgueillie par ses éclatants services, la Compagnie n'avait plus confiance qu'en elle-même, dans les lumières

Digitized by Google

et l'expérience de ses chefs, et ne tolérait volontiers, ni la contradiction, ni l'opposition à ses vues, ni la résistance à ses désirs. Par une pente presque irrésistible, elle était arrivée à considérer de bonne foi comme pernicieuse, et peut-être comme suspecte, toute autre influence que la sienne, et celle de ses partisans dévoués. Quoiqu'elle n'ait jamais cessé de se montrer parfaitement obéissante envers la Papauté, elle était devenue,— comme ces bons serviteurs, qui, se croyant nécessaires, se rendent incommodes au maître pour lequel ils sont prêts à tout sacrifier, —jalouse de tout autre crédit que le sien, et plus docile à l'impulsion d'en haut, lorsque celle-ci se trouvait conforme à sa propre manière de voir que lorsqu'elle n'obtenait point son approbation intime. De là une antipathie, ouverte ou latente, de la part des prélats aux yeux de qui elle pesait trop sur les décisions du Saint-Siége, et de ceux qui, écartés ou menacés par elle, ne pouvaient manquer de regarder son influence comme fâcheuse, voire déplorable, à tout le moins comme excessive. Si l'on peut s'en rapporter à certaines assertions, sérieuses d'ailleurs et pas du tout invraisemblables, les papes eux-mêmes n'auraient pas tous été sans se préoccuper de sa puissance. Benoît XIV notamment s'en serait inquiété. Il n'y a rien là de contradictoire avec les regrets qu'inspira la chute de la Compagnie à ceux mêmes qui nourrissaient contre elle des griefs. La mort fait oublier les imperfections de ceux que nous avons aimés et estimés. Tant que nous avons à en souffrir, elles nous

Digitized by Google

paraissent graves, et nous nous en plaignons; mais aussitôt que notre susceptibilité n'est plus en jeu, nous reconnaissons combien elles étaient légères en comparaison des grandes qualités qu'ils possédaient, et nous ne nous souvenons plus que de leur mérite et de leurs vertus. C'est ce qui s'est vérifié pour la Compagnie de Jésus. Au centre même de la catholicité, elle a eu plus d'amis et d'admirateurs parfaitement sincères le lendemain de sa chute que la veille.

Ainsi, au moment où les partisans des doctrines de Fébronius dirigèrent leurs efforts contre l'ordre de saint Ignace, ils pouvaient compter sur l'aide de tous les ennemis déclarés ou secrets de l'Eglise, et se flatter d'obtenir, pourvu qu'ils eussent l'habilité de cacher leurs arrière-pensées, soit le secours, soit la neutralité, d'abord des catholiques qui repoussaient les principes des Jésuites sur l'étendue de l'autorité des papes; ensuite de tous les adversaires que lui avaient faits, jusque dans le sein du clergé tant régulier que séculier, ses fautes de conduite et la force des choses.

Dans une société basée sur des institutions vraiment libérales, cet abandon de la Compagnie par une portion notable des catholiques n'eut pas été possible. L'attaque aurait été obligée de se produire hautement et publiquement. Or, dans un libre débat de presse et de tribune, il ne lui aurait pas été possible de déguiser longtemps son but et ses intentions; elle n'aurait pas réussi à les cacher sous des accusations, sincères ou non, d'erreurs doctri-

Digitized by Google

nales et de perversions morales. Du choc aurait jailli la lumière, et la vue du péril aurait fait mettre de côté les petites rancunes et les dissentiments secondaires. En face de la vérité mise à nu, les jalousies, les froissements, les querelles de prééminence ou de prépondérance, ou bien auraient disparu comme de légers nuages devant la tempête, ou bien auraient été provisoirement apaisés comme les divisions intestines d'une armée à l'aspect de l'ennemi. Cardinaux, évêques, prêtres, moines, fidèles eussent tous porté leur effort sur le point menacé; imposant silence pour un temps, sinon pour toujours, à leurs déplaisirs les plus vifs et à leurs griefs les plus fondés. Ceux mêmes des catholiques qui, sur la question de liberté religieuse et de suprématie pontificale, étaient les plus opposés aux Jésuites, sans cependant tomber dans le jansénisme, eussent trouvé plus juste de combattre les doctrines de la Compagnie que de la détruire. Ils auraient dès lors compris ce que rétrospectivement tout esprit sincèrement libéral comprend aujourd'hui ; c'est qu'après tout il était permis de préférer le système de la subordination du temporel au spirituel à celui de l'indépendance réciproque de l'Eglise et de l'Etat ; c'est que ce régime ayant régné pendant tout le moyen âge en Europe avec l'assentiment de la chrétienté, ayant été adopté et préconisé par de très-grands esprits, se pouvait sans doute défendre par d'assez bonnes raisons pour que l'adhésion de la Compagnie aux mêmes principes ne pût équitablement être considérée comme un crime digne de mort. Estimait-on

Digitized by Google

qu'elle se trompât? Pensait-on que ses doctrines étaient dommageables pour l'Etat ou pour l'Eglise? On avait la ressource de contredire l'Institut, de signaler son erreur, de faire valoir ses propres raisons, et de contrecarrer par tous les moyens légaux ses doctrines et ses tendances. On avait même la faculté de dévoiler ses manœuvres et ses intrigues, si elle se livrait à des intrigues ou pratiquait des manœuvres pour faire triompher dans l'ombre ses vues et ses principes. On aurait vu cent ans plus tôt ce que nous voyons aujourd'hui, c'est que ces regrets stériles et irréfléchis du passé peuvent bien nuire à la Religion, mais ne compromettent en aucune façon l'indépendance de l'Etat, tant l'opinion des peuples leur est contraire; c'est que plus ils se montrent, plus ils se manifestent au dehors, et la liberté les y amène forcément, plus ils se laissent deviner seulement, et plus aussi le mouvement opposé grandit et se fortifie. S'il en est ainsi dans un temps où les excès de la Révolution française ont produit un mouvement de réaction en faveur des idées ultramontaines excessives, quel aurait pu être leur succès à une époque où le courant opposé emportait beaucoup de Fidèles? Armés pour la défense de leurs propres principes, les partisans de l'indépendance des deux pouvoirs auraient reconnu cent ans plus tôt, aux Jésuites comme à tous autres, le droit de défendre d'autres doctrines, et au lieu de laisser expulser d'abord, puis abolir la Compagnie, auraient invoqué en sa faveur les priviléges de la liberté, estimant défendre dans le droit de contradiction

Digitized by Google

de leurs adversaires, le droit de les contredire. Est-ce là une pure hypothèse? Point du tout : c'est une vérité d'observation. Qu'on y prenne garde, en effet, c'est le règne de la liberté qui a rouvert les portes de la France aux Jésuites. Ce sont les débats dont ils ont été l'objet, qui leur ont permis de s'y établir de nouveau. C'est en invoquant le droit commun qu'ils ont triomphé des répugnances que leur nom seul soulevait, et c'est en s'en couvrant comme d'une égide qu'ils ont pu braver non-seulement beaucoup de mauvais vouloirs, mais des lois de proscription portées contre eux à l'époque où le silence et la censure étaient en honneur. Désarmés vis-à-vis d'eux, au contraire, dépourvus des moyens de les combattre, ceux des catholiques qui se trouvaient avec eux en dissentiment, comme ceux qui nourrissaient contre eux des ressentiments, ne jugèrent point expédient de leur venir en aide, et accordèrent aux adversaires déclarés de la Compagnie, ou un concours tacite en les laissant agir, ou un concours actif en aidant à les discréditer et à les incriminer.

Entre toutes ces forces adverses, y eut-il concert, ou seulement concours? Les apologistes de la Compagnie attribuent volontiers sa chute à des machinations, à des trames ourdies dans l'ombre. Ils croient à un complot des jansénistes, des philosophes, des hommes politiques imbus des doctrines de Fébronius. Si l'on veut parler des démarches faites à Rome pour obtenir la suppression de la Société, il est certain qu'il y a eu un plan concerté.

Digitized by Google

S'il s'agit de l'expulsion des Jésuites hors de Portugal, de France et d'Espagne, on peut assurer sans témérité, qu'il n'y a pas eu entente préméditée et convenue. Lorsque le courant de l'opinion porte avec force dans une direction, le concours des volontés et des actes s'établit spontanément, par le seul effet de l'instinct et sans calcul. Il a bien pu y avoir un mot d'ordre dans tel ou tel coup de parti ; mais, à distance et de sang-froid, on ne peut guères s'empêcher de croire qu'à considérer les choses dans leur ensemble, on n'a pas eu besoin d'assembler de conseil de guerre pour assigner aux combattants leurs postes respectifs. La lutte une fois engagée, chacun s'est inspiré de sa passion, et celle-ci le rendait suffisamment habile à découvrir le côté faible de l'ennemi et la manœuvre la plus décisive.

Il est d'abord hors de doute qu'il n'y eut nul concert préalable de la part des souverains et de leurs ministres. Les premiers coups portés à la Compagnie le furent par le marquis de Pombal, et on a la certitude que ses actes furent désapprouvés par Voltaire et l'Encyclopédie, en même temps que par les cours de Madrid et de Versailles; les idées philosophiques ne furent assurément pas étrangères à ses déterminations, bien qu'il se couvrit du masque de l'hypocrisie, mais il n'agit point d'après les suggestions de Paris. Ce n'est même pas l'impiété qui fut le mobile de sa conduite. Elle le rendit seulement inaccessible aux scrupules, et lui fit envisager sans crainte, voire avec satisfaction, la perspective d'un schisme. Le

Digitized by Google

motif véritable et principal de ses violences était le désir d'affranchir de la tutelle de l'Ordre son pouvoir ministériel et la couronne de Portugal, dont il aimait à entendre dire qu'il était le Richelieu. Nulle part le crédit des Jésuites n'était aussi considérable qu'à Lisbonne. Leurs partisans les plus zélés reconnaissent que « le Roi et ses ministres les consultaient dans les affaires les plus importantes, et que nulle place ne se donnait pour le gouvernement de l'Eglise ou de l'Etat sans leur aveu ou leur influence (1). » On conçoit qu'un tel état de choses ne pût se prolonger indéfiniment. Tôt ou tard une crise devait éclater, qui dépossèderait les Jésuites d'un pouvoir aussi voisin de la domination. Poussées à cet excès, les influences les plus légitimes se compromettent ; à plus forte raison, celles qui s'exercent en dehors de leur sphère naturelle d'action. Lorsque les ressorts sont aussi tendus, ils se brisent infailliblement. Il ne faut donc pas s'étonner, si l'orage qui s'amoncelait sur la tête de la Société éclata d'abord en Portugal. Cela n'excuse et ne justifie ni un crime, ni une cruauté, ni une iniquité, ni une calomnie, mais cela explique pourquoi le marquis de Pombal trouva des complices et des auxiliaires jusque dans les rangs du clergé portuguais.

En France, sans doute, ce ne fut pas le désir de secouer un joug inconnu qui amena la suppression de la Compagnie, mais la crainte habilement propagée qu'elle

(1) *Mémoires* de l'abbé Georgel, ex-jésuite.

Digitized by Google

n'enlaçât le pouvoir temporel dans un invisible réseau dont elle resserrerait peu à peu les mailles. Cette inquiétude ne datait pas de la veille, et il sera toujours facile de l'exciter dans un pays où la distinction des deux puissances est un principe profondément enraciné dans les esprits, et où le régime théocratique est si antipatique au génie national qu'il y est universellement tenu pour la plus insupportable des tyrannies. Or, ce sentiment avait grandi de tout l'ascendant des Jésuites sur l'esprit de Louis XIV, et le crédit dont ils avaient joui durant la seconde moitié du grand règne fournissait des armes redoutables à leurs adversaires. Les plus ardents étaient, sans contredit, les jansénistes et les gallicans parlementaires. De la part des premiers il y avait une haine mortelle contre la Compagnie, parce qu'elle avait dès l'origine attaqué avec vigueur les principes de leur secte, et s'était servi contre le jansénisme de l'influence des PP. La Chaise et Le Tellier. De la part des gallicans parlementaires, l'hostilité remontait beaucoup plus haut ; elle s'était accrue depuis un siècle de toutes leurs sympathies pour Port-Royal, sympathies qu'avait renforcées l'inhabileté des Jésuites. Il aurait fallu diviser les deux causes, et, au contraire, ils les avaient coalisées en paraissant les confondre. Cette faute, qu'expliquent du reste les nombreux points de contact des deux partis, produisit des résultats funestes. Le gallicanisme prit fait et cause pour le jansénisme, et, réunissant leurs efforts, ils excitèrent ensemble l'opinion contre la Compagnie, en

Digitized by Google

l'accusant de travailler à établir la suprématie du pouvoir spirituel. Ils ne comptèrent pas en vain sur les antipathies du public, et celui-ci s'effraya d'autant plus des vues attribuées aux Jésuites, qu'on les lui représentait en même temps comme des hommes sans conscience, qui pour atteindre leur but recouraient sans scrupules aux intrigues les plus ténébreuses et aux plus noires machinations, qui au besoin même ne reculaient pas devant le crime. Ces sentiments n'avaient point encore pénétré dans les masses, mais ils étaient ceux de la majorité des classes qui impriment le mouvement aux choses publiques. Toujours est-il que, l'impiété philosophique aidant, l'opinion était suffisamment préparée, vers 1760, pour qu'on pût songer à frapper un coup décisif. Restait à trouver une occasion. Le fameux procès du P. Lavalette l'offrit, et elle fut avidement saisie. Sous prétexte de s'éclairer sur la question de solidarité entre le P. Lavalette et la Compagnie, le Parlement ordonna que les Constitutions de St-Ignace lui serait communiquées, et oubliant bientôt les affaires de la maison de la Martinique, il se crut assez fort pour supprimer l'Institut par cet arrêt déjà cité, dont les considérants paraîtraient incroyables s'ils n'étaient authentiques. Les Jésuites ne furent expulsés et leurs biens confisqués que postérieurement.

Pendant que les sujets se montraient si inquiets et si jaloux de l'indépendance du gouvernement, celui-ci demeurait dans une parfaite quiétude, et vivait en paix avec les Jésuites, qui lui rendaient plus de services qu'ils

Digitized by Google

ne lui suscitaient d'embarras. C'est très-sincèrement que M. de Choiseul pût écrire au Roi : « Le hasard seul a commencé cette affaire ; l'événement arrivé en Espagne l'a terminée. J'étais fort éloigné d'être contre les Jésuites au commencement. Je ne m'en suis pas mêlé à la fin. Voilà la vérité..... » Il n'est plus douteux que ce ministre n'imprima pas le mouvement, mais le suivit par légèreté et par entraînement. Une fois la partie engagée, il crut de l'honneur du trône de ne pas reculer. Peut-être aussi voulut-il, par ce coup, détourner l'attention du honteux traité de 1763. Louis XV se laissa forcer la main par faiblesse et par lassitude. Pour vaincre ses répugnances, il fallut entamer avec le Général une négociation déjà ouverte inutilement par Louis XIV, et qui ne pouvait réussir, puisque donner aux maisons des Jésuites français une existence séparée et indépendante, ainsi qu'on le demandait, eût été saper la base même de l'Institut. Le refus du P. Ricci fut présenté au Roi comme un manque d'égards, et l'on profita de son mécontentement pour lui arracher un consentement qu'il ne donna qu'à regret et de guerre lasse.

Impossible de ne pas remarquer en passant, que si les Jésuites avaient eu la moitié du machiavélisme qu'on leur prête, ils n'auraient eu garde de rejeter les propositions royales ; car ils étaient parfaitement avertis du danger qui les menaçait, et rien ne leur aurait été plus facile, tout en accédant en apparence aux désirs de Louis XV, que de violer secrètement leurs promesses et

Digitized by Google

de conserver sur leurs maisons de France la même autorité que par le passé.

Toujours est-il que ces intrigues de cour et le coup hardi du Parlement ne purent être tentés que grâce à l'appui de l'opinion, et quoique l'animadversion publique sous laquelle succombèrent les Jésuites fût l'effet de causes très-diverses, on peut dire, à prendre les choses en masse, que leur impopularité tenait à la persuasion à peu près universelle, qu'ils travaillaient avec ardeur à assujettir le pouvoir temporel d'une façon ou d'une autre au pouvoir spirituel. C'était le sentiment des Jésuites eux-mêmes, puisque pour parer le coup qui les menaçait, ils signèrent *in extremis* la déclaration de 1682, ce qui du reste ne les sauva point (1). Les individus ou les corps dont l'hostilité était inspirée par d'autres motifs, la déguisaient sous l'accusation générale d'ambition et d'ultramontanisme.

Les raisons qui déterminèrent le roi d'Espagne à expulser si inhumainement de ses Etats les disciples de St-Ignace, sont encore un mystère. Toutefois, il semble incontestable, que, par un moyen ou par un autre, on

(1) On a beaucoup blâmé le P. Lacroix de cet acte inutile de condescendance. Il pouvait cependant s'appuyer d'un précédent. Pour obtenir leur admission en France, les Jésuites avaient déposé, en 1560, au Conseil du Roi, une déclaration par laquelle ils se soumettaient aux ordonnances du royaume, aux libertés de l'Eglise gallicane, au Concordat de Léon X et de François I^er^, et à toutes les règles du droit ecclésiastique français.

Digitized by Google

lui persuada que son autorité souveraine était menacée par la Société. Ou bien l'intervention pacificatrice des Jésuites, dans cette étrange *émeute des chapeaux* qui n'avait cédé, ni devant la garde wallonne, ni devant la majesté royale elle-même, inspira de la jalousie et des ombrages à Charles III, en lui donnant la mesure de l'influence exercée par la Compagnie sur l'esprit du peuple de sa capitale ; — ou bien la facilité avec laquelle les Jésuites calmèrent le tumulte, lui fit penser qu'ils l'avaient eux-mêmes fomenté ; — ou bien, ainsi qu'il le déclara au marquis d'Ossun, représentant de la cour de Versailles à Madrid, il crut trouver dans l'enquête qui s'ensuivit la preuve que cette insurrection n'était que l'explosion prématurée d'une entreprise plus sérieuse, dont le but n'était pas, il est vrai, d'attenter à sa vie, mais de lui imposer des conditions par la violence. Les doutes sur la légitimité de sa naissance invraisemblablement attribués au Général et à d'autres supérieurs de la Compagnie, ont pu, s'il y a ajouté foi, le blesser profondément, et même être pour quelque chose dans sa détermination ; mais ce prince pieux n'aurait pas pris un parti aussi violent pour un motif uniquement personnel, si, dans sa pensée, ces attaques supposées à l'honneur de sa mère n'avaient pas dû servir de prétexte et de base a des menées politiques, à une révolution au profit de son frère l'infant Don Louis.

La bonne foi du roi d'Espagne ne saurait être mise en doute, mais celle des membres de son conseil est infini-

Digitized by Google

ment plus suspecte. Comme le plus grand secret a présidé à toute cette affaire, et que Charles III s'est obstiné à « garder dans son cœur royal » les motifs de sa détermination; comme il n'en reste aucune trace dans les archives des chancelleries, il est impossible de rien savoir et de rien affirmer d'une manière positive. Cependant une chose est certaine, et ressort de la pragmatique du 2 avril 1767, ainsi que des dépêches des ministres espagnols, c'est que ce fut l'immixtion des Jésuites dans des affaires de l'ordre temporel qui amena leur expulsion d'Espagne. Quand? Comment? En quelles circonstances? On en est réduit aux conjectures. Il est à peu près inadmissible qu'ils aient trempé dans un complot contre le Roi, d'abord parce que la chose est en elle-même fort invraisemblable; ensuite, parce que les Jésuites obéirent partout aux ordres cruels du roi sans faire l'ombre d'une résistance, même aux colonies où un mot d'eux aurait soulevé toute la population; enfin, parce que s'ils l'avaient fait, on ne voit pas pourquoi la preuve, et, à défaut de preuve, les indices de leur culpabilité n'auraient pas été fournis au Pape qui les demandait avec instance. Le cabinet de Madrid arguait de documents accablants, de révélations inattendues : — le cardinal Torregiani somma, devant le corps diplomatique, monseigneur Azpurû et le chevalier d'Azara de produire ces documents, et le gouvernement espagnol garda le silence. Toutes les raisons de convenance, de bienséance, de charité qu'il allégua pour expliquer cette attitude singulière, ne sont

Digitized by Google

rien moins que satisfaisantes en présence des sollicitations réitérées du Saint-Siége qui devaient lever tous les scrupules. Ce qui semble probable, c'est qu'après avoir joui d'un grand crédit à la cour d'Espagne, les Jésuites virent avec un grand regret la faveur leur échapper; avec d'autant plus de regret que les influences qui se substituaient à la leur étaient celles de philosophes, comme le comte d'Arunda, de jurisconsultes notoirement hostiles aux idées romaines, comme Roda et Campomanez, et de prêtres animés envers leur Institut de sentiments peu bienveillants, comme l'évêque d'Osma, confesseur du Roi. Les amis et les élèves des Jésuites n'étaient plus, ni si bien accueillis, ni si heureux dans la distribution des grâces et des emplois. Dès 1755, D. Ruy de Campomanez avait proposé au Roi de retirer à la Compagnie le monopole de l'éducation. Le 18 janvier 1762, une pragmatique avait été publiée qui restreignait les priviléges du Saint-Siége et des instituts religieux. La dissolution de la Société en France trouva plus d'un approbateur dans les hautes régions gouvernementales. Ces dispositions n'étaient pas pour plaire aux Jésuites, et comme, sous les gouvernements les plus silencieux et les plus absolus eux-mêmes, il y a toujours un parti de l'opposition, il était inévitable que la communauté des sentiments les entraînât à se rapprocher des hommes hostiles au système en vigueur, et à s'associer à leurs manifestations. Il ne paraît pas douteux, à tout le moins, que dans des apologies anonymes de leur Ordre, ils blâ-

Digitized by Google

mèrent et tournèrent en ridicule certaines réformes que Charles III cherchait à introduire dans ses Etats. Ces critiques eurent assez de prise sur l'esprit public pour que le gouvernement, l'inquisition et l'épiscopat s'en occupassent, et publiassent des ordonnances et des mandements contre ces publications. L'*émeute des chapeaux* ayant éclaté sur ces entrefaites, les membres du Conseil de Castille se vengèrent des satires et des libelles des Jésuites, dont ils avaient d'ailleurs projeté la perte depuis longtemps (1), en les représentant comme les auteurs de la sédition, et conduisirent le procès de manière à en rejeter sur eux toute la responsabilité. Ils surprirent ainsi la conscience de Charles III, et, comme leurs machinations n'auraient pu supporter le grand jour de la publicité, ils surent lui inspirer la conviction qu'il importait au bien de la Religion d'envelopper les motifs de sa résolution du plus profond mystère. Nul ne saurait affirmer que les choses se sont ainsi passées, mais, de toutes les explications, c'est la plus plausible.

A Naples, où régnait un fils du roi d'Espagne, et où les affaires étaient dirigées par le marquis Tanucci, d'abord professeur de Droit à l'Université de Pise et imbu

(1) Roda, ambassadeur à Rome à l'époque où le Portugal et la France chassaient les Jésuites, interrogé sur les raisons qui pouvaient empêcher l'Espagne de suivre l'exemple de ces puissances, répondit: « Il n'est pas temps encore ; prenez patience : attendez que la *vieille* meure. » Cette *vieille* était la reine Elisabeth Farnèse, mère de Charles III.

Digitized by Google

des principes les plus hostiles au Saint-Siége ; — à Malte, fief de la couronne des Deux-Siciles ; — l'expulsion des Jésuites fut le contre-coup naturel des mesures dont ils étaient l'objet de la part de Charles III.

Ils ne trouvaient plus de refuge en Europe que dans les Etats du nord de l'Italie, l'Allemagne, la Pologne, la Belgique et enfin la Lorraine, dont le Parlement n'avait pas obéi à l'impulsion partie de Paris, et où ils demeurèrent, jusqu'à l'abolition de la Société, sous la protection de Stanislas.

Ainsi, à peu d'années de distance, les Jésuites avaient été chassés de Portugal, de France, d'Espagne et des Deux-Siciles, mais la suppression de leur ordre dans ces divers Etats ne fut point concertée préalablement entre leurs souverains. Ces princes furent tous mus néanmoins par une même pensée, une pensée d'affranchissement. En effet, au milieu des accusations nombreuses et contraires que l'on amoncela contre les Jésuites, au milieu des circonstances variées qui accompagnèrent ou précipitèrent leur expulsion de Paris, de Madrid et de Naples, on démêle, en y regardant de près, que ce qui a véritablement perdu la Compagnie, que la cause capitale et décisive de sa chute, a été le désir de défendre et de sauvegarder l'indépendance du pouvoir temporel. Il y eut commune volonté de détruire l'Institut, et cela pour des raisons communes, mais le concert, qui, suivant plusieurs, se serait établi entre S. M. Très-Fidèle, S. M. Catholique, S. M. Très-Chrétienne, et le roi de

Digitized by Google

Naples, dès le début de la lutte, n'eut véritablement lieu que plus tard. Les ombrages des couronnes étaient-ils fondés ? Si on veut parler des regrets et des vœux des Jésuites, certainement. On ne saurait contester que leur idéal des sociétés chrétiennes, ne fût un état de choses dans lequel le glaive se mettrait au service du bâton pastoral. Qu'ils défendissent cette manière de voir, et que, tout en se pliant aux nécessités de l'époque, ils s'efforçassent de rendre faveur à cette théorie, c'est ce qu'il ne faut pas avouer timidement, mais proclamer hautement, et à leur honneur en définitive, puisqu'ainsi le voulaient leurs convictions. Mais si l'on veut dire qu'ils furent sur le point de ramener les temps de Grégoire VII et d'Innocent III, on se trompe du tout au tout. Eux-mêmes ne se berçaient pas de cette illusion, et leur ambition était alors bien plus modeste. Réduits à la défensive, ils se bornaient à soutenir de leur mieux le choc du Jansénisme et du Joséphisme triomphants. A les chasser, les princes ne gagnaient donc pas de se débarrasser de tuteurs impérieux, mais bien d'une résistance incommode à leurs entreprises contre le spirituel. Ce n'est point à dire que les Jésuites donnassent les mains à toutes les réformes qui rentraient dans la sphère légitime d'action du pouvoir temporel, mais sur ces points, sur celui de l'extension aux propriétés ecclésiastiques de l'impôt foncier, par exemple, l'Etat rencontrait au moins autant d'opposition de la part du reste du clergé que de la part de l'Institut. La résistance eût été générale aussi à l'égard

Digitized by Google

de la liberté des cultes, si elle avait été projetée par les gouvernements ; mais aucun d'eux n'y songeait il y a cent ans, et même l'une seulement des quatre couronnes qui renvoyèrent ou déportèrent les Jésuites, l'a admise et reconnue depuis. L'abolition de la Compagnie ne délivrait d'aucune fâcheuse contrainte, comme on voit, la maison de Bragance et les trois branches de la maison de Bourbon. Elle ne brisait, en effet, aucun des obstacles que soulevait le clergé contre les innovations salutaires. Tout au plus les affaiblissait-elle ; mais à quel prix !

Voyons maintenant quelle fut vis-à-vis des puissances catholiques, qui expulsaient les Jésuites avec les procédés les plus injurieux ou les plus cruels, l'attitude du Saint-Siége.

Quand bien même on aurait dès lors complétement abandonné à Rome le système dont les Jésuites passaient à bon droit pour les plus vaillants soldats, la Papauté n'aurait ni pu, ni dû, refuser sa protection à la Compagnie. Cette illustre société avait rendu de trop grands services à la Foi ; elle défendait avec trop de courage et de persévérance les justes droits du Saint-Siége, droits que les couronnes ne respectaient pas beaucoup plus que ses prétentions ; elle s'était trop signalée par de brillantes qualités et de solides vertus, pour que le chef de l'Eglise ne demandât point compte aux princes catholiques des mesures violentes auxquelles elle était en but de leur part.

Digitized by Google

Le devoir n'était pas douteux, mais les circonstances se montraient si critiques qu'il était malaisé de le remplir sans commettre dans la lutte le Saint-Siége lui-même : car on n'ignorait point à Rome que la guerre déclarée aux Jésuites n'était qu'un moyen pour les uns, une occasion pour les autres ; que les coups portaient plus haut et plus loin ; que l'autorité pontificale elle-même était en cause. Toutefois, à juger les choses selon les calculs de la prudence humaine, il semble, à la distance où nous sommes maintenant et à notre point de vue d'aujourd'hui, qu'il y avait un moyen de suffire à la double tâche qui incombait au Saint-Siége : sauvegarder ses justes droits, et défendre la Compagnie. Ce qui rendait menaçant, en effet, le mouvement hostile d'opinion qui entraînait les gouvernements et les peuples, c'était l'assentiment, voire le concours des catholiques sincères, mais jaloux de l'indépendance du pouvoir civil. Réduits à leurs propres forces, l'impiété, le schisme et le Joséphisme n'étaient véritablement point les maîtres de la situation. On est donc porté à croire, qu'un esprit clairvoyant et résolu aurait pu réussir à dominer la crise, en abandonnant plus ou moins complétement les prérogatives désormais inutiles, qui, à une autre époque, avaient eu leur raison d'être et leur légitimité, mais qui, après avoir été des droits, n'étaient plus que d'embarrassantes et nuisibles prétentions, et, en même temps, en retenant d'une main ferme tous les priviléges utiles, essentiels, inhérents au pouvoir spirituel, tous les droits

Digitized by Google

en un mot, du souverain pontificat. Pour cela, il n'était besoin de jeter sur personne, ni sur les actes de personne, un blâme rétrospectif. Il suffisait de faire spontanément ce qui a été fait plus tard par nécessité, et même de faire beaucoup moins. On est tenté de penser que par cette attitude hardie, grande, imposante, on eût rompu la coalition de ses ennemis *quand même* et de ses adversaires du moment.

La question des Jésuites en fournissait une occasion toute naturelle. Du même coup, on s'acquittait de ses devoirs envers l'Institut. Quoi de plus simple que d'entrer dans le fond même du débat, et, tout en repoussant comme on l'a fait l'injure et la calomnie, tout en demandant les preuves des insinuations et des accusations qui servaient de prétextes pour traiter les Jésuites en criminels et masquer les vraies causes de leur malheur, de répudier les arrières-pensées ambitieuses qu'on prêtait à la Papauté, de désavouer *in globo* et sans rien spécifier les actes des Jésuites, s'il y en avait eu, qui auraient pu tendre à restreindre la légitime indépendance du pouvoir civil, de les blâmer et d'en défendre sévèrement le retour ; mais, en même temps, de louer le zèle de l'Institut pour la Religion, son dévoûment au Saint-Siége, et d'ajouter que ses mérites divers et éminents en feront une des colonnes de l'Eglise aussi longtemps qu'elle se renfermera dans les limites tracées à son activité. De la sorte, on ne faisait pas défaut à la Compagnie, et, si l'on s'en rapportait à notre faible raison, on se

Digitized by Google

persuaderait qu'il était possible, en suivant cette marche, de calmer les défiances basées sur des faits anciens et des réserves récentes, de reprendre de l'ascendant sur l'opinion, de se relever d'un état visible d'abaissement.

Il faut croire que les apparences nous trompent, et qu'il était besoin d'autres moyens pour déchirer le voile, pour faire comprendre aux catholiques où les menaient les doctrines de Fébronius et de Joseph II, puisque Dieu n'a point suscité l'homme capable d'un tel rôle. A la veille de cette grande crise, il appela à la succession de St-Pierre un pontife d'une vie pure, d'une âme droite et pieuse, incapable de transiger avec sa conscience ; mais mieux doué pour la résistance que pour l'initiative, plus remarquable par sa fermeté négative que par sa résolution active.

Aussi son attitude fut-elle très-différente de celle que nous venons de tracer. Il déclara hautement la Compagnie innocente des erreurs doctrinales et des crimes qu'on lui imputait, exhorta les princes à retenir leur main prête à frapper, dans des lettres touchantes où s'exhalent les nobles sentiments de son cœur, et établit dans la bulle *Apostolicum*, entre la cause des Jésuites et celle du Saint-Siége, une solidarité plus généreuse que sage. C'était très-bien fait de revendiquer les droits et les libertés de l'Eglise, les prérogatives du Saint-Siége injustement usurpées par l'autorité laïque ; mais les revendiquer sans distinction, c'était ne point toucher au cœur même de la question, et, par ce silence, permettre

Digitized by Google

à ses adversaires de dire que dans les Jésuites on défendait, non les apôtres de la Religion, mais les séïdes de la cour de Rome, ainsi qu'on appelle la Papauté lorsqu'on veut l'attaquer. Les défiances des uns, la hardiesse des autres s'en accrurent, et il était déjà question de poursuivre, mais de concert cette fois et en combinant les efforts, l'entreprise commencée contre le Saint-Siége et les Jésuites, d'arracher à Clément XIII la suppression complète et générale de l'Ordre, lorsqu'un monitoire pontifical contre le duc de Parme fournit aux ennemis de la Papauté une occasion inespérée, et des armes dont ils se servirent avec autant d'adresse que d'empressement.

Le ministre dirigeant de la petite cour de Parme, Dutillot, marquis de Felino, avait, depuis l'année 1765, porté plusieurs atteintes à la juridiction et aux immunités ecclésiastiques. Ni l'opposition des évêques, ni les réclamations de Rome, n'avaient pu obtenir du jeune Duc la révocation de ces mesures. Par un bref du 30 janvier 1768, Clément XIII annula tous les édits en question, rétablit la juridiction ecclésiastique, et menaça le prince, et ses ministres des censures canoniques, s'ils s'opposaient à l'exécution de ses décrets. Il profitait de cette circonstance pour revendiquer ses droits de suzeraineté sur le duché de Parme, comme ancienne possession du Saint-Siége.

Si de pareils droits sont inamissibles, ceux du Saint-Siége n'étaient pas douteux, car la souveraineté de Parme et de Plaisance était un fait établi depuis des

Digitized by Google

siècles dans le droit public, et Paul III avait formellement réservé la suzeraineté de la chaire apostolique en donnant ces Etats à son fils Pierre-Louis Farnèse. Les grandes puissances avaient, il est vrai, tenu peu de compte de cette réserve en disposant par divers traités de l'héritage des Farnèse, mais il y avait eu des protestations solennelles des souverains pontifes, et ces protestations avaient été renouvelées tous les ans la veille de la fête de St Pierre, afin d'empêcher la prescription. Cet acte conservatoire avait été accompli, sans que personne y prît garde, jusqu'en 1767. Le monitoire de 1768 eut cependant un immense retentissement dans toute l'Europe. La raison en est bien simple. La réclamation des droits de suzeraineté placée à la suite de menaces d'excommunication, pouvait paraître aux esprits inattentifs une prétention basée sur la doctrine théocratique du moyen âge. Le monitoire fut donc aussitôt présenté, comme la justification de toutes les défiances contre le Saint-Siége qui avaient survécu à sa prépondérance. Cette interprétation, répondant à la passion du moment, fut universellement acceptée sans autre examen, ainsi qu'il arrive toujours en pareil cas ; et, comme une conviction généralement établie et une vérité constante conduisent dans la pratique aux mêmes résultats, l'acte du 30 janvier produisit une émotion hostile à la Papauté, dont ses adversaires étaient trop habiles pour ne pas profiter.

Il n'y avait rien là d'impossible à prévoir. La situation était visiblement telle, que la Papauté ne pouvait pas pré-

Digitized by Google

ter impunément le flanc à ses ennemis. Puisque sur ces matières la liberté de jugement est laissée aux Fidèles, qu'il nous soit permis de le dire : la malheureuse réclamation de suzeraineté fut une faute déplorable. Nous laissons de côté la question de droit ; nous n'envisageons que la question de prudence. Or, sous ce point de vue, cet acte ne supporte pas l'examen. Le moment était assurément venu de déployer de la fermeté, mais il fallait choisir habilement son terrain, et, de tous, on prit le plus mauvais, eu égard aux circonstances et aux passions du moment. Ce fut une fausse manœuvre complète. D'un mot on désarma et paralysa les amis du Saint-Siége ; on jeta dans le parti opposé la masse toujours grande des esprits chancelants et incertains. Les meneurs n'étaient pas hommes à perdre leurs avantages. On entraîna Louis XV par l'orgueil. Oncle de l'infant Ferdinand, Charles III ressentit la démarche du Pape comme une injure faite à sa famille, et en conçut une irritation que son entourage ne s'appliqua point à calmer. Tanucci, qui voulait « rogner le manteau papal », aurait au besoin pris l'initiative. Les Bourbons concertèrent aussitôt leur action, et, ne gardant plus aucune mesure, tinrent à Clément XIII un langage hautain, irrespectueux, insultant même ; le menacèrent de l'occupation d'Avignon, de Bénévent, de Ponte-Corvo, de Castro, de Ronciglione, s'il ne cédait pas aussitôt à leurs injonctions. Les conditions étaient aussi dures dans le fond que dans la forme : le retrait du monitoire du 30 janvier, et la suppression de la com-

Digitized by Google

pagnie de Jésus étaient les deux principales. Le Pape opposa au marquis d'Aubeterre, au cardinal Orsini, à l'évêque de Valence, une noble et touchante résistance. Cependant les menaces des cours furent exécutées : le comtat Venaissin fut occupé par la France ; Bénévent et Ponte-Corvo par le roi de Naples. Clément XIII n'était plus ni d'âge, ni de santé à supporter de tels coups. Sa mort en fut hâtée. Il expira le 2 février 1769.

Treize jours après, les cardinaux se réunissaient pour élire son successeur. Nul conclave depuis bien longtemps, depuis le grand schisme peut-être, ne s'ouvrait sous d'aussi tristes auspices. A l'époque malheureuse de la Réforme, il restait au Saint-Siége, pour faire tête à l'orage, des amis puissants et sûrs. Cette fois c'étaient les grandes couronnes catholiques elles-mêmes qui se liguaient toutes contre lui, une seule exceptée, car on ne peut pas compter la Pologne expirante. Mais nul secours à espérer de l'Allemagne. Travaillée par le Febronianisme, elle se montrait plutôt neutre qu'amie, et encore la neutralité de Joseph II, qui déjà méditait ses attaques contre la liberté de l'Eglise, n'était-elle qu'un acte de déférence envers sa mère, la grande et pieuse Marie-Thérèse.

Dans ces circonstances, le choix du souverain pontife était une affaire de la plus haute importance. Pour rétablir la paix entre le Sacerdoce et l'Empire sans abaisser la Tiare devant les Couronnes, un Pape était nécessaire en qui se rencontrât un assemblage de grandes qualités

Digitized by Google

rarement réunies. Sans parler des vertus du prêtre, qui sont de tous les temps, il fallait trouver dans le même homme un caractère conciliant et une inébranlable fermeté, de la douceur et du courage, une large intelligence pour se rendre bien compte de la situation, une âme forte pour prendre de grandes résolutions, et un esprit fécond en ressources pour tourner ou surmonter les obstacles qui se dressaient de toutes parts. Les politiques de cette trempe ne sont pas communs, même parmi les princes de l'Eglise, et lorsqu'il s'en rencontre, il arrive facilement que leur génie, faute d'occasions pour se révéler, est encore un mystère pour leurs collègues, et quelquefois pour eux-mêmes, lorsque s'ouvre le conclave. En effet, la plupart des fonctions exercées par les cardinaux, sont peu propres à mettre en lumière les grandes capacités gouvernementales dont ils peuvent être doués. Leur mérite demeure le plus souvent enfoui dans les congrégations dont ils font partie, et il n'est pas besoin d'avoir habité Rome longtemps, pour s'apercevoir que les mœurs graves et les habitudes de retraite de cette ville silencieuse, ne contribuent pas à soulever le voile que jette sur la valeur des membres du sacré collége le système de gouvernement auquel ils participent. Il n'y a pas jusqu'à leurs opinions qui ne soient assez souvent ignorées. La réserve est si grande à Rome, que les ambassadeurs chargés par leurs cours de fournir des renseignements sur les cardinaux, et surtout sur les membres du sacré collége qui ont chance d'être élevés à la Papauté, portent

Digitized by Google

sur eux les jugements les plus divers et les plus disparates. Ainsi, lors de l'élection de 1769, les cours de Madrid et de Versailles, qui avaient les mêmes vues et agissaient à Rome dans une entente parfaite, avaient des opinions tout à fait opposées sur la capacité et les sentiments de plusieurs cardinaux. Le cardinal Pallavicini, par exemple, qui joua un grand rôle sous les deux pontificats de Clément XIV et de Pie VI, figure comme nul sur la liste d'Espagne. Ganganelli, d'abord suspect à Charles III comme trop favorable aux Jésuites, est désigné comme très-bon par M. de Choiseul. Les cardinaux Chigi et Fantuzzi, représentés comme devant être exclus par le marquis d'Aubeterre dans une dépêche du 6 avril, sont, dans une autre dépêche du 8, dépeints sous d'autres couleurs par le même diplomate et déclarés papables. Les membres du conclave eux-mêmes ne connaissaient qu'imparfaitement les dispositions intimes de plusieurs d'entre eux.

Lors même que ces dispositions eussent été parfaitement connues, l'élection de 1769 aurait encore été laborieuse, parce que le conclave était profondément divisé sur le parti qu'il convenait de prendre pour triompher des difficultés du moment ; et, ainsi qu'il arrive toujours, ces divisions étaient d'autant plus profondes que la situation était plus grave, parce que le choix du système étant de plus grande conséquence, chacun attachait un plus vif intérêt à ce que son sentiment l'emportât. Les uns croyaient que le pape futur devait repousser les

Digitized by Google

demandes des Couronnes, braver leurs menaces, et leur opposer au besoin l'inébranlable fermeté du martyre. Les autres jugeaient plus utile de céder plus ou moins à la tempête, et de fléchir devant les circonstances, sauf à regagner le terrain perdu dans un moment plus opportun : le plus pressant, à leurs yeux, était d'adoucir les esprits irrités, et cela au moyen d'une condescendance mesurée. En un mot, il y avait un parti de la résistance, et un parti des concessions.

On ne peut s'empêcher d'admirer la naïveté de ces esprits superbes, à qui il n'en coûte rien de trancher après coup les problèmes les plus délicats d'un mot ou d'un trait de plume. Placés qu'ils sont en dehors des événements, dégagés de toute responsabilité, instruits le plus souvent de choses qu'ignoraient ceux qui se trouvaient dans la mêlée, ils n'hésitent point, ils s'enrôlent sans trouble de conscience sous le drapeau qui leur agrée, et tout aussitôt ils foudroient héroïquement de leurs apostrophes et de leurs mépris les soldats de la cause adverse. D'un côté, du leur bien entendu (nous voulons dire, de celui dont ils supposent qu'ils n'auraient pas manqué d'être), sont les cœurs droits, les esprits éclairés, les fermes caractères, les intentions pures, les actes irréprochables. De l'autre, sont les âmes faibles, les visées équivoques, les sourdes menées, les intelligences sans portée, les passions mauvaises. Pour eux, il n'y avait pas de doute possible. Il était aisé de distinguer le vrai du faux, le bien du mal ; et qui a

Digitized by Google

embrassé le parti contraire à celui qu'ils épousent rétrospectivement, n'a pu être qu'un homme sans valeur ou sans conscience.

Plût à Dieu que les grandes affaires fussent aussi simples! Il y aurait encore des crimes et des faiblesses, mais il n'y aurait plus d'erreurs; et, quelque mauvaise que soit la nature humaine, on a le droit de croire que l'erreur joue un grand rôle dans la conduite des choses de ce monde. Il faut n'avoir mis la main à rien, et même n'avoir réfléchi sérieusement sur rien, pour ignorer que dans un grand nombre d'occasions il y a matière à douter. Le juste et l'injuste n'apparaissent pas toujours si complétement dégagés de nuages qu'on veut bien le dire. Et pour n'en citer qu'un exemple : Est-ce que la chrétienté toute entière, est-ce que les princes les plus pieux, les docteurs les plus éclairés, les évêques les plus respectables, n'ont pas hésité entre deux papes pendant un siècle? si bien qu'il y a eu des saints des deux côtés! L'obscurité s'explique encore bien mieux, lorsque c'est sur les moyens de poursuivre une fin commune que diffèrent les deux partis opposés. Le concordat de 1802 n'avait-il pas dans le clergé français, et à Rome même, des partisans et des détracteurs? Ceux-ci étaient-ils pourtant des hommes sans foi, sans vertu, sans mérite d'aucune sorte?

Ne nous étonnons donc pas que le conclave de 1769 ait été partagé en deux camps, et ne nous en laissons pas imposer par les désignations de parti des *Zelanti* et

Digitized by Google

de parti des *Couronnes* par lesquels on les distinguait. La situation était telle, qu'on pouvait de très-bonne foi croire à la réussite, soit de la résistance, soit des concessions. Si les mobiles des partisans du système de la condescendance n'étaient pas tous irréprochables, rien ne nous garantit que ceux des partisans du système opposé fussent tous parfaitement purs. Dans toutes les luttes, il y a, de part et d'autre, des passions et des intérêts en jeu, en même temps que des convictions et des principes.

Toutefois, il est difficile, au premier abord, de se défendre d'une vive sympathie pour le parti des *Zelanti*. Son attitude est noble et grande. A tant d'insultes et de violences, d'inimitiés ouvertes ou cachées, il semble qu'il convenait de répondre par ce *non possumus*, devant lequel s'arrête impuissante la force des plus grands potentats. Oui, mais cette grande et décisive parole ne doit être prononcée que dans un moment suprême, lorsque l'Eglise est sérieusement menacée dans sa liberté, lorsque des atteintes graves sont portées à ses prérogatives essentielles. Or, si la maison de Bourbon poursuivait à travers la Compagnie quelques-uns des droits de la puissance spirituelle, elle poursuivait en même temps des priviléges qui ne sont pas inhérents à sa nature, et dont elle n'avait été investie que par un enchaînement de circonstances temporaires. La preuve, c'est qu'ils ont été abandonnés depuis, et non-seulement l'Eglise n'en a pas souffert, mais elle y a gagné en influence réelle sur les

Digitized by Google

âmes. Soutenir à outrance les priviléges comme les droits, était donc prendre un parti bien extrême, et moins conforme à la stricte justice qu'aux conseils de la dignité blessée. Par la réflexion, on est conduit à reconnaître qu'il y aurait eu plus de sagesse, plus d'équité, et par conséquent plus de grandeur réelle, dans une attitude moins inflexible. Mais si plus d'esprit de conciliation eût été désirable d'un côté, de l'autre il fallait savoir s'arrêter dans la voie des concessions. Malheureusement, tous les cardinaux appartenant au parti des couronnes, n'avaient pas les qualités nécessaires pour poser la juste limite entre les droits à conserver et les droits à abandonner : tâche toujours difficile, et que le monitoire de Parme, il faut le reconnaître à leur décharge, rendait plus ingrate et plus malaisée que jamais, parce qu'il avait accru les exigences de l'attaque et diminué les forces de la défense.

Le conclave se trouvait donc divisé en deux camps : l'un disposé à trop fléchir devant la tempête, l'autre déterminé à trop se roidir contre les nécessités du temps. Entre les deux, flottait, comme il arrive toujours dans toutes les assemblées, en face des déterminations graves surtout, une fraction composée des caractères irrésolus, des esprits incertains, en un mot, des âmes qu'effraie la responsabilité des grandes résolutions. On les appelait les *indifférents*. Cette fraction, ce *tiers-parti*, comme on dirait dans le langage parlementaire, voulait élever sur la chaire apostolique un cardinal qui ne se fût pas

Digitized by Google

attiré précédemment le mauvais vouloir des cours, et qui, à l'égard des questions pendantes, fût libre de tout engagement.

Quelle que fût la force respective des partis (chose qu'on ignorait en 1769, et qu'on ignore à plus forte raison aujourd'hui), un point est certain : c'est que le parti des *zelanti* avait la majorité, et aurait pu faire le pape s'il n'avait été paralysé par des divisions intestines. Puisqu'aucun des autres partis n'était maître du terrain et que le défaut d'entente l'empêchait de l'être lui-même, un observateur très-sagace aurait pu prédire dès le principe, que l'élection serait le résultat d'une transaction ou d'un malentendu. Ou bien, on choisirait un candidat du tiers-parti, présentant des gages aux deux fractions qui le porteraient; ou bien, deux fractions uniraient leurs voix en faveur d'un candidat que chacune d'elle croirait être sien. Les négociations commencèrent dès l'ouverture du conclave, auparavant même et tout de suite après la mort de Clément XIII, laquelle était arrivée si brusquement, que tout le monde était un peu pris au dépourvu.

Dans la langue des ennemis de l'Eglise, ces négociations s'appellent des intrigues. C'est singulièrement abuser des mots. A quelque moment, en effet, que la chaire apostolique devienne vacante, il y a toujours un certain nombre de questions plus ou moins graves, plus ou moins épineuses, qui attendent une décision et que devra résoudre le pape futur. Comme il y a diversité d'avis

Digitized by Google

partout où il y a pluralité de suffrages, tous les cardinaux n'ont pas la même manière de voir sur l'attitude qui convient au Saint-Siége et sur les mesures à prendre. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'Eglise perdait à l'heure qu'il est son chef visible, on verrait se produire dans le sacré collége des opinions différentes et des sentiments contraires sur les résolutions qu'exige l'état des affaires en Italie. Chacune de ces opinions chercherait naturellement à faire des prosélytes. Dans le sein du conclave, les cardinaux de chaque parti ne voudraient évidemment donner leur voix qu'à un prélat ayant les mêmes vues qu'eux; ils seraient obligés de se concerter pour examiner les titres, les sentiments et les chances des divers candidats. Si aucun des deux partis n'était assez fort pour faire le pape, il faudrait bien qu'ils conférassent entre eux pour aviser au choix d'un sujet acceptable par les deux camps, et sur la tête duquel chacun d'eux consentit à porter ses suffrages. Or, c'est là ce qui arrive à peu près à chaque vacance du St-Siége; et à moins de supposer que chaque membre du sacré collége doit recevoir directement son vote du Saint-Esprit par voie de révélation, on ne voit pas comment il en pourrait être autrement. Partout il y a des Whigs et des Torys, et partout chacun de ces partis s'enquiert, examine, discute, avant d'aller au *meeting* et de faire l'épreuve du *poll*. Tout cela est parfaitement légitime, et ne mérite en aucune façon le nom d'intrigue. Si on achète les électeurs, si on décrie un candidat adverse par la

Digitized by Google

calomnie, si on fausse l'élection par des menaces ou des violences, alors, mais seulement alors, on peut parler de machinations coupables. Il n'y a pas lieu de s'étonner que le scepticisme croie facilement à l'existence de semblables manœuvres dans le sein des conclaves; mais il faut déplorer que des catholiques prononcent à la légère, comme M. Crétineau-Joly, les mots de complot, de trame, de captation, de menées, d'artifices, dès qu'épousant la cause d'un des deux camps ils racontent les démarches du camp contraire. Les récits de quelques conclavistes malins ou passionnés ne sont pas des autorités suffisantes dans une si grave matière; et nous savons trop, par expérience, comment se font les jugements des partis pour ne pas nous défier de leurs appréciations et de leurs arrêts.

Aussi nous est-il impossible d'acquiescer davantage aux critiques plus que sévères de M. de St-Priest, lorsqu'il parle des efforts que firent les *zelanti* pour élire un pape avant l'arrivée des cardinaux étrangers. Si pour y réussir on employa des moyens déloyaux, il faut les signaler, et ils seront blâmés et flétris par tous les hommes honnêtes; mais, en elle-même, cette tentative n'avait rien que de très-légitime. C'était un pas hardi, imprudent peut-être, vu l'état d'irritation des cours de Madrid et de Versailles, mais à coup sûr parfaitement licite. On peut même dire, autant qu'il est permis de juger de ces choses à la distance où nous sommes, qu'il existait de très-bonnes raisons pour précipiter l'élection. En effet, la

Digitized by Google

vacance du Saint-Siége n'était pas faite pour amener les cours de France, d'Espagne et de Naples à se relâcher de leurs prétentions, et il était certain qu'elles feraient tous leurs efforts pour amener le choix d'un pape favorable à leurs volontés. L'attitude menaçante prise par le marquis d'Aubeterre vis-à-vis du sacré collége, prouvait assez que la maison de Bourbon ne se ferait pas scrupule de peser sur l'élection, et userait de tous les moyens pour faire un pape à son gré. Les dépêches des ambassadeurs établissent, à n'en pouvoir douter, qu'il fut tout simplement question, à la suggestion des agents espagnols, d'exiger du pape futur l'engagement écrit de supprimer les Jésuites, et que le marquis d'Aubeterre prétendait exclure tout candidat qui ne souscrirait pas à cette condition infamante. Les protestations du cardinal Orsini et la résistance du cardinal de Bernis le contraignirent à cesser ses instances, mais ne parvinrent pas à lui persuader que l'emploi d'un pareil expédient serait non moins contraire à la morale qu'aux règles canoniques. Or, on conçoit fort bien que des membres du sacré collége se montrassent jaloux de la liberté de l'Eglise, et tentassent de lui épargner des humiliations de ce genre. Le plus sûr moyen était évidemment de brusquer l'élection, et de faire le pape avant l'arrivée des cardinaux dépositaires du secret des cours.

On désigne ainsi, comme chacun sait, les cardinaux qui représentent dans le sein du conclave les grandes couronnes catholiques, et qui sont chargés par elles

Digitized by Google

d'exercer le droit d'exclusion que l'usage leur a attribué. L'intervention des cours dans un acte d'une nature spirituelle, comme l'élection d'un souverain pontife, est manifestement contraire à la distinction des deux puissances ; mais la concorde entre le Sacerdoce et l'Empire a toujours paru un si grand bien, qu'en considération des inconvénients qu'aurait pour l'Eglise elle-même l'accession à la Papauté d'un sujet contre lequel une grande puissance catholique nourrirait de la défiance ou du mauvais vouloir, on a été jusqu'à reconnaître au St-Empire, à la France, à l'Espagne, et même au Portugal, le privilége d'écarter du trône pontifical un candidat qui leur porterait ombrage. Cette étrange prérogative ne peut toutefois être exercée que par un des cardinaux présents au conclave, et avant la consommation de l'élection. Comme chacune des cours ne peut exclure qu'un seul candidat, et qu'elle perd son droit en l'exerçant, les cardinaux ministres cachent soigneusement la liste des candidats repoussés par leur cour, réservent leur *veto* le plus longtemps qu'ils peuvent, et n'en font usage qu'à la dernière extrémité. De là l'expression : Etre chargé du secret d'une cour.

Tant qu'elle est contenue dans des limites raisonnables, cette immixtion du temporel dans les délibérations et les scrutins du sacré collége présente peut-être quelque utilité, mais il faut convenir qu'elle ouvre la porte à des abus bien monstrueux. La tentation est bien fort pour les cours, lorsque l'intérêt ou la passion les y excite,

Digitized by Google

de peser sur l'assemblée des électeurs ecclésiastiques. Or, c'est ce qu'elles firent en 1769, et c'est ce qui justifie les *intrigues* des *zelanti* pour obtenir du conclave qu'il bravât les menaces de l'impérieux ambassadeur de France, et procédât sans retard à la nomination du pape.

Quoi qu'il en soit, le cardinal Chigi fut porté, et il ne lui manqua que deux voix pour succéder à Clément XIII.

Comme ce n'est pas une histoire de conclave que nous faisons ici, nous n'entretiendrons pas le lecteur de toutes les phases de cette laborieuse élection. Tout ce qu'il nous importe de savoir, c'est que depuis l'échec du cardinal Chigi jusqu'à l'arrivée des cardinaux espagnols Solis et La Cerda, nulle candidature ne présenta des chances sérieuses de succès. Ce qu'avait prévu le parti des *zelanti* ne manqua, en effet, pas d'arriver. Dès l'entrée au conclave des cardinaux de Luynes et de Bernis, la menace de l'exclusion fut suspendue sur la tête d'un si grand nombre de cardinaux, que la liberté des choix, déjà restreinte par l'âge des uns, par l'insuffisance notoire des autres, et, enfin, à l'égard de quelques-uns, par la qualité d'étranger ou de ministre, enfin se trouva limitée à un très-petit nombre de sujets. Les esprits les plus conciliants du tiers-parti en furent révoltés, et Bernis alarmé informa le marquis d'Aubeterre des périls d'une pression aussi excessive. Il y avait bien un moyen d'échapper à ces violences morales, c'était de s'entendre à l'insu des cardinaux des cours sur le choix du pape, de porter en-

Digitized by Google

suite sérieusement les voix sur des candidats repoussés par les couronnes jusqu'à épuisement des droits d'exclusion, et enfin d'élire le cardinal secrètement choisi. Mais il aurait fallu pour cela, outre une cohésion difficile à maintenir entre les éléments divers d'une coalition, outre une unité de vues et une discipline à laquelle les *zelanti* eux-mêmes ne se seraient pas soumis aisément, il aurait fallu, disons-nous, de la modération et de la résolution. De la modération, parce que cette marche supposait une alliance, et par conséquent une transaction, entre les *zelanti* et le tiers-parti. De la résolution, parce que cette tactique aurait été bientôt devinée, et que pour la déjouer les cardinaux-ministres et les ambassadeurs n'auraient point épargné les menaces. Mais les choses de ce monde ne vont pas de la sorte. Les âmes énergiques ne sont guères modérées, et les esprits modérés sont rarement énergiques. Ainsi en était-il au conclave de 1769. Les *zelanti* ne manquaient pas de résolution, mais ils ne se résignaient pas aux concessions qu'il aurait fallu faire pour s'assurer du concours du tiers-parti, et le tiers-parti, qui, sans aller jusqu'à la suppression des Jésuites, croyait qu'il y avait de grands sacrifices à faire pour obtenir la paix, n'avait point la résolution nécessaire pour braver le mécontentement des cours et mener à bonne fin une si rude campagne. Ce n'est pas que les membres de cette fraction fussent lâches ou corrompus, mais ils ne trouvaient point en eux la force de réagir contre le courant, force plus rare et plus difficile qu'on ne le

Digitized by Google

pense. Est-ce que la philosophie voltairienne trouva des contradicteurs bien fermes et bien sérieux, dans les rangs d'un clergé qui pourtant, peu d'années après, eut le courage du martyre? On subit toujours plus qu'on ne le croit l'influence de son époque, et c'est seulement contre les excès de cette influence, que le grand nombre retrouve force et vigueur.

Le conclave continua donc de s'épuiser en plaintes inutiles, en récriminations stériles et en efforts impuissants, jusqu'au moment où les voix se portèrent vers le cardinal Ganganelli, qui, depuis les premiers jours, avait eu de deux à quatre voix à chaque scrutin, mais dont jusque là ne s'étaient souciés, ni les *zelanti*, ni les cardinaux des couronnes, quoiqu'il figurât sur leurs listes comme acceptable et même comme bon. Aussitôt que la majorité se dessina pour lui, l'unanimité lui fut acquise.

Cette élection fut-elle pure? Dès la fin du siècle dernier, quelques enfants perdus de l'Ordre supprimé par lui cherchèrent à répandre du doute sur ce point. Il n'en était plus guères question, lorsqu'il y a quelques années seulement un champion passionné des Jésuites a fait un livre à l'effet d'établir que la Compagnie fut victime d'un pacte simoniaque. Déjà, dans un premier ouvrage plus étendu, M. Crétineau-Joly avait jeté cette accusation sur Ganganelli comme en passant. Ces premières affirmations avaient été démenties par M de St-Priest. Le P. Theiner a écrit l'histoire du pontificat de Clément XIV,

Digitized by Google

afin de repousser cette insulte nouvelle et plus explicite au Saint-Siége. Le P. de Ravignan, dont on ne saurait trop admirer la modération, ne parle pas des révélations vraies ou fausses de M. Crétineau-Joly. A peine y fait-il allusion. Après avoir pris pour épigraphe de son livre le mot de M. de Maistre : « On ne doit aux papes que la vérité, et ils n'ont besoin que de la vérité », il aura pensé qu'on leur doit quelquefois aussi le silence. Nous sommes volontiers de cet avis tant que les questions ne sont pas soulevées. Il nous répugnerait d'introduire de pareils procès devant le tribunal de l'opinion ; mais, le débat une fois entamé, nous estimons qu'il n'y a plus qu'un bon parti à prendre, c'est d'aborder la question de front, de chercher la vérité de bonne foi, et de la dire sincèrement.

Si la question des Jésuites n'avait pas excité de part et d'autre des passions très-ardentes, la pureté de l'élection du cardinal Ganganelli n'aurait jamais été contestée. Son élévation à la Papauté s'explique, en effet, tout naturellement. Les *zelanti*, qui avaient la majorité, ne pouvaient faire le pape, parce qu'ils étaient divisés en deux *squadre*, celle du cardinal neveu Rezzonico qui portait le cardinal Colonna, et celle du cardinal Albani qui proposait le cardinal Fantuzzi. Le tiers-parti et le parti des Couronnes ne pouvaient songer à nommer le pape, même en réunissant leurs voix. La pensée d'élire un cardinal de couleur neutre, qui n'eût pris ouvertement couleur pour personne, sans liens avec aucun des deux

Digitized by Google

camps, devait donc triompher tôt ou tard. Or, il y avait trois mois que le conclave était réuni. On était arrivé à ce moment, où, la lassitude et l'ennui gagnant tout le monde, chacun sent la nécessité d'en finir : or dans toutes les situations de ce genre, on n'en finit que par un *mezzo termine*. Parmi les cardinaux qui s'étaient tenus complétement à l'écart jusque là, on avait dû remarquer, observant les évolutions des partis, mais ne s'y associant pas, ne découvrant pas sa pensée intime, s'enveloppant dans une réserve absolue, le moine Ganganelli, parvenu à la pourpre sous le pontificat de Clément XIII avec la protection des Jésuites ; mais déchu de leur faveur depuis qu'il s'était chargé de la cause de Palafox ; mais signalé à la sympathie des Couronnes par la modération et les dispositions conciliantes qu'il manifesta dans l'exercice de ses fonctions cardinalices. Il avait des titres à la confiance des deux partis, et il inspirait à tous deux de la défiance. De la part de la fraction Rezzonico, cette défiance était si vive qu'elle éclata par une véritable déclaration d'exclusion au début du conclave ; mais comme elle reposait sur des antipathies et des inductions plutôt que sur des raisons et des faits, il n'y a rien d'extraordinaire à ce qu'elle ait fléchi plus tard devant les nécessités de la situation. Une telle candidature devait obtenir l'assentiment du tiers-parti et aussi du parti des Couronnes, qui avait depuis longtemps reconnu l'impossibilité de faire réussir l'élection du cardinal Sarsale, et qui ne prenait point l'initiative des propositions dans la crainte

Digitized by Google

de compromettre l'élection des cardinaux pour lesquels il était disposé à voter. Elle pouvait rallier la fraction Albani, fraction plus politique et moins inflexible que celle dont Torregiani était l'âme, et à laquelle Rezzonico donnait son nom. Peut-être aurait-il été difficile de la faire réussir s'il avait fallu que l'un des partis la proposât, parce que le parti adverse eût sans doute conçu aussitôt de trop grands ombrages ; mais justement le cardinal Ganganelli avait un petit nombre de voix à tous les scrutins depuis l'ouverture du conclave, et il suffisait de se rallier à ce petit noyau inconnu. Ce fut, paraît-il, le résultat d'une entente entre le cardinal de Solis et le cardinal Albani. La tentative réussit, et le parti Rezzonico lui-même suivit au dernier moment l'impulsion générale.

Rien donc que de très-naturel dans l'élection de Clément XIV. Il n'est nul besoin de chercher dans des machinations et des pactes illicites, l'explication d'un fait qui s'explique de lui-même. Les puristes, et nous consentons volontiers à être rangé dans cette catégorie, pourront bien dire que le mystère dont le cardinal Ganganelli entoura sa manière de voir sur les graves problèmes du moment, décèle une ambition qui n'est point d'un saint. L'accusation pourrait bien être fondée, car tous ses biographes le représentent rêvant de longue date la fortune de Sixte-Quint, comme lui disciple de St François et d'une naissance bien plus obscure que la sienne. Mais entre désirer les honneurs et les acheter, il y a un abîme. Où en serions-nous s'il nous fallait flétrir

Digitized by Google

comme indignes tous les évêques que n'effraya point le titre auguste de successeur des apôtres ! On veut que le cordelier Laurent Ganganelli ait recherché la pourpre pour se frayer ensuite le chemin du Vatican. Soit. Mais si on prétend qu'il a signé un pacte honteux et criminel pour obtenir la tiare, il faut en fournir des preuves certaines. Or, jusqu'à présent, on n'a apporté que des affirmations. Les dépêches dont on parle avec tant d'emphase n'établissent rien, sinon que le cardinal de Solis s'est entendu avec le cardinal Ganganelli. Or il n'y a rien que de fort simple à ce qu'avant de travailler à l'élection de Ganganelli, le cardinal de Solis, chargé du secret de l'Espagne, l'ait pressenti sur ses dispositions ; à ce que satisfait du résultat de leurs conférences directes ou indirectes, il ait répondu de lui au cardinal de Bernis, qui, n'ayant point dirigé la négociation, se montrait peu enthousiaste. Le cardinal Albani prit sans doute la même précaution, et probablement Ganganelli lui répondit de manière à le rassurer en sens inverse. Ce double jeu prouverait sans doute que ce n'est point par la franchise de son attitude que Clément XIV obtint son élévation à la tiare, mais point du tout qu'il ait conclu un pacte simoniaque. Tout ce que peuvent tirer des faits les fauteurs de cette accusation se réduit à ceci : « les ambassadeurs eurent la pensée de faire souscrire un engagement au pape futur. » Puis, comme les cours ne paraissent avoir reculé que devant la résistance des cardinaux Orsini et de Bernis, ils supposent que le cardinal de Solis

Digitized by Google

fut moins scrupuleux, et, qu'averti des dispositions secrètes de Ganganelli, il entra en pourparlers avec lui dès son arrivée au conclave, le 27 avril, lui fit signer la promesse de supprimer la compagnie de Jésus, et négocia ensuite son élection avec le cardinal Albani. Celle-ci eut lieu le 19 mai. Il n'y a dans tout cela que des inductions fort hasardées. Ces hypothèses sont d'ailleurs démenties par cette circonstance fort remarquable, que dans les nombreuses dépêches échangées entre les cours et leurs agents au sujet de la suppression des Jésuites pendant le pontificat de Clément XIV, alors qu'on le pressait avec le plus d'instance, alors qu'on travaillait avec le plus d'ardeur à vaincre ses répugnances, alors que ses délais et ses échappatoires inspiraient le plus d'irritation aux cours, il n'est pas fait une seule allusion à cette prétendue promesse, au pacte simoniaque qui aurait amené la ruine de la Compagnie. Or, c'est là une preuve morale tout à fait décisive, et qui ne peut-être infirmée que par une preuve matérielle. M. Crétineau-Joly prétend que la promesse écrite d'abolition existe. Il nous en a donné deux éditions. La première, qui figure dans son histoire des Jésuites, ne contient que cette phrase : « Solis négocie mystérieusement avec Ganganelli ; il en obtient, *dit-on*, un billet adressé au roi d'Espagne, et dans lequel Ganganelli reconnait au souverain pontife le droit de pouvoir éteindre en conscience la société de Jésus, en observant les règles canoniques. » Jusqu'ici le document invoqué n'a rien de bien scandaleux, car le droit n'a

Digitized by Google

jamais pu être contesté. La seconde contient la même phrase, mais avec l'addition suivante : « et qu'il est à souhaiter que le futur pape fasse tous ses efforts pour accomplir le vœu des couronnes. » Cela serait plus explicite, mais ne constituerait pas encore un engagement. M. Crétineau-Joly, que le respect dû à la Papauté n'a pas empêché de lancer l'accusation de simonie contre Clément XIV, ne s'en est pas tenu là. Irrité par les vives dénégations du P. Theiner, il déclare, dans une lettre publique adressé à celui-ci, n'avoir donné que les prémisses du billet en question, et être en mesure de compléter ses révélations. Il ne serait arrêté que par le respect dû à la chaire apostolique, et un signe d'elle lèverait ses scrupules. Il parait que le signe n'a pas été fait, car la preuve des affirmations de M. Crétineau-Joly n'a pas encore été fournie. Nous ne comprenons pas grand'chose, nous l'avouons ingénûment, à un respect qui autorise de telles accusations et de semblables réticences. Taisez-vous, ou parlez ; mais si vous parlez, permettez-nous de vérifier l'existence de la pièce et son authenticité, car il ne suffirait pas de montrer un billet conçu dans des termes formels ; il faudrait encore que nous en puissions constater l'origine. La lettre au P. Theiner est du 2 décembre 1852. Nous attendons encore, et en attendant nous refusons de croire, non à la bonne foi de M. Crétineau-Joly, mais à l'existence et à l'authenticité du fameux billet.

Quoi qu'il en puisse être, au surplus, des moyens em-

Digitized by Google

ployés par le cardinal Ganganelli pour monter sur la chaire apostolique, il est certain que ses intentions étaient excellentes. Amis ou ennemis, tous ses biographes nous le peignent doux, pieux, instruit, de mœurs irréprochables; tous reconnaissent que le rétablissement de la concorde entre le Saint-Siége et les cours étaient l'objet de ses désirs et de ses espérances, le but qu'il assignait à ses efforts s'il parvenait à la tiare. Avec un caractère affable et conciliant comme celui que lui accordent les personnes qui l'ont approché aux diverses époques de sa vie, il ne pouvait manquer d'embrasser avec joie la tâche de conclure la paix. Le rôle de pacificateur était de nature à lui sourire, et devait justifier à ses yeux son désir d'être élu. Il se peut fort bien qu'il envisageât de très-bonne foi son élévation à la Papauté comme un bienfait pour l'Eglise. Ces sortes d'illusions, même lorsqu'elles touchent au ridicule, sont beaucoup plus communes qu'on ne le pense. De toutes les passions humaines, l'ambition est la plus ingénieuse à se cacher sous des dehors trompeurs. Rien n'est plus fréquent que de croire inspirés par le bien public, des désirs de puissance dont notre amour-propre est le véritable mobile. C'est en pareille matière surtout que l'*homme se pipe* aisément.

Mais cette paix dont Clément XIV voulait être l'heureux artisan, était plus facile à rêver qu'à conclure. Les cours n'avaient rien abandonné de leurs exigences. Il ne fallut pas longtemps sans doute au nouveau pape pour se rendre compte de l'énormité des difficultés de sa situation ; car

Digitized by Google

les compliments officiels du roi d'Espagne rappelaient déjà les réclamations adressées à son prédécesseur. Les demandes des Couronnes ne tardèrent pas à être renouvelées d'une manière tout à fait précise. C'était sur la suppression des Jésuites que la maison de Bourbon insistait davantage.

Clément XIV ne se rendit point d'abord à ces vœux. Soit qu'il n'eût point considéré jusque là la destruction de la Compagnie comme une condition absolue de la paix, et qu'il espérât l'obtenir sans faire un si douloureux sacrifice ; soit que cette concession lui parût raisonnable lorsqu'elle ne se présentait à lui que de loin et en perspective, mais périlleuse, au contraire, et de trop grande conséquence dès qu'il fut en face de la résolution à prendre, et qu'il sentit la responsabilité qui allait peser sur lui ; le nouveau pontife hésita bien longtemps avant de frapper le grand coup que les uns espéraient, que redoutaient les autres. On n'en saurait plus douter aujourd'hui : Clément XIV n'avait point une fermeté d'âme à la hauteur des dangers qui menaçaient le Saint-Siége. Il n'eut, ni le courage d'exécuter résolûment une grande détermination jugée nécessaire, ni celui de fixer tout de suite des limites au désir de conciliation dont il était animé, avec cet accent qui ôte l'espoir d'arracher dâvantage, et ne laisse ouverte que la voie de la violence et de l'oppression. On ne peut expliquer que par la faiblesse de son caractère le système dilatoire dans lequel il se renferma, et qui ne sauva ni les Jésuites ni la dignité du

Digitized by Google

Saint-Siége. L'hypothèse d'une âme énergique, mais qui, avant d'accomplir un dessein longuement mûri, veut se recueillir encore et s'entourer de nouvelles lumières, n'est vraiment pas soutenable. Après avoir lu les documents contemporains, il n'est plus possible d'affirmer que le bref *Dominus ac Redemptor* fut l'œuvre d'un esprit résolu, qui résiste aux impatiences et aux imprudentes sollicitations d'autrui, et attend son jour et son heure avec un imperturbable sang-froid. Non, de l'ouvrage même du P. Theiner ressort la preuve, que tel ne fut point Clément XIV. Autres furent ses sentiments, son attitude, sa conduite. Abolir la société de Jésus, considérée comme l'une des colonnes maîtresses de l'édifice catholique, approuvée par tant de papes, lui paraissait d'une part un acte d'une effrayante gravité ; de l'autre, il n'osait opposer un refus formel aux cours catholiques irritées et menaçantes. Il espéra éluder cette terrible difficulté par la puissance d'inertie. Son projet fut évidemment de lasser les cours par des lenteurs calculées. Il compta sur le secours du temps pour calmer leurs ardeurs, assoupir leurs haines, et une ou deux fois il put se flatter d'y réussir. Ses répugnances, ses doutes, ses angoisses sont des faits avérés. Il ne recula que pied à pied, et ne céda qu'à son corps défendant. Il se retrancha d'abord dans le soin de son honneur : « S'il procédait immédiatement à la suppression de l'ordre, on ne manquerait pas de dire que cette concession était forcée et avait été la condition de son élection. » Il argua ensuite

Digitized by Google

de la nécessité d'examiner à fond une mesure d'une si grande importance. Longtemps il se berça en vain de l'espoir que l'accommodement de l'affaire de Parme rendrait les cours moins impérieuses. La bulle *In cœnâ Domini* ne fut point publiée, suivant l'usage, le jour du Jeudi-Saint; mais cette sage mesure ne suffisait plus pour calmer la tempête. Pressé sans relâche par les cours de France et d'Espagne, il se laissa arracher une promesse formelle de suppression par le cardinal de Bernis, qui avait conquis sa confiance, et auquel il était parvenu à faire comprendre ses hésitations ; mais qui tenait avant tout à ne pas tomber en disgrâce. Il obtint ainsi quelque repos, mais ce répit ne fut pas de longue durée. Les instances se renouvelant, il se couvrit de la nécessité de se munir du consentement préalable de toutes les cours catholiques. Ce système de dilations aurait peut-être fini par réussir vis-à-vis de la France. Le duc de Choiseul se fatigua vite, en effet, de cette lutte contre des moines, et y apporta bientôt plus d'amour-propre que de conviction. Le duc d'Aiguillon était plutôt favorable qu'hostile aux Jésuites. Louis XV ne demandait pas mieux que de céder. Mais Charles III fut inexorable. Azpurù mort, il le remplaça par le calme mais inflexible Moninò, plus tard comte de Florida Blanca. Celui-ci maîtrisa le cardinal de Bernis, menaça le pape d'une rupture, du schisme s'il le fallait, et Clément XIV crut ne devoir pas prolonger plus longtemps une résistance qui pouvait compromettre d'une façon si sérieuse les

Digitized by Google

intérêts du Saint-Siége et de la Religion. Puisque la paix était à ce prix à n'en pouvoir plus douter, il aima mieux sacrifier la société de Jésus qu'exposer l'Eglise aux suites d'une lutte ouverte avec le roi très-fidèle, le roi très-chrétien et le roi catholique. Le bref de suppression fut enfin signé le 21 juillet 1773, et mis à exécution le 17 août.

Clément XIV pouvait-il en agir autrement? Devait-il affronter à tout risque la colère des cours?

Nous ne savons pas de quelle façon les écrivains catholiques qui soutiennent l'affirmative, entendent concilier leurs critiques, leurs blâmes, leurs injures même, avec le respect dû aux décisions du Saint-Siége dans une matière aussi purement spirituelle que la suppression d'un ordre religieux. Chose singulière! Ce sont les champions les plus outrés de la puissance pontificale, ceux qui non contents d'en proclamer hautement les droits voudraient les étendre au delà de leur sphère naturelle d'action, ce sont les plus fougueux parmi les ultramontains, qui parlent avec le moins de mesure d'un acte du vicaire de Jésus-Christ. Ne croiraient-ils à l'infaillibilité des Papes que lorsqu'elle décide dans le sens de leurs préférences; lorsque ses arrêts sont conformes à leur propre sentiment? On serait vraiment tenté de le penser en lisant M. Crétineau-Joly, que les paroles les moins mesurées, voire les plus insultantes, n'épouvantent guères. Il n'y a pourtant pas de milieu : ou bien Ganganelli n'est qu'un intrus, ou bien c'est un vrai pape.

Digitized by Google

Or, si Clément XIV fut, selon le sentiment de toute l'Eglise, un légitime successeur de St-Pierre, force est bien de reconnaître, et cela sans balancer, que le bref *Dominus ac Redemptor* est parfaitement inattaquable. Il n'y a qu'à s'incliner. C'est ainsi que le comprend le P. de Ravignan, à l'exemple des membres les plus considérables et des chefs de la Compagnie supprimée.

Que si maintenant on veut absolument suivre sur le terrain de la discussion les historiens protestants, qui se donnent le malin plaisir de frapper le Saint-Siége en se faisant les avocats des Jésuites, à l'exemple de Frédéric et de Catherine, on peut avouer qu'à considérer les choses au point de vue purement humain Clément XIV ne prit peut-être pas le meilleur parti. On penserait volontiers, si l'on s'en rapportait à sa raison, que la véritable attitude à prendre était celle que nous avons déjà indiquée : Abandonner sous une forme quelconque, — par exemple, la révision, à laquelle avait songé déjà le sage Benoit XIV, de la bulle *In Cœna Domini*, qui se trouvait en désaccord avec la réalité des faits ; — abandonner, disons-nous, des droits accidentels et temporaires, qui n'étaient plus qu'une source d'embarras et de difficultés ; réformer, non les mœurs ni les doctrines théologiques de la Société de Jésus, car elles étaient également pures, mais les tendances d'immixtion dans les affaires temporelles qu'on lui reprochait et dont elle n'était pas assez exempte ; cela fait, braver la colère des princes. Mais de ce que cette ligne de conduite nous agréerait davantage,

Digitized by Google

répondrait mieux à nos sentiments, à nos opinions et à notre jugement d'aujourd'hui, il ne s'ensuit pas qu'elle répondit alors aux besoins de l'Eglise, et qu'une attitude contraire doive exciter nos regrets et mérite notre blâme. Rien ne nous garantit que les cours n'auraient pas poussé les choses à l'extrême, et qu'il n'en fût pas résulté de grands maux pour la Foi. Qui sait les conséquences qu'auraient produites un schisme? Les peuples n'auraient pas suivi leurs princes, dira-t-on ; mais en vérité qu'en sait-on? Quelle résistance rencontra Joseph II qui côtoya le schisme? Quelle opposition eut à vaincre le marquis de Pombal, qui fut si acerbe, si cruel, si implacable? Quel soulèvement d'indignation provoquèrent plus tard les usurpations de la Constituante, et les persécutions sanglantes de la Convention? La Vendée seule protesta. Il n'y a rien à conclure de ce que ces atteintes à la liberté de l'Eglise ont suscité de nos jours une réaction salutaire. Il a fallu des violences poussées jusqu'au délire, et une longue série de malheurs, pour qu'elle se produisit ; il a fallu du temps pour que le mouvement nouveau des esprits se communiquât de proche en proche et s'étendit. Ne prêtons pas à un autre siècle les idées et les sentiments du nôtre. N'oublions pas que les convictions religieuses faiblissaient alors sous l'attaque de la philosophie voltairienne, et sous le poids des nombreux scandales que donnait un clergé dont tous les éléments n'étaient pas purs. Qui oserait affirmer qu'une rupture habilement présentée, prudemment conduite, n'aurait point trouvé

Digitized by Google

une docilité temporaire au moins égale à celle que rencontrèrent les mesures violentes de la Révolution ? La campagne finie, il ne manque jamais de capitaines qui auraient défendu héroïquement telle ou telle position, et qui mettent à la disposition de la patrie quelque manœuvre hardie, au moyen de laquelle on aurait tout sauvé. Ils peuvent avoir raison, mais on n'en sait vraiment rien, et il n'y a rien de plus téméraire que de s'en rapporter à leurs prophéties rétrospectives. De toutes façons, le mieux est donc de s'incliner devant l'arrêt pontifical.

C'est ce que ne firent malheureusement point les Jésuites de Silésie, et surtout de Russie. Qu'on s'y prenne comme on voudra, on ne fera jamais admettre à un esprit droit et impartial, que leur désobéissance soit justifiable. Peut-être le bref de suppression ne leur fut-il pas communiqué suivant les règles canoniques ; mais, n'en déplaise au cardinal Calini et au P. de Ravignan, c'est là une question de procédure, une chicane de Palais indigne de l'Institut. Il est certain, d'ailleurs, que la protection du roi de Prusse et de l'impératrice de Russie fut sollicitée, non par le Général, mais par des membres importants de l'Ordre. Elle fut accordée avec un malicieux empressement. Eût-elle été offerte, il est indécent que des moines catholiques l'aient acceptée, et se soient fait un titre de la non-acceptation du bref par un prince hérétique et une princesse schismatique, pour résister aux ordres du Saint-Siége. Il n'y a qu'une manière d'apprécier de pareils actes : ils furent dictés par la passion, et ils n'ont

Digitized by Google

que la passion pour excuse. L'esprit de corps l'emporta évidemment sur l'esprit d'obéissance. L'intérêt de la Société passa avant le dévouement au Saint-Siége, par lequel les Jésuites ont toujours prétendu se signaler.

Pourquoi faut-il que ces religieux n'aient pas suivi les exemples de soumission que leur donnèrent leurs frères dans toutes les parties du monde! Nulle part ailleurs il n'y eut de résistance. A quelques regrettables exceptions individuelles près, le bref de suppression ne rencontra que des cœurs aussi soumis que contristés. L'exécution de l'arrêt fut marquée cependant par des rigueurs douloureuses. L'emprisonnement du P. Ricci, la longue et stérile enquête dont ses actes et ceux d'autres Pères furent l'objet, durent paraître bien durs aux fils de Saint Ignace. Ils ensevelirent cependant leurs souffrances dans le fond de leur cœur. Pas une plainte publique ne s'échappa de leurs lèvres.

Maintenant, qu'avant la publication du bref de suppression, ils aient cherché à parer le coup qui les menaçait, on ne voit pas comment on pourrait leur en faire un crime. N'imitons pas ces esprits naïfs, à qui paraissent méchants les animaux qui ont la force ou le courage de se défendre contre l'homme. Les Jésuites savaient que leur institut était attaqué. Rien de plus naturel que les efforts tentés par eux afin de conjurer l'orage. Rien de plus légitime, s'ils n'employèrent que des moyens honnêtes. Or, il n'est pas vrai qu'ils aient voulu faire de Madame Dubarry leur auxiliaire. S'ils avaient cherché

Digitized by Google

une protectrice de ce genre, il ne tenait qu'à eux de s'assurer la plus utile faveur de Madame de Pompadour. Que pour les soutenir quelques amis imprudents aient usé d'expédients regrettables, c'est possible, c'est même probable ; car quelle est la cause qui n'a pas ses ultras et ses enfants perdus. Mais on ne voit pas que les supérieurs de la Compagnie aient trempé dans ces manœuvres. Ils firent assurément des démarches pour sauver leur ordre, mais des démarches parfaitement avouables. Sur ce point nous trouvons le P. Theiner plus que sévère. Il ne suffit pas de prononcer le mot d'*intrigues*, il faut l'expliquer et le prouver.

Ce que prouve le savant oratorien, c'est que Clément XIV ne mourut ni fou ni empoisonné. La folie du Pape est un mauvais roman tiré de sources plus que suspectes, adopté fort inconsidérément par M. Crétineau-Joly, et raconté par lui d'une façon mélodramatique qui prêterait à rire, s'il ne s'agissait d'une aussi grave matière. Ce qu'il y a de vrai, c'est que la responsabilité de la concession à laquelle il s'était résigné pour obtenir la paix, pesait à Clément XIV ; c'est que sa conscience en était d'autant plus agitée, que le souvenir de la pression exercée sur sa volonté perdait avec le temps de sa vivacité, et que s'approchait davantage l'heure où il aurait à rendre compte au souverain juge des actes de son pontificat. Lorsqu'il lui a fallu prendre une mesure aussi importante et en même temps aussi sujette au doute, l'âme ne se regarde pas toujours comme suffisamment

Digitized by Google

justifiée par la pureté de ses intentions, et il arrive souvent que les solennelles préoccupations de la vie future lui inspirent des inquiétudes et un trouble qui ne sont pas du repentir, mais qu'il est facile à l'esprit de parti de transformer en remords. Quant au fait de l'empoisonnement admis très à la légère par M. de St-Priest, il ne résulte nullement, ni de la façon dont le Pape mourut, ni de la décomposition plus ou moins rapide de son cadavre, et il est formellement contredit par les procès-verbaux des hommes de l'art. Mais cette hypothèse dénuée de preuves fût-elle un fait constant, le crime fût-il véritable, fût-il même l'œuvre d'un ami de la Société, voire d'un de ses membres, quelle conséquence aurait-on le droit d'en tirer contre l'Ordre ? Est-ce que la Compagnie pourrait être rendue responsable des actes de tous ses enfants ? Est-ce qu'une corporation quelconque est solidaire des crimes et des fautes de tous ceux qui en font partie ? A quel chrétien fera-t-on croire qu'un ordre religieux a préparé et consommé l'assassinat du chef de l'Eglise. A quoi bon, d'ailleurs ? La suppression n'était-elle pas prononcée ? N'était-ce pas avant l'abolition de la Société que celle-ci se fût débarrassé du Pape, si elle eût été capable de cet attentat ! Ici la maxime : *Is fecit cui prodest* est sans application, et elle en aurait une impossible à découvrir, que tout esprit droit se rappellerait encore que l'intérêt au crime n'est pas une preuve du crime. Autrement il faudrait croire que la main de Louvel fut poussée par M. le duc d'Orléans, et que les auteurs de

Digitized by Google

la machine infernale agissaient de l'aveu du comte de Provence. Soyons plus sages. Ne croyons pas, sur la foi d'un pamphlétaire, à l'existence d'un assassinat, et encore moins à la culpabilité d'une Compagnie qui a pu commettre des fautes, mais qu'on ne parviendra jamais à transformer en une association de scélérats.

Proclamons-le donc hautement parce que c'est la vérité : ce ne furent ni des erreurs dogmatiques, ni des erreurs de morale qui furent les vrais griefs des rois et des peuples contre les Jésuites et qui amenèrent leur chute. A part quelques écarts individuels, la Société de Jésus fut aussi pure dans ses doctrines que dans ses mœurs. Ce furent ses vertus, au contraire, qui lui valurent l'hostilité implacable des ennemis de l'Eglise, comme ce fut son dévouement au Saint-Siége qui la désigna aux coups du Joséphisme triomphant dans toute l'Europe. Autres furent ses torts. Aux yeux de l'impartiale histoire sa faute et sa faiblesse furent de confondre les prérogatives temporaires avec les droits essentiels de l'Eglise, et de défendre la suprématie accidentelle de la Papauté en même temps qu'une primauté spirituelle impérissable. Mais ces torts l'Institut les partageait avec bien d'autres, tant laïcs qu'ecclésiastiques. Deux principes extrêmes se disputaient encore la société à la fin du siècle dernier ; celui de la subordination du spirituel au temporel, puissant, actif, offensif; celui de la subordination du temporel au spirituel, réduit à la défensive, disputant le terrain dans les livres plutôt que dans les faits, et vivant

Digitized by Google

de regrets encore plus que d'espérances. Les Jésuites ont été le terrain sur lequel se rencontrèrent les deux principes adverses. S'ils furent choisis pour champ de bataille, ce n'est pas qu'ils nourrissent plus que d'autres le regret du passé ou qu'ils fussent plus attachés aux vieilles maximes du moyen âge ; c'est que, plus ardents et plus dévoués, ils s'employaient avec plus de zèle et d'activité à en préparer de loin l'impossible retour et le chimérique triomphe. Comme il arrive toujours, dans ces grands combats de la civilisation, la vérité est entre les deux camps, et, selon toute apparence, c'est à la cause de l'indépendance réciproque des deux puissances que l'avenir réserve la palme de la victoire. Pour n'avoir point prévu ce dévoûment, pour ne l'avoir point désiré, les Jésuites n'étaient ni méprisables, ni condamnables. Il suffit que leurs opinions fussent licites, et leurs convictions sincères. Trop confondre les éléments transitoires et caducs d'une sainte cause avec ses principes essentiels n'a jamais été une tache d'infamie ; mettre à son service de grandes qualités a toujours passé pour un titre de gloire.

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR LA

PROPAGATION DES COURANTS ÉLECTRIQUES,

Résumé des expériences faites à Nancy,

PAR MM. CLAUDE GUILLEMIN ET EMILE BURNOUF,

DU 23 SEPTEMBRE AU 10 OCTOBRE 1859.

Une théorie générale *a priori* de la propagation des courants électriques existe depuis longtemps dans la physique mathématique sous le nom d'Ohm, son inventeur. Plusieurs formules contenues dans cette théorie mathématique ont été vérifiées par l'expérience; mais les lois générales qui président à la transmission du fluide dans les conducteurs métalliques ne l'ont pas encore été : parmi les phénomènes observés jusqu'à ce jour, les uns semblent s'expliquer plus aisément par l'hypothèse de pures et simples ondulations analogues aux ondulations de la lumière; d'autres supposent un mode différent de propagation, et, malgré la différence des vitesses, présentent de grandes analogies avec les phénomènes de la chaleur. Or, on sait que la lumière se propage d'une manière uniforme; de sorte qu'étant donnée une surface

Digitized by Google

APPAREIL POUR LES INTENSITÉS

des courants électriques

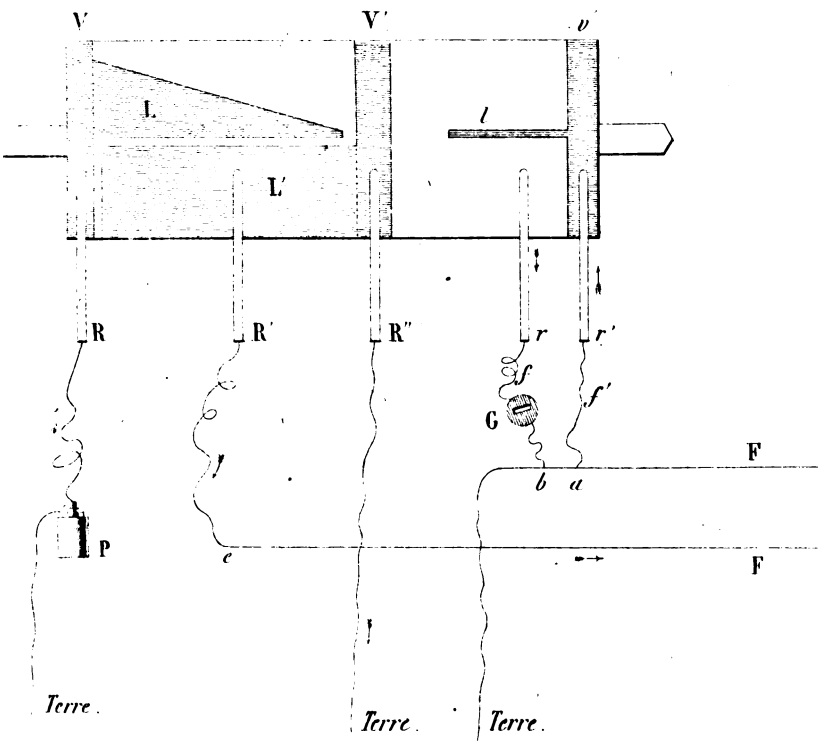

Digitized by Google

Digitized by Google

d'une certaine grandeur et un foyer de lumière invariable, cette surface, aussitôt que l'écran est enlevé, reçoit de ce foyer toute la lumière qu'elle en peut recevoir, en supposant qu'elle reste elle-même à une distance invariable du foyer lumineux. La chaleur se propage d'une façon toute différente dans les corps qui la conduisent : si l'on chauffe par son extrémité une barre de métal au moyen d'un foyer de chaleur invariable, on voit que l'autre bout de ce conducteur s'échauffe peu à peu et n'arrive qu'après un certain temps à son maximum de température. Il ne semble pas absolument nécessaire que l'électricité suive exactement l'une ou l'autre de ces deux lois; il se peut qu'elle obéisse à une loi qui lui soit propre et que la science n'ait pas encore déterminée ; mais quelle qu'elle puisse être, elle doit nécessairement rendre compte d'un grand nombre de phénomènes non encore expliqués et ne se trouver en contradiction avec aucun des faits bien constatés et analysés.

C'est à l'étude de cette grande question de théorie que nous avons consacré le temps de nos vacances; la construction des appareils en ayant employé une notable partie, le reste nous a pourtant suffi à déterminer d'une manière générale, mais non encore dans tous ses détails, le mode de propagation des courants dans les grands conducteurs métalliques. L'administration des télégraphes a bien voulu mettre à notre disposition depuis le 23 septembre jusqu'au 10 octobre 1859, les fils de ligne qui rayonnent autour de la station de Nancy et dont les lon-

Digitized by Google

gueurs sont de 72, de 131, de 201 et de 250 lieues environ. Sur ces fils, généralement assez mal isolés, nous avons pu opérer par un temps très-favorable qui compensait en partie le mauvais isolement des lignes et les pertes qui en sont la conséquence nécessaire. Nous avons obtenu treize séries d'observations comprenant environ 220 nombres lesquels expriment des temps et des intensités.

La question que nous nous sommes posée tout d'abord a été de savoir si le courant se propage dans ces fils d'une façon uniforme ou s'il en est autrement; en d'autres termes, si l'on considère sur un long fil métallique un certain point a, situé à une distance donnée de la source électrique, le courant, à l'instant même où il y arrive, a-t-il l'intensité qu'il doit conserver pendant toute la durée de son passage, en admettant que la pile est une pile à courant constant?

Pour résoudre cette question fondamentale, il est évident qu'il faut pouvoir en quelque sorte sonder, sur ce point du fil, le courant aux divers moments de son passage et déterminer son intensité pour chacun de ces moments. Or, mesurer l'intensité d'un courant pendant un temps d'une durée infiniment petite est une expérience impossible à réaliser; nous étions donc naturellement conduits à la mesurer pour un temps très-court, mais d'une durée appréciable et connue, pourvu que cette durée fût toujours la même. D'un autre côté il était nécessaire de pouvoir mesurer cette intensité sans arrêter

Digitized by Google

le courant lui-même par une rupture du fil ; car autrement l'on eût pu craindre que le courant, parvenu à ce point qu'il n'eût pu franchir, ne se fît obstacle à lui-même et ne se présentât dans des conditions qui n'eussent point été normales. Enfin il était de la plus haute importance que si l'on faisait usage d'un appareil tournant au moyen duquel l'expérience se renouvellerait plusieurs fois de suite dans un temps très-court, à chaque renouvellement de l'expérience le fil se trouvât complétement ramené à l'état neutre où il se trouvait d'abord.

L'appareil dont nous avons fait usage remplit ces différentes conditions. Il se compose d'un cylindre non conducteur (de bois, d'ivoire, etc.) pouvant tourner autour de son axe avec une vitesse connue et uniforme pour toute la durée d'une expérience. Sur sa surface sont incrustées trois lames de cuivre L, L′, *l*, communiquant avec leurs viroles respectives V, V′, *v*. Sur ces lames et sur ces viroles glissent, sans vibrer, cinq ressorts recourbés à leur extrémité qui seule établit les contacts au passage des lames. La lame L a la forme d'un triangle rectangle dont le grand côté adjacent à l'angle droit est dans une des génératrices du cylindre. Le ressort R établit par la virole V la communication de la pile avec cette lame ; toutes les fois que celle-ci passe sous le ressort R′ le courant s'engage dans le fil télégraphique F dont l'autre extrémité communique avec la terre. Aussitôt que la lame L a quitté le ressort R′, le courant de la pile n'arrive plus au fil de ligne. Un instant après, ce même ressort

Digitized by Google

rencontre la lame L' qui par la virole V' communique avec la terre; de sorte qu'à partir de ce moment le fil touche le sol par ses deux bouts, s'y décharge et revient ainsi à l'état neutre, comme l'exige le prochain retour de la lame L. Il est évident, d'après ce qui précède : 1° que le ressort R' étant fixe, le courant de la pile ne passe dans le fil de ligne que pendant un temps déterminé et toujours le même pour une même vitesse de rotation ; 2° que dans ce cas, si l'on avance le ressort R' vers la pointe ou vers la base du triangle L, ce temps est raccourci ou prolongé d'une quantité connue.

Considérons maintenant ce qui se passe sur un point du fil, tel que *a*. Si le ressort R' passe sur la lame L assez près de la pointe et mesure par conséquent un temps assez court, le courant, dont on sait que la vitesse n'est pas infinie, ne sera pas parvenu en *a*, lorsque déjà la lame L aura franchi le ressort. Mais si ce dernier est plus éloigné du sommet du triangle, le courant aura dépassé le point *a* d'une distance d'autant plus grande que l'arc parcouru sur L par le ressort R' sera lui-même plus grand.

La question se réduit donc à mesurer l'intensité du courant électrique, lorsqu'il arrive en *a* et lorsqu'il a dépassé ce point depuis un temps plus ou moins long. La lame *l* est destinée à remplir cette fonction. Cette lame est rectangulaire, fort étroite ; et celui de ses bords qui passe le dernier sous le ressort *r* est dans la même génératrice que le grand côté de L. La durée de ce

Digitized by Google

contact est fort petite, mais exactement appréciable comme celle du contact R'. Pour ne point arrêter le courant en *a* au moment où nous voulons mesurer son intensité, nous prenons sur ce point une *dérivation* d'un intervalle déterminé *a b*, représenté soit par une certaine longueur du fil de ligne, soit par une bobine de résistance connue. Cette dérivation *f f'* ne peut se produire que durant le contact de *r* et de *l*, lequel dure un temps toujours le même, quelle que soit la durée du contact R' L. Un galvanomètre G placé sur le fil de dérivation donne l'intensité du courant pour les diverses positions de R', c'est-à-dire, après que le courant a dépassé le point *a* depuis un temps plus ou moins long : 1° Si la position de R' est telle que le courant ne soit pas arrivé en *a* lorsque déjà le ressort *r* a quitté *l*, la déviation du galvanomètre est nulle; 2° si le courant, en arrivant en *a* possède toute son intensité, la déviation du galvanomètre sera tout d'abord à son maximum; 3° si cette intensité est la même pour toutes les sections du courant, la déviation de l'aiguille restera constante; 4° mais si cette intensité est variable, les déviations de l'aiguille varieront suivant les arcs parcourus par R' sur la plaque L, et devront reproduire par leurs amplitudes les intensités du courant à ses divers moments.

Cette épreuve devra être faite non-seulement au point *a*, mais sur plusieurs autres points du fil de ligne plus ou moins éloignés de la source électrique; et les nombres représentant des durées égales des contacts R' L pour

Digitized by Google

ces différents points, étant mis en regard les uns des autres, il deviendra possible de construire ce que l'on peut nommer la *courbe des intensités*.

Le temps pendant lequel l'administration des télégraphes a pu mettre ses fils à notre usage, ne nous a pas permis de résoudre toutes les questions que soulève ce grand problème. La préparation d'expériences faites presque toujours pendant la nuit, en a absorbé nécessairement une partie ; une autre était employée à constater préalablement l'état de la ligne, son isolement ou ses pertes, l'effet total produit dans ces conditions par nos piles sur nos appareils de mesure. En attendant que nous puissions compléter les recherches que nous avons commencées, je vais exposer les résultats précis et certains que nous avons obtenus, retranchant tout à fait ce que l'expérience ne nous offre encore qu'à l'état de probabilité.

1° *Le courant ne se propage pas avec une intensité uniforme* à la façon de la lumière. Il arrive au point *a* avec une intensité relativement faible, qui croît ensuite graduellement, mais non d'une manière uniforme ni proportionnelle à la durée des contacts ; après un certain temps, cette intensité atteint un *maximum* qu'elle ne dépasse plus, quelle que soit la durée du contact R'L.

En d'autres termes, *un courant électrique présente* dans son développement *deux périodes*, l'une d'intensité *variable et croissante ;* l'autre d'intensité *constante* et toujours la même.

Digitized by Google

Le point M, maximum de la période croissante où se fait le raccordement de sa courbe avec la ligne horizontale, ne peut pas être déterminé rigoureusement par l'expérience ; en effet la portion de la courbe la plus voisine de ce point doit se confondre sensiblement avec l'horizontale, quelle que soit d'ailleurs la forme de cette courbe. En d'autres termes, lorsque l'on fait avancer le ressort R' vers la base de la lame triangulaire, il arrive un moment où la déviation de l'aiguille aimantée ne croît plus que d'une quantité minime et se confond sensiblement avec la déviation fixe qu'elle doit conserver pour des contacts plus prolongés.

Le point *m* minimum de la période croissante, lequel représente la pointe ou la tranche antérieure du courant, peut être déterminé par des appareils très-sensibles ; et la courbe des intensités ne s'allonge pas indéfiniment de manière à rencontrer la ligne des *x* sous un angle infiniment petit. — En d'autres termes, lorsque le courant arrive en *a* il ne produit pas d'abord une déviation très-petite du galvanomètre, laquelle croîtrait ensuite insensiblement. Mais pour un petit mouvement du ressort R' vers la base de la lame L, c'est-à-dire, pour une faible augmentation de la durée du contact, il y a un accroissement rapide dans la déviation de l'aiguille aimantée.

2° Lorsque l'on étudie les intensités successives du courant, non plus au point *a* éloigné de la pile, mais à l'entrée même du fil télégraphique, en prenant la déri-

Digitized by Google

vation au point *a*, on observe qu'*à l'instant même où s'établit le contact, l'intensité est supérieure à celle de la période constante*; qu'ensuite elle diminue très-rapidement jusqu'à ce qu'elle soit devenue égale à cette dernière. Il y a donc ici une période inverse de la période croissante dont nous avons rendu compte : nous en donnerons plus tard l'explication.

Telle est donc la forme générale des courants électriques dans les conducteurs métalliques linéaires.

Le même appareil que nous avons décrit tout à l'heure a été appliqué par nous à l'étude du phénomène de l'induction, généralement considéré comme instantané ou du moins comme n'ayant qu'une durée presque inappréciable. Tout le monde sait que les courants induits ne se produisent que si le courant inducteur, ou l'aimant qui le représente, offre dans sa manière d'agir ou dans son intensité une période variable. Mais comme jusqu'à présent les courants linéaires des fils télégraphiques avaient été regardés comme ayant une intensité uniforme pendant toute leur durée, et que d'ailleurs (si l'on en excepte nos expériences de Toulouse faites en 1854 et publiées en abrégé dans une note très-courte), on n'avait guère étudié l'induction que dans des bobines; le fait d'un courant induit né dans un fil rectiligne parallèle à un fil inducteur, demeurait une sorte de mystère. Mais une fois constatée par nous l'existence d'une période variable dans un simple courant rectiligne issu d'une pile, nous avons été naturellement conduits à penser que le courant

Digitized by Google

induit correspond à cette période elle-même. L'expérience a complétement vérifié cette supposition. *Le courant induit correspond exactement à l'état variable du courant inducteur;* il commence et se développe avec lui; il se termine lorsque le point maximum, où commence l'état permanent, est arrivé. Ces deux phénomènes présentent la même durée; et aussitôt que sur un point *a* du fil inducteur la période constante est établie, comme il n'y a plus de variation dans l'état électrique de ce fil, il n'y a plus de courant d'induction dans le fil parallèle et le galvanomètre retombe à 0°. *Le courant induit peut donc être représenté par une courbe terminée par deux zéros* et présentant un maximum d'intensité. Quelle est la forme de cette courbe? nous ne pouvons la donner avant d'avoir multiplié les expériences et de les avoir soumises au calcul. Nous pouvons dire seulement que la période décroissante qui suit le maximum est beaucoup plus courte que la première: cette différence s'explique d'elle-même si l'on considère comment se termine la période croissante du courant inducteur; et le calcul démontrera que l'inégalité des deux périodes du courant induit est une conséquence nécessaire de la loi de propagation du courant de la pile telle que nous l'avons constatée par l'expérience. Nous n'avons pas besoin de remarquer que les courants contraires qui composent les *courants induits de second ordre* ou d'un ordre plus éloigné, sont eux-mêmes une conséquence ultérieure de cette loi.

Digitized by Google

Nous n'entrerons pas, quant à présent, dans de plus amples détails sur ces divers sujets. Nous ne devons faire connaître ici que les résultats généraux de nos recherches, ayant besoin de répéter et de varier les expériences, afin de résoudre un grand nombre de questions secondaires qui se soulèvent les unes les autres.

La question depuis longtemps abordée par les physiciens de la vitesse des courants électriques, se trouve être, d'après les expériences précédentes, beaucoup plus complexe qu'elle ne le semblait au premier abord. En effet *il n'existe pas à proprement parler une vitesse de l'électricité :* puisque tout courant rectiligne se compose de deux périodes, commence par un minimum d'intensité, et atteint plus tard un maximum qu'il conserve; comme, d'autre part, à l'entrée même du fil il existe une intensité plus grande encore au moment où le courant s'y engage et que cette intensité décroît jusqu'au moment où elle atteint le maximum définitif du courant une fois établi ; il est évident que la question des vitesses doit être posée aussi bien pour le minimum qui chemine dans le fil à la tête du courant, que pour le maximum qui termine la période croissante; et qu'enfin il est nécessaire de suivre dans le fil l'écoulement de cette électricité en quelque sorte surabondante, qui accompagne l'établissement du contact de la pile avec le conducteur. De plus, s'il est vrai que la vitesse varie avec le coefficient de conductibilité, les questions relatives aux vitesses doivent être traitées pour les différents conducteurs.

Digitized by Google

Enfin, si les circonstances diverses où le fil peut être placé, soit qu'il se trouve plus ou moins bien isolé, soit qu'il soit transformé en une sorte de condensateur, influent sur la vitesse du courant, celle-ci ne peut pas être déterminée d'une manière absolue ni une fois pour toutes par quelque appareil que ce puisse être. Nous poursuivons en ce moment l'étude de ces divers problèmes, sur lesquels nous espérons pouvoir réunir assez de données expérimentales pour fonder des calculs sérieux et arriver enfin à des résultats définitifs touchant les vitesses.

—

Nous devons aussi faire part à l'Académie de certains faits qui se sont produits, durant nos expériences, dans les fils télégraphiques, et qui méritent d'appeler l'attention des expérimentateurs.

1° Ayant eu à nous servir de fils télégraphiques d'une assez grande longueur, comme celui qui partant de Nancy, se rend à Paris et de là, passant par Troyes, Chaumont et Vesoul revient à la station de Nancy; ou encore un des fils qui partant de Nancy se rend à Paris, puis de là à Strasbourg, et revient de cette dernière ville à son point de départ; nous avons dû, avant toute expérience, constater au moyen du galvanomètre l'état d'isolement de ces grandes lignes. Or, une assez forte pile de Daniel étant mise en contact avec un de ces fils, dont l'autre bout était isolé, la *perte* de courant, produite soit par les poteaux, soit autrement, a marqué au galvanomètre une certaine déviation. Nous avons

Digitized by Google

alors mis en contact avec la terre l'extrémité isolée du fil, et nous avons été fort étonnés de voir la déviation demeurer la même. Nous avons constaté ce fait plusieurs fois dans différentes conditions, avec différents galvanomètres, et en dernier lieu avec une boussole qu'avait apportée M. l'inspecteur Blavier, désireux de constater par lui-même un fait si extraordinaire. On sait que dans ces expériences le galvanomètre est placé entre la pile et le fil de ligne ; il semblait donc que la perte était égale au courant lui-même et qu'aucune portion d'électricité ne parvenait à l'extrémité du fil. Or il n'en était rien, puisque, le galvanomètre étant placé sur ce dernier point et mis d'ailleurs en communication avec le sol, la déviation de l'aiguille était encore assez considérable. — Nous n'avons pas poussé plus loin l'étude de ces faits, notre temps étant consacré à d'autres questions. Mais il semble, d'après ces observations, que l'étude des lois des dérivations doit être reprise, et qu'il ne faut peut-être pas, selon l'usage des physiciens, assimiler les dérivations qui se font vers le sol avec celles des courants fermés composés uniquement de fils métalliques. Nous nous proposons de reprendre prochainement l'étude de ces faits qui intéressent à la fois la théorie des courants et leur application à la télégraphie.

2° Un fait d'une nature toute différente a été aussi constaté dans le cours de nos expériences. Un soir de septembre, vers dix heures, le ciel étant d'une entière pureté et fort découvert sur toute la ligne de l'Est ;

Digitized by Google

pour constater, selon notre usage, si les fils ne produisaient pas un courant qui leur fût propre, nous avons isolé la grande ligne de Nancy, Paris, Troyes, Vesoul et Nancy ; ce fil d'environ 200 lieues, n'étant en communication avec aucune pile, ni avec la terre, nous en avons réuni les deux extrémités par le moyen d'un excellent galvanomètre de Gourjon. Celui-ci a aussitôt accusé un courant propre dans le fil par une déviation de 60°. Mais peu à peu, non par une simple oscillation, mais par une suite nombreuse de petites oscillations, cette déviation a diminué ; et au bout d'un quart d'heure environ, elle était réduite à 0°. Mais, les oscillations continuant toujours, l'aiguille a franchi le 0 ; la déviation s'est produite en sens contraire de la première, s'est élevée jusque vers 60° degrés ; puis de là revenant par des oscillations lentes comme la première fois, elle a de nouveau retrouvé le 0°, l'a franchi une seconde fois ; et ce curieux phénomène se continuait encore à une heure du matin, où nous avons passé à nos autres recherches. — Le lendemain dimanche, par un ciel sans nuage, vers deux heures après midi, nous avons repris la même expérience : cette fois l'aiguille aimantée est restée tout à fait immobile, attestant ainsi qu'il n'y avait dans la ligne aucun courant électrique. — Le soir du même jour, vers neuf heures, aucune déviation du galvanomètre, aucun courant ; mais à dix heures et demie environ, le mouvement de l'aiguille a recommencé comme la veille, présentant la même série d'oscillations à l'Est et à l'Ouest

Digitized by Google

du méridien magnétique. — Enfin la même expérience reproduite par un temps couvert, mais non pluvieux, a offert une entière immobilité de l'aiguille.

Il est certain que des observations de ce genre doivent être multipliées, qu'elles doivent être faites dans des conditions aussi variées que possible, et qu'à chacune d'elles on doit constater les circonstances atmosphériques au milieu desquelles le fil est ou n'est pas parcouru par des courants électriques. Nous devons toutefois dire que les courants directs et inverses, que nous avons observés, ont tous accompagné le dépôt de la rosée sur les fils ; que ceux-ci se sont montrés pendant le jour dans un état neutre ; qu'ainsi ces courants propres des longues lignes télégraphiques paraissent être des phénomènes nocturnes, qui ne se produisent que sous un ciel serein. Soit qu'il faille voir en eux des phénomènes thermo-électriques produits par les variations de température des plaines et des vallées que les fils traversent, soit qu'ils viennent du dépôt même de la rosée et de son évaporation sur ces fils dont la surface est d'environ douze mètres carrés par kilomètre, il y a ici de toute manière un phénomène d'autant plus curieux à étudier qu'il se rattache probablement aux plus grandes questions de la météorologie.

Nancy, 1er décembre 1859.

Note. Depuis la lecture de ce mémoire, M. Cl. Guillemin continuant la même série d'expériences à la station centrale de Paris, a reconnu les faits suivants.

Digitized by Google

La durée de l'état variable diminue quand on augmente le nombre des éléments de la pile. La surface de ces éléments ne paraît pas avoir ici d'influence particulière.

A dimensions égales un élément de Bunsem donne un état variable plus court qu'un élément de Daniel.

Une dérivation à la terre du pôle de la pile en contact avec le fil de ligne augmente la durée de l'état variable. Il en est de même de l'humidité atmosphérique.

Digitized by Google

NOTE

SUR LE

PANTHÉON BUDDHIQUE

AU ROYAUME DE SIAM,

PAR M. EMILE BURNOUF.

SECONDE PARTIE.

Pour compléter nos remarques sur le Panthéon buddhique de Siam, il nous reste à parler des Enfers, ou, pour mieux dire, des divers degrés d'abaissement où peut tomber l'âme, après la mort. Aux idées buddhiques relatives à ce problème de la damnation, se rattachent certaines croyances superstitieuses dont nous dirons quelques mots; et enfin nous parlerons du Buddha lui-même et de la place qu'il occupe dans les doctrines religieuses du royaume de Siam.

1. *Les Enfers.* — Comme le *Nirvâna*, ou l'anéantissement des conditions de l'existence personnelle, est le dernier terme de perfection où tend l'homme par la science et par la vertu, de même la loi de la transmigration entraîne le pécheur dans une voie opposée où,

Digitized by Google

sous des formes nouvelles, son individualité, c'est-à-dire, son imperfection, s'accroît encore et le rend de plus en plus l'esclave de l'ignorance et du mal. Ces régions ténébreuses, appelées *Naraka* (siam., *Narok*) ou Enfers dès les temps de Manu, ont leurs degrés, leur hiérarchie; déjà énumérés dans le code de ce grand législateur, ces degrés prennent dans le buddhisme un ordre, une régularité plus grande. On admet au Siam huit grandes enceintes infernales, entourées chacune de seize autres, qui le sont elles-mêmes de quarante enfers plus petits. La doctrine morale des buddhistes a donc analysé, comparé, classé méthodiquement les péchés, assignant à chacun d'eux son rang dans l'ordre du démérite, comme elle a élevé chaque degré de vertu à une place déterminée dans la hiérarchie céleste. Le pécheur sait toujours à quoi il s'expose, le lieu où il doit se rendre après la mort, s'il ne sort de la vie purifié par la confession et par la pénitence; il sait le genre de souffrance qu'il endurera. Saisi et entraîné par les gardiens des Enfers, qui sont de véritables démons, tels à peu près que les Européens les ont conçus dans la suite, le coupable est conduit au pied du trône de *Yama* (siam., *Phaja-Jom*) qui lui demande « s'il n'a jamais vu les messagers des dieux, ou, pour parler avec Mgr Pallegoix, les députés des anges, un petit enfant dans l'ordure, un vieillard décrépit, un malade, un prisonnier chargé de chaînes, un homme flagellé, un mort; » et pourquoi il n'a pas songé que lui-même il devait mourir un jour. Le juge-

Digitized by Google

ment solennel de cette âme se fait alors, suivant les formes de la justice indienne, et l'enfer où elle doit être conduite lui est aussitôt assigné. Chaque enfer a son juge suprême ; tous ces rois de la justice portent également le nom de *Yama* (siam., *Jom*) réservé dans le Brahmanisme au seul fils de Vivasvat, et, dans les livres de Zoroastre, au seul Yima, fils aussi de Vivanghat. Ce Yama, comme on le sait, s'appelle aussi dans l'Inde Dharmaràja (siam., *Thammarât*), nom dont les éléments intervertis forment celui de Rhadamanthe, frère de Minos comme Manu est le frère de Yama. Cette antique conception du Roi des Enfers et du jugement individuel des âmes, conception commune aux diverses branches de la race âryenne, a donc été acceptée, elle aussi, par le Buddhisme ; et de ce fait, ajouté à beaucoup d'autres, l'on est en droit de conclure que cette doctrine s'est greffée sur le Brahmanisme sans vouloir le détruire jusque dans ses racines.

Nous n'entrerons pas ici dans l'énumération de ces nombreuses chambres infernales dont les noms siamois, tirés du sanscrit, prouvent une fois de plus l'origine indienne de la religion de Siam ; nous rétablirons seulement la synonymie des huit grands Enfers :

SIAMOIS.		SANSCRIT.
1. *Sanxipa-Narok,*	où un vent ressuscite les morts.	*Sanjiva-Naraka.*
2. *Kala-Suta,*	où une lame de fer frappe les damnés.	*Kâlasûtra.*

Digitized by Google

SIAMOIS.		SANSCRIT.
3. *Sany-Khata,*	où une montagne les écrase.	*Sanghâta.*
4. *Rôruva,*	Enfer des pleurs et des gémissements.	*Raurava.*
5. *Mahârôruva,*	Même signification.	*Mahâ-Raurava.*
6. *Dapha,*	Enfer brûlant.	*Tapana.*
7. *Mahâdapha,*	Id.	*Pratâpana.*
8. *Avichi,*	Le feu y brûle toujours les damnés, et il n'y a pas de place vide.	*Avîtchi.*

L'imagination orientale s'est donné carrière dans ces conceptions hardies et fantastiques. Ce qui ressort de leur examen, c'est que le Buddhisme a conçu, ou plutôt reçu des Brahmanes, le dogme du double châtiment connu sous le nom de peine du *dam* et peine du *sens*. L'idée du mal commis par le coupable le poursuit sans cesse depuis le jour où il a été interrogé et jugé par Yama ; il sent sa chute et regrette la perfection pour laquelle il était né. D'un autre côté, son corps, qui a été l'instrument du crime, est aux Enfers l'instrument, l'organe du supplice. Il faut concevoir que cette double peine est en parfait accord avec le reste de la doctrine buddhique, puisque, selon elle, les hommes de bien en s'élevant par la science et la vertu dans la splendeur et la pureté des régions divines, perdent peu à peu leur corps et tout ce qui en eux n'existait que par le contact de la matière et par les rapports sensuels de l'âme avec les objets physiques ; tandis que par un mouvement con-

Digitized by Google

traire, procédant de la même loi, ces rapports deviennent, pour le coupable, de plus en plus étroits à mesure que l'ignorance et le péché l'enfoncent plus profondément dans les régions ténébreuses des enfers. Il perd donc ainsi la vue de ce qui est divin et impersonnel, c'est-à-dire, la science et, avec la science, ce détachement des choses sensibles qui est une des conditions de la vertu. Quant aux supplices variés décrits dans le *Traipidok* des Siamois, ce sont là des conceptions souvent bizarres offertes en aliment à l'imagination des peuples orientaux.

La question des peines éternelles n'est pas abordée dans le livre de Mgr Pallegoix. Mais comme, dans le Buddhisme, le temps a par lui seul la vertu d'effacer lentement le mérite des œuvres, il faut bien admettre qu'il peut aussi effacer le démérite et, par conséquent, épuiser la cause pour laquelle une âme est punie. D'ailleurs la doctrine des renouvellements du monde, qui, ayant usé sa puissance d'agir, reprend d'époque en époque une nouvelle énergie due à des combinaisons nouvelles des choses, cette doctrine a pour conséquence la négation de l'éternité absolue des peines. En même temps donc que le Buddhisme offrait aux hommes la perspective du *Nirvâna*, où les conditions de l'existence personnelle, c'est-à-dire, de la renaissance dans un monde à venir, sont anéanties, il laissait au pécheur l'espoir, lointain il est vrai, de cette même renaissance, et lui dépeignait les peines futures comme assez terribles pour

Digitized by Google

que, absentes, elles pussent le détourner d'un désir présent et criminel.

2. *Les Prets.* — Les superstitions siamoises peuvent être rapportées à deux origines différentes : aux traditions indiennes venues à la suite du Buddhisme, et aux traditions locales propres à la race ultragangétique des Siamois eux-mêmes. La croyance aux *Prets* fait partie des premières : au Siam, ce sont des formes hideuses habitant au-dessus des Enfers, dans les forêts de l'Himaphan, qui est l'Himâlaya. Ces êtres errants et faméliques, avides de vivre, se repaissent des aliments les plus corrompus et les plus souillés. La description qu'en donne notre auteur d'après les livres sacrés est tout à fait saisissante, si l'on observe que ces *prets* siamois ne sont autre chose que les *prêtas* de l'Inde, c'est-à-dire, les Trépassés, et, comme on dit en Europe, les Revenants. Ces malheureux qui habitent, comme les morts de l'Odyssée, sur les confins de la mort et de la vie, ne sont pas absolument damnés ; c'est d'eux surtout que les prières des vivants peuvent abréger les souffrances. La croyance aux Revenants est de beaucoup antérieure au Buddhisme, et l'on peut dire qu'elle est commune à toute notre race, quelque diverses qu'aient été nos religions depuis la primitive période des Vèdas. Le Buddhisme, si peu superstitieux dans son fond, n'était pas destiné à la détruire ; s'il l'a parfois combattue, elle lui a pourtant survécu ; elle règne encore, on peut le dire,

Digitized by Google

dans la majeure partie de la race âryenne, depuis les confins de la Chine jusque par de là l'Atlantique ; et quand le Buddhisme, créé et constitué par un peuple de notre famille, se répandit chez les peuples jaunes de l'extrême Orient, non-seulement il n'y détruisit pas les croyances superstitieuses de leur race, mais il apporta de l'Inde des noms nouveaux pour les exprimer et des conceptions que lui-même avait reçues du Brahmanisme. Le Buddhisme d'ailleurs est moins qu'il n'a voulu le paraître en opposition avec ces croyances ; car les degrés des êtres étant pour ainsi dire infinis, on peut, dans cette hiérarchie immense qu'il proclame, trouver une place pour les Trépassés *(préta)* comme pour les autres états où le moi humain peut parvenir. On conçoit donc que le principe étant admis, l'imagination craintive des peuples en tire les conséquences et revête les habitants mystérieux des tombeaux des formes singulières, mais non pas si extravagantes, qu'elle leur prête.

Un semblable mystère règne sur les habitants souterrains des montagnes et des forêts. On sait, par exemple, quel rôle curieux joue le *serpent* dans toutes les mythologies. Ce que le Buddhisme siamois dit des serpents *(nâgas)*, de leurs formes changeantes, de leur cité souterraine *Hiranjavadi* (sanscrit *Hiranyavatî*, la cité des métaux précieux), est tout entier emprunté aux traditions brahmaniques, venues elles-mêmes d'une période antérieure à l'existence des brahmanes et à l'établissement des Aryas dans l'Inde.

Digitized by Google

Aux analyses contenues dans la première partie de cette note et dans les pages qu'on vient de lire, il est permis d'ajouter une réflexion : c'est qu'en retranchant du Buddhisme tout ce qui lui appartient en propre, tout ce qui vient directement des prédications de Çâkya-Muni, de ses doctrines personnelles, admises par ses sectateurs, fixées par les trois grands conciles, et diversement développées dans l'Orient, on y trouve un riche fond de traditions brahmaniques dès longtemps répandues sur le sol de la presqu'île indienne. Or, la connaissance du Vèda et de ses annexes nous montre que la majeure partie de ces traditions n'ont pas pris naissance dans l'Inde au sein de la société religieuse des brahmanes, mais y ont été seulement coordonnées, systématisées. Nées dans les régions âryennes de la grande chaine centrale des monts de l'Asie, c'est de là qu'elles ont passé sur les rives du Gange et de la Yamunâ. Le Buddhisme, qui les accueillit et leur donna dans sa doctrine une place déterminée, s'en fit pour ainsi dire le propagateur; animés d'un puissant esprit de prosélytisme et d'une ardente charité, les missionnaires buddhistes portèrent et répandirent ces traditions dans la presqu'île, au delà du Gange, comme dans beaucoup d'autres contrées, de sorte que cette religion, aujourd'hui si florissante au Siam, où elle a su adoucir les mœurs et faire naître, selon Mgr Pallegoix, une douce et humaine civilisation, a servi sans aucun doute à propager, parmi les races jaunes et barbares de ces contrées, l'influence de la race

Digitized by Google

âryenne des Hindous, qui est aussi notre race. Et j'ose dire, avec notre savant et impartial évêque, que si le Christianisme doit bientôt régner sur les peuples du Siam, il le devra en grande partie au Buddhisme, pour qui la tolérance et la liberté de conscience ont toujours été les deux principes des sociétés humaines.

3. Il nous reste à rapprocher des croyances indiennes contenues dans les Sûtras du Népâl, ce que l'on croit au Siam du Buddha lui-même et de la place qu'il occupe dans la religion.

Le Buddha n'est dieu pour personne. Sa science, il l'a acquise durant sa vie, ou, si l'on veut, durant ses existences successives ; pour y atteindre, il a passé par tous les degrés que doivent franchir les autres hommes avant d'arriver au même état que lui. Sa puissance magique de commander aux forces de la nature, c'est par sa science qu'il l'a obtenue, c'est aussi par sa vertu insigne. Mais cette vertu n'est pas la perfection éternelle de Dieu, c'est une perfection conquise par l'effort et par la constance dans l'effort, vertu sublime, mais humaine. En un mot, le Buddha fut un homme, et rien de plus. Telle est la doctrine siamoise du Trai-pidok ; telle est aussi celle des Sûtras originaux du Népâl. Ni l'origine de cet homme, ni sa naissance, n'ont rien de surnaturel, si ce n'est dans des écrits modernes et à peine authentiques. C'était un jeune prince *(yuvarâja)*, héritier présomptif du trône de *Kapilavastu* (siam., *Kabillaphat*).

Digitized by Google

Son père, sa mère, ses autres parents sont nommés et connus dans tout l'Orient depuis plus de deux mille ans ; il n'y a aucune raison de contester l'authenticité ni la vérité de ces faits, dont le caractère est tout à fait historique. Selon la chronologie siamoise, admise par Mgr Pallegoix, et qui se trouve, à peu d'années près, d'accord avec celles de Ceylan, du Nord de l'Inde, du Thibet et avec les synchronismes tirés des auteurs grecs, c'est vers le milieu du vi^e^ siècle avant J.-C. que naquit dans la famille des *Çâkyas* (siam. *Sakaja*) le fils de *Çri-Çruddôdhana* (siam., *Siri-Suthôt*), auquel fut donné le nom de *Siddârtha* (siam., *Sithat-raxa-kuman;* sanscr., *Siddârtha-râja-kumâra*). On sait comment il étudia la théologie brahmanique selon la loi de Manu et l'usage universel des Xatriyas de l'Inde; fit des progrès rapides dans la science sacrée, et, renonçant au trône, se retira dans la forêt où il prit le nom de *Çramana,* c'est-à-dire, ascète. C'est sous ce nom, uni au nom patronymique *Gâutama,* qu'il devint bientôt célèbre dans toutes les contrées brahmaniques ; c'est aussi par le nom de *Çramana-Gâutama* (siam., *Samana-Kôdom*) qu'il est ordinairement désigné au Siam, nom demeuré si longtemps mystérieux en Europe, ainsi que la religion même dont il avait été le chef. Après six ans de méditation et d'austérités, l'ascète gôtamide commença ses prédications et ses miracles. Nous ne les raconterons pas dans cette Note, où notre but unique est de montrer l'origine indienne du Panthéon buddhique de Siam. Nous devons

Digitized by Google

seulement rappeler que, selon la doctrine népâlaise, c'est-à-dire, selon le Buddhisme primitif et original, l'ascète parvint au rang de Buddha, ou de Sage, et atteignit par conséquent au *Nirvâna*. Telle est aussi la doctrine du Trai-pidok. Mais c'est de même une doctrine admise dans toutes les contrées buddhistes, qu'avant d'être un Buddha parfait, il faut avoir franchi plusieurs existences remplies d'épreuves, et, en dernier lieu, avoir séjourné dans le ciel des *Tuchitas* (siam., *Dusit*), demeure des *Bôdhisattvas* (siam., *Phôtisat*), ou de ceux qui ont en eux-mêmes l'essence de la sagesse (*bôdhi*). De là tous ces récits merveilleux dont la pieuse admiration des siècles entoura le nom du Buddha Çâkya-muni ; récits qui, nés et développés dans l'Inde, passèrent tout faits au royaume de Siam avec les livres canoniques.

Il en fut de même des cérémonies du culte et des autres traditions relatives au Buddha : pas une d'elles ne semble appartenir en propre aux Siamois, encore bien que plusieurs aient été localisées par eux dans leur pays. Les pompes du culte buddhique de Siam n'ont rien d'idolâtre ni de païen : il y a des temples construits sur le modèle de ceux de Ceylan, du Népâl et du Thibet, destinés à contenir la statue, l'image ou les reliques de Çâkya-Muni ; cette statue est celle d'un sage et non d'un dieu ; on l'honore par des offrandes d'un caractère très-simple et par pur souvenir de ses vertus. Mais on n'attribue au Buddha Siddârtha, non plus qu'à son

Digitized by Google

image, aucune puissance ; on n'attend rien ni de l'un ni de l'autre. Du moins telle est la doctrine : il n'y a donc dans ce culte aucun fond d'idolâtrie. Le vrai reproche qu'une religion peut lui adresser, reproche dont Mgr Pallegoix a fort bien compris l'importance, c'est d'être à peine un culte religieux, par cela même qu'il n'est pas une adoration. On y chercherait vainement une notion précise touchant la nature de Dieu. On ne trouve pas que le principe absolu des choses y ait été revêtu d'aucun attribut qui le rende saisissable à la pensée. Le panthéisme indien a donc pris la forme la plus abstraite qui se puisse concevoir, dépouillant le principe absolu de tout ce qui lui pourrait donner l'apparence de la vie ; et d'autre part, montrant aux hommes, comme dernier terme de la perfection, une existence tellement étrangère à l'individualité qu'elle ne renferme plus rien de ce que nous avons coutume de nommer un être.

15 juin 1859.

Digitized by Google

RÉSUMÉ

DES OBSERVATIONS

MÉTÉOROLOGIQUES ET MÉDICALES

FAITES A NANCY PENDANT L'ANNÉE 1859 (1)

PAR LE DOCTEUR SIMONIN PÈRE.

Le vent dominant a été l'ouest, qui a soufflé 100 fois; d'après leur fréquence décroissante, les autres vents sont venus des divers points de l'horizon, savoir: le nord-est 68 fois, le sud 58, le sud-ouest 49, le nord 36, l'est 16, le nord-ouest 10, le sud-est 8, le nord-nord-ouest 6, le sud-sud-ouest 5, l'est-nord-est et l'est-sud-est chacun 3, le nord-nord-est, l'ouest-sud-ouest et l'ouest-nord-ouest chacun 2, le sud-sud-est 1.

Le ciel a été pur 43 fois, presque pur 18, nuageux 262 et couvert 42. Il y a eu 83 jours de brouillard, 5 de bruine, 169 de pluie, 6 de grêle, 21 de neige, 2 de grésil, 7 de gelée blanche, 79 de gelée, 2 de verglas, 23 de tonnerre et 20 d'éclairs.

(1) Nancy. — Longitude 3° 30′ 16″ à l'est du méridien de Paris; Latitude 48° 41′ 28″.

Altitude moyenne 201 mètres 46 centimètres au-dessus du niveau de l'Océan au Hâvre.

Digitized by Google

1859,

MOIS.	N.	N.-N.-E.	CIEL. Nuageux.	CIEL. Couvert.	MÉTÉORES. Brouillard.	Bruine.	Pluie.	Grêle.	Neige.	Grésil.	Gelées bl.	Gelées.	Verglas.	Tonnerre.	Eclairs.	PLUVIOMÈTRE. mm.
Janvier....	7	1	16	7	14	1	13	1	3	1	»	17	»	»	»	0,047
Février....	»	»	20	4	9	»	14	1	2	1	»	11	»	»	»	0,042
Mars.....	3	»	23	5	12	»	17	»	2	»	2	8	»	»	»	0,047
Avril.....	1	1	25	»	2	»	17	2	4	»	2	6	»	3	3	0,124
Mai.....	4	»	22	6	2	»	16	»	»	»	»	»	»	2	1	0,130
Juin.....	2	»	27	»	3	»	16	1	»	»	»	»	»	7	4	0,087
Juillet....	4	»	23	»	1	»	8	»	»	»	»	»	»	3	4	0,053
Août.....	7	»	24	»	3	»	10	»	»	»	»	»	»	3	6	0,031
Septembre.	2	»	24	2	3	1	17	1	»	»	1	»	»	»	1	0,095
Octobre...	1	»	23	2	9	1	16	»	»	»	1	1	»	1	1	0,075
Novembre..	1	»	17	7	9	2	14	»	2	»	1	15	»	»	»	0,080
Décembre..	4	»	18	11	14	»	11	»	8	»	»	21	2	»	»	0,048
TOTAUX..	36	2	262	42	83	5	169	6	21	2	7	79	2	23	20	0,859

Digitized by Google

Digitized by Google

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 10 janvier, de. . . . . 757mm,"

Le plus grand abaissement, le 26 décembre, de. . . . . 714 " "

Hauteur moyenne. 737 73

	Réaumur.	Centigrade.
Le maximum de température a été les 18, 20 et 21 juillet, de.	+ 25°	+ 31° 25
Le minimum, le 19 décembre, de.	— 12°	— 15°
Température moyenne du 1er trimestre.	+ 2° 77	+ 3° 46
Du deuxième.	+ 9° 93	+ 12° 41
Du troisième.	+ 13° 93	+ 17° 41
Enfin du quatrième. . . .	+ 3° 30	+ 4° 12
Température moyenne de l'année.	+ 7° 48	+ 9° 35

En général l'atmosphère a été agitée; les vents ont soufflé 31 fois avec violence, en mars et en décembre surtout, et il y a eu 19 tempêtes, dont les plus remarquables se sont produites le 13 avril et le 31 octobre : la première a renversé des tuyaux de cheminées et un des clochetons de l'église Saint-Vincent-Saint-Fiacre de Nancy; la seconde a commencé dans la soirée du 31 octobre et ne s'est terminée que le 2 novembre à midi; elle a occasionné de grands désastres à Paris, Rouen, etc., et a causé sur mer de nombreux sinistres.

Parmi les brouillards dans lesquels nous nous sommes

Digitized by Google

trouvés si souvent plongés on doit citer ceux des 7 mars, 27 octobre, 21, 25 et 26 novembre, en raison de leur épaisseur, de leur persistance et de leur odeur désagréable.

La pluie est tombée avec abondance pendant les mois d'avril, mai, juin, septembre et novembre ; elle a produit 0^{m}.859 d'eau et a fait sortir les rivières de leurs lits les 19 mai, 1er et 26 décembre. Le débordement du 19 mai a été très-étendu et très-préjudiciable aux prairies placées sur les bords de la Seille. Malgré ces pluies torrentielles, la terre a été humectée peu profondément, parce que, durcie par la sécheresse de l'année précédente, l'eau s'écoulait rapidement sur sa surface.

Le maximum de sécheresse a été observé le 21 juillet ; à cette époque l'hygromètre de Saussure marquait, à l'extérieur des appartements, 37°. La plus grande humidité a eu lieu le 24 décembre ; l'hygromètre accusait alors 89°.

Le 27 juin, après midi, un orage moins remarquable par les éclats du tonnerre et la vivacité des éclairs que par l'abondance de la pluie, a éclaté sur Nancy et les communes environnantes. Quelques grelons étaient semblables, pour la forme et pour le volume, à une balle de mousquet ; d'autres, en plus grand nombre, aplatis, présentaient une forme irrégulière et un diamètre égal à celui d'une pièce d'un franc ; d'autres enfin, agglomérés, formaient une masse de glace. Ce redoutable météore a brisé des vitres, des vitraux de couches, des cloches en

Digitized by Google

verre, a maltraité les plantes et abîmé plusieurs vignobles. La grêle, tombée aux autres époques de l'année, n'a fait aucun mal.

La neige, dont la chute a été fréquente, surtout pendant les mois d'avril et de décembre, a été très-peu abondante et s'est fondue rapidement.

Le mois de décembre, depuis le 10 jusqu'au 22, a été d'une froideur insolite; la Meurthe et le canal ont été gelés, et la glace était assez épaisse pour supporter, sans se briser, le passage de voitures pesamment chargées.

La nature est parfois avare de phénomènes lumineux, d'autres fois elle en est prodigue. C'est ce qui est arrivé en 1859.

Le 6 mai à 7 heures 25 minutes du soir, c'est-à-dire, un peu après le coucher du soleil, M. Auguste Digot se trouvant sur le plateau de la côte de Toul, au lieu dit le Champ-de-Bœuf, observa le phénomène que M. Elie Wartmann, professeur à Genève, a décrit sous le nom de rayons crépusculaires solitaires. C'était une bande lumineuse unique et sans divergence, située dans la région de l'ouest-sud-ouest; à 7 heures 30 minutes cette bande paraissait plus élevée sur l'horizon, mais le pied en était caché par des nuages; quelques minutes plus tard, la bande perdit insensiblement de son éclat. Au moment de l'observation, il y avait des vapeurs à l'horizon, et les nuages, ainsi que les bâtiments d'une ferme peu éloignée, présentaient une teinte bleue assez vive. Le 24

Digitized by Google

juin 1850, M. Digot avait déjà aperçu un phénomène semblable.

Dans la nuit du 28 au 29 août, à 1 heure 15 minutes du matin, une aurore boréale a déployé sa magnificence à Nancy et dans toute la France. Le 2 septembre, il s'est manifesté une perturbation dans toutes les stations des télégraphes électriques ; le poste qui se trouvait entre deux lignes recevait le courant des deux côtés.

Le 13 octobre, une seconde aurore boréale a illuminé notre ville à 8 h. 1/2 du soir. Ce météore a été de courte durée.

Dans un intéressant résumé des observations météorologiques qu'il a faites à Lorquin (arrondissement de Sarrebourg), M. le docteur Marchal mentionne encore deux autres aurores boréales, dont l'une s'est produite le 1er octobre et l'autre le 17 du même mois.

Faits divers.

Février 15. La douceur de la température a réveillé la végétation ; le lilas et le chèvrefeuille montrent leurs boutons, et on voit des primevères et des violettes.

Mars 10. Passage des bécasses.

— 19. Les abricotiers en espalier sont fleuris et quelques fruits sont noués.

— 27. On entend le chant du rossignol.

Avril 4. Les tilleuls et les marronniers se cou-

Digitized by Google

vrent de feuilles ; les hirondelles paraissent.

— 5. Les cerisiers fleurissent ainsi que les poiriers.

— 10. Les pruniers sont en fleurs.

— 18. Dans la nuit du 17 au 18, la gelée a porté préjudice aux vignes d'un assez grand nombre de localités.

— 27. Les pommiers se couvrent de fleurs.

Juin 1er. On vend des petits pois et des cerises.

— 14. On commence la fenaison qui, contrariée d'abord par la pluie, s'achève avec le beau temps et donne un produit très-abondant.

Depuis quelques jours les tilleuls fleurissent ; la vigne fleurit, aussi, dans les jardins.

juillet 16. On coupe le seigle.

— 21. Une chaleur prolongée et une grande sécheresse ont beaucoup diminué le volume des cours d'eau.

— 25. La moisson de l'orge et du froment a lieu sur tous les points du département ; le grain est très-petit, son rendement est inférieur d'un tiers à celui d'une année moyenne.

La coupe de l'avoine suit immédiatement celle du froment.

Digitized by Google

Septembre . Les hirondelles commencent à émigrer. On arrache les pommes de terre.

— 11. On fauche le regain, dont la quantité est très-minime.

— 22. On ne voit plus d'hirondelles.

— 26. Dans plusieurs localités on vendange; le raisin est mûr, sa quantité est en général celle que fournit une demi-année.

— 26. Cueillette des fruits; il sont rares et d'une conservation difficile.

L'intempérie froide qui, en septembre, a forcé d'allumer du feu, a fait perdre aux arbres une partie de leurs feuilles.

Novembre 25. Les arbres sont presque complétement dépouillés de leurs feuilles.

Décembre 15. La Meurthe est gelée; les cafetiers qui manquaient de glace en font provision.

L'hiver de 1858 à 1859 n'a été ni doux, ni rigoureux; la gelée a commencé le 30 octobre 1858; elle a définitivement cessé le 18 avril 1859. Le thermomètre est descendu 73 fois au-dessous de zéro, savoir: 2 fois en octobre, 24 en novembre, 14 en décembre, 17 en janvier, 11 en février, 2 en mars et 3 en avril. Le froid le plus intense a été de 6° Réaumur ou 7° 1/2 Centigrade. L'été a été très-chaud et prolongé et l'année qui fait l'objet

Digitized by Google

de ce résumé doit être rangée au nombre des années sèches et chaudes.

Nancy et son arrondissement n'ont été affligés par aucune épidémie. La constitution médicale a varié avec les saisons, seulement on a observé, à diverses époques, la fréquence de quelques maladies telles que la rougeole; des angines couenneuses et des diarrhées, en août; des fièvres typhoïdes, des entérites avec diarrhée et des bronchites, en novembre; enfin, en décembre, des fièvres typhoïdes plus graves que dans le mois précédent.

Le nombre des naissances a été de 1314

Savoir: 664 du sexe masculin,
630 du sexe féminin.

Le chiffre des décès s'est élevé à 1203

Dont 595 du sexe masculin et
608 du sexe féminin.

Les naissances ont donc excédé de 111 les décès.

Parmi ces décès ne sont pas compris 134 enfants morts-nés, dont le nombre augmente chaque année. Cette cause de dépopulation ne peut être attribuée qu'à l'usage abusif du seigle ergoté que les sages-femmes administrent pour hâter l'accouchement, fait qui mérite de fixer l'attention de l'autorité.

Digitized by Google

SUR

LES BROMURES ET LES IODURES DÉFINIS

DU BISMUTH, DE L'ANTIMOINE ET DE L'ARSENIC

PAR M. J. NICKLÈS.

(Avril 1859.)

On connaît peu les bromures et les iodures définis du bismuth, de l'antimoine et de l'arsenic; aussi n'a-t-on pas pu étudier les propriétés physiques de ces intéressantes combinaisons. La préparation de quelques-unes d'entre elles, d'après les procédés usités, n'est pas exempte de dangers; les trois métaux en question s'unissent au brôme avec une telle énergie, que le phénomène est accompagné d'inflammation, de projection de liquide et même de détonation. Sérullas, qui les a examinés de plus près, les a préparés par union directe, en n'ajoutant que peu à peu le métal au métalloïde.

Ayant eu besoin de quelques-uns de ces composés dans un but de recherches, dont j'aurai à parler ultérieurement, et frappé des grands inconvénients offerts par le mode de préparation usité, j'ai songé à les simplifier; j'ai réussi si bien, que désormais la préparation de ces composés pourra être classée parmi les plus élémentaires.

En même temps on les obtient à l'état de cristaux bien

Digitized by Google

nets, ce qui m'a permis de déterminer la forme de quelques-uns d'entre eux.

Le principe de mon procédé est le même pour tous ces composés : il consiste tout simplement à faire réagir le brome ou l'iode et le métal, en présence d'un liquide qui soit à la fois un dissolvant pour le métalloïde et pour le composé qu'il s'agit d'obtenir ; c'est ainsi que je prépare le bromure de bismuth en projetant le métal en poudre dans de l'éther anhydre contenant son volume de brome ; le bromure d'arsenic ou d'antimoine, en faisant réagir le métalloïde en poudre sur du brôme étendu de sulfure de carbone.

Autant pour l'iodure d'arsenic et celui d'antimoine, tous deux solubles dans le sulfure de carbone et cristallisables dans ce liquide.

Ces bromures sont fusibles à une température peu élevée ; de plus, ils sont déliquescents et absorbent, rapidement, l'humidité atmosphérique.

Le plus déliquescent est le brômure de bismuth, $Br^3 Bi$, après lui vient celui d'arsenic, $Br^3 As$, puis celui Sb d'antimoine, $Br^3 Sb$. Le premier cristallise dans le vide, en beaux prismes qui ressemblent à ceux du bromure d'arsenic (1).

Une fois saturés d'eau, il suffit de la moindre goutte de ce liquide pour opérer leur décomposition. Cette réac-

(1) Préparés avec de l'éther ou de l'alcool, ils restent fluides car ils ont retenu une certaine proportion de la molécule éthylique, formant ainsi une combinaison éthérée, du reste peu stable.

Digitized by Google

tion est tellement sensible qu'elle peut servir à reconnaître la présence même d'une très-petite quantité d'eau dans un liquide.

Le bromure d'antimoine se présente en octaèdres rhomboïdaux parfois modifiés par des faces terminales; ils constituent alors des prismes aplatis de 69 degrés, terminés par des pointements de 80 degrés : l'angle de deux faces contiguës de l'octaèdre est de 181°. (Les minutes ont dû être négligées, le cristal étant trop déliquescent.)

L'iodure d'arsenic, I^3As, et celui d'antimoine, I^3Sb, sont inaltérables à l'air; ils sont isomorphes; ils constituent de belles lames rouges appartenant au système rhomboëdrique; elles dérivent d'une double pyramide à six faces, dont les sommets sont modifiés par une face terminale. Le plus souvent cette face prend un tel développement que le cristal affecte la forme d'une table hexagonale. Ces deux pyramides se coupent par leur base sous un angle de 133° 60'; elles forment avec la face terminale un angle de 120°.

A côté de ces formes principales on rencontre souvent des facettes secondaires, paraissant appartenir à des formes hémiédriques; ces formes se développent facilement dans l'iodure d'arsenic lorsqu'on fait cristalliser en présence d'un excès d'iode; le produit perd cet excédant par l'abandon à l'air; la forme cristalline ne se ressent pas de cette perte, la couleur seule est changée : de brune elle est devenue rouge.

Digitized by Google

On ne connait pas encore de sels doubles formés par ces bromures ou ces iodures, par la raison sans doute que ces derniers se décomposent en présence de l'eau, même contenant un bromure ou un iodure alcalin. J'en ai obtenu cependant en opérant à l'abri de ce liquide. Ainsi il suffit de chauffer un instant le bromure de bismuth éthéré avec du bromure d'ammonium pour qu'il se dépose, par refroidissement, de belles lamelles jaunes du composé double en question.

Le même bromure peut donner, dans des circonstances analogues, un sel double cristallisé en beaux prismes (1).

Ces bromo-sels se décomposent également avec une grande facilité en présence de l'eau.

Le procédé général qui vient d'être exposé réussit facilement même entre des mains peu exercées; sans doute le liquide bromé s'échauffe lorsqu'on opère promptement, mais les accidents peuvent être facilement conjurés en plongeant le ballon dans l'eau froide; on calme ainsi immédiatement la réaction, de même qu'on peut l'activer en plaçant le ballon dans l'eau chaude.

Ces précautions sont moins indispensables avec les iodures; j'ai constaté que la lumière active la réaction.

J'ai dit plus haut que les composés dont je viens de parler, ne sont pas connus sous une forme bien définie; je dois ajouter cependant que depuis que ces recherches

(1) Malgré les circonstances dans lesquelles ils ont été obtenus, ces sels doubles sont hydratés; l'un a pour formule : $Br^3 Bi + Br Az H^4 + 6HO$; l'autre $Br^3 Bi + Br Az H^4 + 12HO$.

Digitized by Google

ont été entreprises, le bromure et l'iodure d'arsenic ont été obtenus cristallisés par la voie sèche, par M. W. Wallace ; je viens d'en recevoir la nouvelle par le dernier numéro du *Philosophical Magazine* (avril 1859). Par les faits que je viens de soumettre à l'Académie et les produits que j'ai l'honneur de placer sous ses yeux, elle reconnaîtra aisément que mon travail est parfaitement indépendant de celui du chimiste anglais.

Digitized by Google

SUR

UNE MODIFICATION ALLOTROPIQUE

DU

SOUFRE

PAR M. J. NICKLÈS.

M. Magnus a fait connaître (*Journal de pharmacie et de chimie*, t. xxx, p. 116) sous le nom de *soufre noir*, une matière qu'il a considérée comme une modification allotropique du soufre. Il est fort possible que cette modification n'existe pas et que l'opinion du savant chimiste de Berlin repose sur une interprétation inexacte des faits.

Le soufre, en effet, se colore si facilement en noir en présence des huiles essentielles ou des substances résineuses, qu'il faut très-peu de ces matières, si riches en carbone, pour obtenir une teinte très-foncée; de plus, cette teinte adhère fortement au métalloïde, car la matière organique qui l'occasionne est elle-même soluble dans les liquides en état de dissoudre le soufre.

On peut facilement s'en assurer par une expérience directe, en faisant fondre du soufre avec une petite quantité de résine (colophane ou térébenthine). Le produit

Digitized by Google

qui en résulte est d'un noir plus ou moins foncé, même sur la cassure ; mais sa raie est blanche et on peut dire que la matière a conservé les propriétés générales du soufre, hors toutefois la couleur.

C'est même, paraît-il, avec cette matière qu'on fabrique des médailles d'un beau brun qui circulent dans le commerce ; c'est en examinant une de ces médailles que j'ai reconnu la présence manifeste de matières organiques et que j'ai été conduit aux observations qui précèdent.

Jusqu'à nouvel ordre il faut donc considérer le soufre *noir*, non comme une modification allotropique, mais bien comme du soufre ordinaire teint par une matière organique fortement carbonée.

Digitized by Google

SUR UN MODE

DE

DÉCOMPOSITION DU SEL GEMME

PAR M. J. NICKLÈS.

Le sel marin à l'état de sel gemme, et le sulfate de chaux à l'état d'anhydrite, de gypse ou de pierre à plâtre, se rencontrent toujours côte à côte dans le règne minéral ; nous en avons un frappant exemple dans les assises inférieures du sol qui constitue le département de la Meurthe.

L'acide sulfurique, la chaux, le chlore et le sodium, lorsqu'ils se trouvent ensemble, s'arrangent de façon à former du sulfate de chaux d'une part, et du chlorure de sodium de l'autre; il faut bien admettre que c'est sous ces formes-là que l'acide sulfurique et la chaux, le sodium et le chlore offrent leur maximum de stabilité, et non pas sous celle de sulfate de soude ou de chlorure de calcium.

Aussi a-t-on vainement tenté de réaliser un arrangement inverse en opérant par voie de double décomposition. L'action à chaud comme celle à froid, le traitement par la voie sèche à des températures élevées, comme celui par la voie humide à de hautes pressions, toutes ces réactions, si efficaces d'ordinaire, ont échoué entre

Digitized by Google

les mains des chimistes et des minéralogistes, et ces échecs nous font clairement connaître la volonté de la nature.

Il ne faut donc pas espérer obtenir du sulfate de soude rien qu'en faisant usage de ces deux sels dont le sol lorrain est si riche.

A priori d'ailleurs, la chose est irréalisable tant qu'on se borne à n'opérer que sur eux (1). On obtient un résultat tout différent lorsqu'on calcine le mélange de ces deux sels après les avoir additionnés d'une certaine quantité de peroxyde de manganèse. Dans ce cas il se produit toujours une certaine quantité de sulfate de soude.

La théorie qui m'a guidé dans cette expérience est fort simple; j'ai compté sur la possibilité de déplacer le chlore du chlorure de sodium par l'oxygène du peroxyde, pour obtenir la soude nécessaire à la production du sulfate de soude. C'est, en effet, ce qui a lieu : le chlore déplacé se dégage, le creuset retient du sulfate de soude, de la chaux, et l'excédant de sulfate de chaux et de manganèse employés; la majeure partie de ce dernier ayant été réduit à un degré inférieur d'oxydation.

Le maximum de sulfate de soude que j'aie pu obtenir dans ces conditions, s'élève à 15 p. 100. On aura, sans

(1) On peut le prévoir rien qu'en consultant les points de fusion des quatre sels qui nous occupent, et que nous énonçons ici dans l'ordre de leur fusibilité : ClNa, ClCa SO^3 NaO, SO^3 CaO ; j'en ai fait directement l'expérience.

Digitized by Google

doute, de la peine à dépasser ce chiffre à cause de la volatilisation du chlorure de sodium, volatilisation qui se produit, précisément, dans le voisinage de la température à laquelle la décomposition ci-dessus mentionnée a lieu.

Digitized by Google

PRODUCTION

DE

L'IODURE D'ARSENIC

sous forme définie

PAR M. J. NICKLÈS.

L'iodure d'arsenic tel qu'il est usité en médecine n'est pas un composé constant et d'une constitution bien définie. Obtenu en faisant chauffer de l'arsenic avec de l'iode, il peut, suivant l'intensité de la chaleur ou sa durée, contenir soit un excès d'iode, soit un excès d'arsenic et produire, par conséquent, des effets thérapeutiques qui ne seront pas toujours comparables.

Le procédé fort simple que je vais exposer permet de l'obtenir dans un état parfaitement défini, c'est-à-dire, parfaitement cristallisé.

Dans un matras ou dans un ballon à long col, on introduit de l'iode et un excès d'arsenic en poudre; on chauffe à feu nu, la combinaison s'opère facilement et sans danger. Lorsque les vapeurs violettes ont disparu, on introduit un peu de sulfure de carbone et on chauffe; l'iodure d'arsenic formé se dissout; on filtre, on rince le ballon avec un peu de sulfure de carbone, on recom-

Digitized by Google

mence à ajouter de l'iode et on continue ce traitement jusqu'à ce que tout l'arsenic ait disparu.

On voit que l'opération revient à prendre l'iodure d'arsenic officinal et à le traiter par un dissolvant approprié ; ce dissolvant est ici le sulfure de carbone.

Si on a employé un excès de ce liquide on peut en retirer une partie par distillation dans un bain-marie. Le reste, abandonné à lui-même, ne tarde pas à laisser déposer des cristaux rouges qui grossissent successivement et qui dérivent d'un prisme à base d'hexagone.

Si par hasard, le liquide a renfermé de l'iode en excès, les cristaux sont colorés en brun plus ou moins foncé et paraissent en même temps plus gros. C'est que, sous l'influence de cet excès d'iode, les prismes à base d'hexagone se modifient et passent au rhomboèdre par un de ces phénomènes de présence dont j'ai signalé plus d'une fois des exemples.

Non-seulement le pharmacien n'a aucun intérêt à obtenir cet iodure brun à excès d'iode, mais il doit même en éviter la formation, ce qui est assez facile puisqu'il suffit de faire bouillir la dissolution avec un peu d'arsenic en poudre.

L'ébullition peut être facilement déterminée au moyen d'un peu d'eau chaude de 50° c. environ, dans laquelle on fait plonger le ballon.

Une bonne précaution à prendre, surtout pour les personnes qui ne manient pas habituellement le sulfure de carbone, c'est d'éviter la proximité du feu, même du

Digitized by Google

feu de charbon; non-seulement il ne s'agit pas de faire bouillir la dissolution à feu nu, mais même il peut y avoir quelque danger à se servir d'un bain de sable à cause de la grande inflammabilité de la vapeur sulfo-carbonique.

Au reste l'iodure d'arsenic a excès d'iode se purifie avec le temps; l'iode, étant volatil, se dégage peu à peu; il suffit donc d'une simple exposition à l'air pour que les cristaux noirs ou bruns deviennent en peu de temps d'un beau rouge.

L'iodure d'arsenic est soluble dans l'eau; la dissolution est acide et décompose vivement les carbonates alcalins; en l'abandonnant à elle-même elle ne tarde pas à se recouvrir d'une pellicule blanche, composée d'écailles nacrées qui représentent l'acide iodo-arsénieux connu depuis longtemps. La formule $As\ I^5 + n\ As\ O^5$, que M. Wallace lui attribue, n'est pas applicable à tous les dépôts de cet acide qui renferme tantôt un peu plus tantôt un peu moins d'iode.

La réaction exercée par cette dissolution aqueuse sur le papier de tournesol, ne prouve pas que l'iodure d'arsenic se comporte dans cette circonstance comme un acide. Au contact de l'eau il se décompose en acide arsénieux d'une part et en acide iodhydrique de l'autre. Ce sont ces deux acides qui communiquent à la dissolution aqueuse le caractère en question.

L'iodure d'arsenic ne saurait donc être préparé avec le concours de l'eau; le produit consisterait essentiellement en acide iodo-arsénieux.

Digitized by Google

Pour préparer cet oxyiodure il n'est donc pas nécessaire de passer préalablement par l'iodure d'arsenic ; voici comment on peut opérer : dans un ballon contenant de l'eau distillée on introduit une certaine quantité d'arsenic en poudre, puis de l'iode et on agite. Le liquide ne tarde pas à perdre la coloration rouge-brun, occasionnée par l'iode et à devenir jaune. On remet de l'iode, on secoue de nouveau, on chauffe un peu, afin de faciliter la réaction, et on continue à ajouter de l'iode jusqu'à ce que la coloration brune soit restée permanente, ce qui prouve que le liquide est saturé. D'ailleurs il se recouvre d'une pellicule composée d'écailles nacrées d'acide iodo-arsénieux, c'est encore cet acide qui se dépose quand on abandonne le liquide au refroidissement. Par l'agitation, une dissolution pareille acquiert un aspect de moiré très-agréable. Cet aspect est dû à l'oxy-iodure qui se sépare en écailles nacrées d'un blanc de lait.

Si l'on ne veut pas séparer de suite la dissolution d'avec l'arsenic qu'elle surnage, on peut lui rendre la propriété de fixer une nouvelle proportion d'iode en l'additionnant d'eau ; à partir de ce moment, le liquide se décolore de nouveau dès qu'on l'agite avec l'arsenic et se sature naturellement d'une nouvelle proportion d'acide iodo-arsénieux.

Ainsi que nous l'avons dit, ce composé se dépose rapidement par le refroidissement ; à mesure que la séparation se produit, les eaux-mères se colorent de plus en plus et se recouvrent finalement d'une couche cristalline

Digitized by Google

rougeâtre, composée d'un autre oxy-iodure d'arsenic plus riche en iodure que celui qui a cristallisé en premier lieu.

La dissolution aqueuse de ces combinaisons bleuit toujours le papier amidoné, sans doute par suite de la réduction de l'acide iodhydrique; elle fait effervescence avec les carbonates alcalins et se décolore complétement après avoir donné lieu à un iodure et à un arsénite.

En résumé, on voit par ce qui précède :

Que l'iodure d'arsenic peut être préparé très-facilement et très-économiquement par la voie humide;

Que dans ces conditions il forme des cristaux bien nets et bien définis, composés d'après la formule I^3 As;

Que cet iodure se dissout dans l'eau en se décomposant et en donnant lieu à de l'acide arsénieux et à de l'acide iodhydrique;

Qu'enfin, abandonnée à elle-même, la dissolution laisse déposer des oxy-iodures contenant des proportions plus ou moins grandes d'acide arsénieux et d'iodure d'arsenic.

Digitized by Google

RÉPLIQUE IMAGINAIRE,

ADRESSÉE PAR L'UN DES VÉTÉRANS DE L'ACADÉMIE

A M. DUCHESNE,

Après la communication faite par ce dernier à la Société, en séance particulière, du discours en vers qu'il destinait à la séance publique du 31 mai 1860 (1).

I.

Vous, Monsieur, qu'appelaient l'étude et la nature
Au doux professorat de la littérature,
Et qui, riche des biens de cet humble trésor,
Aux écoliers placés sous votre verge d'or
Prodiguez vos leçons (je dirais vos SERVICES) ;
Vous qui, pour lui sauver l'ignoble appât des vices,
Prêtant à la jeunesse un attrayant soutien,
Par les routes du beau la conduisez au bien ;
Il est tout naturel qu'en prenant ici place,
De vos prédécesseurs vous y cherchiez la trace.

Car notre ami défunt ne fut pas seulement
Académicien ; — non : — cet homme charmant,
D'autre manière aussi propageant la pensée,

(1) Dans cette allocution fictive, le membre qui parle à M. Duchesne est supposé jouer le rôle de président.

Digitized by Google

Occupa comme vous la chaire d'un lycée.
A ce titre, on le sent, la gloire de Caumont
Vous touche... C'est permis. Notre écho vous répond.

II.

Fils aimable, en effet, du siècle heureux des grâces,
Caumont, chez qui notre œil en observait les traces,
Forme un vrai type. Il montre, à partir du berceau,
Des êtres distingués l'inimitable sceau.
Voyez : sur son enfance un doux soleil rayonne ;
Noble et vif, il n'a lieu de jalouser personne ;
Sous Bailly, sous Barnave, élevé dans Paris,
Des restes du grand monde il obtient les souris ;
Puis, lorsque, sans regrets, changeant de capitale,
Ici, nouveau Lorrain, de l'*École centrale*
Il s'élance, — à son cœur les cœurs volent offerts ;
Partout devant ses pas les salons sont ouverts ;
Partout il y rencontre, en briguant leur suffrage,
La main qui l'applaudit et l'œil qui l'encourage.

III.

Se rappelle-t-on bien les jours du Consulat ?
Les jours du jeune Empire, alors dans son éclat ?
Où la France rêvait conquêtes sur conquêtes !
Où l'odeur de la poudre avait tourné les têtes !
Où l'on mêlait aux sons du fifre et du tambour
Des accents de folie et d'ivresse et d'amour !
— Caumont prit large part à ces chaudes années.
Nos guerriers de Tilsitt courant aux Pyrénées,
Son couplet les chanta. C'est encor lui, plus tard,

Digitized by Google

Qui servit d'interprète au cœur de maint vieillard,
Lorsque passa, timide et blonde souveraine,
Un pâle rejeton du vieux tronc de Lorraine (1).

IV.

Plein d'un feu sémillant... de nos jours disparu,
Ainsi l'heureux Henri (2) resta longtemps couru.
Il inspirait les jeux, il dominait les fêtes.

A la fin, ces retours qui parlent en prophètes
L'avertirent. — Déjà s'approchait la raison.
Les fruits, après les fleurs, réclament leur saison.
Avec de petits vers on séduit ; mais, en somme,
Il fallait au piquant et joli gentilhomme
Autre chose à Nancy que le sort d'un cadet.

Dès lors, tout papillon, tout rimeur qu'il était,
Il se fit... algébriste.

V.

Il en avait l'étoffe.
Certes, galant poëte, aimable philosophe,
Conteur, gai chansonnier, penseur indépendant,

(1) Il avait fourni l'inscription de l'arc-de-triomphe dressé près de Bon-Secours pour l'arrivée de Marie-Louise (25 mars 1810). Par sa voix, les habitants de Nancy saluant la « fille de Léopold, » lui promettaient de se montrer à la fois

« Français pour la défendre et Lorrains pour l'aimer »

(2) Henri de Caumont demeura longtemps connu sous ce prénom.

Digitized by Google

C'était, sous maints aspects, un Horace ; — et pourtant,
D'aucune Lalagé le gracieux fantôme
Ne lui souffla dégoût des chiffres du binôme ;
Aucun roucoulement des oiseaux de Vénus
Ne lui fit embrouiller tangente ou cosinus.
Loin de là ; — jamais main ne sut, prenant la craie,
Armer l'*x* et l'*y grec* d'une force plus vraie.

Qu'ayant l'esprit gaulois, il fût lucide et net,
Passe, — mais cependant, toujours on s'étonnait
Qu'une bouche... aux doux vers, ce semble, destinée,
Parlât si bien d'abscisse et de coordonnée.

Quoi qu'il en soit, Henri, professeur excellent,
A son nouveau métier mettant tout son talent,
S'y distingua. Sa verve et ses méthodes brèves
Avaient en haute école envoyé tant d'élèves
Qu'il monta, soutenu par le vœu général,
De degrés en degrés au fauteuil rectoral.

VI.

Caumont, en mûrissant, ne prit point mine austère ;
Mais, comme il faisait BIEN tout ce qu'il voulait faire,
Des belles de son temps ce brillant favori,
Sitôt qu'il se fixa, fut un parfait mari.
On ne le vit jamais, par un retour volage,
S'enivrer après coup des erreurs du bel âge,
Ou (beaucoup moins encor) montrer l'ignoble ennui
De ces époux-garçons, trop communs aujourd'hui,
— Petits sages d'abord, — moralistes précoces, —
Qui, convertis au mal six ans après leurs noces,
Sans excuses d'esprit, d'âge ou de sentiment,

Digitized by Google

Prennent le vice à froid, comme *un abonnement*.
Lui, par les doux sentiers que la sagesse indique,
Loyal, il atteignit le bonheur domestique.
Sa compagne y marchait et lui tendait la main.

VII.

Un berceau manquait seul à leur couche d'hymen.
A la fin, ramenant la gaîté fugitive,
Un jour sous leurs lambris une fille adoptive
Entra... Choix raisonnable autant que généreux,
Qui déjoua le sort — et qui fit trois heureux.

Puis, quand l'heure sonna qu'à l'enfant douce et chère
Il fallut un époux, — la fille d'un tel père
Avait droit d'exiger honneur, savoir, esprit.
Ces dons, votre héros, Monsieur, les découvrit.
— Comment ? — Chut !.. La louange est une fleur suprême
Due aux morts : les vivants, c'est assez qu'on les aime.
Seulement, il n'a pas disparu tout entier,
Et jusque dans nos rangs il laisse un héritier.

VIII.

N'en a-t-il laissé qu'un ? — Pour ranimer sa cendre,
Faut-il absolument, faut-il.., être son gendre ?

Je ne sais ; mais aux vers que je viens d'écouter,
Il me semble, Monsieur, qu'on en pourrait douter.

Tout à l'heure, en effet, lorsque d'après nature
Vous dessiniez si bien cette aimable figure,
De plus d'une façon vous la ressuscitiez.

Digitized by Google

N'entrevoyait-on pas l'une de ses moitiés ?
Son côté délicat, élégant, littéraire ?

Hélas ! pour crier *oui*, le docte et vieux confrère
Que votre habile esquisse eût rendu certe heureux,
N'est plus là : c'en est fait de Justin Lamoureux (1) ;
Mais d'autres survivants, qui jugeaient en silence,
Ont senti de Caumont poindre la ressemblance.
— C'est que, disciple ami, vous n'avez pas en vain
Cultivé jusqu'au bout son commerce si fin.
Il vous en est resté... de quoi peindre un tel maître.
Bravo ! — Tant mieux pour ceux qui ne l'ont pu connaître.
— Tant mieux pour nous aussi ; car, du moins une fois,
Nous aurons, grâce à vous, cru retrouver sa voix.

(1) Magistrat judicieux, philologue et biographe distingué, M. Justin Lamoureux, qui vient de mourir (25 décembre 1859) était le dernier vrai contemporain de M. de Caumont dans l'Académie de Stanislas, où même il l'avait précédé. L'admission de ce dernier datait de 1807, et la sienne remontait à 1805.

Bayerische Staatsbibliothek München

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google